This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Vet. Fr. II A. 292

aork1/65
2,2 188

SUITE DE LA CLEF
OU
JOURNAL HISTORIQUE
SUR
LES MATIERES DU TEMS.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuses.

JANVIER 1760.

Tome LXXXVII.

A PARIS, *chez* GANEAU, *rue Saint Severin, près l'Eglise, aux Armes de Dombes & à Saint Louis.*

M. DCC. LX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

AVIS.

C'eſt à GANEAU, *Libraire, rue S. Séverin, proche l'Egliſe, aux Armes de Dombes & à S. Louis*, qu'on doit adreſſer les Piéces qu'on ſouhaitera faire inſérer dans le Journal. On en affranchira le port, ſans quoi elles ſeront miſes au rebut. Les Maîtres ſont ſouvent trompés par leurs domeſtiques à cet égard; c'eſt à quoi l'on doit prendre garde.

Les Libraires de Province qui ſouhaiteront qu'on annonce, les Livres qu'ils auront fait imprimer, feront ſçavoir le nom du Libraire de Paris chez qui l'on pourra en trouver des Exemplaires.

On trouve chez le même Libraire les Livres ſuivans :

Mémoires du Maréchal de Villars, *in*-12. 3 vol.

——— de Tourville, *in*-12. 3 vol.

——— de Bervick, *in*-12. 2 vol.

Lettres Hiſtoriques pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire des Révolutions d'Angleterre, *in*-8°.

Le Mille & une Nuit, Contes Arabes, *in*-12. 6 vol.

Gilblas de Sentillanne, nouvelle Edition, avec figures, *in*-12. 6 vol. petit format.

Bibliographie Médicinale, raiſonnée, qui donne une idée des meilleurs livres propres pour ceux qui étudient la Médecine, *in*-12.

Hiſtoire de Louis XIII. de le Vaſſor, *in*-4°. 7 vol.

——— de la Religion Naturelle, par Wollaſton, *in*-12. 3 vol.

Nouvelles Obſervations de Chirurgie, trad. de l'Anglois de Warner, *in*-12.

Supplément aux Rêveries de M. le Maréchal de Saxe, *in*-8°.

Relation de l'Ambaſſade de Mehemet Effendi à la Cour de France, trad. du Turc, *in*-12.

Hudibras, Poëme traduit de l'Anglois, *in*-12. 3 vol.

Lettres de Mde Deſnoyers, *in*-12. 9 vol. *petit format.*

Œuvres de S. Réal, *in*-12. 8 vol. *petit format.*

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
27 JUL 1965
OF OXFORD
LIBRARY

SUITE DE LA CLEF,
OU
JOURNAL
HISTORIQUE
SUR
LES MATIERES DU TEMS.

JANVIER 1760.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature.

PLUSIEURS *raiſons ne nous permettant pas de mettre à la tête du Premier Journal de l'année* 1760, *un abrégé des Nouvelles publiques de l'année derniére, nous allons commencer le mois de Janvier par l'annonce ordinaire des Livres nouveaux qui ſont parvenus à notre connoiſſance.*

HISTOIRE de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, avec les Mémoires de Littérature tirés des Regiſtres de cette Académie, depuis l'année 1752, juſques & compris l'année 1754,

Hiſt. de l'Académie des Belles-Lettres

Tomes 25 & 26, le premier de 810 pag. & le second de 804; à Paris, de l'Imprimerie Royale, 1759.

Nous sommes obligés de nous contenter pour le présent d'indiquer par leurs titres les morceaux de Littérature & autres piéces qui composent ces deux volumes. Le premier est divisé en deux parties, dont l'une contient l'histoire tant de l'Académie que celle des ouvrages qui n'ont été donnés que par extraits, avec les éloges des Académiciens morts depuis 1751, jusques & compris 1754. La seconde renferme les Mémoires & dissertations que l'Académie a jugé devoir être imprimés dans toute leur étendue.

Dans la partie Historique on voit d'abord les changemens arrivés dans la liste des Académiciens depuis l'année 1752, jusques & compris 1754. On trouve ensuite les analyses de plusieurs ouvrages Académiques. Ces morceaux sont 1°. l'examen d'un passage d'Herodote, concernant les Pélasges & les Hellenes, d'après trois dissertations de MM. Geinoz, de la Nauze & Gibert. 2°. Des Observations sur la Ville de Crestone faites par MM. Geinoz & de la Nauze. 3°. L'examen d'un passage de la vie d'Alexandre, où Plutarque rapporte la mort de Statira femme de Darius, par M. de Bougainville. 4°. Réflexions générales sur les cartes Géographiques des Anciens, & sur les erreurs que les Historiens d'Alexandre le Grand ont occasionnées dans la Géographie, par M. Bonamy. 5°. Eclaircissement d'un passage de la Poëtique d'Aristote, sur le style des Poëtes, par M. Racine. 6°. Sur l'Eneide de Virgile, considérée par rapport à l'art de la guerre, par M. de Sigrais. 7°. Description de la Province Narbon-

noise, selon le texte de Pline, éclairci par des remarques géographiques, historiques & critiques, par M. Menard. 8°. Observations sur deux médailles singuliéres de Marc Aurele & de L. Verus, pour l'éclaircissement de l'histoire de ces Princes. 9°. Explication des lettres initiales C. G. I. H. P. qui se trouvent sur plusieurs médailles, par M. l'Abbé Belley. 10°. Remarques sur les médailles qui portent cette inscription abrégée, AEL. MVNIC. COEL. ou COIL. par M. l'Abbé Belley. 11°. Remarques sur les médailles qui sont marquées des lettres initiales C. I. C. A. par le même. 12°. Sur des armes de cuivre découvertes à Genfac, par M. le Comte de Caylus. 13°. Sur la situation de deux anciens Palais des Rois de France VETUS DOMUS & BONOGILUM, par M. l'Abbé le Beuf. 14°. Réflexions sur les tombeaux de Civaux, & sur un prétendu Temple des Gaulois à Montmorillon, par le même. 15°. Sur l'inscription de VIROMARUS, par le même. 16°. Antiquités d'Auvergne, par le même. 17°. Antiquités du Puy en Velay, par le même. 18°. Sur l'arc d'Orange, par le même. 19°. Sépultures anciennes découvertes à Paris en 1753, par le même. 20°. Histoire d'Arnaut de Cervole, dit *l'Archiprêtre*, par M. le Baron de Zurlauben. 21°. Abrégé de la vie d'Enguerrand VII. du nom, Sire de Coucy, avec un détail de son expédition en Alsace & en Suisse, par le même. 22°. Demande faite à l'Académie sur le pas militaire du soldat Romain, avec la réponse, par M. d'Anville. Les extraits de toutes les Dissertations ci-dessus énoncées ont été faits par M. le Beau, Sécretaire perpétuel de l'Académie. Quoique l'usage de l'Académie soit de ne faire imprimer, entre ses Mémoires que ceux des Académiciens, ce-

pendant elle a cru que Monsieur de Mairan, de l'Académie des Sciences, qui sçait joindre à l'étude des hautes sciences les agrémens de la littérature, méritoit une exception; on sçait de plus que l'Académie des Sciences est unie à celle des Belles Lettres par une correspondance mutuelle. C'est ce qui a déterminé l'Académie à insérer dans son 25e volume un Mémoire de M. de Mairan lu dans l'assemblée du 19 Novembre 1754. Ce Mémoire a pour titre: Conjectures sur l'origine de la Fable de l'Olympe, en explication & confirmation de ce qui en a été dit dans l'un des éclaircissemens ajoutés au Traité physique & historique de l'Aurore Boreale, par M. de Mairan, de l'Académie Royale des Sciences. 4°. Devises, inscriptions & médailles faites par l'Académie. On a après cela les éloges de MM. Turgot, l'Abbé Geinoz, de Boze, l'Abbé Fenel & Secousse, qui sont de la composition de M. de Bougainville, ancien Sécretaire perpétuel.

Voici les titres des mémoires contenus dans la seconde partie du premier volume & tels qu'ils ont été lus par les Auteurs.

Dissertation sur les premiers habitans de la Grece, par M. *Gibert*.

Recherches sur quelques événemens qui concernent l'histoire des Rois Grecs, de la Bactriane, & particuliérement la destruction de leur Royaume par les Scythes, l'établissement de ceux-ci le long de l'Indus, & les guerres qu'ils eurent avec les Parthes, par M. de *Guignes*.

Mémoire sur la nation des Getes, & sur le Pontife adoré chez cette nation, par *M. d'Anville*.

Conjectures sur le système des Homéoméries, ou parties similaires d'Anaxagore, par *M. l'Abbé le Batteux*.

Développement d'un principe fondamental de la Physique des anciens, d'où naissent les réponses aux objections d'Aristote, de Lucrèce, de Bayle, contre le système d'Anaxagore, par M. l'Abbé *le Batteux*.

Traité historique de la Religion des Perses, par M. l'Abbé *Foucher*.

PREMIERE EPOQUE. De la Religion des Perses, depuis l'établissement de leur nation, jusqu'au régne de Darius fils d'Hystaspe. PREMIER MEMOIRE, sur le Sabaïsme des anciens Perses.

Suite du Traité historique de la Religion des Perses, par M. l'Abbé *Foucher*. SECOND MEMOIRE, sur le Dualisme des Perses.

Réflexions sur quelques chapitres du trente-cinquiéme livre de Pline. PREMIERE PARTIE, par M. le Comte *de Caylus*. SECONDE PARTIE. Du genre & de l'espéce des Peintures anciennes. TROISIEME PARTIE. Du caractére & de la maniére des Peintres Grecs.

Mémoire sur la maniére dont Pline a traité de la Peinture, par M. de la *Nauze*.

De la Sculpture & des Sculpteurs anciens, selon Pline, par M. le Comte de *Caylus*.

Réflexions sur les chapitres du trente-quatriéme livre de Pline, dans lesquels il fait mention des ouvrages de bronze, par M. le Comte de *Caylus*.

Eclaircissement sur un ouvrage de Salluste, avec un Essai d'explication suivie des fragmens qui nous en restent, par M. le Président de *Brosses*, Académicien libre.

De la puissance Tribunitienne des Empereurs, par M. l'Abbé de la *Bleterie*.

Mémoire sur le coin ou l'ordre Rostral, pour servir d'explication à ce qu'en a écrit le Chevalier Foland, par M. de *Sigrais*.

De la Legion Romaine, par M. le *Beau.*

Premier Memoire. De la nature, du nom & de l'origine de la Légion, & jusqu'à quel tems cette milice a subsisté.

Second Memoire. Sur la Légion Romaine. Du nombre de gens de pied dont elle étoit composée.

Mémoire sur le premier livre de la République de Platon, par M. l'Abbé *Sallier.*

Le second volume, dans lequel il n'y a point de partie historique, contient les Mémoires suivans.

Développement de la morale d'Aristippe, pour servir d'explication à un passage d'Horace, par M. l'Abbé le *Batteux.*

Mémoire sur les découvertes & les établissemens faits le long des côtes d'Afrique, par Hannon, Amiral de Carthage, par M. de *Bougainville.*

Premiere Section. Recit historique du voyage d'Hannon.

Seconde Section. Traduction du Périple d'Hannon, accompagné de quelques éclaircissemens.

Dissertation sur les sources du Nil, pour prouver qu'on ne les a point encore découvertes, par M. *d'Anville.*

Mémoire concernant les rivieres de l'intérieur de l'Afrique, sur les notions tirées des anciens & des modernes, par M. *d'Anville.*

Mémoire sur la mesure du Schène Egyptien, & du Stade qui servoit à le composer, par M. *d'Anville.*

Discussion de la mesure de la terre par Eratosthène, servant à confirmer la mesure du Schène Egyptien, donnée dans le mémoire précédent, par M. *d'Anville.*

Remarques sur Eratosthène, à l'occasion de la latitude de Syéne, par M. de la *Nauze.*

Mémoire sur la chronologie de l'histoire des Machabées, par M. *Gibert.*

Observations sur plusieurs Epoques de la Chronique de Paros, par M. *Freret.*

Eclaircissement sur la nature des années employées par l'Auteur de la Chronique de Paros, par M. *Freret.*

Le Calendrier Romain, depuis les Décemvirs, jusqu'à la correction de Jules César, par M. de la *Nauze.*

Dissertation sur le Papyrus, par M. le Comte de *Caylus.*

Dissertation sur le tombeau de Mausole, par M. le Comte de *Caylus.*

Mémoire critique sur l'arc de Triomphe de la Ville d'Orange, par M. *Menard.*

Observations sur une médaille du Roi Samus, Prince jusqu'à présent inconnu, par M. l'Abbé *Belley.*

Nouvelles conjectures sur la médaille Grecque d'un Roi nommé SAMUS, où l'on voit d'un côté la tête du soleil couronné de rayons, & au revers une victoire passante, tenant de la main droite une couronne de laurier, & de l'autre une palme, avec cette inscription, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΑΜΟΥ ΘΕΟΣΕΒΟΥΣ ΚΑΙ ΔΙΚΑΙΟΥ, & l'exergue ΓΑ, 33, par M. de *Boze.*

Nouvelles observations sur la médaille du Roi Samus, par M. l'Abbé *Belley.*

Dissertation sur les ères des Villes d'Epiphanée, de Syrie & de Cilicie. Premier supplément aux Dissertations du Cardinal Noris, par M. l'Abbé *Belley.*

Dissertation sur l'ère de la Ville d'*Auguste* en Cilicie. Second supplément aux Dissertations du Cardinal Noris, par M. l'Abbé *Belley.*

Dissertation sur l'ère de Scythopolis, ville de Palestine. Troisiéme supplément aux Dissertations du Cardinal Noris, par M. l'Abbé *Belley*.

Observations sur les médailles des villes de Diospolis & d'Eleuthéropolis en Palestine. Quatriéme supplément aux Dissertations du Cardinal Noris, par M. l'Abbé *Belley*.

Observations sur quelques médailles singuliéres de la ville de Césarée en Palestine. Cinquiéme supplément aux Dissertations du Cardinal Noris, par M. l'Abbé *Belley*.

Dissertation sur les ères de la Ville & de la Colonie de Sinope, par M. l'Abbé *Belley*.

Observations sur un Camée antique du cabinet de Monseigneur le Duc d'Orléans, par M. l'Abbé *Belley*.

Observations sur une Agathe antique du cabinet de Monseigneur le Duc d'Orléans, par M. l'Abbé *Belley*.

Histoire de l'Empereur Tétricus, éclaircie & illustreé par les médailles, par M. de *Boze*.

Description historique d'un médaillon d'or de Justinien, par M. de *Boze*.

Remarques sur quelques médailles publiées par différens Auteurs, par M. l'Abbé *Barthelemy*.

Dissertation sur les médailles Arabes, par M. l'Abbé *Barthelemy*.

Réflexions sur l'Alphabet & sur la Langue dont on se servoit autrefois à Palmyre, par M. l'Abbé *Barthelemy*.

Nouvelle vie de S. Gregoire de Tours, premier Historien des François, par M. *Levesque de la Ravaliere*.

Explication des sermens en Langue Romance que Louis, Roi de Germanie, & les Seigneurs François, sujets de Charles-le-Chauve, firent à Strasbourg en 842, par M. *Bonamy*.

Mémoire sur l'origine & la signification de la formule PAR LA GRACE DE DIEU, que les Souverains mettent à la tête de leurs Lettres, par M. *Bonamy.*

La vie d'Etienne I. du nom, Comte de Sancerre, avec des éclaircissemens sur un acte nécessaire à la preuve des faits, par M. *Levesque de la Ravaliere.*

Notice de deux manuscrits du livre intitulé LE JOUVENCEL: confrés avec l'exemplaire imprimé, par M. *de la Curne de Sainte Palaye.*

Mémoire sur la prise de la Ville & de l'Isle de Rhodes, en 1522 par Soliman II. du nom, Empereur des Ottomans, par M. *Tercier.*

Recherches sur les Philosophes appellés SAMANEENS, par M. de *Guignes.*

HISTOIRE littéraire de la France, où l'on traite de l'origine & du progrès, de la décadence & du rétablissement des Sciences parmi les Gaulois & parmi les François; du goût & du génie des uns & des autres pour les Lettres en chaque siécle; de leurs anciennes Ecoles; de l'établissement des Universités en France; des principaux Colléges, des Académies des Sciences & Belles-Lettres; des meilleures Bibliothéques anciennes & modernes; des plus célébres Imprimeries; & de tout ce qui a un rapport particulier à la Littérature. Avec les Eloges historiques des Gaulois & des François qui s'y sont fait quelque réputation; le Catalogue & la Chronologie de leurs Ecrits; des remarques historiques & critiques sur les principaux ouvrages; le dénombrement des différentes éditions; le tout justifié par les citations des Auteurs originaux. Par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur. Tome XI. qui comprend la suite du douziéme siécle de l'Eglise jusqu'à l'an

Hist. littér. de la France.

1141, *in*-4°. de 800 pages avec l'Avertissement & la Table des matiéres. A Paris, chez Nyon, Quai des Augustins; Chaubert, rue du Hurpois; Durand, rue du Foin; Pissot, Quai de Conti, Savoye, rue Saint Jacques; Davids, Quai des Augustins, 1759.

Ce volume n'est point inférieur aux précédens, c'est le jugement qu'en a porté M. l'Abbé Fouchet, de l'Académie des Belles-Lettres, qui en a été le Censeur, & nous sommes persuadés que toutes les personnes qui donnent une attention particuliére à l'histoire Civile & Ecclésiastique de notre nation, le liront avec autant de fruit & de satisfaction que les autres. Nous ne répétérons point ici quelle est la méthode que nos sçavans Bénédictins ont suivie dans la composition de cet Ouvrage. On peut se rappeller ce que nous en avons déja dit dans nos autres Journaux; d'ailleurs le titre seul du livre peut suffire, pour donner à ceux qui ne le connoîtroient pas, une idée des richesses qu'il renferme, & leur faire entrevoir le plan sur lequel les Auteurs ont travaillé. L'extrême brièveté à laquelle nous sommes forcés de nous assujettir, ne nous laisse la liberté, quant à présent, que d'indiquer les noms des Ecrivains François dont on nous donne l'histoire dans ce XIe vol. Nous tâcherons dans la suite de faire connoître en détail le mérite de quelques-uns des articles contenus dans ce précieux recueil. Tout ce que nous pourrons nous permettre aujourd'hui, pour dédommager nos Lecteurs de la sécheresse de notre extrait, sera de rapporter succinctement quelques-uns des traits les plus dignes de remarque, qui se trouvent en très-grand nombre dans le volume que nous annonçons.

Après un Avertissement qui renferme plus

sieurs additions & corrections faites aux tomes qui ont précédé, on rencontre à l'ordinaire une ample Table des ouvrages cités dans ce volume. Ensuite nos Auteurs continuent l'Histoire littéraire des Ecrivains du douziéme siécle. Voici le nom de chacun, suivant le rang qu'ils ont dans le livre.

PAYEN BOLOTIN Chanoine de l'Eglise de Chartres. Il est Auteur d'une Satyre très-vive contre les Hermites. ADALGISE Moine de S. Thierry, Auteur d'une Relation des miracles opérés par les reliques de ce S. transportées en Flandre. PIERRE DE LIBRANA, Evêque de Sarragosse & Gascon de naissance GAUTIER Abbé de S. Amand. LAMBERT, Abbé de S. Bertin, grand Prédicateur. LAMBERT. Prieur de la Chartreuse de Squillac, ou de Torre dans la Calabre, d'une illustre famille de Bourgogne & parent du Pape Calixte II. JEAN dit de Rheims, Moine de Saint Evroul. PONS ou PONCE, Abbé de Cluni. Il étoit fils de Pierre Comte de Melgueil en Languedoc. On voit que de son tems on avoit la coutume à Cluni de distribuer le pain Eucharistique détrempé dans le précieux sang. LISIARD Evêque de Soissons. PONCE Abbé de S. Ruf. ROGER DU SAP, Abbé de S. Evroul & ODON son frere. GAULTIER, Chancelier de Roger, Prince d'Antioche, Auteur de l'histoire du siége d'Antioche, & de la bataille où ce Prince périt. Nos Auteurs font remarquer que plusieurs Ecrivains ont tort de le confondre avec Gaultier Chanoine, Archidiacre de Terouane & Auteur de la vie de Charles le Bon Comte de Flandre. GUILLAUME IX, Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine. Il a rang parmi les Auteurs du douziéme siécle, à cause de ses Poésies Provençales qui lui ont mérité le titre de *Bon Troubadour*. Un cé-

lébre Italien (M. Crescimbeni) prétend, dans son histoire de la Poésie vulgaire, que notre Guillaume est le premier versificateur en langue Provençale, & que ce Prince a donné l'origine à la Poésie vulgaire. GURHERDEN, Moine de Sainte-Croix de Quimperlé. FOUCHER de Chartres, Chapelain de Baudouin I. Roi de Jerusalem, Historien de la Croisade. BERNARD Archevêque de Tolède. On trouve ensuite la vie abrégée de deux Anonymes, dont l'un est Auteur de l'histoire de la découverte des Reliques de Saint Pierre & de Saint Paul, conservées dans l'Abbaye de Saint Mansuy. Nos Bénédictins traitent ces Reliques de *prétendues Reliques*, parce qu'il est certain, comme ils l'observent judicieusement, que les Papes n'ont jamais souffert la distribution d'aucune partie des Reliques des SS. Apôtres. L'autre Anonyme, est Auteur de la Chronique de Saint Pierre du Puy. JEAN MICHAELENSIS, assista en qualité de Sécretaire au Concile de Troye tenu en 1128. Nos Sçavans Bibliographes prouvent que ce fut lui & non pas S. Bernard, qui composa la régle des Templiers. Cette régle fut lue dans le Concile qui l'approuva. SEHERE, premier Abbé de Chaumousey. HERIBRAND, Abbé de Saint Laurent de Liege, l'un des maîtres de Rupert. GAUTIER Evêque de Maguelone. RAINALD, Archevêque de Lyon. THIBAUD d'Etampes & autres Ecrivains. BAUDRI, Evêque de Dol en Bretagne. Il avoit été Abbé de Bourgueil en Anjou. Baudri aimoit passionément les Belles-Lettres. Il les cultivoit même avec assez de succès; mais son attache pour l'étude, lui faisoit négliger les principaux devoirs de son état. Il ne paroît pas qu'il ait été fort jaloux de faire fleurir parmi ses Religieux la discipline Monastique; car on voit que

de son tems, l'abstinence de la viande ne s'observoit pas dans son Abbaye, quoique de l'Ordre de Saint Benoît, même le Samedi. Bien loin de s'opposer à ce relâchement, il blâma ouvertement la conduite d'un de ses Moines qui refusoit de se conformer à cet abus. Il alla même jusqu'à le qualifier de Juif qui observe le Sabbat.

Sabbata custodis, tanquam Judæus Apella
Cùm tamen alterius legis iter teneas.

On peut juger par-là, suivant la remarque de nos Auteurs, que l'abstinence de la viande le Samedi n'étoit pas encore introduite par tout, quoique Glabert témoigne qu'elle avoit été établie dès l'an 1000, en action de graces de l'abondance & de la paix que Dieu avoit accordées. Mais du tems de Pierre le Venerable qui fleurissoit dans le même siécle que Baudri, cette abstinence étoit si générale, que les Comédiens même se faisoient une loi de l'observer. *Abstinebant Dei causâ ipsi mimi, vel lixæ à carnibus omni Sabbato.* Il est étonnant, ajoute-t-on, que les Moines de Bourgueil n'observassent pas une pratique, dont les Comédiens même ne se dispensoient pas.

Les Auteurs qui viennent ensuite sont Hugues de Ribemont Auteur d'une excellente Lettre sur la nature & l'origine de l'ame. Hugues Archidiacre de S. Jacques de Compostelle, puis Evêque de Porto en Portugal, avec Girald, Chanoine de Compostelle, & Bernard, Archidiacre de Brague. Thibaud Moine de Beze & autres Ecrivains. Etienne Chanoine Régulier de l'abbaye de Pébrac en Auvergne. Thomas Seigneur de Coucy, mort Abbé de S. Médard de Soissons. L'on rencontre ensuite plusieurs Auteurs ano-

nymes qui n'ont fourni que des articles aſſez courts. GAUTIER & GALBERT hiſtoriens de Charles-le-Bon, Comte de Flandre. L'ouvrage de Galbert eſt curieux par les détails dans leſquels il entre ſur les uſages, les coutumes & les mœurs des Flamands au commencement du douziéme ſiécle. Après avoir rapporté le parricide de Charle-le-Bon & la vengeance que Louis-le-Gros en tira, cet Auteur fait mention de la maniére dont le Roi de France inveſtit Guillaume le Normand du Comté de Flandres. Il rapporte les formalités remarquables qui s'obſerverent lorſque les Bourgeois de Bruges prêterent ſerment de fidélité à leur nouveau Comte. Nos Auteurs en parlant d'après Galbert du ſoulevement général de toute la Flandre contre Guillaume, nous donnent l'origine de ce proverbe *rompre la paille*. Voici comme ils s'expriment à ce ſujet. » Daniel & » Iwan deux Pairs de Flandre s'étant mis à la » tête des habitans (*de Bruges*) allérent trouver le Comte dans ſon camp aſſiſtés de pluſieurs Chevaliers & lui déclarérent hardiment » qu'ils renonçoient à la foi & à l'hommage qu'ils » lui avoient rendus : *& exfeſtucaverunt fidem & hominia quæ olim fecerant eidem conſuli.* Ce » mot *exfeſtucare* ſemble être l'origine du proverbe *rompre la paille*, pour marquer une rupture d'amitié. En effet lorſqu'un vaſſal vouloit ſe ſouſtraire ouvertement à l'obéiſſance » de ſon Souverain, il rompoit une paille en ſa » préſence & par-là ſe croyoit abſous de ſon hommage & de ſon ſerment de fidélité. Les Seigneurs eux-mêmes, lorſqu'ils vouloient ſe battre avec un de leurs hommes, commençoient » par rompre une paille avec lui pour l'affranchir de toute ſubordination à leur égard & » la

» le rendre leur pair. Ainſi Guillaume le Nor-» mand offenſé des remontrances trop libres » d'un Député de Bruges, rompit la paille de-» vant lui en l'interpellant de la ſorte : Je veux » tout-à l'heure, après avoir rejetté l'hommage » que tu m'as fait & t'avoir rendu mon pair, te » prouver, l'épée à la main, que je n'ai rien » fait juſqu'à préſent de contraire à la raiſon » & à la juſtice dans toute l'étendue de mes » états. *Volo rejecto hominio quod mihi feciſti,* » *parem me tibi facere & ſine dilatione bello* » *comprobare in te, quia benè & rationabiliter* » *adhuc per omnia in comitatu egerim.* « Il me ſemble que les mots *Volo . . . parem me tibi facere* auroient été traduits plus exactement par ceux-ci : *Je veux bien me rendre ton égal & te prouver, &c.*

Jean de Colmieu, Archidiacre de Terouanne. Saint Hugues Evêque de Grenoble où il ſiégea l'eſpace de 52 ans. Brunon Evêque de Straſbourg. Alger Scholaſtique de Liege, enſuite Moine de Cluni, ſçavant Théologien. Nalgode, Religieux de l'Abbaye de Cluni. Richard, ſurnommé des Fourneaux, Abbé de Preaux. Geoffroi, Abbé de Vendôme, Cardinal. L'article qui concerne cet Abbé eſt un des plus longs. Ses écrits ont mérité une attention toute particuliére de ſa part de nos laborieux Bénédictins. Ils conſiſtent dans un grand nombre de Lettres adreſſées aux Souverains Pontifes qui ont vêcu de ſon tems, & dans pluſieurs opuſcules où il traite divers points de doctrine & de diſcipline Eccléſiaſtique. On nous fait obſerver ici que Geoffroi s'eſt ſervi le premier de l'allégorie des deux glaives, pour marquer les deux Puiſſances la ſpirituelle & la temporelle. Cette allégorie qui eſt devenue ſi cé-

lébre, se trouve dans un Traité contre les investitures. Parmi les Lettres de cet Ecrivain, il en est une qui mérite d'être remarquée, parce qu'elle décide une question sur laquelle les sentimens des Erudits paroissent encore partagés.

Dans cette Lettre, qui est la huitiéme du troisiéme livre, l'abbé de Vendôme parle d'un moine de S. Nicolas, qui avoit répondu aux accusations formées contre lui par son Abbé, en se servant, non de la langue Latine, parce qu'il étoit Laïc & qu'il ne l'avoit point appriſe, mais de sa langue maternelle : *ad cujus objecta Monachus, quia Laïcus est, non latinâ quam non didicit linguâ, sed maternâ respondet.* Cela fait voir, ajoutent les Auteurs, que dès-le douziéme siécle le Latin n'étoit plus la langue vulgaire, & que les Laïcs en avoient une autre qui s'appelloit la langue *maternelle*. Cela peut servir encore, ajoutent-ils, à expliquer pourquoi nous avons les mêmes sermons de S. Bernard en Latin & en François.

Gur, second Abbé de Molême & autres Ecrivains. Halus ou Halo. Amand du Chatel, Abbé & restaurateur de Marchiennes. S. Etienne, troisiéme Abbé de Citeaux. Sous son administration l'Ordre de Citeaux prit un vermeilleux accroissement. La multitude de ceux qui venoient de toutes parts se ranger au nombre de ses disciples, étoit si prodigieuse, qu'il fut obligé d'envoyer dans les différentes provinces du Royaume des Colonies pour y fonder de nouvelles Abbayes. Il assembla en 1116 tous les Abbés de son Ordre avec les plus anciens & les plus vertueux Religieux, pour délibérer entre eux sur le bien général d'un Ordre qui commençoit à s'étendre. Cette assemblée doit être regardée comme le premier Chapitre général de Citeaux. L'usage de tenir des Cha-

pitres généraux s'eſt perpétué depuis dans cet Ordre, & il a paſſé de Citeaux dans les autres Ordres. Pour lier & unir entre eux ces différens monaſtéres & n'en faire qu'un même corps, S. Etienne fit dreſſer pluſieurs réglemens dont les uns ſont connus ſous le nom de la fameuſe Charte de Charité & les autres ſous celui du *Livre des Us de Citeaux.* Ces derniers ſtatuts renferment des choſes très-importantes pour la diſcipline Eccléſiaſtique, ſurtout dans la premiére & ſeconde partie. On peut remarquer en particulier avec nos Sçavans Auteurs, dans le cinquante-troiſiéme Chap. qui eſt le premier de la ſeconde partie, l'uſage de la Communion ſous les deux eſpéces, non ſeulement pour les Miniſtres qui ſervoient à l'Autel, mais encore pour tous les Freres. Cet uſage, pourſuit-on, n'a ſubſiſté qu'environ un ſiécle & demi dans l'Ordre de Citeaux; ayant été abrogé l'an 1261, par un Chapitre qui interdit l'uſage de la Coupe aux Moines Convers & aux Religieuſes de l'Ordre, à cauſe des inconvéniens qui en étoient déja arrivés & qui pouvoient encore arriver. Après l'hiſtoire de S. Etienne, on trouve celle de GISLABERT ou GILBERT l'Univerſel, Evêque de Londres; de S. NORBERT Fondateur de l'Ordre de Prémontré, puis Archevêque de Magdebourg; du Vénérable HILDEBERT Evêque du Mans, enſuite Archevêque de Tours. Les Peres Bénédictins ſe ſont étendus avec complaiſance ſur le ſujet de ce Prélat, & ils ont conſacré à ſa mémoire un article très-conſidérable. Il s'étend depuis la page 250 juſqu'à la page 412. Hildebert, entre un grand nombre d'autres Ecrits, nous a laiſſé des Sermons dont les Auteurs font cas. L'on voit par l'analyſe qu'ils en donnent que ces diſcours ſont très-inſtructifs, & qu'ils peu-

TAYLOR INST. OXFORD

vent mériter l'attention de ceux qui se destinent à la Chaire. On trouve dans un de ces Sermons une belle exhortation, » adressée aux pé» cheurs soumis à la Pénitence publique, dans » le moment qu'on alloit les chasser de l'Eglise. » Ce Sermon prouve que la Pénitence publique » étoit encore en vigueur. Hildebert y dit ex» pressément, que l'on mettoit hors de l'Eglise » ceux qui l'avoient mérité par leurs péchés; » qu'on ne rappelloit les pécheurs qu'après qu'ils » avoient accompli la Pénitence; & que sou» vent l'on imposoit des pénitences pour sept » ans «. On nous fait ressouvenir à cette occasion qu'on conserve encore aujourd'hui un reste de cette ancienne pratique dans l'Eglise du Mans dont Hildebert avoit été Evêque. C'est un usage que le jour des cendres quelques personnes se présentent dans l'Eglise comme Pénitens publics. On les en chasse, & on les réconcilie le jour du Jeudi Saint.

Dans un autre Sermon qu'on attribue à Hildebert, mais que nos Bénédictins paroissent soupçonner n'être pas de lui, il est dit que le respect qu'on avoit pour la Sainte Vierge étoit alors si grand, qu'en prononçant son nom, on fléchissoit le genou. Dans un Sermon sur le Dimanche des Rameaux, il est fait mention de la rose d'or que le Pape portoit. D'où l'on est autorisé, disent les Auteurs, à conclure que cette cérémonie, est du moins du commencement du 12e siécle.

Dans les Ecrits de GALBERT Moine de Marchiennes, dont l'histoire se trouve après celle du Vénérable Hildebert, il est parlé d'une dévotion fort singuliére & qu'on auroit bien de la peine à croire, si elle n'étoit attestée que par ce seul Ecrivain; mais plusieurs autres en font aussi mention. Ce Religieux rapporte que lors-

que les Saints différoient à exaucer les prières qui leur étoient adressées, on fouettoit leurs reliques à coups de verges. On s'imaginoit follement que cette impatience superstitieuse étoit très-propre à les fléchir.

Après la vie de GALON ou WALON Professeur de Paris, on a celle de RUPERT, Abbé de Tuy, avec l'analyse & la critique de ses ouvrages. Rupert a été un des plus célébres Ecrivains du XIIe siécle. Il nous a laissé un grand nombre d'ouvrages très-estimés. Aussi son article est-il fort long. Il occupe 165 pages dans ce volume. Parmi les Ecrits qui sont sortis de la plume de Rupert, on remarque son livre sur la *Trinité & ses œuvres*. Il avance dans cet ouvrage que les Anges ont des Corps formés de cet air grossier & humide dont on sent l'impression lorsqu'il est agité par le vent. Ce sentiment ne lui étoit pas particulier; car il dit lui-même que c'est celui de plusieurs Sçavans & grands hommes. Au reste il n'est pas le plus conforme à l'Ecriture, comme nos Auteurs ont soin de le remarquer, quoique soutenu par d'habiles gens & même par quelques Peres. Rupert rejette dans ce livre l'opinion de ceux qui ont prétendu que l'homme n'auroit point engendré, s'il eut persévéré dans l'innocence. On voit que de son tems quelques uns doutoient du salut d'Adam. Il paroît même que ce sentiment étoit alors assez libre. Rupert n'admettoit point l'Immaculée Conception, quoique d'ailleurs très attentif à relever les prérogatives & l'excellence de la Sainte Vierge. On ne peut point parler de la Confession plus exactement qu'il fait en plusieurs endroits de son Commentaire sur le Levitique. Il croyoit que les Enfans morts sans Baptême étoient condamnés à la peine du feu

éternel. Les Bénédictins vengent la mémoire de Rupert contre les accusations de Bellarmin, & d'autres encore qui n'ont point fait difficulté d'avancer qu'il avoit des sentimens contraires à la foi de l'Eglise sur la présence réelle.

Après Rupert suivent FRANCON, second Abbé d'Afflighem, & GERARD Evêque d'Angoulême. C'est ce Prélat qui dans le Concile de Latran tenu en 1112, sçut tirer si habilement le Pape Paschal II. de l'embarras où il s'étoit jetté en accordant à l'Empereur Henri V. le droit des Investitures. Il étoit dit dans le traité que le Pape ne pourroit jamais excommunier l'Empereur pour avoir donné l'investiture à un Evêque ou à un Abbé. Gerard prétendoit qu'en s'attachant à cette clause, le Pape pouvoit toujours continuer à combattre avec les foudres de l'Eglise les investitures, sans violer la foi de son serment; parce qu'il ne s'étoit pas ôté le droit d'excommunier au moins ceux qui recevroient l'investiture des mains de l'Empereur. Cet avis parut à toute l'assemblée avoir été inspiré par le S. Esprit. Il fut reçu avec de grandes acclamations.

Dans l'histoire d'ANSCHER Abbé de S. Riquier, qui se présente ensuite, on a un exemple des formalités qui s'observoient alors pour la Canonisation d'un Saint. La Sainteté de S. Angilbert Abbé de S. Riquier mort l'an 814, s'étant manifestée par des miracles opérés à son tombeau, Godefroi Evêque d'Amiens se transporta sur les lieux en 1110, & y vérifia soigneusement les faits. » En conséquence de cette » visite, Anscher s'adressa d'abord au Métropo» litain & ensuite au Saint Siége, pour deman» der que le corps d'Angilbert fût levé de terre, » formalité qui dans ce tems emportoit la Ca-

» nonisation. Cette permission ne fut néanmoins » accordée que l'an 1128. L'Abbé l'ayant obtenue, » fit la cérémonie d'ouvrir le tombeau du Saint, » & de montrer son corps au peuple, après quoi » le monument fut refermé & le culte public » d'Angilbert établi. «

Les huit Auteurs suivans ont aussi chacun leur article ; sçavoir, BOSON, Abbé du Bec. ANSELME, Abbé de Gemblou. HUGUES FARSIT, Abbé de S. Jean-en-Vallée. GAUTIER, Moine de Melun. JEAN, Moine d'Epterna & JEAN de Coutance. S. OLDEGAIRE, Evêque de Barcelone, & Archevêque de Tarragone. GUERIN DES ESSARTS, Abbé de S. Evroul, & quelques-uns de ses Religieux. GUIGUES, premier du nom, cinquiéme Prieur de la Grande Chartreuse. Guigues rédigea par écrit les Coutumes de son Ordre que S. Bruno s'étoit contenté de tracer de vive voix & par son exemple. On dit dans cette Régle que les Religieux useront rarement de remédes à l'exception du cautere & de la saignée. Celle-ci, nommée *Minution*, se pratiquoit cinq fois l'année en des tems marqués.

LOUIS VI, Roi de France surnommé le *Gros*, a aussi mérité d'avoir une place parmi les Auteurs du XIIe siécle. Nos sçavans Bénédictins donnent, après l'histoire de sa vie, un précis de ses Loix, Diplomes & autres Ecrits. Ils observent que depuis Charlemagne jusqu'à Saint Louis, il y a eu peu de Princes qui ayent fait de plus grands changemens que Louis le Gros dans la Police & la Jurisprudence du Royaume. La seule institution des Communes dont il fut le principal auteur, introduisit parmi le peuple une forme d'administration, & un corps de droit tout nouveau. Ils rapportent en peu de mots en quoi consistoient les obligations géné-

rales de ces Communes. Une des principales étoit de faire par elles-mêmes la levée des milices & de les envoyer à l'armée sous la banniere de la Paroisse, accompagnées de leur Curé. Sur quoi nos Auteurs font la note suivante.

» Avant Louis le Gros, disent-ils, on avoit » quelquefois mandé les habitans des campa- » gnes dans certaines occasions, & alors ils » étoient conduits par leurs Curés : ce qui, à ce » qu'on croit, a donné lieu aux banniéres des » Eglises Paroissiales. C'est ainsi qu'au siege de » Breval de l'an 1094, on obligea les Curés d'y » amener leurs paroissiens, & les Abbés leurs » hommes ou tenanciers, comme Ordric Vi- » tal le dit pag. 705 : *Illuc presbyteri cum paro-* » *chianis suis vexilla tulerunt, & Abbates cum* » *hominibus suis coacti convenerunt.* Mais alors » ces Milices qui composoient toute l'Infante- » rie, n'étoit de nulle considération, leurs fonc- » tions se bornant aux services les plus bas de » l'armée. Louis le Gros releva leur condition ; » car depuis ce Roi, les gens de pied que les » Communes étoient obligées d'envoyer lors- » qu'on faisoit faire la semonce générale pour » l'*Ost*, commencerent à être réputées pour un » corps de troupes «

Les Auteurs qui ont écrit sur l'ancien Droit François, fixent communément l'origine des Lettres d'évocation au régne de Philippe Auguste. Cependant il est prouvé qu'elles commencerent sous Louis le Gros, par un Diplome que ce Prince fit expédier le 12 Avril de l'an 1120 pour l'Abbaye de Tiron, étant à Tiron même. Cette piéce qui est fort peu connue, a paru à nos Auteurs assez importante, pour qu'ils en donnassent un précis. » Ce mo-

» nument imprimé sur l'original dans le nou-
» veau *Gallia Christiana*, jette une grande lu-
» miére sur le régne de Louis le Gros. 1°. Il
» nous fait connoître un fils de ce Monarque
» dont aucun Historien jusqu'à présent n'a fait
» mention. (*Ce fils avoit été offert à Dieu dans*
» *le Monastere de Tiron par le Roi son Pere.*)
» 2°. Il constate l'antiquité de cet Auguste Sé-
» nat, connu depuis sous le nom de Parlement,
» dont les Chefs nommés dès-lors Présidens,
» étoient le Conseil né de nos Rois & les pre-
» miers Magistrats de la nation. 3°. Il montre
» avec quelle indépendance Louis usoit du pou-
» voir législatif dans les domaines de ses Vas-
» saux, ou du moins prétendoit en user. » &c.

Les autres Ecrivains contenus dans ce volume, dont il nous reste à donner les noms, sont RODULFE, Abbé de S. Tron. RODULFE, Moine du Saint Sépulcre de Cambray. TEULFE, Abbé de S. Crespin de Soissons. VIVIEN, Religieux de Prémontré. DROGON, Cardinal. THIBAUT second, Abbé de Cormeri & Anonymes. LAURENT, Abbé de S. Vanne de Verdun. ETIENNE de Baugé, Evêque d'Autun. RICHARD de Leycestre, Abbé de Saint Evroul. Le B. H. PONCE de Balmei. RAOUL, Abbé de Pierre-Mont. RAINAUD, Prieur de Saint Eloy de Paris. TURSTAIN, Archevêque d'Yorck. NICOLAS, Moine de Saint Crespin le Grand de Soissons.

Nous remarquons en finissant que les Auteurs de cet ouvrage font naître Turstain Archevêque d'York, à Condé sur le Noireau, & non pas à Condé sur Seule, comme le soutient M. Beiers Curé de S. André de Bayeux, dans des Observations qu'il a bien voulu nous communiquer, & qui ont été imprimées au Jour-

nal du mois d'Octobre dernier, page 280.

Mémoire pour servir à l'hist. du dix-septiéme siécle.

MEMOIRES de M. De ***, pour servir à l'histoire du dix-septiéme siécle, publiés pour la premiére fois. Tome premier, de 344 pag. sans l'Avertissement & la Table des matiéres. Tome second, de 348 pag. & Tome troisiéme, de 399 pag. aussi sans la Table des matiéres, *in*-8°. A Amsterdam, chez Arkstée & Merkus, 1760, & se trouvent chez le Prieur, Libraire, rue S. Jacques, à Paris.

Hist. d'Alexandre le Grand.

HISTOIRE d'Alexandre le Grand, par Quinte-Curce de la traduction de Vaugelas, avec les supplémens de Freinshemius, nouvellement traduits par M. l'Abbé *Dinouart*, & le latin à côté. Tome premier, de 522 pag. & Tome second, de 581 pag. A Paris, chez Joseph Barbou, Libraire-Imprimeur, rue S. Jacques, aux Cicognes, 1760. Prix 5 liv. les deux volumes reliés.

M. l'Abbé Dinouart ne nous donne pas la traduction de Vaugelas tout-à-fait telle qu'on la eue jusqu'à présent. Il a cru pouvoir prendre la liberté de donner quelquefois plus de précision au style de ce célébre Traducteur, de couper des phrases trop longues, de faire disparoître quelques mots surannés; de changer certains tours, certaines expressions, pour rendre le style plus coulant; de corriger même quelques méprises & de faire d'autres réformes semblables. Il se persuade qu'à la faveur de ces changemens la lecture de l'ancienne traduction deviendra encore plus intéressante. Nous doutons cependant que tout le monde lui sache gré d'avoir ainsi porté les mains sur le travail de Vaugelas. Bien des personnes trouveront certainement qu'il auroit beaucoup mieux fait de donner une nouvelle traduction de sa façon. Au reste ceci ne doit pas empêcher, ceux qui veulent avoir

une bonne version de Quinte-Curce, de se munir de celle-ci, parce que M. l'Abbé Dinouart n'a point touché au fonds des choses.

Quant à la traduction des suppléments elle appartient à M. l'Abbé Dinouart. Elle vaut certainement mieux que celle de du Ryer qui, suivant l'expression du Traducteur moderne, dédioit ses ouvrages *fumi*, *non fame*.

Ces deux volumes de l'histoire d'Alexandre sont imprimés sur de très-beau papier & en très-beaux caractères, comme sont tous les livres qui sortent de la presse de M. Barbou.

Imitation de J. C. latine.

Le même Libraire vient de faire paroître une nouvelle édition latine de l'Imitation de Jesus-Christ revue par M. l'Abbé *Valart* sur les anciens manuscrits & les premières éditions, & purgée de plus de 600 fautes, cette édition est *in*-24. C'est encore un chef-d'œuvre de Typographie. Les caractères dont on s'est servi pour l'imprimer sont de M. Fournier le jeune. L'on voit à la tête du livre une fort belle gravure représentant la Religion Pénitente, qui offre à l'ame fidèle l'Imitation de Jesus-Christ, & à la fin on trouve un Dictionnaire des mots les plus difficiles à entendre, avec une Table des matières. Le prix de ce livre est de 3 liv. doré sur tranche.

Office de la Sainte Vierge.

On trouve de plus chez M. Barbou un autre petit livre aussi très-bien imprimé, qui a pour titre : l'Office de la Sainte Vierge en François. C'est un *in*-36. de 224 pag. qui se vend 1 liv. 4 sols relié.

Apparat Royal.

Le même Libraire a mis aussi en vente depuis peu le petit Apparat Royal *in*-8°. considérablement augmenté par M. l'Abbé *Dinouart*, sur les Dictionnaires du Pere Joubert & du Pere le Brun.

Œuvres Métallurgiques.

Œuvres Métallurgiques de M. Jean-Christian Orschall, Inspecteur des mines de S. A. S. le Landgrave de Hesse-Cassel, contenant I. l'Art de la fonderie. II. Un Traité de la liquation. III. Un Traité de la macération des mines. IV. Le Traité des trois merveilles; traduit de l'Allemand, *in*-12. de plus de 400 pag. A Paris, chez Hardy, Libraire, rue S. Jacques, au-dessus de celle de la Parcheminerie, à la Colonne d'or, 1760. Le prix est de 2 liv. 10 sols broché, & de 3 liv. relié.

Rhetorica Aristotelis.

Rhetorica juxtà doctrinam Aristotelis, Dialogis explanata. In usum discipulorum, à DD. Baltasar Gibert, quondam Eloquentiæ & in Collegio Mazarineo Professore, Universitatis Parisiensis Rectore tertiùm ac Syndico, volume *in*-douze, de 150 pages. A Paris, chez Claude Herissant, rue Neuve Notre-Dame, aux Trois Vertus, & la Croix d'or, 1759.

Les Voyageurs modernes.

Les Voyageurs modernes, ou abrégé de plusieurs voyages en Europe, Asie & Afrique. Traduits de l'Anglois, 4 vol. *in*-12. A Paris, chez Nyon, à l'Occasion; Guillyn, au Lys d'or, Quai des Augustins; Hardy, rue S. Jacques, à la Colonne d'or, 1759. Le prix est de 8 livres brochés.

Depuis un demi siécle il s'est trouvé en Angleterre un grand nombre d'hommes de Lettres qui ont entrepris des voyages très longs, très-pénibles & très-dispendieux dans les différens pays du monde, pour y faire la découverte des plus beaux monumens de l'Antiquité, & pour s'instruire de tout ce qui peut intéresser les Amateurs des Sciences & des Arts. De retour dans leur patrie ils ont fait part au Public du fruit de leurs expéditions littéraires. Ils ont mis au jour la relation de leurs voyages, enrichie de

tous les ornemens dont elle étoit ſuſceptible, & qui pouvoient contribuer à l'inſtruction & à l'amuſement de leurs compatriotes.

Le Docteur Pocoke, Evêque d'Oſſory, nous a donné une deſcription de ſes voyages en Egypte, qui occupe trois volumes *in-folio*, ornés de près de 300 planches.

Le Docteur Shaw a voyagé dans les divers pays de l'Afrique, connus ſous le nom de Barbarie, & ſurtout à Alger & à Tunis. On a une traduction de ſes voyages en deux gros volumes *in-4°*.

M. Wood a entrepris le voyage de Palmyre & de Baldec, conjointement avec deux amis & un Deſſinateur. Ils ont examiné avec beaucoup de ſoin les reſtes précieux des anciens édifices Grecs & Romains qui ſubſiſtent encore dans ces cantons. La deſcription curieuſe qu'il a faite de toutes ces antiquités eſt contenue dans deux volumes *in-folio*, chargés de figures gravées par les meilleurs Artiſtes.

M. Norden a viſité l'Egypte & la Nubie, en ſuivant le cours du Nil. Aucune des antiquités Egyptiennes qui ſe ſont trouvées ſur ſon paſſage n'a échappé à ſa curioſité. Son Journal eſt un des ouvrages le plus inſtructifs que l'on puiſſe lire pour bien connoître l'ancienne Egypte le long du Nil depuis le Caire juſqu'au deſſus de la premiére Cataracte.

M. Maundrel nous a tranſmis un détail aſſez circonſtancié de la Paleſtine & de toute la terre ſainte.

Ceux qui voudront acquérir des connoiſſances peu communes ſur la Ruſſie, la Perſe, le Dannemarck, l'Allemagne & la Hollande, peuvent trouver de quoi ſatisfaire leur déſir dans les voyages de M. Hanway. Il s'y rençontre des

anecdotes très-intéreſſantes & peu connues, relatives aux différentes regions où il a voyagé.

On eſt eſt redevable à M. Drummond d'une deſcription de l'Etat de Tripoli qui mérite d'être recherchée. On y trouve auſſi des détails ſur les différens Etats de la Barbarie qui intéreſſent beaucoup.

Tout ce qu'il y a de plus remarquable dans la Ville d'Alep & dans ſes environs, eſt renfermé dans la relation que M. Ruſſel nous en a donnée.

Enfin M. Pontoppidan, Evêque de Bergen, a écrit l'Hiſtoire naturelle de Norwege. Cet ouvrage eſt très-curieux & d'autant plus intéreſſant, nous dit-on, que c'eſt un des pays du Nord, qui avoit été le moins connu juſqu'à nos jours.

Graces à ces excellens Auteurs, ajoute-t-on dans une Préface que nous tranſcrivons en grande partie, nous ſommes à portée d'étendre nos connoiſſances, & d'acquérir, ſans ſortir de notre cabinet, toutes les lumiéres qu'ils ſe ſont procurées à force de peines & de dépenſes.

Mais il reſtoit encore un inconvénient bien conſidérable, & qui empêchoit quantité de gens de pouvoir s'inſtruire & profiter de la lecture de ces ouvrages. La plûpart étant très-volumineux, & outre cela chargés de quantité de planches, le prix en étoit néceſſairement fort haut; & le commun des Lecteurs, ſe trouvoit hors d'état d'en tirer le fruit qu'ils auroient déſiré, faute de pouvoir employer au moins 600 liv. pour ſe les procurer.

Cet obſtacle a fait naître l'idée d'y remédier par une analyſe courte & cependant la moins ſéche que l'on pouvoit déſirer de tous ces ouvrages, en les réuniſſant tous enſemble dans qua-

tre volumes *in*-12. Le succès que cette collection abrégée a eu en Angleterre a déterminé M. de Puisieux à la donner en notre langue. Si le Public favorise son travail & qu'il paroisse désirer une traduction de tous les ouvrages, dont on ne lui présente ici que l'abrégé, il trouvera dans M. de Puisieux un Traducteur qui sera charmé de satisfaire son empressement.

Nous ne doutons pas que beaucoup de curieux ne fussent bien aises de voir une pareille traduction, mais si le Traducteur l'accompagne des planches & des plans qui ont rendu les originaux si dispendieux, il est à craindre que cette traduction ne soit alors que pour ceux qui seront assez riches pour en faire l'acquisition. Nous ne devons pas oublier au reste que l'abrégé du voyage de M. Norden en montant le Nil jusqu'à Derri au-dessus de la grande Cataracte & en le descendant jusqu'au Caire, est accompagné d'une carte du cours du Nil dans toute cette étendue. On y a mis les noms modernes des lieux situés sur les deux bords de ce fleuve, avec les noms anciens. Par ce moyen on voit la position de plusieurs villes célébres dans l'antiquité. Telles sont *Gizé*, anciennement Memphis; *Dandera*, Tentyra; *Arment*, Hermontis; *Demegraat*, Crocodilopolis; *Luxor*, Thebes; *Esnay*, Latopolis; *Edfou*, Apollinopolis; *Essuanen*, Syene; *Ell sag*, Elephantine, &c.

Droits des Gradués.

PRINCIPES sur les droits & obligations des Gradués, par Me *de Jouy*, Avocat au Parlement. A Paris, au Palais, chez Knapen, Imprimeur-Libraire, au troisiéme Pilier, à L couronnée, & en face du Pont Saint Michel, au bon Protecteur, 1759. *in*-12. de 534 pag. avec la Table des matiéres.

Lettres diverses d'un Adepte.

LETTRES diverses à un Ami de la Nature;

sur de nouveaux produits tirés des trois régnes Minéral, Végétal & Animal; & sur les vrais moyens de jouir d'une santé parfaite. Par un Scrutateur de la Nature. A Francfort, & se vend à Paris, chez la veuve Lamesle, rue Vieille Bouclerie, à la Minerve, 1759. broch. *in* 8°. de 32 pag.

Ce Scrutateur de la Nature s'appelle M. Lhoste. C'est un Adepte dans les formes, qui s'occupe depuis 30 ans dans son Laboratoire à la décomposition des matiéres qui composent les trois régnes, pour en extraire la panacée universelle. Si l'on s'en rapporte aux lettres que nous annonçons, son travail a été couronné par une multitude de découvertes avec les secours desquelles il est en état de guérir toutes sortes de maladies, même celles que l'on a coutume de regarder comme incurables. Il faut voir le détail de toutes ces merveilles dans la brochure de l'Auteur. Elle se vend 12 sols.

Censeur Hebdomadaire.

Le Censeur Hebdomadaire, par MM. *de Chaumeix & d'Aquin*, année 1760.

Tel vous semble applaudir, qui vous raille & vous joue;
Aimez qu'on vous conseille, & non pas qu'on vous loue.

Despreaux, Art Poétiq.

A Utrecht, & se trouve à Paris, chez Cuisart, Libraire sur le Quai de Gêvres, à l'Ange Gardien, 1760.

La quantité prodigieuse de Journaux de toute espéce dont le Public se trouve aujourd'hui surchargé, ne paroît pas aux Auteurs de celui-ci une raison suffisante pour faire regarder leur travail comme superflu. Le plan qu'ils ont dessein de

de ſuivre & la maniére neuve dont ils l'exécuteront, mettra entre le *Cenſeur Hebdomadaire* & les autres ouvrages périodiques une différence ſi grande, qu'ils n'auront enſemble rien de commun. MM. Chaumeix & d'Aquin, déja connus dans la République des Lettres, l'un par ſes *Préjugés légitimes contre l'Encyclopedie*, & l'autre par une *Satyre contre la corruption du goût*, ſe propoſent dans ce nouveau Journal trois objets. Le premier eſt de donner leurs réflexions ſur les régles fondamentales de la Littérature, d'inſtruire les Auteurs de ce qu'ils doivent obſerver pour réuſſir dans les ouvrages qu'ils voudront compoſer, & enfin de relever les fautes de ceux qui ſe ſeront écartés de la voie des bons principes. En ſecond lieu le deſſein de nos Cenſeurs eſt de s'élever avec force & ſans ménagement contre cet eſprit de doute & d'incrédulité qui régne dans un grand nombre d'écrits de nos jours. Troiſiémement enfin ils s'engagent à faire une critique ſévère & ſuivie des articles de l'Encyclopedie qui concernent la Littérature.

Cet ouvrage ſe trouve à Paris, chez Cuiſſart, Libraire, ſur le Quai de Gêvres, à l'Ange Gardien. Il contiendra cinquante-deux cahiers, chacun de deux feuilles *in*-8°. caractére de *Cicero*, qui formeront chaque année quatre volumes *in*-8°. de 426 pag. chacun. On diſtribuera un cahier le Lundi de chaque ſemaine. Le prix de la Souſcription pour l'année ſera de 18 livres; les Souſcripteurs pour la Province payeront quatre ſols pour le port de chaque cahier en le recevant par la poſte. Le prix de chaque cahier pour ceux qui n'auront pas ſouſcrit, ſera de 12 ſols. Les ſouſcriptions ſeront ſignées de MM. *de Chaumeix*, *d'Aquin* & du Libraire.

Les Souſcripteurs de Province ſont priés d'af-

franchir leurs lettres & le port de l'argent de leur souscription par la poste.

Almanach pour l'année 1760.

L'on trouve chez Cuissart un assortiment de tous les Almanachs chantans ; comme les Fêtes de Comus ou Recueil de chansons à boire ; l'Ami de tout le Monde en Vaudevilles, avec des anecdotes curieuses & divertissantes sur les Arts & Métiers. Les Plaisirs de la nouveauté ; & plusieurs autres de pareille nature. Almanach Géographique & Historique, contenant une discription abrégée des Villes du Royaume où il y a Archevêché, Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aydes, & Université, avec un précis de ce qu'il y a de plus remarquable dans chacune ; Almanach du Parnasse, ou Tablettes des Muses ; contenant une idée des Sciences, de la Littérature, & des Arts en France : avec un tableau des plus grands hommes dans tous les genres, & des Inscriptions en leur honneur. L'Almanach des Bêtes & la suite dudit Almanach, avec de jolies gravures, sur les desseins d'Eisen & de Saussay.

Traité des Droits d'Aides.

Traité général des Droits d'Aides, par M. le *Febvre de la Bellande*, deux parties en deux volumes *in*-4°. le premier de 428 pag. sans l'Introduction & la Préface, & le second de 525 pages avec la Préface. A Paris, chez Pierre Prault, Quai de Gêvres, au Paradis, 1759.

On a beaucoup écrit sur la Jurisprudence, la Politique & le Commerce. Un grand nombre d'ouvrages excellens sur ces trois objets, fournissent à ceux qui ont intérêt de les bien connoître, des instructions solides & suffisantes. La Finance, cette partie si essentielle du Gouvernement, est la seule qui se trouve dépourvue d'un pareil secours, surtout dans une de ses branches, où il seroit le plus nécessaire, sçavoir,

celle des Aides. M. le Febvre de la Bellande a travaillé longtems sur cette matière avec opiniâtreté, & à force de recherches pénibles & laborieuses il a réussi à former un Traité sur les Aydes, dont l'utilité ne peut être équivoque. » L'ouvrage, *dit-il*, est considérable, minutieux & ingrat. Il ne peut flatter l'amour propre que par le mérite du travail & de la méthode, mais il peut être utile. Je me croirai trop heureux, si j'ai pu rendre le chemin plus facile à ceux qui entrent dans cette carrière, ou soulager la mémoire de ceux qui sont déja instruits, & d'un autre côté jetter sur cette matière assez de clarté pour écarter de l'esprit du Public, ce préjugé de vexation & d'injustice qui naît de la confusion apparente des droits; préjugé qui ne retombe que trop souvent sur ceux qui sont chargés de la perception. «

L'Auteur prévient qu'il auroit pu choisir une méthode qui lui auroit été plus commode pour l'exécution, comme celle d'un Dictionnaire, à l'exemple de celui de Ferrière, sur la procédure, ou celle d'un Commentaire sur les Ordonnances qui forment le Code de l'administration des Aydes. Mais il a cru qu'il valoit mieux diviser son Traité par livres & par chapitres, suivant la nature & le rapport des matières. Cette distribution lui a semblé, avec raison, plus méthodique & plus propre à répandre la lumière sur la diversité des objets qu'il a été obligé d'embrasser. Malgré l'avantage qui auroit résulté de la forme d'un Dictionnaire que M. de la Bellande auroit pu donner à son ouvrage, il se retrouve dans une table des matières fort ample & composée très-méthodiquement.

L'Auteur a écarté de son ouvrage toutes les recherches de pure curiosité. La perception actuelle

est le seul & principal objet qu'il a eu continuel
lement devant les yeux en travaillant. Les Or
donnances de 1680, pour la partie des Ayde
dans le ressort des Cours des Aydes de Paris &
Rouen, & celle de 1681. sur quelques droits de
Fermes en particulier, & sur tous en génér
forment l'époque d'où il a jugé devoir partir.
n'a remonté au-delà de ces Ordonnances qu
pour ce qui concerne l'origine & l'établissemen
de ces droits, qui par le rapport essentiel qu'i
ont avec la perception actuelle, lui ont paru m
riter d'être approfondis avec exactitude. On
trouvera point ici l'histoire des variations de c
droits & des anciens réglemens, qui ont servi
la rédaction des Ordonnances dont on vient
parler. Ces recherches n'auroient servi qu
augmenter le volume de l'ouvrage, sans co
tribuer à remplir l'objet qu'on s'est proposé
le composant.

M. de la Bellande en réfléchissant sur la n
ture des droits d'Aydes, a trouvé que tous
cas où ils se perçoivent, peuvent se rapporte
quatre principaux, dans lesquels tous les autr
qui ne sont que particuliers rentrent naturel
ment. Ce sont 1°. l'entrée dans les Ville
Bourgs; 2°. la vente en gros; 3°. la vente
détail; 4°. le passage ou la navigation sur d
raines rivières. Il y a aussi d'autres droits
dans leur origine, faisoient autant de Fermes
ticulières, & qui depuis ont été réunis à la F
me des Aydes, tels que les droits du papie
parchemin timbrés, ceux de la marque d'o
d'argent & autres qu'on comprend tous ordi
rement sous l'expression des droits joints
Ferme des Aydes. Cette division des droits d
des a donné lieu à l'Auteur de partager
Traité en pareil nombre de livres. Il l'a term

par un sixiéme livre où il a parlé de tout ce qui concerne la régie des droits d'Aides en général.

Les objets qu'embrasse la connoissance des droits sont, 1°. les titres ou du moins à leur défaut l'époque de leur création ; 2°. les marchandises & denrées qui y sont assujetties ; 3°. la quotité de chaque droit ; 4°. les pays & lieux où les droits sont établis ; 5°. les cas où ils sont perceptibles ; 6°. ce qui s'observe dans la perception de chaque espéce ; 7°. enfin les exemptions de ces droits attachées à certains états ou charges, ou à certaines villes & lieux, & les formalités qu'on exige de ceux qui jouissent de ces exemptions. L'Auteur a suivi constamment cet ordre par rapport à chaque droit. Il a tâché d'approfondir successivement chacun de ces objets, & il a surtout observé avec la plus scrupuleuse exactitude de citer à chaque article les Réglemens dont il est appuyé. Autant qu'il lui a été possible il a conservé l'expression propre des Réglemens ; mais il s'est trouvé bien des cas où il n'a pas cru devoir le faire. Il a étendu les dispositions dont les termes lui ont paru trop serrés. Il a tâché de fixer le sens de celles qu'il a trouvées susceptibles de plusieurs interprétations, & il a cherché à rendre raison de toutes celles dont le motif ou l'objet ne se présente pas de soi-même. Afin de laisser indécises le moins de questions qu'il lui a été possible, il a lu avec toute l'attention dont il a été capable, le plus grand nombre de mémoires, tant des Fermiers que des Redevables, respectivement fournis depuis un siécle, qu'il a pu trouver, soit dans les cabinets qui lui ont été ouverts, soit dans le préambule des Arrêts contradictoires où ces mémoires sont souvent rapportés. Enfin lorsque ses recherches ont été insuffisantes, & qu'il a manqué d'au-

torités il a eu recours aux lumiéres de plusieurs personnes versées par état dans ces sortes de matiéres. Pour qu'il ne manquât rien à la perfection de ce Traité, les différentes parties qui le composent, ont été réparties à MM. les chefs de Bureau de l'Hôtel des Fermes pour qu'ils en fissent l'examen. On assure dans l'Introduction que nous n'avons fait que copier, que l'ouvrage a paru mériter leur suffrage dans le plan & dans l'exécution. L'approbation de juges aussi éclairés ne peut manquer de concilier au travail de M. de la Bellande la confiance de tous ceux à qui il paroîtra utile & même nécessaire; & certainement le nombre n'en sera pas petit. Son utilité s'étendra d'abord à tous ceux qui sont employés dans les Fermes pour le recouvrement des Aides. Il est certain qu'avec le secours de cet ouvrage, il sera aisé à un sujet intelligent & de bonne volonté de se rendre capable en peu de tems de remplir, à la satisfaction de ses Supérieurs, les différens emplois dont il pourra être chargé. Souvent il arrive des cas où ceux qui sont préposés à la perception des droits, se trouvent, malgré leur expérience & leur habileté, fort embarrassés, surtout lorsqu'il faut se décider sur le champ. Ils n'auront qu'à ouvrir l'ouvrage de M. de la Bellande & aussitôt les difficultés qui pourroient les arrêter s'évanouiront. Les Tribunaux à qui appartient la connoissance de toutes les affaires concernant les Aides, auront sous les yeux les résultat des Loix qu'ils sont chargés de faire exécuter, & ils seront moins exposés à voir leurs jugemens infirmés comme contraires aux Réglemens qu'ils auront ignorés. Enfin cet ouvrage ne sera pas moins utile aux Redevables des droits, comme aux particuliers & Négocians qui recueillent ou qui

vendent des boissons ; aux Maîtres de Forges pour la marque des fers ; aux Orfèvres pour celle de l'or & de l'argent : ils connoîtront les droits qu'ils sont obligés de payer, & les formalités auxquelles ils sont assujettis. Par-là il s'exposeront moins souvent à former mal-à-propos des contestations & à succomber faute de moyens de défense dans celles où ils sont fondés.

Ce Traité des Aides se vend 13 liv. 4 sols broché & 15 liv. relié. Ce prix doit paroître assurément fort raisonnable, si l'on fait attention à la beauté du papier & aux frais qu'il en a dû coûter pour faire imprimer un ouvrage rempli de tarifs, de chiffres, de notes, & de citations marginales, où l'Ouvrier a été obligé d'employer au moins une douzaine de caractères différens.

Précis historique de la vie de J. C. de sa Doctrine, de ses Miracles & de l'établissement de son Eglise ; accompagné de réflexions & de pensées choisies sur la Religion & sur l'Incrédulité : ouvrage destiné à affermir les Fidèles dans leur croyance, & à les préserver de la contagion de l'Incrédulité, *in*-12. d'environ 230 p. A Paris, chez Aug. Mart. Lottin, Libraire-Imprimeur, rue S. Jacques, près S. Yves, au Coq, 1760. Précis hist. de la vie de J. C.

Principes sur l'Eglise ou Préservatif contre l'Hérésie ; par M. *Rousset*, Prêtre, 2 tom. faisant ensemble 628 pag. *in*-12. petit format. A Paris, chez Prault père, Quai de Gêvres, au Paradis, 1760. Principes contre l'hérésie.

Tables Géographiques. Brochure *in*-12. d'environ 100 pag. A Paris, chez Barbou, rue Saint Jacques, proche la Fontaine Saint Benoît, aux Cigognes, 1760. Prix 1 liv. 4 sols relié. Tables Géographiques.

Ces Tables sont un abrégé de la bonne Géographie de M. l'Abbé Nicole de la Croix, dont

on ne présente que les divisions tant générales que particulières.

Œuvres de M. Maillard.

Œuvres en vers & en prose de M. *Desforges-Maillard*, des Académies Royales des Sciences & Belles-Lettres d'Angers, Caën, la Rochelle, des Sociétés Littéraires d'Orléans & Châlons-sur-Marne, de la Société Royale de Nancy, & des Académies des Ricovrati de Padoue, & des Rinnovati d'Asolo; dédiés à M. de Machault, Garde des Sceaux, Ministre Général de la Maxine., 2 tom. *in*-12. d'environ 500 pag. chacun. A Amsterdam, chez Jean Schreuder, & Pierre Mortier le jeune, 1760.

Il y a longtems que M. Desforges-Maillard est connu dans la République des Lettres, & nous lui devons en particulier des sentimens de reconnoissance pour les morceaux de poésie dont il a bien voulu orner notre Journal. Le recueil de ses Œuvres ne peut manquer d'être bien reçu du public; il n'oubliera pas sitôt sa métamorphose en Mademoiselle *de Malcrais de la Vigne* qui l'a amusé pendant quelques années, & qui a attiré à la prétendue Demoiselle les complimens les plus flateurs des Auteurs du premier mérite. On trouvera l'histoire de cette scéne originale dans la Préface de l'ouvrage que nous ne faisons qu'annoncer aujourd'hui; nous nous proposons dans la suite d'instruire les Lecteurs de ce qu'il contient.

Nouvelle cheminée.

Nouvelle construction de cheminée, qui garantit du Feu & de la Fumée, à l'épreuve des vents, du soleil, de la pluie & des autres causes qui font fumer les cheminées ordinaires; par M. Genneté, premier Physicien & Méchaniste de S. M. Impériale. Avec le jugement de l'Académie Royale des Sciences de Paris sur cette nouvelle construction. A Paris, chez Mi-

chel Lambert, Imprimeur-Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse, 1760.

L'Académie des Sciences a rendu un témoignage favorable à l'invention de M. Genneté. Cette machine, dont toutes les piéces sont représentées dans un grand nombre de planches qui accompagnent l'explication de l'Auteur, ressemble à une espéce d'auvent qui se met sur le tuyau de la cheminée. Elle est construite de façon qu'elle laisse échapper la fumée, sans lui permettre de rentrer. Elle garantit la cheminée des inconvéniens du soleil, du vent, de la pluie; enfin elle obvie à tout ce qui peut occasionner la fumée dans les appartemens. Il en faut voir la description & les avantages dans le livre même.

Lettre de M. Dupain Triel, Maître de Géométrie & de Fortifications, à M. le Comte de***, dans laquelle on examine l'insuffisance de la méthode actuelle d'enseigner les Mathématiques aux jeunes gens qu'on destine au service. A Paris, chez Guillaume Desprez, Libraire, rue S. Jacques, 1759.

On y fait voir que l'usage où sont aujourd'hui les Maîtres de faire parcourir à un Militaire la route de la Géométrie transcendante est une méthode qui en paroissant lui procurer un grand fond d'études, n'est cependant pas celle qui lui convient, parce que d'une part s'il en reste à ces premiéres lumiéres de spéculation, elle lui laisse ignorer les talens les plus essentiels à son métier; & que de l'autre elle consume un tems au bout duquel il n'arrive presque jamais qu'il veuille ou qu'il puisse même acquérir les parties qui lui manquent. On y réfute la proposition qu'on pourroit faire de commencer ces études plutôt qu'il n'est d'usage. On y revo-

que même en doute que les démonstrations algébriques, emploiées dans ces méthodes abstraites, soient plus propres à former le jugement que les démonstrations linéaires.

En tout cela le dessein de l'Auteur n'est point de déprimer le sçavoir qu'il estime & les Sçavans qu'il respecte. Il ne réclame en faveur d'une méthode abrégée & facile que pour former des Militaires qui sachent plus promptement leur métier & pour en former en plus grand nombre.

Il reduira donc les études Mathématiques qu'il enseignera aux Eleves en ce genre qu'on voudra bien lui confier, à *l'Arithmétique*, la *Géométrie élementaire*, la *Trigonométrie plane*, un peu de *Statique* & de *Nivellement*, & appliquant, avec eux, ces diverses parties aux différens objets de la guerre, comme aux *Evolutions*, à la maniére de *lever des Plans*, à la science des *Fortifications*, aux travaux de *l'attaque & de la défense des Places*; il formera un cours de Classes militaires, qui étant accompagnées du dessein rélatif à tous ces objets, ne laissera rien à désirer & n'exigera que trois ou quatre ans, c'est-à-dire, depuis 12 ans jusqu'à 16.

L'Auteur ayant servi dans les derniéres guerres de Flandre en qualité d'Ingénieur volontaire des Fortifications, & d'Ingénieur Géographe, & réuni par-là la pratique à la théorie, croit avoir non seulement senti quels sont les talens qui conviennent à un homme de guerre, mais encore s'être mis en état de les enseigner. Sa demeure est dans la maison de M. Clement, Notaire, au coin du Pont du Petit Châtelet.

Ephémérides Troyennes.

EPHEMERIDES TROYENNES pour l'année Bissextile 1760. A Troyes, chez la veuve Michelin, & se trouvent à Paris, chez Ducheſne, rue S. Jacques, au Temple du Goût.

Ces Ephémérides destinées à présenter chaque année une suite d'objets intéressans, en offrent pour celle-ci plusieurs, dont nous nous bornerons actuellement à donner un détail succinct. Le premier mémoire concerne les curiosités & les singularités de Troyes par rapport aux Arts; on y trouve plusieurs augmentations très-considérables. II. L'exposition de la situation de Troyes & de ses dehors, on pourra suivre aisément toutes ces instructions à l'aide d'une Carte Topographique, qui est à la tête de ces Ephémérides. Cette Carte, dans une étendue d'environ deux lieues & demie quarrées, présente les détails intérieurs & les dehors de la Ville de Troyes. Les opérations géométriques pour la base de la position des différens points assujettis au méridien, & au parallelle de la Tour de la Cathédrale par des échelles de longitude & de latitude, déterminées d'après les opérations des triangles. III. On lit avec plaisir un assemblage de monumens honorables à la Ville de Troyes, & qui sont relatifs au cautionnement dont elle se chargea pour la Couronne envers les Réitres & les Lansquenets Allemands après le Traité de paix signé le 2 Mars 1562. IV. Le quatriéme article est consacré aux établissemens & aux entreprises qui ont pour objet le bien public: 1°. la distribution des eaux de la Seine; 2°. la navigation de cette même rivière au-dessus & au-dessous de Troyes; 3°. les dessèchemens de différens marais ou autres lieux inondés; 4°. le jardinage établi à Troyes par M. de la Hupoye; 5°. les établissemens particuliers d'une Brasserie & d'une Manufacture d'amidon. V. Le cinquiémes article a pour objet la description détaillée & instructive de quelques monumens du moyen âge; 1°. celle d'un vase de porphyre tiré du tré-

ſur des Empereurs de Conſtantinople & conſervé dans celui de l'Egliſe de Troyes ; 2°. celle d'un parement d'Autel venu de Conſtantinople ; 3°. celle des tombeaux des Comtes Thibaut I. & Thibaut III. qui ſont placés dans le chœur de la Collégiale de Saint Etienne. VI. Cet aſſemblage eſt terminé par certains monumens ſinguliers. Le premier préſente, d'après un ancien Rituel, la cérémonie qui ſe pratiquoit dans les quatorziéme & quinziéme ſiécles pour mettre un lépreux ou ladre hors de la ſociété ; 2°. des Lettres Patentes de Charles VII. au ſujet de la Fête des fous, piéce abſolument ignorée juſqu'à préſent ; 3°. l'extrait d'une carte contenant quelques droits de péage établis à Leſmont & qui ſont communs à la plus grande partie des terres d'entre la Seine & l'Aube. Le reſte des Ephémérides eſt occupé par le détail ſur le Gouvernement Eccléſiaſtique, Militaire & Civil de Troyes. A la ſuite des Evêques on y trouve un précis de ce qui concerne la nomination de René Benoît, Confeſſeur de Henri IV. à l'Evêché de Troyes, & les permutations multipliées que René de Breſlay fit de ſon Evêché, dont l'effet n'eut lieu que pour François Mallier ; avant la liſte des Curés on trouve la diſtribution de ces Bénéfices ſuivant leurs Collateurs.

AVIS

Au ſujet des trois derniers Volumes de la Table générale, Alphabétique & raiſonné du Journal Hiſtorique, dit de Verdun.

GANEAU, Libraire, rue S. Severin, avoit pris toutes les précautions poſſibles, pour être en état de tenir la promeſſe qu'il avoit faite

au Public, de lui fournir au premier Novembre dernier les trois derniers volumes de la Table générale, Alphabétique & raisonnée de ce Journal ; mais des circonstances inattendues ayant obligé l'Auteur à suspendre son travail pendant quelques tems, il se trouve hors d'état de pouvoir satisfaire MM. les Souscripteurs quant à présent. Il les prie donc de ne pas s'impatienter & promet de délivrer les trois derniers volumes promis au premier Avril prochain au plus tard. Ceux qui ont les six premiers volumes sont en état de juger du travail & des soins infinis qu'il faut apporter pour la perfection d'un pareil ouvrage. Comme il reste quelques exemplaires des six premiers volumes, on pourra encore souscrire jusqu'au premier Avril prochain, passé lequel tems, personne ne pourra jouir du bénéfice de la souscription.

AVIS AU PUBLIC.

Sur le livre intitulé l'Europe vivante & mourante, *suite du Mémoriale de Chronologie, Généalogique & Historique.*

L'ESPECE de livre périodique qui doit se publier au commencement de chaque année sous le titre d'*Europe vivante & mourante*, n'ayant pû paroître en cette année 1759 qu'à la fin du mois de Juin, l'intervalle entre ce tems & celui où il convient de commencer l'impression, a été trop court, & les événemens trop peu nombreux pour permettre d'en donner une nouvelle édition au commencement de l'année 1760. C'est pourquoi on a jugé plus convenable de la remplacer par un supplément du dernier ouvrage, augmenté de plusieurs chapitres qui

ne seront pas moins intéressans pour le public que ne seroit le livre réimprimé en entier ; & comme le nouveau volume ne pourra point être mis au jour avant le mois de Février, les personnes qui ont coutume d'acheter ce livre pour le donner en étrennes à leurs parens ou amis, sont avertis de se munir du volume précédent, sans lequel la suite ne peut avoir qu'un mérite très-médiocre. Il se trouve à Paris, chez de Bure l'aîné, au Quai des Augustins, lequel continue l'ouvrage.

igme & gryphe. Le mot de l'Enigme du mois de Décembre dernier est *Parasol*, & celui du Logogryphe *Alphabeth*, ou se trouvent *hale*, *Apt*, *Aleth*, *bal*, *hâle*, *Aa*, *Abel*, *paté*, *thé* & *blé*.

ENIGME.

Je suis fille de la douleur.
Du désespoir & de la rage,
Et lorsqu'il vient quelque malheur,
On me met toujours en usage.
Je sers au mal, je sers au bien.
Je suis douce, Je suis amére.
Je fais beaucoup, je ne fais rien ;
Mais, hélas ! je ne dure guére.
Lecteur tu dois m'appercevoir
Si tu ne m'as pas encor vue,
Et si tu souhaite me voir.
Hé bien ; je suis ronde & pointue.

Par M. Nivelas Baron.

LOGOGRYPHE.

De tous ceux que j'enferme au dedans de mon sein,
De revenir me voir pas un n'auroit dessein,
S'il pouvoit s'échaper & franchir ma clôture ;
Je n'offre cependant que bonne nourriture,
Et l'on n'entend chez moi que propos doucereux :
Mais sans la liberté peut-on se croire heureux ?
Hé bien, mon cher lecteur, voudrois-tu me connoître ?
Arrange mes sept pieds, & tu verras paroître,
Notre Mere commune, une affirmation,
Un horrible forfait, le tourment d'Ixion ;
Ce qu'annonce l'Aurore, une riviére en France,
Ce que l'on t'enseigna dès ta plus grande enfance :
Un poids, le Dieu des Vents, ce qui borde un ruisseau,
Ce qui reste du vin dans le fond d'un tonneau ;
Un vêtement de None, un côté du visage,
L'homme dans un Empire à qui tout rend hommage ;
Un terme de blason ; deux prophétes, un fruit,
Ce qui trompe souvent les sens pendant la nuit ;
L'époux infortuné que David adultére
Par un ordre secret fit périr à la guerre :
Ce qui régle les mœurs & détourne du mal,
Le désir d'un aveugle, un timide animal ;
Un canton de la Suisse, une grosse volaille,
Ce qu'on n'épargne pas au fort d'une bataille.

Par M. D. Vicaire de S, en Touraine.

LETTRE

De M. RIGAULT de S. Quentin à l'Auteur du Journal, pour servir de dernière réponse à M. l'Abbé de LYS.

DES voyages nécessaires m'ont empêché, Monsieur, de vous prier plutôt d'insérer dans l'un de vos Journaux la seule réponse que je crois devoir aux répliques de M. l'Abbé de Lys, de la Société littéraire d'Arras.

Je m'arrêterai peu à relever quelques fausses imputations, comme celle de me décorer du titre d'agresseur & de dire que je lui ai répliqué mal-à-propos, en déclarant qu'il étoit du même sentiment que moi sur la cause la plus générale des variations du poids de l'atmosphere. Ce procédé qui est en usage chez tous ceux qui aiment mieux soutenir un combat désavantageux que de s'avouer modestement vaincus, ne me surprend point. Quoi qu'il en soit, celui-là est agresseur qui attaque le premier; c'est bien ce qu'a fait M. de L. on peut s'en convaincre par la comparaison de ma Lettre insérée dans votre Journal d'Octobre 1757, avec la sienne imprimée dans celui d'Avril 1758. On verra qu'il est plus qu'agresseur, parce que non seulement il critique ce que j'ai dit, mais qu'il tourne encore en ridicule trois ou quatre endroits de ma Lettre qu'il a copiés très-exactement sans me citer, que dans celui où il m'attaque.

Quant à la seconde imputation, elle est aussi injuste que la premiére. J'ai dit dans la Lettre citée ci-dessus, que la plus ou moins grande quantité de vapeurs aqueuses contenues dans l'atmosphére, étoit la principale cause des variations

riations de ſon poids. Si M. de Lys eut été de mon avis, auroit-il attribué la cauſe de ces variations aux vapeurs nitreuſes qu'il prétend s'exhaler de la neige? Auroit-il ſuppoſé des effervescences dans l'air pour le même effet? Auroit-il dit que ces mêmes variations pouvoient également dépendre de l'impulſion des vents de bas en haut *& vice verſâ*, de la chaleur & de la rarefaction qu'il croit que les vents du Sud produiſent d'eux-mêmes dans l'air? Auroit-il encore ſoutenu dans ſa dernière réplique & malgré tout ce que la ſaine chymie prouve avec une ſorte d'évidence, qu'il y a du nitre dans la neige; qu'il peut s'évaporer dans l'atmoſphere & être la cauſe des variations de ſa peſanteur? Non certes, ou bien il faudroit être tout à la fois de mon avis & ſoutenir le contraire, ce qui eſt impoſſible.

C'eſt pourtant ſur ces contradictions que j'ai refutées par deux répliques imprimées dans vos Journaux de Juillet & de Novembre 1758, que M. L. de L. fonde cette fauſſe imputation.

J'ai prouvé dans ces répliques que la neige ne contient point de nitre, parce que les analyſes chymiques les plus exactes n'y en démontrent point; j'y ai encore prouvé que le nitre eſt trop fixe pour pouvoir s'élever en vapeurs dans l'atmoſphére par le moyen de l'évaporation inſenſible. Je me ſuis fondé ſur ce que diſent M. Macquer & les autres Chymiſtes en parlant de la fixité de ce ſel. Quoique M. de L. ſe refuſe à toutes ces preuves, les raiſonnemens des anciens & les expériences ſur leſquelles il ſe fonde, ne me feront jamais repentir d'avoir emprunté l'autorité de l'habile Chymiſte que je viens de citer; il me ſuffira pour cet effet de faire connoître au public que mon adverſaire

dispute avec beaucoup de chaleur sur le nitre sans avoir la moindre connoissance de ses propriétés les plus connues ; c'est ce que je prouverai dans peu.

M. de L. cherche dans tous les anciens de quoi appuyer sa doctrine nitreuse, mais l'érudition qu'il montre à cet effet ne peut servir qu'à prouver combien ces anciens s'écartoient de la vérité en se bornant à faire des raisonnemens vagues sur tous les phénoménes de la nature, & notamment sur ceux qui avoient trait à la Chymie. Pline, Aristote, Seneque, Strabon, &c. dont les sentimens servent de fondement à sa réplique n'avoient aucune connoissance de la saine Chymie ; aussi plaçoient-ils indistinctement le nitre partout où ils le croyoient propre à l'explication d'un phénoméne. Les choses sont bien différentes depuis que cette science a secoué le joug de toutes les chiméres de l'alchymie ; ceux qui s'en occupent aujourd'hui ne mettent le nitre que dans les substances où des analyses bien faites le font découvrir ; mais il n'y a aucun des Chymistes modernes qui l'ait placé dans la neige, parce qu'aucun ne l'y a trouvé.

On peut donc raisonnablement rejetter tout ce que M. de L. a emprunté des anciens au sujet de ce sel. Je me contenterai de faire voir la maniére dont il interpréte M. Boyle lorsqu'il parle de ce sel. Ce célébre Physicien dit *nullum salem esse qui sit nitro magis catholicus.* Voici l'interprétation qu'en fait mon adversaire, *c'est-à-dire, qu'il n'y a point de sel plus universellement répandu dans le monde élémentaire ; la neige est certainement un corps élémentaire, elle contient donc des particules nitreuses.* J'ai trop de bornes à me prescrire pour m'arrêter à exposer les vices de cet argument ; j'en laisse le

soin à ceux qui joignent à des connoissances physiques la plus légére teinture de Logique.

Cette preuve n'a pas encore paru suffisante à M. de L. il y a joint des observations faites par les Jardiniers du Docteur Béal qui attribuoient les progrès de la végétation des choux de son jardin à la neige, & M. de L. juge à propos d'attribuer cette végétation au nitre que la neige contient. Après cela viennent les observations de Bartholin qui a vû des cadavres se conserver quelque tems dans la neige sans s'y corrompre, & M. de L. se joint à quelques autres pour dire que l'on ne peut attribuer ce phénoméne qu'au nitre qu'elle contient.

Je crois les connoissances Physiques de mon adversaire trop épurées pour qu'il veuille persister dans une telle opinion ; je pense au contraire qu'il a voulu plaisanter ; car il sçait surement que tant que le froid subsiste de maniére à empêcher la neige de se fondre, il est suffisant pour retarder la corruption des animaux morts, en ralentissant la fermentation qui se fait dans toutes leurs parties, & qui en opére la destruction. Je me dispense de donner des exemples de cette conservation des animaux ; ils sont trop familiers dans les tems froids.

Mais encore s'il étoit vrai que la neige conservât les cadavres & qu'elle accélerât les progrès de la végétation a raison du nitre qu'elle contient ; les plus habiles Chymistes de nos jours qui l'ont analysée & qui déclarent n'y avoir point trouvé de nitre, se seroient donc trompés bien grossiérement & singuliérement. Prenons pour exemple M. Margraff, en qui M. de L. doit avoir autant de confiance que moi. Examinons donc ce qui a résulté des analyses de cet habile Chymiste ; je m'y arrête d'autant plus volontiers que c'est sur ces analy-

ses que M. de L. se croit le plus appuyé.

M. Margraff fut chargé par le Ministère de Prusse d'analyser toutes les eaux de Berlin, & celle de la neige ne fut point oubliée. Il prit donc 100 mesures de cette eau du poids de 36 onces chacune, qui font 218 livres 12 onces; il les fit évaporer avec toutes les précautions nécessaires, jusqu'à ce qu'il ne lui en restât plus que 8 ou 10 onces; il filtra ce qui lui restoit & trouva sur le filtre 60 grains de terre calcaire; ce sçavant Chymiste dit, *je mêlai la liqueur qui restoit après la filtration avec 25 gouttes de solution de Tartre très-pure, j'en tirai quelques grains de sel qui tenoit plus du sel de cuisine que du sel nitreux.* (1)

Il est aisé de juger d'après ces expériences que la neige de Berlin ne contient pas plus de nitre que celle d'Arras. Mais supposons un moment avec mon adversaire que M. Margraff se soit trompé dans son analyse, que le sel qu'il a obtenu soit précisément du nitre; que feront quelques grains de nitre dans 218 livres de neige? Seront-ils capables de conserver des cadavres, de hâter les progrès de la végétation, & qui plus est d'augmenter considérablement le poids de l'atmosphére, en supposant qu'ils s'y élévassent en vapeurs? Il seroit très déraisonnable de le croire; aussi passé-je à l'examen des expériences dont M. de L. prétend s'autoriser pour soutenir que le sel de nitre peut s'évaporer dans l'atmosphére.

J'ai accordé dans ma réplique insérée dans votre Journal de Juillet 1758, autant de nitre qu'il plairoit à M. de L. d'en placer dans la neige d'Arras, & j'ai prouvé qu'il ne s'en exha-

(1) Voyez les Mémoires de l'Académie de Berlin de 1751.

leroit point à cause de sa fixité. J'ai emprunté pour cet effet l'autorité des habiles Chymistes, aux leçons de qui je dois le peu de connoissances que j'ai acquises dans cette science ; je parle de MM. Macquer & Baumé. M. Macquer dit en parlant de ce sel, *qu'il entre en fusion à un dégré de feu modéré & qu'il y demeure fixe.* (1) Or si ce sel demeure fixe quoiqu'il soit fondu par l'action du feu, à plus forte raison le restera-t-il à la chaleur ordinaire de l'atmosphère qui n'est jamais capable de le fondre.

Ce fait qui est connu & avéré de tous les Chymistes n'a pas paru tel à M. de L. puisqu'il le rejette en lui opposant les expériences suivantes, & les conséquences qu'il en tire. *Je mis*, dit-il, *de l'esprit de nitre dans une phiole environ à moitié ; je la bouchai avec du liége ; huit jours après je trouvai le bouchon calciné par l'esprit du nitre ; donc*, continue-t-il, *le sel de nitre s'évapore.*

Ce raisonnement, il faut l'avouer, n'annonce pas des connoissances bien étendues en fait de Chymie. Mon adversaire ignoroit-il la différence qu'il y a entre l'esprit de nitre & le nitre même ? Ignoroit-il que l'esprit de nitre est aussi essentiellement volatil que le nitre est fixe ?

Voilà, Monsieur, tout ce que j'avois à répliquer à M. l'Abbé de Lys ; je passerai sous silence d'autres expériences qu'il a faites, qui sont de la même valeur que la précédente ; je me contenterai de lui indiquer des sources où il pourra puiser assez de connoissance pour se dispenser de dire une autre fois qu'il peut sortir du nitre des pyrites en les faisant tomber en

(1) Voyez les Elémens de Chymie-Théorique, page 51.

efflorescence sous des récipiens ou à l'air libre, quoiqu'il dise l'avoir fait. Il peut ouvrir tous les livres des Chymistes & entr'autres le premier volume des élémens de Chymie pratique de M. Macquer pag. 1. il verra à l'article de l'analyse des pyrites, que tous les frais de ses expériences sont en pure perte, en apprenant que cette poussiére qui paroit à la surface des pyrites, & qui lui avoit fait chanter victoire, en la prenant pour du nitre, n'est précisément que du Vitriol; il y verra enfin que l'on ne retire jamais de nitre d'aucune pyrite.

J'en ferai de même à l'égard des effervescences qu'il soutient se faire dans l'atmosphére, & augmenter ou diminuer son poids, en disant avec M. Muschenbroek que le tonnerre est l'effet d'une effervescence: il peut consulter les ouvrages de M. l'Abbé Nollet sur l'électricité, il y verra qu'il est, pour ainsi dire, démontré à présent, que le tonnerre est un effet de la matière électrique. Je serois trop long si j'en rapportois toutes les preuves; il me suffit de dire en finissant, que c'est ici la derniére fois que j'entre en lice avec M. l'Abbé de Lys.

J'ai l'honneur d'être, RIGAUT.

A S. Quentin le 25 Août 1759.

REFLEXIONS SUR LE TEMS,

à l'occasion de la nouvelle année.

UNE année est finie ; un nouvel an commence :
Est-ce donc là, pour tout homme qui pense,
Un sujet de se réjouir ?
Plus vite qu'un éclair qui ne fait que paroître
Le tems s'enfuit quand on croit en jouir :
De vains projets l'homme à beau se repaître,
Avec l'instant qui les voit naître,
Lui-même va s'évanouir.
Du tems que j'ai vécu qu'est-ce donc qui me reste ?
Rien ; si ce n'est un souvenir funeste
Que je l'ai consumé dans des soins superflus,
Qu'enfin pour moi ce tems n'est plus.
De l'avenir je ne suis point le maître,
Il n'est aucun mortel qui lui faille la loi,
Et malgré mes efforts je ne puis pas connoître
S'il est un avenir pour moi.
A jouir du présent je borne ma prudence :
C'est à quoi j'ai trop tard pensé :
Mais hélas ! quelle est son essence ?
Il échappe à ma vigilance,
Quand je veux le saisir il est déjà passé.
Depuis l'instant de ma naissance
Vers un terme certain à grands pas je m'avance,
Et ce terme, c'est le trépas :
Je ne puis sur ce point prétexter l'ignorance ;
Si je vois chaque jour quelqu'un qui me devance,
Je sçai bien qu'à mon tour je franchirai ce pas.
Si le tems n'épargne personne,
Philis, il est encor bien plus cruel pour vous :

L'empire si flateur que la beauté vous donne
Ne peut fléchir son rigide courroux,
(Hélas ! à ce discours tout votre corps frissonne)
Avant que sa faulx vous moissonne,
Vos plus brillants attraits périssent sous ses coups.

Par M. Dauphin, Chanoine de Carrouge.

VERS

De M. DE LA SORINIERE, *lûs dans une séance publique de l'Académie d'Angers; lorsque M*** fut reçu dans cette Académie.*

ALLEGORIE.

Du haut de la voute azurée,
Du céleste séjour des Dieux de l'Empirée,
L'auguste oiseau de Jupiter
Fondit un jour sur un boçage,
Où de Chantres divers l'élégant assemblage
Formoit, en gasouillant, un merveilleux concert.
Plus vif & plus prompt que l'éclair,
Tel qu'il fendit jadis la plage aërienne,
En ravissant aux Cieux l'Enfant du mont Ida,
Le roi des oiseaux arriva :
Et soudain, sans reprendre haleine,
Voici les mots qu'il proféra.
» Habitans de ces lieux tranquilles,
» Qui faites retentir dans vos tendres asiles
» Les échos de ces bois charmans,
» Reprenez vos concerts & vos aimables chants ;
» Je ne viens point en troubler l'harmonie :
» Et, quoiqu'ait mon air imposant,
» De si gentille compagnie
» Me montrer l'odieux Tiran.
» Plein de l'esprit du maître qui m'envoye,

» En quittant le séjour des Dieux,
» La paix, l'urbanité, la joye,
» M'accompagneat dans ces bas lieux :
» Et de l'Olympe, où gronde le tonnerre,
» Le calme descend sur la Terre,
» Pour la peupler d'Etres heureux.

» Dans ces retraites fortunées
» Chantons, Amis, réuniſſons nos voix :
» Que tous béniſſent à la fois
» La douceur de leurs destinées ;
» La paix va régner dans ces Bois.

» Et vous Pinſons, & vous Fauvetes,
» Qui de vos loix, paiſibles interprétes,
» Au ſentiment donnez un libre cours,
» Loin de vous apporter la guerre,
» Je viens protéger vos beaux jours :
» Et ſi je conſerve ma ſerre,
» C'eſt pour vous ſauver des Vautours.

VERS A SYLVIE,

Au ſujet de la petite vérole qu'elle a eue depuis peu

ECHAPPÉE au fatal ciſeau
Qui menaça longtems le fil de votre vie,
Vous déplorez, jeune Sylvie,
Cette beauté qu'un noir fléau
Vous a cruellement ravie.
Hélas ! ces frivoles attraits,
Dont l'éclat diſparoit comme une ombre légére,
Sont-ils dignes de vos regrets ?
Quand on a votre caractére,
Et votre eſprit, & vos talens ;
Quand aux loix du devoir on prête un cœur fidéle,
N'eſt-on pas toujours aſſez belle,
Et ſçauroit on manquer d'Amans ?

*Par M***, de Soiſſons.*

ARTICLE II.

NOUVELLES ETRANGERES.

ETATS du Nord.

De Russie. I. ON mandoit de Peterſbourg dans le courant du mois de Novembre dernier que l'Impératrice de Ruſſie avoit donné ſes ordres, pour envoyer de puiſſans renforts au Comte de Soltikoff. On tire des détachemens de tous les vieux régimens qui ſont reſtés dans les provinces. Ceux qui ont été tirés de Finlande, étoient déja arrivés le 12 du même mois dans cette Capitale. On y a conſtruit un grand nombre de traîneaux, pour accélérer leur tranſport.

De Danne-marck. II. IL a paru au mois de Novembre dernier une Ordonnance de S. M. pour la réunion de toutes les caiſſes établies dans les Duchés de Schleſwick & de Holſtein en faveur des Incendiés tant des Villes que de la Campagne. Il y eſt dit qu'après avoir évalué le dommage cauſé par le feu, le Magiſtrat de l'endroit incendié doit envoyer un état de la perte au Collége du Commerce & d'Œconomie générale du pays; que ſi la perte monte à plus de 5000 écus, ce Collége notifiera par un reſcrit circulaire à tous les Diſtricts & à toutes les Villes intéreſſées les répartitions qu'on doit faire du ſurplus de cette ſomme; & que la premiére répartition ſe fera pour le rétabliſſement de la Ville de Haderſleben, qui a eſſuyé en dernier lieu un incendie des plus terribles.

ARTICLE III.

ETATS de l'Empire d'Allemagne.

I. DEs Ouvriers chargés de creuser un canal aux Vieilles Halles, ont découvert un tombeau de pierre, long de six pieds & demi, large de trois, sur lequel étoit gravée l'inscription suivante : D. M. AUR. SECUNDI NEPOT. L. L. M. I. T. De Vienne.

II. LE 29 Octobre dernier il y eut une affaire assez considérable entre les troupes qui sont aux ordres du Duc d'Aremberg & celles des Prussiens commandées par les Généraux Wunsch & Rebentisch. Les Prussiens ont eu l'avantage. Le Baron de Gemmingen, qui commandoit l'arrière-garde du Duc d'Aremberg, eut son cheval tué sous lui & fut fait prisonnier. Il en couta aux troupes Autrichiennes 500 hommes tués, blessés & prisonniers, quelques bagages & une piéce de canon de trois livres de balle, dont l'affut avoit été embourbé. Après cet échec le Duc d'Aremberg & le Comte Odonel marcherent sur Eulenbourg, parce qu'ils ne purent trouver dans les environs de Duben aucune position où ils pussent camper sûrement. De l'armée Autrichienne.

L'accident arrivé au Duc d'Aremberg a été amplement réparé par la victoire éclatante que le Maréchal de Daun remporta le 20 du mois suivant près de Maxen sur un corps de troupes Prussiennes. Voici le détail de cette affaire.

Le Maréchal de Daun avoit levé son camp de Wilsdruff le 17, & il s'étoit établi dans celui de Plauen près de Dresde, d'où il comptoit prendre des quartiers de cantonnement ; lorsqu'il apprit que le Roi de Prusse avoit envoyé un corps considérable à Maxen de l'autre côté de

Dippoldiswalde, Aussitôt il fit marcher de côté-là le Général Prentano avec un corps de troupes ; & comme l'ennemi non-seulement avoit renforcé celui qu'il avoit près de Maxen, mais qu'il en avoit aussi fait avancer un autre près de Dippoldiswalde, ce Maréchal, pour mettre en sûreté les derrières de l'armée, fut obligé de détacher vers Rusgen un second corps aux ordres du Général Baron de Sincere. La position de l'ennemi rendoit la rentrée des fourages très-difficile, & elle lui permettoit de tenter une invasion dans la Bohême.

Ces considérations déterminerent le Maréchal de Daun à renforcer le corps du Baron de Sincere de trois régimens d'Infanterie & de deux régimens de Cavalerie.

Le Baron de Sincere partit de Rugen le 19 à sept heures du matin, & marcha sur Dippoldiswalde. La Cavalerie de ce corps étoit commandée par le Comte Odonel. En arrivant à Horslich, ce Général trouva les ennemis en mouvement, pour se rendre à Maxen. Le Maréchal de Daun arriva de l'armée presqu'aussitôt. Il reconnut que l'on ne pouvoit point attaquer l'ennemi dans sa marche à cause des défilés ; & comme le jour se trouva trop avancé lorsque toutes les troupes d'Infanterie & de Cavalerie eurent rejoint & qu'on eut amené toute l'artillerie, il fit marquer un camp. Il y fit passer les troupes, en ordonnant à l'aîle droite & à l'aîle gauche de se porter sur les hauteurs, la premiére du côté de Dippoldiswalde près de Maltern, & l'autre du côté de Hestlich. Il fit passer trois bataillons dans Dippoldiswalde & partit aussitôt pour l'armée, voulant s'y trouver, au cas que le Roi de Prusse voulût tenter quelque entreprise. Il ordonna avant de partir au Baron de Sincere & au Comte

Odonel de ſe porter le 20 à ſept heures du matin ſur Maxen, afin qu'à ſon retour il pût trouver la colonne déja en marche.

Le Maréchal de Daun fut de retour le 20, dans le moment où les têtes des colonnes arrivoient à Reinharts-Grime. Le Comte Odonel ſe mit à la tête de la Cavalerie, & le Baron de Sincere à la tête de l'Infanterie. La marche ſe fit ſur quatre colonnes; & l'avant-garde fut compoſée d'un régiment de Huſſards, & de quelques Croates, & d'une brigade de Grenadiers.

Le Baron de Seckendorff, avec deux régimens d'Infanterie, deux eſcadrons de Cavalerie, & cent Huſſards & Dragons, fut envoyé du côté de Maltern, où avoit été poſtée l'aîle droite, pour s'aſſurer du paſſage de Freyberg à Dippoldiſwalde.

Le Général Prentano eut ordre de s'avancer près de l'ennemi par-delà Lockwitz, pour ſoutenir le Maréchal de Daun, auſſitôt qu'il auroit attaqué l'ennemi avec le corps qu'il commandoit. Quant à l'armée combinée de l'Empire, il fut convenu qu'elle enverroit des détachemens ſur les hauteurs vers Dohna, pour canonner de là l'ennemi. Le Comte de Paſſi eut ordre de s'y porter avec trois régimens de Huſſards & un corps de Croates.

Lorſque le Maréchel de Daun fut arrivé à Reinharts-Grime, où l'ennemi avoit poſté un bataillon franc & quelques Huſſards, il le reconnut ſans perdre de tems; & comme les Pruſſiens ne faiſoient pas trop bonne contenance, il fit auſſitôt marcher à eux un régiment de Huſſards, les Croates & un bataillon de Grenadiers. A leur approche, ce poſte fut abandonné par l'ennemi qui ſe retira dans le bois.

Les chemins étoient étroits, la forte gelée les avoit rendu glissans, & les hauteurs étoient escarpées : cela fit craindre pour la Cavalerie & l'artillerie, dont les chevaux n'étoient point ferrés à glace. Le Maréchal de Daun employa tous les moyens possibles pour surmonter ces difficultés, ce qui ne fut pas l'affaire d'un moment. Pendant ce tems-là, les Hussards & les Croates s'emparerent du bois ; les Hussards chasserent même l'ennemi des hauteurs voisines ; & enfin, aussitôt que le passage fut rendu praticable, le Maréchal de Daun ordonna de poursuivre la marche & d'attaquer.

La colonne passa le village de Reinharts-Grime, & les Grenadiers occuperent le bois avec toute la vivacité possible. Aussitôt que le premier bataillon des Grenadiers eut monté sur les hauteurs de la droite, le Maréchal de Daun s'y transporta, pour reconnoître plus exactement la position de l'ennemi ; & il remarqua qu'on pouvoit le prendre en flanc par cette même hauteur, & que par celle de la gauche on pouvoit le canonner avec succès. Il fit aussitôt avancer la grosse artillerie, & on commença à tirer. La premiére colonne eut ordre de passer les défilés & le bois, & de se poster au pied de la hauteur jusqu'à l'attaque.

La canonnade fut très-vive de part & d'autre, & le Maréchal de Daun ayant reconnu que notre artillerie faisoit beaucoup d'effet, & que les ennemis commençoient à plier, il donna ordre de charger. L'Infanterie attaqua par bataillons, & la Cavalerie par escadrons qui se succédoient les uns aux autres. En très-peu de tems, l'ennemi fut chassé de la principale hauteur qui étoit très-escarpée. Pour y parvenir, il falloit descendre dans une vallée très-profonde,

& grimper ensuite par un précipice. Les Prussiens abandonnerent la redoute qu'ils avoient construite sur cette hauteur, & y laisserent du canon. On ne douta plus de la victoire, & il parut que l'Infanterie & la Cavalerie se disputoient à qui donneroit le plus de preuves d'intrépidité. En un instant toutes ces troupes furent rangées en bataille sur la hauteur. Les Grenadiers attaquerent le village de Maxen, & ils s'en emparerent.

L'ennemi avoit repris poste sur la hauteur qui commande Maxen, y avoit établi ses batteries, & attendoit une nouvelle attaque. Mais le courage & la bravoure de nos troupes ne lui permirent pas de s'y maintenir Il fut forcé d'abandonner plusieurs hauteurs l'une après l'autre, & de se replier jusqu'au village de Ploscheritz.

Dans ce combat, la Cavalerie qui avoit monté avec une vivacité surprenante sur les plus élevées de ces hauteurs, avoit plusieurs fois enfoncé l'ennemi, & si le jour n'eût pas été prêt de finir, tout le corps ennemi auroit été poussé dans l'Elbe. Le Général Prentano, qui de son côté avoit chargé l'ennemi avec succès, se rapprocha de l'aile droite du principal corps. Les postes avancés furent occupés par les Hussards, & il leur fut expressément recommandé de veiller avec grand soin sur les mouvemens de l'ennemi, qui étoit obligé de passer la nuit à la portée de notre canon.

Le Maréchal de Daun fit ses dispositions pour attaquer de nouveau l'ennemi à la pointe du jour. Pendant la nuit, il fut averti que les Hussards & les Dragons de Staal, postés devant Dippoldiswalde, avoient été repoussés, & que l'on avoit vu de l'autre côté de ce même lieu de l'Infanterie & de la Cavalerie ennemie; il envoya

ordre au Général Prentano de défendre ce débouché ; & comme il pouvoit arriver que l'on fût dans la nécessité de se replier sur Reinhartz-Grime & Maxen, il fit occuper ce dernier poste par six bataillons & deux régimens de Cavalerie. Il envoya ordre au Baron de Buccow de faire passer à Rusgen quatre bataillons, & il le chargea, au cas qu'il n'y eût rien à craindre pour l'armée, de fortifier ces postes. Il s'assuroit par-là de tous les passages.

Après avoir fait ces dispositions, le Maréchal de Daun se rendit à Maxen pour s'y reposer. Une heure avant le jour il reparut à l'aile droite du corps, & il ordonna de porter l'artillerie le plus avant qu'il seroit possible. Il fit avancer les Grenadiers, & donna les ordres pour une nouvelle attaque à la pointe du jour. Mais presqu'aussitôt une garde du camp vint lui apprendre qu'on y avoit trouvé un Général Prussien accompagné d'un trompette, & qu'il demandoit à lui parler. Il y envoya le Comte de Lasci, en le chargeant de déclarer qu'il falloit que tout le corps ennemi se rendit prisonnier de guerre, ou, en cas de refus, qu'il s'attendit à être poussé dans l'Elbe.

Tandis que le Comte de Lasci exécutoit cet ordre, le feu de notre artillerie recommença, & nos Grenadiers fondirent sur l'ennemi ; cependant l'ordre de suspendre l'attaque avoit été envoyé très-promptement. Le Comte de Lasci revint, & il rapporta que le corps ennemi se rendoit prisonnier de guerre, & demandoit seulement de conserver ses bagages ; ce que le Maréchal de Daun voulut bien accorder comme une grace particuliére. Tout le corps ennemi en conséquence mit bas les armes, & rendit ce qui lui restoit de canons, d'étendarts, de timbales, de trompettes, & d'autre attirail de guerre. Ensuite.

suite quelques corps de Cavalerie & d'Infanterie s'emparerent des prisonniers, & les conduisirent, en attendant qu'on les envoyât plus loin, dans les grands jardins près de Dresde, où ils les garderent.

Après le départ du Maréchal de Daun pour l'armée, le corps resté aux ordres du Comte Odonel se porta sur les hauteurs près de Maxen, & celui du Général Prentano sur les hauteurs en avant de Dippoldiswalde. Les prisonniers ennemis sont partis hier pour la Bohême, l'Infanterie marchant sur la rive droite de l'Elbe, & la Cavalerie sur la rive gauche.

Les Généraux, l'Etat-Major & les principaux Officiers partent aujourd'hui à leur suite : voici l'état des prisonniers.

Généraux. Les sieurs Finck, Rebentisch, Lenstart, Glosel, Wunsch, Platten, Wasold, Bredor & Gastorff.

Officiers. Six Colonels, trois Lieutenans-Colonels, trente-deux Majors, quatre-vingt-huit Capitaines, deux cens cinquante-trois Lieutenans, cent Enseignes, cinquante de l'Etat-Major, huit de l'Artillerie ; en tout, cinq cens quarante Officiers & environ douze mille soldats ; avec soixante-dix piéces de canon & quarante-quatre chariots de munition.

La perte de notre côté se monte à quatre Officiers tués & vingt-six blessés. Dans l'Infanterie, deux cens quatre-vingt-dix-neuf soldats tués & cinq cens quatre-vingt-six blessés. Il n'y a dans la Cavalerie qu'un Officier de blessé, un Cavalier tué & dix-sept blessés.

Les Officiers & toutes les troupes ont donné en cette occasion des preuves du plus grand courage.

De l'armée du Roi de Prusse.

III. Le 23 Novembre, le Roi de Prusse se re-

plia avec son armée sur Torgau. On assure qu'il a envoyé ordre dans tous ses Etats d'enrôler sans exception, tout ce qu'il y reste d'hommes depuis l'âge de 14 ans jusqu'à celui de 60. Son Ordonnance porte que ceux qui paroitront foibles & infirmes seront employés dans les Milices & dans les garnisons des Places.

Les Russes sont rentrés en Pologne pour y prendre des quartiers d'hyver. Le Roi de Prusse voulant profiter de cette retraite étoit parti avec la plus grande partie de son armée pour se rendre en Saxe, qu'il se flattoit de reconquerir de nouveau; mais la victoire du Maréchal de Daun a beaucoup dérangé ses projets.

De Parmée de France.

IV. La garnison de Munster a été obligé de capituler le 21 du mois de Novembre. Elle a obtenu les honneurs de la guerre. Les ennemis ont donné toutes sortes de marques de considération aux troupes qui la composent, ainsi qu'au Marquis de Gayon, Maréchal de Camp, qui la commende, & à M. de Boisclaireau, Lieutenant de Roi de la Ville. La garnison arriva à Wesel le 26. Le Marquis d'Armentieres y étoit arrivé le 24.

L'armée quitta le 5 Décembre le camp de Klein-Linnes pour venir occuper celui de Burzbach, & le 6 elle marcha à Fridberg. Elle étoit cantonnée le 8 dans les environs de cette Ville. On a laissé à Burzbach toutes les troupes legeres, avec la plus grande partie des Grenadiers de l'armée aux ordres du Comte de S. Germain, Lieutenant-Général.

Le Duc de Wirtemberg commandant en personnes ses propres troupes que le Roi de France a prises à son service, a été attaqué le premier Décembre par un corps des Alliés, que commandoit le Prince héréditaire de Brunswick. Les

Grenadiers du Duc de Wirtemberg & le régiment de Varneck, Cuiraſſiers, ont beaucoup ſouffert dans cette occaſion. Le Général Platen, Hanovrien a été tué. Après cette expédition le Prince héréditaire s'eſt replié & dès le 2 les Huſſards de Wirtemberg étoient rentrés dans Fulde que les troupes du Duc avoient été forcés la veille d'abandonner aux ennemis.

ARTICLE IV.

ETATS du Midi.

I. UN exprès arrivé de Civita-Vecchia a apporté la nouvelle, qu'un vaiſſeau Raguſien, venant de Liſbonne, & ayant à bord 133 Jéſuites, entra dans ce port le 24 du mois d'Octobre. De Rome.

II. ON a publié ici l'acte par lequel le Roi d'Eſpagne fait choix de ſon troiſiéme fils le Prince Don Ferdinand, pour ſon ſucceſſeur au Trône des Deux-Siciles. S. M. Catholique après avoir expoſé les juſtes motifs, qui ont déterminé ce choix, déclare 1°. qu'elle émancipe le Prince Don Ferdinand, non-ſeulement de ſa puiſſance paternelle, mais encore de ſon autorité ſuprême & ſouveraine; 2°. qu'elle commet le Conſeil de Régence pour adminiſtrer la ſouveraineté, pendant la minorité de ce Prince; 3°. elle décide détermine, comme loi ſtable & perpétuelle, le tems de la majorité des Princes appellés au Trône des Deux-Siciles, à la ſeiziéme année accomplie; 4°. elle établit auſſi comme loi conſtante & perpétuelle, que la ſucceſſion au même Trône ſera réglée, ſuivant la primogéniture, avec droit de repréſentation dans la deſcendance de mâle en mâle. Au cas que le premier de la ligne directe meure ſans enfans mâles, l'aîné des mâ- De Naples.

les de la ligne la plus proche au dernier régnant lui succédera, soit qu'il soit son frere, ou son oncle paternel, ou en dégré plus éloigné, pourvu qu'il soit l'aîné de la ligne masculine, devenue la plus proche de la ligne directe du Prince Don Ferdinand, ou du Prince régnant en dernier lieu. 5°. Au défaut de tous les mâles de la descendance masculine du Prince Don Ferdinand, Sa Majesté Catholique décide que la succession passera à l'Infant Don Gabriel, & à ses descendans de mâle en mâle. Si l'Infant Don Gabriel & sa ligne masculine viennent à manquer, la succession passera dans le même ordre à l'Infant Don Antoine & à ses descendans en ligne masculine; & après l'extinction de cette ligne, à l'Infant Don Xavier & à ses descendans de mâle en mâle; & ainsi de suite aux autres fils de Sa Majesté Catholique, qui pourront naître. 6°. Dans le cas d'extinction de toutes les lignes masculines, la succession appartiendra à la femme du même sang, qui sera vivante lors de cette extinction, & qui sera la plus proche du dernier des mâles. Et en cas d'extinction des branches masculines & feminines venant du Roi Catholique, l'Infant Don Philippe est appellé à la succession.

ARTICLE V.

Angleterre & Hollande.

De Londres. I. LE 13 Novembre, le Parlement fut assemblé. Les séances commencerent dans les deux Chambres par la lecture d'un Discours qui leur fut adressé de la part du Roi. Ce Discours rappelle les principaux succès qui ont couronné les armes de Sa Majesté. Le Roi déclare, que comme il n'a point commencé la guerre par des vues d'ambition, il est fort éloigné de la conti-

nuer par un motif de reſſentiment ; qu'il déſire ſincérement de voir la paix rétablie, & qu'il écoutera volontiers les propoſitions qui pourront lui être faites, pourvu qu'elles ſoient honorables pour Sa Majeſté & ſes Alliés.

On a appris les détails ſuivans des Indes Orientales. L'Amiral Pocock s'eſt rendu à Bombai, & auſſitôt que les Amiraux Stevens & Corniſch l'auront joint, il retournera à Madraſſ. Ces trois eſcadres réunies formeront une flotte de vingt vaiſſeaux de guerre, avec leſquels l'Amiral Pocock ſe propoſe d'entreprendre le ſiége de Pondicheri.

L'expédition tentée contre Surate a eu le ſuccès qu'on deſiroit. La flotte partit de Bombai à la fin de Février. Les troupes de débarquement étoient compoſées de huit cens Européens & de trois mille Cipayes. On arriva heureuſement ſur la côte ; mais quand il fut queſtion d'entrer dans la riviére, on ne put faire aucun uſage des gros vaiſſeaux. On eut beaucoup de peine à faire avancer juſqu'à la Ville un bâtiment de vingt piéces de canon & quatre galiotes à bombes. Les troupes débarquerent, elles attaquerent la Place, & furent repouſſées deux fois avec beaucoup de perte. La déſertion, qui devint conſidérable, en diminua encore le nombre. On tenta un dernier effort. Le bâtiment & les galiotes eurent ordre de rompre la chaîne qui formoit l'entrée du port. Dès que la chaîne fut rompue, on reprit l'attaque de la Place, & dans l'eſpace de quatre heures, on y jetta quarante deux bombes & cinq cens boulets. La garniſon répondit à ce feu violent par celui de quatre batterie, qui tuerent ou bleſſerent près de la moitié des équipages de nos bâtimens. Le 2 Mars, le Château capitula, & nos troupes entrerent dans la Place

On a reçu les nouvelles ſuivantes de Charleſtown dans la Caroline. Les François ont mis en mouvement la Nation Indienne des Cherokée. Ces Sauvages au nombre de trois mille hommes, ont pénétré dans quelques-unes de nos colonies où ils ont fait de grands ravages.

Le Capitaine Stuart marche avec un corps de troupes vers le pays de ces Indiens. On eſpére beaucoup de l'habileté & de la bravoure de cet Officier. Les Sauvages de Creek ſont venus rendre viſite à notre Gouverneur & l'ont fortement aſſuré qu'ils n'avoient aucune part à l'irruption des Cherokées. Les Compagnies Provinciales & les Milices ont ordre de ſe tenir prêtes à marcher.

On mande de la Nouvelle-Yorck ce qui suit. Les troupes aux ordres du Général Amherst ont été occupées jusqu'au 10 d'Octobre à fortifier la pointe de la Couronne. On n'est pas sans inquiétude au sujet de ce Général, car un corps de dix mille hommes de troupes Françoises occupe différens postes, & ne laisse aucune sûreté entre Quebec & la pointe de la Couronne. Notre Général a beaucoup à craindre d'un corps si nombreux. Les Officiers qui le commandent, parlent avec beaucoup d'assurance; ils annoncent sans dissimulation, qu'aussitôt que la glace sera assez forte pour porter leur artillerie, ils paroîtront sous les murs de Quebec. La Garnison que nous avons dans cette Capitale du Canada, est résolue de se bien défendre; mais la Place est en trop mauvais état pour résister longtems à une attaque vigoureuse.

Le 29 Novembre, un Officier dépêché par l'Amiral Hawke apporta au Roi la nouvelle que le 21 cet Amiral avoit attaqué la flotte aux Ordres du Maréchal de Conflans; que le combat n'avoit duré que quelques heures; qu'il s'étoit emparé du vaisseau *le Formidable*, que deux Vaisseaux ennemis avoient été coulés à fond, & que deux autres avoient été forcés de se brûler sur la côte; que la flotte Françoise avoit été séparée; qu'une partie s'étoit réfugiée dans la Vilaine, & l'autre avoit gagné le large; qu'il avoit détaché quelques-uns de ses Vaisseaux pour bloquer l'embouchure de la Vilaine, & qu'il poursuivoit avec le reste de ces bâtimens ceux de l'ennemi qui avoient pris la fuite. Cet Amiral dit dans sa lettre au Roi, qu'il n'a perdu qu'un Lieutenant & 33 hommes tués, & environ 200 blessés; que *le Résolu*, de 74 canons, & *l'Essex*, de 64, ont été brisés contre les rochers du Croisic par la violence des vents; mais qu'on avoit eu le tems de sauver une partie des équipages; & que l'Amiral Saunders a joint la flotte le lendemain du combat.

Cette victoire fut annoncée au peuple le même jour par le canons de la Tour & du Parc; & le soir il y eut dans toute la Ville des réjouissances extraordinaires à cette occasion. On attend incessamment un détail plus circonstancié de ce combat qui diminue beaucoup la crainte que l'on avoit ici de la descente projetté par les François. Cependant les avis que nous recevons journellement de la côte de France, ne font mention d'aucun changement dans les dispositions de l'ennemi. Il paroit que l'échec qu'il vient de recevoir ne lui ôte pas l'espérance de faire réussir l'embarquement, dont il fait depuis longtems les préparatifs.

On a appris vers le commencement de Décembre que le Capitaine Thurot avoit paru dans le Nord de l'Ecoſſe. Le Chef d'Eſcadre Boys mande qu'ayant été informé que cet Armateur étoit arrivé à la hauteur de Buchaneſs, il avoit mis à la voile pour le joindre, & qu'il ſe diſpoſoit à le combattre.

Nous avons ici de nouvelles lettres de Quebec en date du 10 Octobre. Elles portent que M. de Bougainville, Colonel dans les troupes Françoiſes, eſt venu dans cette ville traiter de quelque arrangement avec M. Murray, qui en eſt le Gouverneur; mais on en ignore encore l'objet. Les vivres y ſont extraordinairement chers, la livre de mouton ſe payoit déja le 10 du même mois un ſchelling & un quart, chaque chandelle un ſchelling. Toutes les maiſons abattues laiſſoient le ſoldat ſans abri. Un autre inconvénient, au moins auſſi grand, c'eſt qu'il n'y avoit point du tout de bois pour le chauffage.

On a fauſſement répandu dans le Public que le Lord Ligonnier, Généraliſſime des troupes de la Grande-Bretagne, avoit demandé à ſe retirer, à cauſe de ſon grand âge. Ce Général conſerve tous ſes emplois, & il n'eſt queſtion d'aucun changement qui le concerne.

Il n'y a point encore ici de nouvelles poſitives ſur le débarquement du Capitaine Thurot. Il a fait croire pendant quelque tems qu'il prendroit terre à Aberdeen.

II. Les dernières lettres des Députés des Etats Généraux à la Cour d'Angleterre nous ont appris, que trois navires Hollandois, qui avoient été pris à Saint Euſtache, ont été relâchés par ordre de l'Amirauté de Londres. De la Haye.

ARTICLE VI.

Nouvelles de France.

I. Le 18 Novembre le Roi & la Reine tinrent ſur les Fonts dans la Chapelle du Château, le Duc de Chartres, qui avoit été préſenté à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale le 6 du mois précédent. Le Roi & la Reine étoient accompagnés de la Famille Royale & des Princes & Princeſſes du Sang. Les deux Huiſſiers de la Chambre portoient leurs maſſes devant le Roi. L'Evêque d'Autun, Premier Aumônier de S. M. ſuppléa, en préſence du Curé de la Paroiſſe, les cérémonies du baptême au jeune Prince, que Leurs Majeſtés ont nommé Louis-Philippe-Joſeph. De la Cour.

Le 21, M. de Silhouette ayant ſuppliée le Roi de permettre qu'il ſe demit de la place de Contrôleur Général

des Finances, S. M. a fait choix de M. Bertin, pour le remplacer. Le 24, le nouveau Contrôleur Général eut l'honneur d'être présenté au Roi, par le Comte de S. Florentin, Ministre & Sécretaire d'Etat, ainsi que M. de Sartines, qui a été substitué à M. Bertin dans la place de Lieutenant-Général de Police.

Le Samedi premier Décembre, Madame Infante, Duchesse de Parme, eut un violent accès de fièvre. Elle fut saignée du pied pendant la nuit. On réitéra la saignée le Dimanche au matin; sur le soir la petite vérole se déclara, & depuis ce tems l'éruption fut très-abondante. Madame Infante ayant désirée de recevoir les Sacremens, ils lui furent administrés le 3 au matin. Le 6 cette Princesse mourut vers les trois heures & demie après-midi. Madame Infante étoit âgée de 32 ans trois mois & 22 jours. Son affabilité, son humeur bienfaisante, & toutes les vertus qui formoient son caractère la font universellement regretter. Leurs Majestés & la Famille Royale en donnent les marques de la plus grande affliction; la Cour & la Ville ont partagé leur juste douleur. Cette Princesse avoit été mariée le 26 Août 1739 à Don Philippe, Infant d'Espagne, Duc de Parme, de Plaisance & de Guastalle. Elle a eu de ce mariage Ferdinand-Marie-Louis, Prince héréditaire de Parme, né le 20 Janvier 1751, Marie-Elisabeth-Louise-Antoinette, née le 31 Décembre 1741, & Louise-Marie-Therese, née le 9 Décembre 1751. Le 7 le corps de Madame Infante fut porté à S. Denis. Le 12 la Cour prit le deuil de cette Princesse pour six semaines.

Le 16, M. Morand eut l'honneur de présenter au Roi le Catalogue des piéces d'Anatomie, des instrumens, des machines, &c. qu'il a fait faire à Paris, pour former un Arsénal de Chirurgie qui lui a été demandé par la Chancellerie de Médecine de Petersbourg. C'est une Collection très-curieuse, que M. Morand a dédié à M. Conduidi, son Eleve, premier Médecin de l'Impératrice de Russie.

Le 18, le Comte de Cantillane, que le Roi de Naples a confirmé son Ambassadeur Extraordinaire auprès du Roi, eut une audience particuliére de S. M. dans laquelle il présenta ses nouvelles Lettres de créance.

Sa Majesté a fait Maréchal de France le Duc de Broglie, Lieutenant Général de ses armées.

La santé de Monseigneur le Duc de Bourgogne, qui étoit fort dérangée depuis quelques mois, se rétablit de plus en plus, & l'on est actuellement hors de toute inquiétude sur l'état de ce jeune Prince.

Le Roi a donné à l'Abbé Bulté de Clery, la charge de

Chapelain Ordinaire, vacante par la démission de l'Abbé Baille, Chanoine de la Cathédrale de Paris, & Abbé Commendataire de l'Abbaye de l'Etoile, Ordre de Prémontré.

Le Roi a donné l'Abbaye Régulière & Elective d'Estrun, Ordre de S. Benoît, Diocèse d'Arras, à la Dame de Genevieves de Sametes, Religieuse de la même Abbaye.

De Paris.

II. Le 14 Novembre, l'Académie des Sciences tint son assemblée publique d'après les vacances, qui fut présidée par M. de Lamoignon de Malesherbes, Premier Président de la Cour des Aides, M. de Fouchi, Sécretaire de l'Académie, ouvrit la séance par la lecture de l'éloge de M. de Valliere, qui fut suivie de la lecture d'un Mémoire intitulé: *Eclaircissement sur les maladies des Os*, par M. Hérissant; d'un Discours *sur la Cométographie*, par le Pere Pingré; d'un Mémoire *sur la dissolution du Phosphore d'Angleterre*, par M. de Fougerons, & d'un autre Mémoire *sur le prochain Passage de Venus devant le Soleil*, par M. le Gentil.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres dans son assemblée du 27 du mois de Novembre dernier, a élu pour Académicien Pensionnaire, l'Abbé Lebeuf, Associé de la même Académie.

Cette même Compagnie, dans son assemblée du 11 Décembre, a élu pour Académiciens Associés, MM. de Brequigni & de Chabanon.

L'Académie Royale de Chirurgie propose pour sujet du prix de l'année 1761, *d'établir la théorie des contre-coups dans les lésions de la tête, & les conséquences pratiques qu'on en peut tirer.*

M. Capperonier, Professeur Royal en Langue Grecque, de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, a été nommé pour remplir la place de Garde des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, vacante par la mort de M. Melot.

Le 26, M. Joly de Fleury, Avocat Général, ouvrit les audiences de la Grand'Chambre par une harangue, dans laquelle il fit voir que *le véritable Orateur doit en même tems être Philosophe.* Cette harangue fut suivie d'un discours de M. Molé, Premier Président, sur le même sujet.

Le Parlement, toutes les Chambres assemblées, enregistra le 17 Décembre un Edit du Roi, portant création de trois millions de rentes viageres, en forme de tontines, divisées en actions de 200 livres chacune, distribuées en huit classes, établies sur la Ferme Générale des Postes & sur les Aides & Gabelles.

Le Roi, par Arrêt de son Conseil du 29 Juin dernier, ayant ordonné, que l'article XVIIe de son Ordonnance du 16 Mars 1720, concernant les Inspecteurs Généraux des Maréchaussées de son Royaume, seroit exécuté : Sa Majesté a nommé en conséquence cinq Grands Prevôts, pour en remplir les fonctions. Ce sont les sieurs Janelle, Grand Prevôt de la Connétablie & de la Généralité de Paris; de Chambon, Grand Prevôt de la Haute-Normandie; de Mably, Grand Prevôt du Lyonnois; de Laurens, Grand Prevôt de Provence; & Ferraud, Grand Prevôt des trois Evêchés, tous Chevaliers de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis.

La Cour des Monnoies a rendu un Arrêt en date du 3 Décembre, qui porte en substance ce qui suit. La Cour ayant été informée qu'à Paris, & dans presque toutes les Villes du Royaume, plusieurs Commerçans, Banquiers, Juifs, Colporteurs & autres personnes sans titre, ni droit, ni qualité, recherchent & achetent les vaisselles & argenteries de ceux des sujets de Sa Majesté, qui veulent s'en défaire; que ces sortes de gens poussent la témérité, jusqu'à détourner les particuliers de porter leurs vaisselles aux Monnoies; que d'ailleurs le prix qu'ils donnent de ces vaisselles est non-seulement au dessous de celui que le Roi en fait payer actuellement dans ses Monnoies, mais encore au-dessous du prix qui avoit été fixé précédemment par les tarifs & réglemens; que cette conduite établit contre eux la preuve d'une double contravention de billonage & de monopole, d'autant plus repréhensible, que son objet est également contraire aux vues du Gouvernement, & aux motifs qui ont déterminé Sa Majesté à donner l'exemple à ses peuples, de se sacrifier pour leur soulagement; & qu'il en résulte des fontes cachées & illicites, & des transports journaliers de ces matières hors du Royaume. D'après ces considérations, & conformément aux Edits, Déclarations, Arrêts & Réglemens intervenus au sujet du commerce des matières d'or & d'argent, la Cour défend à toutes personnes de faire recherche, amas & enlevement de ces matières, & d'exercer à ce sujet aucune sorte de monopole, par le transport qui s'en feroit hors du Royaume ou autrement: fait défenses à toutes personnes, qui par état n'ont aucun droit, titre ni qualité pour fondre les matitres, ni poinçon pour marquer les lingots qui en proviennent, de fondre aucunes vaisselles ni matières d'or & d'argent; le tout sous les peines portées par les Edits & Réglemens.

Un bâtiment arrivé de Quebec a apporté les nouvelles suivantes. La flotte Angloise destinée pour l'attaque de Quebec commença à paroître dans le fleuve S. Laurent le 24 Mai. Elle étoit de vingt-cinq vaisseaux de guerre, de trente frégates, & environ de cent quatre-vingt bâtimens de transport, sur lesquels l'ennemi avoit embarqué dix mille hommes de troupes réglées.

L'avant-garde de cette flotte parut le 27 du même mois à l'Isle aux Coudres à treize lieues de Quebec. Dès qu'elle fut rassemblée, elle se porta à l'Isle d'Orléans, où elle débarqua le 29 & le 30 Juin une partie de ses troupes. L'autre partie fut postée à la pointe de Levi, d'où les ennemis vinrent occuper les hauteurs vis-à-vis de la Ville de Quebec. Ils y établirent des batteries de mortiers & de canons, qui n'ont pas discontinué de tirer depuis le 12 Juillet jusqu'au 18 Septembre.

Le Marquis de Montcalm avoit fait occuper un camp à la rive gauche du fleuve, depuis la riviére Saint-Charles jusqu'à la rive droite de la riviére de Montmorenci, pour couvrir la Place, & afin d'ôter aux ennemis un terrein, qui leur auroit été très-avantageux pour faire leur descente, & pour se rendre maîtres des deux rives du fleuve.

Le Marquis de Vaudreuil avoit fait monter dans cet intervale à quinze lieues au-dessus de Quebec les bâtimens venus de France, qui avoient apporté des munitions & des vivres à la Colonie. L'armée Françoise étoit forte de huit à neuf mille hommes, dont cinq bataillons de troupes réglées, & le reste des troupes de la Colonie & des Milices du pays.

Les ennemis cherchant à nous couper la communication avec nos vivres, firent passer des vaisseaux au-dessus de Quebec la nuit du 17 au 18 Juillet. En même tems ils prirent poste à la rive gauche de la riviére de Montmorenci, & ils établirent sur les hauteurs de cette riviére trente piéces d'artillerie, pour nous forcer d'abandonner notre position. N'ayant pu y parvenir, même en augmentant considérablement leur artillerie, ils prirent le parti de nous attaquer le 31 Juillet, mais la difficulté de grimper sur les hauteurs que nous occupions, jointe à la bonne contenance de nos troupes, les obligea de se retirer, après avoir perdu sept à huit cens de leurs Grenadiers à cette attaque, qui ne nous coûta qu'environ quatre-vingt hommes tués ou blessés.

Cependant les ennemis se renforçoient toujours au-dessus de Quebec par quantité de vaisseaux qu'ils y faisoient passer. On détacha de l'armée un corps d'environ

deux mille hommes ſous le commandement de M. de Bougainville, pour éclairer leurs mouvemens dans cette partie, où nous avons eu quelques avantages dans pluſieurs occaſions. Nous nous étions très-bien maintenus dans nos différentes poſitions juſqu'au 13 Septembre, que les ennemis ayant fait un débarquement à une demi-lieue au-deſſus de Quebec au nombre d'environ ſix mille hommes, nous fûmes obligés de les attaquer, pour ne pas leur donner le tems de ſe retrancher. L'action fut vive & très-meurtrière de part & d'autre; & elle auroit été plus heureuſe pour nous, ſans la perte du Marquis de Montcalm, notre Général, de M. de Senezergues, Brigadier, & de M. de Fontbonne, Lieutenant-Colonel, qui commandoient la droite & la gauche.

L'avantage que les ennemis eurent dans cette action les ayant laiſſés maîtres de la campagne, le Marquis de Vaudreuil jugea néceſſaire de replier ſon camp de Beauport pour ſe rapprocher de ſes vivres; & Quebec reſta à découvert. Cette Place très-vaſte, dont toutes les maiſons avoient été ruinées & brulées par les boulets, les pots à feu & carcaſſes que les ennemis n'ont diſcontinué d'y jetter pendant ſoixante-quatre jours, n'avoit d'autre fortifications qu'une muraille, & en quelques endroits une paliſſade. Ses vivres étoient épuiſés. Dans cet état, M. de Ramezay, Lieutenant de Roi, qui y commandoit, demanda à capituler le 18 Septembre.

La garniſon compoſée d'environ 500 hommes des troupes de terre & de la Colonie, & de 600 matelots qui étoient employés au ſervice de l'artillerie, a obtenu les honneurs de la guerre, & eſt revenue en France ſur différens paquebots Anglois avec ſes armes & deux piéces de canon.

Le Marquis de Vaudreuil avec le reſte de ſes troupes, étoit campé le 25 à quatre lieues au deſſus de Quebec, où il n'y avoit pas apparence que les ennemis allaſſent le chercher. Il avoit rappellé auprès de lui le Chevalier de Levi, qui commandoit un corps de troupes ſous Montréal. M. de Bourlamaque, qui avoit été chargé de la défenſe de la frontiére du Lac Champelain, contre les troupes Angloiſes aux ordres du Général Amherſt, après avoir évacué & fait ſauter les Forts de Carillon & de S. Frederic, s'étoit retiré à l'Iſle aux Noix à quinze lieues de Montréal. Par cette poſition très-avantageuſe, il a arrêté les ennemis pendant toute la campagne, & les a empêché de pouſſer plus loin leur conquête.

Il ne reſte aux Anglois que la poſſeſſion des ruines de la Ville de Quebec, dans laquelle il n'exiſte plus que quatre maiſons. Ils ne ſont point maîtres du Lac comme ils l'ont avancé. Ils ne poſſedent que quelques petits terreins ſur cette frontiere. Les troupes du Roi occupent toute la Colonie.

On attend des nouvelles encore plus détaillées des différentes actions qui ſe ſont paſſées en Canada pendant toute la campagne. On ſçait que les Officiers & les troupes de tous les corps qui y ſont employés, ont donné les plus grandes preuves de valeur & de zéle.

Le 20 du mois de Novembre dernier, l'eſcadre aux ordres du Maréchal de Conflans fut rencontrée à la hauteur de Belle-Iſle par celle de l'Amiral Hawke, renforcée de tous les vaiſſeaux que les Anglois avoient à la côte de Bretagne. La mer étoit fort groſſe, & il y a eu des changemens de vent par grains dans la journée, ce qui n'a permis à aucune des deux eſcadres de ſe mettre en ligne. Cependant le combat s'engagea vers deux heures après-midi entre les vaiſſeaux de l'arriére-garde, qui étoient *le Magnifique*, *le Héros* & *le Formidable*, leſquels furent attaqués & environnés par huit ou dix vaiſſeaux Anglois. Peu de tems après, le combat devint général, mais ſans ordre de part & d'autre. *Le Formidable*, commandé par M. de Saint-André du Verger, Chef d'Eſcadre des Armées Navales, eſt le ſeul vaiſſeau qui ait été pris. On a eu le malheur de perdre les vaiſſeaux *le Theſée* & *le Superbe*, commandés par MM. de Kerſaint & de Montalais, Capitaines de Vaiſſeau. Ils ont coulé à fond dans le combat, pendant lequel un vaiſſeau de l'eſcadre Angloiſe dont on ignore le nom a auſſi coulé à fond. Le vaiſſeau *le Soleil Royal*, que montoit le Maréchal de Conflans, s'eſt brûlé à la côte du Croiſic le 21, après en avoir ſauvé l'équipage. *Le Héros*, commandé par le Vicomte de Saiſay, qui a eu 30 hommes tués & 86 bleſſés dans le combat, s'eſt brûlé au même endroit. *Le Juſte*, commandé par M. de Saint-Allouarn, Capitaine de Vaiſſeau, tué dans le combat, & après lui par M. Roſmadec de Saint-Allouarn, ſon frere, auſſi tué dans le combat, a péri à l'ance d'Ecoublas à l'entrée de la Loire, & on a ſauvé une partie de l'équipage. Les vaiſſeaux Anglois *la Réſolution*, de 74 canons, & *l'Eſſex*, de 70, ont péri à la côte du Croiſic. Un autre vaiſſeau Anglois dont on ignore le nom a auſſi péri à l'entrée de la Loire. Une partie des vaiſſeaux de l'eſcadre de Breſt eſt à la rade de l'Iſle d'Aix, & les autres ſont dans la riviére de Vilaine.

On a mandé de Vannes, que plusieurs vaisseaux Anglois ont paru à la hauteur du Croisic ; que le Chef d'Escadre qui les commande a envoyé un Officier à terre, qui a demandé que l'on rendit le canon des Vaisseaux de leur nation qui ont été brulés sur cette côte avec menace de bombarder le Croisic, si on ne les rendoit pas. On a rejetté la demande & mépriſé la menace. Auſſitôt les Vaiſſeaux ennemis ont commencé le bombardement de cette Ville.

RELATION d'un nouvel avantage remporté le 4 Décembre ſur un corps d'armée Pruſſien, par un détachement de l'armée aux ordres du Maréchal de Daun.

Le Roi de Pruſſe s'étant propoſé de reprendre la Saxe, croyoit que l'armée qu'il fortifioit de ſa préſence, ſuffiroit pour tenir celle du Maréchal de Daun en échec ; & que les différens corps Pruſſiens détachés autour de lui, pourroient prendre & conſerver les poſitions convenables, pour enfermer l'armée Autrichienne. Ce Prince craignoit que le Maréchal de Daun, par une prompte retraite, ne lui dérobât la gloire de vaincre. Il étoit plus occupé du ſoin de lui couper le retour en Bohême, que de la penſée de le combattre.

Après le malheur arrivé au Général Finck, l'un de ſes meilleurs Généraux, le Roi de Pruſſe a ſans doute renoncé à ſon projet ; mais pour la réputation de ſes armes, il a voulu paroître encore aſſez fort, pour n'y renoncer que lorſqu'il le jugeroit à propos. Dans cette vue, il a laiſſé à Freyberg le corps qu'il y avoit deſtiné ; en même tems qu'il a négligé de rejoindre à ſa grande armée le corps aux ordres du Général Hulſen.

Il eſt probable que ce Général avoit ordre de ſe rapprocher lentement de la grande armée. Il étoit poſté le 4 à Meiſſen, ſur la rive droite de l'Elbe, qu'il avoit derrière lui. Son corps d'armées étoit de ſept mille hommes d'élites. Les bateaux étoient diſpoſés pour le paſſer ſur l'autre rive du fleuve. Le Baron de Beck qui, avec le corps de troupes qu'il commande, étoit attentif à reſſerrer l'ennemi & à le pouſſer de poſte en poſte pour le forcer d'abandonner cette partie de l'Electorat, ſe préſenta ce même jour en bataille devant le corps Pruſſien. Il l'attaqua avec la plus grande impétuoſité, & le défit totalement. Environ la moitié du corps ennemis eut le tems de ſe jetter dans les bateaux & de ſe ſauver, en laiſſant ſur le champ de bataille 800 morts,

1500 prisonniers & 8 pièces de canon. Mais l'artillerie Autrichienne pointée en diligence sur les bateaux, fit essuyer aux vaincus une seconde perte d'environ 600 hommes, qui furent précipités & noyés dans l'Elbe.

ARTICLE VII.

Mariage & Mort.

I. Marie-Charles de Rohan, Vicomte de Chabot, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Royal-Etranger, fils de Guy-Auguste de Rohan-Chabot, Lieutenant Général des Armées du Roi, & de feu Dame Yvonne-Silvie de Breyl de Rays, épousa le 17 Décembre Gryonne Hyacinte de Pons, fille de Charles Philippe de Pons, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & de Dame Charlotte-Marie l'Allemand de Betz. Le bénédiction Nuptiale leur fut donnée dans la Chapelle du Cardinal de Gesvres. Leur contrat de mariage avoit été signé le 16, par le Roi, la Reine & la Famille Royale. Mariage.

II. Le 20 Novembre, Anne Charles-Frédéric de la Trémoille, Prince de Talmond, Duc de Chatelleraut, Brigadier des Armées du Roi, mourut à Paris âgé de 48 ans. Mort.

Jacques-Hippolyte Mazarini-Mancini, Marquis de Mancini, ancien Colonel d'Infanterie, frere du Duc de Nevers, mourut en cette Ville le 25, dans la 70e année de son âge.

Le 27, la Comtesse de Riberac, veuve de Messire Charles-Antoine-Armand Odet d'Aydie, Comte de Riberac, & fille de Messire Jean-Jacques le Reverend, Marquis de Bougy, Lieutenant-Général des Armées du Roi, mourut à Montauban, âgée de 83 ans.

Le 29, Dame Angelique-Marguerite de Jasseau, veuve de Charles-François-Anne-Thomas Sibille, Marquis de Roncherolles, épouse de Pierre-Charles de Montboissier-Beaufort, Marquis de Canillac, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur de Fecamps, ci-devant premier Enseigne de la seconde compagnie des Mousquetaires de la garde du Roi, mourut à Paris, dans la 57e. année de son âge.

Le 1. Décembre, décéda Dame Marie-Françoise le Maistre, veuve de Messire Guillaume François Joly de Fleury, ancien Procureur Général, âgée de 83 ans.

Le 18, François de Franquetot, Duc de Coigni, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi & de celui de la Toison-d'Or, Gouverneur de la Haute & Basse-Alsace, Grand Bailli de Caen, mourut à Paris dans la 90e. année de son âge.

P. S. L'Auteur d'un Mémoire sur la multisection de l'Angle, ayant prié MM. de l'Académie Royale des Sciences de l'examiner & de faire insérer leur avis dans notre Journal ; voici le jugement que les Commissaires nommés par cette Compagnie pour faire l'examen en question, ont porté à ce sujet.

Nous, Commissaires nommés par l'Académie, avons examiné un Mémoire sur la multisection de l'Angle. L'Auteur, qui paroit n'avoir connu que par expérience cette proposition de Géométrie commune, que les arcs semblables sont proportionels à leur rayons, & qui n'a pû en reconnoître la vérité que pour les arcs au-dessous de 30 dégés, propose la méthode suivante pour la division d'un angle donné, en partie égales. Qu'il soit question de diviser un angle en trois parties égales, par exemple : *on décrira du sommet de cet angle comme centre & de rayons qui soient entre eux comme les nombres* 1, 2, 3, *trois arcs terminés par les côtés de cet angle, & ayant pris la corde de la moitié du second arc, on la portera sur le troisième, où elle donnera le tiers de ce troisième arc.*

Il est évident que cette conclusion suppose que les cordes égales soutendent des arcs égaux dans différens cercles : ainsi la méthode proposée ne peut être approuvée par l'Académie.

Ce 5 Décembre 1759. BEZOUT.

APPROBATION.

J'A lû par ordre de Monseigneur le Chancelier *le Journal Historique du mois de Janvier prochain* ; je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impression. A Paris, le 24 Décembre 1759. GIBERT.

SUITE DE LA CLEF

OU

JOURNAL HISTORIQUE

SUR

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuses.

FEVRIER 1760.

Tome LXXXVII.

A PARIS, *chez* GANEAU, *rue Saint Severin, près l'Eglise, aux Armes de Dombes & à Saint Louis.*

M. DCC. LX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

C'est à GANEAU, *Libraire, rue S. Séverin, proche l'Eglise, aux Armes de Dombes & à S. Louis*, qu'on doit adresser les Pièces qu'on souhaitera faire insérer dans le Journal. On en affranchira le port, sans quoi elles seront mises au rebut. Les Maîtres sont souvent trompés par leurs domestiques à cet égard; c'est à quoi l'on doit prendre garde.

Les Libraires de Province qui souhaiteront qu'on annonce les Livres qu'ils auront fait imprimer, feront sçavoir le nom du Libraire de Paris chez qui l'on pourra en trouver des Exemplaires.

On trouve chez le même Libraire les Livres suivans :

Mémoires du Maréchal de Villars, *in*-12. 3 vol.

——— de Tourville, *in*-12. 3 vol.

——— de Bervick, *in*-12. 2 vol.

Lettres Historiques pour servir de suite à l'Histoire des Révolutions d'Angleterre, *in*-8°.

Le Mille & une Nuit, Contes Arabes, *in*-12. 6 vol.

Gilblas de Sentillanne, nouvelle Edition, avec figures, *in*-12. 5 vol. petit format.

Bibliographie Médicinale, raisonnée, qui donne une idée des meilleurs livres propres pour ceux qui étudient la Médecine, *in*-12.

Histoire de Louis XIII, de le Vasser, *in*-4°. 7 vol.

——— de la Religion Naturelle, par Wollaston, *in*-12. 3 vol.

Nouvelles Observations de Chirurgie, trad. de l'Anglois de Warner, *in*-12.

Supplément aux Rêveries de M. le Maréchal de Saxe, *in*-8°.

Relation de l'Ambassade de Mehemet Effendi à la Cour de France, trad. du Turc, *in*-12.

Hudibras, Poëme traduit de l'Anglois, *in*-12. 3 vol.

Lettres de Mr Desnoyers, *in*-12. 9 vol. *petit format.*

Œuvres de S. Réal, *in*-12. 8 vol. *petit format.*

SUITE DE LA CLEF, OU JOURNAL HISTORIQUE SUR LES MATIERES DU TEMS.

FEVRIER 1760.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature.

MEMOIRE dans lequel on prouve que les Chinois sont une colonie Egyptienne, lû dans l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, le 14 Novembre 1758. Avec un précis du Mémoire de M. l'Abbé *Barthelemy*, sur les Lettres Phéniciennes, lû dans l'Assemblée publique de la même Académie le 12 Avril 1758. Par M. de *Guignes*, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Professeur au Collége Royal de France en Langue Syriaque, Censeur Royal, Interprète du Roi pour les Langues Orientales,

Memoire de M. de Guignes sur les Chinois.

de Membre de la Société Royale de Londres. A Paris, chez Delalain & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége ; 1770. Brochure in 8°. de 72 pag.

Il y a long-tems que les Chinois exercent l'esprit & la plume des Savans. Quelques recherches qu'on ait faites jusqu'à présent sur ce Peuple singulier, son histoire renferme encore un grand nombre d'énigmes qui sont toujours demeurées sans explication, & sur lesquelles nous n'avions que des systêmes contradictoires les uns aux autres. Une découverte des plus brillantes, digne d'être à jamais une époque dans les fastes de la Littérature, semble devoir fixer nos incertitudes. M. de Guignes a trouvé, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la vraie boussole qui doit maintenant diriger tout Scrutateur des antiquités Chinoises, sur cette vaste mer dont nous ne connoissions que quelques parages, & sur laquelle on erroit le plus souvent à l'aventure sans tenir de route certaine. En un mot ce savant Académicien paroît avoir fait le premier le fil qui seul pouvoit aider à sortir heureusement du labyrinthe, où tant de gens distingués par leur science, se sont perdus.

Soupçonner que les Chinois pourroient bien être une Colonie des anciens Egyptiens, ce n'est point une idée neuve. M. Huet, Evêque d'Avranche l'avoit autrefois conjecturé, comme on peut le voir dans son Histoire du commerce & de la navigation des Anciens. Mais entreprendre hautement de démontrer à la rigueur que le fait est véritable, c'est ce que personne n'avoit osé faire jusqu'à présent. Il étoit reservé à M. de Guignes de dévoiler ce grand mystère à la face du monde Littéraire. Le genre de preuve dont il se sert pour établir

que l'Empire de la Chine a été fondé par une peuplade des habitans de l'ancienne Egypte, est de nature à porter la conviction dans tous les esprits raisonnables. Il ne doit laisser après soi aucune trace de doute. En effet, s'il est quelque chose qui prouve que deux peuples ont une origine commune, c'est certainement la ressemblance parfaite qui se fait voir entre leurs Langues. Or, M. de Guignes a retrouvé, comme il s'en flatte, dans l'écriture Chinoise trois espéces de langues écrites, autrefois en usage chez les premiers Egyptiens; savoir l'Epistolique, composée de lettres Alphabétiques; l'Hiéroglyphique, où l'on représentoit les objets mêmes; & la Symbolique, où l'on se contentoit de les exprimer par des métaphores & des allégories.

Nous allons suivre notre savant Auteur dans le détail de ses preuves. Pour ne nous point exposer à nous trop écarter de lui, nous le transcrirons le plus souvent qu'il nous sera possible, ou tout au moins employerons-nous ses propres expressions.

1°. M. de Guignes a découvert dans l'écriture des Chinois, la langue Epistolique ou Alphabétique des anciens Egyptiens ou Phéniciens. Voici le procédé ingénieux dont ce Savant s'est servi pour parvenir à une découverte aussi heureuse. Ayant reconnu dans le nouvel Alphabet Phénicien, presenté à l'Académie par M. l'Abbé Barthelemi, quelques lettres qu'il avoit déjà vûes parmi les anciens caractéres radicaux des Chinois, comme le *Jod* & l'*Aleph*, il fut frappé de cette ressemblance. A l'instant il forma le dessein d'examiner sérieusement s'il ne feroit pas encore la découverte de quelques nouvelles lettres Egyptiennes ou Phéniciennes dans l'é-

criture Chinoise. Il plaça divers alphabets Orientaux dans autant de colonnes correspondantes, & pour être en état de comparer leurs élemens avec les caractères Chinois ; il observa que la plupart des lettres parmi les Orientaux, avoient des dénominations particulières ; que le *Beth*, par exemple, signifie une maison, que le *Daleth* désigne une porte, que l'*Ain* signifie un œil, que le *Schin* ou *Sin* désigne une dent ; & se servant, dit-il, de ces dénominations comme d'autant de données pour dégager l'écriture inconnue des Chinois, il trouva que le signe qu'ils employoient pour désigner une maison, étoit absolument le même que le *Beth* des Hébreux ; que le caractère avec lequel ils exprimoient une porte, ressembloit au *Daleth* des Hébreux & des Phéniciens ; que le signe Hiéroglyphique de l'œil, n'étoit pas distingué de l'*Ain*, soit Phénicien, soit Ethiopien ; enfin que les dents étoient représentées dans l'écriture Chinoise par une mâchoire garnie de pointes, symbole qui a les plus grands rapports avec le *Schin* Hébreux, Samaritain & Phénicien.

De nouvelles combinaisons donnèrent encore à M. de Guignes de nouvelles lettres. Il ne s'en tint pas-là. Il résolut d'analyser les caractères Chinois qui renfermoient plusieurs de ces lettres. Il eut le plaisir de voir se former de leur union des mots Egyptiens & Phéniciens.

» Je commençai, dit-il, par le caractère avec » lequel les Chinois désignent le mot Pere ; & » faisant abstraction du son qu'ils donnent à ce » caractère ; je le trouvai composé d'un I & » d'un D, & je lus *Jud*, ou *Jod*. Or dans la » langue Copte qui nous a conservé quantité » de mots Egyptiens, *Jot* signifioit Pere. Je » pris l'ancien caractère Chinois qui désigne un

» amas d'eau, & j'y trouvai un I & une M, c'eſt » à-dire le mot *Jam*, dont preſque tous les » Orientaux ſe ſervent pour déſigner la mer. » J'en pris un troiſiéme avec lequel les Chinois » déſignent un ennemi. Il eſt compoſé d'un I » & d'un N, c'eſt le mot *Jan*, qui en Hébreux » & en Phénicien ſignifie combattre. J'en apper- » çus un quatriéme, qui me parut formé d'un » I & d'un F, c'eſt un des Hiéroglyphes qu'em- » ployent les Chinois pour déſigner la *main*. » Il s'agiſſoit de ſavoir dans quelle langue le mot » *Jof* avoit cette ſignification. Je n'avois pas » alors, continue M. de Guignes, de Diction- » naire Cophte; mais à peine l'eus-je parcou- » ru, que j'y trouvai le même mot avec la même » valeur.

Notre Auteur n'avoit encore analyſé que des Hiéroglyphes compoſées de deux lettres. Il eſſaya d'expliquer de la même maniére ceux qui étoient formés de trois lettres ou de trois racines. Il conſulta de nouveau les anciens caractères Chinois. Voici le réſultat abrégé de ce nouvel examen. Il vit que le caractére Chinois *Hia* qui ſignifie *rompre*, *briſer*, n'eſt qu'un groupe compoſé d'un *Schin* & de deux *Daleth*, ce qui produit le mot *Schedad*; qui en Hébreux & en Phénicien ſignifie *dévaſter*, *briſer*. Le caractére *Kiun*, Prince, eſt formé d'un F & de deux I, ce qui fait le mot *Phii*. Or, ajoute notre Auteur, la plupart, ou pour mieux dire, comme il l'obſerve lui-même, pluſieurs noms des Rois d'Egypte ſe terminoient en *Phis*, comme Amenophis, Aphophis, Saophis, Senſaophis, Biophis, &c. qu'il faut rendre, ſelon M. de Guignes, par les Princes Ameno, Apho, Sao, Senſao. Bio, &c.

M. de Guignes changea enſuite de méthode.

Il prit les trois racines du mot *Jada*, qui en Phénicien signifioit *sçavoir, connoître*; ces racines sont un *Jod*, un *Daleth* & un *Ain*. La premiére quant à sa dénomination grammaticale, signifie, comme il l'a déja dit, la *main*; la seconde une *porte*, & la troisiéme un *œil*. Il choisit les trois anciens caractéres Chinois qui désignent l'*œil*, la *porte* & la *main*; il les réunit, & il vit paroitre un Hiéroglyphe en usage parmi les Chinois, & qui signifie *examiner, sçavoir*.

» Une foule d'operations semblables ont été » justifiées par le même succès, & de là résulte, » dit M. de Guignes, pour la littérature Chi- » noise un phénoméne étrange, & pour l'his- » toire des anciens peuples un nouvel ordre » de choses, des systêmes nouveaux & plus con- » formes à la vérité. Un peuple en possession » depuis une longue suite de siécles d'une langue » qu'il ne connoit pas; cette langue enveloppée » de traits qui la défigurent, & affectée de sons » qui lui sont étrangers; une écriture alphabé- » tique convertie en signes hiéroglyfiques; l'E- » gypte & la Phénicie liées avec la Chine par » les rapports les plus sensibles; les lettres, » les langues, les annales des plus anciennes » Nations s'enchaînant les unes aux autres, & » concourant toutes à l'effet d'une harmonie » générale, &c.

2°. M. de Guignes a retrouvé encore plus aisément l'écriture Hiéroglyfique dans l'ancienne écriture Chinoise. Le Soleil y est représenté par un cercle; la Lune par un disque, les poissons, les tortues, les serpens, les grenouilles, les souris & tant d'autres animaux, par la peinture même de ces objets.

3°. Enfin, notre Auteur se flatte de tirer un

I

argument invincible en faveur de son opinion, de l'écriture Symbolique dont les Chinois ont aussi fait usage, & qui a dû varier chez toutes les nations, comme il le fait observer ici; parce qu'elle n'est fondée que sur des métaphores & des allégories, qui varient suivant la nature du climat, la diversité des animaux & des plantes, la différence des usages & du caractère des peuples. Or nous voyons souvent, c'est toujours M. de Guignes qui parle, sur les monumens Egyptiens, une ligne horisontale surmontée d'une boule. Ce signe Symbolique dans l'écriture Chinoise, signifie *très-haut*, *très élevé*, & c'est l'épithete qu'on donne à la Divinité. Parmi les Chinois, continue le savant Académicien, une aile éployée, signifie le Ministre d'un Prince; & le bonnet désigne une grande charge dans l'Etat. Ces deux Symboles sont retracés plusieurs fois sur les monumens d'Egypte; la haine s'exprimoit chez les Egyptiens & chez les Chinois, par deux animaux antipathiques. Horus Apollo dit que les Egyptiens, pour représenter une bataille, peignoient deux mains, dont l'une tenoit un bouclier & l'autre un arc. Les Chinois, pour représenter une bataille, peignoient deux mains & un arc; & pour désigner un soldat, ils représentoient deux mains, une flèche & un arc. Enfin, parmi les uns & les autres, un cercle avec un petit animal au milieu étoit le Symbole du soleil.

Après l'exposé de son ingénieuse découverte, M. de Guignes va au devant de quelques difficultés qu'on pourroit lui opposer. Mais, dira-t-on, est il possible que les Chinois n'eussent pas conservé dans leurs Annales quelque trait d'un fait si merveilleux? A cela notre Auteur répond que les histoires Chinoises ne sont point tout-

à-fait dépourvues de lumiéres à ce sujet, pour des yeux un peu attentifs. Le premier fait attesté par les Livres Chinois, & qui semble déposer en faveur de M. de Guignes, c'est que depuis le commencement de l'Empire, il subsiste à la Chine, une nation sauvage & barbare qui s'est retirée dans les montagnes, d'où elle fait des courses dans les environs. Ne peut-on pas regarder, dit M. de Guignes, ces peuples comme un reste des anciens Sauvages du pays qui à l'arrivée des Egyptiens, se sont réfugiés dans les montagnes, où ils ont conservé jusqu'à présent leur indépendance.

Le second fait qu'allégue notre Auteur, est le plus précis. Il lui paroit répondre directement à la question proposée. Des Historiens Chinois, dit-il, rapportent qu'il y a des peuples dans les pays de *Tarsis*, qui ont une origine commune avec les Chinois; par le mot *Tarsis*, poursuit-il, les Chinois entendent tous les pays situés à l'Occident de la mer Caspienne, tels que la Syrie, la Phénicie & l'Egypte. Rien ne quadre mieux avec le sistême proposé.

Mais dans quel tems, ajoutera-t-on, s'est faite la communication entre l'Egypte & la Chine? C'est une question à laquelle notre Académicien répond par une découverte qui paroît au premier coup d'œil bien étonnante; mais qui entre, on ne peut pas mieux, dans l'œconomie de son sistême.

Vingt-deux familles de Souverains connues sous le nom de Dynasties, ont, dit M. de Guignes, successivement gouverné la Chine. Les Princes de la premiére Dynastie sont, suivant l'ordre de leur succession, *Yu*, *Ki*, *Kang*, *Tchong*, &c. les noms sont de la langue parlée des Chinois, & n'ont point de rapport avec la

langue écrite. M. de Guignes a donc analysé suivant son Alphabet, les anciens caractères qui représentent ces noms, & il a trouvé :

Dans celui de *Yu*, le mot *men* ; c'est *Ménès* Roi de Thebes en Egypte. Dans celui de *Ki*, le mot *Iokoa* ; c'est Athoès, successeur de Menès. Dans celui de *Kang*, le mot *Jubia* ; c'est *Diabiès*, troisième Roi de Thebes. Dans celui de *Tchong*, *Penphi* ; c'est *Pemphos*, quatrième Roi de Thebes, & ainsi des autres.

Il suit de là, continue notre Auteur, que nous transcrivons toujours exactement, il suit de là que les Chinois en recevant les usages des Egyptiens, se sont aussi appropriés leurs Annales ; il suit qu'ils ont placé à la tête de leurs Dynasties, des Princes qui regnoient en Egypte, & que la communication entre les deux nations s'est faite après le tems de Menès.

On s'apperçoit aisément qu'un des principaux avantages du système de M. de Guignes est de retrecir considérablement la Chronologie Chinoise, & de faire évanouir ces milliers de siécles d'Antiquités que cette nation se donne, & qui ont fait jusqu'aujourd'hui le tourment des Chronologistes. Aussi l'Auteur se croit-il autorisé à proposer, en finissant son Mémoire la question suivante :

» Que deviennent les Chinois, & cette durée » immense qu'ils attribuent à leur Empire, & » toutes ces divisions en tems historique, in» certain & fabuleux, & tous ces ouvrages qu'on » a fait pour établir leur Chronologie, & tous » ceux qu'on a fait pour la détruire, & toutes » les preuves qu'on en tire contre les livres » de Moyse, & tous les systèmes qu'on a pro» duits pour défendre le témoignage de ce Lé» gislateur, & cette sagesse prématurée, & cette

» ſupériorité en toutes choſes qu'on accorde aux » Chinois, & tout ce qu'on a dit, & tout ce qu'on » diroit encore ſur un ſujet ſi important ; tout » cela diſparoît, & il ne reſte plus qu'un fait » ſimple, c'eſt que les anciens Sauvages de la » Chine, ainſi que ceux de la Gréce, ont été » policés par les Egyptiens, mais qu'ils l'ont » été plus tard, parce que la Chine eſt plus » éloignée de l'Egypte que la Gréce. »

L'Ecrit de M. de Guignes dont on vient de lire l'Analyſe, n'eſt que l'eſquiſſe de ſon ſyſtême. Il ſe propoſe de conduire ſa découverte auſſi loin qu'il pourra, & d'en tirer tout l'avantage poſſible pour éclaircir l'Hiſtoire des Chinois, qui eſt encore envéloppée de tant d'obſcurité.

Le Mémoire de M. de Guignes eſt accompagné comme l'annonce le titre, d'un extrait d'un Mémoire de M. l'Abbé Barthelemi ſur les Lettres Pheniciennes. Dans cet ouvrage l'Auteur rend compte de la maniére dont il s'y eſt pris pour dreſſer trois Alphabets Pheniciens d'après les Inſcriptions & les Médailles. Ces Alphabets ſe trouvent ici gravés. Le premier eſt tiré des Médailles frapées en Phenicie, & d'une inſcription, découverte à Malthe, qu'on a auſſi fait graver dans cette brochure. M. l'Abbé Barthelemi donne de ce monument une explication bien différente de toutes celles qui ont été imaginées par les Antiquaires qui l'ont précédé. Le ſecond Alphabet Phenicien, eſt formé ſur une inſcription qui eſt à Carpentras, & que pluſieurs Antiquaires avoient crue Egyptienne. Le troiſiéme Alphabet eſt dreſſé ſur les inſcriptions qui ſont en Chypre, & que Pococke a rapportées ; avec le ſecours de ces Alphabets, on peut ſe mettre en état d'expliquer comme a fait déja M. l'Abbé Barthelemi, les Médailles & Inſcriptions

Phéniciennes qui peuvent se rencontrer dans les différens pays où les Phéniciens ont eu des établissemens. Cet habile Antiquaire a trouvé une grande ressemblance entre l'Ecriture Phénicienne & celle des Egyptiens.

Comme c'est à l'examen de nouvel Alphabeth Phénicien, que M. de Guignes est redevable de l'heureux hazard qui l'a mis sur la voie de son importante découverte, il a cru devoir le joindre à son Mémoire.

Lettres sur la Chine.

LETTRES de M. de *Mairan*, au R. P. Parrenin, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, à Pékin; contenant diverses questions sur la Chine. A Paris chez Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, vis-à vis le Collège 1759. Brochure *in*-8°. de 224 pag.

Ces Lettres sont très-propres à confirmer le sentiment de M. de Guignes, sur l'origine des Chinois. C'est aussi pour cette raison que M. de Mairan s'est déterminé à les donner au Public. On y reconnoît que ce Savant avoit eu, sur la nation Chinoise, des idées tout-à-fait semblables à celles de M. de Guignes: sçavoir, que la plûpart des loix & des usages, le genre d'écriture, les Arts & les Sciences des Chinois étoient dûs à une colonie d'anciens Egyptiens. Il faut voir dans les Lettres mêmes le parallele que M. de Mairan fait entre les deux nations, en comparant leurs mœurs, leurs usages, leurs loix, leurs coutumes. Il est vrai que cet illustre Savant ne propose ses réflexions, que comme des conjectures; mais quand on les rapproche de l'Ecrit de M. de Guignes, elles acquierent un nouveau poids, qui fait qu'elles l'emportent sur les raisons dont le Pere Parennin se sert dans ses Réponses pour les combattre. On trouve encore dans ces Lettres plusieurs autres quel-

tions également curieuses au sujet des Chinois. On y remarquera, que l'Auteur donne la préférence à la Chronologie des Septantes, sur celle du texte Hébreu; Cette préférence est une suite de ses principes qui tendent à donner au monde une origine bien plus reculée, que celle que semblent lui assigner les Livres Saints. Ce qu'il croit pouvoir faire sans donner la moindre atteinte à l'autorité des divines Ecritures. M. de Maizan n'oublie rien pour allonger le plus qu'il peut la Chronologie Chinoise; en quoi il n'est pas favorable au système de M. de Guignes. Le stile & la manière dont ces Lettres sont écrites, en rendent la lecture agréable; mais la dissertation sur la Période Astronomique Luni-solaire qui se trouve à la fin, a déja souffert des contradictions. M. de Maizan, dans cette dissertation, ayant fait la critique du sentiment de feu M. Goguet, Conseiller au Parlement, sur les Périodes Astronomiques des Chaldéens, un Savant à qui la vérité & la mémoire de M. Goguet sont chères, a pris sa défense, & a fait voir que c'étoit à tort que M. de Maizan attaquoit son sentiment.

Doutes sur la Dissertation de M. de Guignes.

Doutes sur la dissertation de M. de Guignes, qui a pour titre *Mémoire, dans lequel on prouve que les Chinois sont une Colonie Egyptienne*, proposés à MM. de l'Académie Royale des Belles-Lettres. Par M. *le Roux Deshauterayes*, Professeur Royal en langue Arabe, Interprète du Roi pour les Langues Orientales, & Associé de l'Académie Royale d'Angers. A Paris, chez Laurent Prault, Libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Gist-le-Coeur, & Ducheſne, rue S. Jacques, au Temple du Goût, 1759. Brochure in 8°. de 89 pag.

Réponse de M. de Guignes.

Réponse de M. de *Guignes*, aux doutes pro-

posés par M. Deshauterayes, sur la dissertation qui a pour titre, Mémoire dans lequel on prouve que les Chinois sont une Colonie Egyptienne. A Paris, chez Michel Lambert, Imprimeur-Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse, 1759. Brochure de 40 pag.

Nous allons rendre compte en peu de mots de ces deux Ecrits, en joignant les réponses aux difficultés. Comme les doutes de M. Deshauterayes sont trop nombreux pour que nous puissions les détailler les uns après les autres, nous nous bornerons à quelques-uns des principaux.

Dans son premier Doute M. Deshauterayes reproche à M. de Guignes, d'avoir prétendu que l'Ecriture alphabetique étoit antérieure à l'Hiéroglyphique. A cela M. de Guignes ne répond qu'un mot; c'est qu'il dit partout le contraire, & de ce seul mot il renverse tous les raisonnemens de son Adversaire, qui portent sur cette fausse supposition.

Autre Doute. M. Deshauterayes dit, qu'aussitôt que les Caractères alphabetiques furent inventés, les Hieroglyphes furent abandonnés aux Prêtres qui en firent un mystère. Après quoi il demande, comment il peut se faire que M. de Guignes ait retrouvé à la Chine la Langue Hieroglyphique des anciens Egyptiens. Pour cela il faudroit, dit-il, 1°. avoir transporté des Prêtres avec la Colonie. 2°. Que ces Prêtres qui étoient sur la réserve en Egypte, au sujet des Hieroglyphes, en eussent permis le libre usage à la Chine.

Ici M. de Guignes répond d'abord, qu'il n'y a aucun inconvénient à supposer que les Egyptiens qui passerent à la Chine avoient avec eux des Prêtres de leur réligion. En second lieu, il

prétend qu'on ne peut pas raisonnablement soutenir, comme fait son Adversaire, que les Prêtres Egyptiens fussent les seuls qui sçussent lire les Hieroglyphes. *Tous les Monumens publics*, dit-il, *toutes les petites Figures destinées à la dévotion du Peuple étoient chargés d'Hieroglyphes. Etoit-ce afin qu'on n'y entendit rien?*

M. Deshauterayes demande ensuite pourquoi la Langue Egyptienne n'a pas prévalu à la Chine, pourquoi les Egyptiens n'y ont pas établi leur Réligion? A ces questions, M. de Guignes répond qu'il seroit charmé que M. Deshauterayes lui dît, pourquoi la Langue & la Réligion des Egyptiens n'ont pas prévalu dans la Grèce? Pourquoi les Francs n'ont pas donné leur Langue & leur Réligion aux Gaulois vaincus? Pourquoi les Tartares n'ont pas fait de même à l'égard des Chinois qu'ils ont soumis?

Dans son septiéme Doute M. Deshauterayes attaque M. de Guignes, sur la division des trois sortes d'écritures, qu'il dit avoir été en usage chez les anciens Egyptiens: sçavoir, *l'Epistolique, qui étoit composée de Lettres alphabetiques; l'Hieroglyphique, où l'on représentoit les objets mêmes; & la Symbolique, où l'on se contentoit de les exprimer par des Métaphores & des Allégories.*

La réponse de M. de Guignes à cette difficulté se réduit en substance à dire, que son objet principal n'étoit point de donner une division exacte & discutée des différentes sortes d'écritures, usitées chez les anciens Egyptiens; qu'il lui a suffi de faire voir qu'on retrouvoit chez les Chinois les espéces d'écriture, reconnues communement par les anciens & les modernes, pour avoir été en usage dans l'ancienne Egypte.

Après

Après ces difficultés & d'autres pareilles qui n'attaquent pas le fonds du système de M. de Guignes, M. Deshauterayes en propose d'autres qui le combattent plus directement. Il critique la comparaison que le savant Académicien a faite des Caractères Egyptiens & Phéniciens, avec les Caractères Chinois. Il conteste la ressemblance que M. de Guignes soutient être entre eux. Mais M. de Guignes en appelle pour ainsi dire, aux yeux de son Adversaire. Il le renvoye à la planche qu'il a fait graver dans sa réfutation, & où il a représenté les Caractères Egyptiens ou Phéniciens, à côté des Caractères Chinois qui y répondent. C'est là aussi qu'il faut renvoyer le Lecteur.

Il y a encore d'autres difficultés que M. Deshauterayes oppose à ce qu'il appelle les preuves Historiques de M. de Guignes. Comme ces nouveaux Doutes qui achèvent avec ceux qui les ont précédés, de faire le nombre de 31, n'ont point de rapport à la conformité des anciens Caractères Chinois, avec les Caractères Chinois, M. de Guignes prétend qu'il pourroit se dispenser d'y faire attention. Cependant il veut bien encore les examiner. Il les réfute en peu de mots, mais cependant de la manière la plus forte & la plus victorieuse. Nous croyons inutile d'entrer dans un plus long détail, sur cette querelle littéraire. Pour mettre le Lecteur en état d'en porter son jugement, il faudroit transcrire tout entier l'Ecrit de M. de Guignes. Il vaut donc mieux l'inviter à recourir aux piéces que les deux Adversaires ont publié chacun en faveur de sa cause.

DICTIONNAIRE abrégé d'Antiquité, pour servir à l'intelligence de l'Histoire ancienne, tant sacrée que profane, & à celle des Auteurs

Dictionnaire abrégé d'Antiquité.

Grecs & Latins. Par E. J. *Monchablon*, Maître ès-Arts & de pension, en l'Université de Paris. *in*-12 de 432 pag. sans les observations Préliminaires. Le prix est de 2 liv. 10 s. relié. A Paris chez Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége. 1760.

Ce Dictionnaire est fait avec goût. Les articles qui le composent nous ont paru fort bien choisis. Ils contiennent l'explication des Noms de dignités, d'emplois, de mesures, de monnoie, des Fêtes, &c. qui arrêtent communément les jeunes Etudians dans la lecture des anciens Auteurs. Ce petit ouvrage sera aussi fort utile aux jeunes Demoiselles & à toutes les personnes quelconques, qui sans avoir fait leurs études, s'appliquent cependant à la lecture de l'Histoire ancienne. On trouve à la tête des observations préliminaires, où l'Auteur expose les avantages de son livre qui sont incontestables, & le dessein qu'il a eu de faire naître dans les jeunes gens le goût des Antiquités Grecques & Romaines. M. de Monchablon y discute assez au long sur le *Costume* des anciens. Il y expose les principes qu'il s'est fait sur les qualités d'une bonne traduction, & il relève certains abus qu'il croit remarquer dans nos Traducteurs modernes. Par exemple, il rejette comme fausse cette maxime: *qu'il faut faire parler en notre langue l'Auteur qu'on traduit, comme il auroit écrit s'il fut né parmi nous, & s'il y eût été élevé.* Il prétend que la manie de rappeller tout à nos mœurs, défigure l'Antiquité, & la rend méconnoissable dans les Ecrits des anciens Ecrivains traduits à la moderne. » L'observation du » *Costume*, demande-t-il, à ce sujet, n'est-elle » donc une loi que pour les Peintres & pour les » Sculpteurs? S'ils sont fidèles avec raison, lors-

» qu'ils s'en écartent, les Traducteurs mérite-» roient-ils des éloges, lorsqu'ils la sacrifient » à leurs préjugés ? Faire parler, ajoute-t-il, » les Auteurs anciens & les Héros de leurs » ouvrages comme on les fait parler ; c'est véri-» tablement donner à Achille & à Turnus une » perruque à bourse, un chapeau bordé avec un » plumet, un habit galonné, & des escarpins à » talons rouges : c'est donner à Andromaque & » à Didon un bonnet de dentelle de Flandre, » un grand panier, des souliers très-hauts, & par-» dessus tout, un joli éventail du dernier goût. » Pourquoi ne pas leur laisser cette aimable sim-» plicité qui attache & qui charme le Lecteur. »

Le Livre de M. de Monchablon est un de ceux dont nous ne pouvons trop conseiller l'acquisition. C'est un Manuel d'usage, & utile non-seulement aux jeunes gens, mais encore aux Maîtres chargés de leur instruction ; il épargnera à ces derniers la peine de consulter de gros *in-folio*, pour être en état de répondre aux questions de leurs Eleves.

Traité sur les Jacintes.

Traité sur la connoissance & la culture des Jacintes, par l'Auteur du *traité des Renoncules*, imprimé à Paris, chez Lottin. A Avignon, chez Louis Chambeau, Imprimeur-Libraire près les RR. PP Jésuites, 1759, *in*-12. de 156 pag.

Ce petit traité sur les Jacintes, est distribué en 12 chapitres. Dans le premier, l'Auteur exalte le mérite des Jacintes. Dans le second, il explique d'où vient le nom de cette fleur. Il en fait la description, & expose ses différentes espéces : Dans le troisiéme, il détaille les qualités que doit avoir une Jacinte pour être bien conditionnée. Le quatriéme chapitre roule sur l'exposition & le terrein convenables aux

Jacintes. Le cinquiéme fait connoître le tems propre pour planter les Jacintes, la meilleure façon dont il faut les mettre en terre, & les soins qu'elles exigent ensuite du Cultivateur. On apprend dans le chapitre qui suit, quand & comment il faut lever les oignons de terre, avec la maniére de les conserver. Notre Amateur fait voir dans le septiéme chapitre, l'utilité qu'il y a de tirer les Jacintes de terre; l'usage qu'il faut faire des Caieux. Il y indique aussi les moyens de procurer ou d'arrêter la multiplication. Dans le chapitre suivant, il expose certains procédés pour hâter la fleurison des Jacintes. Il apprend la méthode de les élever dans l'eau. On voit dans le chapitre neuviéme, quelles sont les Jacintes qui donnent la bonne semence; quand il est à propos de la recueillir; comment il faut la semer; & les attentions qu'il convient d'avoir pour que les semailles réussissent. Dans le dixiéme chapitre l'Auteur traite des maladies des Jacintes, & des moyens de les prévenir ou d'y remédier. Il parle dans le chapitre suivant, de la Tubéreuse, ou Jacinte des Indes. Dans le douziéme & dernier chapitre il explique comment on peut diversifier la couleur des Jacintes fleuries, & les dessécher. On trouve ensuite l'explication des deux planches qui sont à la fin du livre, & qui représentent des Jacintes avec leurs différentes parties.

Journal Historique de la Ville d'Avignon.

JOURNAL HISTORIQUE de la Ville d'Avignon, depuis l'an 1177, jusqu'à l'an 1740, par un Citoyen de ladite Ville. Proposé par souscription. A Avignon, chez Antoine-Ignace Fez, Imprimeur du S. Office & Libraire, près les RR. PP. Jésuites, 1759.

On se borne à donner dans ce Journal, un

recueil complet des Anecdotes les plus curieuſes, de tout ce qui s'eſt paſſé d'intéreſſant à Avignon, depuis l'an 1177, juſqu'à l'année 1740. Les Auteurs ont embraſſé, à ce qu'ils diſent, dans leur projet tout ce qui peut faire connoître depuis ce tems-là cette Ville. Ils n'ont pas cru étranger à leur ſujet tout ce qui peut avoir quelque rapport à ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, Civile & Littéraire, à ſon gouvernement & à ſon commerce. Dans ce mêlange de faits placés tous dans leur ordre Chronologique, on verra la ſuite non interrompue des Conſuls, Juges & Podeſtats d'Avignon, pendant ſon gouvernement Républicain; celle des Viguiers, Sindics, Conſuls & Aſſeſſeurs de cette même Ville, depuis la création de ſes Officiers Municipaux; les époques des Entrées ſolemnelles des Papes, Cardinaux, Légats, &c. Celles des Conciles, des Synodes, des Fondations des Univerſités, Chapitres, Hôpitaux, & autres monumens conſacrés à la piété, ou élevés pour l'embelliſſement de la Ville.

Cet Ouvrage formera deux volumes *in*-4°. Le premier volume commencera en l'année 1177, & finira en 1600. Le ſecond continuera depuis 1600 juſqu'en 1740. Les deux Volumes auront chacun 600 pag.

Suivant le Proſpectus que nous avons ſous les yeux, on ne devoit ſouſcrire que depuis le mois d'Août 1759, juſqu'au mois de Janvier 1760. Nous ne ſçavons pas ſi ceux qui s'intéreſſent au débit de cet ouvrage ſont dans la volonté de prolonger le terme de la ſouſcription. Quoi qu'il en ſoit; voici les conditions auxquelles il eſt dit qu'on ſouſcrira.

On pourra ſouſcrire dans chaque Ville, chez les Libraires. Les Souſcripteurs s'obligeront à

prendre les deux volumes, dont ils payeront douze liv. sçavoir, six liv. à la délivrance du premier, dès-qu'il sera achevé d'imprimer, & six liv. à celle du second. Ceux qui ne souscriront pas, payeront l'ouvrage seize liv. Tout sera fini dans le courant de l'année 1760.

On offre, comme une marque de reconnoissance, à quiconque procurera aux Intéressés douze souscriptions, un exemplaire de l'ouvrage. On donnera avis au Public, dès-que le premier volume sera prêt à être distribué; l'on annoncera également la délivrance du second, dès-qu'il sera fini.

Chansonnier François. CHANSONNIER FRANÇOIS, avec les Airs notés & gravés à la fin de chaque Recueil. A Avignon, & se trouve à Paris, chez Chaubert, quai des Augustins, & Hériſſant, rue N. Dame.

Cette collection de Chansons sera considérable. Elle comprendra six Recueils *in*-12. de 288 pag. d'impression. Les six Recueils doivent être délivrés, suivant l'avertissement des Libraires, le premier dès mois de Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre & Novembre de la présente année.

L'abonnement qui a dû être fermé au premier Janvier, est de douze livres pour les six Recueils brochés. On ne délivrera aucun volume séparément pendant le cours de cette année qu'aux Abonnés.

Histoire du Bas-Empire. HISTOIRE du Bas-Empire, en commençant à Constantin le Grand. Par M. le Beau, Professeur Emérite en l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collége Royal, & Secrétaire de Monseigneur le Duc d'Orléans, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Tomes troisiéme & quatriéme, *in*-12. Le premier de 440 pag. & le second de 474. A Paris, chez Desaint &

Saillant, rue Saint Jean-de-Beauvais, vis-à-vis le Collége, 1759. Ces deux volumes comprennent la fin du Régne de Conſtance, & les Vies des Empereurs Julien, Jovien, Valentinien, Valens, Gratien & Valentinien II. juſqu'à la promotion de Théodoſe à l'Empire.

La Pratique des Terriers.

La pratique univerſelle pour la rénovation des Terriers & des Droits Seigneuriaux, tant utiles, honorifiques, réels, perſonnels & mixtes, *&c.* Par M. *Edme de la Poix de Freminville*, Bailli des Villes & Marquiſat de la Paliſſe, Commiſſaire aux Droits Seigneuriaux. Seconde Edition. Tome ſecond, *in*-4°. contenant 824 pag. A Paris, chez Gilſey, rue de la vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jeſſé. 1759.

L'Auteur avertit qu'il auroit bien déſiré que les augmentations qu'il a été obligé de faire à ſon ouvrage dans cette ſeconde Edition, euſſent pû ſe réunir toutes dans un ſupplément ſéparé, pour épargner des frais à ceux qui ſont pourvûs de la premiére Edition. Mais cet arrangement qu'il ſe propoſe de ſuivre par rapport aux trois derniers tomes, ne lui a point paru praticable pour celui que nous annonçons.

Ce deuxiéme volume eſt conſidérablement augmenté. Non-ſeulement M. de Freminville a réparé certaines omiſſions qui lui étoient échappées dans la premiére Edition, mais il a encore rapporté les changemens & la nouvelle Juriſprudence des Arrêts & Réglemens poſtérieurs à cette premiére Edition.

L'on a obſervé en réimprimant de nouveau ce ſecond volume de mettre à chaque queſtion, les Edits, Arrêts, Déclarations & autres piéces qui les concernent, au lieu de les renvoyer à la fin du volume, comme on avoit fait d'abord.

Parmi ces Picées que l'on a eu soin de distinguer du corps de l'ouvrage par un caractére plus menu, il y en a un grand nombre de curieuses & utiles, qui ne se trouvent pas dans la précédente Edition.

M. de Freminville traite dans ce second volume des Droits attachés à la Haute-Justice en tout genre, soit honorifiques, personnels & réels. Il y éclaircit les différentes questions qui peuvent être agitées sur ces matiéres. Les Seigneurs y apprennent ce qu'ils doivent observer pour se faire rendre & conserver les droits qui leur sont dûs; les Censitaires & les Justiciables y trouveront des enseignemens très-bien détaillés, concernant leurs obligations; enfin MM. les Curés apprendront dans ce Traité tout ce qui leur est prescrit par les Arrêts, pour rendre à leurs Seigneurs les honneurs qui leur appartiennent.

Ce Volume se vend neuf livres relié.

Traité du Gouvernem. des Biens des Communautés d'Habitans.

TRAITÉ général du Gouvernement des Biens & Affaires des Communautés d'Habitans des Villes, Bourgs, Villages & Paroisses du Royaumes l'on a rassemblé les devoirs des Maires Echevins, Syndics, Capitouls, & de tous les Officiers Municipaux desdites Communautés sur le Gouvernement de leurs Biens & Affaires; ce que c'est que ces Biens, soit en Bois, Prés, Patureaux, Communes, Usages, Parcours, Entrecours & autres; les distinctions que l'on doit faire des Terres hermes & vacantes, des Communes, Consors & vaines Pâtures. Les Droits que le Seigneur y a comme premier Habitant, des Biens dont il peut demander son tiers, & généralement de tout ce qui regarde l'entretien & la conservation d'iceux. Comment ces Habitans peuvent s'assembler pour délibérer sur

leurs affaires, dettes, emprunts, procès & se défendre; affermer leurs Biens communaux & d'octrois, & s'en faire rendre compte. Nommer des Asséeurs & Collecteurs pour les Tailles; ce que les rôles doivent contenir; le nombre des Privilégiés qu'il peut y avoir en chaque Ville; qui sont les exempts & les privilégiés, & généralement tout ce qui est nécessaire sur toutes les Impositions, même celle du sel où elle a lieu. Les obligations des Habitans sur les Haras, Milices, Soldats & Troupes du Roi, soit en route & en garnison, & ce à quoi ils sont tenus; ainsi que pour les grands chemins, chemins de traverses & arbres qui les bordent. Leurs charges & obligations pour les Eglises Paroissiales, Cimetieres, Presbytéres, Hôpitaux, Aumônes, des Pauvres, &c. Ouvrage également utile à tous les Seigneurs ainsi: qu'à leurs Officiers, aux Officiers Municipaux des Villes, Bourgs, Villages & Paroisses, & aux Subdélégués de MM. les Intendans. Par M. *Edme de la Poix de Freminville*, Bailli des Villes & Marquisat de la Palisse, Commissaire aux Droits Seigneuriaux, *in*-4°. de *792* pag. sans la Préface. Cet ouvrage peut servir de suite à la PRATIQUE UNIVERSELLE *pour la rénovation des Terriers & Droits Seigneuriaux, par le même Auteur.* Le prix est de dix liv. rélié. A Paris, chez Gissey, rue de la vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé, 1760.

Instructions pour un Agisseur d'une grande Terre Seigneuriale.

ON TROUVE chez le même Libraire une Brochure *in* 4°. de 28 pages composée aussi par M. de Freminville, qui a pour Titre: INSTRUCTION GENERALE, pour un Régisseur d'une grande Terre Seigneuriale. Dans laquelle il trouvera la maniere de tenir les Régistres nécessaires, pour faire aisément le recette & perception de tous les Fruits, Droits Seigneu-

riaux, Dixmes, Champarts, & autres, en quoi qu'ils puissent consister, ensemble les Régistres de dépenses ordinaires & extraordinaires, avec des instructions pour les Améliorations de chaque objet de revenus, soit en Bestiaux ou autrement, nécessaires à tous Seigneurs, Fermiers & Régisseurs, même à tous Bourgeois & Propriétaires de Domaines, Fermes & Métairies. Le prix est de 30 sols broché.

Tablettes Historiq. de Bourgogne.

TABLETTES Historiques, Topographiques, & Physiques de Bourgogne, pour l'année 1760, huitiéme année. A Paris, chez Ganeau, rue S. Severin, & Guylin Libraire. A Dijon, chez François Desventes, Libraire rue de Condé, à l'Image de la Vierge.

Ces Tablettes paroissent pour la huitiéme année; elles forment ensemble une suite de Descriptions Historiques, Topographiques & Physiques des differentes parties de la Bourgogne, qui peuvent donner une idée de son Histoire Ecclésiastique, Militaire, Civile & Naturelle.

On y a ajouté, cette année, ce qui régarde les Provinces de Bresse, Bugey & Gex, comme faisant partie du Gouvernement général de Bourgogne. En rassemblant les Tablettes des différentes années, on y trouve la suite de l'Histoire de Bourgogne, jusqu'après la réunion du Duché à la Couronne, qui, par conséquent, est portée au delà des bornes que tous les historiens de la Province se sont prescrites.

On invite les savans & les curieux à contribuer à la continuation, & à la perfection de ce petit Ouvrage, en faisant part au Libraire, de leurs recherches & de leurs mémoires.

ETAT POLITIQUE Actuel de l'Angleterre. A Paris, chez les Freres Etienne, rue Saint Jacques. Lettre soixantiéme sur l'Usage que la Grande-Bretagne fera de sa prospérité. Etat Politique d'Angleterre.

COURS de Latinité, divisé en deux parties; la premiere consiste dans l'explication des principes de la langue Latine, accompagnée de cartes Grammaticales: la seconde dans la double version Littérale & Françoise, de ce que les Auteurs Latins ont dit de plus propre à orner & enrichir l'esprit, à perfectionner la raison, le goût & les mœurs. Ouvrage utile à tous ceux qui étudient la langue Latine, & nécessaire à toutes les personnes de l'un & l'autre Sexe, qui veulent l'apprendre aisément, en peu de tems, sans le secours des maîtres, & sans déranger le cours de leurs occupations ordinaires. On distribue ce cours de Latinité feuille à feuille, une chaque semaine, pour en faciliter l'acquisition & l'usage à tout le monde. A Paris, chez Antoine Boudet, Imprimeur du Roi, rue S. Jacques, à la Bible d'Or, 1759. Cours de Latinité.

L'Auteur de ce cours de Latinité, porte un nom très-distingué dans la République des Lettres. Il est neveu du célébre Pere Vaniere, si connu par sa belle Poësie Latine.

Pour avoir une idée de l'Ouvrage dont il est ici question, il faut lire un discours préliminaire qui se trouve à la tête de la premiere partie. Voici le précis abrégé de ce que l'Auteur nous y promet.

Ce cours de Latinité présente, dit-il, trois objets. Le premier est une Grammaire, dans laquelle les principes de la langue Latine sont développés d'une maniere propre à en donner une prompte & facile intelligense

aux esprits, même les plus bornés. Elle est divisé en deux parties, la premiere traite du mot, la seconde de la phrase.

Le second objet, qui fait partie du premier, consiste en huit petites cartes Grammaticales, qui représentent dans un modéle de chaque déclinaison & de chaque conjugaison, tous les mots Latins réguliers qui se déclinent ou se conjuguent. Ces cartes qui toutes ensemble n'excedent pas la grandeur d'une de nos cartes ordinaires de Géographie, sont détachées du corps de la Grammaire, pour être toujours sous les yeux de l'écolier. Tous les noms & les verbes irréguliers, rangés par ordre Alphabétique, font un corps à part qu'on a renvoyé à la fin de la Grammaire; on les y retrouve au besoin avec toutes les différences qui les distinguent des Réguliers.

Le troisiéme objet est un Recueil des Auteurs Latins, les plus célébres du tems où l'on parloit cette Langue. Pour donner à ce Recueil, continue M. Vaniere, une forme réguliere & rélative à la fin qu'on se propose dans l'ouvrage entier, dont le cours de Latinité n'est qu'une partie, on en a composé un tout, qu'on pourroit appeller plutôt un cours d'éducation qu'un cours de Latinité, puisque tout y vise à la perfection de l'esprit, du cœur & du corps. On a divisé ce tout en quatre parties. La premiere présente dans le charmant & magnifique Spectacle de la Nature, un Dieu Créateur & Souverain maître du monde. Les trois autres parties, offrent aussi trois sortes de Spectacles; la seconde celui des devoirs; la troisiéme celui des Sciences & des Arts; la quatriéme celui des Passions. La troi-

sième finit par une Rhétorique, & une Poétique, composées de ce que les Auteurs Latins, ont dit de plus judicieux & de plus instructif, sur ces deux Arts.

Tout le Recueil est divisé en leçons; chaque jour à la sienne. Il est disposé, traduit & rangé de maniere qu'on peut avec une égale facilité rendre le Latin & le François l'un par l'autre, mot à mot, & phrase à phrase, & faire par conséquent de chaque leçon une version & une thême, de vive voix ou par écrit.

Ce cours de Latinité, est-il dit dans le discours préliminaire, présente à tous ceux qui étudient la langue Latine, un moyen aisé de doubler leurs progrès, sans déranger le cours de leurs études, aux jeunes maîtres qui n'ont pû acquerir toutes les lumieres & l'expérience que demande leur profession, une épargne considérable de tems, de peines, de livres & de recherches, avec l'agrément de leur faire retrouver tour à tour, presque toutes les parties de l'éducation dans la leçon que chaque jour amene; à ceux qui savent la langue Latine, de quoi entretenir, augmenter & améliorer le fonds qu'ils ont acquis; à tous les parens que l'état de leurs affaires retient avec leur famille à la campagne, loin des sources de l'éducation, de quoi suppléer par eux-mêmes à ce défaut, quoiqu'ils ignorent totalement la langue Latine; à tous les jeunes gens qui ont passé le tems de suivre le cours des études publiques, un moyen aisé de réparer cette perte; à tous les fideles de l'un & de l'autre Sexe, la consolation de savoir en peu de tems ce qu'il est si naturel, si raisonnable & si utile de ne pas ignorer, savoir ce qu'ils disent, lorsqu'ils recitent ou qu'ils chantent l'Office

Divin, & à tout le monde un Recueil analogue à tous les états & à la conduite de toute la vie.

Tels sont les précieux avantages que l'Auteur ose se promettre de sa nouvelle Méthode. Quoique ses espérances nous paroissent assez bien fondées, & que nous ayons lieu de croire qu'elles seront parfaitement remplies, il faut cependant attendre que l'expérience en fasse voir le succès.

Eloge de M. Fontenelle.

ELOGE de Monsieur de Fontenelle, des trois Académies de Paris, Secrétaire de celle des Sciences, &c. Par M. *le Cat*, Secrétaire Perpétuel de l'Académie de Rouen. Brochure in-12. de 64 pag. A Rouen, chez M. J. N. Besongne, Libraire-Imprimeur, cour du Palais.

Cet Eloge mérite l'accueil du Public. Il est digne du grand homme qui en est l'objet, & de M. *le Cat* qui en est Auteur. Cet Académicien a bien fait de descendre dans le détail des travaux littéraires de son héros. C'est la meilleure maniere de faire le Panegyrique des hommes de Lettres. Nous pourrons revenir à cet éloge dans quelque tems.

Nouvelle méthode pour apprendre le Latin.

NOUVELLE MÉTHODE, pour apprendre la langue Latine, par un système si facile, qu'il est à la portée d'un Enfant de 5 à 6 ans qui sait lire: & si prompt, qu'on y fait plus de progrès en 2 ou 3 années, qu'en 8 ou 10, en suivant la route ordinaire. Ouvrage, par lequel tout sujet capable d'application, depuis 7 ans, jusqu'à 60, après avoir été enseigné un mois ou deux, peut ensuite, non-seulement apprendre seul & sans maître, à expliquer les Auteurs Latins les plus difficiles, & à rendre raison de toutes les régles de la Gram-

maître ; mais encore enseigner cette langue comme un habile homme, & de la maniere la plus commode & la plus facile, sans aucun effort d'imagination ni de mémoire. Tout homme sensé, qui a un commencement d'étude peut juger de la bonté de cet ouvrage, après une heure d'examen. Ce système est général & peut s'appliquer à toutes les langues. En quatre volumes *in*-8°. par M. *de Launay*. Tomes second & troisiéme. A Paris, pour l'Auteur ; chez Girard, au Palais, vis-à-vis la Grand'Chambre, & Robustel, Quai des Augustins, près la rue Pavée, 1759.

L'Auteur prie les Souscripteurs de s'adresser à lui même pour avoir le second volume de cet Ouvrage & le troisiéme, qu'il distribue chez lui rue des deux écus à Paris, depuis le mois de Février 1759, en attendant le quatriéme qu'on imprime.

Lettres de Christine Reine de Suede.

LETTRES choisies de Christine Reine de Suede, à Descartes, Gassendi, Grotius, Pascal, Bayle, au Prince de Condé, au Duc d'Orléans Regent, à Louis XIV, à Mademoiselle de Montpensier, à Mademoiselle Lefebvre, à la Comtesse de Sparre, à la Comtesse de Bregi, &c. avec la mort tragique de Monadeski, son Grand-Ecuyer. *La vérité n'offense point le sage.* Par M. L.***. Deux parties en deux vol. *in*-12. le premier de 230 pag. & le second de 240. A Villefranche, chez Hardi Filocrate, Imprimeur, 1759, & se trouve à Paris, chez Durand, rue du Foin.

Avis sur la Collection des recueils Alphabetiq.

AVIS sur la Collection des Recueils Alphabétiques. A Paris, chez Chaubert Quai des Augustins, Hérissant rue neuve Notre-Dame.

Il a paru depuis quelques années, chez différens Libraires, plusieurs Pièces rassemblées

sous le Titre collectif de *Recueil A*, &c. Les gens de Lettres qui se sont chargés de les continuer sentant combien une telle dispersion de volumes entraîne d'inconvéniens, donnent avis au Public que ceux qui suivront se trouveront désormais tous chez lesdits Chaubert & Hérissant.

L'accueil que l'on a fait à quelques-unes des Pièces qui composent cette Collection, l'indifférence qu'on a marqué pour d'autres, ayant fait connoître aux Editeurs celles qui étoient le plus généralement goûtées, ils se sont imposé la loi de n'en insérer aucunes par la suite, qui ne soient intéressantes, ou qui ne puissent procurer la connoissance de quelque trait ou anecdote que nos Historiens ont obmis faute d'avoir pu s'en instruire. Les Editeurs auront soin de n'en choisir aucunes, qui ne soient ou absolument ignorées, ou connues de peu de personnes. Elles seront toutes tirées des Bibliothéques & des Cabinets les plus célebres. Ils osent assurer en même temps que s'il en est qui ne paroissent point au premier coup d'œil aussi intéressantes qu'elles le sont en effet, il n'y en aura pas une cependant qui n'ait son utilité particuliére.

A l'égard de la partie purement littéraire & de la Poésie, ils auront grande attention de ne donner que les morceaux extrêmement piquants. Si quelquefois le Lecteur en trouve dont les beautés ne répondent point au style & à l'élégance de nos modernes, c'est qu'on aura été nécessité de les laisser subsister, afin de ne point mutiler les Pièces dont ils font partie, & qu'ils seront analogues à quelques traits historiques.

Les Auteurs qui voudront travailler à l'Histoire

toire des seizième & dix-septième siécles, même à celle du nôtre, y trouveront des secours que n'ont point eu ceux qui avant eux ont couru cette carriére.

Ces Recueils ont encore l'avantage qu'ils serviront à remettre au jour quantité d'actions héroïques ensevelies dans l'oubli, à la publicité desquelles cependant plusieurs familles illustres ont un vif intérêt. Ils éclairciront des faits sur lesquels on est peu d'accord : ils détruiront une infinité d'erreurs dans lesquelles on a été jusqu'ici : ils développeront certains points de notre Histoire sur lesquels il reste encore des doutes : ils feront connoître la différence des mœurs d'un siécle à un autre, & les diverses formes de gouvernemens : enfin ils conserveront des Pièces uniques, égarées, en risque d'être absolument perdues, & par ce moyen les transmettront à la postérité.

Les Chartes anciennes étant d'une utilité essentielle pour fixer la date des époques, les Editeurs insèreront celles qu'ils jugeront devoir procurer quelque instruction ; tels que les contrats de mariage des Rois, des Princes & des Grands. Pour ne point altérer l'authenticité des Pièces, ils auront l'attention d'expliquer par des Notes au bas des pages, ce que les expressions de l'ancien langage pourroient avoir d'obscur ; & pour nouvelle preuve de cette authenticité, ils s'engagent à donner à la fin de la Collection de ces Recueils, une Table Alphabétique des matieres, avec l'indication des dépôts dans lesquels sont conservés les originaux des Pièces dont elle aura été composée.

Au surplus l'Ouvrage que l'on annonce n'est point périodique, ni ne se distribuera point périodiquement. A mesure que les Editeurs au-

ront formé un Recueil, il sera rendu public : la seule chose qu'ils se permettront, sera d'annoncer à la fin de chaque Volume le tems auquel le suivant paroîtra.

La Littérature est déja enrichie de plusieurs Collections dans ce genre fort estimées ; tels sont les Mémoires de Salengre, la continuation de ces Mémoires par le P. Desmolets, le Recueil de Pièces d'Histoire & de Littérature de l'Abbé Granet, les Mémoires de M. d'Artigny, les Pièces fugitives de M. Menard &c. Nous esperons que nos Recueils ne seront inférieurs à ces Ouvrages, ni par la rareté, ni par la variété des piéces.

On croit devoir avertir le Public, que le Recueil *A* se trouve chez *Barrois*, Quai des Augustins ; le *B* chez *le Prieur*, rue saint Jacques. Le *C* chez *Lambert*, à côté de la Comédie Françoise ; & le *D* chez *Praut fils*, à la descente du Pont-neuf. Le Recueil *E* paroîtra le 10 Décembre ; l'*F* le premier Février 1760, chez Chaubert & Hérissant.

Abonnement. Les six Recueils dénommés *E*, *F*, *G*, *H*, *I* & *K*, contenant chacun 216 pages *in*-12. seront portés chez les Abonnés dans le cours de 1760, & au tems indiqué, à la fin de chaque Recueil moyennant le prix de 10 liv. brochés. Chaque Recueil se vendra 36 sols aux non Abonnés.

De la Saisie des Bâtimens Neut.

De la Saisie, des Bâtimens Neutres ou du droit qu'ont les nations Belligerantes, d'arrêter les navires des Peuples amis par M. *Hubner* Icte, Assesseur au consistoire de Sa Majesté Danoise à Copenhague, de la société Royale de Londres, & de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris. Tom. 1. & 2. *in*-12. à la Haye, 1759.

Essai Théorique & Pratique sur la Ptisie, *in*-12. de 240 pag. sans la Préface. A Senlis, & se vend à Paris, chez Ducheſne, Libraire rue Saint Jacques, au-dessus de la rue des Mathurins, au Temple du Goût, 1759.

Le mot de l'Enigme du mois de Janvier dernier est Larme ; & celui du Logogryphe Volière, où se trouvent *Eve*, *oüi*, *viol*, *rone*, *jour*, *Loire*, *lire*, *livre*, *Eole*, *rive*, *lie*, *voile*, *joue*, *roi*, *orle*, *Elie*, *Joel*, *olive*, *rêve*, *Urie*, *loi*, *voir*, *lievre*, *Uri*, *oie*, *vie*.

Enigme.

Enigme & Logogryphe.

Je suis d'une mince structure ;
Ma tête est de ronde figure ;
Faite de différens métaux.
Mes jambes sont deux corps égaux :
Je suis un meuble de toilette ;
J'aide à parer une coquette :
Conduit avec habileté
J'ajoute aux traits d'une beauté.
Je suis utile au Géometre :
Souvent je guide un ouvrier.
Lecteur, que sert de t'amuser
Maintenant tu dois me connoître.

Logogryphe.

Des Vivants & des Morts tiran toujours cruel ;
Chaque jour sous mes coups tombe quelque victime ?
Et pour mieux assouvir la fureur qui m'anime,
Hardiment je la suis jusqu'au pied de l'Autel ;
C'est-là que sans égard pour un si saint azile
J'exerce sans pitié mon rigoureux pouvoir.
Mais malgré tous les traits d'un portrait aussi noir

Vit-on jamais, Lecteur, sans moi vertu facile?
Sans mon chef & mon cœur, que deviendroient les Cieux?
Et Dieu pour exister n'a-t-il pas besoin d'eux?
Ma queue étant aux Cieux tout-à-fait hors d'usage
Dans le fond de l'Enfer va se placer de rage.
Souhaitez-vous enfin me trouver aisément,
Regardez dans la rue, oüi, j'y suis surement.

M, D. S. G. à Niort en Poitou le 30 Octobre 1759.

LETTRE

A l'Auteur du Journal, contenant quelques observations sur le livre intitulé: Abrégé Chronologique, des Grands-Fiefs de la Couronne.

C'est avec raison Monsieur, qu'on regarde vos Journaux, comme les archives de l'Histoire. On peut en effet par leur canal s'instruire d'une infinité de choses curieuses & intéressantes, & c'est le motif qui me fait prendre la liberté de vous adresser quelques observations sur un livre nouveau intitulé: *Abrégé Chronologique des grands Fiefs, de la Couronne de France, &c.*, que je vous prie d'insérer dans votre ouvrage périodique, si vous jugez qu'elles le méritent: je me bornerai simplement à certaines remarques concernant ma patrie, & je prie instamment l'Auteur, d'être persuadé que je n'ai d'autre but que celui de profiter de ses lumieres & de celles du Public. Il dit à l'art. de la Normandie, pag. 105. *La partie des Gaules, qui fait aujourd'hui la*

Normandie .... n'étoit anciennement qu'un assemblage de différens peuples .... sans qu'on sache, ni quelle étoit leur Religion, ni à quelle Loi ils étoient soumis. Il suffit, ce me semble, de lire Cesar *Lib. 6°. de Bell. Gall.* pour sçavoir l'un & l'autre. Mercure, Apollon, Mars, Jupiter & Minerve, étoient les principales Divinités qu'ils adoroient comme les autres Gaulois. Je ne prétends pas exclure par là le culte particulier qu'ils pouvoient rendre à quelques autres Divinités; il est même probable qu'Hercule, Diane, Venus & d'autres étoient du nombre; car en 1652, lorsqu'on jetta les fondemens du Château d'Evreux, on donna avis à l'Architecte, qui avoit besoin de pierres pour la construction de ce bâtiment, qu'il en trouveroit beaucoup sous les murailles, qui sont derriere le jardin de l'Evêché, & celui du Doïenné. Il y fit creuser sur le champ, & vers les deux Tours, qui sont de ce côté là, il y découvrit une grande quantité de pierres travaillées, qui étoient provenues d'un temple des Payens; entr'autres des Piscines, des Colonnes, des Inscriptions, des Statues d'Hercule & de Diane, de Venus, de plusieurs autres divinités, & beaucoup d'autres monumens Antiques. Cet Architecte au lieu de profiter de cette découverte, & de conserver ces restes précieux de l'antiquité, les fit mettre en morceaux, & employer aux ornemens des Fenêtres du second étage. *On sçait donc quelle étoit leur Religion; on n'ignore pas non plus la Loi à laquelle ils étoient soumis.* C'est Cesar qui nous l'apprend à l'endroit cité, peut-on trouver un plus sûr garant? Il nous dit, qu'il y avoit deux sortes de personnes qui étoient en honneur chez les Gaulois, les Druides & les

Chevaliers. Les Druides présidoient au culte qu'on rendoit aux Dieux : ils avoient soin des Sacrifices solemnels & domestiques ; ils expliquoient la Religion ; un grand nombre de jeunes gens venoient prendre leurs leçons & leur rendoient beaucoup d'honneur. Ils régloient presque tous les différends publics & particuliers. Si quelqu'un avoit commis quelque crime, si un homme étoit en différend pour une succession, ou pour les limites de son champ, c'étoit à eux d'en ordonner. Si ils rendoient un jugement, contre les violateurs de la Loi, ils employoient la plus grande peine qui fût parmi eux : ils interdisoient l'assistance même aux Sacrifices. Ceux qui étoient punis de cette sorte, étoient mis au rang des impies, & des scélérats ; tout le monde se séparoit d'eux : on refusoit de les voir & de leur parler, pour ne pas s'attirer quelque malheur par leur commerce : on leur refusoit même la justice quand ils la demandoient ; & de quelque qualité qu'ils fussent, ils n'avoient part à aucun honneur. Ces Druides en avoient un de leur corps à leur tête, qui avoit parmi eux une autorité souveraine ; lorsqu'il mouroit il avoit pour successeur le plus digne de ceux qui restoient. En certains tems de l'année, ils s'assembloient en un lieu consacré, dans le pays de Chartres, (plusieurs croient que c'étoit à Dreux, limitrophe du Diocèse d'Evreux,) pour y faire la cérémonie du gui de chêne, & là tous ceux qui avoient quelque différend, se trouvoient & s'en rapportoient à leur jugement. Le second rang de distinction, étoit celui des Chevaliers, qui par état étoient destinés pour la guerre &c. Suivant l'Histoire de Bayeux, cette discipline s'obser-

voit encore en beaucoup de choſes dans pluſieurs endroits de la Neuſtrie, vers le IV. ſiécle. Ne voit-on pas clairement dans cet extrait, la Religion des anciens Gaulois Neuſtriens, & la Loi à laquelle ils étoient ſoumis? Si le témoignage de Ceſar n'étoit pas plus que ſuffiſant, on pourroit, ſans riſque, s'en rapporter à celui de Pline, Strabon, Lactance, Lucien, &c.

L'Auteur dit affirmativement, que les Velocaſſes ou Bellocaſſes, étoient ceux de Rouen, pour moi je crois avec un Auteur moderne, que ce mot doit s'entendre en général des peuples du Vexin, parce qu'il eſt aſſés vraiſemblable que de *Velocaſſos*, s'eſt formé inſenſiblement celui *de Vulcaſſinum*, uſité ſous la premiere & ſous la ſeconde race de nos Rois; & de *Vulcaſſinum* eſt venu l'ancien mot François *Veulgueſſin*, ou *Veulqueſſin*, auquel a ſuccédé par adouciſſement celui de *Vexin*. Je ne vois point d'analogie, entre les Caleres & le Bourg de Cailly en Caux. Nous avons une Paroiſſe de même nom, à deux lieues d'Evreux, où ſûrement le pays des *Caleres* ne s'eſt jamais étendu. Si Auſone traice les *Eburovices*, d'*Eburons*, je penſe qu'il ſe trompe. Les *Eburovices* ſont, ſans contredit, les habitans d'Evreux, & les *Eburones*, ceux du pays de Liege. A l'égard des Aulerciens ou Aulerques, pourquoi auroit-ce été plutôt cette partie du Diocèſe d'Evreux, où l'on a bâti depuis le Pont-de-l'Arche, que toute autre? Il paroit au contraire que les *Aulerci Eburovices*, comprenoient non-ſeulement Evreux; mais encore tous les peuples qui dépendoient de cette capitale des Aulerques. Je ne vois pas qu'on puiſſe denommer particuliérement

ceux du Pont-de-l'Arche d'*Aulerci*. Cesar distingue trois sortes d'Aulerques : *Aulerci Diablintes*, *Aulerci Cenomani* & *Aulerci Eburovices*. Ces derniers sont certainement le peuple de la Ville & du Diocèse d'Evreux, personne n'en disconvient. Il n'en est pas de même des *Unelli* ; presque tous les Géographes, qui se sont copiés les uns & les autres, pensent que ce sont les Peuples de Coutance & du Cotentin ; pour moi je présumerois que ce seroient les Habitans du Perche, parce que Cesar *Lib.* 3. *de Bell. Gall.* dit que T. Quinturius Sabinus vint sur les confins des *Unelliens*, *in fines Unellorum*, & qu'en très-peu de tems *atque paucis diebus*, ceux d'Evreux & de Lizieux, après avoir égorgé leur Sénat qui ne vouloit pas consentir qu'on fît la guerre aux Romains, fermerent les portes de leur Ville, & se joignirent à Viridosix qui commandoit les *Unelliens*, pour s'opposer à T. Q. Sabinus. Or si l'on a égard à la situation des lieux, ces Unelliens ne peuvent être que les peuples du Perche, limitrophes des Diocèses d'Evreux & de Lizieux, & par conséquent à portée de se secourir mutuellement en peu de tems ; ce qu'on ne peut pas dire de Coutance & du Cotentin, qui sont trop éloignés & des uns & des autres. Ajoutons à cela que la Ville de Vernéuil au Perche, bâtie en 1120, par Henri I. Roi d'Angleterre, & Duc de Normandie, semble avoir tiré son nom d'*Unelli*, en formant *Vernelium* de *veri Unelli*. Mais que deviendront les *Aulerci Diablintes*, (car pour les *Aulerci Cenomani*, on convient que ce sont les Habitans du Maine, du moins en partie,) laissons-les sur les côtés de la basse Normandie ou de la Bretagne, où Cesar paroit les

placer. Ce ſont, Monſieur, les réflexions que j'ai crû pouvoir faire pour mon inſtruction particuliere. Il faut que M. Brunet, Auteur du livre en queſtion, ait de fortes raiſons pour avancer qu'on ignore la Religion des anciens Neuſtriens, & à quelle Loi ils étoient ſoumis : que les *Velocaſſes* ſont préciſément ceux de Rouen : que le Bourg de *Cailly* en Caux, tire ſon nom des *Caletes* : qu'Auſone ne s'eſt point trompé, en donnant aux Habitans d'Evreux, le nom d'*Eburons*, que les *Aulercions* ſont ceux du Pont-de-l'Arche, & les Unelliens ceux de Coutance. Les éclairciſſemens qu'il nous donnera, ſeront pour les amateurs de l'Hiſtoire, autant des préſens dont ils ne pourront trop le rémercier. L'article des Comtes d'Evreux, mérite bien qu'on s'y arrête, ſi ma foible ſanté, & mes occupations me le permettent, je vous enverrai mes obſervations à ce ſujet.

J'ai l'honneur d'être &c.

DURAND, Profeſſeur d'Humanités, au Collége Royal d'Evreux.

VUES GENERALES

Sur la Nature de toutes les substances du Régne Minéral, par un Amateur de l'Histoire Naturelle.

Dans l'étude que j'ai commencé à faire depuis quelque tems de l'Histoire Naturelle, m'étant proposé de m'attacher d'abord à ce qui est communément appellé le Régne Minéral ; j'ai cru devoir réduire en ordre mes réflexions, pour suivre s'il m'étoit possible, la marche de la nature dans les objets qui appartiennent à ce genre de corps. Je me suis quelquefois servi des lumiéres que donnent les opérations Chymiques. Je me suis hazardé de produire une partie de ces réflexions. Si je me suis trompé en quelques-unes, comme il est très-facile, je recevrai avec joie les avis de ceux qui voudront bien me redresser, & je tâcherai de les mettre à profit.

Les substances qui appartiennent au Régne Minéral sont les Terres, les Sables, les Argilles, les Pierres, auxquelles j'ajoute les Concrétions & les Pétrifications, les sels, les bitumes, les métaux & les demi-métaux.

Les terres proprement dites sont des substances friables, susceptibles de fermentation par les acides, & de calcination. Ces trois propriétés se trouvent dans la Terre franche, ou Terre forte, *Terra Adamica*, qu'on croit communément être pure & sans mêlange, mais que quelques observations & expériences que j'ai faites, & dont je me propose de rendre compte dans la suite, me font juger n'être pas telle.

Les Sables au contraire ne sont point friables, chaque grain de sable étant un corps entier & isolé. Ils ne sont point calcaires, & ils n'é-

prouvent aucune fermentation par les acides; mais ils se vitrifient. Ainsi ils diffèrent totalement des terres, qui ne se vitrifient point.

L'Argille est une espéce de terre grasse & tenace. Elle n'est point calcaire, les acides n'y opérent aucune fermentation, & elle ne se vitrifie point. Par ces propriétés elle diffère entiérement de la terre proprement dite, & du sable.

Les pierres sont des corps composés de parties de terre, ou de sable, ou d'argille, unies par le mêlange de quelques sucs qui se trouvent dans les veines de la terre, & qui les assemblent en se coagulant. Ces trois principes généraux constituent, pour ainsi dire, trois genres de pierres. Les premiéres dans la formation desquelles il entre très-souvent des débris d'animaux, sont les Crayes, les Marnes, les Pierres à bâtir, les Marbres, &c. Les pierres du second genre tiennent plus de la nature du sable, & ne sont point sujettes à la calcination, ni à la fermentation par les acides: mais elles se vitrifient. Tels sont le *Silex*, le Granite, le Graiz, &c. Celles du troisiéme genre sont les pierres argilleuses. Ces derniéres sont insensibles aux acides, & ne se calcinent point au feu, mais elles se durcissent.

Les sucs qui coulent dans l'intérieur de la terre, desquels je viens de parler au sujet de la formation des pierres, trouvent quelquefois passage dans le sommet des cavités souterraines; & alors ils se coagulent en se précipitant, & se grouppent, soit par l'action de l'air qui les saisit, ou par quelque autre cause, & forment ce qu'on appelle *Concrétions*, auxquelles on donne souvent le nom de Stalactites.

Les Pétrifications sont un autre effet de ces

mêmes ſucs, qui pénétrent les pores de quelques corps étrangers, ſoit végétaux, ou animaux, qu'ils trouvent en leur paſſage, dans leſquels il ſe coagulent, ſans en changer la configuration.

Quoique les ſels, ſuivant quelques habiles Chymiſtes, ne ſoient que des parties de terre unies avec des parties d'eau, il eſt difficile de concevoir qu'il n'y entre point quelque acide. L'expérience fait voir qu'en mêlant de l'eau avec la terre franche, il ne ſe fait point de ſel, mais qu'il s'en fait, ſi on y ajoute un acide. Je l'ai éprouvé. J'obſerverai en paſſant que, ſelon les Chymiſtes, l'acide eſt l'ouvrage du feu. Les ſels ſe liſſolvent dans l'eau; & le réſidu de cette diſſolution, après les opérations chymiques, eſt une terre très compacte & peſante: Voyez Boyle.

Les Bitumes ſont formés d'un mêlange de parties oléagineuſes avec des parties acides. J'en ai fait l'expérience, & j'ai remarqué que, par ce mêlange, les matiéres les plus limpides acquiérent au bout d'une demie-heure une conſiſtance aſſez épaiſſe; ce qui étant mis dans la cornue forme une terre très-craſſe.

Les Métaux ſont ſuſceptibles de fermentation, & d'une eſpéce de calcination; & ils ſe vitrifient, à l'exception du mercure, de l'argent & de l'or, qui ne ſe vitrifient point.

Les demi-métaux, comme l'antimoine, le biſmuth, &c. ont pour caractére eſſentiel, & qui les diſtingue des métaux, de n'être point ductiles. Ils ſont, comme les métaux, ſuſceptibles de vitrification: ce qui pourroit donner lieu de ſoupçonner aux uns & aux autres une affinité avec le ſable.

Y auroit-il de la témérité à conclure de ce

que j'ai dit jusqu'ici, que toutes les substances qui composent le régne minéral, ont pour base & pour principe la terre ou le sable ; & que la diversité infinie qui se trouve entr'elles, est l'effet des diverses combinaisons du mouvement imprimé à la matiére dès la création, par l'Auteur du méchanisme de l'Univers ?

Nous nous sommes portés très-volontiers à faire imprimer l'Eloge suivant que M. l'Abbé Dinouart qui en est l'Auteur, nous a communiqué ; parce que nous sommes très-persuadés que le Public verra toujours avec beaucoup de plaisir tout ce qui est propre à lui rappeller la mémoire d'un Magistrat qui avoit si fort mérité son estime, par ses talens & par ses vertus.

ELOGE EN STYLE LAPIDAIRE.

MEMORIÆ.

GUILLELMI FRANCISCI JOLY DE FLEURY, EQUITIS,
Regi à sanctioribus Consiliis & Procuratoris Catholici.
Benè, Diù, & Apertè
De Regè, de Patriâ, de Religione meritus,
Maximos Senatores spirantes in se totos adumbravit ;
Supremi Senatûs Oculus & Exemplar,
Juris publici custos & assertor,
Civium Patronus, egenorum Tutor,
Inolitam habuit legum peritiam,
Quam nemo exploravit solertiùs, nemo enucleavit sagaciùs,
Nemo feliciùs ad justitiæ mentem direxit.
Judiciorum suorum sanctitate Publicam Rem castè gessit,
Stateram semper erectam sustinens

Ne in alteram lancem adreperet iniquitas, aut præponderaret auctoritas.

Dissimili in rerum temporumque ratione simillimus sibi,

Veri & justi tenax,

Nil nisi laudandum fecit, scripsit & sensit,

Maximum, par Senatûs nomini, ingenium,

Ubi ab omni publico munere mentem sevocavit,

Privatam personam pari animo tenuit quopublicam.

Otium habens cum dignitate,

Nunquàm minùs otiosus quàm cùm otiosus fuit.

In secretis colloquiis

Suum natis ingenium, suos instillabat mores;

Justitiam ipsam alebat consiliis,

Et exemplis corroborabat,

Nunquàm tamen in se ipso laudari passus,

Nè justitiæ laudem faceret suam.

Impensis à naturâ dotibus illustris,

Repensis in Patriam beneficiis carus.

Quam adeptus est famam, reverentia

Posterorum consecrabit.

Obiit XXV. die Mensis Martii

Anno reparatæ salutis 1756.

Ætatis verò suæ 80.

DINOUART.

Nous croyons qu'on ne nous sçaura pas mauvais gré d'ajouter à la piéce précédente, celle qui suit. Ces deux piéces ont entr'elles, comme on va voir, beaucoup de rapport.

D. O. M.

GUILLELMUS-FRANCISCUS JOLY DE FLEURY,

Ex Nobilis Magistratûs gremio oriundus,

Supremi Senatûs lumen & columna.

Ad sublimiores Oratoris & Procuratoris Catholici gradus evectus,
Utrique muneri non impar,
Legum Minister fuit, & ipse Lex loquens;
Eloquentiâ, labore, doctrinâ,
Regi, Patriæ, Ordinibus omnibus,
Æquè deditus, æquè commendatus, æquè acceptus,
Sapientiâ, comitate, justitiâ, in admiratione fuit & amore.
Temporibus procellosis & in negotiis intricatissimis,
Semper idem, semper sui compos; veri & justi tenax.
Nunquàm consilio & ratione defectus est, vir prudens & providus.
A publico munere spontè semotus,
Otium ejus labor intensior.
Ad religiosa & pacifica Comitia fiduciâ Principis
Non semel evocatus,
Ecclesiæ & Imperii jura inexhaustâ eruditione asseruit,
Enucleatiùs elucidavit.
Uxòri mente & animo addictus, liberorum & amicus & parens;
Parcus victu, habitu modestus, avitæ tenuitatis æmulator severus.
Laborem assiduum prece interpungebat,
Verâ in Deum pietate conspicuus.

Electissima Conjux & Liberi Marito Parentique carissimo posuêre.

Vixit annos 80. *Menses* 4. *Dies* 14.
Obiit Anno reparatæ salutis M. D CC. LVI.
Die 25 *Martii, horâ octavâ matutinâ.*

CANTIQUE

De M. DE LA SORINIERE, pour l'Elévation, à la Sainte Messe.

C'est un Dieu que je vois dans ce pain ;
Et son Sang prend la place du vin :
Par la foi cet auguste Mystére
Brise le voile, & se montre à nos yeux ;
C'est ce Dieu dont l'amour salutaire
Versa sur nous ce Sang si précieux.
Faites, Seigneur, que dans ce grand jour
Nous goûtions le fruit de votre amour ;
Que par vous le prix du Sacrifice
Vienne enrichir notre ame & notre cœur ;
Que sans cesse la foi les remplisse,
Et brûle en nous d'une éternelle ardeur !

LE CARNAVAL.

Quel monstre échappé tous les ans
Du sein de l'éternel abime,
Revient dans le cours de ces tems
Souffler la licence & le crime ?
C'est le Démon du Carnaval,
De Satan Ministre infernal,
Qui, pour mieux séduire les Ames,
Ramene parmi les Chrétiens
Ces divertissemens infâmes
Qu'on vit naître chez les Payens.
Oui, lorsque l'Eglise en priére,
Réclamant le secours de Dieu,
Du Carême, dans le saint lieu,
Va bientôt s'ouvrir la carriére ;
Ce Monstre, hélas ! trop adoré
Entraînant les cœurs à son gré,

Par une ſacrilége audace,
Vient les enléver à la Grace.
Ciel! quelle abomination!
Quel comble d'irréligion!
Des Chrétiens vont de rue en rue:
Sur un char parſemé de fleurs,
Promener partout ſa ſtatue,
Et profanes Adorateurs,
Proſtituer à cette Image,
Et leur encens & leur hommage.
Aux ſons laſcifs des Inſtrumens
Dont les airs au loin retentiſſent,
Leurs voix & leurs danſes s'uniſſent;
Et de vin enivrant leurs ſens,
Ils vont, dans leurs fureurs bacchiques,
Pouſſer leurs damnables excès,
Juſqu'à défigurer leurs traits
Par des maſques diaboliques:
Comme ſi jadis l'Eternel,
En créant le premier mortel,
Au lieu de cette noble Image,
Qui peint ſi bien l'humanité,
Eût dû graver ſur ſon viſage
De Satan la difformité;
Et tant l'humaine Créature,
Dans ſes excès voluptueux,
Se plaît à cacher ſa figure
Sous les traits les plus monſtrueux.
En effet, à jetter la vûe
Sur ces troupes de forcenés,
Qui, de flambeaux environnés,
S'en vont la nuit, dans chaque rue,
Sous les maſques, les plus hideux,
Pouſſer des hurlemens affreux,

On les prendroit pour des Furies,
Qui, du ſein profond des Enfers,
Ne ſont nouvellement ſorties
Que pour effrayer l'Univers.
Dieu tout puiſſant, Juge ſuprême,
Toi, qui vois toutes leurs horreurs,
Comment peux-tu dans l'inſtant même
Ne point lancer tes feux vangeurs?
Quoi! ton bras ne peut ſe réſoudre
A les écraſer ſous ta foudre!
Ah! leur deſtin eſt donc heureux
De jouir ainſi ſur la terre,
Du fruit de leurs excès honteux,
Sans craindre ni Ciel ni Tonnerre...
Que dis-je? Où me ſuis-je égaré?
Quel diſcours ai-je proféré?
Plaignons plutôt la paix funeſte,
Où, par un châtiment céleſte,
Ils demeurent enſevelis.
Leurs jours de plaiſirs ſont remplis,
Mais leur ſort en eſt plus terrible.
Ce ſont des voyageurs livrés
Aux douceurs d'un ſommeil paiſible,
Qui, de beaux ſonges enivrés,
Sans penſer ſi le Ciel s'apprête
A groſſir ſur eux la tempête,
Ne ſe réveillent qu'au moment
Où le tonnerre s'allumant
Vient fondre en éclats ſur leur tête.

Par M. Fourneaux, Curé de S. Brice.

VERS

A M. D*** Avocat au Parlement, militant à Nantes.

Le bonheur de l'Homme d'Etude.

Compagne de la paix, délices des Sçavans
Source féconde d'agrémens,
Mère des arts, aimable Etude,
Heureux qui, dégagé de toute inquiétude,
Te consacre ses talens.
Sans toi l'esprit s'affaisse & tombe
Dans une funeste langueur.
Comme un arbrisseau sans vigueur,
L'homme sans ton secours céde aux vents & succombe
Aux ennuis, à la douleur.
Par tes leçons tu le consoles
De la perte des biens frivoles,
Qui trouble & flétrit son cœur.
Tes nobles exercices
Lui font couler des jours délicieux.
Les veilles, les travaux dont il fait ses délices,
Ecartent loin de lui le noir essain des vices
Qu'enfante un loisir honteux.
Des desirs déreglés la fougue téméraire
Respecte le génie, & le goût littéraire
Qu'il a reçu des Cieux.
Aidé des maximes du Sage,
Il sçait les opposer à l'insolent langage
Du libertin, de l'insensé:
Par elles comme autant de plantes souveraines,
Il arrête l'effet du poison de Circé,
Et brave la voix des Sirénes.
Sans envier le sort des Héros & des Rois,
Tranquille en sa retraite, il met toute sa gloire

A tracer leur histoire,
Ou sur sa Lyre à chanter leurs exploits.
Les plaisirs de l'esprit, c'est tout ce qu'il désire.
Ses passions sont ses sujets.
Son cabinet est son petit empire,
Son Versailles, son palais:
Minerve en est la Souveraine,
Divers Auteurs rangés sous de simples lambris,
En sont les favoris
Qu'il cultive sans peine.
Veut-on grossir les fruits de son petit domaine?
Tels bienfaits à ses yeux sont des dons superflus;
C'est un Horace à qui Mécène,
Ne peut faire agréer de plus gros revenus.
Repas voluptueux que l'opulence ordonne,
Il ne vous connoît pas.
Content d'un modeste repas,
Que l'enjouement, & l'esprit assaisonne,
Il en préfére les appas,
A tous ces mets délicats,
Qu'en nous flattant l'art empoisonne.
Tout sert à ses plaisirs.
Ici dans les trésors de la sçavante Histoire,
Il puise au gré de ses desirs
Mille traits curieux qu'il grave en sa mémoire.
Là sur les pas des neufs Sœurs
Et du Dieu de l'Harmonie,
Dans leurs chansons il va cueillir les fleurs
Du sentiment & du génie:
Là pour former son esprit & ses mœurs,
Il parcourt ces Auteurs
Dont l'éloquence vive, onctueuse & touchante
L'instruit, le pénétre & l'enchante;
Pour lui quelles douceurs,

De voir avec quel art ces Ecrivains ſublimes,
Exaltent les vertus, & confondent les crimes
Par mille traits vainqueurs !
Se laiſſe-t-il aller à la pente chérie
D'une innocente rêverie,
A l'aſpect de la terre ? Il entend juſqu'aux fleurs
Lui parler des grandeurs
De l'Etre tout puiſſant qui leur donne la vie.
Dans la ſociété
Vient-il à ſe produire ?
Il y répand l'aménité,
Et ſur les cœurs s'acquiert un doux empire.
Diſciples de Plutus qui ſur le ſein des mers,
Allez braver les fureurs de Neptune ;
Ou qui des Grands adorant la fortune
Encenſez leurs travers,
L'Etude & ſes charmes divers,
Sont les objets de votre indifférence ;
Je n'en ſuis point ſurpris ;
Pour aimer & chérir les Lettres, la Science,
Il faut en connoître le prix.
O toi que j'ai voulu portraire
Toi pour qui les beaux arts ont les plus doux attraits,
Si ma muſe ſincére
N'a fait qu'ébaucher tes traits,
Daigne excuſer mon zéle & ſes foibles eſſais ;
La crainte de te déplaire
En achevant ton Tableau,
A ſeule arrêté mon pinceau.

Par M. Roy, Chanoine.

FABLE.

Le Pinçon & le Geay.

Un Pinçon s'étoit laissé prendre
Un beau matin au trébuchet
Qu'un Ecolier venoit de tendre.
Il se désoloit, le pauvret ;
Les dangers d'un tel esclavage
S'offroient en foule à son esprit
Sous la plus effrayante image :
Plus de sommeil, plus d'appetit.
Cédant à sa douleur mortelle,
Il s'écrioit d'un ton plaintif :
Caron, appréte ta nacelle,
L'ombre d'un malheureux captif
Va descendre au sombre rivage.
Mon ami, vous n'êtes pas sage,
Lui dit un Geay, qui par hasard
Avoit chez le jeune égrillard (1)
Ses Pénates dans une cage,
Pourquoi s'affliger à ce point ?
Notre sort n'est-il pas le même ?
Cependant vous ne voyez point
Que j'appelle la Pasque blême ;
Je mange & bois bien, Dieu merci,
Et ne prends guères de souci,
Car enfin, quoiqu'on puisse dire,
Je crois, pour moi, que le trépas
Des maux que l'on souffre ici bas
Est bien le dernier, mais le pire.

(1) Chez l'Ecolier.

Par M. Massinot, de V. C.

ARTICLE II.

NOUVELLES ETRANGERES.

ETATS du Nord.

I. ON a mandé d'Elſeneur, que la nuit du 22 Décembre dernier, on y avoit reſſenti une violente ſecouſſe de tremblement de terre, qui a duré environ une minute. Le même accident s'eſt fait ſentir à Flenſbourg & à Schleſwich. On l'a ſenti auſſi en Norvege, & dans le Duché de Holſtein ; l'ébranlement a été conſidérable à Haderſleben. Dans quelques villes, toutes les tuiles ont été jettées par terre. Cet accident n'a pas eu d'autres ſuites. De Danne-marck.

II. Le Chef des Juifs qui ont été baptiſés à Warſovie, a préſenté une requête au Roi, par laquelle il le ſupplie de vouloir bien accorder ſa protection à un millier d'autres Juifs, répandus dans les Palatinats de Podolie & de Ruſſie, qui déſirent de ſe faire inſtruire pour recevoir le Baptême. De Pologne.

ARTICLE III.

ETATS de l'Empire d'Allemagne.

I. DEpuis la mémorable journée de Maxen, les Autrichiens ont encore remporté un avantage conſidérable ſur l'ennemi. Le Baron de Beck, ayant été commandé par le Maréchal Daun, pour éloigner un gros corps de troupes Pruſſiennes aux ordres du Général de Turck, qui faiſoit mine de ſe porter en avant ſur Dreſde, cet Officier s'acquitta ſi bien de ſa commiſſion, que la plus grande partie du De Vienne.

corps ennemi fut obligé de se rendre à discrétion, après avoir laissé grand nombre de morts sur le champ de bataille.

Les prisonniers que les Autrichiens ont faits dans cette occasion sont, le Général de Turck, un Colonel, un Lieutenant-Colonel, quatre Majors, onze Capitaines, neuf Lieutenans, dix-huit Sous-Lieutenans, onze Enseignes, en tout cinquante-six Officiers, un bataillon de Kanitz, les régimens de Bernburg & de Hauzen, & plusieurs Dragons & Hussards, en tout près de dix-sept cents hommes; avec huit piéces de canon: deux caissons, huit chariots de munitions, soixante-un tambours, tout le bagage des Officiers, & un grand nombre de chevaux. La perte des Autrichiens, a été d'un Officier & de soixante-dix soldats tués, de trois Officiers & de cent huit soldats blessés. Cette affaire s'est passée le 4 Décembre dernier proche Meissen, sur les bords de l'Elbe.

Un corps de 15 mille hommes détachés de l'armée des Alliés, & commandé par le Prince héréditaire de Brunswick, s'est joint à l'armée du Roi de Prusse qui est forte, à ce qu'on prétend, de près de 60 mille hommes. On assure que le dessein de ce Prince, est de faire les derniers efforts pour se rendre maître de Dresde. Mais on compte beaucoup sur la vigilance & la bonne conduite du Maréchal Daun, qui observe attentivement tous les pas de l'ennemi. Le 5 Janvier le Roi de Prusse avoit son quartier général à Freyberg; son armée étoit campée dans le voisinage de Wilsdruff, où elle occupoit une position très-avantageuse. Celle des Autrichiens ne l'étoit pas moins; desorte qu'il auroit été également

difficile aux uns & aux autres de se déposter. D'ailleurs la rigueur de la saison est extrême. On ne croit pas qu'aucune des deux armées puisse former des entrepriſes, tant que le tems ne s'adoucira pas.

On apprend de Bareith que le 14 & le 15 du mois de Décembre, le froid y a été si rigoureux, que la liqueur du Thermomêtre est descendue au quinziéme dégré au-dessous du terme de la congélation. Elle n'étoit pas descendue plus bas pendant l'hiver mémorable de 1709.

De Prague.

II. Le 17 Décembre, un détachement de 1800 Prussiens surprit le Monastére d'Osseg. L'Officier qui les commandoit demanda l'Abbé; & comme on lui dit qu'il étoit absent, il fit rompre les portes de la chambre du dépôt; & enleva l'argent. Ensuite il ordonna au Prieur de fournir cent mille écus, avec menace, s'il n'obéissoit pas, de faire brûler le Monastére. Le lendemain, la Communauté n'ayant pû rassembler que mille florins, fut obligée de comparoître devant l'Officier ennemi. Tous les Réligieux se mirent à genoux pour demander grace. Les Prussiens en prirent douze avec le Prieur pour servir d'ôtages. Le Monastere fut mis au pillage. Les Soldats entrerent dans l'Egliſe, forcerent le Tabernacle, enleverent le Ciboire, après avoir jetté les Hosties sur les marches de l'Autel. Il foulerent aux pieds le Crucifix & les Images des Saints. Ils renverserent les Autels, & enleverent les Ornemens Sacerdotaux. Tout fut mis en piéces. Les Soldats se répandirent dans l'intérieur du Monastere, Ils prirent tous les habits & tout le linge des Religieux. Ils en maltraîterent plusieurs à coups de sabre, & les dépouillerent jusqu'à la chemise. Le réfectoire,

le chambres, la pharmacie, la bibliothéque, les archives tout fut saccagé Il n'est resté dans le Monastere ni portes, ni fenêtres, ni meubles, ni effets. Tout a été enlevé, brûlé, ou détruit.

De Giessen. III L'ARMÉE aux Ordres du Maréchal de Broglie décampa de Giessen le 5 du mois de Décembre dernier. Le même jour le Baron du Blaisel qui commande dans la place fut sommé de se rendre par un Aide de Camp du Prince Ferdinand. Sur son refus les ennemis firent plusieurs mouvemens qui avoient pour objet l'investissement de Giessen. Le 7 à trois heures après midi, un second Aide de Camp du Prince Ferdinand demanda à parler au Baron du Blaisel. Il lui proposa de se rendre, & lui offrit les conditions les plus honnorables. Le Baron du Blaisel répondit : » qu'il étoit dans la place »pour la défendre, & qu'il tâcheroit de le faire »de maniere à mériter l'estime du Prince Fer»dinand. « L'Aide de Camp l'assura, que son mérite étoit connu du Prince, que les Dragons de Finkenstein lui en avoient appris quelque chose. « La plus belle défense, lui dit-il, »n'ajoutera rien à sa façon de penser sur votre »compte ; mais peut-être alors les conditions »ne seront pas les mêmes. » Le Baron du Blaisel répliqua : » Il y a trente ans que je sers »le Roi ; & quelque tems que je suis guéri de »la peur. Quand le Prince voudra nous com»mencerons. »

Pendant le blocus le Baron du Blaisel a fait faire plusieurs sorties qui ont eu presque toutes le succès le plus complet.

Le 21, le Baron du Blaisel reçut ordre du Maréchal de Broglie, de faire attaquer le lendemain avant le jour le poste de Clein-Linnes, pour que cette diversion favorisât l'attaque que

l'Armée devoit faire à Langgon. Le 22, à deux heures du matin, 300 hommes sortirent de la Place, & Clein Linnes fu attaqué très-vivement. Le détachement pénétra dans le Village. Il emporta une redoute, tua aux ennemis cinquante hommes, en blessa un beaucoup plus grand nombre, & emmena vingt-deux prisonniers. Pendant ce tems-là le Maréchal de Broglie fit attaquer avec succès par les Troupes légeres les postes de Langgon & de Sich.

Le 25, le Baron du Blaisel, ayant eu avis que les ennemis repassoient la Lohn, envoya un détachement à Wiseck. Les Troupes qui gardoient ce poste s'enfuirent avec précipitation à son approche. On trouva dans le Village une grande quantité d'échelles, des crochets de fer & des cordes que le détachement enleva. Le 27, le Maréchal de Broglie arriva ici vers midi, & dans la nuit, il fit donner différentes alertes à l'ennemi, qui obligérent le Prince Ferdinand de faire sortir toutes ses Troupes de leurs cantonnemens, & de les ranger en bataille sur les hauteurs de Kleyberg & de Hezchelheim. Après s'être ainsi assuré que toutes les Troupes des Alliés étoient dans leur ancienne position, le Maréchal de Broglie reprit la route de Friedberg. Les sages dispositions qu'il a faites, ont rétabli notre communication avec son Armée.

Les Troupes Françoises qui avoient été placées dans la Ville de Dillenbourg, depuis que nous nous en étions rendus maîtres, y ont été attaquées par un corps des ennemis de huit à neuf mille hommes, aux ordres du Baron de Vegenheim. Après une défense opiniâtre, la garnison a été obligée de se rendre prisonniere de guerre. On a perdu dans cette occasion M. Paravicini, Brigadier, Officier d'un mérite distingué, & généralement regretté.

ARTICLE IV.

ETATS du Midi.

De Venise. I. LE 25 du mois de Novembre dernier, le Marquis de Durfort, Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne, fit avec beaucoup d'éclat & de magnificence son entrée publique en cette Ville. Don Antoine Diedo, Sénateur, Chevalier de l'Etoile d'Or, fut chargé par le Sénat d'accompagner cet Ambassadeur. Il se rendit dans sa gondole à l'Isle du Saint-Esprit, & il y fut suivi par soixante Sénateurs. Il reçut le Marquis de Durfort dans cette Isle, & le conduisit à son Hôtel, dont les façades étoient illuminées.

Le lendemain, Don Antoine Diedo, accompagné du même nombre de Sénateurs, alla prendre le Marquis du Durfort dans son Hôtel, & il le conduisit à l'audience du Doge & du Sénat. Le cortege traversa le grand canal, au bruit de l'artillerie des vaisseaux. L'audience se passa avec les cérémonies accoutumées; & le Marquis de Durfort fut reconduit par le même Député du Sénat.

De Rome. II. ON mandoit de cette capitale le 10 Décembre dernier qu'un bâtiment arrivé depuis peu à Civita-Vecchia, avoit amené un second transport de 130 Jésuites proscrits de Portugal. Sa Sainteté a donné ses ordres, pour leur faire préparer des logemens à Castel-Gandolfe, & a envoyé de l'argent pour subvenir à leurs besoins.

Le 25 du mois précédent, il s'étoit tenu au Quirinal une Congrégation particuliére, composée des Cardinaux Torregiani, Cavalchini, Rezzonico, Spinelli & Tempi, concernant les affaires de Portugal. Les délibé-

rations de cette Congrégation ſont tenues fort ſecretes.

Le Pape a mis au nombre des Examinateurs des Evêques, les Peres Thomas Schiara, Dominicain, ſecretaire de la Congrégation de *l'Index*, & Veſpaſien Trigona, Jéſuite.

III. On a mandé de Naples, qu'il y avoit eu le 24 du mois de Novembre dernier une éruption du Veſuve des plus conſidérables; qu'il en étoit ſorti, par cinq nouvelles ouvertures, une quantité prodigieuſe de matiere enflammée; & que diverſes exploſions avoient pouſſé le bitume & les cendres juſques vers la tour *de la Nunziata*: ce qui a rempli d'effroi tous les Habitans du Canton. De Naples.

Pluſieurs miniſtres Etrangers ont déja préſenté au Roi leurs nouvelles lettres de créance. Le Miniſtre d'Angleterre a complimenté Sa Majeſté ſur ſon avénement à la Couronne, au nom du Roi ſon maître.

IV. Le 9 Décembre, le Roi, la Reine, & la Famille Royale, arriverent ici, & leurs Majeſtés furent reçues aux acclamations réitérées du peuple. De Madrid.

V. Les vents ont été fort orageux le 6 & le 7 du mois de Décembre dernier. Pluſieurs Navires ont été ſubmergés par la tempête. L'Eſcadre de l'Amiral Broderick, a conſidérablement ſouffert. Cet Amiral a été obligé de ſe retirer dans notre rade. Des ſept Vaiſſeaux qui ſont à ſes ordres, les deux plus gros ont été forcés de couper leurs mâts. Le vaiſſeau Amiral eſt fort endommagé; & ſelon toutes les appparences, les Anglois auront beaucoup de peine à remettre ces trois Navires en état de ſervir. L'Amiral Broderick, craint avec raiſon, que les vaiſſeaux François De Cadix.

qui sont dans notre Port, ne profitent de cette circonstance pour en sortir.

ARTICLE V.

Angleterre & Hollande.

De Londres. I. UN Bâtiment venu des Indes Orientales nous a apporté les nouvelles suivantes. M. d'Aché est parti de l'Isle de Bourbon pour se rendre sur la côte de Coromandel. Il fut apperçu le 2 du mois d'Août dernier, au Sud de Madagascar, faisant route avec onze Vaisseaux, trois Frégates & plusieurs Bâtimens de transport. Les François se flattent que ce Général, avec des forces si considérables, réparera les pertes qu'ils ont faites dans l'Inde précédemment. On craint que la conquête de Surate, ne nous attire de grands embarras. Le Nabad de la Province paroit déterminé à joindre toutes ses forces à celles de ses Alliés, pour nous enlever cette conquête. Il menace de marcher ensuite à Bombai. Nos Généraux observent à quoi aboutiront ses préparatifs; & ils sont résolus de faire toute la résistance qui sera en leur pouvoir. On ne nous mande rien de Pondicheri, dont nous avions crû le siége très-avancé. Ce silence nous fait juger que cette expédition n'aura peut-être pas été tenté.

On nous a mandé de l'Amérique Septentrionale que le Général Amherst, qui n'a pu réussir dans l'expédition qu'il avoit projettée contre le Fort Saint-Jean, sur le Lac Champlain, n'a pas été plus heureux dans une autre entreprise, dont il avoit confié l'exécution au Général Gage. L'objet de cette entreprise étoit d'occuper le poste avantageux de la Ga-

dette. Ce poste, situé sur la riviere des Iroquois, au dessous du Lac Ontario, & au dessus de Montréal, étoit de grande conséquence pour nous; parce qu'il devoit nous rendre entiérement maîtres du Lac Ontario, & servir de barriere pour mettre à couvert nos habitations sur la riviere de Mohawk.

Les réparations du Fort Carillon sont entiérement finies. Le nombre des Corsaires de la Martinique s'augmente tous les jours: & ils causent un préjudice considérable à nos Marchands. Ils se sont attachés à ruiner le commerce de la Guadeloupe. Ils y ont fait plusieurs descentes avec succès.

Voici l'extrait d'une Lettre écrite d'Albanie, dans la nouvelle Yorck, en date du 23 Octobre dernier: » Cayen Quiliquoa, & Ratle-Snake-» Sam, deux Indiens Mohawks, arrivérent ici » hier. Ils étoient allés, il y a quinze jours, ren-» dre visite à quelques-uns de leurs parens & » amis, qui depuis bien des années se sont » établis en Canada sous la protection des Fran-» çois. Ils assurent qu'ils ont taché de leur » persuader de renoncer à cette protection, & » de retourner dans leur ancien pays. Pour les » y déterminer, ils leur ont dit; que les An-» glois, femmes autrefois, étoient actuelle-» ment tous convertis en hommes; qu'ils se » trouvoient répandus dans le pays, comme » les arbres dans les bois; qu'ils s'étoient ren-» dus maîtres de l'Ohio, de Niagara, de Ca-» taraqui, de Ticonderago, de Louisbourg & » de Quebec; & que bientôt ils mangeroient » le reste des François qui sont en Canada; » & tous les Indiens qui leur sont attachés. » Mais ces Indiens leur ont répondu en ces » termes: *Freres, on vous en fait accroire,*

» *les Anglois ne ſont pas en état de manger les* » *François. Ils ont la bouche trop petite. Leurs* » *machoires ſont trop foibles, & leurs dents ne* » *ſont pas aſſés aigues. Notre pere Onontio* (c'eſt » le nom qu'ils donnent au Marquis de Vau- » dreuil, Gouverneur général du Canada) » *nous a dit; & nous l'en croyons, que les* » *Anglois, comme un voleur, ont volé Louiſ-* » *bourg & Quebec, pendant que le grand Roi* » *avoit le dos tourné, & qu'il régardoit d'un* » *autre côté. Mais à préſent il a tourné les* « *yeux, il voit ce que l'Anglois a fait, & il* » *prend des meſures pour nous délivrer; c'eſt* » *ce que nos yeux verront bientôt.*

» On a eu ſoin de répandre les mêmes » préjugés parmi les ſix Nations. Les Indiens » peu inſtruits de ce qui ſe paſſe dans les autres » parties du monde, adoptent ſans peine tous » les bruits favorables au parti, pour lequel ils » ſe ſont déclarés. «

Les nouvelles de Dublin portent ce qui ſuit. Le bruit a couru dans cette Capitale, que les deux Chambres du Parlement d'Irlande traitoient avec la Cour, pour conſentir, à leur ſuppreſſion. Le peuple s'eſt attroupé, il a environné le Palais, & il a inſulté pluſieurs membres des deux Chambres. Le Duc de Bedfort, Viceroi d'Irlande, a fait marcher ſes troupes contre cette multitude. Les Chefs de l'emeute ont été arrêtés; & on attend les ordres de la Cour de Londres, pour décider de leur ſort.

Le 10 Décembre les Magiſtrats de Dublin, préſenterent une addreſſe au Duc de Bedfort, pour lui témoigner leur chagrin au ſujet du trouble excité dans cette Capitale, & pour le prier de ne point les rendre reſponſables d'un

projet

projet de sedition, formé hors des limites de leur Jurisdiction, & exécuté ensuite dans leur Ville par surprise, & si soudainement, qu'il leur avoit été impossible de le prévenir.

II. On mandoit de la Haye le 8 Janvier dernier, que les corsaries d'Alger avoient enlevé un des Vaisseaux de la République, sans que cette piraterie eût été précédée par aucune déclaration de guerre. Leurs Hautes Puissances, informées de cette insulte, ont contremandé le présent qui étoit destiné au Dey d'Alger. Elles se proposent de lui demander satisfaction de cette violence. S'il la refuse, on croit que les Etats Généraux lui déclareront la guerre, & qu'ils feront équiper cinq Vaisseaux de Ligne, pour aller attaquer les côtes d'Alger. De la Haye.

ARTICLE VI.

Nouvelles de France.

I. Le 12 Décembre dernier, le Duc de Montmorency-Luxembourg, prêta serment entre les mains du Roi, pour la survivance de la Charge de Capitaine des Gardes du Corps, dont le Maréchal Duc de Luxembourg est Titulaire. De la Cour.

Le premier jour de l'an, les Princes & Princesses du Sang, ainsi que les Seigneurs & Dames de la Cour, eurent l'honneur de complimenter le Roi, sur la nouvelle année.

Le Corps de Ville, à cette occasion, rendit aussi ses respects à leurs Majesté & à la Famille Royale.

Ce même jour, le Roi nomma Chevalier de ses Ordres le Comte de Choiseul, son Ambassadeur auprès de leurs Majestés Impériales.

Sa Majesté a disposé de la charge de Maître de sa Garde-robe, vacante par la démission du Marquis de Souvré, Chevalier des Ordres du Roi, & Lieutenant-Général de ses Armées, en faveur du Marquis de Chauvelin, grand Croix honoraire de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Lieutenant Général des Armées du Roi, & son Ambassadeur près le Roi de Sardaigne; Sa Majesté a aussi disposé de la pareille charge, vacante par la démission du Maréchal de Maillebois, en faveur du Comte de Boisgelin de Cucé, premier Cornette de la premiere compagnie des Mousqueraires.

Sa Majesté a nommé le Comte de Polastron, ci-devant Colonel du Régiment de la Couronne, Infanterie, grand Sénéchal du Comté d'Armagnac & Gouverneur de la Ville d'Ausch.

Le 3 Janvier, les Députés des Etats de Bretagne eurent audience du Roi. Ils furent présentés à Sa Majesté par le Duc de Penthievre, Gouverneur de la Province, & par le Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat, & conduits par M. Desgranges, maître des Cérémonies. Les Députés étoient, pour le Clergé, l'Evêque de Quimper, qui porta la parole; pour le Tiers-Etat, M. de Silguy, ancien Sénéchal de Quimper, & M. de la Bourdonnaye, Syndic. Le Marquis de Brehant, Député pour la noblesse étoit absent.

Le 2 du même mois, M. de Montandre, ci-devant Officier au Régiment de Poitou, eut l'honneur de présenter au Roi & à Monseigneur le Dauphin, l'Etat Militaire de France, pour l'année 1760.

Les Capucins de la rue S. Honoré ont eu l'honneur de présenter à Monseigneur le Dauphin, les tomes IX. & X. de l'ouvrage qui a pour titre: *Principes discutés sur l'Ecriture Sainte.*

M. Le Monnier, Penſionnaire de l'Académie des Sciences, a eu l'honneur de préſenter au Roi le troiſiéme Volume de ſes Obſervations ſur la Lune & ur les Etoiles Zodiacales.

Le 11 du mois de Décembre dernier, M. le Maire, Graveur, eut l'honneur de préſenter à Monſeigneur le Duc de Bourgogne, un Ouvrage de ſa compoſition, qui a pour titre : *Les traits de l'Hiſtoire Univerſelle Sacrée & Profane, d'après les grands Peintres & les meilleurs Ecrivains.*

De Paris.

II. Le 22 du mois de Décembre dernier la Cour des Monnoies enrégiſtra des Lettres Patentes du Roi, en date du 14, qui prorogent juſqu'au premier Mars prochain, le délai fixé par celles du 26 Octobre; & qui ordonnent, que les Vaiſſelles & Argenteries d'or & d'argent, qui ſeront portées par tous les ſujets de Sa Majeſté, tant Eccléſiaſtiques que Laïcs, aux Hôtels des Monnoies, y ſeront reçues & payées, ſur le pied ſpécifié dans les Lettres-Patentes du 26 Octobre, & conformément au Tarif arrêté par la Cour des Monnoies le 5 Novembre ſuivant.

Il paroît une nouvelle Comète; elle a commencé à être apperçue le 8 Janvier, avant neuf heures du ſoir, dans l'Obſervatoire de la Marine, à l'Hôtel de Clugny. Elle étoit dans la conſtellation d'Orion, auprès d'une étoile de la ſeconde ou troiſiéme grandeur, qui eſt dans le genoux droit de cette conſtellation. M. Meſſier la découvrit avant qu'elle paſſât par le meridien où il l'a obſervé. Son mouvement qui ſe fait contre la ſuite des ſignes eſt fort prompt. Elle s'éleve en s'approchant de l'Equateur. On la voyoit déja le 12, à la ſimple vûe. Le noiau eſt environné d'une lumiere nébuleuſe, dont le

diametre a près de quinze minutes d'un grand cercle. La queue eſt dirigée vers l'Eſt, longue de quatre degrés ; mais peu ſenſible à la ſimple vûe. Le 8, à dix heures vingt-ſix minutes de tems vrai, la Comète avoit d'aſcenſion droite 86 degrés, douze minutes & demie, & de déclination auſtrale neuf degrés dix minutes.

Le 15 de ce mois, on fit dans l'Egliſe Métropolitaine de cette Ville un ſervice ſolemnel, par ordre du Roi, pour le repos de l'ame de Ferdinand VIe. du nom, Roi d'Eſpagne, & de Marie-Magdelaine de Portugal, Reine d'Eſpagne, ſon épouſe. Sa Majeſté avoit nommé pour le grand deuil du Roi d'Eſpagne, Monſeigneur le Dauphin, le Duc d'Orléans, le Prince de Condé ; & pour celui de la Reine d'Eſpagne, Madame la Dauphine, Madame & Madame Victoire. Ces Princes & Princeſſes s'étoient rendus à l'Archevêché, où le Marquis de Dreux, Grand Maître des Cérémonies, & le ſieur de Nantouillet, Maître des Cérémonies en ſurvivance, allérent les prendre lorſque tout fut prêt, & les conduiſirent à l'Egliſe. Ils entrerent par la grande porte, & furent placés dans les hautes ſtalles à droite & à gauche. Pluſieurs Archevêques & Evêques aſſiſterent à cette cérémonie, ainſi que le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, l'Univerſité & le Corps de Ville. L'Archevêque de Paris y officia pontificalement. L'Evêque de Vence prononça l'Oraiſon Funébre.

Le portail de l'Egliſe étoit tendu en noir, avec trois lez de vélours chargés d'écuſſons, entre leſquels étoient placés trois cartels chargés des armes & des chiffres du Roi & de la Reine d'Eſpagne

Le pourtour du Chœur étoit décoré d'un or-

dre ionique en pilastres & arcades, surmontés d'un entablement, dont la frise étoit semée de fleurs de lis d'or. Cette architecture étoit figurée en marbre antique, & tous les ornemens étoient dorés. Les arcades étoient garnies de rideaux noirs, rayés d'hermine, retroussés avec des cordons tressés en or. Au dessus de l'entablement étoit un attique, orné à l'aplomb des arcades de grands écussons aux armes d'Espagne, soutenus par les Lions, entourés de palmes & de guirlandes en or, accompagnés des chiffres du Roi & de la Reine d'Espagne sur un fond d'azur, groupés de branches de ciprès.

L'Autel élevé de plusieurs marches étoit au pied d'une niche en marbre blanc. Le fond de la niche étoit rempli par le symbole de la Divinité, entourré de nuages & de grands rayons dorés. Au haut de l'attique terminé en fronton, un grand dais étoit placé en baldaquin, avec des rideaux pendans & retroussés, rayés d'hermine.

Le Catafalque, placé à l'entrée du Chœur étoit sur un plan quarré long. Aux quatre angles s'élevoient quatre socles, d'où partoient quatre corps solides. Deux colonnes d'ordre ionique étoient engagées dans chacun des ces corps, & portoient un entablement, pareil à celui de l'architecture du Chœur. Les deux petites faces de ce monument étoient disposées en arcades. Les deux grands côtés étoient terminés quarrément par la plate-bande de l'entablement. Les colonnes de verd antique avoient leurs bases & leurs chapitaux en or. Les corps solides étoient en marbre jaune antique, avec des encadremens renfoncés, chargés de trophées militaires & de médaillons en or, liés par des guirlandes de lauriers.

Une pitamide de bréche violette, portée par

un piédestal de même marbre, terminoit le monument. Sur les quatre faces de ce piedestal étoient les écussons d'Espagne en relief supportés par deux Lions, & sur les faces de la pyramide, des écussons d'Anjou en or.

Sous la voute du Catafalque, sur un estrade élevée de six marches, posoit un socle de verd campan, chargé sur ses faces de bas-reliefs & de figures de marbre en ronde bosse. Au-dessus du socle & sur des griffes de Lion étoit un sarcophage de porphire, couvert d'un drap mortuaire en or, chargé des écussons d'Espagne en broderie d'or, avec deux couronnes voilées d'un crêpe.

Le Catafalque étoit couvert d'un grand poêle, à quatre rideaux pendans & retroussés, noirs & rayés d'hermine.

Toute cette décoration étoit dans le goût antique. Ses ornemens étoient du meilleur choix. Leur éclat étoit relevé par le grand nombre & par l'heureuse disposition des lumiéres. Il y avoit beaucoup de richesses dans les détails, beaucoup de noblesse & de magnificence dans l'ensemble.

Cette pompe funébre, ordonnée de la part de Sa Majesté par le Duc de Duras, Pair de France, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, a été dirigée par M. de la Ferté, Intendant des Menus Plaisirs du Roi, sur les desseins de M. Michel Ange Slodtz, Dessinateur ordinaire de la Chambre & du Cabinet de Sa Majesté.

M. Canon, Lieutenant de Frégate, qui étoit parti au mois de Mars de l'année derniere avec un convoi pour le Canada, en est de retour. La nuit du 22 au 23 Novembre, il fit voile d'un endroit peu éloigné de Montréal avec 8 Navires. A leur passage devant Quebec, le canon de

la Place tira sur eux, sans pouvoir leur causer le moindre dommage, parce qu'ils étoient presque hors de sa portée ; mais les mauvais tems firent échouer, à quelque distance de Quebec, trois de ces Bâtimens : sçavoir, le *Senecterre*, le *Duc de Fronsac*, & le *Soleil Royal*. Une Frégate Angloise fut détachée pour les piller, & envoya ses Chaloupes avec 150 hommes vers le Senecterre, & comme étant la plus considérable. Le Capitaine de ce Navire voyant les Anglois approcher, mit le feu à une mêche, qui communiquoit à la Sainte Barbe, & se jetta avec son monde dans un esquif pour gagner le rivage, & aller joindre ensuite le corps de Troupes de M. de Levy, qui n'étoit pas fort loin de là. Les ennemis avides de butin, abordérent le Senecterre, sans précaution, se mirent à le piller avec la plus grande sécurité, & porterent bientôt la peine de leur imprudence. Car les poudres ayant pris feu, ils sauterent tous en l'air avec la moitié du vaisseau. Sur ces entrefaites, M. Canon qui montoit *le Machault*, fit un exploit digne de la réputation qu'il s'est acquise dans cette guerre. Le vent & la marée avoit fait dériver la Frégate Angloise de son côté, & il s'étoit apperçu qu'elle avoit détaché une bonne partie de son équipage vers le *Senecterre*. Il forma le dessein de l'enlever. Une quarantaine d'hommes qu'il mit dans une Chaloupe armée, abordérent hardiment cette Frégate, s'en rendirent maîtres, l'emménerent avec eux. Les Anglois n'y avoient laissé que 15 ou 16 hommes, qui furent faits prisonniers. Après cette action, M. Canon poursuivit sa route & vint de conserve avec sa prise, & les autres Navires, jusqu'à 100 lieues environ des côtes de Bretagne, le gros tems les ayant séparés à cette hauteur. Des Let-

tres de Bretagne disent que tout est bien arrivé ; à la réserve d'un Bâtiment, dont on ignore le sort.

Des Lettres particuliéres de Brest, parlent d'une avanture assez singuliére, qui a suivi le combat naval du 20 Novembre dernier.

Lorsque les Anglois furent maîtres du *Formidable*, ils firent passer quelques Officiers & Matelots de ce Vaisseau à bord d'un des leurs, nommé *la Résolution*. Parmi ces Officiers se trouvoit le Chevalier de Berlaymond, Capitaine au Régiment de Saintonge, qui s'étoit embarqué avec un détachement de ce corps, sur le *Formidable*, & qui durant le combat n'avoit reçu qu'un coup de feu à la main, quoiqu'un boulet de canon lui eût emporté la corne droite de son chapeau. Ce Chevalier, voyant périr la *Résolution*, qui se brisa contre des rochers, se jetta lui douziéme sur les débris, en forma une espéce de radeau, & pousa au large dans l'espérance de pouvoir gagner plus aisément la terre, qui étoit à une lieue & demie de lui ; mais la marée l'en éloigna. Il resta quatre jours sur son radeau, la moitié du corps dans l'eau, souffrant le froid, la faim & la soif avec un courage admirable, & exhortant ses compagnons d'infortune à la patience. Dans cette extrêmité un pêcheur de l'Isle de Rhé le rencontrant, fut assez inhumain pour lui refuser sa Barque. Tous les Compagnons du Chevalier succombérent, à l'exception d'un Matelot de Dieppe. Enfin, le Maître d'un Bâtiment Hollandois qu'un coup de vent avoit jetté du côté de ces deux malheureux, apperçut les foibles signaux qu'ils faisoient, les envoya prendre, & les mena à Brest, après leur avoir donné tous le secours qui dépendoient de lui. Chacun s'est empressé de voir le Chevalier, que l'on croyoit mort, & tout le monde le regarde comme un nouveau Moyse sauvé des eaux.

De Mahon.

Le Roi ayant ordonné de mettre une pierre de marbre sur le Tombeau du Marquis de Fremeur, Commandant de l'Isle de Minorque, & qui y mourut le 2 deux Avril dernier, le Chevalier de Causan, Commissaire-Ordonnateur des Guerres, qui fait ici les fonctions d'Intendant, a été chargé d'exécuter cet ordre. Le marbre fut posé le 20 du mois de Novembre, dans l'Eglise Paroissiale de cette Ville, après un service solemnel, auquel tous les Officiers de la Garnison & toutes les Communautés de Religieux assisterent. Les Armes du défunt sont gravées sur cette pierre avec l'inscription suivante :

CI GIST Haut & Puissant Seigneur Jean-Toussaint de la Pierre, Marquis de Fremeur, Seigneur de Kermadio, Pendref & autres lieux, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Lieutenant Général des Armées du Roi très-Chrétien, Gouverneur de Montmedi, Commandant pour le Roi dans l'Isle de Minorque, où il est décédé le deux Avril 1759, dans la soixante-deuxiéme année de son âge. Le marbre a été posé par les Ordres du Roi Louis XV. pour honorer la mémoire d'un sujet vertueux & fidéle.

ARTICLE VII.

MORTS.

Messire Claude Alexandre de Pons, Marquis de Renepont, Maréchal des Camps & Armées du Roi, mourut en son Château d'Ammeville en Lorraine, le 5 du mois de Décembre, âgé de 79 ans.

Le 13, Messire Guillaume Bouvier de la Motte, Marquis de Cepoy, ancien Colonel d'Infanterie, Grand Bailli & Gouverneur des Ville & Château de Montargis, décéda dans sa terre de Cepoy, âgé de 72 ans.

Le même jour, est mort dans sa 58 année Messire Joseph-Augustin Menjot de Sarcé, Mestre de Camp de Cavalerie, Maréchal des Logis de la premiere Compagnie des Mousquetaires de la Garde ordinaire du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

Le 21, Dame Marie-Louise-Chrétienne de Saint-Blimont, Comtesse de Renepont, mourut en son Château de Roche en Champagne, agée de 36 ans.

Le 22, mourut à Paris, dans la 63 année de son age, Marie Renée de Montmorency-Luxembourg, épouse de Louis-François-Anne de Neufville, Duc de Villeroi, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal des Camps & Armées de sa Majesté, Gouverneur des Provinces de Lyonnois, de Forêts & de Beaujollois, Gouverneur particulier de Lyon, Capitaine de la seconde compagnie des Gardes du Corps du Roi.

Le 31, Louise-Félicité de Flavacourt, épouse de Louis Roger, Marquis d'Estampes, Colonel des Grénadiers de France, mourut à Paris, agée de 17 ans.

Le 3 Janvier, Emilie-Marie-Adelaïde de Grimoard du Roure, veuve de Gabriel, Comte de Laval-Montmorency, est morte dans la 72 année de son age. Elle étoit fille de Louis Scipion, Marquis du Roure, mort de ses blessures à la bataille de Fleurus, & de Louise-Victoire de Caumont de la Force, fille de Jacques Nompar de Caumont, Duc de la Force. Elle n'a eu de son mariage avec le Comte de Laval, que le Marquis de Montmorency, Mestre de Camp de Cavalerie.

Philippe-Louise, née Princesse de Furstem-

berg, Comteſſe de Lannoy, eſt morte en ſon château de la Motte, agée de 76 ans. Elle ne laiſſe de ſon mariage que le Comte de Lannoy, Brigadier des Armées du Roi, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Anglois, qui a été bleſſé dangereuſement à la bataille de Minden.

Supplément aux nouvelles de Littérature.

ANNALES TYPOGRAPHIQUES, ou notice du progrès des connoiſſances humaines; dédiées à Monſeigneur le Duc de Bourgogne. Par une ſociété de gens de Lettres. Janvier 1760. Tome I. A Paris, chez Vincent, Imprimeur-Libraire de Monſeignenr le Duc de Bourgogne, rue Saint-Sévérin. Annales Typographiq.

Ces Annales Typographiques ſont déja connues du Public qui leur a fait accueil. On y fait connoître par une courte analyſe, tous les livres qui s'impriment ſoit en France, ſoit dans tous les pays Etrangers. Cet Ouvrage périodique a été commencé l'année derniere, par M. Morin d'Herouville, qui s'eſt aſſocié cinq ou ſix perſonnes de mérite en différens genres, qui vont l'aider doreſnavant dans ſon travail. M. Morin s'eſt reſervé principalement le ſoin de préſider à l'édition de l'ouvrage, & de continuer les correſpondances établies avec les Societés ſavantes de l'Europe. Il ſera ſecondé dans ces deux branches, par M. Roux habile Médecin de Paris.

Les Annales Typographiques, ſe diſtribuoient toutes les ſemaines par feuilles *in*-4°. Les inconveniens de ce format ont déterminé les Auteurs à le changer. Ils ont préferé l'*in*-8°. & ſe ſont propoſé de donner chaque mois un cahier de ſix feuilles; ce qui fera à la fin de l'année 72

feuilles, qu'on pourra rélier en un ou deux volumes. A la fin il y aura par ordre des matiéres, une table des livres qui y auront été indiqués. On y joindra une autre petite table Alphabétique des noms des Auteurs.

Les livres dont M. Morin a parlé jusqu'ici, ont été rangés sans ordre déterminé; le public a paru désirer qu'ils le fussent plutôt par ordre des matiéres, afin que chacun trouvât tout d'un coup ce qui peut l'intéresser. Les nouveaux Associés ont adopté volontiers cette disposition.

Le Prix de la souscription des Annales Typographiques, à raison de 16 sols par cahier, est de 9 liv. 12 sols pour les 12 cahiers ou mois qui formeront l'année entiere.

On souscrit chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Sévérin, à Paris; & chez les Libraires des différentes villes de France, & des pays Etrangers.

Dictionnaire Tipographique.

DICTIONNAIRE Historique-Portatif, de la Géographie Sacrée Ancienne & Moderne; dans lequel on trouve le situation & la description des lieux de la Terre-Sainte sous les Hébreux, & tels qu'ils sont aujourd'hui: ainsi que de tous ceux des quatre parties du monde, par rapport à l'Histoire Ecclésiastique, avec leurs noms anciens & modernes, & ce qui s'y est passé de plus rémarquable en divers tems: ce qui renferme l'établissement des Exarchats, Patriarchats, Archevêchés, Evêchés, Abbayes d'hommes & de filles en régle ou en commande, leur transslation, union & suppression; les Conciles Généraux & Provinciaux, qui se sont tenus dans toute l'étendue du monde Chrétien, depuis le premier concile de Jerusalem jusqu'à celui d'Embrun en 1727, & le sujet pour lequel ils ont été assemblés; la qualité des différens

Chapitres & ce qui les compose, le nombre des paroisses, des diocèses, les nom des Patriarches, Archevêques & Evêques qui occupent aujourd'hui les siéges unis à celui de Rome; le lieu de la naissance ou de la mort des Saints & des hommes illustres dans l'état Ecclésiastique, &c.

Ouvrage très-utile pour l'intelligence de l'ancien & du nouveau Testament, & de l'histoire de l'Eglise, *in*-8°. de 760 pag. à Paris, chez Desaint & Sallant, rue Saint-Jean de Beauvais, 1759.

L'Ordre de la Noblesse à l'assemblée des derniers Etats de Bourgogne, tenus en 1757, ayant ordonné que l'on imprimeroit la liste des Gentilshommes qui ont assisté aux Etats de cette Province, en remontant aussi-haut qu'on le pourroit, & de faire graver leur Armorial depuis 1682. le sieur Durand, Graveur à Dijon, a été chargé de l'exécution de cette entreprise. Un pareil ouvrage intéresse plus de 5 à 600 maisons nobles, non-seulement de la Bourgogne, mais des différentes Provinces du Royaume, & du pays étranger, dont plusieurs par des alliances, des acquisitions, ou d'autres événemens ont eu & possédé des Fiefs en Bourgogne. Un discours préliminaire sur l'Histoire générale & particulière de Bourgogne, précéde la liste des Gentilshommes qui ont assisté aux différentes tenues d'Etat. On a mis à côté des noms imprimés de cette liste, le blason des Armes quand on les a trouvées dans les Auteurs héraldiques, ou sur quelques monumens où elles sont représentées; à la fin de cette liste on trouvera l'Armorial gravé en 36 planches, chacune de 12 écussons, tous rangés par ordre alphabetique.

Cet ouvrage que le Graveur s'est engagé de livrer dans la triennalité, est prêt, & sera distribué d'abord après la tenue des Etats de cette année 1760. Le frontispice a été gravé sur un dessein de l'illustre Cochin, avec le plus grand soin. Les Amateurs qui voudront s'assurer d'un exemplaire, dont on n'a tiré que 200; s'adresseront à Paris chez Giffart, Libraire, rue S. Jacques, à Sainte Thérese, ou à Dijon, chez le sieur Durand, Graveur, rue Notre-Dame. Le prix en feuille sera de 24 liv.

AVIS AU PUBLIC.

Si jusqu'à présent la Filature en France n'a pû acquérir ce dégré de perfection que l'on désire depuis longtems; c'est que jusqu'alors on n'avoit point travaillé à en perfectionner le principe, qui consiste dans la bonne qualité des Cardes destinées à préparer le Coton. Les Cardes dont on a fait usage jusqu'à présent ont des défauts essentiels, qui se trouveront heureusement réparés par d'autres d'une nouvelle fabrique déja présentés au Public, & qui à l'aide de deux ouvrages de mécaniques, inventés par le sieur Kay, continuent d'être fabriquées à Rouen, par l'ordre du Conseil, sous l'autorité & inspection de Monsieur l'Intendant. Ces Cardes qui sont construites sur les modéles de celles qui se fabriquent en Angleterre ont cette supériorité sur les autres.

1°. Que cardant le Coton sans le déchirer, & sans en rompre les fibres, elles n'en altérent point la qualité. 2°. Que n'en laissant échaper aucune parcelle qui ne soit également & exactement démêlée, elles en réunissent tellement tous les fibres que le Coton au sortir des Cardes forme un admirable tissu, qui en prouve la consi-

stance & l'égalité. 3°: Que ne laissant plus au coton cardé ces espéces de sillons, qui en dévoilent le foible, & sont la cause ordinaire de cette inégalité sensible, dont on s'est toujours plaint, elles le préparent e donner un fil beaucoup plus uni, plus soyeux & plus doux. 4°. Quen laissant au coton toute sa consistance, elles procurent à la fileuse une grande facilité pour le filer, & plus promptement, plus également, & beaucoup plus fin qu'à l'ordinaire. 5°. Que fournissant aux fabriquants un moyen sûr de donner plus de corps, & de qualité à leurs ouvrages, elles deviennent un objet plus important aux manufactures, & plus intéressant pour le Public. Supériorité que justifie pleinement l'expérience journaliere que l'on fait desdites Cardes dans les filatures établies à Sens, dans la Province de Picardie, à Neuf-Châtel, Magny, Rouen, & dans tous les environs de cette capitale.

Pour étendre le succès de ces Cardes & procurer au Public la facilité d'en sentir les avantages, les Facteurs sécondans les vûes du Conseil, & les intentions de Monsieur l'Intendant toujours attentif à ce qui concerne le bien de l'Etat, & la prospérité du commerce, en ont fixé le prix à 2 liv. 10 sols, prix presque de niveau à celui des cardes ordinaires.

Lesdites Cardes se vendent à Rouen chez les sieurs François & Nicolas le Marchand, freres Facteurs, demeurant rue des Filles de Notre-Dame, Paroisse de S. Maclou.

Elles sont distinguées des autres par l'empreinte des Armes du Roi.

Cantate.

EOLE Cantate de Basse Taille, avec Simphonie, par M. *Lejay*. Les paroles sont de M.

Sedaine. Le prix eſt de 3 liv. Les parties ſont gravées ſéparément. Elle peut ſe chanter par un bas-deſſus. Elle ſe vend aux adreſſes ordinaires.

ERRATA

Pour le Journal du mois de Janvier.

On s'eſt trompé d'après la Gazette de France en parlant pag. 74 des cinq Grands-Prévôts, qui ont été faits Inſpecteurs des Maréchauſſées. Il falloit s'énoncer ainſi : cinq Prévôts Généraux des Provinces. Il n'appartient qu'au Marquis de Sourches, Prévôt de l'Hôtel & Grand-Prévôt de France, d'être qualifié du titre de *Grand.*

APPROBATION.

J'A lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier *le Journal Hiſtorique du mois de Février prochain* ; je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impreſſion. A Paris, le 24 Janvier 1760. GIBERT.

SUITE DE LA CL.

OU

JOURNAL HISTORIQUE SUR LES MATIERES DU TEMS.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuses.

MARS 1760.

Tome LXXXVII.

A PARIS, *chez* GANEAU, *rue Saint Severin, près l'Eglise, aux Armes de Dombes & à Saint Louis.*

M. DCC. LX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

AVIS.

C'est à GANEAU, *Libraire, rue S. Séverin, proche l'Eglise, aux Armes de Dombes & à S. Louis*, qu'on doit adresser les Piéces qu'on souhaitera faire insérer dans le Journal. On en affranchira le port, sans quoi elles seront mises au rebut. Les Maîtres sont souvent trompés par leurs domestiques à cet égard; c'est à quoi l'on doit prendre garde.

Les Libraires de Province qui souhaiteront qu'on annonce les Livres qu'ils auront fait imprimer, feront sçavoir le nom du Libraire de Paris chez qui l'on pourra en trouver des Exemplaires.

On trouve chez le même Libraire les Livres suivans :

Mémoires du Maréchal de Villars, *in*-12. 3 vol.

——— de Tourville, *in*-12. 3 vol.

——— de Bervick, *in*-12. 2 vol.

Lettres Historiques pour servir de suite à l'Histoire des Révolutions d'Angleterre, *in*-8°.

Le Milie & une Nuit, Contes Arabes, *in* 12. 6 vol.

Gilblas de Sentillanne, nouvelle Edition, avec figures, *in*-12. 5 vol. petit format.

Bibliographie Médicinale, raisonnée, qui donne une idée des meilleurs livres propres pour ceux qui étudient la Médecine, *in*-12.

Histoire de Louis XIII. de le Vassor, *in*-4°. 7 vol.

——— de la Religion Naturelle, par Wollaston, *in*-12. 3 vol.

Nouvelles Observations de Chirurgie, trad. de l'Anglois de Warner, *in* 12.

Supplément aux Rêveries de M. le Maréchal de Saxe, *in*-8°.

Relation de l'Ambassade de Mehemet Effendi à la Cour de France, trad. du Turc, *in*-12.

Hudibras, Poëme traduit de l'Anglois, *in*-12. 3 vol.

Lettres de Mc Desnoyers, *in*-12. 9 vol. *petit format.*

Œuvres de S. Réal, *in*-12. 8 vol. *petit format.*

SUITE DE LA CLEF, OU JOURNAL HISTORIQUE SUR LES MATIERES DU TEMS.

MARS 1760.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature.

Mémoires de Charles Perrault.

MEMOIRES de Charles Perrault, de l'Académie Françoiſe, & premier Commis des Bâtimens du Roi, contenant beaucoup de particularités & d'Anecdotes intéreſſantes du Miniſtere de M. Colbert, *in*-12. de 204 pag. A Avignon 1759.

Tout ce qui peut ſervir à dévoiler, pour ainſi dire, l'intérieur du Miniſtére à jamais mémorable de M. Colbert, & à développer les reſſorts ſecrets qui l'ont fait agir dans les différentes rencontres, doit piquer la curioſité du Lecteur François. Ces Mémoires ne peuvent

donc manquer d'être favorablement accueillis du Public, & de meriter sa confiance. Leur Auteur a eu part à celle de M. Colbert, & a été par conséquent très-instruit des choses qu'il raconte au sujet de ce grand Ministre. D'ailleurs, ce qui est ici d'un grand poids, il a écrit ces Mémoires uniquement pour l'instruction de sa famille, & nullement à dessein des les faire imprimer. » C'est, dit-on, dans une courte pré» face, une espéce de testament, où il rend » compte naïvement à ses enfans, de la part que » ses freres & lui ont eue à différentes affaires » pendant le glorieux Régne de Louis XIV. & » où il détaille les services particuliers qu'il a » rendus aux Bâtimens du Roi, en différentes » occasions. »

L'Editeur nous apprend que le Manuscrit original, écrit de la propre main de M. Perrault, appartenoit à feu M. l'Abbé de Fleury, Chanoine de Notre-Dame de Paris, lorsqu'il lui fut communiqué, & qu'il a passé depuis à la Bibliotheque du Roi, où il est actuellement. A l'exception de quelques légers changemens pour la correction du stile, on le donne tel que l'Auteur l'a laissé. On s'est contenté d'y ajouter quelques notes & quelques remarques qui ont paru nécessaires.

Ces Mémoires sont distribués en quatre livres : Le premier commence à la naissance de l'Auteur & à ses premieres études. M. Charles Perrault est né à Paris le 12 Janvier 1628. Lorsqu'il eût atteint l'âge de huit ans & demi on l'envoya au Collége de Beauvais, où il fit ses études avec applaudissement. Il se distingua surtout en Philosophie. Il aimoit la dispute ; mais un différend qu'il eut avec son Professeur, le dégoûta de ce genre d'exercice ; ce qui lui fit prendre le parti d'abandonner l'étude de la Phi-

losophie de l'Ecole pour se livrer aux Belles-Lettres avec M. Beaurin son compagnon de classe. Son frere le Docteur de Sorbonne se faisoit un plaisir de prendre part à leur petite Société Littéraire, & souvent même ils les aidoit de ses conseils & de son travail. A cette occasion M. Perrault rapporte quelques particularités concernant ce frere Ecclésiastique. Il nous dit qu'il harangua en Sorbonne pour la défense de M. Arnauld, en présence de M. le Chancelier, qui fut très-satisfait de son discours. Ce qui ne l'empêcha pas cependant d'être exclus de la Sorbone avec les soixante-dix autres Docteurs de son même avis.

Au mois de Juillet de l'année 1651, M. Perrault alla prendre des Licences en droit à Orléans, avec M. Varet, depuis Grand-Vicaire de M. Gondrin, Archevêque de Sens, & avec M. de Monjot. La façon plaisante dont nos trois Candidats recurent leurs dégrés, merite bien d'être racontée ici. » On n'étoit pas, dit l'Auteur, en ce » tems-là si difficile qu'aujourd'hui à donner des » Licences, ni les autres dégrés de Droit Civil » & Canonique. Dès le soir même que nous » arrivâmes, il nous prit fantaisie de nous faire » recevoir, & ayant heurté à la porte des Ecoles » sur les dix heures du soir, un Valet qui vint » nous parler à la fenêtre, ayant sçû ce que nous » souhaitions, nous demanda si notre argent étoit » prêt. Sur quoi ayant répondu que nous l'avions » sur nous, il nous fit entrer, & alla réveiller » les Docteurs qui vinrent au nombre de trois, » nous interroger avec leurs bonnets de nuit » sous leur bonnet carré. En regardant ces trois » Docteurs à la foible lueur d'une chandelle, » dont la lumiére alloit se perdre dans l'épaisse » obscurité des voûtes du lieu où nous étions;

» je m'imaginois voir Minos, Æacus & Rhada-
» mante qui venoient interroger des ombres.
» Un de nous à qui l'on fit une question, dont
» il ne me souvient pas, répondit hardiment,
» *matrimonium est legitima maris & fœminæ*
» *conjunctio, individuam vitæ consuetudinem con-*
» *tinens*, & dit sur ce sujet une infinité de belles
» choses qu'il avoit appriſes par cœur. On lui fit
» ensuite une autre question, sur laquelle il ne
» répondit rien qui vaille. Les deux autres furent
» ensuite interrogés, & ne firent pas beaucoup
» mieux que le premier. Cependant ces trois
» Docteurs nous dirent qu'il y avoit plus de deux
» ans qu'ils n'en avoient interrogé de si habiles,
» & qui en sçussent autant que nous. Je crois que
» le son de notre argent que l'on comptoit der-
» riére nous, pendant que l'on nous interro-
» geoit, fit la bonté de nos réponses. »

Le 27 du même mois M. Perrault fut reçû Avocat à Paris. Quoiqu'il eût plaidé deux Causes avec assez de succès, il renonça néanmoins au barreau pour servir de Commis à son frere le Receveur Général des Finances de Paris. Il resta dix ans avec lui. Au bout de ce tems, c'est-à-dire en 1664, il entra chez M. Colbert en qualité de premier Commis dans la Surintendance des Bâtimens du Roi. C'est ici que l'Auteur commence à s'occuper des belles choses que ce grand Ministre a faites pour la gloire de son Prince. Il nous apprend comment ce génie vaste & fécond donna naissance à l'Académie des Belles-Lettres, & à celles des Sciences. Il fait connoître les premiers Savans, dont furent composées d'abord ces deux Compagnies, qui devinrent si célébres dans la suite. Il n'oublie point de remarquer en parlant de l'Observatoire, que ce fut son frere le Médecin qui en donna les

deſſeins, au grand regret de M. le Vau, premier Architecte du Roi.

Le ſecond livre roule tout entier ſur les Bâtimens du Louvre. M. Colbert qui ſe faiſoit une affaire d'honneur de donner à ce Palais une Façade digne du Prince, pour qui il étoit deſtiné, conſulta tout ce qu'il y avoit de plus habiles gens en Architecture à Paris. Chacun propoſa des deſſeins. M. Perrault le Médecin en fit auſſi un, à peu-près ſemblable à celui qu'il donna depuis & qui a été exécuté. M. Colbert à qui l'Auteur des Mémoires le montra en fut frappé; il ne pouvoit comprendre qu'un homme qui n'étoit pas Architecte de profeſſion, eût pû produire un ſi beau deſſein. Il voulut qu'on l'expoſât aux yeux du Public comme les autres. Tout le monde le trouvoit beau & magnifique. On admiroit ſans doute, comme on fait encore aujourd'hui le périſtile. Ce qui eſt digne de remarque, c'eſt que la penſée de cette ſuperbe Colonade eſt de M. Charles Perrault lui-même. L'ayant communiqué, dit-il, à mon frere, il l'approuva & la mit dans ſon deſſein; mais en l'embelliſſant infiniment. Quoique M. Colbert fût très content de ce nouveau deſſein, il réſolut de prendre l'avis des plus excellens Architectes d'Italie, & de les inviter, comme il avoit fait ceux de France, à donner des copies de projets de leur invention. Tous les deſſeins qui vinrent de ce pays là étoient fort bizares, & n'avoient aucun goût de la belle & ſage Architecture; auſſi n'en admit-on aucun. Cependant un certain Abbé Benedetti qui avoit fait connoiſſance avec M. Colbert, prôna tant le mérite du Cavalier Bernin, & le mit ſi fort au-deſſus de tous les Peintres d'Italie que M. Colbert prit la réſolution de le faire venir en France. Il lui fit

écrire par le Roi une Lettre des plus obligeantes. Le Cavalier Bernin ne balança pas de se rendre à une invitation qui lui étoit si honorable. Son voyage fut une sorte de triomphe. On peut dire qu'on lui prodigua les honneurs. Quand M. de Crequi notre Ambassadeur, alla prendre congé du Pape, avec les Cérémonies usitées, il se rendit ensuite avec la même pompe & le même cortége chez le Cavalier Bernin, pour le prier de venir en France. Dans toutes les Villes par où cet Artiste passa les Officiers eurent ordre de la part du Roi de le complimenter, & de lui porter les présens de la Ville. Celle de Lyon même, qui ne rend cet honneur qu'aux seuls Princes du Sang, s'en acquitta comme les autres. Des Officiers envoyés de la Cour lui apprêtoient à manger sur sa route, & quand il approcha de Paris, on envoya au-devant de lui M. de Chambray, Seigneur de Chantelou, Maître d'Hôtel de Sa Majesté, pour le recevoir, lui tenir compagnie, & l'accompagner partout où il iroit. Cependant il s'en falloit beaucoup, si l'on en veut croire M. Charles Perrault, que le Cavalier Bernin méritât ni par ses talens ni par ses belles maniéres les honneurs extraordinaires dont on l'accabla. Il nous le représente partout comme un homme intraitable, qui n'avoit d'égards pour personne, qui étoit si ébloui de son mérite qu'il ne voyoit rien dans les autres qui fût digne de son estime. Voici le portrait qu'il nous en a tracé. » Le Cava-» lier Bernin avoit une taille un peu au-dessous » de la médiocre, bonne mine, un air hardi. Son » âge avancé & sa grande réputation lui don-» noient encore beaucoup de confiance. Il avoit » l'esprit vif & brillant, & un grand talent pour » se faire valoir; beau parleur, tout plein de » sentences, de paraboles, d'historiettes & de

» bons mots dont il assaisonnoit la plûpart » de ses réponses. Il étoit fort bon Sculpteur, » quoi qu'il ait fait une Statue équestre du Roi » fort misérable & si peu digne du Prince qu'elle » représentoit, que le Roi lui a fait mettre une » tête antique.* C'étoit un médiocre Architecte, » quoiqu'il s'estimât extrêmement de ce côté-là. » Il ne louoit & ne prisoit guéres que les hom- » mes & les ouvrages de son pays. Il citoit fort » souvent Michel-Ange, & on l'entendoit pres- » que toujours dire : *Si come diceva il Michaël* » *Angelo Bonarotta.* »

Le Cavalier Bernin n'aimoit pas M. le Brun, & il avoit cela de commun avec tous les Peintres Italiens. Preuve certaine, dit l'Auteur des Mémoires, qu'ils regardoient M. le Brun comme un des plus grands hommes qu'il y ait jamais eu pour la Peinture. M. Charles Perrault avoit aussi bonne part à la haine du Cavalier Bernin, qui n'ignoroit pas sans doute, ainsi que le remarque l'Editeur, tous les mouvemens qu'il se donnoit pour décrier tous ses projets auprès de M. Colbert, afin de faire valoir les desseins de son frere le Médecin.

Le Cavalier proposa, dès qu'il fut arrivé, de faire le Buste du Roi. Il y réussit, dit l'Auteur des Mémoires, quoiqu'il ne soit pas tout-à-fait sans défauts. Ce Buste se voit aujourd'hui à Versailles, dans la Salle de Venus. Pendant que cet Artiste travailloit à ce morceau, on se disposoit à l'exécution de son dessein pour la façade du Louvre. On ne se détermina pas tout d'un coup

---

* *Note de l'Editeur.* Cette Figure tout en mabre d'un seul bloc, est au bout de la piéce des Suisses du Jardin de Versailles. A la place de la tête de Louis XIV. on y a mis une tête de Marcus-Curtius, que M. Girardon avoit copiée d'après l'antique.

INST TAYLOR

à ſuivre le plan qu'il avoit imaginé. Il ſe tint chez M. Colbert, ou en ſa préſence, pluſieurs aſſemblées de gens de l'Art pour examiner les deſſeins du Cavalier. Celui-ci ſouffroit fort impatiemment ces ſortes d'examens, & n'écoutoit pas volontiers les avis qu'on lui donnoit. On trouve ici dans un aſſez long détail le récit des débats & des conteſtations qu'il eut tantôt avec les uns & tantôt avec les autres. Il paroît même qu'il avoit réuſſi à fatiguer prodigieuſement par ſes vivacités, & ſes fanfaronnades M. Colbert. Ce Miniſtre l'auroit volontiers remercié de ſes ſervices, s'il n'eût pas été retenu par une ſorte de reſpect humain. Il craignoit de faire connoître qu'il s'étoit trompé dans ſon choix. Enfin, le jour marqué pour mettre la premiere pierre du fondement de la face principale du Louvre arriva. Le Roi voulut la poſer lui-même. L'Auteur des Mémoires paroît n'avoir rien oublié du cérémonial qui s'obſerva en cette occaſion. Il tranſcrit auſſi les inſcriptions Latines & Françoiſes qui furent miſes dans les fondations : Lorſque ces fondations furent fort avancées, » le Cavalier Bernin demanda à s'en » retourner, ne pouvant ſe réſoudre à paſſer » l'hiver dans un climat auſſi froid que le nôtre. » La veille de ſon départ, je lui portai moi-même, dit M. Perrault, & dans mes bras pour » lui faire plus d'honneur, trois mille Louis » d'or en trois ſacs avec un brévet de 12000 liv. » de penſion par an, & un de 1200 liv. pour ſon » fils. Il me dit pour toute réponſe que de pareils bons jours ſeroient bien agréables, ſi » l'on en donnoit bien ſouvent : qu'à l'égard du » brevet il croyoit qu'il pourroit être payé une » année ou deux, & pas davantage. Je lui répondis que les promeſſes du Roi étoient ſoli-

» des, & qu'il n'avoit aucun ſujet de pouvoir en » douter. Je fus ſurpris d'une ſi bizarre récep- » tion. » On lui fit les offres les plus avantageux pour l'engager à reſter ; mais il perſiſta toujours dans la réſolution qu'il avoit priſe de s'en retourner. Lorſqu'il fut parti le Roi ſuſpendit l'exécution du Bâtiment ſur les deſſeins qu'il avoit donnés. Les choſes prirent enſuite une tournure ſi favorable que le projet de M. Perrault le Médecin fut adopté par Louis XIV. qui ordonna qu'on l'exécutât dans toutes ſes parties. Il faut voir dans le livre même les heureuſes conjonctures qui ont fait prévaloir ſur tous les autres projets, celui qui fait encore aujourd'hui l'admiration de ceux qui aiment le beau.

Le troiſiéme livre contient le détail des différens moyens que M. de Colbert employa pour perfectionner les trois Académies de Paris. Il y a encore un grand nombre d'Anecdotes concernant les bâtimens de Verſailles, & les décorations de ſes Jardins. Dans le 4e. livre, l'Auteur rapporte un fait au ſujet de M. de Colbert qui merite d'avoir place ici.

La guerre s'étant allumée plus que jamais, on fit entendre au Roi, que pour la faire avec ſuccès, il falloit aſſigner un fond à l'extraordinaire des guerres de 60 millions par an, ſur le pied de cinq millions par mois. Le Roi en fit la propoſition à M. Colbert qui en fut effraié, & qui dit d'abord qu'il ne croioit pas la choſe faiſable. Le Roi lui répondit qu'il falloit qu'il y penſât, que pour lui, il avoit un homme qui entreprendroit d'y ſuffire, s'il ne vouloit pas s'y engager. Il parut pendant quelque tems que M. Colbert avoit deſſein de ſe retirer du Miniſtere ; mais enfin il prit le parti de continuer, en faiſant de ſon mieux, à ſervir l'Etat. Cet évé-

nement produisit sur ce grand homme un changement notable. Nous remarquions, dit M. Charles Perrault, que jusqu'à ce tems, quand M. Colbert entroit dans son cabinet, on le voyoit se mettre au travail avec un air content, & en se frottant les mains de joie; mais que depuis, il ne se mettoit guères sur son siege pour travailler qu'avec un air chagrin, & même en soupirant. M. Colbert, de facile & aisé qu'il étoit, devint difficile & difficultueux, en sorte qu'on n'expédioit pas alors tant d'affaires que dans les premieres années de sa surintendance des bâtimens. On prétend, dit, M. Perrault que ce Ministre avoit pris la résolution de se retirer, voyant la difficulté qu'il trouveroit à fournir à cette dépense de 60 millions avec toutes les autres dépenses de l'Etat, mais que sa famille lui persuada de ne point quitter la partie, & que c'étoit un piége qu'on lui tendoit pour le perdre, en l'éloignant ainsi des affaires. Pour moi, ajoute-t'il, je veux croire que son amour pour le bien public, joint à la connoissance qu'il avoit que personne ne pouvoit mieux que lui se tirer d'une conjoncture aussi dure que celle qui se présentoit, lui fit affronter ce travail pour le bien du Royaume. Dans le reste du livre, l'Auteur entre dans le détail d'une malheureuse affaire qui fut cause que son frere le Réceveur général des Finances de Paris, fut dépossédé de sa charge. Il rappelle aussi les tentatives qu'on fit, mais inutilement pour lui faire rendre justice par M. Colbert.

L'Auteur nous apprend encore qu'il détourna M. Colbert de la résolution qu'il avoit prise d'interdire au Public l'entrée des Thuilleries, lorsque ce Jardin fut achevé. Enfin M. Perrault termine ses mémoires, par quelques particularités concernant son livre du Parallele des anciens

& des modernes. Voici comme il rapporte l'origine de cet ouvrage. » Je composai, dit-il, le » petit Poëme du Siécle de Louis le Grand, qui » reçut beaucoup de louanges dans la lecture qui » s'en fit à l'Académie Françoise, le jour qu'elle s'assembla pour témoigner la joie qu'elle » ressentoit de la convalescence de sa Majesté, » après la grande opération qui lui fut faite. Ces » louanges irriterent tellement M. Despreaux, » qu'après avoir grondé longtems tout bas, il » se leva dans l'Académie, & dit que c'étoit une » honte qu'on fit une telle lecture, qui blâmoit » les plus grands hommes de l'Antiquité. M. » Huet, alors Evêque de Soissons, lui dit de se » taire, & que s'il étoit question de prendre le » parti des anciens, cela lui conviendroit mieux » qu'à lui, parce qu'il les connoissoit beaucoup » mieux, mais qu'ils n'étoient là que pour écouter. Depuis cette avanture, le chagrin de M. » Despreaux lui fit faire plusieurs épigrammes, » qui n'alloient qu'à m'offenser, mais nullement » à ruiner mon sentiment touchant les anciens. » M. Racine me fit compliment sur cet ouvrage qu'il loua beaucoup, dans la supposition » que ce n'étoit qu'un pur jeu d'esprit qui ne » contenoit pas mes véritables sentimens, & » que dans la vérité je pensois tout le contraire de » ce que j'avois avancé dans mon Poëme. Je fus » faché qu'on ne crût pas, ou du moins qu'on » fit semblant de ne pas croire que j'eusse parlé » sérieusement; desorte que je pris la résolution » de dire en prose, ce que j'avois dis en vers, » & de le dire d'une maniere à ne pas faire douter de mon vrai sentiment là-dessus. Voilà » quelle a été la cause & l'origine de mes quatre » tomes de Paralleles. «

Les changemens qui étoient arrivés dans son

travail l'en ayant dégouté, & M. Colbert étant devenu ſi chagrin & ſi difficile, qu'il n'y avoit plus moyen d'y ſuffire, ni d'y reſiſter, M. Perrault ſongea à la rétraite, & crut qu'ayant travaillé avec une application continuelle pendant une vingtaine d'années, il pouvoit ſe repoſer avec bienſéance, & s'occuper uniquement de l'éducation de ſes enfans; il avoit alors cinquante ans paſſés. Il mourut en 1703 agé de 75 ans dans une maiſon qui lui appartenoit au Faubourg S. Jacques.

Vie de Pierre Pithou.

Vie de Pierre Pithou; avec quelques mémoires ſur ſon Pere & ſes enfans, *Heu Pietas! heu priſca Fides!* Virg. 2. tom. *in*-12. à Paris, chez Guillaume Cavelier, Libraire, rue S. Jacques, au Lys d'Or, 1756.

Lettres Angloiſes.

Lettres de Miledi Goods Berrys & du Chevalier Lynſon, traduites de l'Anglois; ou Reflexions différentes de celles des Moraliſtes du tems, addreſſées à ceux qui voudront les lire. *In*-12. de 224 pag. A Amſterdam 1759, & ſe trouvent à Paris, chez Cellot, Libraire Grand-Salle du Palais, à l'Ecu de France & à la Palme.

Conſolations de la mort.

On trouve chez Ganeau, Libraire rue S. Sévérin, une nouvelle Edition du livre ſuivant.

Les conſolations de l'ame fidelle contre les frayeurs de la Mort, avec les diſpoſitions & les préparations néceſſaires pour bien mourir, par Charles Drelincourt, nouvelle Edition, révûe, corrigée & augmentée des dernieres heures de l'Auteur, *in*-12. 2. vol. Le 1er. de 512 pag. & le 2e. de 551. Prix 5 liv. rélié, à Berlin 1759. Le grand nombre d'Editions qui ont paru de cet Ouvrage, ne fait qu'en confirmer de plus en plus la bonté & la ſolidité.

Droits des Gradués.

Principes ſur les droits & obligations des Gradués, par Me. *de Jouy* Avocat au Parlement.

A Paris, au Palais, chez Knapen, Imprimeur-Libraire, au troisiéme Pilier, à L couronnée, & en face du Pont S. Michel, au Bon Protecteur 1759, *in*-12. de 534 pag. avec la Table des Matiéres.

Quoique M. Piales nous ait donné sur les Droits des Gradués, plusieurs volumes où toutes les questions qu'on peut agiter sur cette matiére, sont traitées dans le plus grand détail, il ne faut pourtant pas regarder l'ouvrage de M. de Jouy, comme un travail inutile. Ceux qui n'ont ni le tems, ni la patience de dévorer des lectures chargées de discussions immenses, & de citations innombrables, lui sçauront gré d'avoir rassemblé dans un seul volume, ce qu'il y a de plus essentiel à connoitre sur un point de jurisprudence aussi intéressant qu'est celui qui fait l'objet de son nouveau livre. On y retrouve la même précision & la même méthode qui se font rémarquer dans le *Supplement aux Loix Civiles*, & dans les *Principes des Dixmes*, deux autres ouvrages du même Auteur qui ont été reçus favorablement du Public.

M. de Jouy, a distribué son livre en quinze chapitres. Dans le premier il donne la définition & la division des Gradués. Dans le second il traite des Bénéfices & Places Ecclésiastiques, qui ne peuvent être possédées que par des Gradués. En général il y a dans l'Eglise des Bénéfices, qui exigent plus que d'autres de la capacité & des talens dans ceux qui les rempliſſent. Ces sortes de Bénéfices ne peuvent être occupés que par des Gradués. Tel est en particulier l'Epiſcopat, qui tient parmi eux le premier rang. On ne peut donc obtenir un Evêché, sans être Gradué. Le Concile de Trente l'a ainsi ordonné. En quoi il est conforme au Concordat qui n'excepte

de cette Loi que les Princes du Sang, les personnes d'un rang illustre, & les Religieux mendians réformés d'une science & d'une doctrine reconnue, auxquels il est défendu par les Statuts de leur Ordre, de prendre des dégrès. Suivant l'Edit du mois de Décembre de 1606, les premieres dignités des Eglises Cathédrales, ne peuvent être occupées que par des Gradués. Les grands Vicaires & les Officiaux des Evêques doivent être aussi Gradués. L'Auteur agite assez au long cette question, si une procédure faite par un Official non Gradué, peut-être par cela même déclarée abusive. Il répond qu'ordinairement parlant elle ne doit point l'être, à cause des inconvéniens considérables qui en résulteroient : ce qu'il prouve par différens Arrêts qui ont ainsi jugé. Quoique la qualité de Curé en elle même n'exige pas de dégré, cependant il faut être Gradué pour posséder une Cure dans une ville murée ; ainsi décidé par la Pragmatique Sanction qui aura toujours force de Loi parmi nous dans toutes les dispositions qui n'ont point été réformées par le Concordat.

Dans le troisiéme chapitre, on fait voir l'origine, les progrès & la réduction de l'Expectative des Gradués. L'Auteur examine dans le suivant, quels sont les Bénéfices qui sont sujets à l'expectative des Gradués, c'est-à-dire, qui peuvent être réquis en vertu des Grades qu'on a obtenus. Car il faut bien observer qu'il y a des bénéfices qui ont été affranchis de cette réquisition, quoiqu'ils ne puissent être remplis que par des personnes Graduées. Tels sont tous ceux dont il est parlé dans le second chapitre. Il n'y a que les bénéfices qui sont à la présentation ou à la collation des Ecclésiastiques, qui soient sujets au droit des Gradués. Les bénéfices situés en pays

étrangers

Etrangers n'y ſont pas ſoumis, quoiqu'ils ſoient à la collation d'un François. L'Expectative n'a pas lieu dans pluſieurs Provinces de France, comme la Brétagne, la Franche-Comté & les trois Evêchés de Metz, Toul & Verdun, parce qu'on eſt convenu, lorſque ces pays ont été reunis à la Couronne, qu'ils conſerveroient leurs anciens priviléges.

Le cinquiéme chapitre traite de la prévention du Pape rélativement au droit des Gradués. Autrefois les Gradués ne pouvoient être prévenus en Cour de Rome; mais cette ancienne Juriſprudence a été changée, & il eſt hors de doute aujourd'hui que la prévention du Pape a lieu au préjudice des Gradués. Au reſte la ſimple réquiſition d'un Gradué ſuffit pour empêcher la prévention. On expoſe dans le ſixiéme chapitre, ce qui concerne la nature des dégrés, & les formalités qu'il convient d'obſerver pour les obtenir. Il y eſt prouvé contre quelques Auteurs d'un ſentiment différent que les dégrés obtenus en Droit, par bénéfice d'âge donnent le privilége de réquerir des bénéfices, auſſi bien que le dégré de Bachelier en Medécine. Dans les deux chapitres qui ſuivent, il eſt queſtion du tems d'étude néceſſaire pour réquerir des bénéfices en vertu de ſes grades, & de la réplétion des Gradués. Un ſeul bénéfice quelque modique qu'il ſoit ſuffit pour opérer la réplétion d'un Gradué régulier, au lieu que le droit d'un Gradué Séculier, ne peut être rempli que par un ou pluſieurs bénéfices, dont les revenus ſe montent à 400 liv. Il y a ſur cet article pluſieurs difficultés qui ſont éclaircies par l'Auteur, avec beaucoup de ſçavoir & de ſagacité.

Dans le neuviéme chapitre on traite des mois de faveur & de rigueur & de la préférence des

Gradués. Il y a quatre mois de l'année qui sont affectés aux Gradués. Ces mois sont ceux de Janvier & Avril, Juillet & Octobre. Les mois d'Avril & d'Octobre, appartiennent aux Gradués simples. On les appelle mois de faveur, parce que le Patron ou Collateur, a droit de choisir entre les Gradués. Les deux autres mois sont pour les Gradués nommés, & on les dit mois de rigueur, parce que les bénéfices qui viennent à vaquer dans ces mois doivent être nécessairement conférés au plus ancien Gradué nommé, qui l'a requis. La Déclaration du 27 Avril 1745, a décidé qu'il n'y auroit plus de mois de rigueur pour les bénéfices à charge d'ames. Les six autres chapitres traitent des Lettres de Nomination, de la Notification, & de la Réitération, de la Requisition, de l'Insinuation & des Provisions.

Tarif pour la taille proportionnelle.

NOUVEAU TARIF, ou comptes faits pour la taille proportionnelle, à l'usage de ceux qui sont chargés de rédiger les rôles des Impositions tarifées ou autres Liquidations, *in-fol.* de 290 pag. A Troyes, chez la Veuve L. G. Michelin, Imprimeur du Roi, grande rue, & se vend à Paris, chez Ducheſne, Libraire, rue S. Jacques, au Temple du Goût, 1759. Le prix est de 12 liv. broché.

Pour donner une idée de ce nouveau Tarif & en faire connoître l'utilité, il suffira de transcrire ici l'avis qui se trouve à la tête. Cet avis est conçu en ces termes.

Comme depuis quelque tems la taille tariffée ou proportionnelle a succédé, dans un grand nombre d'Elections à la taille arbitraire, on a cru présenter aux personnes qui se trouvent chargées de la confection des rôles, un ouvrage utile & commode, en composant ce Tarif suivant un plan assorti à leurs opérations. Pour la

distribution des chiffres qui rempliſſent les deux pages qui ſont en régard l'une de l'autre, on eſt parti de cette conſidération, que l'Impoſition eſt aſſiſe, ou ſur le Cultivateur Locataire, ou ſur le Cultivateur Propriétaire, & que dans le premier cas l'Impoſition eſt ſimple, & que dans le ſecond elle eſt double. Ainſi on trouvera dans la premiere page à gauche l'Impoſition que porte le premier cas, & dans la ſeconde, qui ſe trouve au regard, l'Impoſition qu'exige le ſecond cas. Cette diſpoſition regne dans toute l'étendue de ce Tarif.

Maintenant ſi l'on s'attache aux détails particuliers de la diſtribution des chiffres qui rempliſſent chaque page, on la trouve d'un uſage auſſi commode & auſſi facile. Chaque page eſt comme coupée en trois bandes diſtinguées par des réglets plus marqués. Dans la premiere colonne de ces bandes, on trouve le produit ou le revenu des effets qui ſupportent l'Impoſition depuis une livre juſqu'à cent livres ſans interruption; & depuis cent livres juſqu'à mille de dix en dix, les quantités intermédiaires peuvent ſe reprendre dans celle qui ſont compriſes depuis une livre juſqu'à cent; & enfin ces produits ſe continuent depuis mille juſqu'à ſix mille.

Les quatre autres colonnes qui ſuivent dans chaque bande, repréſentent en livres, en ſols, en deniers & en huitiémes de deniers, les impoſitions proportionnelles relatives aux produits contenus dans la premiere. Ces cinq colonnes ſe ſuivent & ſe continuent d'une bande à l'autre.

Au bas de chaque page à la fin de la troiſiéme bande, ſe trouvent les fractions de la livre avec les impoſitions correſpondantes.

Ce Tarif comprend 190 pages, portant en

titre depuis un ſol juſqu'à cinq ſols, avec les fractions des deniers pouſſées juſqu'aux huitiémes : les perſonnes qui ſont dans l'uſage de travailler aux rôles de la taille proportionnelle ayant décidé que ces ſeuls élémens ſuffiſoient pour tous les cas poſſibles. Les produits plus conſidérables ſe trouvent d'ailleurs très-aiſément par la combinaiſon des produits ſimples, qui ſont contenus dans l'étendue remplie par ce Tarif.

Nous croyons que l'utilité de ce Tarif, n'eſt pas bornée aux ſeules opérations de la taille proportionnelle. Toutes perſonnes chargées de partages ou d'autres liquidations de compagnie, cottiſations, &c. y trouveront les mêmes ſecours.

La clarté de la diſtribution, la netteté & la forme des caractéres, la grandeur du format, qui fait que ce Tarif ſe tient ouvert aiſément, doivent faire rechercher cet ouvrage.

Lettres ſur la Danſe.

LETTRES ſur les Danſes, & ſur les Ballets, par M. *Noverre*, Maître des Ballets de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur le Duc de Wurtemberg, & ci devant des Théatres de Paris, Lyon, Marſeille, Londres, &c. *in*-8°. de 484 pag. A Stutgard, & ſe vend à Lyon, chez Aimé Delaroche, Imprimeur-Libraire du Gouvernement & de la Ville, aux Halles de la Grenette 1760, & ſe trouve à Paris, chez Deſaint & Saillant, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le College ; Durand, rue du Foin, la premie porte cochere en entrant par la rue S. Jacques ; & Lambert, rue de la Comédie Françoiſe.

Ces Lettres ſont au nombre de quinze. Elles renferment une critique complette & détaillée des principaux abus qui regnent ſur nos Théa-

tres Lyriques. L'Auteur en veut notamment aux Maîtres de Ballets. Il ſe plaint qu'ils négligent trop en compoſant leurs danſes d'étudier la belle nature. Il fait voir que ce défaut de leur part rend mauſſade & inſipide un Spectacle qui devroit être le plus piquant de tous ceux qui font le divertiſſement du Public. La Danſe & la Pantomime enviſagées ſous le point de vûe où il nous les fait conſidérer, ne peut guére paſſer que pour un amas de grimaces & de geſticulations difficiles & cadencées. M. Noverre ne ſe contente pas de relever des défauts qui le choquent dans nos Opera, il propoſe des moyens pour les éviter. Quoique nous ne nous piquions pas d'être connoiſſeurs dans cette partie, cependant nous pouvons dire que ſes réflexions doivent paroître judicieuſes à tous ceux qui ont du bon ſens. Tout le monde par exemple trouvera qu'il a grande raiſon, lorſqu'il conſeille de bannir de l'Opera l'uſage des maſques que l'on s'obſtine à retenir par un ancienne habitude. Tout ce qu'il dit à ce ſujet, eſt très-bien penſé. En effet comment un Acteur qui a le viſage couvert d'un morceau de carton fixe & invariable, peut-il exprimer les différentes paſſions qui l'animent ſucceſſivement. Ce n'eſt pas la ſeule vieille rubrique qu'il voudroit faire reformer ſur le Théatre. Si on l'en croyoit, on ne ſe ſerviroit plus dans la muſique du bâton de meſure; & voici ſes raiſons. » Cet inſtrument, » dit-il, ou pour mieux dire cette eſpéce de fé» rule, décele l'école & retrace la foibleſſe & l'en» fance dans laquelle notre muſique étoit plon» gée, il y a ſoxante ans. Les Etrangers accoutu» més à entendre des Orcheſtres bien plus » nombreuſes que les nôtres, bien plus variées » en inſtrumens & infiniment plus riches en

» Musique savante & difficultueuse, ne peuvent » s'acoutumer à ce bâton, Sceptre de l'ignoran- » ce, qui fut inventé pour conduire des talens » naissans; ce hochet de la musique au berceau, » paroit inutile dans l'adolescence de cet Art. » L'Orchestre de l'Opera, est sans contredit le » centre & la réunion des Musiciens habiles; il » n'est plus nécessaire de les avertir comme au- » trefois qu'il y a deux dieses à la clef. Je crois » donc, que cet instrument sans doute utile » dans les tems d'ignorance, ne l'est plus dans » un Siécle où les beaux Arts tendent à la per- » fection. Le bruit désagréable & dissonant qu'il » produit, lorsque le Préfet de la Musique en- » tre dans l'enthousiasme & qu'il brise le pupitre, » distrait l'oreille du spectateur, coupe l'har- » monie, altére le chant des Airs, & s'oppo- » se à toute impression. «

Nous avons été bien-aises de rapporter ce morceau pour faire connoître au Lecteur sur quel ton ces Lettres sont écrites.

Principes discutés.

PRINCIPES DISCUTÉS, pour faciliter l'intelligence des livres Prophétiques, & spécialement des Pseaumes, rélativement à la langue originale, avec cet Epigraphe.

Subsequi grandia nostra lux
Non nova, sed novè.

Tomes IX & X., à Paris, chez Claude Hérissant, Imprimeur-Libraire, rue neuve Nôtre Dame; à Lille, chez Van-Costenoble, Libraire rue des Malades, & chez les Auteurs, rue S. Honoré, à Paris 1759.

Les Matiéres que traitent les RR. PP. Capucins, dans ces deux nouveaux volumes ne sont pas moins importantes que celles des précédens. Voici le plan qu'ils y suivent.

Ils placent à la tête du neuviéme vol. le Pſ. 106. *Confitemini Domino. .. dicant qui redempti ſunt.* Tout eſt ſublime dans les différens tableaux que préſente cette divine Poëſie. Après un avertiſſement où ils détaillent les difficultés qui leur paroiſſent en avoir derobé juſquici la véritable intelligence, ils montrent par deux argumens quel eſt ſon objet, tant pour l'ancien que pour le nouvel Iſraël. Pour les Iſraëlites, cette Ode eſt une action de graces anticipée pour leur délivrance de la Captivité de Babylone. Pour les Chrétiens, elle eſt l'expreſſion de leur reconnoiſſance pour leur affranchiſſement du joug des Phariſiens & des Idolâtres. Les obſervations qui ſuivent les verſions Latine & Françoiſe ont pour but de conſtater l'exactitude de cette interprétation.

Les Auteurs entreprennent de prouver dans l'article ſixiéme qu'on s'eſt ſouvent trompé dans l'application des termes généraux & particuliers, en les fixant invariablement aux objets qu'ils ſemblent préſenter, quoique l'Ecriture, les PP. & les Commentateurs anciens & modernes apprennent & autoriſent à reſtraindre les premiers & à étendre les ſeconds. Quatre Pſeaumes remplis de ces ſortes d'expreſſions paroiſſent à nos Auteurs appuier ce ſentiment. Ces Pſeaumes ſont le 36e. *Noli æmulari, &c.* Le 71e. *Quàm bonus Iſraël Deus, &c.* Le 118e. *Beati immaculati in via, &c.* & le 88e. *Miſericordias Domini, &c.* Ils terminent le vol. par la traduction du Pſaume 94e. *Venite exultemus Domino, &c.* Les Eccléſiaſtiques qui le recitent tous les jours en ſaiſiront aiſément toutes les beautés.

La marche de nos Auteurs dans l'interprétation des Cantiques inſpirés, a été conſtam-

ment la même juſqu'au Pſeaume 88, où ils ont réconnu la néceſſité de la changer. Dans l'avertiſſement diviſé en pluſieurs ſections, ils expliquent différens termes, dont l'intelligence eſt indiſpenſable pour l'éclairciſſement de pluſieurs autres termes de ce Pſeaume. Dans la premiere ſection ils examinent quelle eſt la ſignification du terme *David* qui au premier aſpect ſemble devoir toujours convenir au Roi d'Iſraël; & qu'ils croyent prouver par de nombreuſes autorités avoir un tout autre objet. Les Prophétes Iſaïe, Jérémie, Ezechiel, Oſée s'en ſont ſervis pour caractériſer l'Egliſe d'Iſraël. L'examen qui précéde les verſions de ce Pſeaume, & les obſervations qui les ſuivent tendent à éclaircir d'autres termes moins difficiles.

La ſeconde ſection traite des ſept Pſeaumes, qui ne peuvent regarder que Jeſus-Chriſt; ſçavoir le ſecond *Quare fremuerunt gentes, &c.* Le 8e. *Domine, Dominus noſter, &c.* Le 15e. *Conſerva me Domine, &c.* Le 21e. *Deus, Deus meus, quare dereliquiſti me, &c.* Le 44e. *Eructavit cor meum verbum bonum, &c.* Le 109e. *Dixit Dominus Domino meo, &c.* & le 134e. *Memento, Domine, David, &c.* Tous ſont analiſés rélativement à ce point de vûe; on les a réunis dans ce dixiéme vol. pour donner aux fidéles la facilité de les réciter de ſuite.

Enfin, par une concluſion raiſonnée nos Auteurs ſe propoſent de faire voir combien ſont ſolides les principes qu'ils ont poſé dans cette premiére partie, qui eſt, diſent-ils, beaucoup plus conſidérable elle ſeule que ne le ſeront toutes les autres enſemble, à cauſe des détails & des diſcuſſions fort étendues que leur plan exigeoit.

Essais sur divers sujets de Litterature.

Essais sur divers sujets de Litterature & de Morale. Par M. l'Abbé *Trublet*, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse, Archidiacre & Chanoine de Saint Malo. Tome quatriéme *in*-12. de 445 pag. A Paris, chez Briasson, rue Saint Jacques, à la Science, & à l'Ange Gardien 1760.

Almanach de Lyon.

Almanach de la ville de Lyon, & des Provinces de Lyonnois, Forez & Beaujolois; pour l'année Bissextile 1760. *in*-8°. à Lyon, de l'Imprimerie d'Aimé de la Roche, seul Imprimeur-Libraire de Monseigneur le Duc de Villeroy, du Gouvernement & de la Ville, aux Halles de la Grenette 1760, & se trouve à Paris, chez Desaint & Saillant, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le College. Le prix 3 liv. broché. On a joint à cet Almanach un Dictionnaire Géographique des trois Provinces qui composent le Gouvernement de Lyon.

Mercure de Vittorio Siri.

Mercure de Vittorio Siri, Conseiller d'Etat & Historiographe de Sa Majesté Très-Chrétienne, contenant l'Histoire générale de l'Europe, depuis 1640 jusqu'en 1655, traduit de l'Italien par M. *Requier*. Tome dix-huitiéme *in*-12. de 422 pag. à Paris, chez Durand, rue du Foin, la premiere porte cochere à droite, en entrant par la rue S. Jacques 1759.

Almanach de Picardie.

Almanach Historique & Géographique de Picardie, pour l'année bissextile 1760, contenant l'Etat Ecclésiastique, Militaire, Civil & Littéraire de cette Province. La description des principales Villes; les Foires & Francs-Marchés; l'appréciation des Grains de 1759; la réduction & la comparaison des mesures des grains avec celle de Paris. Plusieurs annonces & avis. Prix 24 s. A Amiens, chez la Veuve Godard, Imprimeur du Roi; & se trouve à Paris chez Ganeau, rue S. Séverin, & autres Libraires.

Instruction Pastorale de M. de Soissons.

MANDEMENT & Instruction Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Soissons, portant condamnation 1°. du Commentaire Latin du Fr. Hardouin, de la Compagnie de Jesus, sur le nouveau Testament : 2°. Des trois parties de l'*Histoire du Peuple de Dieu . . . . . Par le P. Isaac-Joseph Berruyer, de la Compagnie de Jesus.* 3°. De plusieurs Libelles, publiés pour la défense de la seconde partie de cette Histoire. Sept vol. *in*-12. A Paris, chez Desaint & Saillant 1760, avec Privilége du Roi. Le même ouvrage se vend aussi en deux vol. *in*-4°. chez les mêmes Libraires.

Recueil d'Antiquités.

RECUEIL d'Antiquités Egyptiennes, Etrusques, Grecques, Romaines & Gauloises. Tom. troisiéme, *in*-4°. de 439 pag. d'impression, avec 121 planches gravées. A Paris chez Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége, 1759.

C'est la suite du savant & curieux ouvrage de M. le Comte de Caylus. Nous dirons quelque chose de ce troisiéme vol. le plutôt qu'il nous sera possible.

Hymnes de Santeuil, traduites.

HYMNES de Santeuil, traduites en Vers François, par J. P. C. P. D. *in*-12. d'environ 340 pag. A Paris, chez J. Barbou, rue S. Jacques, proche la Fontaine S. Benoît, aux Cigognes, 1760.

L'institution primitive de la Poësie a eu pour objet le culte de la Divinité & l'exposition des dogmes de la Réligion. L'Eglise convaincue du pouvoir de l'harmonie pour faire passer dans le cœur de ses enfans, les sentimens qu'elle ne cesse de leur inspirer dans la célébration de ses augustes mystéres, a introduit dans ses divins Offices les Hymnes & les Cantiques. Tant que la langue Latine a été entendue du com-

mun des Fidéles, ces Hymnes n'ont point eu besoin qu'on leur prêtât un autre idiome, pour servir aux Chrétiens d'instruction & d'édification; mais depuis que cette langue a cessé d'être celle du peuple, il a fallu recourir à des traductions en langue vulgaire pour lui en procurer l'intelligence, & l'on a choisi la Poësie comme plus propre à rendre & conserver la beauté des Originaux. C'est dans cette vûe que le grand Corneille & après lui M. le Maître de Sacy ont mis en vers François les Hymnes du Breviaire Romain.

Dans la suite les anciennes Hymnes ayant fait place à celles de Santeuil, une traduction de ces nouvelles Hymnes devint nécessaire. Feu M. Saurin de l'Académie Royale de Nîmes avoit été le seul jusqu'à présent qui eût osé l'entreprendre. Son ouvrage parut en 1691; » mais, quoiqu'il s'en soit fait trois Editions » jusqu'en l'année 1699 : ce Recueil est presque » oublié aujourd'hui, & les Lecteurs le trou» vent fort au-dessous de l'Original : » D'ailleurs, M. l'Abbé Saurin n'a pas traduit toutes les Hymnes de Santeuil; il y en a au moins trente-trois qu'il a laissées à l'écart, & ce ne sont point les moins estimables; c'est donc un ouvrage négligé & peu complet.

» En conséquence j'ai cru, continue M. » l'Abbé Poupin, Auteur de l'ouvrage que nous » annonçons, rendre quelque service au Public » de hazarder une traduction plus complette, » dans laquelle j'ai taché de rendre le plus exac» tement qu'il a été possible le sens, les images, » les expressions, & souvent les tours de mon » original; je me suis interdit la liberté d'en » substituer d'autres qui auroient pû appro» cher davantage du style sublime de la Poësie;

» mais qui n'auroient peut-être point rendu assez » fidélement les pensées de l'Auteur latin. De » plus, parce que la plûpart des vérités annon- » cées dans le nouveau Testament, se présentent » dans ces Hymnes sous des emblêmes, qui font » allusion aux faits de l'ancien Testament, que » la prédiction y indique l'événement, & que » la figure y montre la réalité, je me suis cru » indispensablement obligé de rendre trait pour » trait chaque point du tableau, & en autant de » vers seulement que dans chaque strophe du » latin. »

Pour donner une idée des talens du nouveau Traducteur, & pour faire connoître le mérite de son Recueil, par des exemples, nous avons fait imprimer deux de ses Hymnes à l'article de la Poësie. Le Lecteur peut les y voir.

Œuvres de S. Prosper.

S. Prosperi Aquitani, S. Leonis M. Notarii, de Gratiâ Dei & Libero arbitrio hominis & Prædestinatione Sanctorum opera omnia, juxta Exemplar, Romæ 1758. Parisiis, apud Vid. Robinot, ad ripam Augustinianorum; Johannem Desaint & Carolum Saillant, viâ S. Johannis Bellovacensis; J. H. Buttard, & Aug. Mart. Lottin, viâ San-Jacobæâ 1760. *in*-12. 394.

Cette Edition de toutes les Œuvres de S. Prosper sur la Grace, &c. a été faite sur celle qui a été répandue à Rome vers la fin de l'année 1758. Elle est déstinée à servir de suite aux Traités choisis de S. Augustin sur le même sujet, qui ont été imprimés d'abord à Rome, puis en France, tant en Latin qu'en François. M. L'abbé Foggini, à qui nous sommes redevables de toutes ces Editions, avoit promis dans la préface qu'il a mise à la tête des Traités de S. Augustin, une ample collection des témoi-

gnages les plus authentiques, pour prouver que la Doctrine de S. Auguſtin ſur la Grace eſt celle de toute l'Egliſe, & du S. Siége Apoſtolique. Il a commencé l'exécution d'un projet ſi intéreſſant par les Œuvres de S. Proſper ſur la même matiére.

L'Edition que nous annonçons, comprend les articles ſuivans.

1°. Un avis de l'Editeur François, dans lequel il rend compte de ſon travail, & où il fait voir l'avantage & le mérite de ce Recueil des Ecrits de S. Proſper ſur la Grace, & par conſéquent les raiſons qu'on a de le rechercher.

2°. Une Dédicace de l'Editeur Italien au Souverain Pontife Clément XIII. qui a bien voulu que cette Edition parût ſous ſes auſpices, comme l'Edition des Ouvrages de S. Auguſtin, avoit parû ſous ceux de ſon Prédéceſſeur Bénoît XIV.

3°. Une Préface de M. l'Abbé Foggini, dans laquelle ce Savant donne une idée de la perſonne de S. Proſper & des ſes Ecrits.

4°. Tous les Ouvrages de S. Proſper ſur la Grace, qui conſiſtent d'abord dans une Lettre, adreſſée par notre S. Docteur à S. Auguſtin, pour le prier de répondre aux plaintes & aux objections que les Moines de Marſeille ne ceſſoient de faire à l'occaſion de ſon livre *de Correptione & Gratiâ*, qui choquoit prodigieuſement tous ceux qui avoient du penchant pour l'héréſie Pélagienne. On trouve enſuite une autre Lettre de S. Proſper à un de ſes amis, nommé Rufin. Cet ami lui avoit écrit pour l'avertir des bruits que certaines gens faiſoient courir à ſon ſujet, à cauſe de ſon grand attachement à la Doctrine de S. Auguſtin. Proſper lui répond par cette Lettre, où il prend vive-

ment la défense des Ecrits de S. Augustin. Il y réfute de la manière la plus forte les mauvaises conséquences que les ennemis de la vérité prétendoient tirer des principes établis dans ces Ecrits.

Viennent après cela les réponses du S. Docteur aux Chapitres des Prêtres de la Gaule. Certains Prêtres de Gaule, & surtout ceux de Marseille avoient fait courir dans le public un Recueil de plusieurs propositions du livre de S. Augustin *de Prædestinatione Sanctorum*, qu'ils donnoient comme autant de propositions dignes d'Anathême. S. Prosper entreprit de répondre à leurs calomnies, & de faire voir la mauvaise foi avec laquelle ils agissoient, en détournant dans un mauvais sens les paroles de S. Augustin. L'on a dans cet ouvrage, intitulé *S. Prosperi Responsiones ad Capitula Gallorum*, une réfutation précise & lumineuse des principales difficultés qui ont été faites de tout tems contre le dogme de la prédestination. L'on retrouve encore les mêmes avantages dans le petit Ecrit qui suit. Il a pour titre : *Pro Augustini Doctrinâ Responsiones ad Capitula objectionum Vincentianarum.* Dans un autre ouvrage le S. Docteur explique à deux Prêtres Génois, nommés Camile & Théodore, certains endroits du livre *de la Prédestination des Saints & du don de Persévérance* de S. Augustin, qu'ils l'avoient priés de leur éclaircir.

L'ouvrage qui se présente ensuite est le plus étendu de ceux qui sont contenus dans ce Recueil. Il est intitulé *Sancti Prosperi de Gratiâ Dei, & Libero Arbitrio hominis, liber contra Collatorem.* L'Adversaire que notre S. Docteur combat ici, & qu'il désigne sous le titre de *Collator*, comme qui diroit *Autor Collationum*,

Auteur des Conférences, eſt le fameux Caſſien Abbé des Moines de Marſeille. Il donne ce nom à Caſſien parce qu'il avoit publié un ouvrage où il rapportoit certaines conférences qu'il avoit eues avec des Moines Orientaux, & dans leſquelles il s'étoit dit des choſes tout-à-fait contraires à la Doctrine de S. Auguſtin. C'eſt cet Ecrit que S. Proſper attaque ici vigoureuſement. A tous ces ouvrages polemiques de S. Proſper on a encore ajouté ſon excellent Poëme contre les Ingrats, avec ſes *Epigrammata* contre les Moines de Marſeille. Le tout eſt terminé par une table très-utile.

Traité d'Oſteologie.

Traité de l'Oſtéologie du Corps humain, ou l'Hiſtoire des Os, avec leurs Figures en taille douce, de pluſieurs faces différentes, pour les jeunes Etudians en Chirurgie, *in*-12. d'environ 330 pag. A Avignon chez le Veuve Girard, Imp. Libr. à la Place de S. Didier, 1760; & ſe trouve à Paris, chez Deſaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais.

Inſtruction ſur les Conventions.

Inſtruction facile ſur les conventions, ou Principes à la portée de toutes ſortes des perſonnes, ſur les ventes, louages, dettes, & ſur les conventions en général: Ouvrage utile aux gens d'Affaires, Négocians, Financiers, & même à tous Chefs de famille, *in*-12. de 389 p. ſans les préfaces. A Lyon, chez P. Bruyſet Ponthus, Libraire, rue Mercière, à la Croix d'or; & ſe trouve à Paris, chez A. M. Lottin, Libraire & Imprimeur, rue S. Jacques, au Coq, près S. Yves, 1760.

L'on a dans cet ouvrage qui eſt très-méthodique, des notions abrégées, mais ſuffiſantes de tout ce qui concerne les conventions de quelque nature que ce ſoit. Ces matiéres naturellement obſcures, hériſſées de difficultés, & noyées pour

l'ordinaire dans des volumes de raisonnemens, sont mises ici à la portée de tout le monde. C'est une acquisition que doivent faire tous les jeunes gens qui commencent à étudier le droit, ou qui se mettent chez les Procureurs pour y apprendre les affaires. Tous ceux qui se trouvent dans le cas d'avoir recours à la Justice, soit pour défendre leur bien, soit pour exiger ce qui leur est dû, liront cet ouvrage avec profit. Ils se mettront par son moyen en état d'entendre leurs affaires, & de les bien expliquer à leurs Juges & à leurs Défenseurs. Enfin, comme il n'est personne qui n'achete, ou qui ne vende, à qui il ne soit dû & qui ne doive, il n'est personne aussi à qui ces nouvelles instructions ne puissent être utiles. Elles sont partagées en quatre livres : Le premier traite des *Conventions en général*; le second des *Ventes*; le troisiéme des *Dettes*; & le quatriéme des *Transactions*.

LETTRE

Au R. P. RICHARD, Dominicain, au sujet de son Dictionnaire Universel, &c.

MON REVEREND PERE,

La ressemblance de deux Plans faits, par deux différens Auteurs, qui n'ont jamais eu de rélation ensemble, est une preuve, que deux hommes, qui ne se connoissent point, peuvent avoir les mêmes idées, dire les mêmes choses, & cela, dans le même ordre, sans qu'on soit en droit de leur reprocher de s'être copiés l'un l'autre.

J'atteste avec vérité que je n'ai eu connoissance du projet de votre immense ouvrage, que lorsque je l'ai vû annoncée dans les Journaux, & que le *Prospectus* m'en est tombé entre les mains.

Je

Je vous proteſte même que ſi j'avois plutôt ſçu que vous, & vos laborieux Confréres, étiez occupés d'un objet ſi digne de l'attention publique, je ne me ſerois pas aviſé de tracer la légere eſquiſſe que j'ai entrepriſe.

Croyez vous, mon Révérend Pere, qu'il y a très-longtems que j'ai conçu un deſſein pareil au vôtre ? Et qu'après avoir reçu il y a plus de dix ans, des reproches gracieux pour moi, d'un des plus célébres Ecrivains de Paris, & m'être ouvert à lui touchant mon idée, il eut la bonté de l'approuver, & m'exhorta très-fort de la ſuivre ; mais des occupations indiſpenſables, un dérangement de ſanté, & l'eſpérance que des mains plus habiles pourroient s'exercer ſur cette matiére, me détournerent totalement de mon entrepriſe.

D'ailleurs, il me paroiſſoit qu'un pareil objet ne convenoit guéres qu'à une Société d'Eccléſiaſtiques, ou à des Religieux d'un Ordre illuſtre, tel que le vôtre, qui a toujours eu la gloire de donner dans tous les tems d'excellens ouvrages à l'Egliſe.

De plus, iſolé dans la Province, dénué de livres néceſſaires, & hors d'état de trouver des Aſſociés de bonne volonté, pouvois-je me flatter de réuſſir ? Mais enfin, voyant que rien ne paroiſſoit de la part d'aucun Savant, & me rapellant ſans ceſſe les vives exhortations de l'Auteur qui m'avoit animé avec tant de zéle, mes premiers motifs ſe ſont préſentés à moi, avec plus de force que jamais, & malgré le ſentiment de mon inſuffiſance m'ont engagés inſenſiblement.

J'ai donc commencé (& je ſuis en état de le prouver,) à aſſembler des matériaux, à prendre même déja la plume à la main pour les mettre en ordre ; mais en reſerrant beaucoup mon pre-

mier plan; plan trop au-deſſus de mes forces, bien moins étendu néanmoins que le vôtre, qui eſt aſſez approchant d'une *Encyclopédie Eccléſiaſtique.*

Quoique mon travail actuel ſoit différent de mon premier objet, & par conſéquent du vôtre, qui embraſſe un détail infini, je ne doute point que je ne puiſſe me rencontrer avec vous ſur bien des articles, ce qui me flatteroit beaucoup, & qui prouveroit que nous avons puiſé dans les mêmes ſources. La moindre prérogative de votre ouvrage ſera d'être l'aîné, & devoir le jour avant le mien, & bien loin d'être jaloux de la célérité de ſon exécution, il me tarde plus que je ne puis vous dire, d'en parcourir les deux premiers volumes, & d'en conférer enſuite avec vous ſi vous le jugez à propos, pour ſçavoir ſi je dois pourſuivre mon idée, ou m'arrêter. Hâtez-vous donc de remplir les vœux du Public, & faites moi la juſtice d'être perſuadé des ſentimens reſpectueux, avec leſquels l'ai l'honneur d'être, mon Révérend Pere, votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur THOMÉ, Chanoine de l'Egliſe de Meaux.

P. S. Je me flatte, mon Révérend Pere, que vous ne trouverez pas mauvais que je mette au jour cette Lettre, vous ſentez les raiſons & l'intérêt que j'ai de le faire.

A Meaux ce 29 Janvier 1760.

Cours d'Hiſtoire & de Géographie.

COURS D'HISTOIRE & de Géographie Univerſelle, convenable aux deux Sexes, à tous les âges, & aux différentes formes d'éducation. *Reſpicere exemplar vitæ, morumque Jubebo. Horat. Art. Poet. V.* 317. A Paris, chez Grangé, Imprimeur-Libraire, rue de la Parcheminerie 1760.

Le principal but qu'on se propose dans cet ouvrage, est de présenter l'histoire de l'Univers sous les différens points de vue que lui prêtent la politique, la morale & la religion : d'attacher par une lecture qui n'ait ni le fastidieux d'une liste de faits, ni le sérieux d'un traité de philosophie : de rapprocher toujours les révolutions des principes qui les ont préparées, afin que les jeunes gens se forment de bonne heure l'habitude d'apprécier les effets par les causes dont ils émanent.

Ce Cours d'Histoire Universelle sera divisé en deux parties, *les Petits & les Grands Elémens.* Les petits élémens seront composés de tablettes séculaires où les événemens seront placés avec clarté & simplicité ; ensorte que la mémoire puisse les embrasser sans effort. On observera le même ordre pour les grands élémens. Dans cette seconde partie, qui servira de développement à la premiere, les événemens dont on aura donné l'indication générale, acquiereront la juste étendue dont ils sont susceptibles : ce qui formera un corps complet de chronologie raisonnée.

Ce qui regarde la géographie occasionneroit des digressions qui feroient perdre de vue l'enchaînement des faits. Pour éviter cet inconvénient on exposera séparément tout ce qui a quelque rapport à la description des lieux. Cette instruction distincte marchera, d'un pas égal avec le cours historique ; c'est-à-dire, qu'après un certain nombre de leçons, on donnera, dans un cahier séparé, une exposition géographique, qui répandra tous les éclaircissemens nécessaires à l'intelligence de l'histoire.

Cette nouvelle méthode convenable aux deux sexes, à tous les âges, aux différentes formes

d'éducation, invite par ſa facilité, préſente plutôt une eſpéce de récréation, qu'un objet d'étude pénible, & ne peut manquer d'obtenir un accueil favorable du Public.

La diſtribution des Leçons ſe fera par Cahiers; on en donnera deux par ſemaine, les Lundi & Jeudi régulierement. Chaque cahier d'une feuille, du format & du caractére du *Proſpectus*, contiendra trois Leçons: ce qui compoſera tous les trois mois un volume, à la fin duquel on rappellera dans un Abrégé ſuccinct les Leçons du trimeſtre.

CONDITIONS.

Les Souſcriptions ſeront ouvertes depuis le premier Janvier 1760, juſqu'au 15 Mars, inclusivement. Le Lundi 17 Mars & le Jeudi ſuivant, les deux premiers cahiers paroîtront, & ainſi l'on continuera d'en donner deux avec exactitude toutes les ſemaines, & de les envoyer aux adreſſes des Souſcripteurs, à Paris. Le prix des Souſcriptions eſt de 18 liv. par an, pour Paris, & 24 liv. pour la Province, remis à l'adreſſe des Souſcripteurs, franc de port. Chaque ſemeſtre de 9 livres pour Paris, & de 12 liv. pour la Province, ſera payé d'avance. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit dans le tems preſcrit payeront 24 liv. pour Paris, & 30 liv. pour la Province. Les quittances de Souſcription, ſignées de l'Auteur & quittancées du Libraire, ſe diſtribueront à Paris, chez GRANGÉ, Imprimeur-Libraire, rue de la Parcheminerie. Les perſonnes de Province qui voulant ſouſcrire s'adreſſeront à lui, ſont priées d'affranchir leurs Lettres. On donnera à la fin de chaque Volume une Liſte de tous ceux qui auront ſouſcrit à cet Ouvrage.

AVIS

Sur le *Censeur Hebdomadaire*, ouvrage Périodique, par MM. de Chaumeix & d'Aquin.

Les Auteurs du *Censeur Hebdomadaire*, s'étant annoncés comme les Défenseurs de la Réligion attaquée, & du bon goût qu'ils croyent trop méconnu de nos jours; ils se flattent que le Public voudra bien continuer de faire un accueil favorable à leur ouvrage Périodique. Comme ils se proposent de faire toujours de nouveaux efforts pour contenter les personnes qui pensent sainement, ils croyent être en droit de se mettre au-dessus des mauvaises critiques, auxquelles ils s'attendent, sans les craindre. Toutes leurs vûes ne tendant qu'au vrai; ils se trouveront dédommagés de leurs peines & de leurs soins, si la Providence permet que leurs feuilles produisent quelque bien, & concourent à faire connoître la vérité.

Jusqu'à présent les cahiers du *Censeur Hebdomadaire* ont été rendus chez les Souscripteurs de Paris & de la Province, avec la plus scrupuleuse exactitude, & depuis trois mois on a reçu chaque ordinaire sans aucun délai. Cette vigilante gestion ne peut que plaire au Public.

On souscrit pour cet ouvrage Périodique, comme nous l'avons déja dit, chez Cuissart, sur le Quai des Gêvres, à l'Ange Gardien. Le prix de la souscription est de 18 liv. On paye pour la Province 4. s. de port par chaque cahier. On peut souscrire en tous tems, & le Libraire aura soin de fournir à chaque Souscripteur les cahiers qui auront déja été distribués dans le Public.

Enigme & Logogryphe.

Le mot de l'Enigme du mois dernier eſt *Compas*, & celui du Logogryphe *Ver*.

ENIGME.

Je ſuis en liberté ſans ſortir de priſon.
Je ſuis au deſeſpoir ſans quitter l'eſpérance,
Quoi que dans le péril, je ſuis en aſſurance ;
Je parois à l'Armée, & ſuis en garniſon.
J'ai part ſans lacheté, même à la trahiſon :
Je ſers à la richeſſe autant qu'à la ſouffrance ;
Je préſide à la rime, ainſi qu'à la raiſon ;
Et derniére en faveur, je ſuis féconde en France ;
Comme il n'eſt rien de grand & de rare ſans moi,
Je ſuis, & dans la Cour, & dans l'eſprit du Roi,
C'eſt avec moi qu'il rit, qu'il s'entretient, qu'il s'ouvre ;
J'aſſiſte à ſon coucher, j'aſſiſte à ſon reveil,
Il me ſouffre à Verſailles, à S. Germain, au Louvre ;
Mais me laiſſe à la porte, en entrant au Conſeil.
Je ſuis premiere en rang & derniére à la Cour,
J'en vaux deux au trictrac, & ſuis bonne à la prime ;
Je ſuis très-innocente, & toujours dans le crime,
J'accompagne l'amour, & termine le jour.
Je ſers à la Peinture, à la Proſe, à la Rime :
Je cours avec le Cerf, & vole avec l'Autour.
On me voit en credit ſans me voir en eſtime,
Toujours ſans paſſion, on me voit en amour,
Au milieu de Paris je me trouve enfermée,
Sans quitter un moment ni le Roi ni l'Armée,
En Robe je préſide, & j'entre au Parlement,
J'ai dans tous les Arrêts une double ſéance :
Je ſuis toujours préſente à la moindre Ordonnance,
Et ne me ſuis jamais trouvée en jugement.

LOGOGRYPHE.

Je ne suis point un être, & cependant j'existe ;
Je glace les plus chauds, je brûle les plus froids :
Je soumets les Bergers, je triomphe des Rois.
On feroit une belle liste
De ceux que j'ai mis aux abois.
Six pieds forment mon tout ; combines maintenant
Lecteur, & tu verras le nom d'une riviére,
D'une Cité, dont plus d'un habitant
Passe pour fin, un animal rongeur,
Qui vit en nous jusque dans notre bierre :
Ce qui contient les flots dans leur fureur,
Une nourriture grossiere,
Un songe, un péché capital,
Des femmes la premiére ;
Enfin, le plus grand bien qui souvent n'est qu'un mal.

MEMOIRE

De M. TREBUCHET, ancien Officier de la Reine, sur l'Eclipse du Soleil, par Venus, du 6 Juin 1761.

En jurant *in Verba Magistri* on ne fait souvent qu'éterniser les erreurs d'un grand Maître : M. Halley a dit en 1716, dans les Transactions Philosophiques n°. 348, que la durée du passage de Venus sur le Soleil, attendu le 6 Juin 1761, devoit paroître à la Baye d'Hudson plus longue de dix-sept minutes de tems que sur les rives du Gange, M. Le-Gentil, de l'Académie Royale des Sciences a ajouté sans doute une nouvelle autorité à cette prédiction, en l'annonçant, il y a huit jours, dans la derniére

assemblée publique de cette Académie ; mais il est écrit *Nullius in Verba* : c'est la divise de la Société Royale de Londres. En conséquence, quoique (à parler aussi sincérement qu'astronomiquement) mes connoissances soient assez éloignées de celles & du Docteur Anglois, qui a fait la prédiction, & du savant François qui l'a citée, pour ne pas offrir une parallaxe sensible, j'ai osé m'en croire ni l'un ni l'autre, & pour sçavoir sur quoi compter, au défaut de M. Halley, qui ne donne pas sa méthode : *Ne tædio lectori sit*, ce sont ses termes : j'ai consulté MM. Cassini & Delisle dans les Mémoires de l'Académie, année 1743, pag. 385 & 419.

Tous les deux assez unanimement m'ont assez assuré que cette différence ne seroit que de cinq minutes au lieu de 17 ; je souhaite les avoir mal entendus, en considération des avantages que M. Halley promet à l'Astronomie d'après sa détermination ; mais il seroit assez singulier que ces deux savans Académiciens m'eussent paru dire une même chose, sans les avoir bien compris.

Quoi qu'il en soit, je dois observer que dans l'usage que j'ai fait de leurs méthodes, j'ai supposé telles à peu-près que M. Halley, les parallaxes du Soleil & de Vénus, de 12 & de 42 second, que j'ai pris les autres fondemens de mon calcul dans le résultat de celui de M. Le-Gentil, fait pour ce même passage sur les nouvelles Tables de M. Halley, & inséré dans les Mémoires de l'Académie, année 1753, pag. 321 ; & qu'enfin j'ai placé les deux Observateurs l'un à la latitude septentrionale de 22 deg. 41 min. sous la longitude absolue de 116 deg. 21 min. sous laquelle, suivant ce résultat, le milieu de l'éclipse doit arriver à midi, & l'autre sous le méridien, opposé à la latitude septentrionale de 60 degrés.

J'ajouterai qu'ayant fait le même calcul pour Pékin, & pour un lieu placé sous son méridien dans la nouvelle Hollande, à la latitude méridionalle de 30 degrés ; j'ai trouvé que la durée devoit paroître dans ce lieu à peu-près la même, que vûe du centre de la terre, & plus petite d'environ 12 min. à Pékin ainsi que sur les rives du Gange : d'où il paroît que la côte Occidentale de la nouvelle Hollande est plus avantageusement située que la Baye d'Hudson.

Quoique M. Halley dans le cours de son Mémoire annonce une différence de 17 min. entieres *totis*, il est à remarquer que somme totale à la fin de son calcul il ne trouve que 15 min. 10 sec. La bonne envie que j'ai eu de les trouver aussi, m'ayant fait employer tous ses élémens, il m'est venu 15 min. 30 sec. Cet accord assez parfait entre nos deux résultats, fait assez voir que la différence d'entre ses 15 ou 17 min. & les cinq que j'ai trouvées d'abord, ne vient pas de la différence des méthodes, mais de celle des élémens que nous avons employés : il en est deux surtout qui différent beaucoup entr'eux. C'est 1°. sa plus proche distance géocentrique des centres de 4 min. au lieu de 9 min. 43 sec. que donnent ses nouvelles Tables d'après le calcul de M. Le-Gentil. 2°. Son inclinaison de la route de Venus sur le parallele à l'Equateur de 2 deg. 18 min. au lieu de 14 deg. 38 min. que donne l'occurence du Soleil dans les signes ascendans, & de Venus dans son nœud descendant, en prenant, non la différence, mais la somme de deux angles, formés l'un par ce parallele & l'Ecliptique de 6 degrés 10 minutes, l'autre par l'Ecliptique & l'orbite apparente de 8 degrés 28 minutes.

En passant par-dessus l'irréguralité de la figure

qui a dirigé M. Halley dans ſon calcul, je m'arrête à faire quelques réflexions ſur la raiſon qu'il donne pour appuyer ſa détermination. Il dit que la durée géocentrique, ou vûe du centre de la terre, doit être plus petite de 4 min. qu'au Port Nelſon, parce que ce point de la ſurface de la terre qui eſt dans la Baye d'Hudſon, a dans l'Hemiſphere, oppoſé au Soleil, un mouvement qui concoure avec celui de Venus. Cette raiſon paroît trop générale pour ne pas mériter quelque exception, puiſque d'après les Elémens de M. Le-Gentil cette durée, loin d'être plus petite de 4 min. ſera plus grande de 6 min.

Il dit qu'au contraire elle ſera plus longue d'environ 12 min. que ſur les rives du Gange, parce que ce point de la ſuperficie a un mouvement oppoſé à celui de Venus, qui eſt rétrograde. La même réflexion ſe préſente encore ici, puiſque, comme je l'ai déja dit, cette durée eſt de la même longueur pour la nouvelle Hollande, qui cependant a un même mouvement que le Gange, étant à peu près l'un & l'autre ſous un même méridien.

D'ailleurs, on pourroit conclure du raiſonnement de M. Halley, qu'un Obſervateur placé ſur les glaces du pole arctique verroit la durée la même que la Géocentrique, puiſque la rotation diurne ne lui donneroit pas plus de mouvement que s'il étoit au centre de la terre; & cependant d'après les Elémens mêmes de M. Halley, il la verroit plus petite de 4 min. entieres.

Ne pourroit-on pas plutôt dire que cette durée Géocentrique paroît plus ou moins longue dans un endroit quelconque de la ſurface de la terre, parce que l'entrée & la ſortie paroiſſent s'y faire au-deſſus ou au deſſous du diametre horiſontal du Soleil? C'eſt du moins l'idée toute ſimple,

& fondée sur la nature des parallaxes que m'a fait naître la méthode de M. Cassini.

Tout cela soit dit sans porter la moindre atteinte à la Mémoire du grand Halley : Quelques faux pas que je crois appercevoir dans sa marche, & que je n'expose au grand jour dans nos fastes Littéraires que pour épargner quelques mille lieues à tout Européen, (sans en excepter l'Anglois) à qui les Transactions Philosophiques pourroient faire naître l'envie d'aller à la Baye d'Hudson, sur la foi de sa prédiction ; quelques faux pas, dis-je, ne nous feront jamais perdre de vûe la glorieuse carriére qu'il a fournie. Il en est des Héros qui parcourent les voutes d'Uranie, comme de ceux qui parcourent les champs de Mars. Tous sont également sujets à s'éclipser quelquefois, *à trébucher*, parce que tous ils sont hommes : *Errare humanum est.* Si donc le Prince des Astronomes Anglois se trouve en faute, on en doit être bien moins surpris qu'on ne l'a dû être en lui entendant dire que dans tous ses calculs (qui sont immenses) il ne s'est jamais trompé pas même d'un seul chiffre : Je tiens ce fait d'un Savant digne de toute créance à qui il l'a assuré. S'il a dit vrai, je me suis bien trompé en tout ceci ; j'ai déja dit que je le souhaite, & je déclare avec la même sincérité que ce ne seroit pas la premiére fois.

Au reste, on conçoit bien que plus la différence dont il est ici question sera petite, plus il devient nécessaire pour la trouver, de doubler le Cap de bonne Espérance, & que l'observation, en devenant plus délicate, demande un Observateur consommé, tel que M. Le-Gentil, qui se dispose à partir aux vœux de l'Académie, & sous les Ordres du Ministére. Que ne puis-je

sçavoir qu'*il fera beau* pour lui & pour nous pendant les six heures désirées de cette éclipse ! Je serois sûr de la réussite de son voyage ; mais je ne suis pas Matthieu Lansberg.

A Paris, ce 24 Novembre 1759.

COPIE

De la Lettre, écrite par M. DE LA GRAVE *Commissaire au Châtelet, à M.* BEZIERS *Curé de S. André de Bayeux, le 5 Octobre 1759.*

Vous avez rapporté dans le Journal de Verdun du mois du Septembre dernier, pag. 192, l'Epitaphe singuliére d'une femme que vous soupçonnés avoir été Maîtresse d'un Duc de Normandie, & qui ayant embrassé la dévotion se fit enterrer dans l'Eglise Cathédrale de Bayeux. En lisant vos remarques à ce sujet, je me suis rappellé une autre Epitaphe, tout au moins aussi singuliére, peut être même plus plaisante, & qu'un ancien ami m'a dit être aussi dans la même Eglise ; c'est un fait qui vous est plus facile à vérifier qu'à tout autre, & qui, s'il est vrai, ne prouvera que mieux la bonhomie & la franchise du bon vieux tems : Ce sont les Chanoines qui parlent ; ils sont (dit-on) gravés au-dessus de l'Epitaphe que voici :

La vieille femme à Maître Jacques,
Trépassa le beau jour de Pâques ;
Pour la fourer ici dedans,
En ce tems de réjouissance,
Il nous fallut malgré nos dents,
Tronquer un repas d'importance ;

Oncques ne le pusmes achever,
Dont deuil plus cuisant nous opille,
Que si nous avions vû crever,
Toutes les vieilles de la Ville.

Un génie aussi plaisant que celui que vous croyez être l'Auteur de l'Epitaphe que vous rapportez, pourroit bien l'être de celle-ci. En la récitant à plusieurs personnes, une me dit qu'elle croyoit l'avoir lûe en quelqu'ouvrage. Je ne sçai dans quel lieu de l'Eglise elle est, sur quoi elle est écrite, en quel tems, & qui pourroit être ce Maître Jacques; il est pourtant à présumer que c'étoit un personnage recommendable puisque les Chanoines n'osérent pas retarder le Convoi de sa femme, & qu'ils aimérent mieux tronquer un bon repas, & lui rendre service.

J'ai l'honneur d'être, &c.

V. DE LA GRAVE.

Je viens de lire avec une grande satisfaction vos observations sur Turstin, Archevêque d'Yorck, & Audin, Evêque d'Evreux; je les ai trouvées au Journal de ce mois, pag. 280. Des Littérateurs comme vous sont d'autant plus précieux qu'ils sont bien rares aujourd'hui, & que nous voyons bien des volumes sans trouver rien pour l'Histoire, & encore moins pour le cœur & l'esprit.

RÉPONSE

De M. DE BEZIERS, à M. le Commissaire DE LA GRAVE, du 14 Octobre 1759.

MONSIEUR,

Je n'avois point encore vu, ni entendu parler de cette Epitaphe Françoise dont vous avés bien voulu m'envoyer la copie. La chercher dans notre Cathédrale, ce seroit des frais inutiles; elle n'y a jamais été, comme on vous l'a dit: ni ces prétendues figures des Chanoines, qu'on a supposées être au-dessus. Pour peu que vous compariez votre Epitaphe avec celle que j'ai envoyée au Journal, vous verrez que celle-ci n'est qu'une traduction de l'autre, & faite bien après coup. Le nom imaginaire de maître Jacques & les termes surannés, que le traducteur a employés, ne prouvent rien. Ils sont de leur auteur, qui s'est servi du premier pour rimer avec Pâques, & des autres pour donner une teinture d'antiquité à sa traduction; mais malgré tout, on s'apperçoit bien que ses vers sont d'un siécle bienplus épuré pour le François que ne l'étoit celui où a paru l'Epitaphe Latine. Je ne sçache point de livres qui contienne cette Epitaphe dont vous me parlez, à moins que ce ne soit le Furétiana, que je n'ai pû voir ici; celui-ci renferme aussi une Epitaphe autant singuliere, pour le moins que celle dont il s'agit: on m'en a communiqué une copie tirée de la pag. 27 & 28. Furetiere dit, qu'on la voit à Bayeux, sur le tombeau du Sénéchal Descrametot qui en est le sujet: mais en quel lieu, où

dans qu'elle l'Eglise, c'est ce que je ne sçais point, si ce n'est qu'elle eût été dans celle de la Paroisse de S. Georges à présent réunie à S. Exupere, qui est depuis longtems la demeure de Mrs. Descramelot : quoi qu'il en soit, vous pouvez la voir, Monsieur, dans le livre que je vous indique ; mais certainement sa naïveté vaut bien votre Epitaphe, & même le *Domine salvum fac Regem* de l'Epigramme de Rousseau.

Je n'aurois point de plus grande satisfaction, Monsieur, que de voir renaître du goût en France pour l'étude de l'antiquité : car enfin, s'il est triste pour l'Histoire qu'on ait été si négligent à recueillir les événemens singuliers qui se sont passés dans chaque Pays & dans chaque siécle ; combien ne doit-il pas le paroître davantage, que dans un âge aussi éclairé que le nôtre, on se mette si peu en peine de réparer ce que l'indifférence, ou l'ignorance nous ont fait prendre. Ne devez vous pas être indigné contre ce malheureux goût romanesque qui regne aujourd'hui, & qui detruit les bonnes études. On ne voit, on n'entend plus parler que de jolis Romans. C'est n'être pas de mode, que de ne pas faire preuve de connoissance dans ces depôts de mensonges également contraires à la Réligion, aux sciences & aux bonnes mœurs. Certainement le Ministere feroit un Œuvre digne de lui, & rendroit un grand service à la république des lettres, en sévissant contre les Auteurs de ces pitoyables écrits, & on devroit attacher une note d'infamie à ceux qui s'arrêtent à les lire.

Je m'applique depuis quelques années à debrouiller les antiquités de ma patrie ; & je n'y vas pas vite par le peu de secours, de livres &

de fortune, qui m'en empêche : cependant l'Ouvrage que j'ai entrepris à ce sujet, est déja conduit bien loin, & je compte en publier bientôt un *Prospectus*, pour demander les lumieres & les secours dont j'ai besoin. Il paroît dans le nouveau Moreri, quelques lambeaux de mes Mémoires que j'ai adressé à M. Drouet sur plusieurs grands hommes, & lieux considérables du Diocèse de Bayeux, & je voudrois que tout le reste fût également imprimé pour le sauver de l'oubli.

J'ai l'honneur d'être, &c. À BEZIERS.

REPONSE

De M. DE LA GRAVE, à la Lettre de M. DE BEZIERS.

Je vois, Monsieur, par votre lettre que vous pensez que l'Epitaphe dont je vous ai envoyé copie n'est qu'une traduction, & qu'on la chercheroit en vain dans la Cathédrale de Bayeux, parce qu'elle n'y a jamais été ; le contraire de ce dernier fait, m'avoit été si fort assuré par mon ancien ami que j'ai crû devoir l'éclaircir ; j'ai donc fait quelque recherche dans le peu de momens que mon état me laisse, & je crois avoir trouvé le moyen de vous accorder l'un & l'autre. D'abord la copie n'est, comme vous le dites, qu'une traduction, l'original en Latin est rapporté par *Papyrius Masso*, & le Traducteur est sans doute M. de Senecé, premier Valet de chambre de la feue Reine Marie-Thérese d'Autriche, puisque cette traduction est au nombre de ses Epigrammes dans un volume *in*-12. d'environ 500 pag. qui parut en 1717. Voilà un point prouvé en votre faveur ; mais

mais ce qui justifie mon ancien ami, c'est qu'il est dit, en tête de cette traduction, que l'original Latin est tiré de l'Eglise Cathédrale de Bayeux, & que ce sont les Chanoines qui y parlent; ce dernier fait qui rend la chose plus singuliere, peut donc à présent être regardé comme certain, à moins que M. de Senecé ne l'ait mal à propos imaginé, en voulant s'égayer comme il a fait dans une piéce qu'il donna dans le même volume, & que vous ne serez peut-être pas fâché de lire.

LES QUETEUSES FARDÉES.

Toi qu'on voyoit plus volontiers en vin,
Mettre un écu, qu'un denier en aumône,
Tu l'a donnée & je vis hier matin
Ta charité. Sans doute il faut Martin,
Que le Curé t'ait touché dans son Prône.
Ma foi, dit-il, c'est qu'en les regardant,
Je m'attendris pour nos jeunes Quêteuses;
Je vis leur teint si rouge en demandant,
Que je les pris pour des pauvres honteuses.

Cette piéce n'est pas la seule où M. de Senecé, a fait connoître qu'il étoit d'un caractére joyeux; on en trouve des traits, mais un peu satiriques contre les Dames, dans la Redondille Espagnole d'Orphée qu'il a imitée ou paraphrasée de Don Francisco de Quevedo, qui commence *Al Infierno el tracio Orfeo su muger baxò à buscar, &c.*

J'ai l'honneur d'être, &c.

DE LA GRAVE.

LETTRE

A l'Auteur du Journal, au sujet d'une maladie extraordinaire d'une femme de la Ville de Richelieu.

Je m'étois imaginé, Monsieur, que quelqu'un de notre Ville auroit fait insérer dans les nouvelles publiques un fait surprenant, arrivé depuis quatre mois; mais voyant que tout le monde est resté dans le silence, je ne puis m'empêcher de vous le marquer tout simplement. Je vous serai obligé de le faire insérer dans votre Journal; je suis persuadé que cela fera faire de curieuses recherches à MM. les Docteurs en Médecine. Voilà la chose véritable, & dont je suis témoin oculaire; ainsi que tous mes compatriotes.

La nommée Jeanne Molisson, femme du nommé Duballet de cette Ville de Richelieu, tomba, tout d'un coup en l'année 1743, le 6 Septembre, dans un état d'imbecillité, ne voulant plus voir ni mari, ni parens, ni amis, ni marcher. Elle se fit coucher, & avoit la tête baissée entre ses deux mains pour ne plus voir ni parler à personne, connoissant néanmoins parfaitement bien son état; ce qu'elle a dit depuis. Elle étoit toujours renfermée dans son lit, ne mangeoit devant personne, & faisoit des plaintes continuelles, souffrant des douleurs dans son corps; si on vouloit faire son lit, il falloit la prendre comme un enfant, la mettre par terre, & la remettre après, sans qu'elle permît qu'on la regardât, se tenant le visage caché entre ses mains; son mari mourut il y a environ dix ans, sans qu'elle en ait témoigné le moindre chagrin. Elle a vu partager ses effets, a souffert qu'on la

transportât de la maison de son défunt mari chez son frere, sans dire une seule parole ; les Prêtres s'y sont présentés cent fois, sans arracher d'elle autre chose que des soupirs continuels. Son frere est mort il y a quatre ans ; elle a été également insensible ; enfin, mille circonstances surprenantes accompagnent cette histoire.

Le 6 Septembre dernier, même jour que ce mal la prit, & dix-sept ans après elle a descendu de sa chambre, est allé embrasser sa Belle-Sœur & ses Neveux, comme si c'eût été de la veille qu'elle fut tombée dans cet état ; a rappellé tout ce qui s'est passé pendant ces dix-sept ans. Elle sortit pour aller à l'Eglise avant de vouloir faire autre chose ; revenue de la Messe, elle a repris ses anciennes occupations sans avoir rien oublié, de ce qu'elle avoit sçû, pas même ses Prieres qu'elle a dit n'avoir pas fait pendant les dix-sept ans. L'air ne lui a pas été nuisible à sa prémiere sortie, comme il auroit dû l'être après une si longue retraite dans une chambre obscure. Elle me dit qu'elle sentoit des douleurs inconcevables dans son corps, & qu'elle n'avoit jamais pû dormir une seule heure, & ne s'étoit jamais mise dans son lit dans une autre attitude que sur son séant, la tête courbée sur sa poitrine. Elle boit, mange, se promene, travaille, & fait tout comme ci-devant, & se porte bien ; elle peut avoir environ 55 ans.

Je ne doute pas, Monsieur, que ce récit ne vous frappe ; faites moi le plaisir de me marquer si vous le trouvez capable d'être placé parmi les Phenomenes de notre siécle, je vous en aurai une singuliere obligation.

J'ai l'honneur d'être, &c. JOUHET, Greffier en Chef de l'Election de Richelieu, & Avocat au siége du même lieu. *Ce 4 Janvier 1760.*

TRADUCTION

De l'Hymne de Santeul, *Cœlo quos eadem*, &c. pour la Fête de tous les Saints, par M. l'Abbé POUPIN.

O vous! que dans les Cieux unit la même gloire,
Même solemnité vous unit ici bas ;
L'Eglise en ce saint jour célébre la victoire,
Dont Dieu couronne vos combats.

Pleins du divin amour, au sein de la sagesse,
Vous goûtez à longs traits les plus chastes plaisirs :
Votre ame s'y repaît dans une sainte ivresse,
Du seul objet de vos désirs.

Résidant sur son Trône environné de flammes,
L'Eternel se complaît dans ses propres grandeurs :
Prodigue envers ses Saints, il s'unit à leurs ames,
Et les comble de ses faveurs.

Sur l'Autel où Dieu brille armé de son tonnerre,
L'Agneau paroît couvert de son Sang précieux ;
La victime une fois offerte sur la terre,
S'offre sans cesse dans les Cieux.

Frappés par les rayons de sa clarté suprême,
Les Vieillards devant Dieu demeurent prosternés,
Et mettent à ses pieds l'auguste Diadême,
Dont sa main les a couronnés.

Un Peuple de Martyrs teint du sang adorable,
Les Palmes à la main, font entendre leurs voix,
Et chantent à l'envi ce Cantique admirable,
Trois fois Saint est le Roi des Rois.

Seigneur nous rendons gloire à ta Puiſſance extrême,
Gloire au Fils, à l'Eſprit, même Divinité :
Dieu qui forme tes Saints, tu te donnes toi-même
Pour prix de leur fidélité.

TRADUCTION

Par le même de l'Hymne *Hymnis dum reſonat*, &c. auſſi pour la Fête de tous les Saints.

Tandis que dans les Cieux chantent les Chœurs des Anges
Hélas ! dans notre exil nous pouſſons des ſoupirs,
Nos voix muettes aux louanges,
Se réfuſent à nos déſirs.

Seigneur, quand finira notre triſte carriere,
Pour nous unir aux Saints pendant l'éternité ?
Et quand verrons-nous ta lumiere
Sans voile & ſans obſcurité ?

Nous ne te verrons plus ſous d'obſcures images,
Quand nous aurons joui de toutes tes ſplendeurs ;
Ah ! c'eſt alors que ſans nuages,
Nous contemplerons tes grandeurs.

O Saints ! qui nous voyez expoſés au naufrage,
Tendez-nous votre main, aſſurez notre ſort,
Conduiſez-nous à l'héritage,
Où nous aſpirons par la mort.

Louanges à l'Auteur de toute la nature,
Au Fils, qui ſur la Croix rachete les Pécheurs,
A l'Eſprit, dont la flamme pure,
Perce & brille au fond de nos cœurs.

TITUS MANLIUS,

CONSUL ROMAIN.

Délibere s'il condamnera ſon fils à mort, pour avoir combattu ſans ſon ordre.

Sous quel aſtre fatal faut-il que je ſois né !
O Ciel ! à quels malheurs étois-je déſtiné?
Quoi ! foulerai-je aux pieds le ſang & la nature ?
Obéirai-je aux Loix, ou ſerai-je parjure ?
Dieux ! Quel doute ſuſpend mes ſens irréſolus?
Eclairez Manlius, il ne ſe connoît plus.
Moi, je perdrois mon fils : Hélas ! ce fils que j'aime,
Ce fils, ce tendre fils, c'eſt un autre moi-même.
Pour aggraver encor mon trouble & ma douleur,
J'entends crier deux voix dans le fond de mon cœur :
L'une dit, inſenſé, crois tu que la vengeance
Te demande ce fils ton unique eſpérance ?
Verras-tu, ſans horreur, arracher de ſon flanc
L'homicide poignard teint de ton noble ſang ?
Que faire ? O déſeſpoir ! pour ſurcroît d'infortune
Rome d'une autre part de ſes cris m'importune.
Eſt-ce ainſi, me dit elle, ô perfide Romain !
Que tu ſoutiens les droits confiés à ta main ?
De l'illuſtre Brutus rappelle à ta mémoire,
Cet héroïque arrêt qui rehauſſe ſa gloire.
Quel parti prendra donc mon eſprit agité ?
Dans un doute mortel il flotte épouvanté;
Faut-il que dans ce jour le pouvoir conſulaire
Se trouve compromis avec l'amour d'un pere?
Vois, indocile fils, cruel, vois le malheur,
Dans lequel m'a plongé ton aveugle valeur.
Tu combats, d'un Conſul en bravant la défenſe,

Mais c'eſt aux yeux d'un pere une légere offenſe.
Qu'ai-je dit ? Et pourquoi balancer un moment ?
Mon fils ſelon les Loix mérite un châtiment,
Qu'il périſſe aujourd'hui ; que la race future
Apprenne que les droits du ſang, de la nature,
N'ont pû de Manlius ébranler la grandeur,
Et que Rome ſurtout domina dans ſon cœur.

Par un Rétoricien du Collége d'Avallon.

EPITRE

De M. de la SORINIERE, *à Mlle.* P***

Depuis deux mois ſur mon pupitre
Je vous trace la courte Epitre
Que vous recevez aujourd'hui :
Mais, loin d'y rencontrer ces graces,
Qui ſuivent en tous lieux vos traces,
Vous ne trouverez que l'ennui.
Des maux d'une trop longue abſence ;
Tel eſt l'effet que je reſſens,
Que mon art tombe en défaillance,
Et qu'à peine j'ai le bons-ſens.
Ah ! qu'on dit bien mieux ce qu'on penſe,
Quand on revoit l'objet charmant,
Qui fait renaître l'eſpérance,
Par les attraits du ſentiment.
L'Amant qui s'explique en préſence,
Attrape mieux cette éloquence
Qui paſſe de l'eſprit au cœur ;
Deux beaux yeux ſervent l'Orateur
Mieux que l'étude & la ſcience.
Pourquoi dans ces affreux climats,

Où l'abîme & le précipice
S'ouvrent sans cesse sous mes pas,
Eglé, faut-il que je languisse,
Si loin de vos jeunes appas;
Le Ciel veut-il que j'y périsse?
C'est périr d'un cruel supplice,
Que périr de ne vous voir pas!
Chacun, dit-on, a son étoile,
Qui nous régit du haut des Cieux;
Sans qu'on puisse percer le voile
Qui la cache à nos foibles yeux:
L'une par sa douce influence;
Arrose, & fait germer nos vœux;
L'autre poursuit avec constance
Celui qu'elle rend malheureux.
Mais de ce charme inexplicable,
Quel que soit l'absolu pouvoir,
Vous pouvez, P*** adorable
Corriger le malin vouloir:
La beauté peut par un miracle;
(Son pouvoir n'est pas limité)
Enlever à ce vain oracle
Ce qui l'avoit accrédité.

SOUHAITS

*En Vers, faits pour M. de C*** par une jeune Demoiselle qui n'a pas 16 ans.*

Après maintes guerres cruelles,
Refus piquants, force querelles,
La Fortune fit trêve avecque la Vertu.
D'abord son visage inconnu
Surprit la bizarre Déesse,
Puis, s'approchant avec tendresse,

Ah ! lui, dit-elle, en l'embraſſant,
Faiſons la paix dès ce moment,
Car, je veux vous donner un gage,
Qu'à tous vos Favoris je ne veux point de mal :
Eh bien ! dit la Vertu, ſans tarder davantage,
Faites C * * * Lieutenant-Général.

ARTICLE II.

NOUVELLES ETRANGERES.

ETATS du Nord.

De Ruſſie.

I. L'Impératrice eſt toujours ferme dans la réſolution de n'entendre aucune propoſition d'accommodement que de concert avec ſes Alliés. Son Chancelier a remis par ſon ordre à M. Keith, Miniſtre d'Angleterre à ſa Cour, une déclaration très-poſitive ſur ce ſujet. Elle porte en ſubſtance : que Sa Majeſté ne voit qu'avec le plus grand regret l'effuſion du ſang occaſionné par cette guerre ; qu'elle ne s'eſt déterminée à y prendre part que par les conſidérations les plus graves, & après avoir vu attaquer ſes Alliés de la maniere la plus contraire aux droits des gens ; c'eſt pourquoi elle ne mettra bas les armes qu'après avoir procuré aux parties lezées les ſatisfactions convenables, & après avoir vu le répos de l'Allemagne appuyé ſur des fondemens ſtables. Elle a fait envoyer cette déclaration à tous ſes Miniſtres dans les Cours Etrangeres pour y être communiquée.

Les préparatifs qu'on fait pour la campagne prochaine, prouve que cette Princeſſe n'a point d'autres ſentimens que ceux qui ſont exprimés dans cette déclaration.

L'échange des Prisonniers de guerre commencé à Butow, en conséquence du cartel conclu entre cette Cour & celle de Berlin, a été suspendu au mois de Décembre dernier, par un incident que les Commissaires respectifs n'ont point prévu. On se rappellera que le Comte de Hordt, Suédois complice de la conjuration tramée en 1756, pour changer la forme du Gouvernement de Suéde, fut condamné à mort à Stockolm le 22 Septembre de la même année, mais qu'il trouva le moyen de se soustraire à l'exécution de la Sentence en se retirant promptement en Allemagne. Etant entré ensuite au service du Roi de Prusse en qualité de Colonel, nos troupes l'ont fait prisonnier dans la derniere campagne. La Cour de Suede ne l'a pas plutôt sçu qu'elle a fait réclamer ce criminel fugitif. L'Impératrice de Russie s'étant d'abord déterminée à l'extradition du coupable, le fit renfermer dans la forteresse de Petersbourg. Le Roi de Prusse, informé de cette résolution, a fait arrêter & conduire à Spandau le Lieutenant-Général de Soltikoff, son prisonnier; & ses Commissaires à Butow, ont déclaré par son ordre à ceux de l'Impératrice, que l'on feroit subir à cet Officier le même traitement qui seroit fait au Comte de Hordt. On pense que ces menaces feront changer la résolution qu'on avoit prise de livrer à la Cour de Suede le Comte de Hordt. On compte même que l'Impératrice rendra ce prisonnier à Sa Majesté Prussienne, afin de ne point exposer à de tristes représailles les Officiers Russes qui sont entre les mains de ce Monarque.

De Dannemarck.

II. Depuis que Sa Majesté est parfaitement rétablie, le genre de sa maladie n'est plus un mystere. La crainte d'allarmer ses sujets dans

un tems où la petite vérole faisoit de cruels ravages, avoit fait cacher soigneusement que le Roi en étoit attaqué. Il y a eu des momens où l'on a été dans de grandes appréhensions pour sa vie. Le Prince a du se montrer en public le jour des Rois.

III. Les Haydamacs, dont les courses avoient cessé depuis quelque tems; viennent de les recommencer. Ils ont fondu à l'improviste sur les terres du Prince Jablonowki, & ils y ont commis mille désordres, pillant & massacrant tout ce qui est tombé entre leurs mains. De Pologne.

ARTICLE III.

ETATS de l'Empire d'Allemagne.

I. IL est mort dans cette Ville & dans ses Fauxbourgs pendant l'année derniere, six mille trois cents soixante-neuf personnes; le nombre des naissances a été de cinq mille cent quatrevingt-six. De Vienne.

On mandoit de cette Capitale le 8 Janvier dernier, qu'on avoit exposé depuis peu de jours à la vue du Public, le magnifique Mausolée du Prince Eugene, construit dans l'Eglise de Saint Etienne. Ce monument lui a été élevé par la Ducheſſe Douairiere de Savoie, née Princesse de Lichtenstein. Il répond par sa magnificence & par l'inscription qui l'accompagne, à la haute réputation du Héros à la mémoire duquel il est consacré.

II. Les nouvelles de cette Ville en date du premier Février portent ce qui suit. De Dresde.

L'Armée Autrichienne qui nous protége contre les entreprises du Roi de Prusse, est toujours dans nos environs. Au moyen des renforts qui lui ont été envoyés de l'armée que

commandoit le Général de Harsch, elle est forte de plus de quatre-vingt-dix mille hommes. Celle du Roi de Prusse, en y comptant le corps conduit par le Prince héréditaire de Brunswick, étoit d'environ quatre-vingt mille. Aujourd'hui que ce corps en est séparé, le supériorité des Autrichiens sur les Prussiens, est telle que nous n'avons rien à craindre.

On ne sçait point encore avec certitude quelle est la destination du corps commandé par le Prince héréditaire de Brunswinck. Ce corps, après avoir fait quelques mouvemens dont l'objet sembloit être d'inquieter les quartiers de l'armée de l'Empire, est revenu prendre sa position entre Chemnitz & Oedern. Il exige de fortes contributions de tous les environs de ces Villes. On croit cependant qu'après s'y être reposé quelque tems, il reprendra la route de la Hesse, qui lui est assignée pour ses quartiers d'hiver.

De Hambourg. III. Le Landgrave de Hesse, qui étoit depuis quelque tems malade dans le Château de Rintelen, y est mort la nuit du 28 ou 29 Janvier, dans la soixante-dix-huitiéme année de son âge. Il hérita du Landgraviat de Hesse le 18 Avril 1751, par la mort de Fréderic, Roi de Suede & Landgrave de Hesse, son frere ainé.

Le Général Manteuffel, commandant les troupes Prussiennes dans la Pomeranie, a tenté une expédition contre les Suédois dont voici le succès. Il se mit en mouvement la nuit du 19 au 20 Janvier, avec un corps de quatre à cinq mille hommes. Le 20 au matin, il passa la Peene, & força une redoute gardée par trente hommes. Une autre l'arrêta jusqu'au 22; elle étoit défendue par quatre-vingt-dix hommes

qui furent forcés de se rendre prisonniers de guerre. Après cette expédition, ce Général se porta en avant sur Gripswald, & enleva ou força à se replier quelques petits postes Suédois qu'il rencontra. Cependant l'allarme ayant été donnée aux quartiers de l'Armée Suédoise, le Général de Lantingshausen rassembla une partie de ses troupes aux environs de Gripswald, & le 23 au matin, il marcha aux Prussiens. Il les joignit à environ deux lieues de cette Ville, & il commença aussi tôt l'attaque; mais il étoit déja tard, & la nuit interrompit le combat. Le Général Suédois se disposoit le lendemain à le renouveller, lorsqu'il s'apperçut que les Prussiens avoient profité de l'obscurité pour se replier sur Anclam, où ils se rendirent le 24 au soir. Les Suédois les poursuivirent jusques-là, & causerent dans la Ville une allarme générale.

Le mouvement exécuté par le Général Manteuffel, étoit, suivant les apparences, concerté avec le Gouverneur de Stettin. Celui-ci devoit attaquer de son côté les postes Suédois qui étoient à sa portée, & il sortit dans cette vue de Stettin en même tems que le Général Manteuffel se mettoit en marche. Mais les chemins se sont trouvés si peu praticables qu'il a été forcé de renoncer à son dessein.

On a appris depuis la nouvelle que les Suédois ne se sont pas bornés à ce leger avantage, mais qu'ils en ont remporté un beaucoup plus considérable sur le Général Manteuffel. Le Comte de Lintingshausen ayant demeuré le 25 & le 26 auprès d'Anclam, pour donner de l'inquiétude aux Prussiens, feignit le 27 de se retirer; mais le même soir il revint, il surprit les Prussiens, les battit & les dispersa entierement. Cinq ou six bataillons ont été faits pri-

sonniers, de même que le Général Manteuffel, & grand nombre d'Officiers de tout grade.

ARTICLE IV.

ETATS du Midi.

De Livorne. I. DEs Corsaires Anglois, sous Pavillon Prussien, infestoient depuis quelque tems les Mers de Toscane, & s'emparoient des Vaisseaux appartenans aux sujets de l'Empereur. Le Commerce de cette Ville s'est adressé à des Armateurs François pour leur donner la chasse; ceux-ci l'ont fait avec succès, & se sont emparé d'un des plus forts de ces Corsaires, après une vigoureuse défense. Cette prise a donné de nouveaux motifs de soupçonner que des Négocians Anglois établis dans cette Ville, étoient intéressés dans les armémens de ces Vaisseaux ennemis, & qu'ils leur ont donné des avis utiles pour le succès de leur croisiére. On travaille à approfondir ce fait qui exposera, s'il est vrai, à de justes châtimens les auteurs de cette trahison.

De Rome. II. On croit que notre Cour & celle de Portugal sont d'accord sur les points qui les divisoient. Sa Sainteté accorde pour toujours au Roi de Portugal & à son Conseil de conscience, la décision de tous les différens Ecclésiastiques qui pourroient survenir dans ses Etats. Elle demande seulement qu'on y appelle un Evêque qui ait fait une étude spéciale des cas de conscience & du droit Ecclésiastique. La nomination du Nonce à la Cour de Portugal ne se fera aussi que de concert avec cette Cour. Le Pape propose pour cette Nonciature quatre Prélats,

parmi lesquels Sa Majesté Très-Fidéle fera un choix.

On étoit fort inquiet depuis le commencement du mois, au sujet d'un vaisseau Suédois, qui transportoit en Italie cent vingt & un Jésuites embarqués en Portugal. Ce bâtiment, sur le point d'entrer à Civita-Vecchia, avoit été repoussé en haute mer par une violente tempête; on craignoit avec raison qu'il n'eût péri, ou qu'il ne fût devenu la proie des Corsaires Barbaresques, qui infestent souvent ces côtes. Mais depuis peu de jours, ces Réligieux ont heureusement débarqué à Civita-Vecchia, d'où ils seront conduits dans leurs maisons de Gastel-Gandolfe & de Tivoli.

D'Espagne.

III. Quoique dans les premiers jours de son avénement au Trône, Sa Majesté soit obligée de donner bien du tems à l'empressement de ses sujets; elle sçait cependant trouver celui de s'appliquer aux affaires. Elle continue à prendre de justes mesures pour faire respecter de plus en plus le Pavillon Espagnol. Les Ordres ont été réitérés à tous les Commandans des Places maritimes, de veiller à ce qu'aucun acte d'hostilité ne soit commis à leur vûe, & à la portée de leur canon.

Les Gouverneurs en Amérique, ont pareillement reçu des ordres positifs d'empêcher avec tout le soin possible la contrebande, qui se fait habituellement sur leurs côtes, & de punir avec la derniere sévérité les contrebandiers qui tomberont entre leurs mains.

Les nouvelles levées pour recruter & augmenter les troupes de la Monarchie, se font toujours avec succès & avec célérité; de même que les préparatifs ordonnés dans les Ports. La nation applaudit à ces Ordonnances, parce

qu'elle y voit une ferme résolution de donner à la Monarchie, tout le lustre & tout le poids qu'elle a eû dans ses tems les plus florissans.

Parmi les Réglemens que notre nouveau Monarque a faits depuis son arrivée il y en a quelques-uns qui regardent l'embellissement de Madrid. On va par son ordre prendre des mesures pour aligner les rues, & pour faciliter l'écoulement des eaux trop négligé jusqu'alors. On parle de l'établissement d'un Tribunal qui semblable à celui des anciens Ediles, sera chargé de veiller sur ces objets. Si quelque chose peut élever des difficultés contre de si sages Réglemens, ce ne sera que le préjugé qui regne sur un grand nombre d'habitans, qui croyent que la malpropreté des rues, est nécessaire pour tempérer le trop grande vivacité de l'air. Mais l'on espére que l'amour de la nation pour son Souverain, & de sages réflexions détruiront ce préjugé.

De Lisbonne. IV. On a embarqué dans le cours du mois de Décembre dernier, pour la Forteresse de Mafagna en Afrique, plusieurs prisonniers d'Etat. C'étoit, suivant les conjectures, des coupables de la derniere conjuration.

ARTICLE V.

Angleterre & Hollande.

De Londres. I. Les derniers avis venus de nos Isles, portent que les Corsaires de la Martinique se sont tellement multipliés qu'ils nuisent beaucoup à notre commerce. Ils ont fait, à ce qu'on ajoute, 157 prises en moins de quatre mois. Ils convoient de petites flottes marchandes qui, sous leur protection, font un commerce libre entre la Martinique & les Isles appartenantes aux Puissances neutres.

La

La Negociation entamée avec le Roi de Maroc pour le rachat des équipages des Vaisseaux qui échouérent l'an passé sur les côtes d'Afrique, en allant à Gorée, n'est point terminée. M. Milbanck, qui en étoit chargé, a mandé que ce Prince faisoit des demandes exorbitantes, que chaque homme coûteroit presque mille livres sterlings de rachat. On croit cependant que par compassion pour ces équipages malheureux, le Gouvernement accordera au Roi de Maroc ses demandes, sauf a s'en venger dans la suite.

L'Amiral Broderick est sorti de Cadix le 24 du mois de Décembre. Il a été de nouveau accueilli par une violente tempête, qui l'a obligé de se réfugier en fort mauvais état à Gibraltar. On estime ici qu'il a été heureux d'être si près de ce Port. Car l'Escadre Françoise, composée de cinq Vaisseaux de ligne & de trois Frégates, est sortie bientôt après. On sçait qu'elle a passé sans opposition le détroit, faisant voile pour Toulon.

L'emprunt de huit millions de livres sterlings par annuités, a passé. Le 18 Janvier, la Chambre des Communes prit pour la premiere fois lecture du Bill concernant cet emprunt; le 22 elle le lut pour la seconde fois, & le 25 elle lui donna son approbation. Le Ministére avoit tellement pris ses mesures pour la réussite de cette affaire, qu'avant cette approbation partie des Souscripteurs avoient déja fourni les dix pour cent qu'ils s'étoient engagés à donner pour le dernier payement; & le papier de la nouvelle souscription couroit dans le commerce.

La Compagnie de la Chine a reçu de Corck l'agréable nouvelle, que cinq des Vaisseaux qu'elle attendoit y étoient arrivés le 27 du mois

de Décembre dernier. Le ſixiéme en partant du Breſil où ils avoient relâché, s'eſt apperçû d'une voie d'eau qui l'a obligé de rentrer dans le Port.

Les Commiſſaires de l'Amirauté ont mis depuis peu en commiſſion un grand nombre de Vaiſſeaux, On doit en former pluſieurs Eſcadres. La premiere ſera de dix Vaiſſeaux, mais ſa deſtination n'eſt point encore connue. La ſeconde, compoſée de douze Vaiſſeaux, ira dans la mer Baltique, ſi l'on en croit le bruit public. Mais ceux qui connoiſſent les diſpoſitions des Cours de Suéde & de Ruſſie, doutent fort que ce bruit ſoit fondé, & penſent que ce qu'on publie ſur cet armément n'a pour objet que de maſquer ſa vraie deſtination. Outre ces deux Eſcadres, on parle d'une troiſiéme beaucoup plus formidable, & qui ſera, dit-on, de vingt-huit Vaiſſeaux de ligne. Elle doit, à ce qu'on ajoute, frapper un grand coup; car elle portera dix-huit ou vingt mille hommes de troupes reglées avec de la groſſe artillerie. Son départ eſt annoncé pour le commencement, ou au plus tard pour le milieu du mois de Mars. Les autres partiront, dit-on, vers la fin du même mois.

On eſt toujours dans la diſpoſition d'envoyer au Prince Ferdinand de Brunſwick un puiſſant renfort. On le juge d'autant plus néceſſaire que l'on prévoit que le Roi de Pruſſe ſera obligé de retirer de l'armée de ce Prince les troupes Pruſſiennes qui en font partie. Ce renfort, ſuivant le bruit public, ſera de vingt mille hommes.

Quelque ſujet qu'ait la nation de s'applaudir de ſes ſuccès en Amérique dans les deux dernieres années, on prétend aujourd'hui qu'ils ont été trop lents. La Conquête du Canada n'eût

été, dit-on, que l'ouvrage d'une ou de deux campagnes, si nos Généraux se fussent comportés avec intelligence, & le désintéressement convenable. En conséquence la conduite des Lords Loudon & Charles Hay, qui commandoient en 1756 & 1757, doit être examinée dans un Conseil de guerre que Sa Majesté a nommé.

Il a fait un froid excessif ici depuis environ le milieu du mois de Décembre jusqu'à celui du mois de Janvier. Pendant tout ce tems, on a trouvé chaque jour des personnes mortes de froid dans les rues ou sur les chemins. La Tamise a été gelée, & plusieurs Vaisseaux ont été entraînés & brisés par le choc des glaçons.

Il est mort à Lithe, dans le Comté de Westmorland, un aveugle dès l'enfance; qui par ses connoissances pouvoit être réputé l'émule du célébre Saunderson. Il se nommoit George Bercket, ou plus vulgairement George l'Aveugle; la privation de la vûe ne l'avoit pas empêché de faire dans la Théologie, la Morale, la Métaphisique, la Musique & la Philosophie naturelle, dès progrès qui étonnoient ceux-mêmes qui étoient les plus versés dans ces sciences.

Le sieur David Lacy est mort à Limerick en Irlande, âgé de 112 ans. Il n'avoit jamais eu besoin d'aucun des secours de la médecine.

Il est mort à Londres, depuis le 12 Décembre 1758 jusqu'à pareil jour de l'année derniere, dix-neuf mille six cens quatre personnes. Il y a eu dans le même espace de tems quatorze mille deux cens cinquante-trois naissances.

II. On mandoit de cette Ville le 27 Janvier dernier les particularités suivantes : De la Haye.

Les Etats Généraux ont envoyé la semaine derniere à chacune des Provinces-Unies, l'Etat de guerre ordinaire & extraordinaire. Il est à

peu près le même que celui de l'année précédente. Cette circonſtance fait beaucoup de plaiſir. Elle annonce les diſpoſitions pacifiques du Gouvernement, & on peut en inférer le peu de fondement des bruits répandus de toutes parts, que nous allions être entraînés dans la querelle qui diviſe l'Europe.

Loin que l'on craigne ici de voir le feu de la guerre s'étendre juſqu'à nous; on oſe y concevoir des eſpérances d'une pacification générale. On les fonde ſur les fréquentes entrevûes de nos Miniſtres avec ceux des Puiſſances Belligerantes.

On n'oublie cependant pas que, dans un tems ſi critique, notre commerce ne ſçauroit ſe ſoutenir ſans être appuyé de forces capables de le faire reſpecter. On a propoſé dans cette vûe de porter juſqu'à trente Vaiſſeaux de guerre, l'armement qui a été réſolu l'année derniere. Quelques-uns des Députés ont fort inſiſté ſur ce point dans une des dernieres aſſemblées des Etats; & ils ont fait de vives plaintes, de ce que certaines Provinces n'ont point encore fourni leur contingent pour cet armement. Ils ont repréſenté avec force combien il eſt néceſſaire que toutes les Provinces concourent également à cet objet. Ils ont judicieuſement obſervé que, quoique le bien du commerce n'intéreſſe directement que quelques-unes des Provinces-Unies; cependant toutes en perçoivent les fruits par l'abondance générale qui en réſulte, & qui des Provinces commerçantes ſe répand dans celles qui le ſont moins. Ils ajouterent enfin, que le commerce entroit dans la conſtitution de la République, & que par cette raiſon ſa ſûreté & ſa protection étoient des objets dignes de l'attention la plus ſérieuſe. Il fut réſolu de

faire par lettres des représentations aux Etats particuliers des Provinces qui ont jusqu'ici refusé leur contingent, & de les exhorter à le fournir au plutôt.

On a débattu dans d'autres assemblées des points rélatifs à l'économie & à la meilleure administration des Finances. Le Gouvernement paroît avoir pris la ferme résolution, de diminuer les dépenses autant qu'il sera possible; le nouvel état est conforme à cette résolution, & coûtera cent trente mille florins de moins que les années précédentes.

Il est mort ici au mois de Janvier une femme, âgée de cent quinze ans & quelques mois. Elle a conservé sa raison & sa vûe jusqu'à la fin. Elle avoit été mariée deux fois, & de ses deux mariages elle avoit eu douze enfans, dont deux vivent encore, l'un âgé de soixante-quatorze ans, l'autre de soixante-trois.

Suivant le relevé des Régistres d'Amsterdam, il est mort dans cette Ville durant le cours de l'année derniere sept mille sept cent soixante-onze personnes. Il y a eu deux mille cent trente-cinq mariages. Le nombre des Batêmes faits dans les Eglises Réformées a été de quatre mille trois cens dix-sept.

Le mariage de la Princesse Caroline avec le Prince Nassau-Weilbourg a été agréé par les Etats. Cette union quoique fort recommandée par la mere de cette Princesse, dans ses derniers momens, avoit éprouvé jusqu'ici de grandes oppositions. Elles étoient fondées sur un article du Testament du feu Stathouder. Cet article porte expressément que les femmes seront exclues du Stathouderat, si le Prince qu'elles épouseront n'est pas de la Réligion Protestante, adoptée par les Eglises des sept Pro-

vinces. De-là, naissoient les difficultés qu'on opposoit à la conclusion de ce mariage; la Princesse ne voulant pas perdre ses droits au Stathouderat, & le Prince, son époux désigné, n'étant point disposé à quitter la Religion Luthérienne dont il fait profession. Mais enfin, ces difficultés se sont applanies; les Etats ont donné leur consentement à cette union, sans exiger de la Princesse aucune renonciation à ses droits. On croit cependant que pour se conformer à l'esprit du Prince Stathouder, les enfans qui naîtront de ce mariage seront élevés dans la Religion des Provinces-Unies. Ce mariage doit être déclaré le 4 du mois de Mars, & la célébration se fera le lendemain. On fait de grands préparatifs pour cette Fête, à l'éclat de laquelle il ne manquera rien.

ARTICLE VI.

NOUVELLES de France.

De la Cour. Le 27 Janvier, le Maréchal de Maillebois prêta serment entre les mains du Roi, pour le Gouvernement d'Alsace.

Sa Majesté a nommé pour son Ambassadeur extraordinaire auprès du Roi des Deux-Siciles, le Marquis de Durfort, actuellement Ambassadeur auprès de la République de Venise. Le Comte de Baschi, ci-devant Ambassadeur auprès du Roi du Portugal, remplacera le Marquis de Durfort à Venise. Sa Majesté a aussi nommé le Marquis de Beausset, son Ministre Plenipotentiaire auprès de l'Electeur de Cologne.

Le Roi a nommé la Comtesse de Narbonne, ci-devant Dame du Palais de feue Madame Infante, Duchesse de Parme, pour accompagner Madame.

Sa Majesté a disposé du Régiment Royal-Corse, vacant par la mort du Comte de Vence, en faveur du Vicomte de Vence, Colonel Réformé à la suite de ce régiment.

Le Roi a accordé l'Abbaye de Vezelay, Diocèle d'Autun, à l'Abbé Berthier, Doyen du Chapitre de la même Abbaye, & ci-devant Vicaire Général du Diocèse de Troyes; l'Abbaye d'Igny, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Rheims, à l'Abbé de Puysignieux, ancien Vicaire Général du Diocèse de Lyon; & la Prévôté de Saint Pierre de Lille, à l'Abbé de Valory la Pomerays, Chanoine de la même Abbaye.

M. Poupin, Curé de Saint Denis, en la Ville de Troyes, a eu l'honneur de présenter au Roi, à la Reine, à Monseigneur le Dauphin & à Madame la Dauphine, une Traduction des Hymnes de Santeuil, en Vers François, dédiée à Madame la Dauphine.

De Paris. 11. On a ressenti ici le 20 du mois de Janvier, à dix heures & un quart du soir, un légere secousse de tremblement de terre; mais elle a été si peu sensible que très-peu de personnes s'en sont apperçues. On l'a ressentie plus distinctement à Versailles. On a appris depuis ce jour, que ce tremblement de terre a été senti à Amsterdam, à Leyde, & à Utrecht. Les lettres de Bruxelles & de Cologne parlent de quelques secousses qui le précéderent le 19. Il a été assez violent dans ces deux Villes pour allarmer. Suivant les lettres de Cologne, on a ressenti une nouvelle secousse le 21 vers les quatre heures du matin. A Péronne, les secousses du 20 au soir durerent deux ou trois minutes, & effrayerent plusieurs personnes qui sortirent précipitamment de leurs maisons, de crainte d'être écrasées sous leurs ruines.

On a reçu avis de Toulon, que les Vaisseaux & les Frégates qui étoient à Cadix depuis le combat du sieur de la Clue, sont rentrés dans le premier de ces Ports, au nombre de cinq Vaisseaux & trois Frégates. Ils étoient sortis de Cadix immédiatement après la tempête qui avoit dispersé l'Escadre Angloise.

M. Messier, qui par son assiduité à observer a eu l'avantage d'apperzevoir le premier les trois dernieres Cometes, vient d'en découvrir une quatriéme. Il l'apperçut pour la premiere fois le 26 du mois de Janvier a une heure du matin dans la constellation de l'Hydre Elle étoit fort petite & peu remarquable à la vûe simple. Mais à l'aide d'un téleſcope Newtonien de quatre pieds & demi, elle paroissoit composée d'un noyau assez clair & assez distinctement terminé. Ce noyau avoit une demi-minute de diametre apparent, & étoit entouré d'une foible nébulosité qui s'étendoit vers l'Occident. Depuis la premiere observation, cette Comete s'est avancée vers l'Equateur, en faisant environ deux degrés & demi par jour. Elle l'a traversé la nuit du 31 Janvier au premier Février. Les mauvais tems ayant empêché M. Messier de la revoir jusqu'au 5 de Février il l'a trouvé alors voisine du cœur du Lion, avec lequel il la compara ce jour de même que les suivans; ce qui lui a servi à en reconnoître le lieu avec beaucoup d'exactitude. Elle traversa l'écliptique le même jour entre le vingt-troisiéme & le vingt quatriéme degré du signe du Lion. Elle étoit le 12 dans cette constellation, très-voisine de l'étoile placée au-devant de la levre inférieure. Son mouvement a considérablement diminué, de même que sa grandeur qui n'étoit plus le 16 du même mois de Février, que comme une étoile de la cinquiéme ou sixiéme classe. Son mouvement

s'eſt fait contre la ſuite des ſignes. M. Meſſier a lû à l'Académie Royale des Sciences un mémoire ſur ce ſujet, dans lequel il lui a communiqué ſes observations.

Le ſamedi 9 Février, M. Vatelet, Réceveur Général des Finances, préſenta à l'Académie de Peinture ſon Poëme Didactique ſur l'art de peindre. On attendoit avec empreſſement l'impreſſion d'un ouvrage ſi utile & ſi bien annoncé au Public par le bon goût & par les talens de l'Auteur.

Le 11, le Duc de Luynes, Gouverneur de Paris, fut reçu & prit ſéance au Parlement, en qualité de Pair de France. Le Prince de Condé, le Comte de Clermont, le Prince de Conty, le Comte de la Marche, Princes du Sang; l'Evêque Duc de Langres, & les Ducs d'Uzès, de Briſſac, de Richelieu, de Rohan-Chabot, de Luxembourg de Saint-Aignan, de Treſmes, d'Harcourt, de Fitz-James, de Villars Brancas, de Chaulnes, de Rohan Rohan, Prince de Soubiſe, de la Valliere, de Fleury, de Duras & de Choiſeul, aſſiſterent à ſa réception.

On célébra le 12, dans l'Egliſe Métropolitaine de cette Ville, un Service ſolemnel que le Roi avoit ordonné pour le repos de l'ame de feue Madame Louiſe Eliſabeth de France, Infante d'Eſpagne, Ducheſſe de Parme, de Plaiſance & de Guaſtalla, fille ainée de Sa Majeſté. Le Roi avoit nommé pour faire le grand deuil à cette cérémonie, Madame la Dauphine, Madame & Madame Victoire, & pour conduire les Princeſſes, Monſeigneur le Dauphin, le Duc d'Orléans & le Prince de Condé. Ces Princes & Princeſſes, qui s'étoient d'abord rendus à l'Archevêché, ſe mirent en marche pour aller à l'Egliſe lorſque tout fut en état. Ils y furent conduits par le Marquis de Dreux, Grand Maî-

tre, & par Monsieur de Nantouillet, Maître des Cérémonies. Madame la Dauphine, Madame & Madame Victoire, menées par Monseigneur le Dauphin, le Duc d'Orléans & le Prince de Condé, passerent par le dehors de l'Eglise, & rentrerent par la grande porte; ils furent placés dans les hautes stalles à droite & à gauche. Un grand nombre d'Archevêques & Evêques assisterent à cette cérémonie; ainsi que le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, l'Université & le Corps de Ville. L'Archevêque de Paris officia pontificalement, & l'ancien Evêque de Troyes prononça l'Oraison Funébre. Toutes les personnes qui composoient la Maison de Madame Infante assisterent en grand deuil à cette cérémonie, ainsi qu'aux Vêpres des Morts qui s'étoient dites la veille.

Le portail de l'Eglise étoit tendu de noir. Deux lez de velours semés de larmes & d'écussons, & trois grands cartels chargés des armes & des chiffres de Madame Infante, ornoient cette tenture funébre.

La décoration de l'intérieur du Chœur étoit une Ordonnance Ionique de pilastres & d'arcades, surmontée d'un attique. La frise de l'entablement étoit semée de fleurs de-lis, de lions, de tours, d'aigles & de larmes, de même que la plate-bande qui couronnoit les stalles.

Le Catafalque placé à l'entrée du Chœur représentoit un Tombeau élevé sur un piédestal. Quatre marches conduisoient à ce piedestal qui étoit de marbre verd d'Egypte. Il étoit décoré de huit colonnes Doriques de porphyre, dont les bases & les chapiteaux étoient en or. L'entablement étoit pareillement de porphyre, & la frise étoit ornée de fleurs-de-lis dans les métopes.

Le Sarcophage placé sur ce piédestal étoit de marbre verd antique, & couvert du Manteau Ducal. Il étoit accompagné de quatre figures assises, emblêmes des vertus de la Princesse ; tout le monument étoit couronné d'un vaste pavillon à rideaux doublés d'hermine, semés de larmes & retroussés.

La quantité de lumieres distribuées avec art dans toutes les parties de cette décoration, l'éclat des dorures & des bronzes, la variété des couleurs des marbres alliées avec choix & avec harmonie, formoient un ensemble également magnifique & bien entendu.

Cette pompe funébre ordonnée, de la part de Sa Majesté, par le Duc de Fleury, Pair de France, & premier Gentilhomme de la Chambre, a été conduite par M. de Fonpertuis, Intendant des Menus-Plaisirs du Roi, sur les dessins de M. Michel-Ange Slodtz, Dessinateur ordinaire du Cabinet de Sa Majesté.

Suivant les Registres publics des Eglises Paroissiales de cette Ville, il est mort pendant le cours de l'année derniere, dix-huit mille quatre cens quarante-six personnes ; il s'y est fait quatre mille cinquante-neuf mariages ; il y a eu dix-neuf mille cinquante-huit baptêmes, & le nombre des Enfans trouvés monte à cinq mille deux cens soixante-quatre.

Les Sieurs Jacques Rollin, & Jean-Thomas Hérissant, Libraires à Paris, ont obtenu un Arrêt du Conseil d'Etat Privé, qui ordonne que tous les Porteurs de Souscriptions des onze volumes de l'*Histoire Général d'Allemagne*, par le P. Barre, seront tenus de retirer leurs exemplaires avant le 31 Mai 1760. Ce tems passé lesdites Souscriptions demeureront nulles, & les Libraires seront déchargés de tous engagemens envers les Souscripteurs.

Un Vaisseau arrivé du Levant à Marseille, a apporté la nouvelle, que la Ville de Safet en Palestine a été renversée & abîmée par un tremblement de terre, de même que quantité de Villages des environs. Cette Ville, que l'on croit être l'ancienne Bethulie, étoit située sur une haute montagne à peu de distance de la mer, entre Seyde, ou l'ancienne Sidon, & Saint-Jean d'Acre. Elle étoit fort révérée des Juifs, dont plusieurs s'y rendoient de toutes les parties du monde, pour finir leurs jours dans la terre de leurs peres.

SUPPLEMENT

aux Nouvelles Etrangéres.

De Petersbourg. Notre Cour a été informée depuis peu du projet formée par l'Angleterre, d'envoyer une forte Escadre dans la mer Baltique. Suivant le bruit public, M. Keith, Ministre de cette Puissance, est chargé de faire agréer cet envoi. Il doit représenter que son unique objet est de protéger le commerce de la nation Angloise dans cette mer; & il sera appuyé de M. Wrougthon, Consul Anglois, qui arrivera incessamment avec de nouvelles instructions sur ce point de la part de la Cour de Londres. Mais on doute fort que ces raisons fassent aucune impression. Le commerce Anglois n'éprouve pas le moindre obstacle dans la mer Baltique, où il n'a aucun ennemi direct. Ainsi l'armement projetté par l'Angleterre, ne peut avoir que des vûes d'hostilités; en conséquence, on croit que cette négociation de M. Keith n'aura pas plus de succès que celle qu'il avoit tentée pour détacher l'Impératrice de son alliance avec la Cour de Vienne.

Il a fait dans cette Ville un froid excessif depuis le milieu du mois de Décembre. Le 28 de ce mois, à neuf heures & demie du matin, la liqueur du thermometre descendit presque au vingt huitiéme degré au-dessous de la congelation, suivant la division de Reaumur. En 1740, année dont le froid est mémorable, elle ne descendit qu'un peu au-delà du vingt quatrieme.

La rigueur extrême de ce froid occasionna une expérience curieuse que fit le Professeur Braun. Il tenta de pousser le froid artificiel plus loin qu'on n'avoit encore fait. En employant la glace, suivant le procédé connu, il fit descendre le mercure du thermometre jusqu au deux cent soixantiéme degré de la division de M. Delisle, ce qui revient au cinquante-huitiéme au dessous de la congelation, suivant la division de Reaumur. La neige employée de la même maniere, porta le froid jusqu'au cent vingt-deuxiéme degré de cette derniere division; enfin l'esprit de nitre le poussa jusqu'au cent soixante-neuviéme. Le mercure sembla alors avoir perdu sa mobilité; il resta au même point quoiqu'exposé à l'air libre pendant un quart d'heure. Cela donna lieu de soupçonner que la rigueur du froid lui avoit ôté sa fluidité. La conséquence est assez vraisemblable; cependant il seroit à desirer que M. Braun l'eût vérifiée en brisant son thermometre.

De Stockolm.

On a reçu les détails suivans de l'avantage remporté par nos troupes sur celles du Roi de Prusse vers la fin de Janvier dernier. Le Général Manteuffel, après le mauvais succès de son entreprise sur nos quartiers, se retira précipitamment à Anclam, où il rentra le 24 au soir. Il fut poursuivi par le Général de Lantingshausen, qui lui enleva dans cette retraite deux piéces de canon & soixante dix chariots de bagages. Nous fîmes aussi plus de cent cinquante prisonniers, & nous favorisâmes l'évasion d'un grand nombre de déserteurs.

Le Général de Lantingshausen arriva le 25 devant Anclam; il envoya aussitôt le Baron de Wrangel, son Aide de Camp Général, au Comte de Manteuffel pour le sommer de rompre le pont qu'il avoit sur la Peene. Le Général Prussien n'ayant eu aucun égard à cette sommation, le Comte de Lantingshausen fit ses dispositions pour l'attaquer. Sept bataillons commandés par le Comte de Horn en furent chargés. L'attaque commença le 28 au matin avant le jour, & nos troupes forcerent les Prussiens d'abandonner le Fauxbourg endeça de la Peene, & la chaussée qui conduit à la Ville. Un de nos bataillons, dans la chaleur de la poursuite, pénétra avec les fuyards dans la Ville. Le Comte de

Manteuffel y étoit occupé à rallier ſes troupes, mais trois bleſſures qu'il reçut le mirent hors de combat, & il fut fait priſonnier avec ſon Aide de Camp. Cependant les Pruſſiens s'étant ralliés; ce bataillon ſongea à la retraite, & il l'exécuta en ſe faiſant jour à travers le régiment de Kalckſtein qui lui barroit le paſſage. Il fit même priſonnier le Commandant de ce corps & pluſieurs ſoldats. La perte des Pruſſiens dans cette occaſion & dans leur incurſion en Poméranie, a été de quinze à ſeize cens hommes. La nôtre a été de deux a trois cens.

Le Comte de Lantingshauſen envoya le lendemain de ſon expédition un Officier au Gouverneur d'Anclam, pour le ſommer de nouveau de détruire ſon pont. Cet Officier étoit chargé de lui déclarer, en cas de refus, que le Général Suedois ne pourroit ſe diſpenſer, pour aſſurer la tranquillité de ſes quartiers, de revenir ſur cette Ville, & de la brûler entierement. Cette ſommation a fait impreſſion ſur le Commandant Pruſſien; & il a fait rompre le pont.

Le Général de Stutterheim a pris le commandement des Pruſſiens à la place du Comte de Manteuffel. Cette attaque les a tellement intimidés, que ce Général a retenu le renfort qué le Prince de Bevern, Gouverneur de Stettin, avoit enyoyé, & qui devoit partir le lendemain pour retourner dans cette Ville.

Après cette expédition, le Comte de Lantingshauſen a renvoyé ſes troupes dans leurs cantonnemens, & ſon quartier général eſt établi à Gripſwald.

Cet événement a déconcerté les projets des Pruſſiens ſur le Mecklembourg Le Général Hauſſmarchoit avec trois mille hommes vers cette Principauté, pour en exiger des contributions, & en enlever des recrues. Sur la nouvelle de l'échec du Général Manteuffel, il eſt revenu ſur ſes pas, & il s'eſt porté vers Medow pour renforcer l'armée Pruſſienné. Il en eſt de même des troupes réparties en cantonnemens ſur la rive Orientale de l'Oder. Elles ſont en marche pour rejoindre cette armée. De ſorte que tout eſt en mouvement aujourd'hui dans la Poméranie, & qu'on peut à chaque inſtant recevoir la nouvelle de quelque autre événement intéreſſant.

Nous ſommes fort tranquilles ſur l'envoi d'un Eſcadre dans la mer Baltique, projetté par la Grande-Bretagne. Perſonne ne doute qu'il n'y ait des meſures concertées entre notre Cour & celle de Peterſbourg, pour s'oppoſer à ce projet. Nos forces navales, combinées avec celles de la Ruſſie, ſont ſuffiſantes pour maintenir dans cette mer la liberté de la navigation.

Suivant l'état militaire publié depuis peu, nos forces de terre montent à quarante-neuf mille cinq cens soixante trois hommes; dont 10 mille trois cens trente sont de Cavalerie. On n'y comprend point les milices, qui montent aussi à près de cinquante mille hommes.

La Cour de Berlin & la nôtre sont convenues depuis peu d'un cartel pour l'échange & le rachat des prisonniers. Cet échange s'effectuera à Friedland, Ville du Mecklembourg. Le Roi de Prusse a déjà envoyé à Magdebourg une partie de ses prisonniers pour les rapprocher de ce lieu, & nous en faisons autant de notre côté.

Des avis venus de Norwege apprennent que le Capitaine Thurot est dans un des Ports de cette côte avec sa petite Escadre. Il y amené quatre Vaisseaux Anglois qu'il a interceptés à l'entrée du Sund.

Le froid qu'on a ressenti jusques vers la fin du mois dernier, a été d'une rigueur excessive. Il a surpassé de plusieurs degrés celui de 1740. Le Détroit du Sund a été entierement gelé, de sorte qu'on pouvoit passer à pied ou en traîneaux de la Zelande en Scanie.

ARTICLE VII.

Mariages.

Mariages.

MESSIRE Armand-Gabriel, Comte de Rasilly, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Gouverneur de l'Isle de Rhé, a épousé à la fin du mois de Janvier, Demoiselle de l'Orme.

Louis-Antoine Gustave, Comte des Salles, Mestre de Camp d'un régiment de Cavalerie de son nom, Gouverneur & Grand Bailly de Neuchâteau en Lorraine, fils de Claude Gustave, Marquis des Salles, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de Rhinfeld, Chambellan du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, & de feue Adélaide-Claudine-Marie Louise de Villars-Brancas, a épousé le 17 Février, Marie-Louise-Barnabé Mallet de Graville, fille de Louis-Robert Mallet, Comte de Graville, Chevalier des Ordres du Roi, Lieute-

nant Général des ſes Armées, Inſpecteur-Général de la Cavalerie & des Dragons, & de Magdeleine Bouton de Chamilly. La Bénédiction nuptiale leur a été donnée dans l'Egliſe de la Paroiſſe de Croiſſy par l'ancien Evêque de Troyes. Leur contrat de mariage avoit été ſigné le 10 par leurs Majeſtés, & par la Famille Royale.

Armand-Joſeph de Bethune, Duc de Charoſt, Pair de France, Lieutenant Général de la Province de Picardie & Pays Boulonnois, Gouverneur des Ville & Citadelle de Calais, Meſtre de Camp du régiment de Cavalerie de ſon nom, fut marié le 19, à Louiſe-Suſanne-Edmée Martel, fille de Charles Martel, Comte de Fontaine Bolbec, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & de Françoiſe Martel. La Bénédiction Nuptiale leur a été donnée dans l'Egliſe de Saint Sulpice, par l'Archevêque de Rouen. Le Duc de Charoſt eſt fils de feu François-Joſeph de Bethune Charoſt, Duc d'Ancenis, Capitaine en ſurvivance d'une Compagnie des Gardes du Corps, & d'Eliſabeth-Marthe de Roye de la Rochefoucault. Leur contrat de mariage avoit été ſigné le 16, par leurs Majeſtés, & par la Famille Royale.

P S En annonçant les Hymnes de Santeuil, traduites en Vers François, par M l'Abbé Poupin, nous avons oublié de dire qu'on trouveit auſſi chez Barbou, les Œuvres de Santeuil, 3 vol. *in*-12.

L'article des Morts au mois prochain.

APPROBATION.

J'A lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier *le Journal Hiſtorique du mois de Mars prochain*; je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impreſſion. A Paris, le 24 Février 1760. GIBERT.

SUITE DE LA CLEF
OU
JOURNAL HISTORIQUE
SUR
LES MATIERES DU TEMS.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuses.

AVRIL 1760.

Tome LXXXVII.

A PARIS, *chez* GANEAU, *rue Saint Severin, près l'Eglise, aux Armes de Dombes & à Saint Louis.*

M. DCC. LX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

AVIS.

C'eſt à GANEAU, *Libraire, rue S. Séverin, proche l'Egliſe, aux Armes de Dombes & à S. Louis*, qu'on doit adreſſer les Piéces qu'on ſouhaitera faire inſérer dans le Journal. On en affranchira le port, ſans quoi elles ſeront miſes au rebut. Les Maîtres ſont ſouvent trompés par leurs domeſtiques à cet égard; c'eſt à quoi l'on doit prendre garde.

Les Libraires de Province qui ſouhaiteront qu'on annonce les Livres qu'ils auront fait imprimer, feront ſçavoir le nom du Libraire de Paris chez qui l'on pourra en trouver des Exemplaires.

On trouve chez le même Libraire les Livres ſuivans :

Mémoires du Maréchal de Villars, *in*-12. 3 vol.

——— de Tourville, *in*-12. 3 vol.

——— de Bervick, *in*-12. 2 vol.

——— ſur divers ſujets de Médecine, *in*-8°.

Lettres Hiſtoriques pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire des Révolutions d'Angleterre, *in*-8°.

Le Mille & une Nuit, Contes Arabes, *in*-12. 6 vol.

Gilblas de Santillanne, nouvelle Edition, avec figures, *in*-12. 5 vol. petit format.

Bibliographie Médicinale, raiſonnée, qui donne une idée des meilleurs livres propres pour ceux qui étudient la Médecine, *in*-12.

Hiſtoire de Louis XIII. de le Vaſlor, *in*-4°. 7 vol.

——— de la Religion Naturelle, par Wollaſton, *in*-12. 3 vol.

Nouvelles Obſervations de Chirurgie, trad. de l'Anglois de Warner, *in* 12.

Supplément aux Rêveries de M. le Maréchal de Saxe, *in*-8°.

Relation de l'Ambaſſade de Mehemet Effendi à la Cour de France, trad. du Turc, *in*-12.

Hudibras, Poëme traduit de l'Anglois, *in*-12. 3 vol.

Lettres de Mr Deſnoyers, *in*-12. 9 vol. *petit format.*

Œuvres de S. Réal, *in*-12. 8 vol. *petit format.*

SUITE DE LA CLEF,

OU

JOURNAL

HISTORIQUE

SUR

LES MATIERES DU TEMS.

AVRIL 1760.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature.

Recueil d'Antiquités.

RECUEIL d'Antiquités Egyptiennes, Etruſques, Grecques, Romaines & Gauloiſes. Tome troiſiéme. A Paris, chez Deſaint & Saillant, rue Saint-Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége, 1759.

M. Le Comte de Caylus a obſervé dans ce troiſiéme volume le même arrangement que dans les deux précédens. A la tête des différentes Claſſes d'Antiquités, qui compoſent ce riche Recueil, il a placé des réflexions générales, qui ſont comme le réſultat des conſéquences qu'un

eſprit attentif & qui médite doit tirer de l'examen des monumens d'une même nation qu'on expoſe à ſes yeux. Ces obſervations ont l'avantage de fixer l'imagination des Lecteurs, & de leur faire parcourir avec plus de fruit les reſtes précieux d'Antiquités, dont on lui offre l'agréable ſpectacle. C'eſt ce que l'Auteur a ſoin de nous faire remarquer dans une préface dont nous allons rendre compte.

Dans cette préface M. le Comte de Caylus ſe propoſe d'abord de faire connoître l'étendue des devoirs de celui qui ſe dévoue à l'étude de l'Antiquité.

La baſe du ſçavoir d'un Antiquaire, & les moyens qu'il peut employer pour l'explication des monumens ſe réduiſent, ſelon notre illuſtre Académicien, à trois points, ſçavoir : le deſſein, la lecture & la pratique. Il les examine en particulier. Mais avant que de paſſer à cet intéreſſant examen, il établit ſon ſentiment ſur les conjectures, ſur leurs avantages & ſur leurs inconveniens.

» Il eſt d'autant plus néceſſaire, dit-il, de » redouter les conjectures, qu'elles flattent l'a- » mour-propre, & que par conſéquent il eſt » difficile d'éviter leur ſéduction ; malgré le ſoin » avec lequel on doit s'en défendre, on eſt ce- » pendant obligé d'y recourir quelquefois. Alors » il ne faut pas oublier qu'elles doivent être » fondées ſur la lecture, pour ce qui regarde les » uſages; ſur le deſſein rélativement au goût d'un » ſiécle & d'une nation; enfin ſur la pratique, » ou, pour mieux dire, ſur la comparaiſon mul- » tipliée, dont le flambeau eſt ſouvent aſſez lu- » mineux pour former, ſans d'autre ſecours, » de très-bons Antiquaires. »

M. le Comte de Caylus en permettant à l'An-

tiquaire qu'il instruit, d'avoir recours aux conjectures, lui impose plusieurs conditions, qui l'empêchent nécessairement d'abuser de cette liberté. Ces leçons ne sçauroient être trop méditées de tous ceux qui se jettent dans la carriére de l'Antiquité. Ils y apprendront entre autres choses très-utiles, à ne point prendre, lorsqu'ils proposent leurs opinions particulieres, ou leurs conjectures, ce ton décisif & tranchant, qui est si familier à plusieurs de ceux qui étudient l'Antiquité. Il désireroit aussi que l'Antiquaire bannît absolument de son travail, toutes les espéces de systêmes: » Je les regarde, dit-il, » comme une maladie de l'esprit, causée & en» tretenue par un épanchement de l'amour pro» pre; ce sentiment aveugle s'oppose au plus » léger changement dans le plan que l'Anti» quaire s'est formé. Pour en assortir, pour en » lier les parties, il force sans cesse les idées » les plus disparates de se réunir à celle dont il » s'applaudit d'être le créateur. Il cherche ty» rranniquement à s'ériger un trône sur le débris » des opinions contraires. Il regne en effet; » mais dans un Empire imaginaire. Assis sur un » grouppe de nuages, formé des vapeurs de » son cerveau, l'imagination domine, & donne » ses ordres à des phantômes, que leur peu de » consistance rend dociles à ses volontés; l'esprit » asservi méconnoît la simplicité; le bon sens » n'est plus écouté. Il faut que le sçavoir & l'éru» dition s'épuisent, pour donner quelque réalité » à des chimeres. »

Après avoir averti des écueils qu'il faut éviter dans l'étude de l'Antiquité, notre sçavant Auteur passe aux réflexions qu'il a promises sur le genre & l'espéce des études nécessaires à un Antiquaire. Voici le précis de ses judicieuses réflexions.

Un Antiquaire ne peut se dispenser de faire une étude sérieuse des Auteurs anciens. Les Historiens & les Poëtes ne doivent jamais sortir de ses mains, par conséquent il faut qu'il ait une connoissance parfaite des Langues Grecque & Latine. Les différentes Mythologies & les Traités d'Antiquités, généraux & particuliers doivent aussi trouver place dans sa Bibliotheque. Mais il aura un soin tout particulier d'étudier ces derniers avec circonspection. Il ne faut pas qu'il s'en rapporte toujours à ce que leurs Auteurs y avancent. Il les regardera, au moins pour la plupart, plutôt comme des Dictionnaires qui lui indiquéront les sources où il pourra puiser, que comme des ouvrages parfaits après lesquels tout est dit.

Cette étude n'est pas la seule nécessaire à un Antiquaire : il faut encore qu'il ait une connoissance du dessein. M. le Comte de Caylus n'exige pas de lui, qu'il sache manier le crayon avec élégance, ni composer comme un Artiste ; il veut seulement qu'il ait assez travaillé dans ce genre, pour avoir acquis la justesse de l'œil, & la facilité d'embrasser un objet, à un degré suffisant, pour saisir ses perfections, ou ses défauts. Enfin, la connoissance du dessein met un curieux en état de distinguer plus sûrement la Patrie & les Auteurs des différens monumens qu'il a lieu d'examiner. M. le Comte de Caylus appuie beaucoup sur cet avantage, que procure la science du dessein. Il dit sur cet article des choses très-curieuses & très-sçavantes, qui perdroient trop à être abrégées ; c'est pourquoi nous aimons mieux renvoyer le Lecteur à l'ouvrage même.

Enfin, il faut qu'un Connoisseur joigne une prodigieuse habitude de voir, à une grande mémoire. Aussi les Italiens, nés au milieu des

Antiquités, ont plus aisément que les autres Peuples de l'Europe, un tact & un instinct qui les trompent rarement.

M. le Comte de Caylus finit son excellente Préface par un trait que nous nous faisons un devoir de rapporter ici, parce qu'il fait beaucoup d'honneur à son Auteur, & que d'ailleurs il mérite de servir de leçon à tous ceux qui composent dans quelque genre que ce soit. De tous les morceaux d'Antiquités qui rempliſſent cet inestimable Recueil, il n'en est point qui doive flatter davantage un bon connoisseur que celui que nous allons mettre sous les yeux du Lecteur. Ce n'est point à la vérité un morceau de marbre ou de bronze, Chef d'œuvre des Grecs ou des Romains, échappé au tems & à la barbarie ; mais ce qui nous paroît bien plus précieux, c'est un monument d'antique Philoſophie, tel qu'on n'en voit plus guéres aujourd'hui.

M. le Comte de Caylus après avoir dit qu'un Antiquaire ne doit point rougir de revenir sur ses pas, ni d'avouer franchement ses erreurs, lorsque de nouvelles lumieres lui font voir qu'il s'est trompé, continue de cette maniere en parlant de soi même.

» C'est ainsi, dit-il, que l'on verra des variétés dans ce troisiéme volume, c'est-à-dire, » des articles plus étendus, différens même de » quelques uns des volumes précédens. Ainsi, » sans aucun ménagement, & peut-être avec » plus de sévérité que je n'en aurois employé à » l'égard d'aucun autre Antiquaire, j'ai formel» lement démenti ce que j'avois avancé en des » occasions où je crois m'être trompé. Cette » justice est principalement tombée sur les mo» numens Egyptiens. J'ai dit alors ce que je » sçavois ; j'en agis de même aujourd'hui, & je

» ne sçais ce que je dirai dans la suite, si en » acquérant de nouvelles connoissances, si en » comparant les monumens connus avec des » monumens que je ne connoissois pas, si en » trouvant de nouveaux rapports, de nouveaux » motifs de décision, de nouvelles preuves, je » suis forcé de convenir que je me suis encore » trompé. L'aveu de mes erreurs servira du moins » d'exemple. C'est dire assez que je ne demande » aucune indulgence pour celles qui me sont » échappées : les hommes doivent-ils avoir d'au- » tre objet que la vérité ? »

Ce troisiéme volume renferme, comme les deux qui les précédent, cinq classes d'Antiquités, sçavoir : des Antiquités Egyptiennes, Etrusques, Grecques, Romaines & Gauloises. Nous aurions bien voulu indiquer au moins en général les principales raretés & les morceaux les plus remarquables, qui se trouvent dans chacune de ces classes ; mais les bornes étroites où nous sommes obligés de nous renfermer ne nous le permettant pas, il faudra qu'on se contente du peu que nous dirons des Antiquités Gauloises. Elles nous ont paru mériter la préférence.

La Gaule fournit un si grand nombre de monumens anciens que M. le Comte de Caylus désireroit qu'on fit un ouvrage exprès, dont l'objet seroit de nous décrire & de nous expliquer ces précieux restes d'antiquité. Cet ouvrage seroit convenablement intitulé *Gaule Antique*. En attendant qu'une entreprise de cette nature qui demanderoit une dépense véritablement Royale puisse s'exécuter, notre sçavant Antiquaire a cru devoir mettre sous les yeux du Public, ce qu'il lui a été possible de rassembler des *Antiquités Gauloises*.

La premiere planche de cette classe d'Anti-

quités offre des monumens très-rares & très-singuliers. On y voit un Hercule & un Jupiter en bronze, qui n'attirent pas à la vérité l'attention des curieux par la délicatesse du travail : mais ils sont remarquables en ce qu'ils rappellent un dogme de la Réligion des anciens Gaulois, qui ne donnoient point de Sexe à leurs divinités.

A l'occasion de quelques Antiquités, découvertes à Arles, M. le Comte de Caylus observe que la Statue qui se voit dans la Gallerie de Versailles, & que tout le monde connoît sous le nom *de la Venus d'Arles*, n'est qu'une femme ordinaire qui quitte le bain. Les Romains, comme il le remarque, ont traité souvent ce sujet. C'est ce qui fait que les Modernes trouvent un si grand nombre de Venus, parce qu'ils se sont habitués mal à propos, à prendre pour des figures de cette Divinité toutes celles qui représentent des femmes au sortir du bain.

Parmi les autres raretés qui enrichissent la partie des Antiquités Gauloises de ce troisiéme Recueil, on remarque les morceaux suivans. 1°. Un Plan des anciennes fondations, dont la Fontaine de Nîmes étoit environnée, levé par M. Damun, Architecte, suivant les Ordres de M. Orry, alors Controlleur Général, avec la description de plusieurs monumens, découverts dans cette même Ville, qui prouvent que le culte Egyptien y avoit autrefois passé, & qui rendent facile à concevoir son ancienne communication avec l'Egypte.

2°. Un bas relief qui se voit proche S. Andiol en Vivarais, & qui représente un Sacrifice offert au Dieu Mithra, avec un autre monument de marbre trouvé à Lyon, qui a aussi pour objet le culte de la même Divinité.

3°. La fameuse Pyramide de Vienne, décrite très-exactement d'après une lettre de M. Soufflot, célébre Architecte. M. le Comte de Caylus a fait imprimer ici cette Lettre, avec ses propres réflexions, par lesquelles il réfute ce que Chorier a écrit sur ce monument dans ses Antiquités de Vienne.

4°. Plusieurs monumens très-précieux de l'ancienne magnificence des Romains, qui subsistent encore dans le Berry; entr'autres une Colonne milliaire, trouvée aux environs d'Alichamps, Paroisse du Diocèse de Bourges. Cette Colonne est d'autant plus curieuse que son inscription marque les distances itinéraires en lieues Gauloises, depuis l'endroit où elle étoit placée, jusqu'à trois Villes, ou lieux considérables de l'ancienne Cité des *Bituriges*. Ajoutez-y les restes magnifiques d'un Théatre & d'un camp des Romains, qui se voyent à Drevant, Village, situé sur le Cher, à une lieue au midi de la Ville de S. Amand.

5°. Un Plan général des différentes hauteurs de Montmartre, où l'on voit la situation des ruines anciennes & les Fontaines qui se trouvent sur cette montagne. Plusieurs monumens anciens qui y ont été découverts en differens tems & dont on a ici la description, prouvent, suivant M. le Comte de Caylus, qu'il y avoit sur cette montagne du tems des Romains une magnifique fonderie; de même qu'il y avoit sur la montagne Sainte-Génévieve une célebre manufacture d'ouvrages de Terre. Les fouilles qu'on a faites sur cette derniere montagne pour la construction de la nouvelle Eglise, ont donné lieu de faire des découvertes qui paroissent aux yeux de notre illustre Antiquaire des preuves de ce sentiment. Nous n'entrerons pas dans le détail

de toutes ces curiosités. Cela nous meneroit trop loin. Il est tems de nous arrêter. Il vaut mieux inviter le Lecteur à consulter l'Ouvrage même qu'il lira avec beaucoup de plaisir pour peu qu'il ait de goût pour les belles choses.

Vie de Pierre Pithou.

Vie de Pierre Pithou, avec quelques Mémoires sur son Pere & ses Freres. *heu pietas! heu prisca fides!* Virgile. 2. vol. *in*-12. le premier de 380 pag. sans l'avertissement, & le second de 398. A Paris, chez Guillaume Cavelier, Libraire rue Saint Jacques, au Lys d'Or 1759.

Nous donnerons dans le Journal prochain, l'extrait de ce bon ouvrage qui n'est parvenu jusqu'à nous que depuis quelque tems.

Oraison funebre du Roi & de la Reine d'Espagne.

Oraison Funebre de Très-haut, très-puissant & Très-Excellent Prince Ferdinand VI., & de Très-haute, Très-Puissante & Très-Excellente Princesse Marie de Portugal, Roi & Reine d'Espagne; prononcée dans l'Eglise de Paris, le mardi, 15 Janvier 1760. Par Messire Gabriel François Moreau Evêque de Vence. *In*-4°. de 30 pag. à Paris chez Augustin-Martin Lottin, rue Saint Jacques, au Coq.

Le Moniteur François.

Le Moniteur François. *Non odio adductus alicujus, sed spe sananda & corrigenda civitatis.* Cic. ad Attic. A Avignon, & se vend à Paris, chez Desaint & Saillant, Libraires, rue Saint Jean de Beauvais 1760.

C'est encore un Ouvrage Périodique de nouvelle création. Le dessein des Auteurs n'est point de faire connoître ni de critiquer les nouveautés qui paroissent journellement dans l'Empire des Lettres. Leur objet est plus utile & en même tems plus sublime. Ils se proposent de mettre sous les yeux du Public, des principes de bonne Politique & de saine Morale, capables d'étouffer ces germes de revolte & de liber-

tinage, qui ſe trouvent ſémés dans pluſieurs écrits modernes. La tâche que ces Citoyens zélés s'impoſent eſt, comme l'on voit, très-délicate à remplir. Il faut ſouhaiter que le ſuccès reponde à leur bonne volonté.

Les deux premiers cahiers contiennent des réflexions d'un Citoyen ſur la ſituation de nos affaires préſentes par rapport à la Guerre. Ce zélé Citoyen dit tout ce qui lui paroît propre à relever le courage des François. Mais s'il étoit vrai que nous euſſions auſſi peur des Anglois, qu'il paroît le ſuppoſer, il ſemble qu'il faudroit encore ajouter quelque choſe à ſes raiſons pour nous raſſurer. Dans le ſecond cahier, il y a un aſſez long diſcours qui traite de la Monarchie en général & de ſon origine. L'Auteur n'eſt point du tout des l'avis de ceux qui prétendent que l'autorité d'un Monarque ſur ſes peuples n'eſt que de pure convention. Il entreprend au contraire de faire voir que le gouvernement Monarchique eſt auſſi ancien que le monde, & qu'il prend ſa ſource dans la nature même.

Le Moniteur François doit paroître tous les quinze jours. On ne parle point encore de ſouſcriptions, parce que les chefs de cette entrepriſe veulent voir auparavant quel train les choſes prendront. On nous avertit que ce Journal ſera l'Ouvrage du Public. Toute perſonne qui ſe ſentira du goût pour travailler ſuivant l'eſprit des Entrepreneurs du Moniteur, pourra leur adreſſer ſes réflexions; elles ſeront imprimées ſi on les en juge dignes. Au reſte on ne ſera pas ingrat envers les Auteurs; de l'argent ou des livres ſeront leur récompenſe.

Diſcours ſur la Colique de Poitou.

DE COLICO DOLORE *Pictonum dicto, diſſertatio ſeu oratio à Joanne-Jacobo* POITEVIN, *Regi à*

Consiliis & in Academiâ Pictavienſi Doctore Medico, actu Regente, habita pro ſolemni Scholarum Medicarum inauguratione die duodecimâ menſis Decembris anni 1758. Pariſiis, 1760 Brochure de 30 pag. d'impreſſion *in*-12. qui ſe trouve chez Vincent, Libraire rue S. Sévérin.

L'Orateur ſe propoſe dans la premiere partie de ce diſcours, de tracer une hiſtoire fidele de cette eſpéce de Colique appellée *Colique de Poitou*, de décrire les Symptômes qui accompagnent cette cruelle maladie, & de remonter aux cauſes qui la produiſent. Dans la ſeconde partie il indique la meilleure maniere de traiter la Colique de Poitou. La méthode qu'il adopte n'eſt autre pour le fonds que celle de Citois, Médecin du Cardinal de Richelieu, qui lui paroît mériter la préférence ſur celle que propoſoit, il n'y a pas encore longtems, un célebre Médecin de Genéve. On ſe rappellera ſans doute ici l'excellente critique qu'un ſavant Médecin de Paris, à faite de l'Ouvrage du Médecin de Genéve, & dont, nous avons donné l'extrait dans un des nos Journaux précédents. L'Orateur de Poitiers n'a pas manqué de citer cette critique avec l'éloge qu'elle mérite: auſſi eſt-ce un morceau de Litterature, où la fineſſe ſe trouve jointe à une ſcience profonde qui lui doit toujours faire mériter une place dans les Cabinets des Curieux.

Manuel des Rhétoriciens.

MANUEL des Rhétoriciens, ou Rhétorique moderne qui mettra toutes ſortes de perſonnes même ſans Etudes, en état de comprendre clairement & facilement toutes les parties de cet art, d'en parler avec ſureté & connoiſſance de cauſe; & de les employer à propos; avec une récapitulation en vers de la Rhétorique, une Analyſe raiſonnée ſuivant les régles de cette Science,

des Oraisons choisies de Cicéron, & des Principes clairs & sûrs, pour bien traduire les Auteurs, & en entendre les endroits les plus difficiles. Ouvrage utile, non-seulement aux jeunes Gens qui étudient, mais aussi à toutes personnes obligées de parler en public, & qui se piquent d'une certaine exactitude dans leur parler, ou dans leurs écrits. Tome premier *in*-12. de 444 pag. sans l'avertissement. A Vitry, chez Seneuze, Libraire-Imprimeur de la Ville & du Collége, sur la Place 1759. Il se vend à Paris, chez la Veuve Robinot, Libraire, Quay des Augustins.

Le projet de donner une Rhétorique Françoise ne peut être qu'applaudi aujourd'hui qu'on commence de toute part à secouer le joug de l'ancienne routine, qui guidoit les Maîtres dans l'instruction de la jeunesse. L'usage de se servir de la Langue Latine pour enseigner les jeunes gens s'est éteint presque partout; il est entierement aboli dans les classes qui précédent la Rhétorique, & cette réforme a été suivie des plus heureux succès pour l'avancement des Ecoliers. Il est étonnant qu'elle n'ait pû se faire adopter universellement par tous les Maîtres qui sont chargés d'instruire la Jeunesse dans le grand art de l'éloquence, & qu'il y en ait encore quelques-uns parmi eux qui s'obstinent toujours à ne mettre entre les mains de leurs Disciples, que des Rhétoriques Latines. Il faut les renvoyer à l'Avertissement qui est à la tête de l'ouvrage que nous annonçons. Il y trouveront des choses judicieusement pensées sur leur méthode, & ils y verront combien ils s'éloignent de l'exemple des Romains si dignes d'être leurs modéles en ce point.

En effet, dit notre Auteur, » la Langue Latine

» étoit chez les Romains ce qu'est chez nous le » François, & la Langue Grecque étoit pour eux » ce qu'est à notre égard la Langue Latine. Or, » nous ne voyons point qu'il y ait eu parmi eux » aucun Maître, quelqu'habile qu'il ait été, qui » n'ait enseigné, ou donné des préceptes dans la » Langue qui étoit alors en usage parmi le Peuple » même ; c'est à-dire, la Langue Latine, & les » ouvrages de Cicéron, de Quintilien, &c. qui » certainement sçavoient aussi bien le Grec que » nous pouvons sçavoir le Latin, en sont une » preuve convainquante. »

On insiste aussi beaucoup dans ce même Avertissement sur l'avantage, ou plutôt sur la nécessité qu'il y a de former les jeunes Etudians à l'éloquence Françoise, préférablement même à l'éloquence Latine.

Nous avons parcouru le premier tome de ce nouveau *Manuel des Rhétoriciens* ; il nous a semblé que son titre qui promet beaucoup, ne promettoit rien de trop. Le second tome paroîtra dans quelque tems. L'Auteur qui ne dit pas son nom, professe la Rhétorique depuis douze ans : ainsi il joint la pratique à la théorie ; circonstance qui doit influer sur l'idée qu'on peut se faire d'avance de son travail.

C'est dommage qu'un livre si utile ait été aussi négligé pour la partie Typographique, que l'a été celui-ci ; outre les fautes d'impression, le mauvais papier & les marges étroites le défigurent d'une façon rebutante pour les Lecteurs.

Il auroit été aussi à désirer que l'Auteur qui a eu en vûe le bien public de la jeunesse, & son avancement dans les Lettres, eût quelquesfois un peu mieux choisi ses exemples, & qu'il se fût abstenu de certains expressions que les Lecteurs ne lui passeront pas aisément. Tel est en-

tr'autres le mot *baptiser*, dont il se sert plus d'une fois pour signifier donner un nom à quelque chose. *Nous avons* BAPTISÉ, dit-il, dans son Avertissement, *quelques figures d'expression Françoise*, &c. & ailleurs il s'exprime ainsi : *Dans les Poëtes Latins on trouve souvent* Myrtoum, Carpathium, &c. *qui ne sont que des espéces de mers* BAPTISÉES *du nom des pays qu'elles arrosent.* Ces sortes d'expressions font, il faut l'avouer, un assez mauvais effet, surtout dans un ouvrage qui est fait pour ceux qui *doivent se piquer d'exactitude dans leurs discours, ou dans leurs Ecrits.*

Nous avons de plus remarqué un défaut d'attention assez sensible, pages 121 & 122. L'Auteur apporte pour exemple d'une *suspension oratoire* ce sonnet si connu :

Un mont tout hérissé de rochers & de pins, &c.

Et qui finit ainsi :

Sur ce superbe mont, jusqu'au Ciel élevé,
Pour vous dire la chose en homme véritable ;
Il ne m'est *sur ce lieu* jamais rien arrivé.

Puis, il ajoute ces mots : » Ainsi parloit un » Poëte François qui voulant s'égayer, tient dans » l'attente de quelque chose d'extraordinaire, & » finit par dire qu'il ne lui est rien arrivé en » passant les mers. » Sur quoi nous observerons, 1°. que le Poëte ne dit point qu'*il ne lui est rien arrivé en passant les mers*, mais sur le mont dont il vient de faire la description. 2°. On croiroit que l'Auteur a ignoré que le Poëte qui s'égaye ici est Scarron. C'est pourtant une chose qu'il faut sçavoir aussi-bien que l'état d'infirmité, où ce génie burlesque étoit réduit, pour sentir tout le plaisant de ce sonnet. Enfin, le dernier vers

a fait graver avec soin les principales pièces de ces machines.

Histoire des Philosophes Modernes, avec leur portrait gravé dans le goût du crayon, d'après les planches *in*-4°. dessinées par les plus grands Peintres, par M. *Saverien*, publiée par *François* Graveur des desseins du cabinet du Roi, rue Saint Jacques, à la vieille Poste. Premiere Partie contenant les Métaphysiciens. A Paris, de l'Imprimerie de Brunet, Imprimeur de l'Académie Françoise 1760, *in*-12. de 360 pag. sans la Préface qui en a 57. Histoire des Philosophes Modernes.

Cet Ouvrage interressant mérite que nous nous étendions un peu à son sujet, & c'est ce que nous ferons dans un autre Journal. Nous nous contenterons aujourd'hui d'indiquer les noms des Métaphysiciens, dont on nous donne l'Histoire dans ce premier volume. Ils sont au nombre de dix, sçavoir: Erasme, Hobbes, Nicole, Loke, Spinosa, Malebranche, Bayle, Abbadie, Clarke & Collins. On voit leur portrait à la tête des articles qui les concernent. Ces portraits sont gravés, comme l'annonce le titre, dans le goût du Crayon par M. François. On sçait que cette nouvelle maniére de graver, est une découverte qui est due aux travaux de cet habile Artiste.

On débite aussi séparement ces mêmes portraits, mais sous un forme différente de celle sous laquelle ils paroissent dans le livre. Ici on les a gravés en grand & sur des feuilles *in-folio*, au lieu que dans l'Ouvrage ils sont plus petits, tels en un mot qu'ils pouvoient être sur des feuilles *in*-12. D'ailleurs ces derniers sont travaillés dans le goût du crayon noir, au lieu que les autres en grand sont gravés dans le goût du crayon rouge. On a joint à

ces portraits, celui de M. Saverien qui ne se trouve pas dans l'Histoire des Philosophes. Ajoutez à cela un magnifique Frontispice, qui est le même que celui du Livre.

La Mort d'Abel.

LA MORT d'Abel ; Poëme en cinq chants, traduit de l'Allemand de M. *Gessner*, par M. *Huber*, *in*-12. petit format, de 344 pag. sans les Préfaces. A Paris, chez Hardy, Libraire, rue S. Jacques à la colonne d'Or, 1760. Le prix est de 30 sols broché.

Nous n'avons pas encore eu le tems de lire ce Poëme. En attendant que nous puissions y revenir, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de rapporter le jugement avantageux, que M. Gaillard l'un des Auteurs du Journal, des Sçavans, & censeur de cet Ouvrage en a porté dans son approbation. » Ce Poëme est, dit-il, »plein de l'intérêt les plus tendre & le plus »touchant. L'innocence & la simplicité pri»mitive des mœurs y sont peintes avec les »couleurs les plus vraies. L'Auteur s'est écarté »du Texte de la Genèse, dans la maniére dont »il amène le moment de la mort d'Abel : mais »cette legere infidélité, contre laquelle le Tra»ducteur proteste, ne me paroît pas devoir »empêcher l'impression de la traduction. «

Mémoires de Médecine.

MÉMOIRES sur divers sujets de Médecine. Premier & second Mémoire, sur le Cerveau principe de la Génération. Troisiéme contre l'ébullition des Plantes. Quatriéme sur l'abus des huileux. Cinquiéme sur la Pierre. Sixiéme sur la Rage. Septiéme sur le Pouls. Huitiéme sur la conservation des Hommes bien faits. Par M. le Canus, Docteur regent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, des Académies Royales d'Amiens, de la Rochelle, & de la Société Litteraire de Chalons sur Marne,

volume *in*-8°. & à Paris, chez Ganeau, rue Saint-Sévérin, à Saint Louis & aux Armes de Dombes, 1760. Nous parlerons de cet Ouvrage.

Dans l'annonce des *Annales Typographiques*, pag. 155. du Journal du mois de Février, nous avons omis de dire que M. Lutton, Avocat, Commis au Mercure de France, rue Sainte Anne, Butte S. Roch, se chargera des souscriptions de ce nouvel ouvrage périodique, ainsi qu'il fait depuis longtems pour les autres Journaux.

Enigme & Logogryphe.

Le mot de l'Egnime du mois de Mars dernier est la lettre R, & celui du Logogryphe est FIEVRE, où l'on trouve *Vire*, (riviere & Ville en Normandie) *ver*, *rive*, *feve*, *rêve*, *ire*, *Eve* *vie*.

ENIGME.

DANS un double & sombre parterre,
Eclairé de rayons divers,
J'allume une soudaine guerre
Entre deux amis que je sers:
J'intéresse dans leurs quérelles
Un grand nombre de Demoiselles,
Qui font mille cris éclatans;
Cependant toute la dispute
Finit entre les combatans,
Par la bizare culbute,
Des restes d'un squelette affreux,
Brusquement sortis de leurs creux.

LOGOGRYPHE.

Vertu de l'âge d'or, en tous climats prosnée,
Qui le croiroit ? Je suis de tous lieux exilée.
Veux tu, Lecteur, sçavoir mon nom ?
Fais de mon tout dissection ;
Tu trouveras en France une Riviére,
Une saison qui suit la printanniére,
Une Bergere, un bien convoité par plus d'un,
Le nom d'un Cardinal, un purgatif commun ;
Ce que sous divers sens tiennent cocher, Ministre ;
Ce qui préface un sort aux animaux sinistre ;
De Thrace un Roi qui coupa par noirceur
La langue de sa Belle-Sœur,
Un Saint, ce que l'on voit au milieu du visage ;
Un terme au jeu du Trictrac en usage,
D'humide le contraire, un fruit rafraîchissant ;
Un son d'ordinaire allarmant,
Ce que doit opérer la bonne Comédie,
Ce que cache avec soin la modeste Silvie ;
Un titre respectable, un péché capital,
Passion surtout d'un brutal :
Un oiseau dont le chant te chatouille l'oreille ;
L'œuvre admirable de l'abeille,
Double ton musical, l'ornement des Courtiers ;
Parmi les Grecs le plus beau des guerriers,
Monstre marin à voix enchantereſſe,
Dont sçût se garantir Ulysse avec adresse ;
Un mot latin gouvernant l'ablatif,
Le même impératif,
Ville ancienne aux Confins de France & d'Italie,
Ce qu'on voit peu d'humains acquérir dans leur vie ;
Mais pourquoi parler tant ?
Tu me tiens sûrement,
Pour toi mon nom n'est plus mistere,
Où ta science est bien légére,

En annonçant les 25 & 26e. volumes des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, nous avons dit qu'il y avoit cinq Éloges, dont M. de Bougainville alors Secrétaire étoit l'Auteur. Nous croyons faire plaisir au Public de lui présenter un Abrégé de celui de M. Turgot, Prévôt des Marchands; dont la mémoire sera toujours si chere & si respectable aux Citoyens de la Capitale du Royaume. Nous aurions désiré pouvoir donner en entier un éloge si bien fait; mais les bornes de notre Journal ne nous le permettant pas, il a fallu nous contenter d'en détacher les traits les plus frappans, & des les rapporter tels que M. de Bougainville les a tracés lui-même, avec cette éloquence qu'on lui connoît. C'est donc lui qui va parler dans cet extrait.

EXTRAIT

De l'Eloge de M. TURGOT.

» Michel-Etienne Turgot, Marquis de » Soufmons, naquit à Paris le 9 Juin 1690, de » Jacques-Etienne Turgot, Maître des Requêtes, » & de Marie-Claude le Peletier. MM. Turgot » sont originaires de Normandie. Ils y jouissent » depuis longtems de la considération que don- » nent de grands établissemens & la notoriété » d'une Noblesse immémoriale. Leur nom pa- » roît dès l'an 1272, dans un rôle dressé cette » année des Gentilshommes de la Province, qui » devoient service au Roi: on le retrouve dans » plusieurs monumens de même âge..... » Jacques Turgot de S. Clair, Bisaïeul de celui

» qui fait le sujet de cet éloge, est le premier qui » ait fixé son séjour à Paris..... Il est mort » Conseiller d'Etat ordinaire, après avoir rempli » l'Intendance de plusieurs Provinces du Royau- » me. C'est lui que M. Huet met au rang des » hommes illustres de la Ville de Caën: il fut » ami de Bochart, qui lui a dédié son *Phaleg.* » Le goût des Lettres s'est transmis dans cette » Maison des Peres aux Enfans, ainsi que l'a- » mour de la vertu. Ce mérite héréditaire est le » seul que M. Turgot se permit d'envisager avec » complaisance dans une Origine illustre: il se » glorifioit à ce titre de compter parmi ses ayeux » maternels le célébre Pierre Pithou. »

M. de Bougainville nous rappelle ensuite les premieres années de M. Turgot, en ces termes:

» Les heureuses dispositions que M. Turgot » montra dès ses plus jeunes années furent culti- » vées avec soin. Il étoit encore dans l'enfance » lorsque son pere, à l'âge de vingt-trois ans, » fut nommé Intendant de Metz. M. le Peletier » de Souzy, son Ayeul maternel, se chargea de » son éducation, & lui fit faire ses études au » Collége de Louis le Grand. Des mœurs dou- » ces, une érudition agréable & variée, rele- » voient dans M. de Souzy les qualités solides, » auxquelles il a dû la confiance du feu Roi & » l'estime du Public. Desprеaux, Massieu, Tour- » reil, M. & Mde. Dacier se rassembloient dans » sa maison. Il les rendit souvent arbitres des pro- » grès de son petit fils. M. Turgot fut élevé sous » leurs yeux. Il puisa les principes du goût dans » l'élite des Auteurs anciens: & les modéles de » vertu qu'il y rencontroit à chaque pas, firent sur » son ame une impression vive & profonde.....

» En 1711, il fut reçu Conseiller au Parle- » ment, Commissaire en la seconde Chambre

» des Requêtes du Palais ..... Au bout de six » ans il passa de cette charge à celle de Président, » en la même Chambre, & s'y distingua par » toutes les qualités, qui rendent un Magistrat » recommendable ..... Une nouvelle carriére » plus vaste, plus difficile, & qui demandoit des » talens d'un ordre différent, s'ouvrit pour lui » en 1729. La mort de M. Lambert laissa va» cante la place de Prévôt des Marchands de la » Ville de Paris, & M. Turgot y fut nommé.

C'est sous ce dernier point de vûe surtout, que le Secrétaire de l'Académie envisage M. Turgot. Il aime à le suivre dans cette nouvelle carriére où les grands talens & les sublimes vertus de ce Magistrat se montrerent dans tout leur éclat.

M. de Bougainville après avoir représenté en grand & avec beaucoup de noblesse, les devoirs & les fonctions d'un Prévôt des Marchands de la Ville de Paris, commence l'Histoire détaillée de tout ce que M. Turgot a fait de remarquable dans cette place.

» Le Prévôt des Marchands est, *dit-il*, un » des deux Magistrats, chargés de pourvoir en» semble & de concert à la subsistance de Paris. » Tout ce que la Seine & les riviéres dont elle » reçoit les eaux transportent ici de provisions, » est l'objet de ses soins. Ce qui arrive par terre, » & se débite ailleurs que sur les ports ressortit » au Lieutenant Général de Police. Il est aisé » de juger par cette division même, combien » la partie de l'approvisionnement confiée au » Prévôt des Marchands, éprouve de difficultés » propres à son district. Dans les années com» munes la fourniture du bled, cette denrée si » nécessaire, & d'une administration si délicate, » roule moins sur lui que sur le Magistrat de

» la Police ; mais il en répond preſque ſeul dans » les années fâcheuſes. »

C'eſt auſſi ce qu'on a vû dans les dernieres années de la Magiſtrature de M. Turgot, pendant leſquelles la récolte des bleds fut très-foible.

» Depuis 1738, juſqu'au moment où il ſortit » de place, les Ports de la Ville ont fourni preſ- » que ſeuls à la ſubſiſtance de Paris. Dans ces » tems malheureux M. Turgot raſſembloit » toutes les forces de ſon génie, & le ſuccès a » toujours couronné ſes efforts..... Tel fut » l'effet de ſes meſures qu'il attira dans la Capi- » tale, & qu'il y ſoutint en 1740, l'affluence » des bleds au point de faire juger ſuperflus par » le Peuple même les ſecours extraordinaires » que ſa prévoyance lui avoit préparés, & d'é- » touffer par-là, tout prétexte de plainte. C'eſt » ce qu'il vouloit : car ce n'étoit pas aſſez pour » lui qu'on dût être content ; il déſiroit qu'on » le fût ; il aſpiroit à rendre les murmures non- » ſeulement injuſtes, mais encore impoſſibles. »

» Parmi les autres objets de conſommation, » qui forment en quelque ſorte le néceſſaire de » Paris, il en eſt un qui devient de jour en jour » plus important & plus digne de l'attention » des Magiſtrats & du Miniſtére. C'eſt celui du » bois. Toutes les branches de ce commerce » dont la principale eſt le bois de chauffage, » dépendent du Prévôt des Marchands. La Police » que M. Turgot trouva établi ſur ce point, » tout eſſentiel qu'il eſt, avoit été juſqu'alors » aſſez négligé. Mais, quoiqu'imparfaite, elle » pouvoit ſuffire pour des tems où la conſom- » mation étoit peu conſidérable, en comparaiſon » de l'abondance des bois. Cette conſommation » eſt exceſſive aujourd'hui, & ne l'eſt devenue que » vers le commencement de la Prévôté de M.

» Turgot. Dans le cours de ſes onze ans d'exer-» cice, il l'a vûe s'accroître d'un tiers : Abus » dangereux, peut-être, dit le *Panegyriſte*; mais » le luxe, dont il eſt la ſuite, tient à l'état des » mœurs nationales, & au ſyſtême entier du » gouvernement. Le Prévot des Marchands n'eſt » pas un Cenſeur ; c'eſt un Edile, chargé de » pourvoir à la conſommation, quelle qu'en » ſoit la cauſe, quelqu'en puiſſe être l'effet, & » de remplacer par un excès d'abondance ce que » l'excès du luxe enleve journellement aux be-» ſoins du Peuple. »

» M. Turgot y réuſſit ; & malgré les obſta-» cles qu'il eut à combattre pendant cinq Pré-» vôtés, on a preſque toujours vû la proviſion » de deux ans raſſemblée dans les chantiers de » Paris, tandis qu'il auroit pû répondre au beſoin » d'une troiſiéme qui ſe préparoit dans les ports » & dans les Ventes éloignées. . . . . M. Turgot » voyoit d'un œil inquiet ce luxe toujours croiſ-» ſant épuiſer d'une maniere déja ſenſible, les » forêts immenſes du Morvant & du Nivernois. » L'amour du bien public lui fit former en » 1739, le projet d'ouvrir aux bois de la Lor-» raine, une route juſqu'à Paris, en établiſſant » une communication entre la Meuſe & l'Oyſe, » par la riviére d'Aiſne, que quelques Canaux » joindroient à la Meuſe. Tous les Plans de ce » projet avoient été dreſſés avec ſoin ; « mais des obſtacles ſupérieurs en ont empêché l'exé-cution.

Juſqu'ici M. de Bongainville n'a encore conſidéré M. Turgot, que dans une des fonctions de ſa place. Il va l'enviſager à préſent comme chef d'un Corps qui repréſente le corps entier des Citoyens, & comme diſpenſateur des revenus de la Capitale.

M. Turgot employa les premieres années de ſa Prévôté à rétablir les affaires de la Ville, & à rendre poſſible ce qu'il vouloit faire un jour. Lorſqu'il ſe vit en état de pouvoir l'entreprendre avec ſuccès, » il déploya, pour l'avantage & » l'ornement de la Capitale, toutes les richeſſes » des Arts qu'il avoit toujours chéris & encou- » ragés. Ce fut alors qu'on vit éclore au milieu » des tems les plus difficiles, ces Ouvrages ad- » mirables qui lui répondent de l'immortalité. » Alors, au lieu de ce foſſé croupiſſant, dont » les exhalaiſons infectoient l'air & cauſoient » des maladies mortelles dans le voiſinage, » parut ce Canal conſtruit pour l'écoulement » des eaux & des immondices qu'elles entrai- » nent; travail digne des Romains, & qui » joint au mérite de l'utilité, celui d'une très- » grande difficulté vaincue. Sans parler des » ſources qui s'oppoſoient en pluſieurs endroits » à la ſolidité de la conſtruction, le local ne » donnoit pas, entre le point d'où les eaux par- » toient & le niveau de la riviére où elles de- » voient ſe rendre, une pente aſſez forte pour » qu'elles puſſent s'écouler d'elles-mêmes; il » fallut que l'art y ſuppleât. Un vaſte reſervoir » raſſemble à la tête du Canal, un prodigieux » volume d'eau qu'on y fait couler pluſieurs » fois par mois, & dont la vîteſſe accrûe par les » écluſes placées de diſtance en diſtance, répare » le défaut de pente, entretient l'écoulement, » le favoriſe & le rend plus rapide. En même » tems s'élevoit un Quai, dont la hardieſſe » étonne les connoiſſeurs, mais ne peut éton- » ner ceux qui, préſens à la conſtruction de » cet Ouvrage immortel, en étudioient la mé- » thode, & voyoient M. Turgot ſans ceſſe à » la tête des travailleurs, les animer, les diri-

» ger, les inſpirer en quelque ſorte. Ils ſçavent » par quels preſtiges la main puiſſante de l'Art » a ſuſpendu ſur le vuide ces maſſes énormes, » & comment l'équilibre les y retient contre » les efforts de la peſanteur.

» D'un autre côté le génie & le ciſeau de » Bouchardon, ornoient à l'envie des plus ri- » ches treſors de l'Architecture & de la Sculp- » ture, la Fontaine de Grénelle, monument » qu'on eut admiré dans Athénes, & que M. » Turgot crut devoir oppoſer au reproche ſi » ſouvent fait à la plus ſuperbe Ville de l'Euro- » pe, d'avoir trop négligé la décoration de ſes » Fontaines. Ces grands Ouvrages & pluſieurs » autres également utiles & durables, tranſ- » mettront ſa mémoire à nos deſcendans.

» Mais ce qu'il a fait n'eſt qu'une partie de » ce qu'il avoit projeté. Il vouloit rendre pra- » ticable, & d'un abord facile ce labyrinthe » que forment tant de rues étroites aux envi- » rons du Palais, en prolongeant le Quai de » l'Horloge, juſqu'à la pointe de l'Iſle Nôtre- » Dame : il vouloit rapprocher l'Iſle S. Louis » du centre de la Ville, en bâtiſſant un Pont » de pierre, à la place du Pont-rouge ; porter » abondamment l'eau de la Seine dans tous les » quartiers de Paris, en conſtruiſant au-deſſus » de la porte Saint Bernard une machine qui » auroit élevé l'eau juſqu'au ſommet de la » montagne Sainte Génévieve ; d'où raſſemblée » dans un réſervoir immenſe, elle eut été fa- » cilement conduite par-tout. Il vouloit offrir » aux yeux du Public l'admirable ſpectacle du » portail Saint Gervais, dont-ils ont toujours » été privés. Ils propoſoit enfin que la Ville » fût chargée de finir le plus beaux Palais de » l'Univers, & qu'elle obtint pour récompenſe

» la face de ce Palais, qui s'étend sur la rivière. » Cette face eut donné à la Ville de Paris, un » Hôtel plus vaste, plus commode, mieux » situé, plus digne d'elle, tandis que les trois » autres côtés eussent logés plus magnifique- » ment le Grand-Conseil, les Académies, » la Bibliothéque Royale, & contenu tous » les dépôts des Secrétaires d'Etat.

» Ces projets divers n'étoient point les fruits » stériles & chymériques de l'imagination » d'un citoyen, qui s'enflammant pour des » vûes qu'il croit utiles, s'en exagére la mérite, » & n'en apperçoit, ni les inconveniens, ni les » obstacles. Tous les plans avoient été travaillés » avec soin & profondement méditès.... S'ils » n'ont point été exécutés, c'est qu'avec les » idées de M. Colbert, M. Turgot n'avoit ni » la disposition des mêmes sommes, ni la mê- » me indépendance.

» A l'exemple de cet illustre Colbert, le » modèle de tous les hommes en place, M. » Turgot aimoit les Arts, & les encourageoit. » Il visitoit les Attéliers; il s'instruisoit à fond » du détail des Manufactures. Il a toujours fa- » vorisé les Auteurs des découvertes utiles; & » plus d'une fois son imagination féconde a » concouru, dans les réjouissances publiques, » avec les talens des Artistes qu'il employoit. » Rien n'égale la pompe des Fêtes qu'il a don- » nées, que la politesse aisée, noble, attentive » avec laquelle il en faisoit les honneurs. » Dans ces fêtes somptueuses, l'ordre, la variété, » la nouveauté des spectacles se disputoient nos » applaudissemens. . . . . .

» Tant de fêtes, d'embellissemens, de libé- » ralités, de travaux de toute espéce, la plu- » part exécutés dans des tems dont la rigueur

» n'avoit pû-être adoucie qu'à force de dé-
» penses, paroissoient devoir épuiser le trésor
» de la Ville. Cependant, & c'est ce qui met
» le comble à sa gloire, il l'a remise à ses suc-
» cesseurs libre de dettes, avec des fonds con-
» sidérables dans ses caisses, & beaucoup plus
» riche qu'elle n'étoit avant sa prévôté. Ses
» revenus étoient presque doublés en 1740; le
» fait n'est pas vraisemblable, mais il est vrai.
» Une économie inépuisable en ressources, une
» administration éclairée, qui proportionnoit les
» entreprises aux moyens, la réunion de plu-
» sieurs droits faite de son tems au domaine de
» la Ville, le produit de quelques droits an-
» ciens augmenté naturellement, ou porté par
» une sage régie à sa valeur réelle, ont été les
» causes de cet accroissement prodigieux, &
» concourent à donner la solution du problème.
» Ajoutons enfin sa sévere exactitude à renfer-
» mer les revenus de sa place dans les limites
» les plus étroites, & à refuser souvent ce qu'un
» long usage auroit pû lui faire accepter à titre
» de droit. «

L'humanité fut encore un des traits principi-
paux qui caracterisserent cette grande ame. » Le
» Prévôt des Marchands, comme un des prin-
» cipaux Magistrats de Paris, partage avec les
» Chefs du Parlement & le Lieutenant de Po-
» lice, le soin d'arrêter & de réparer les cala-
» mités publiques, de calmer les tumultes, de
» remédier aux incendies & aux suites des dé-
» bordemens de la riviére. Les ressources né-
» cessaires dans ces sortes d'accidens sont même
» à la charge de la Ville, & roulent particu-
» liérement sur le Prévôt des Marchands.....
» Parmi les fleaux qui peuvent travager cette
» ville immense, l'incendie est un des plus

» redoutables & des plus communs. Aussi M.
» Turgot n'a-t-il rien oublié pour le prévenir.
» De-là ces pompes distribuées dans tous les
» quartiers : de-là ces regards placés de distance
» en distance, pour ouvrir les grands tuyaux
» des Fontaines, & par le moyen desquels on
» peut en un instant porter dans le lieu de l'in-
» cendie cette masse prodigieuse d'eau, que la
» pompe du Pont-Notre-Dame éleve incessam-
» ment de la riviére, & que tant de ruisseaux
» souterrains font circuler dans Paris. Mais il
» ne se repoſoit pas sur ces précautions générales.
» Au premier bruit d'un embrasement, il vo-
» loit lui-même par-tout où l'appelloit le danger
» des citoyens. Ils le voyoient actif, intrépide,
» infatigable, présent par-tout, exposer sa vie
» pour sauver la leur, donner ses ordres de sang
» froid, les faire exécuter sans confusion,
» animer les travailleurs par son exemple &
» par ses largesses. Tel il parut dans l'embrase-
» ment de l'Hôtel-Dieu, & dans celui de la
» Chambre des Comptes, arrivés coup sur coup
» en 1737, & dans d'autres incendies moins
» connus. Celui de l'Hôtel-Dieu, sur-tout
» étoit accompagné de circonstances les plus
» propres à développer la bonté de son ame &
» l'activité de son courage. Un peuple d'Infor-
» tunés, incapables de se secourir eux-mêmes
» & de se dérober aux flammes, attendoient
» dans leur lits une mort cruelle & qui sembloit
» inévitable. Mais un génie tutélaire veilloit à
» leur conservation. M. Turgot apprend leur
» péril, & court le partager ou les en garantir.
» Il obtient de M. l'Archevêque de Paris, la
» permission de transporter les malades dans
» l'Eglise de Notre-Dame. Le transport se fait
» sous ses yeux avec une diligence incroyable;
» &

» & tandis qu'on l'exécute, il pourvoit à leurs » besoins de toute espèce. Graces à la sagesse » & à l'efficacité de ses mesures, tout se trouva » rassemblé de manière, qu'en moins de six » heures les malades eurent le bouillon, la » nourriture, les médicamens & les secours » ordinaires, avec cette abondance qui peut » seule rassurer dans une pareille crise. Qu'on » oppose à ce spectacle attendrissant l'image » d'un champ de bataille, & qu'on nous dise » de quel côté est la véritable gloire.

» Lorsque le sort des malades fut assuré, M. » Turgot se livra tout entier au soin de conser- » ver les bâtimens; il passa la nuit au milieu » du péril, & ne se permit aucun repos que » lorsqu'il eut vû les flammes éteintes . . . . .

» Peu de Magistrats ont été chéris autant que » M. Turgot. Il avoit tout ce qui prévient le peu- » ple en leur faveur, une taille avantageuse, des » traits agréables & réguliers, où les mouvemens » de son ame se peignoient avec promptitude; » une physionomie noble, qui respiroit la dou- » ceur & l'affabilité. Cet extérieur, soutenu d'u- » ne grande réputation de probité, avoit fixé » sur lui tous les yeux la première fois qu'il pa- » rut à la tête du Corps de Ville; & bientôt sa » conduite lui gagna tous les cœurs. Sa présence » inspiroit au peuple le respect & la joie, mainte- » noit la police, arrêtoit les tumultes les plus vio- » lens; l'autorité de sa vertu le dispensoit de re- » courir à celle de sa place. On peut se souvenir » du démêlé sanglant qui s'alluma sur le Port de » Saint Nicolas au mois de Janvier 1736, entre » les deux Régimens des Gardes. Il s'agissoit » de la décharge d'un bâteau, dont les Suisses » s'étoient emparés au préjudice des François. » Ceux-ci vinrent le matin attaquer les Su-

» vailleurs, qui ſe défendirent; & déja la que-
» relle s'échauffoit, lorſque M. Turgot, qui
» ſçavoit toujours ſe trouver par-tout où il pou-
» voit faire du bien & empêcher du mal, parut
» tout à coup & rétablit le calme. Mais ce cal-
» me n'étoit qu'apparent. Vers les trois heures
» après-midi, les Suiſſes s'étant rangés en ba-
» taille dans la place du Carrouzel, marcherent
» le ſabre à la main vers le Port. Dans ce mo-
» ment, quatre Compagnies des Gardes Fran-
» çoiſes revenoient de Verſailles, & paſſoient ſur
» le Pont-neuf; elles mettent à l'inſtant la
» bayonnette au bout du fuſil, & s'avancent
» dans le même ordre contre les Suiſſes: ils ſe
» joignent, & le combat s'engage. M. Turgot,
» que ſa prévoyance ramenoit alors naturelle-
» ment vers le Port Saint Nicolas, pour y raf-
» fermir ſon ouvrage, eſt averti par des cris
» confus de ce nouveau déſordre; il court au-
» devant du péril que tout le monde fuyoit avec
» effroi: il ſe précipite au fort de la melée: il
» ſaiſit le bras d'un Soldat furieux, dans l'inſtant
» où il le levoit pour frapper; il crie qu'on
» mette bas les armes, & il eſt obéï. Alors il
» fait ranger les combattans ſur deux lignes,
» écoute leurs plaintes, prononce entre eux &
» les appaiſe . . . . . .

» Une place de Conſeiller d'Etat avoit été,
» dès l'année 1737, la recompenſe de ſes ſer-
» vices; & c'eſt à ce titre qu'il fut, en 1745,
» premier Préſident du Grand-Conſeil. Les
» qualités qu'il avoit ſignalées autrefois dans la
» charge de Préſident d'une Chambre des Re-
» quêtes du Palais, ſe déployerent avec plus
» d'éclat encore ſur un plus grand théatre.
» Cette dignité fut le terme de la carriere où le
» Public l'avoit vû marcher avec tant de zéle

» & d'integrité. Ses vertus dont l'éclat, depuis » douze ans, attiroit sur lui les regards des ci- » toyens, rentrerent alors dans l'ombre de la » vie privée . . . . . .

» L'Académie des Belles-Lettres, qui retrou- » voit dans les Ouvrages dont il a décoré Paris, » les beautés qu'elle admire dans les restes pré- » cieux de l'ancienne Grèce, voulut s'approprier » une partie de son loisir en le mettant au nom- » bre de ses Honoraires en 1743. « Mais les maladies de M. Turgot priverent l'Académie de l'assiduité que lui promettoit son goût pour les connoissances utiles. Une goute cruelle qui le tourmentoit depuis longtems le jetta au mois de Janvier dans un état d'accablement & de douleur presque continuels, & le conduisit au tombeau le premier Février 1751, après six ans de souffrances, dans la soixante-uniéme année de son âge. » La Religion, pour laquelle » il avoit eu toute sa vie un attachement sincere, » fortifia son courage dans cette longue & cruel- » le épreuve. Il avoit épousé en 1718, Mag- » delaine Françoise Martineau, d'une famille » ancienne dans la Robe : il a eu de ce maria- » ge trois fils & une fille. L'aîné de ses fils est » aujourd'hui Président à Mortier au Parle- » ment.

» Notre siécle, continue M. de Bougain- » ville, a vû peu d'hommes aussi vertueux que » M. Turgot. Sa vertu avoit la simplicité d'un » instinct naturel & la solidité des princi- » pes . . . . . Quelques exemples tirés de l'His- » toire de Rome ou de Lacédémone, ont pu » faire penser qu'un vif amour du bien public » étoit une passion exclusive, incompatible avec » toute autre, & que le même homme n'étoit » pas dans un égal dégré pere, ami & citoyen.

» M. Turgot est une preuve du contraire. » Peu de Romains ont aimé la patrie, peu de » Philosophes ont aimé l'humanité comme il » les aima; cependant il doit être cité parmi » les modèles de la tendresse paternelle; & ses » amis sçavent combien il fut sensible aux char» mes de l'amitié & fidèle à ses loix.

» Bienfaiteur modeste, mais vif & sincere, » il n'attendoit pas que les besoins vinssent men» dier un appui dont il ne fut jamais avare. Il » alloit au-devant des désirs; il prévenoit les » demandes: loin de chercher dans l'incerti» tude ou la difficulté du succès des dispenses » d'agir, il imaginoit pour les autres des res» sources que leur propre interêt ne leur avoit » pas suggerées. Il a quelquefois eu pour ses » amis une ambition qu'il ne se sentoit pas » pour lui-même. Ce n'étoit pas qu'il se les pré» férât par un Sacrifice que quelque effort eût pré» cédé, c'est qu'il s'oublioit véritablement alors, » & ne voyoit qu'eux. M. le Peletier des Forts, » son oncle, lui apprit un jour qu'il avoit à » donner un place importante, & qui dépen» doit de lui. Le premier mouvement de M. » Turgot fut de la solliciter pour un de ses amis; » il l'obtint aussitôt, & courut annoncer à son » ami ce qu'il avoit fait. A son retour chez » lui, on lui demanda pourquoi il ne s'étoit » pas proposé lui-même: sa réponse fut, *je* » *n'y ai pas pensé.* Sera-t-on surpris qu'un hom» me capable d'un tel oubli de soi-même, ait » fait brûler un Testament fait en sa faveur au » préjudice des héritiers naturels? Cette action » n'étoit que juste pour M. Turgot, dont la » morale pure & sublime comptoit la généro» sité parmi les devoirs. »

LETTRE

A l'Auteur du Journal, sur l'Antiquité de la Maison D'AUBIGNÉ.

Je prends la liberté, Monsieur, de vous adresser quelques réflexions sur un fait Généalogique, rapporté dans votre Journal de Septembre dernier : vous y annoncez le Prospectus du Cabinet Héraldique, ou d'une table Alphabetique de toutes les Généalogies imprimées des Familles de France, par M. Sauseuil. Pour donner une idée de cet ouvrage intéressant, vous citez deux articles, tirés de l'ouvrage même, & qui ont pour objet les Maisons d'Astarac & d'Aubigné. Ce que l'Auteur du Prospectus dit de cette derniere Maison, m'a paru peu conforme à la vérité de l'Histoire. *Olivier d'Aubigné*, dit-il,* *premier du nom que l'on connoisse, par un Acte latin du mois d'Août 1255, où il est qualifié Chevalier*, OLIVERIUS DE ALBIGNEIO, *vivoit dès l'an 1200.* A la lecture de cette assertion, il est naturel de penser qu'Olivier d'Aubigné qui vivoit dès l'an 1200, est le premier que l'on connoisse des Seigneurs d'Aubigné, de la Province d'Anjou. 2°. Que les Seigneurs d'Aubigné de cette Province sont les plus anciens Gentilshommes de ce nom ; cependant M. de S. . . me permettra de lui observer que le nom d'Aubigné est bien antérieur à l'époque qu'il lui donne, & qu'il étoit connu tant en Anjou que dans la Bretagne, avant 1200.

* Journal de Septemb. pag. 182.

Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir Moreri, Edit. 1732. Voici ce qu'on y lit au mot d'*Aubigné*. » Il y a en Anjou une Maison du

» nom d'Aubigné, qui est très-ancienne. Geoffroi Sire d'Aubigné possédoit cette Terre en » Sirerie, l'an 1160, & avoit la qualité de » Chevalier. Jean Sire d'Aubigné avoit le même » titre de Chevalier, l'an 1201. Olivier Sire » d'Aubigné Chevalier, vivoit en 1255. » Cet Olivier n'est donc pas *le premier du nom que l'on connoisse* en Anjou.

Qu'il y eût également en Bretagne des Seigneurs du nom d'Aubigné, du tems & même avant Olivier d'Aubigné; c'est ce qui conste par plusieurs actes référés dans le premier tome des preuves de l'Histoire de Bretagne, donnée par D. Hyacinthe Morice, Religieux Bénédictin.

Pag. 491. Le premier de ces actes que cet Historien fait remonter au onziéme siécle, est une donation faite au Mont S. Michel, dans laquelle il est fait mention de Raoul d'Aubigné.

On lit à la page 545 un second acte, de l'an 1122; il a pour objet le don d'une Eglise, fait à l'Abbaye de Marmoutiers; & il fut passé en présence de Juhel d'Aubigné, & de plusieurs autres Seigneurs de la premiere distinction. Si on consulte la page 604, on y trouve un troisiéme acte où il s'agit d'une donation, faite au Prieuré de Lehon, par Alain de Dinan: Elle est du douziéme siécle, & Raoul d'Aubigné y assista avec d'autres Seigneurs. La page 611, nous fournit un quatriéme Acte, qui roule sur une concession, faite en l'année 1151, à l'Abbaye de Savigny, au Diocèse d'Avranche, & Guillaume d'Aubigné s'y trouve nommé. Au folio 898, il est parlé de Philippe d'Aubigné, que le Roi d'Angleterre Henri III. appelle: *Dilectum & fidelem nostrum*... Il vivoit au commencement du treiziéme siécle.

Je passe sous silence quantité d'autres actes du

douziéme siécle, cité par le même Historien, où il est fait mention du nom d'Aubigné : ceux que je viens d'indiquer sont plus que suffisans pour justifier que le nom d'Aubigné étoit connu dans les Provinces d'Anjou & de Bretagne avant 1200. Au reste j'ose me flatter que Mr. S. me fera la grace de croire que c'est moins l'esprit de critique que le désir de concourir à la perfection de son ouvrage, qui m'a mis la plume à la main. Je finis en lui faisant part d'une conjecture que je soumets à son jugement. Ne peut-on point présumer que les Seigneurs d'Aubigné, de la Province d'Anjou, sont sortis de Bretagne ? Ce qui semble m'autoriser à penser de la sorte, c'est que D. Lobineau dans les preuves du 6e. livre de son Histoire de Bretagne, col. 336, cite un titre qui nous apprend que Philippe d'Aubigné avoit un frere, nommé Olivier : Cette conjecture me paroît d'autant mieux fondée, que les Armes de la Maison des d'Aubignés d'Anjou sont parsémées d'hermines. D'ailleurs, la Terre d'Aubigné (qui selon les apparences a donné le nom à la Famille) est située dans la Diocèse de Rennes.

La part que vous prenez, Monsieur, à tout ce qui peut contribuer au bien public me fait espérer que vous voudrez bien insérer dans votre Journal la Lettre que j'ai l'honneur de vous adresser.

Je suis, &c.

ROY, *Chanoine de l'Eglise de Nantes.*

A Nantes, ce 11 *Octobre* 1759.

CANTIQUE DE MARIE.

Magnificat anima mea Dominum, &c. Luc. cap. 1.

OBJET d'une éternelle & tendre préférence,
Je rends grace au Seigneur, dont l'amour, la puissance
Ont répandu sur moi les plus rares faveurs.
Quel doux transport m'anime & quelle sainte yvresse!
Mon cœur plein de son Dieu nage dans l'allégresse,
Et comblé de ses dons s'abîme en ses grandeurs.

Le Créateur choisit son humble créature,
Pour la faire passer de sa retraite obscure,
Dans un rang respectable aux Anges, aux mortels.
Mon nom vainqueur des tems vivra dans tous les âges;
Toutes les Nations dans leurs divers langages,
Publieront mon bonheur aux pieds de mes Autels.

Le Fils de l'Eternel, vive Image du Pere,
Va devenir mon Fils, & j'en deviens la Mere,
Sans cesser d'être Vierge en ma fécondité.
Par lui je vais des Cieux assurer la conquête;
De l'horrible serpent j'écraserai la tête,
Et briserai l'orgueil de l'Enfer irrité.

Israël, reconnois les graces immortelles,
D'un Dieu qui descendu des voutes éternelles,
Te tire d'esclavage, & vient sécher tes pleurs;
Heureux qui sur ses pas marchera dans sa voye;
D'une solide paix, d'une inéfable joye,
Il lui fera goûter les célestes douceurs.

Il rit du vain orgueil des ames insensées.
De son souffle il détruit jusqu'aux moindres pensées,
Des mortels éblouis de leurs vastes projets.
D'un coup d'œil il abbat les Rois & leur couronne,
Et le simple Berger aussitôt qu'il l'ordonne,
Monte le Sceptre en main sur le Trône des Rois.

Constant dans ses bienfaits, fidéle en ses promesses,
Il se plaît à verser ses divines largesses,
Sur les cœurs de sa grace uniquement épris.
Mais l'homme qui s'endort au sein de l'opulence,
Souvent à son réveil malgré sa prévoyance,
Ne trouve de ses biens que le triste débris.

Dieu nous avoit promis la fin de nos miseres,
Dans un espoir si doux qui consoloit nos peres,
Le fidéle Abraham coula des jours heureux.
Il est venu ce tems, ce jour si désirable.
Quel bienfait ! Nous touchons au moment favorable,
Où l'Eternel remplit ses sermens & nos vœux.

Par M. ROY, *Chanoine de Nantes.*

A Nantes, le 23 *Février* 1760.

VERS

Sur la mort de son A. S. Madame la Princesse de CONDÉ.

CONDÉ n'est plus... Hélas ! Cette auguste Princesse
N'a pu se garantir des horreurs du tombeau ;
Digne d'un sort plus heureux & plus beau,
Elle subit la loi de l'humaine foiblesse.

Tel est le triste sort des fragiles humains,
La vie est un éclair qui meurt dans sa naissance;
L'homme soumis à l'ordre des destins
Peut-il fixer son inconstance?
Non, la mort méconnoît les titres, les vertus;
Les talens, les honneurs, tout est détruit par elle:
Rois, Sujets, Grands, Petits à ses pieds abbatus,
Rien ne peut échapper aux coups de la cruelle.
La jeunesse insensée envain forme en son cœur
L'espoir trop incertain d'une longue carrière:
Mortels réveillez vous; connoissez votre erreur!
Le songe disparoît, vous tombez en poussiere;
Mais la seule vertu vous reste après la mort:
Le vrai sage l'attend, il l'implore, il la presse;
Ainsi le Nautonnier prêt d'arriver au Port,
Témoigne avec transport sa plus vive allégresse.
La mort sur la vertu n'étend point ses rigueurs;
CONDÉ, tu vis par ta vertu suprême;
Tu vis par tes bienfaits, tu regne sur nos cœurs:
Est-ce mourir? Non, non, c'est survivre à soi-même.

Par M. DAGUES DE CLAIRFONTAINE.

LE PARDON GÉNÉREUX.

CE n'est qu'en pardonnant que les Rois vraiement sages
De leurs fiers ennemis s'attirent les hommages.
Un Monarque puissant avoit par ses bienfaits
Cimenté le bonheur de ses propres sujets:
Il supportoit lui seul le poids de la Couronne,
Et ne s'endormoit point à l'ombre de son Trône;
Dans le sein de la paix on pratiquoit ses loix;
Il étoit, en un mot, le plus heureux des Rois,

Quand ſon Fils animé par l'orgueil & l'envie
Réſolut de ravir & ſon Sceptre & ſa vie.
Il s'appelloit Omar. Les Miniſtres d'Etat
De concert avec lui tramoient cet attentat.
Le traître promettoit, ayant le Diadême,
De partager entr'eux l'autorité ſuprême.
Flatrés de cet eſpoir, dans un conſeil ſecret,
De la mort du Monarque ils ſignerent l'Arrêt.
Le Ciel permit bientôt que cet écrit funeſte
Parvint entre les mains du zélé Philadeſte.
C'étoit le Confident le plus chéri du Roi.
En liſant cet Arrêt, il eſt ſaiſi d'effroi;
Il récule d'horreur, & plein d'impatience,
Il demande au Monarque un moment d'audience;
Se voyant ſeul alors dans ſon appartement,
Il ſe jette à ſes pieds avec empreſſement.
Sire, je viens en proie aux plus vives allarmes,
Vous offrir, lui dit-il, & mon bras & mes armes.
De mon zèle daignez agréer le ſecours.
On vous trahit, Seigneur, on attente à vos jours.
Des ſcélérats voudroient, d'une main ſacrilége,
De votre Tribunal enſanglanter le ſiége.
Liſez. Voilà les noms de chaque Conjuré
Qui doit plonger le fer dans votre ſein ſacré.
Le Roi prit en tremblant la liſte des perfides.
Il lit, & reconnoît, parmi ces parricides,
Le jeune Prince Omar ce Fils qu'il adoroit,
Et qui n'eut pas horreur de ſigner cet Arrêt.
Eh quoi! s'écria-t il, mon Fils proſcrit ma tête!
A me percer le ſein le malheureux s'apprête!
Voilà donc, juſte Ciel, le prix de ma bonté!
Je l'aime, je l'adore, & j'en ſuis deteſté!...
Je reconnois, ami, votre zèle ſincére;
Songez que le ſecret eſt ici néceſſaire:

Allez, de ce complot j'arrêterai le cours.
Le Ciel que je chéris veillera sur mes jours.
Philadeſte ſortit, & le Roi pacifique
Conçut dès le moment un deſſein héroïque,
D'une chaſſe auſſitôt il ordonne l'apprêt.
Il part. Chacun le ſuit juſques à la forêt.
Alors, plein du projet qu'enfantoit ſon courage,
Il défend que ſa Cour s'avance davantage,
Se fait ſuivre du Prince & des ſeuls Conjurés,
Et pénétrant du bois les détours ignorés,
Arrêtez, leur dit-il, voilà votre victime.
Que tardez-vous, cruels, à conſommer le crime?
Je viens moi-même ici me livrer à vos coups.
Aſſaſſinez un Roi qui vous chériſſoit tous.
Loin d'un Peuple aſſé qui m'auroit pû défendre,
Vos bras impunément peuvent tout entreprendre.
Frappez, voilà mon cœur. Et toi, Fils criminel,
Qui veux tremper tes mains dans le ſang paternel,
Approches, viens ſur moi ſignaler ta fureur,
Viens maſſacrer le ſein que t'a donné la vie.
Ah! Seigneur, dit le traître, ah! pouvez-vous penſer?...
Arrêtes, c'eſt en vain que tu veux t'excuſer.
Ouvre les yeux, cruel, lis cette ſignature,
Et rougis d'un forfait dont frémit la nature.
Les Conjurés alors, parurent foudroyés,
Tous vinrent en tremblant ſe jetter à ſes pieds.
Oui, je ſuis, dit Omar, un monſtre déteſtable;
C'eſt mon ambition qui m'a rendu coupable:
C'eſt moi dont la fureur les armoit contre vous,
Et c'eſt ſur moi que doit tomber votre courroux.
Vengez-vous. Il n'eſt point de mort aſſez terrible
Pour pouvoir expier mon attentat horrible.
Frappez, exterminez un Prince trop ingrat.

Dont vos tendres bontés n'ont fait qu'un scélérat ;
A ces mots, de ſes yeux coule un torrent de larmes :
Que votre repentir pour un pere a de charmes !
Non, répondit le Roi, touché de ſes regrets,
Je ne veux me venger qu'à force de bienfaits :
Embraſſez-moi, mon Fils, mon amour vous pardonne ;
Je fais plus, je ſuis prêt à vous céder le Trône.
Et vous qui dans le crime affermiſſiez mon Fils,
Rendez-moi votre cœur, & ſoyez mes amis.
Un tyran met ſa gloire à remplir ſa vengeance,
Pour moi, je mets la mienne à pardonner l'offenſe.
Le jeune Prince Omar, & tous les Conjurés,
De ce trait généreux vivement pénétrés,
Jurérent à ſes pieds de conſacrer leur vie,
A défendre ſes jours, ſon Trône & la Patrie.
Le Roi fut ſatisfait, & sûr de leur retour,
Avec eux ſur le champ vint rejoindre ſa Cour.

Par M. FOURNEAUX, *Curé de S. Brice.*

ESQUISSE DU PRINTEMS, A THÉMIRE: par M. DE LA SORINIERE.

(*Ut pictura Poëſis*, &c. Horat. art. Poët.)

PHEBUS enfin, précipitant ſa courſe,
Sur ſon char lumineux ramene les beaux jours :
Et loin des noirs frimats, & des glaces de l'Ourſe,
Pour éclairer le monde, il prolonge ſon cours.
Plus prompt dans ſa courſe qu'Eole,
Il marque le tems qui s'envole :
Et franchiſſant les Cieux par un ſentier nouveau,
Il réchauffe nos cœurs au feu de ſon flambeau.

De ſa magnifique influence
Flore renaît avec Zéphir :
Ce Dieu léger, dès ſa naiſſance,
Exhale un amoureux ſoupir ;
Il voltige avec complaiſance ;
Tout décele en lui le déſir :
Et ſur la plus ſimple nuance
De la fleur qu'il veut embellir,
Il peint la trace du plaiſir.

On voit les jeux de la nature
Se reproduire en cent façons :
Quelle brillante enluminure
Sur l'aîle de nos papillons !
Que de beautés ſur nos gazons !

La terre change de parure,
Prépare de loin nos moiſſons :
Tout ſourit avec la verdure,
Qui colore enfin nos ſillons.

Des rayons dardés avec force
Pouſſent la ſéve ſous l'écorce,
Rendent la vie aux végétaux :
Et la rénaiſſance du monde
Imprime ſur la terre & l'onde
Un nouvel être aux animaux.

Le Dieu bienfaiſant * qui préſide
A la plus belle des ſaiſons,
Enchaîne l'Aquilon perfide
Au fond de ſes froides priſons :

* Vertumne, *Dieu des Fleurs & du Printems.*

Et le fol amant d'Orythie,
Si fougueux dans ſes ouragans,
Emporte l'orage & la pluie,
Et forme ailleurs d'affreux torrens.

Tout retrace ici la peinture
Des lieux qu'ont chanté les Racans,
L'ombre des hêtres verdoyans,
Le criſtal d'un eau qui murmure,
La douce fraîcheur du matin,
L'émail qui recouvre la plaine,
De Zéphir l'agréable haleine,
L'odeur de la roſe & du thim.

Amarillis amante d'un Silvain,
Au fond du bois cherche une grote obſcure :
Et le vieux Pan ſur un pipeau malin
Fait rendre aux échos leur ſecrete avanture.

La Néréide au ſein des flots
Sent palpiter ſon cœur dans ſon antre liquide :
Et le Triton qui brûle ſous ſes eaux
Va porter ſon hommage à la Nymphe timide,
Au pied d'un trône de roſeaux.

Philoméle & Progné ſur une aîle rapide
Rapportant leurs concerts, & hâtant leur retour,
Annoncent aux Bergers l'aurore d'un beau jour :
Et déja Coridon rendu ſur la fougere
A répété trois fois le nom de la Bergere,
Qui dévoit y ſuivre ſes pas.

Mais... je la vois... Ah ! qu'elle eſt belle !
Son trouble augmente ſes appas :

Et dans son modeste embarras ;
Si l'amour enfin la décèle,
Elle se sauve dans ses bras.

Ah ! puissiez vous, jeune Thémire ;
Comme elle attentive à ma voix,
Entendre un Berger qui soupire,
Et qui vous appella cent fois !

VERS

*A Mademoiselle *** qui a pris l'habit de Religieuse dans l'Abbaye de *** le 14 Janvier 1760.*

C'EN est fait *Zélindor*, votre sort est reglé.
Par des vœux solemnels, avec un cœur zélé,
Vous avez consacré le cours de votre vie
A chanter du Très-Haut la grandeur infinie.
Dans un tems de jeunesse, où tout dit de jouir ;
Le monde & ses appas n'ont pû vous éblouir :
Des folâtres plaisirs l'amorce enchantereſſe
N'a pû de votre cœur se rendre la maîtresse.
Vous avez triomphé. Les ris, les jeux, l'amour,
Les danses, les festins, tout a fui dans un jour.
Les doux amusemens d'une troupe innocente,
Un bonheur plus solide, une paix plus charmante ;
Au fond d'un Monastere, ont fixé votre cœur ;
Là, d'un pieux repos savourant la douceur,
Vous bravez du destin la rigueur importune :
Là, repoussant les traits de l'aveugle fortune,

Vous

Vous avez tous ſes dons, ſans craindre ſes revers.
Une cellule, un Dieu, voilà votre univers.
O mille fois heureuſe, au milieu des allarmes,
Qui, d'un monde perfide empoiſonnent les charmes!
A l'abri des fléaux, qui ravagent ſon ſein:
Le Ciel eſt, *Zélindor*, pour vous toujours ſerein,
Le ſoir, vous vous couchez dans votre ſolitude,
Sans embarras, ſans peine, & ſans inquiétude:
Le matin vous retrouve avec la même paix.
Puiſſe un tel ſort vous plaire & ne finir jamais!

Par M. MICHELIN, *Imprimeur-Libraire de la Ville de Provins; de l'Académie des Apathiſtes de Florence.*

A Provins, ce 14 Février 1760.

ARTICLE II.

NOUVELLES ETRANGERES.

ETATS du Nord.

De Ruſſie.

I. LE Cartel conclu entre notre Cour & celle de Berlin, pour l'échange des priſonniers, éprouve chaque jour de nouvelles difficultés. Il s'en eſt élevée une au ſujet des Autrichiens & des Saxons, pris au ſervice du Roi de Pruſſe. Ce Prince demande qu'ils ſoient compris dans l'échange: l'Impératrice prétend au contraire ne lui rendre que les Soldats nés ſous ſa domination, ou qui ont embraſſé volontairement ſon ſervice. On ne ſçait point encore quelle ſera la ſuite de cette conteſtation.

On a appris d'Archangel que la liqueur du Thermométre y eſt deſcendue juſqu'au deux cent dix-ſeptiéme degré de la diviſion de M.

Delisle, ce qui revient presqu'au trente-sixiéme de celle de Reaumur, au-dessous de la congellation.

De Suéde. II. On apprend de Tornea, Capitale de la Lapponie Suédoise, & située au fond du Golphe de Bothnie, que le 5 Janvier au soir, on y ressentit un froid tel qu'on n'en avoit encore jamais observé. Le Mercure descendit dans le thermométre de Reaumur jusqu'au soixante & onziéme degré, au-dessous de la congellation. L'observation a été faite par un Correspondant de l'Académie d'Upsal, & avec plusieurs thermométres. Le plus grand froid naturel, connu jusqu'alors étoit celui que M. Delisle avoit observé en 1735, à Yenisseick en Sibérie: le thermométre n'y étoit pas tout-à-fait descendu jusqu'au soixante & dixiéme degré.

ARTICLE III.

ETATS de l'Empire d'Allemagne.

De Vienne. I. UN détachement des Troupes aux ordres du Lieutenant-Général Beck, commandé par le Général de Zettwitz, a remporté vers le 20 du mois de Février, un avantage considérable sur un Corps de troupes Prussiennes qui avoient pris poste entre Cosdorff, Mulberg & Torgau.

Les belles dispositions du Maréchal de Daun font goûter à nos Troupes, dans leurs cantonnemens en Saxe, un repos que le Roi de Prusse a tenté vainement de troubler. Elles sont aujourd'hui fraîches, recrutées, & beaucoup plus nombreuses qu'au commencement de la campagne derniere. Il y a apparence qu'elles ne tarderont pas à recommencer leurs opérations.

La position de l'Armée du Roi de Prusse est toujours à peu-près la même. Ce Prince a fait défiler quelques bataillons vers la Silésie, pour y grossir le Corps du Général Fouquet trop foible pour faire tête aux Russes. Le nombre de ces derniers augmente chaque jour dans cette Province; ils en tirent de grosses contributions de fourages & de denrées qu'ils envoyent à l'Armée Russe; & ils empêchent les Prussiens de tirer des subsistances de la Pologne.

De Francfort

II. Nous jouissons dans nos quartiers de toute la tranquillité qu'on peut désirer. Le Maréchal de Broglie a envoyé à Fulde un fort détachement, composé de piquets de divers Régimens, sous les Ordres de M. du Vair. Cette disposition a pour objet de protéger cette Ville contre les partis de l'Armée alliée, qui ne cessoient d'y commettre des exactions.

La Régence du Comté de Hanau ayant reçu la nouvelle de la mort du Landgrave de Hesse-Cassel, en informa le Maréchal Duc de Broglie, & tout de suite elle demanda au Prince de Robecq, Commandant pour le Roi de France dans la Ville de Hanau, la permission de notifier cet événement aux Peuples; mais par une criminelle surprise, au lieu de cette simple notification, elle fit une espéce d'acte de prise de possession du Comté de Hanau, en faveur du Prince Guillaume de Hesse-Cassel, fils aîné du nouveau Landgrave. Comme cette entreprise fut exécutée à l'insçu du Maréchal de Broglie, dans un Pays qui ne peut & ne doit reconnoître d'autre autorité que celle du Roi de France qui en a la possession actuelle par le droit des armes, ce Général fit arrêter le 9 Février, les quatre principaux Officiers de cette Régence, & il les fit conduire dans une maison sûre, pour y être

séparément & étroitement gardés jusqu'à ce qu'il eût reçu les ordres du Roi son Maître ; en conséquence desquels il fit subir le 23 le même sort aux autres Officiers de la Régence. Ce Général fit publier en même tems une Ordonnance, qui, en annullant la proclamation faite d'autorité privée par cette Régence, comme attentatoire aux droits que les Loix de la guerre donnent à Sa Majesté Très-Chrétienne, & en suspendant ses fonctions, condamne les Membres qui la composent à rester en prison, jusqu'à ce qu'ils ayent payé la somme de deux cens mille écus, en expiation de leur rebellion. Cette punition paroîtra sévere au premier coup d'œil ; mais elle est douce en comparaison des traitemens rigoureux que le Roi de Prusse fait éprouver aux Magistrats de Leipsick & autres Villes. D'ailleurs, elle ne peut manquer de paroître juste aux yeux des personnes impartiales, étant inoui que les Magistrats d'un Pays, occupé par le droit des armes, oublient jusqu'à un tel point leur devoir à l'égard de la Puissance qui les a soumis.

ARTICLE IV.

ETATS du Midi.

De Rome. I. LEs Cardinaux de la création du feu Pape Benoît XIV. ont pris la résolution de lui élever un Mausolée, qui réponde par sa magnificence au grand nom que laisse après lui ce Souverain Pontife. L'Eglise de Sainte-Marie-Majeure a été choisie pour la place de ce monument, & quand il sera achevé, le Corps de ce Pape y sera transporté du Vatican.

Le Cardinal Orsini, Ministre Plénipotentaire du Roi des Deux-Siciles, reçut le 4 Février, au nom de ce Prince, l'investiture du Royaume

de Naples, des mains du Pape. La Bulle d'investiture, accordée au Roi des Deux-Siciles est entierement semblable à celle que le Pape Clément XI. donna à l'Empereur Charles VI. Elle porte donation du Royaume de Naples, non-seulement au Roi Ferdinand, mais encore à ses descendans, tant mâles que femelles. Il n'a point été question de la clause *ultrà Pharum.*

De Madrid.

II. Le Roi a disposé de plusieurs charges de sa Maison. Il a nommé Gentilhomme de sa Chambre, avec exercice, le Marquis Dusmet, Sous-Gouverneur du Prince des Asturies, & Don Louis Marescori, qui étoit attaché en la même qualité à l'Infant Don Gabriel. La place de Menin de ce jeune Prince a été donnée à Don Joseph Ybarburu, Capitaine dans le Régiment des Gardes Espagnoles Infanterie, & celle de Précepteur du même Prince au Pere Jean Welingen, Jésuite, Allemand de nation, ci-devant Professeur de Mathématiques.

Le Roi vient de signaler son amour pour ses nouveaux Sujets, par la remise de tous les restes d'Impositions, dûs jusqu'à la fin de l'année 1748. Cette remise est un objet d'environ 60 millions de réales. Il a en même tems donné des ordres, & il a assigné des sommes, pour le payement des dettes contractées par la Couronne, sous le Régne de Philippe V. On en acquittera cette année pour soixante millions de réales : chacune des années suivantes on en payera dix millions, & ce remboursement annuel continuera jusqu'à l'extinction totale de ces dettes.

Le Marquis de Squillace, Sécretaire d'Etat, au Département des Finances, travaille à mettre sur le meilleur pied la perception & l'emploi des revenus de Sa Majesté. Il avoit déja sup-

TAYLOR INST. OXFORD

primé un grand nombre de pensions surprises à la libéralité du feu Roi, & à son amour pour les Arts: Il vient de réformer un grand nombre de Commis inutiles. L'administration des Finances dans les Indes ne tardera pas à éprouver de pareilles réformes.

ARTICLE V.

Angleterre & Hollande.

De Londres. ON a essuyé ici le 15 Février, un furieux ouragan. Il a fait de grands ravages, non-seulement ici, mais encore à Plymouth, à Bristol, à Liverpool, & dans divers autres Ports de nos côtes. Plusieurs des Vaisseaux qui étoient dans la Tamise, ont échoué, & d'autres se sont brisés. Les Vaisseaux commandés par les Amiraux Boscawen & Geary ont été fort maltraités. Quelques-uns ont perdu tous leurs mats, & ont eu beaucoup de peine à regagner le Port. *Le Ramillies*, Vaisseau de 90 canons, a fait naufrage contre les écueils de Silly; & de sept cens cinquante hommes qui composoient son équipage, il ne s'en est sauvé que 27.

Les Lettres venues de nos Isles de l'Amérique, parlent toujours des prises nombreuses que les Corsaires François font dans ces parages. Dans les deux premieres semaines du mois de Novembre dernier, ils ont pris 33 Vaisseaux, dont quatre revenoient de la traite des Negres. Toutes les denrées sont excessivement cheres à la Guadeloupe & dans quelques-unes de nos Colonies.

On ne voit que mouvemens de Troupes dans toute l'étendue de la Grande-Bretagne. Outre le corps destiné pour l'Allemagne, qui est en marche pour s'embarquer, trois bataillons des

Gardes à pied & quelques autres Régimens marchent vers l'Isle de Whigt ; ce corps doit servir à une expédition projettée depuis longtems, & dont le secret n'a point encore transpiré.

La maladie contagieuse qui régne sur les chevaux continue ses ravages dans toute l'étendue du Royaume. Les Chevaux manquent en plusieurs cantons pour le service des Fermes, & pour le transport des denrées, aux marchés publics. Les ordres étoient donnés pour faire passer en Allemagne 2500 chevaux ; mais au moment de l'embarquement, on s'est apperçu qu'ils étoient tous atteints de cette maladie.

On a appris la fâcheuse nouvelle que les Vaisseaux *le Norfolk*, de soixante & quatorze canons, & *la Panthere*, de soixante, ont échoué sur l'Isle de Madere. La Fregate du Roi *la Syrene*, qui transportoit M. Schyrley dans son Gouvernement de Bahama, a eu le même sort. L'équipage s'est sauvé, & a enlevé ses meilleurs effets. Mais l'on ignore encore si ce bâtiment ne sera pas perdu.

Le nommé Thomas Wishart est mort le 19 Décembre dernier dans la Province d'Annandale, âgé de cent vingt-quatre ans & deux mois. Il est mort aussi dans le Comté d'Yorck une femme âgée de cent dix ans, & une autre de même âge dans le Comté d'Oxford. La premiere laisse une postérité de plus de cent soixante personnes.

II. Le 5 Mars, le Mariage de la Princesse Caroline avec le Prince de Nassau-Weilbourg a été célébré à la Haute-Eglise. Il y a eu à ce sujet beaucoup de fêtes dans cette Ville. De la Haye.

On a reçu avis d'Alger, que le Dey de cette Ville s'étoit enfin rendu aux représentations & aux plaintes de notre Consul. Il a ordonné la res-

titution du dernier Vaisseau pris sur nous. En conséquence, le Vaisseau qui devoit partir pour Alger avec des Présens, destinés pour le Dey, & qui avoit été retenu sur la nouvelle de cette infraction, a reçu ordre de mettre à la voile.

ARTICLE VI.

NOUVELLES de France.

De la Cour. I. LE Roi a chargé M. Bignon, Commandeur, Prevôt & Maître des Cérémonies des Ordres de Sa Majesté, son Bibliothécaire, Maître des Requêtes, de l'Académie Françoise, & honoraire de celle des Inscriptions, de porter au Prince des Asturies & à l'Infant Don Louis le Collier, & les marques des Ordres du Roi.

Le 2 Mars, le Roi tint un chapitre extraordinaire de l'Ordre du Saint Esprit, & il nomma Chevalier de cet Ordre le Roi des Deux Siciles.

Sa majesté a donné le commandement de la Province de Rouergue, & de toute l'étendue des Evêchés de Rhodès & de Vabre au Baron de Tullier, Mestre de Camp de Dragons, Inspecteur des Milices-Gardes-Côtes de Guyenne & Gouverneur de Rhodès.

Le Roi a accordé au Chevalier de Grancé, Ecuyer de main de Madame la Dauphine, le gouvernement de Châlons en Champagne, vacant depuis la mort du Comte d'Estaing.

Sa Majesté a nommé M. de Sinéty, Capitaine dans le régiment des Gardes Françoises; Sous-Gouverneur de Monseigneur le Duc de Berry; & Elle lui a accordé une pension de retraite de deux mille écus. Sa Majesté a aussi nommé le Comte de Montault & le Vicomte de Boisgelin Gentilshommes de la Manche du même

Prince ; & l'Abbé Mostuejout, Grand-Vicaire de Chartres, pour être son Sous-Précepteur.

Le Roi a donné l'Abbaye Royale & Séculiere de Saint Pierre de Metz à Madame de Choiseul, Chanoinesse de Rémiremont, & le Prieuré des Filles-Dieu, Diocèse & Ville de Rouen, à Madame Dutot de Beaunay, Religieuse à l'Abbaye de Fontaine-Guerard.

Le Dimanche 9 Mars, la Cour prit le deuil jusqu'au lendemain 10 au soir, à l'occasion de la mort du Landgrave de Hesse-Cassel. Elle le reprit le 11 pour dix jours, pour la mort de la Princesse de Condé.

Le 17, le Prince de Condé eut l'honneur de faire ses révérences au Roi, à la Reine, & à la Famille Royale. Il étoit en grand manteau de deuil, ainsi que les Gentilshommes de sa suite. Les Princes qui l'ont accompagné à cette cérémonie, sont le Comte de Charolois & le Comte de Clermont.

Le 9 Mars, les Présidens de l'Assemblée générale du Clergé de France, avec les autres Prélats & Députés du second Ordre qui composent cette assemblée, allerent à Versailles rendre leurs respects au Roi. Ils furent conduits à l'audience de Sa Majesté avec les honneurs que reçoit le clergé lorsqu'il est en Corps. Les Gardes du Corps étoient en haie dans leur Salle, & les deux battans des portes étoient ouverts.

Le Roi satisfait des instrumens de Physique, d'Optique & de Méchanique, que le Pere Noel a fournis pour le cabinet d'Histoire Naturelle établi au Château de la Meute, a fait expédier à ce Religieux de la congrégation de Saint Maur, un brevet de Garde & de Démonstrateur de ce Cabinet, sous les Ordres du Marquis de Marigny.

De Paris. Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan-Soubise, Princesse de Condé, mourut à l'Hôtel de Condé la nuit du 4 au 5 Mars dernier, dans le vingt & uniéme jour de sa maladie, & dans la vingt-troisiéme année de son âge. Cette Princesse étoit fille de Charles de Rohan, Prince de Soubise, Maréchal de France, Pair du Royaume, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de la Garde du Roi, Gouverneur de Flandre & du Hainault, & d'Anne-Marie-Louise de la Tour d'Auvergne, Princesse de Bouillon. Elle avoit été mariée le 3 Mai 1753 à Louis-Joseph de Bourbon-Condé, Prince du Sang, Grand-Maître de la Maison du Roi, & Gouverneur de la Province de Bourgogne. Elle a eu de ce mariage N. de Bourbon-Condé, Duc de Bourbon, né le 13 Avril 1756, Marie de Bourbon-Condé, née le 16 Février 1757, morte le 22 Juin 1759, & Mademoiselle de Bourbon-Condé, née le 5 Octobre 1757.

Cette Princesse réuniſſoit toutes les vertus chrétiennes & morales; son caractere doux & affable lui avoit gagné l'affection de toutes les personnes qui avoient l'honneur de l'approcher: elle est universellement regrettée. Les pauvres pleurent amérement une mere & une amie, que leurs vœux n'ont pu leur conserver.

Le Corps de cette Princesse a été inhumé aux Carmelites du Fauxbourg S. Jacques.

Les Prélats & les Députés du second Ordre, qui composent l'assemblée générale du Clergé de France, s'assemblerent le premier Mars chez l'Archevêque de Narbonne, pour remettre leurs procurations. Ils tinrent le 4 une seconde assemblée, dans laquelle les procurations furent admises. Le 6, l'ouverture solemnelle de l'assemblée se fit dans l'Eglise des Grands

Augustins par la Messe du Saint Esprit ; l'Archevêque de Narbonne y officia pontificalement, & tous les Députés y communierent. Le Sermon fut prononcé par l'Evêque de Vence. Les Députés sont, pour la Province de Paris, l'Evêque de Chartres & l'Abbé le Corgne de Launay ; pour la Province de Lyon, l'Evêque de Dijon & l'Abbé de Grave ; pour celle de Rouen, l'Archevêque de Rouen & l'Abbé de Gauville ; pour celle de Sens, l'Evêque d'Auxerre & l'Abbé de Cicé ; pour celle de Rheims, l'Evêque de Boulogne & l'Abbé de Montgazin ; pour celle de Tours, l'Archevêque de Tours & l'Abbé de la Prunarede ; pour celle de Bourges, l'Evêque du Puy & l'Abbé de Marbeuf ; pour celle d'Alby, l'Archevêque d'Alby & l'Abbé de Grimaldi ; pour celle de Bordeaux, l'Archevêque de Bordeaux & l'Abbé Guionnet de Monbalen ; pour celle d'Auch, l'Archevêque d'Auch & l'Abbé de Jons ; pour celle de Narbonne, l'Archevêque de Narbonne & l'Abbé Legros ; pour celle de Toulouse, l'Evêque de Lombez & l'Abbé de la Tour ; pour celle d'Aix, l'Evêque de Gap & l'Abbé de Broves ; pour celle d'Embrun, l'Evêque de Vence & l'Abbé de Glandevés ; pour celle de Vienne, l'Evêque de Grenoble & l'Abbé de Bally ; pour celle d'Arles, l'Evêque de Toulon & l'Abbé de Chapt de Rastignac. L'assemblée a élu pour Présidens l'Archevêque de Narbonne, l'Archevêque de Bordeaux, l'Evêque de Grenoble, l'Evêque d'Auxerre & l'Evêque du Puy. L'Abbé de Crillon, Agent Général du Clergé, est Promoteur, & l'Abbé de Jumilhac Secrétaire ; les nouveaux Agens Généraux sont l'Abbé de Juigné & l'Abbé de Broglie.

Le 11, M. Feydeau de Brou, Conseiller

d'Etat Ordinaire, & au Conseil Royal; le Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat; M. Trudaine, Conseiller d'Etat Ordinaire, & au Conseil Royal, & Intendant des Finances; M. d'Ormesson d'Amboile, Conseiller d'Etat, & Intendant des Finances; & M. Bertin, Conseiller Ordinaire au Conseil Royal, & Contrôleur Général des Finances, vinrent en qualité de Commissaires du Roi à l'assemblée du Clergé, où ils furent reçus avec les cérémonies usitées en pareille occasion: M. Feydeau de Brou porta la parole.

L'assemblée du Clergé ayant accordé unanimement le don gratuit de seize millions qui lui avoit été demandé de la part du Roi; sur le compte que l'Archevêque de Narbonne en a rendu à Sa Majesté, le Roi lui en a témoigné sa satisfaction par une lettre remplie de marques de bonté & d'affection pour le Clergé.

EDIT DU ROI,

PORTANT suppression de la Subvention générale établie par l'Edit du mois de Septembre dernier, & qui ordonne que, pour en tenir lieu, il sera payé un nouveau Vingtième, avec augmentation de la Capitation.

Donné à Versailles au mois de Février 1760.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous présens & à venir, SALUT. Le desir que nous avons d'allier avec les ménagemens qu'exige la situation de nos Peuples, les nouveaux secours qui nous sont nécessaires pour terminer par une Paix

prompte & solide, une Guerre entreprise pour la défense des intérêts de notre Couronne & du Commerce de nos Sujets, Nous a porté à faire examiner de nouveau dans notre Conseil les différens expédiens qui Nous avoient paru les plus propres à remplir un objet aussi digne de nos soins, qu'il est conforme à notre inclination. Les preuves que nos Peuples ne cessent de nous donner de leur zéle & de leur affection, ont excité notre amour paternel à chercher les moyens de pourvoir à leur soulagement, en substituant à des Impositions, qui, par leur multiplicité & par la maniere dont le recouvrement devoit s'en faire, auroient pû leur devenir plus à charge, la demande d'un secours extraordinaire, dont la forme & la perception nous mettroient, par la rentrée presque entiere du produit dans le Trésor Royal, en état de satisfaire aux dépenses indispensables : c'est dans cet esprit qu'en éteignant & supprimant la subvention générale établie par notre Edit de Septembre dernier, nous demandons à nos Sujets, à titre de secours extraordinaire, un nouveau Vingtiéme & les deux Sols pour livre d'icelui, à compter du mois d'Octobre dernier, pendant la présente année & pendant l'année 1761, avec une augmentation de Capitation sur ceux de nos Sujets désignés en notre présent Edit : Nous avons tout lieu d'attendre que la cessation de tous les Impôts & autres droits que nous supprimons, sera un motif pour les engager à faire ce nouvel effort; ils ne doivent pas douter que, sensibles à leurs besoins, nous ne soyons de notre part continuellement occupés du soin de diminuer leurs charges par l'ordre le plus sévere dans l'administration de nos Finances, & par l'économie la plus exacte dans

nos dépenses. A ces causes & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, nous avons par le présent Edit perpétuel & irrévocable, dit, statué & ordonné, disons, statuons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui suit.

Article I. VOULONS que sur les mêmes Rolles, & en la même forme & maniere que se perçoit le Vingtiéme par notre Edit de 1749, il soit levé sur tous nos Sujets, à compter du premier Octobre dernier, & pendant le cours de la présente année, à titre de secours extraordinaire, un nouveau Vingtiéme, avec les deux sols pour livre d'icelui; exceptons néanmoins les Parties compriſes dans les Rolles d'Industrie, & les Propriétaires des maisons de notre bonne Ville de Paris, au moyen & en considération du payement du rachat des Boues & Lanternes, que nous avons expressément dispensé & dispensons du payement du Vingtiéme compris au présent Article.

Ordonnons pareillement que tous nos Sujets, autres néanmoins que les Taillables dont la Capitation s'impose au marc la livre de la Taille, seront tenus de payer le double de leur Capitation, avec les quatre sols pour livre d'icelle, comme aussi que tous Officiers de nos grande & petite Chancelleries, ensemble les Banquiers & tous Particuliers, Fermiers, ou Régisseurs de nos Droits, pourvus de Charges, Emplois & Commissions de Finance, ou autres places emportant recette & maniement de nos deniers ou autres deniers publics, même ceux qui après avoir exercé pendant dix ans de semblables Charges, Places, Emplois ou Commerce, se seroient retirés, seront tenus de payer,

outre le premier doublement ci-dessus ordonné, un second doublement de leurs premieres cotes, ensemble les quatre sols pour livre, le tout aussi pour la présente année; à l'effet de quoi il ne sera point arrêté de nouveaux Rolles; mais seront lesdites augmentations levées & perçues en vertu de notre présent Edit, sur les Rolles actuels, & sans qu'il en soit besoin d'autre.

II. Les mêmes Impositions auront lieu pendant l'année 1761, à l'exception des parties comprises au rolle d'Industrie, que nous dispensons du nouveau Vingtiéme.

III. En conséquence des dispositions ci-dessus, éteignons & supprimons la Subvention générale établie par notre Edit du mois de Septembre dernier, sans préjudice néanmoins de notre Déclaration du trois de ce mois. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conseillers, les gens tenans notre Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aydes à Paris, que le présent Edit ils ayent à faire lire, publier & regîstrer, & le contenu en icelui garder, observer & exécuter selon sa forme & teneur, nonobstant tous Edits, Déclarations, Arrêts & Réglemens à ce contraires, auxquels nous avons dérogé & dérogeons par le présent Edit, aux copies duquel collationnées par l'un des nos amés & féaux Conseillers-Sécretaires, voulons que foi soit ajoutée comme à l'original. CAR tel est notre plaisir; & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous y avons fait mettre notre Scel. DONNÉ à Versailles au mois de Février, l'an de grace mil sept cent soixante, & de notre régne le quarante-cinquiéme. *Signé* LOUIS. *Et plus bas:* Par le Roi, PHELYPEAUX. *Visa*, LOUIS. Vû au Conseil, BERTIN. Et scellé du grand Sceau de cire verte, en lacs de soye rouge & verte.

Registré, ce requérant le Procureur-Général du Roi, pour être exécuté selon sa forme & teneur; sans que l'énonciation d'aucuns Edits qui n'auront été duement vérifiés en la Cour, puisse être tiré à conséquence, ni suppléer au défaut de leur enregistrement de ladite Cour; & copies collationnées envoyées aux Baillinges & Sénéchaussées du Ressort, pour y être lû, publié & régistré; enjoint aux Substituts du Procureur-Général du Roi, d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans le mois, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le trois Mars mil sept cent soixante.

Signé, YSABEAU.

EDIT DU ROI,

PORTANT suppression de cent Offices de Receveurs des Rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris & autres effets publics, créés par Edit du mois de Septembre dernier.

Donné à Versailles au mois de Février 1760.

LOUIS, par la Grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous présens & à venir, SALUT. Par notre Edit du mois de Septembre 1759, Nous aurions créé cent Offices de Receveurs particuliers des Arrérages des Rentes constituées sur l'Hôtel de notre bonne Ville de Paris, sur le Clergé, sur les Provinces d'Etats & autres effets publics, pour être lesdits Offices, dont nous aurions fixé la finance à raison de cinquante mille livres pour chacun, exercés exclusivement dans notre bonne Ville de Paris seulement, avec permission néanmoins à tous Propriétaires de rentes de recevoir par eux mêmes,

eux-mêmes, ou par leurs Hommes d'affaires, ou l'un de leurs Domestiques, les parties qui leur appartiendroient ; mais ayant été informés que les Etrangers & plusieurs de nos Sujets demeurans dans les Provinces de notre Royaume, témoignoient quelque répugnance à confier leurs Contrats ou Procurations à de nouveaux Officiers qui leur seroient inconnus, & désireroient que Nous leur permissions de continuer à faire recevoir leurs Rentes par qui bon leur sembleroit ; Nous avons résolu de rétablir à cet égard une entière liberté, & à cet effet de supprimer lesdits Offices de Receveurs Particuliers. A CES CAUSES & autres à ce Nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons par notre présent Edit perpétuel & irrévocable, dit, statué & ordonné, disons, statuons & ordonnons, voulons & Nous plaît ; Que les cent Offices de Receveurs particuliers des arrérages des Rentes constituées sur l'Hôtel de notre bonne Ville de Paris, sur le Clergé, sur les Provinces d'Etat & autres effets publics ; créés par notre Edit du mois de Septembre dernier, soient & demeurent éteints & supprimés, & que moyennant ladite suppression, les Propriétaires desdites Rentes puissent en recevoir les arrérages par eux-mêmes, ou les faire recevoir par qui bon leur semblera, de même qu'ils auroient pû faire avant notre Edit du mois de Septembre dernier. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aydes à Paris, que le présent Edit ils ayent à faire lire, publier & registrer, & le contenu en icelui garder, observer & exécuter selon sa forme & teneur, nonobstant tous Edits,

Déclarations, Arrêts & Réglemens à ce contraires, auxquels nous avons dérogé & dérogeons par le présent Edit; aux copies duquel collationnées par l'un de nos amés & feaux Conseillers-Secrétaires, voulons que foi soit ajoutée comme à l'original. CAR tel est notre plaisir; & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous y avons fait mettre notre Scel. DONNÉ à Versailles au mois de Février, l'an de grace mil sept cent soixante, & de notre Régne le quarante-cinquiéme. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*: Par le Roi, PHELYPEAUX. *Visa*, LOUIS. Vû au Conseil, BERTIN. Et scellé du grand Sceau de cire verte, en lacs de soye rouge & verte.

Registré, ce requérant le Procureur Général, &c. (Le reste comme dans l'Edit précédent.) *A Paris, en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le cinq Mars mil sept cent soixante.*

Signé, YSABEAU.

DÉCLARATION DU ROI,

PORTANT Etablissement d'un Vingtieme, ou sol pour livre en sus des Droits des Fermes & autres.

Donnée à Versailles le 3 Février 1760.

LOUIS, par la Grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous ceux qui ces présentes Lettres verront; SALUT. Les dépenses qu'exige la continuation de la Guerre, Nous mettent dans la nécessité d'augmenter les revenus publics. Nous n'avons point trouvé de moyen moins à charge à nos Peuples que d'augmenter

les Droits de Gabelles, Traites, Aydes, Controlle, Droits d'Insinuation, & tous autres généralement quelconques, soit qu'ils fassent partie des revenus de nos Fermes, ou qu'ils ayent été précédemment aliénés, cédés ou abonnés; & sur les représentations qui nous ont été faites de l'inconvénient qui pourroit résulter d'une augmentation considérable sur ces Droits, Nous avons crû devoir la modérer à un Vingtiéme ou sol pour livre, & ce pour dix années, à commencer du premier Mars prochain; ce secours qui sera reparti également & proportionnellement, n'occasionnera aucuns nouveaux frais pour l'établissement & pour le recouvrement; & rentrera en notre Trésor Royal, sans aucune diminution pour les frais; d'ailleurs la plupart de ces Droits sont établis sur des Tarifs faits dans des tems où les prix des Marchandises étoient fort au-dessous de leur valeur actuelle; ensorte que les Droits augmentés d'un Vingtiéme seront encore fort inférieurs à ce qu'ils étoient lors des derniers Tarifs, eu égard à la valeur des Marchandises: A ces causes, & autres à ce Nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons dit, déclaré & ordonné, & par ces Présentes signées de notre main, disons, déclarons & ordonnons, voulons & Nous plaît, que pendant dix années, à compter du premier Mars prochain, & jusqu'au dernier Septembre 1770, il soit perçu & levé à notre profit, un Vingtiéme ou sol pour livre d'augmentation du prix principal de tout le Sel qui sera vendu & débité dans les Greniers de Vente volontaire, & d'Impôt de nos Gabelles de France, dans les Greniers ou Chambres à sel de nos Gabelles de Lyonnois, Dauphiné, Proven-

les Droits de quelque nature qu'ils soient, qui se levent dans les Provinces de notre Royaume au profit des Etats, des Villes, Bourgs & Communautés, à l'entrée, passage, vente en gros ou en détail des Marchandises, Boissons, Liqueurs de toutes especes, & toutes autres Denrées, soit que lesdits Droits soient levés & perçus à titre d'Octrois, de Tarifs, & qu'il ayent été engagés, cédés ou abonnés aux Etats des Provinces, aux Villes, Bourgs & Communautés, ou à tel autre titre que ce soit, à la seule exception des Droits imposés pour l'acquittement du Don-Gratuit, ordonné d'être payé par les Villes, Bourgs & Communautés, par l'Edit du mois d'Août mil sept cent cinquante-huit, & la Déclaration du 3 Janvier mil sept cent cinquante-neuf; sera ledit droit d'augmentation perçu par les Fermiers, Régisseurs, ou autres chargés de la perception des Droits en sus, du principal desquels la levée devra en être faite, pour en compter à qui il sera par Nous ordonné. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & feaux Conseillers, les Gens tenans notre Cour de Parlement, Chambre des Comptes, & Cour des Aydes à Paris, que ces Présentes ils ayent à faire lire, publier & registrer, & le contenu en icelles garder, observer & exécuter selon leur forme & teneur, nonobstant tous Edits, Déclarations, Arrêts, Réglemens & autres choses à ce contraires, auxquels Nous avons en tant que besoin seroit, dérogé & dérogeons pour ce regard seulement. CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. En témoin de quoi Nous avons fait mettre notre Scel à cesdites Présentes. Donné à Versailles le troisiéme jour de Février, l'an de grace mil sept cent soixante, & de notre Régne le quarante-cinquiéme. *Signé*, LOUIS. *Et plus*

dus : Par le Roi, PHELYPEAUX. Vû au Conseil, BERTIN. Et scellé du grand Sceau de cire jaune.

Registrée, ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécutée selon sa forme & teneur, & la charge que sur ce qui est sujet aux Droits imposés par ladite Déclaration, il ne pourra être perçu autres & plus grands droits, qui ne soient établis par Edits, Déclarations & Lettres Patentes, dûement vérifiés en la Cour, & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchaussées du Ressort, pour y être lûe, publiée & registrée : enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roi d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans le mois, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le quatre Mars mil sept cent soixante.

Signé, YSABEAU.

Il a paru le 7 Mars, un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, en date du 14 Janvier de cette année. Il concerne les parties de Rente au denier quarante sur les Aides & Gabelles, dont quittance avoit été passée à la décharge de Sa Majesté, dans la vûe de faire emploi de leurs Capitaux, pour l'acquisition des Rentes créées par l'Edit du mois d'Avril 1758. Plusieurs Particuliers n'ayant pu faire cet emploi, Sa Majesté rétablit ces Rentes sur le même pied qu'elles étoient auparavant.

Le même jour, on a publié des Lettres Patentes enregistrées en Parlement, concernant les Toiles de Coton blanches, & les Toiles peintes & imprimées. Les dispositions sont les mêmes que celles de l'Arrêt du Conseil d'Etat du 18 Octobre 1759.

On a publié des Lettres Patentes du Roi, en date du 8 du mois de Février dernier, enregistrées au Parlement le 11, qui autorisent les administrateurs des biens des Fabriques, Corps & Communautés Ecclésiastiques, Séculieres & Régulieres du Royaume, à porter aux Hôtels des Monnoies, l'Argenterie dont ils sont dépositaires, à la reserve de celle qui sera estimée nécessaire au Service divin & au culte des Autels. Sa Majesté ordonne que les reconnoissances des Officiers des Monnoies seront reçues pour comptant dans tous les emprunts ouverts; & que le remboursement de celles qui resteront, sera fait par préférence à toutes autres dettes, dans l'année qui suivra immédiatement la paix. Par l'enregistrement, le Procureur-Général est chargé de veiller à l'emploi des deniers & reconnoissances au profit des Fabriques.

Le 10 Mars, M. le Franc de Pompignan, ancien premier Président de la Cour des Aides de Montauban, élu par l'Académie Françoise pour remplir la place vacante par la mort de M. de Maupertuis, prit séance dans cette Compagnie, & prononça son discours de remerciement, auquel M. Dupré de Saint Maur répondit. M. de Pompignan lut ensuite le premier Chant des Georgiques de Virgile, qu'il a traduit en Vers François.

L'Académie Royale des Sciences a reçu de M. Grischow, l'un de ses correspondans à Petersbourg, des détails particuliers concernant le froid excessif qu'il y a fait, & l'expérience de M. Braun rapporté dans le Journal du mois de Mars dernier pag. 237. On apprend que le 6 Janvier le Mercure descendit à un degré du thermomètre du sieur Delisle, équivalent au

trente-troisiéme & trois cinquiémes de celui de M. de Réaumur. Il ne descendit qu'au trentiéme en l'année 1749, qui est celle où l'on avoit observé jusqu'à présent le froid le plus rigoureux. Ce même jour, le froid artificiel fut poussé jusqu'au cent quatre-vingt sixiéme degré & deux tiers de la division de M. de Réaumur. Le thermomètre ayant été rompu, on trouva le mercure réduit en forme solide. On l'exposa au marteau, & il parut malléable & à peu près mol comme le plomb. On produit ce froid prodigieux au moyen d'une neige très-froide, & de l'esprit de nitre bien fumant qu'on verse sur elle, ce qui est une invention de M. Braun. Monsieur Macquer, Membre de l'Académie Royale des Sciences, avoit déja avancé qu'il ne manquoit qu'un degré de froid assez grand, pour réduire le mercure à l'état ordinaire des autres métaux. L'expérience du Professeur de Petersbourg confirme parfaitement cette assertion.

Le 24 du mois de Janvier, la Société Royale de Londres, élut d'une commune voix pour Associés, M. de la Caille, de l'Académie des Sciences, & Professeur de Mathématiques au Collége Mazarin; & M. Pereire Pensionnaire du Roi, célébre par son art d'enseigner à parler aux muets de naissance.

La Communauté des Maîtres en Chirurgie, de la Ville d'Orléans, a obtenu de Sa Majesté des Lettres Patentes, qui lui permettent d'y ouvrir une Ecole publique, sous le titre de Collége Royal. L'ouverture solemnelle de cette Ecole se fit le 13 du mois de Février par un discours, auquel assisterent les principaux Magistrats de la Ville. Cette fondation utile, est due à la protection du Duc d'Orléans.

Les lettres arrivées de divers lieux de la Syrie confirment la nouvelle des tremblemens de terre réitérés qui ont détruit la plûpart des Villes de cette contrée. Les deux principales secousses se sont fait sentir le 30 Octobre dernier, à trois heures trois quarts au matin, & le 25 Novembre, à sept heures & un quart du soir. Les autres ont été en si grand nombre qu'on ne peut les compter. Tripoli de Syrie n'est plus qu'un monceau de ruines, de même que Saphet, Napoulouse, Damas, plusieurs autres Villes, & une multitude de Bourgs & de Villages. Il s'est fait, à ce qu'on ajoute, près de Bulbec, dans la terre, une fente de plusieurs toises de largeur & de vingt lieues de longueur. Ceux qui ont échappé à la ruine de leurs maisons sont réduits à demeurer dans les campagnes sous des tentes. Ils ont à se défendre des bêtes féroces, qui accourent en foule des montagnes & des lieux incultes dont ce Pays est environné. Pour surcroît de malheurs, on est menacé de la peste qui commence à faire du ravage dans la Ville d'Acre.

On apprend d'Asquin sous Vezelay en Bourgogne, qu'on y a essuyé vers le milieu du mois de Février un furieux ouragan. Il a déraciné ou brisé presque tous les arbres d'un bois de trente six arpens, aussi bien que ceux des campagnes voisines. Le tremblement de terre du 20 Janvier s'y est aussi fait sentir avec une violence particuliere; & il y causa une très-grande frayeur.

Les nouvelles qu'on a reçues d'Angleterre & d'Irlande, nous apprennent que le Capitaine Thurot débarqua le 18 du mois de Février à Karickfergus en Irlande; le 21, on attaqua Karickfergus, qui se défendit quelque-tems;

mais le Lieutenant Colonel Jennings, se voyant prêt à être forcé, rendit le Château, & la garnison fut prisonniere de guerre.

On a eu à cette attaque 17 hommes tués, dont trois Officiers du régiment des Gardes Françoises, Mrs. de Lepinai, de Novillard & le Chevalier de Boiffac, & environ trente hommes blessés, du nombre desquels sont, M. Villebreaux, Capitaine de Grenadiers au régiment de Cambis, qui a reçu un coup de fusil dans le bras, & M. Flobert, Brigadier, commandant les troupes de débarquement, qui a aussi été blessé d'un coup de feu à la jambe.

On est resté à Karickfergus jusqu'au 27, & la nuit du 27 au 28 on a remis à la voile.

Le 28 au matin, on a été rencontré près de l'Isle de Mann par trois frégates Angloises. Le combat a été très-vif pendant plus d'une heure, mais les frégates désemparées & percées de coups de canon sous l'eau, ont été obligées d'amener. M. Thurot a été tué dans le combat. Les talens peu communs, l'expérience & le courage de cet Officier, meritent les plus grands regrets de notre part, & lui avoient acquis l'estime de nos ennemis mêmes.

M. Dars, Officier au régiment des Gardes Françoises, a aussi été tué; M. Cavenac, Aide-Major du même régiment, a été blessé à la tête d'un coup de feu que l'on croit n'être pas dangereux; M. Jost, Officier au régiment des Gardes Suisses, a eu un bras emporté: les autres Officiers blessés, sont M. de Brie, Capitaine, M. Mascle Aide-Major, & M. Cassale, Lieutenant au régiment d'Artois, Mrs. de Garcin & de Brarzide Capitaines au régiment de Bourgogne, & M. Ollery, Lieutenant dans les Volontaires Etrangers.

La Frégate la *Subtile*, arrivée au Port de l'Orient le 16 Mars, a apporté des nouvelles de la côte de Coromandel, datées du 15 Octobre de l'année dernière. Elles portent que l'escadre, sous les ordres de M. Dachè, avoit eu connoissance, le 9 Septembre, de l'escadre Angloise commandée par l'Amiral Pocock; que l'ayant rencontrée le 10, le combat s'étoit engagé; qu'il avoit duré deux heures, après lesquelles, les deux escadres s'étoient séparées. On n'a point encore de détail circonstancié de l'action; il paroît cependant que l'escadre Angloise a été fort maltraitée.

M. Dachè mouilla le 15 du même mois à Pondichery. Il y débarqua les troupes, les munitions & les autres effets qu'il avoit à bord. Il en repartit le premier Octobre, & il revint à l'Isle de France avec tous ses vaisseaux.

Les mêmes Lettres ajoutent qu'il y a eu le 30 Septembre un combat entre les troupes Françoises & Angloises à Vandavachi, près d'Arcate, à 30 lieues de Pondichery. Les Anglois étoient au nombre de dix-sept cens blancs & de quatre mille noirs. L'Armée Françoise étoit de onze cens blancs, commandée, en l'absence de M. de Lally qui étoit à Pondichery, par M. de Geoghegan, Capitaine de Grenadiers du régiment de Lally. L'affaire fut très-vive & dura cinq heures. Les François restèrent enfin maîtres du champ de bataille.

Les Anglois ont eu trois cens cinquante hommes tués; & un grand nombre de blessés. On leur a fait cinq Officiers & cinquante-six Soldats prisonniers. On leur a pris quatre piéces de canon & deux chariots d'Artillerie. Notre perte n'a été que de 56 hommes tués, & de 78 blessés. Du nombre des premiers, sont Mrs. de

Gineſtoux & de Gouyon, Capitaines dans le régiment de Lorraine; & Mr. de Mainville & Papillaut, le premier, Commandant du bataillon de l'Inde, & le ſecond, Lieutenant dans les troupes au ſervice de la Compagnie des Indes.

Des Lettres de Conſtantinople datées du commencement du mois de Janvier, apprennent que l'anarchie continue de régner dans la Perſe; que les divers Prétendans au Thrône, s'y font toujours une guerre cruelle & ſans relâche; & qu'à ces fleaux ſe ſont joints ceux de la peſte & de la famine.

ARTICLE VII.

Morts.

Morts.

Le 6 Janvier, Claude-Alexandre de Villeneuve, Comte de Vence, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Colonel-Lieutenant du Régiment Royal-Corſe, Commandant à la Rochelle, eſt mort en cette même Ville, âgé de 57 ans.

Le 12, Meſſire Jerôme-Alexandre Levot, Comte de Caux, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Meſtre de Camp de Cavalerie, ci-devant Enſeigne des Chevaux-Legers de la Reine, mourut à Paris, dans la ſoixante-huitiéme année de ſon âge.

Le 17 Février, Edouard Drummond, Duc de Perth, Pair d'Ecoſſe, Meſtre de Camp de Cavalerie, mourut à Paris. La maiſon de Drummond a eu l'honneur de donner une Reine à l'Ecoſſe. Anabella Drummond épouſa Robert Stuard troiſiéme du nom, Roi d'Ecoſſe; elle fut mere de Jacques I, auſſi Roi d'Ecoſſe. Cette Princeſſe mourut en 1400.

Le 24 du même mois, M. Colin de Blamont, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, & Surintendant de la Muſique du Roi, mourut à Verſailles.

Le 29, Louis-Antoine de Bazancs, Duc de Villars, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, & de celui de Saint Janvier de Naples, ancien Colonel du Régiment d'Orléans, Infanterie, mourut à Paris, dans la ſoixante huitiéme année de ſon âge.

Le même jour, Claude de Rouvroy de Saint-Simon, Evêque de Metz, & en cette qualité Prince de l'Empire, Abbé de l'Abbaye Royale de Jumieges, Ordre de Saint Benoît, Diocèſe de Rouen, mourut à Metz, âgé de 77 ans.

Le même jour, M. de Montenoy, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Chantemerle, Ordre de Saint Auguſtin, Diocèſe de Troyes, décéda dans la quatre-vingt-unieme année de ſon âge.

Le même jour 29 Février, Messire Victor-Amedée de la Fond de Savines, Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale de Boscaudon, anciens Bénédictins, Diocèse d'Embrun, mourut âgé de 94 ans.

Le 8 Mars Michel Petrowitz, Comte de Bestuchef-Rumin, Chevalier des Ordres de l'Impératrice de Russie, Maréchal de la Cour de cette Princesse, un de ses Conseillers d'Etat Intimes, & son Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire auprès du Roi, mourut à Paris âgé de 75 ans.

Le 17, Dame Marie-Anne-Angélique Charpentier d'Ennery, Veuve du Marquis de Breteuil, Commandeur des Ordres du Roi, Ministre & Secrétaire d'Etat au département de la Guerre, est morte dans la soixante-onzième année de son âge.

Le Curé d'Hervilly, Election de Peronne, est mort vers le milieu du mois de Janvier, âgé de cent trois ans. Il ne manqua jamais, pas même dans les dernieres années de sa vie, de faire les fonctions les plus pénibles de son Ministere.

Le nommé Jean Dutheil est mort à 9. Androbic près de Blaye, âgé de cent sept ans & dix mois. Il avoit été marié deux fois. Il a eu plusieurs enfans de sa seconde femme qui y vit encore & qui a quatre-vingts ans.

La nommée Jacquette Coudris, du Village de Albe-Castagne, Paroisse de Salviac en Quercy, y mourut le 17 Novembre dernier, âgée de cent dix-sept ans un mois & un jour.

Le nommé Cayent est mort subitement à la Croix en Champagne, Diocèse de Reims, âgé de cent vingt & un ans & neuf mois. On mande qu'il marchoit encore fort bien, & qu'il n'avoit aucune infirmité.

On apprend de la Fleche, que le nommé Denis Gaignard, de la Paroisse de Luché, Diocèse du Maine, est mort dans ce lieu le 22 du mois de Février dernier, âgé de cent vingt-trois ans & dix mois.

Le 24 du même mois, le nommé Jean Croquet, du Village de ce nom, proche le Tanchebray, y est mort âgé de cent vingt-trois ans & deux mois.

AVIS DIVERS.

On nous a prié de faire imprimer dans ce Journal, l'avis suivant. Nous le donnons tel que nous l'avons reçu.

a été soustrait à la Chambre Syndicale de la Librairie à Paris, le 7 du mois de Mars 1760, par une

personne sans caractère dans la chose, une permission simple en parchemin de la Chancellerie, expédiée le 15 Février 1760, sur le n°. 3202, pour l'impression d'un Manuscrit qui a pour titre: l'*Hippo hese des purs Tourbillons justifiée par ses usages.* On croit devoir prévenir MM. les Imprimeurs de la soustraction qui a été faite sur un faux exposé de cette pièce, afin qu'ils veuillent bien se tenir en garde contre la représentation, & le mauvais usage qu'on pourroit tenter d'en faire auprès d'eux.

Le Sieur MAILLE, fameux Distillateur si connu dans différentes Cours de l'Europe par ses excellentes compositions, continue avec succès la vente du Ratassia des Dames, ou Pavot des Jaloux, & du nouveau Cassis blanc pour fortifier l'Estomach & aider à la digestion des alimens, comme aussi du Vinaigre Romain, qui a la vertu de conserver les dents, de les blanchir, d'arrêter le progrès de la carie, de les raffermir dans leurs alvéoles, de guérir les petits chancres & ulcères de la bouche, & enfin de prévenir l'haleine forte, & de rafraîchir les levres; avec plusieurs autres Vinaigres qui ont la propriété de guérir le mal de dents, les dartres farineuses, & les boutons du visage, de noircir les cheveux roux ou blancs, d'ôter les taches, masques de couche, &c. de blanchir le visage & d'empêcher les rides de la peau. Il débite avec un pareil succès le véritable Vinaigre des quatre Voleurs, préservatif très-efficace contre toute sorte d'air contagieux.

On trouve de plus chez le Sieur Maille toutes sortes de Liqueurs, Eaux d'odeurs & Vinaigres à l'usage de la table, de quelqu'espece qu'on puisse les désirer. L'on s'adressera pour le Cassis blanc, Ratassia des Dames & autres Liqueurs & Eaux d'odeurs en son Magasin à Seve près Paris, route de Versailles, & pour les vinaigres en sa maison à Paris, rue S. André des Arts, la troisieme porte cochere à main droite. Le prix des bouteilles de pinte de Cassis blanc sont de quatre liv. & celles du Ratassia des Dames de trois liv. Les moindres bouteilles de Vinaigre soit pour les dents, ou d'autres usages sont de trois liv. En écrivant une Lettre d'avis au Sieur Maille, à son Magasin ou à Paris, & remettant l'argent par la poste, le tout franc de port, l'on sera servi très-exactement par le Sieur Distillateur, qui aura soin d'envoyer la façon de faire usage de toutes ces Liqueurs.

La Veuve du Sieur BUNON, *Dentiste des Enfans de France, donne avis qu'elle débite journellement chez elle, rue S. Avoye, au coin de la rue du Braque à Paris, chez le Sieur* GEORGET, *son frere, Chirurgien, les remedes de feu son mari dont elle a seule la composition, & qu'elle a toujours préparés elle même.*

SCAVOIR:

1°. Un Elixir anti-scorbutique qui affermit les dents, dissipe le gonflement & l'inflammation des gencives, les fortifie, les fait recroître, dissipe & prévient toutes les affections scorbutiques, & appaise la douleur des dents.

2°. Une Eau appellée *Souveraine*, qui affermit aussi les dents, rétablit les gencives, en dissipe toutes les tumeurs, guérit les chancres & les boutons qui viennent à la langue, & à l'intérieur des lévres [redacted]

3°. Un Opiat pour affermir & blanchir [redacted] dissiper le sang épais & grossier des gencives [redacted] les rend tendres & molasses, & fait contracter [redacted] suavaise odeur à la bouche.

4°. Une poudre de Corail pour blanchir les dents, & les entretenir; cette poudre empêche que le limon ne se forme en tartre, & qu'il ne corrompe les gencives, elle les conserve fermes & en bon état; de sorte qu'elle peut suffire pour les personnes qui ont soin de leurs dents, sans qu'il soit nécessaire de les faire nettoyer. Les plus petites bouteilles d'Elixir sont d'une liv. dix sols.

Les plus petites bouteilles d'eau Souveraine, sont d'une liv. quatre sols. Les petits pots d'Opiat sont d'une liv. dix sols. Les boëtes de poudre de Corail sont d'une liv. quatre sols.

L'on trouvera aussi chez la Veuve Bunon, des racines préparées, & des Eponges fines.

ERRATA, pour quelques exemplaires de ce Journal.

Pag. 290, lig. 6, *Bithunie*, lisez *Bothnie*; même pag. lig. 12, *Uspal*, lis. *Upsal*, Pag. 292, lig. 3, *hier*, lis. *le 23*; même pag. lig. 12, *jusqu'à qu'ils*, lis. *jusqu'à ce qu'ils*; même pag. lig. 33, *de Vatican*, lis. *du Vatican*. Pag. 292, lig. 13, *attaché à la même qualité*, lis. *attaché en la meme qualité*; même pag. lig. 16, *Ybarburce*, lis. *Ybarburu*. Pag. 296, lig. 8, *Bignou*, lis. *Bignon*. Pag. 297, lig. premiere, *Mostuejont*, lis. *Mostuejoust*; même pag. lig. 13, *Princeſſé*, lis. *Princeſſe*. Pag. 303, lig. 22, *le contenus*, lis. *le contenu*; même pag. lig. 27, *aux copies, du quel*, lis. sans virgule. Pag. 304, lig. 9, *au Subſtituts*, lis. *aux Subſtituts*.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier *le Journal Historique du mois d'Avril prochain*. A Paris le 27 Mars 1760. GIBERT.

SUITE DE LA CLEF
OU
JOURNAL HISTORIQUE
SUR
LES MATIERES DU TEMS.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuses.

MAI 1760.

Tome LXXXVII.

A PARIS, *chez* GANEAU, *rue Saint Severin, près l'Eglise, aux Armes de Dombes & à Saint Louis.*

M. DCC. LX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

C'eſt à GANEAU, *Libraire, rue S. Séverin, proche l'Egliſe, aux Armes de Dombes & à S. Louis*, qu'on doit adreſſer les Pièces qu'on ſouhaitera faire inſérer dans le Journal. On en affranchira le port, ſans quoi elles ſeront miſes au rebut. Les Maîtres ſont ſouvent trompés par les domeſtiques à cet égard; c'eſt à quoi l'on doit prendre garde.

Les Libraires de Province qui ſouhaiteront qu'on annonce les Livres qu'ils auront fait imprimer, feront bien de mettre le nom du Libraire de Paris chez qui l'on pourra en trouver des Exemplaires.

On trouve chez le même Libraire les Livres ſuivans :

Mémoires du Maréchal de Villars, *in*-12. 3 vol.

——— de Tourville, *in*-12. 3 vol.

——— de Berwick, *in*-12. 2 vol.

——— ſur divers ſujets de Médecine, *in*-8°.

Lettres Hiſtoriques pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire des Révolutions d'Angleterre, *in*-8°.

Le Mille & une Nuit, Contes Arabes, *in*-12. 6 vol.

Gilblas de Santillanne, nouvelle Edition, avec figures, *in*-12. 5 vol. petit format.

Bibliographie Médicinale, raiſonnée, qui donne une idée des meilleurs livres propres pour ceux qui étudient la Médecine, *in*-12.

Hiſtoire de Louis XIII. de le Vaſſor, *in*-4°. 7 vol.

——— de la Religion Naturelle, par Wollaſton, *in*-12. 3 vol.

Nouvelles Obſervations de Chirurgie, trad. de l'Anglois de Warner, *in*-12.

Supplément aux Rêveries de M. le Maréchal de Saxe, *in*-8°.

Relation de l'Ambaſſade de Mehemet Effendi à la Cour de France, trad. du Turc, *in*-12.

Hudibras, Poëme traduit de l'Anglois, *in*-12. 3 vol.

Lettres de Mde Deſnoyers, *in*-12. 9 vol. *petit format.*

Œuvres de Sa Régl, *in*-12. 8 vol. *petit format.*

SUITE DE LA CLEF, OU JOURNAL HISTORIQUE SUR LES MATIERES DU TEMS.

MAI 1760.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature.

HISTOIRE des Philosophes modernes avec leur portrait, gravé dans le goût du crayon, d'après les planches in-4°. dessinées par les plus grands Peintres, par M. *Saverien*, publiée par *François*, Graveur des desseins du Cabinet du Roi, &c. rue S. Jacques, à la vieille Poste. Premiere partie contenant les Metaphisiciens. A Paris, de l'Imprimerie de Brunet, Imprimeur de l'Académie Françoise, 1760. Avec approbation & privilege du Roi.

Histoire des Philosophes modernes.

Le premier volume débute par une préface générale où l'Auteur expose le Plan qu'il a suivi dans l'exécution de son ouvrage. En étudiant l'économie, & pour ainsi dire la généalogie des connoissances humaines, dont la somme forme le corps entier de la Philosophie, il a reconnu avec le Chancelier Bacon qu'on pouvoit distribuer toute la science des Philosophes en quatre grandes parties, qui se soudivisent en plusieurs branches inférieures, sçavoir : 1°. l'*Ethice*, qui comprend la Métaphysique, la Morale & la Législation ; 2°. les *Mathématiques* qui renferment la Géometrie, l'Astronomie, l'Optique & la Méchanique ; 3°. la *Physique*, à laquelle se rapporte la Chymie ; 4°. enfin, l'*Histoire naturelle* qui embrasse la Cosmologie, la Zoologie, la Botanique, la Minéralogie, & la Métallurgie. M. Saverien se conformera à cet arrangement en faisant l'Histoire des Philosophes modernes. Il parlera d'abord des Philosophes qui composent la classe des *Ethiciens*, c'est-à-dire, des Métaphysiciens, des Moralistes & des Législateurs ; ensuite il passera à ceux qui forment la classe des Mathématiciens, & ainsi de suite dans l'ordre du système qu'on vient de voir.

Cette méthode est neuve. Aucun de ceux qui jusqu'à présent ont écrit sur les Philosophes tant anciens que modernes, ne l'avoient encore adoptée. Cependant M. Saverien l'a trouvée préférable à toute autre. Les raisons sur lesquelles il appuye ce choix sont très-bien développées dans sa préface, qui mérite d'être lue.

Cette Histoire des Philosophes modernes offrira des choses curieuses. » Tout ce que la » Métaphysique a de plus sublime & de plus » fenté, la Morale de plus vertueux, les Mathé-

» matiques de plus utile, la Physique de plus » curieux, & l'Histoire naturelle de plus rare, » en forme le riche tableau. » Qu'on juge par-là de l'utilité & du mérite de l'entreprise de M. Saverien.

Ce vigilant Auteur n'a rien épargné pour réussir. Il a consulté tous les Ouvrages, Mémoires, Éloges, Notices, &c. qui ont paru sur les Philosophes modernes. Il s'est attaché surtout à puiser leurs systêmes & leurs découvertes dans leurs propres écrits. Chaque classe particulière des Philosophes sera précédée d'un discours préliminaire sur cette partie de la Philosophie, qu'ils auront cultivée par préférence. C'est ainsi que celle des Métaphysiciens se trouve ouverte dans ce premier volume par un discours sur la Métaphysique, où l'Auteur exalte infiniment l'excellence & la supériorité de cette science sur toutes les autres.

Portée, pour ainsi dire, sur les ailes de la Métaphysique, l'ame s'envole au-dessus des sens & s'éleve en quelque sorte à la nature des pures intelligences. La Métaphysique dirige & perfectionne la raison; elle apprend à l'homme à se servir avantageusement de ce flambeau divin que l'Auteur de la nature a allumé en lui pour l'éclairer. Elle fortifie & étend les facultés de l'esprit, & le dispose à porter ses regards jusque dans le sein de l'Etre suprême. Par un art nouveau la Métaphysique décompose l'ame, en fait voir, pour ainsi dire, toutes les piéces, en découvre tous les ressorts, & nous met en état de la faire agir de la maniere la plus conforme à son économie. Enfin, elle est la clef de toutes les autres sciences. Mais rien n'est plus aisé que de s'égarer dans l'étude de la Métaphysique. Aussi le nombre des vrais Métaphysiciens est-il fort

petits » & la chose peut-être la plus difficile que » j'ai trouvée, dit M. Saxerien, dans la com» position de cette histoire des Métaphysiciens » modernes, a été de ne rien confondre, & de » bien distinguer ceux d'entre les Métaphysiciens » modernes qui ont cette rare qualité, d'avec » les autres qui l'ont usurpée. Pour ne rien » faire au hazard j'ai, ajoute l'Auteur, réduit » toute la science de la Métaphysique à ses » principaux objets, qui sont 1°. les affections, » les passions, & l'état propre de l'homme, soit » en particulier, soit en société. 2°. L'art de » penser & de raisonner. 3°. Les principes & » l'étendue de nos connoissances, & la maniere » de s'en servir pour découvrir la vérité. 4°. La » nature de Dieu & celle des Etres. J'ai cherché » ensuite parmi les Métaphysiciens ceux *qui ont* » *traité le mieux ces matieres*. Et j'ai trouvé » qu'*Erasme* avoit peint l'homme en général » avec la plus grande vérité ; que *Hobbes* avoit » approfondi les principes qui lient réciproque» ment les hommes, & qui les maintiennent » en société ; que *Nicole* & *Bayle* avoient établi » des regles solides pour bien penser & bien » raisonner, & en général pour diriger toutes » les opérations de l'esprit ; que *Locke* avoit dé» veloppé supérieurement la nature de l'enten» dement, ses facultés, l'origine, les progrès » & l'étendue de ses connoissances ; que *Male*» *branche* avoit fait une Analyse exacte de nos » erreurs, de nos illusions & de nos préjugés ; » qu'il avoit indiqué des moyens sûrs pour les » éviter dans la recherche de la vérité, & qu'il » avoit donné une bonne méthode pour se con» duire dans cette recherche ; qu'*Abbadie* avoit » écrit sur la connoissance de soi-même, & sur » celle des hommes, mieux qu'aucun Méta-

» physicien ; qu'on ne pouvoit rien ajouter à ce » que *Collins* a publié sur l'usage de la raison, » sur la nécessité & sur la liberté ; que le système » de *Spinosa* sur la nature des êtres étoit l'ou- » vrage le plus subtil qui ait paru sur la Méta- » physique ; & enfin, que *Clarcke* avoit donné » sur l'existence & les attributs de Dieu la dé- » monstration la plus complette. » Tel est le jugement que M. Saverien porte de ces Auteurs.

Il est bon de remarquer *ici* que l'Historien des Philosophes modernes ne prétend pas adopter indistinctement tous les systêmes qu'il vient de citer. S'il paroît les louer tous sans exception, il faut croire que ses éloges se rapportent bien moins à ces systêmes qu'à leurs Auteurs, parce qu'il suppose dans ceux qui ont été capables de leur donner naissance une pénétration d'esprit peu commune, & une prodigieuse subtilité de raisonnement. C'est sans doute sous ce rapport que Spinosa, Collins & quelques autres encore, partagent ici les louanges de M. Saverien, avec Erasme, Nicole, Malebranche, Clarke, &c. Cet Auteur est trop raisonnable & trop religieux pour accorder son suffrage à la doctrine d'un Collins sur la liberté, & encore moins à celle d'un Spinosa sur la nature de Dieu & sur celle des êtres.

Aussi désapprouve-t-il hautement tous ces principes pernicieux. » Quelque justice, dit-il, » qu'on rende aux lumières de *Hobbes*, de *Spi-* » *nosa*, de *Bayle* & de *Collins*, on ne peut se » dissimuler que ces Philosophes ne soient tom- » bés dans de grandes erreurs. J'en ai gemi, » plusieurs fois, ajoute M. Saverien, en lisant » & leurs ouvrages, & les écrits dans lesquels » on les a relevées & combattues. « Si cela est, pourra-t-on lui objecter, pourquoi nous don-

ner ces Philosophes comme ceux *qui ont traité le mieux* les matieres Metaphysiques auxquelles i's se sont attachés ? L'essentiel pour un Philosophe n'est-il point de trouver la vérité ; & celui qui est assez heureux pour la rencontrer, ne doit-il pas être censé avoir mieux réussi qu'un autre qui sur le même sujet ne debite que des absurdités & des erreurs, quoiqu'avec beaucoup d'esprit & de subtilité ? Sur ce Principe M. Saverien n'auroit-il pas pû faire un meilleur choix parmi la multitude des Métaphysiciens modernes, puisque son dessein n'a point été de parler de tous, mais seulement de ceux qu'il pense devoir tenir le Sceptre dans l'Empire de la Métaphysique ? Nous ne voulons point pousser plus loin cette petite critique que l'Auteur ne prendra pas certainement en mauvaise part.

On n'attend pas sans doute de nous que nous suivions dans le détail l'Histoire de chaque Métaphysicien dont il est question dans ce Volume. Nous nous contenterons de citer certains traits particuliers qui fassent entrevoir le caractére de quelques-uns de ces Philosophes, & d'indiquer ceux de leurs Ecrits dont M. Saverien nous a donné l'analyse. Si cette partie de son travail n'a pas été la plus facile à remplir ; elle n'est pas non plus la moins interessante.

Erasme est donc le premier Métaphysicien, qui se presente dans ce Volume. L'Histoire de ce grand homme publiée il n'y a pas encore longtems par M. de Burigny, & l'extrait très-long que nous en avons donné dans le Journal, nous dispense de rien dire à son sujet. Nous remarquerons seulement que l'Eloge de la Folie dont on a ici une bonne analyse, est le seul Ou-

vrage qui ait donné à Erasme, le droit d'être aggrégé au nombre des Métaphysiciens du premier ordre. La légitimité de ce titre ne paroît pas d'abord trop sensible, mais quand on l'examine avec les yeux de M. Saverien, on voit qu'effectivément ce Philosophe a peint d'après nature dans cet ingénieux Ecrit l'état du Genre Humain, & que par conséquent on peut le regarder comme celui qui a ouvert parmi nous la carriére de la Philosophie, puisqu'il a traité si habilement un sujet qui doit toujours attirer les premiers regards d'un vrai Philosophe.

Hobbes vient ensuite. Ce Philosophe Anglois suivoit un système de vie bien différent des autres savans. Il ne travailloit que l'après-midi. Il consacroit le matin à sa santé. Après son dîner il se retiroit dans son cabinet. Il y trouvoit dix ou douze pipes pleines de tabac, avec une chandelle pour les allumer. Après avoir fermé sa porte, il fumoit, méditoit & écrivoit pendant plusieurs heures. Hobbes a été fort décrié pour sa doctrine & il le meritoit.

Personne n'étoit plus hardi que lui pour avancer des Systêmes téméraires, mais personne aussi ne l'étoit moins pour les défendre. Il n'auroit point été d'humeur a être martyr de ses opinions. Au contraire son grand principe étoit qu'il ne falloit pas souffrir pour quelque cause que ce fût. Aussi le Parlement d'Angleterre, ayant rendu un bill contre l'Athéisme & le Libertinage, il en fut si effrayé qu'il croyoit à chaque instant être poursuivi par la Justice. Ses terreurs paniques étoient si grandes qu'il ne pouvoit se résoudre à rester seul dans une maison. Il n'aima pas les courtisans, mais il s'étoit toujours ménagé un ami ou deux à la Cour; *parceque*, disoit-il, *il est permis de se servir*

de mauvais instrumens pour se faire du bien. Si l'on me jettoit, ajoutoit-il, *dans quelque puits profond, & que le Diable me présentât son pied fourchu, je le saisirois pour en sortir par ce moyen.* Hobbes mourut le 4 Décembre 1679, âgé de près de 92 ans. Son système sur la Politique, ou les fondemens de la Société, a été analysé par M. Saverien, avec ses principes sur la nature de l'Homme.

Nicole occupe la troisiéme place parmi les Métaphysiciens modernes. Ce rare genie joignoit aux plus grands talens une modestie & une simplicité sans exemple. Il s'est acquis, comme tout le monde sçait, un rang distingué parmi les plus célébres défenseurs de la Religion Catholique, par ses Préjugés légitimes contre les Protestans, & surtout par son livre admirable de la Perpetuité de la Foi, où il défend si solidement le dogme de la présence réelle dans l'Eucharistie. Ce dernier Ouvrage auquel M. Arnaud ne fit guére que prêter son nom, fera toujours le désespoir des Sacramentaires. A peine parut-il qu'il opéra la conversion de plusieurs ministres. Le grand Turenne le lut, & fut forcé de se rendre à la vérité qui y brille avec tant d'éclat: C'est son Système sur *l'art de penser* qui lui a merité d'être mis par M. Saverien au nombre des plus illustres Méthaphysiciens.

Locke suit immédiatement le grand Nicole. Le portrait qui est à la tête de son Histoire intéresse. On y reconnoît un Philosophe dont l'esprit est accoutumé à méditer. Il faut que l'artiste l'ait saisi dans quelques-uns de ces momens où il étoit tout rempli de *son essai sur l'entendement humain.* Au reste son historien nous apprend qu'il étoit naturellement sérieux, sans affecter cependant ces airs de gravité par les-

quels certains savans veulent se distinguer du reste des hommes. Notre Philosophe se plaisoit même quelquefois à tourner cette gravité en ridicule, & il aimoit à citer cette définition de M. de la Rochefoucaut : *La gravité est un mystère du corps, inventé pour cacher les défauts de l'esprit.* Une analyse assez détaillée de l'ouvrage de Locke, sur la nature & les facultés de l'entendement humain termine sa vie. On y a joint son Système sur l'éducation des enfans.

Spinosa d'abord Juif, ensuite Chretien, puis Athée, naquit à Amsterdam au mois de Novembre de l'année 1632. Il fut ou parut être d'abord un zélé partisan de Descartes. Aussi les ennemis de ce dernier Philosophe prirent-ils de là occasion de calomnier sa doctrine, en disant qu'elle n'étoit propre qu'à précipiter dans l'Atheisme, ceux qui l'étudioient. Cependant il est certain que rien n'étoit plus opposé aux principes de Descartes que ceux de Spinosa sur la Nature de Dieu. Spinosa prétendoit qu'il n'y avoit dans la Nature, qu'une seule substance capable de recevoir deux modifications, la pensée & l'étendue. Il avouoit qu'il ne connoissoit pas d'autre maniere de philosopher. M. Saverien en analysant ce Système dit qu'il n'en connoît pas de si obscur, de si embrouillé, ni qui soit plus absurde & plus rempli de contradictions. Mais en même tems il prétend que rien n'est plus ingénieux ni plus spirituel. » C'en est assez, ajoute-t-il pour plaire & pour occuper » agréablement, & cette vision ou chimére, » quoique désapprouvée par la raison réjouit » l'esprit. » Mais quels sont donc les esprits que l'irréligion, l'impieté & l'athéisme puissent réjouir ? Aussi M. Saverien remarque-t-il que les principes extraordinaires de Spinosa revoltent tous les gens de bien.

MALEBRANCHE paroît à M. Saverien tenir le haut bout, mais après Locke dans la classe des Métaphysiciens. Locke selon lui l'emporte sur tous les autres Métaphysiciens par la force & la subtilité du raisonnement, & Malebranche par la sublimité & la netteté des pensées. L'un a déterminé les facultés de l'Esprit humain, le second a fixé les sources de ses erreurs. Ainsi ces deux grands hommes lui semblent avoir presque perfectionné la Métaphysique proprement dite.

La lecture fortuite que fit le P. Malebranche des Ouvrages de Descartes, le détermina à se livrer sans reserve a la Philosophie. On remarque que ce célebre Oratorien avoit une mémoire fort ingrate, desorte qu'il n'avoit jamais pu faire aucun progrès dans la science de l'Histoire Ecclésiastique, à laquelle il s'étoit appliqué d'abord. L'étude de la Philosophie pouvant aisément se passer du secours de la mémoire, le P. Malebranche s'en accommoda mieux que de toute autre. Son Livre de la Recherche de la vérité lui a acquis une gloire immortelle. Le Système qui regne dans cet Ouvrage & dont on a ici l'abrégé, est bâti sur ce principe, que nous voyons toutes choses en Dieu, & que Dieu nous montre les idées en lui-même à l'occasion de la présence des corps à nos sens. Peu de savans ont joui pendant leur vie d'une aussi grande réputation que le P. Malebranche. Il ne venoit presque point de Sçavans Etrangers à Paris, qui ne lui rendissent leurs hommages. On assûre que des Princes Allemands y sont venus exprès pour lui, & M. de Fontenelle rapporte dans l'éloge de ce grand homme, que dans la guerre du Roi Guillaume, un Officier Anglois prisonnier se consola

loit de venir à Paris, parce qu'auſſi bien il avoit envie de voir Louis XIV, & M. Malebranche.

BAYLE. M. Saverien eſt très-éloigné de ſe ranger du côté de ceux qui ſe ſont un mérite de décrier ce Philoſophe. Bayle lui paroît mériter les éloges de tous les gens qui penſent; ce ſont ſes termes. Quand la ſource de l'inimitié entre lui & M. Jurieu viendroit, dit-il, de ce qu'il faiſoit l'amour à la femme de ce dernier, comme quelques-uns l'ont prétendu ſans trop de fondement, » Bayle n'en ſera pas » moins un très-honnête homme, & le plus » grand Dialecticien qu'il y ait eu. Il a déter- » miné les bornes de notre raiſon. Perſonne » n'a pouſſé plus loin les reſſources de ſon eſprit. »

ABBADIE. Comme il n'a point été poſſible de faire la découverte d'aucun portrait de ce Philoſophe, on y a ſuppléé par une eſtampe allegorique. Elle répreſente un jeune homme preſque nud qui ſe conſidére attentivement dans un miroir. Il eſt aſſis & a un maſque à côté de lui. Cette Allégorie eſt fondée ſur ce que le grand art de ſe connoître ſoi-même a fait l'objet principal des méditations d'Abbadie.

CLARCKE étoit Anglois. Dès ſa plus tendre jeuneſſe il annonça ſes talens pour les ſciences abſtraites. Il embraſſa l'état Eccléſiaſtique. Il ſe diſtingua infiniment par ſes ſermons. Ce Philoſophe avoit des mœurs très-pures & un grand amour pour la Religion. Il étoit penetré d'un ſi grand reſpect pour Dieu, qu'il ne prononçoit jamais ſon ſaint nom, ſans faire auparavant une petite pauſe qui interrompoit viſiblement ſon diſcours. On ſçait avec quelle force il a prouvé l'exiſtence de Dieu, & défendu ſes divins attributs contre les incrédules. C'eſt à raiſon de ſon excellent Traité ſur ce ſublime

objet, qu'il figure ici parmi les Métaphysiciens.

Collins. Il s'en faut beaucoup que ce Philosophe Anglois, mérite autant l'estime des honnêtes gens que celui qui le précède. Jamais la Religion Chrétienne ne fut combattue avec plus d'acharnement que par Collins; cependant il osa déclarer avant que d'expirer, qu'*ayant toujours travaillé le mieux qu'il lui avoit été possible à servir Dieu, son Roi & sa Patrie, il étoit persuadé qu'il alloit dans le séjour destiné à ceux qui l'aiment.* Il ajouta: *La Religion Catholique consiste à aimer Dieu & son prochain*; & il exhorta ceux qui étoient autour de lui, à ne jamais perdre ces principes de vue. On trouve à la fin de son Histoire l'abrégé de son système, sur l'usage de la raison dans les propositions dont l'évidence dépend du témoignage humain; de sa doctrine sur la liberté de l'homme, & de son sentiment sur la liberté de penser. Aucun portrait de Collins n'étant parvenu à la connoissance de M. François, il a eu recours à une Allégorie qui en tient lieu.

Le Volume est terminé par une Lettre de cet habile Graveur à M. Savérien, sur l'utilité du dessein & sur la gravure dans le goût du crayon.

L'Histoire de ces Philosophes dont les sentimens, la vie & les mœurs sont si disparates, offre un assemblage de portraits variés, qui sera utile & agréable au public, & qui en fera desirer la continuation. C'est une nouvelle carrière que s'ouvre M. Savérien, à la suite de plusieurs autres d'un genre différent qu'il a fournies avec succès.

Nous croyons d'avoir avertir en finissant qu'il se rencontre de tems en tems dans ce li-

vre des fautes d'impreſſion aſſez conſidérables. Par exemple à la page 208 ligne 6, il manque un *que* dont l'abſence change reſſement le ſens de la phraſe, qu'elle fait dire à Malebranche, tout le contraire de ce qu'il a eu intention de dire. A la pag. 219 lig. 10, on lit ces mots : *parce qu'on a d'autres idées de ſubſtance que celle de l'eſprit & du corps, c'eſt-à-dire, d'une ſubſtance qui penſe & d'une ſubſtance étendue, on croit avoir droit de conclure, que tout ce qui exiſte eſt eſprit ou matière.* Il eſt manifeſte qu'il faut lire : *parce qu'on n'a d'autres idées, &c.* Nous prions auſſi l'Auteur de relire attentivement la page cinquiéme de ſa préface & de voir ce que peut ſignifier cette phraſe : *ſuivent ces grands génies, qui ont eu aſſez de ſagacité pour appliquer toutes les facultés de l'eſprit, & toute l'activité des ſens à l'étude de l'homme & de l'Univers.* On croiroit que ces mots ſont là pour déſigner une claſſe particuliére dans la hierarchie des Philoſophes ; cependant nous ne voyons pas bien quelle pourroit être cette claſſe ; il paroît au contraire que ces paroles s'entendroient mieux de tout le corps des Philoſophes pris en général, que de quelques-uns en particulier. D'ailleurs elles tendroient à faire admettre cinq ordres de Philoſophes, tandis que l'Auteur, comme on la vû, n'en ſuppoſe que quatre. Il y a donc lieu de croire qu'il y a ici quelque dérangement, qui pourra être réparé par un Errata dans le volume ſuivant.

Vie de Pierre Pithou.

VIE DE PIERRE PITHOU, avec quelques Mémoires ſur ſon Pere & ſes Freres. *Heu Pietas ! Heu priſca fides !* Virg. Deux Tom. in-12. Le premier de 380 pag. ſans l'avertiſſement, & le ſecond de 398. A Paris, chez Guillaume Cavelier, Libraire, rue S. Jacques, au Lys d'or, 1756.

Quoique la date de l'impression de ce Livre soit un peu ancienne, nous ne ferons point difficulté de nous en occuper aujourd'hui. Si nous ne l'avons pas fait plutôt, c'est qu'il ne nous étoit pas tombé entre les mains. Nous n'aurions eu garde d'oublier un ouvrage où l'on trouve tant de choses aussi excellentes qu'utiles. Malgré cela il pourra se faire qu'il n'y ait que les gens sensés & desireux de s'instruire qui en sentent le prix. Car pour ces Lecteurs oisifs qui ne songent qu'à s'amuser, & comme ils disent, à tuer le tems, nous ne voudrions pas répondre que les détails littéraires, dans lesquels l'Auteur est entré, eussent toujours de l'attrait pour eux: mais que faire? Il s'agit d'écrire la vie de deux Sçavants illustres, dont les exploits ont en partie consisté à enrichir le Public de leurs ouvrages: ne point donc parler de leurs sçavantes productions, ou passer dessus légérement, en faisant leur histoire, ce seroit imiter l'infidélité d'un Ecrivain qui prétendroit nous donner la vie d'un héros sans s'étendre sur ses victoires & sur ses conquêtes. Au reste la gloire de M. Pierre Pithou ne s'est point bornée à enrichir de ses écrits la République des Lettres, il a encore rendu de grands services à la France par ses conseils, par ses négociations & par sa plume dans le tems des fureurs de la Ligue. Cet Illustre Troyen réunit donc en sa personne le titre de Savant du premier ordre à celui de zélé défenseur de la Patrie, & par là sa vie a droit d'intéresser en sa faveur tous ceux qui ont véritablement le cœur François.

Le Public est redevable de cet ouvrage à M. Grosley, qui l'a dédié à Messieurs les Avocats du Parlement. Après l'Epître dédicatoire on

trouve

trouve un avertissement où l'Auteur rend compte, suivant la coutume, des raisons qui l'ont engagé à écrire cette Histoire. De là on passe à l'éloge de M. Joly de Fleury, ancien Procureur Général. On rencontre ensuite une assez longue généalogie de la Famille de MM. Pithou, & l'on parvient enfin à la Vie de M. Pierre Pithou, qui est le principal objet de l'ouvrage dont il est ici question. Nous allons donner un sommaire de cette vie d'après les propres expressions de l'Auteur.

Pierre Pithou naquit à Troyes le premier Novembre 1539. Il fut l'aîné des enfans que Pierre Pithou eut de son second mariage avec Bonaventure de Chantaloé. Une santé extrêmement délicate & de fréquentes maladies firent longtems craindre pour son enfance. Son pere qui avoit beaucoup de goût pour les Belles-Lettres veilla lui-même sur sa premiere éducation, & le jeune Pithou possédoit déja les premiers élemens du Latin, du Grec & de l'Hébreu dans un âge où les enfans ordinaires sçavent à peine lire. Après avoir suivi pendant quelque tems les exercices du Collége de Troyes, il alla achever ses études à Paris. Il étoit dès-lors attaché aux nouvelles opinions sur la Réligion. Son pere en avoit jetté lui-même les premieres semences dans son esprit. Les amis de sa famille le placerent au Collége de Boncourt, qui étoit alors le plus fréquenté de l'Université. Il y eut pour Maître le célébre Turnebe. Ses études finies à Paris il revint à Troyes. Il avoit à choisir un état. Les conseils de son pere & sa propre inclination le déterminerent pour le barreau. Il alla étudier le Droit sous Cujas, dont il prit les leçons pendant cinq années. Il se distingua infiniment dans cette Ecole. Son illus-

stre Maître le regardoit & l'annonçoit à tout le monde comme un sujet qui devoit un jour éclairer l'Univers entier par ses lumieres dans la science du Droit. Il voulut par une faveur qu'il n'accordoit presque jamais, que le jeune Pithou, avant que de le quitter, fît un acte public par une Thése sur les matieres qu'il laissa à son choix.

M. Pithou âgé de vingt-un ans, se présenta en 1560 au barreau du Parlement de Paris. Il avoit déja donné quatre années à la recherche de toutes les connoissances qui pouvoient le mettre en état de briller dans sa profession; cependant il n'en avoit pas encore exercé la fonction la plus éclatante. Il n'avoit point plaidé. Baillu, ses amis l'engagerent à se charger d'une Cause. Il la gagna, mais il s'en tint à cet essai, & cette premiere Cause est la seule qu'il ait jamais plaidée. Il se donna tout entier aux consultations.

Les troubles de Réligion ayant éclaté en 1567, M. Pithou s'enfuit de Paris pour se mettre à couvert de nouvel orage dont il étoit menacé. Il ne revint dans cette Capitale qu'en 1570. Pendant son absence, après avoir fait un assez long séjour dans sa patrie, il alla à Bâle, où il inspira à Perna, célébre Imprimeur de cette Ville, le dessein de rassembler en un corps toutes les piéces Latines qu'il seroit possible de rassembler sur l'Histoire d'Allemagne, depuis le Régne de Frederic premier. Chargé par Perna du début de cette grande entreprise, il fit mettre sous presse, & veilla à l'édition de l'Histoire de cet Empereur, écrite en latin par Othon de Friſſingue, Auteur contemporain. Le Public dut encore au séjour que fit M. Pithou à Bâle une édition de l'Histoire de Paul Dia-

cité, beaucoup plus ample & plus correcte que toutes celles qui avoient paru jusqu'alors. Au reste ce n'est point là le coup d'essai de ce savant homme. Il avoit déja paru plusieurs ouvrages de sa façon; & il ne se passoit guére d'année qu'il ne donnât le jour à quelque nouvelle production.

La tranquillité que M. Pithou avoit cru retrouver à Paris, fut inopinément troublée par une catastrophe, dans laquelle n'auroit pas dû être enveloppé un homme aussi paisible, un Sçavant dont les lumieres étoient aussi utiles à l'Etat, enfin un aussi bon citoyen. A peine put-il échapper au massacre de la Saint Barthelemy: » Il occupoit un appartement dans la maison » d'un Catholique dont la femme étoit Calvi- » niste. A l'instant où le massacre avoit com- » mencé, plusieurs Calvinistes s'étoient réfugiés » dans cette maison: ils espéroient y trouver » une sauve-garde dans la Réligion du Maître » qui l'habitoit. Les massacreurs les y suivirent, » & les égorgerent tous avec la Maîtresse du » logis. Les cris des massacreurs & de ceux que » l'on égorgeoit, percerent jusqu'à M. Pithou, » & l'éveillerent. On prenoit déja le chemin » de son appartement: à peine eut-il le tems » de sortir en chemise, de gagner le grenier, » de monter sur le toît, & de se jetter dans une » maison voisine. La premiere personne qu'il » y rencontra fut une Servante, dont les cris » annoncerent à sa Maîtresse cette subite appa- » rition. Au milieu de cette nouvelle allarme, » M. Pithou, put à peine obtenir la permission » de passer chez Nicolas le Febvre son ami, » qui logeoit de l'autre côté de la rue, il de- » meura quelques jours dans ce premier asile; » de là, il passa chez Antoine Loysel, où il se » tint caché le reste de l'année. »

L'année suivante, M. Pithou embrassa la Religion Catholique. Simon Vigor, Curé de S. Paul de Paris, & dès-lors désigné Archevêque de Narbonne, se fit honneur de cette conversion. Peu de tems après le Duc d'Uzés & Louise de Clermont-Tonnerre son épouse lui offrirent des provisions pour le Bailliage de la petite Ville de Tonnerre. Il accepta cette place. M. Pithou avoit épousé Catherine Paluau, fille de Jean Paluau, Secrétaire du Roi, & Conseiller en l'Hôtel de Ville de Paris. Il eut de ce mariage quatre garçons & trois filles. » Il trouva dans » cet établissement, dit son Historien, de nou» veaux liens, qui l'attacherent encore plus » étroitement à sa profession. Le goût seul l'a» voit jusqu'alors soutenu dans le travail qu'elle » lui imposoit : une maison à soutenir lui ren» dit ce travail nécessaire ; mais son travail ne » se ressentit jamais de cette nécessité. Le gain » qui le flattoit le plus, étoit celui de la con» fiance de ses cliens, qu'il portoit toujours à » la conciliation, lors même qu'ils avoient » le meilleur droit. Il devenoit leur arbitre. » Ils trouvoient dans leur Avocat un Juge, un » pere, un ami. S'il mettoit la main à la plume » dans les Procès, c'étoit après que tous les » moyens de conciliation avoient été épuisés, » & dans les affaires dont le succès lui paroi» soit infaillible : le principe de ces procédés » étoit dans son cœur, & il en donnoit tout » l'honneur à l'esprit de sa profession. Rien » assurément de plus pur, que le gain qui cou» loit d'une telle source : cependant M. Pithou, » pour le purifier encore, donnoit aux pauvres » tout l'argent qu'il recevoit les jours de Fêtes » & les Dimanches. »

En 1580, M. Pithou accepta une place de

Substitut, qui lui fut offerte par Jean de la Gueſſe, alors Procureur-Général. Ces places n'étoient pas encore venales : elles étoient le prix de la confiance & de l'eſtime des Procureurs Généraux. Cette même année il fut chargé de répondre à un Bref fulminant que le Pape Grégoire XIII. avoit écrit au Roi au ſujet de l'Ordonnance, rédigée en 1579, ſur les Remontrances des Etats, aſſemblés à Blois. Il le fit par un Mémoire où il défend avec beaucoup de force la dignité de nos Rois, & les précieuſes libertés de l'Egliſe Gallicane.

En 1581, il fut nommé Procureur-Général de la Chambre Souveraine, députée par les ordres de la Cour pour aller rendre la Juſtice en Guienne, & pour y rétablir le calme.

La réputation de M. Pithou avoit paſſé juſques dans les pays étrangers. Les Souverains mêmes avoient recours à ſes lumieres, & à ſes conſeils. En 1587, Ferdinand, Grand Duc de Toſcane lui fit demander ſon avis ſur une prétention qui lui étoit perſonnelle contre la maiſon Caponni. La *Roté* de Florence rendit ſon jugement en conformité de la conſultation de M. Pithou, & le Prince la confirma.

Depuis 1589 juſqu'à l'entiere extinction de la Ligue, nous voyons M. Pithou toujours aux priſes avec ce monſtre. Sa famille fut cauſe qu'il reſta à Paris au milieu des fureurs de la guerre civile. Dès-que le Parlement eut été diſperſé par la faction des Seize; il ceſſa de fréquenter le Palais. Il refuſa la charge de Procureur-Général de cette partie du Parlement que Henry III. avoit raſſemblé à Châlons.

Lorſqu'il fut queſtion de réconcilier Henry IV. il dreſſa un Mémoire par lequel il prouvoit que les Evêques de France avoient le droit

d'absoudre ce Prince nonobstant les Bulles de Sixte V, & de Grégoire XIII. Ce zélé Citoyen eut beaucoup de part à la résolution que prit le Parlement de Paris de rendre cet Arrêt à jamais mémorable qui, en déconcertant les projets des Espagnols & des mauvais François, porta à la Ligue un coup dont elle ne s'est jamais relevée, conserva le Trône à la maison de Bourbon, & sauva la France.

Il ne se contenta pas de faire attaquer la Ligue par les voyes de force & d'autorité, il travailla à jetter dessus cette faction un ridicule plein de sel & d'agrément. Il entreprit avec plusieurs de ses amis, la fameuse Satyre Ménippée qui au jugement de M. le Président Henault *ne fut guéres moins utile à Henry IV. que la bataille d'Ivri*. Enfin, il contribua beaucoup par ses remontrances & ses sollicitations à la réduction de Paris sous l'obéissance de Henry IV. Aussi ce Monarque lui voulut-il donner une preuve éclatante de l'estime qu'il avoit pour lui, en le nommant Procureur-Général de la Compagnie qu'il forma pour rendre la justice à ses sujets, jusqu'à ce que le Parlement fût réuni. Il s'acquitta des fonctions de cette dignité passagere avec un applaudissement universel. Il fut chargé d'ôter des Registres du Parlement tout ce qui s'y ressentoit des fureurs de la Ligue. Il eut soin d'enlever des Archives des Eglises & des Monastéres, tous les monumens injurieux à l'autorité légitime; & il fit saisir chez les Imprimeurs & les Libraires tous les livres qui n'étoient propres qu'à entretenir le feu de la division. Enfin, il sçut si bien rétablir l'ordre par-tout que le Parlement retrouva à son retour les choses dans l'état où elles devoient être. Lorsque cette Compagnie fut rassemblée,

M. Pithou, dit son historien, reprit sa place au barreau, aussi considéré, aussi respecté, aussi grand dans son cabinet, au milieu de ses clients & de ses amis, qu'au milieu de l'éclat des plus éminentes fonctions de la Magistrature. Chargé de tant d'honorables occupations, M. Pithou ne perdoit point de vue la Ville de Troyes sa chere patrie. Elle tenoit encore à la Ligue; mais bientôt il l'en détacha par ses bons offices. Ce fut principalement à ses soins qu'elle dut les conditions avantageuses que Henry IV. lui accorda. M. Pithou, ne survecut pas plus de deux ans au rétablissement de la paix à Paris. Il mourut à Nogent sur Seine le premier Novembre 1596, le même jour précisément qu'il étoit né en 1539. » Les Ecrivains de sa vie » ont remarqué que Platon, Marius, Attale, » Pompée, Saint-Grégoire & plusieurs autres » hommes célebres, étoient aussi morts le jour » de l'anniversaire de leur naissance.

» Le corps de M. Pithou apporté de Nogent » à Troyes, fut déposé dans l'Hôtel de Ville, » au son des cloches de toutes les Eglises. Le » Chapitre de la Cathédrale précédé du Clergé » des Paroisses, fit la cérémonie des obséques, » dont le Maire & les Echevins voulurent par- » tager les honneurs avec la famille de M. Pi- » thou : les torches & tout le luminaire étoient » aux armes de la Ville. Toutes les Compagnies » en corps formerent le convoi: en un mot, » dans les derniers honneurs que la Ville de » Troyes rendit à ce citoyen qui l'avoit tant » honorée, elle alla, au-delà même de ce que » le devoir auroit pu exiger d'elle pour un Gou- » verneur de la Province. «

Dans le second Volume de ces Mémoires, on trouve plusieurs morceaux détachés concernant

la personne & les Ouvrages de M. Pierre Pithou, avec une vie de François Pithou frere du précédent, personnage très-recommandable par ses talens, & à qui la République des Lettres, est redevable d'un grand nombre d'écrits très-savans, & de plusieurs éditions d'Ouvrages anciens, qui n'avoient jamais vu la lumiere. C'est sur quoi nous nous étendrons une autre fois davantage. Les recherches que M. Grosley, a été obligé de faire pour mettre ses Lecteurs au fait de ces objets, prouvent son travail & font honneur en même tems à son goût & à sa critique judicieuse.

Recueil de Lettres pour l'Histoire de Louis XIV.

Recueil de Lettres, pour servir d'éclaircissement à l'Histoire Militaire du regne de Louis XIV. Deux Tomes *in*-12., le premier de 546 pag. sans l'avertissement & la table, & le second de 442 pag. aussi sans la table. A la Haye, & se trouve à Paris, chez Antoine Boudet, Imprimeur du Roi, rue S. Jacques, à la Bible d'Or, 1760.

Deux sortes de personnes sur-tout peuvent tirer un grand avantage de la lecture de ces Lettres; les militaires & les amateurs de l'Histoire. Les premiers y prendront les leçons des plus grands maîtres dans la Science de la guerre. Ils y entendront les Condé, les Turenne, les Luxembourg, & les plus illustres éleves de ces hommes célébres, rendre compte au Roi & à son Ministre, de leurs marches, de leurs campemens, des ordres de batailles qu'ils ont livrées, & des siéges qu'ils ont faits.

Les seconds, c'est-à-dire, ceux qui composent ou qui étudient notre Histoire, trouveront dans ce recueil de Lettres des monumens, sur la fidélité desquels ils pourront se reposer avec confiance. La vérité s'y présentera à leurs yeux

sans aucun déguisement. Elle leur fera voir à découvert, les ressorts qui ont causé les grands mouvemens qui ont agité l'Europe, pendant cette partie du regne de Louis XIV., à laquelle ces Lettres se rapportent. Il n'y faut point chercher de l'élégance, comme dans les Lettres de Voiture & de Balsac. Mais en récompense, on y trouve cette noble simplicité qui convenoit si bien à des Héros. Cependant, comme le remarque l'Editeur, ces grands hommes ne laissent pas d'avoir chacun un caractére de stile qui leur est particulier. Le Prince de Condé n'écrit point comme le grand Turenne, ni celui-ci comme M. de Luxembourg. On a dans ce Recueil plusieurs Lettres de Louis XIV. Il y en a même quelques-unes qui sont écrites de la propre main de ce Prince. M. de Louvois alors Ministre de la guerre, est celui qui a fourni le plus à ce Recueil. On remarque dans les Lettres de ce Ministre, le caractére d'un homme qui incline naturellement vers la sévérité, & qui est toujours prêt à embrasser les partis extrêmes. Ces Lettres commencent vers l'an 1671, & finissent à l'année 1674.

Année Spirituelle.

ANNÉE SPIRITUELLE, contenant, pour chaque jour, tous les exercices qui peuvent nourrir la piété d'une ame Chrétienne; dédiée à la Reine, par l'Auteur de la Bibliothéque portative des Peres de l'Eglise, & du précis Historique de la vie de J. C. 3 vol. pet. *in*-12. A Paris, chez Augustin Martin Lottin, l'aîné, Libraire & Imprimeur, rue S. Jacques, près S. Yves, au Coq, 1760.

Description du Parnasse François.

DESCRIPTION du Parnasse François exécuté en bronze, à la gloire de la France & de Louis le Grand, & à la mémoire perpétuelle des illustres Poëtes & des fameux Musiciens François:

Dédié au Roi, par M. *Titon du Tillet*, Maître d'Hôtel de feue Madame la Dauphine, mere de Sa Majesté. Cette Description est suivie de diverses piéces en prose & en vers, au sujet de ce monument. A Paris, chez Chaubert, Quay des Augustins, au coin de la rue du Hurepoix, à la Renommée; Duchesne, rue S. Jacques, au-dessous de la Fontaine Saint Benoît, au Temple du Goût; Lambert, rue de la Comédie Françoise, au Parnasse 1760, 1 vol. *in-fol.*

Ce volume contient deux parties. La premiere qui est de 48 pag. sans compter les Estampes, est extraite du Parnasse François, connu si avantageusement dans l'Empire des Lettres. On a d'abord dans cette premiere partie, le discours qui se trouve à la tête de l'Edition *in-fol.* de 1732, & dont le but est de faire connoître le dessein qu'on s'est proposé en faisant exécuter en bronze le Parnasse François. On voit ensuite l'estampe du Parnasse, augmenté d'une troisiéme terrasse qui regne tout au tour, destinée à y placer sept ou huit figures de nos plus grands Poëtes ou Musiciens, après qu'ils auront achevé leur noble carriére. On y remarque le figure du grand Rousseau mort en 1741. Cette estampe est suivi de treize autres, où sont gravés sur chacune deux médaillons de deux Poëtes, ou de deux Musiciens, placés de cette maniere sur le Parnasse. La treiziéme Estampe qui comprend les médaillons du Cardinal de Polignac & de M. de Crebillon, ne se trouve point dans l'Edition de 1732.

Outre ces Estampes, on en a encore ajouté trois autres, chacune de deux médaillons, quoique les grands hommes qu'ils répresentent soient mis en figure sur le Parnasse. Ces trois

nouvelles Estampes ne sont pas non plus dans l'édition que nous venons de citer. Elles font voir les médaillons de Moliere, de la Fontaine, de Racine, de Corneille, de Despreaux & de Lully.

A la suite de ces estampes on a placé un tableau du Parnasse François, ou liste des personnes qui sont rassemblées sur ce monument jusqu'à la fin de l'année 1756, selon le rang qu'elles y occupent, au jugement des meilleurs critiques.

La seconde partie de ce volume, est un Recueil, où l'on a rassemblé diverses piéces de prose & de vers qui ont été faites à la louange du Parnasse & de son Auteur, Amateur des Belles-Lettres & des Beaux-Arts qu'il cultive lui-même avec un succès qui lui mérite les plus grands éloges. Cette 2. partie contient 122 p d'impression.

Mort d'Abel.

La mort d'Abel, Poëme en cinq chants, traduit de l'Allemand de M. Gersner, nouvelle Edition revue & corrigée. Prix 30 sols broché 1 vol. *in*-12., à Paris, chez Hardy, Libraire rue *S.* Jacques, à la Colonne d'Or 1760. On trouve chez le même Libraire, des exemplaires de cet Ouvrage en Allemand, aussi bien que des Idilles, & du Roman Pastoral de Daphnis, du même Auteur.

Tableau des Maladies.

Tableau des Maladies de Lommius, ou description exacte de toutes les Maladies qui attaquent le corps humain, avec leurs signes diagnostics & pronostics : ouvrage servant d'introduction au manuel des Dames de Charité. Traduction nouvelle, par M. l'Abbé *le Mascrier*, *in*-12. d'environ 480 pag. A Paris, chez Debure l'aîné, Libraire, quai des Augustins, à l'Image Saint Paul, 1760.

Lommius né au Comté de Buren dans la Gueldre, a été un de plus célébres Médecins de

son tems. On connoit de lui trois bons ouvrages, sçavoir : un Commentaire sur Celse qu'il publia en 1557 ou 1558 ; le Tableau des maladies que nous annonçons & qui parut en 1560 ; enfin, un Traité des fièvres continues qu'il donna deux ans après. Lommius étoit fort lié avec le fameux Fernel, Médecin de Henry II. & de Catherine de Medicis.

Le Tableau des Maladies dont il est ici question, est intitulé dans l'original *Observationes Medicinales*, parce que ce n'est en effet que le résultât des observations que l'Auteur avoit faites sur les différentes espéces de maladies qu'il avoit connues encore plus par la pratique que par la théorie. Il faut que cet ouvrage ait toujours joui d'une grande réputation puisque dans l'espace de deux siécles il a eu huit Editions, dont la dernière est de 1738.

Lommius s'est proposé de renfermer dans ce Traité tout ce qui concerne cette partie de la Médecine, qui comprend le diagnostic des maladies, leurs pronostic & les conséquences qu'on en peut tirer pour se conduire dans le traitement des maladies.

Tout l'ouvrage est divisé en trois livres : Dans le premier l'Auteur traite des maladies qui attaquent tout le corps humain. Il y fait passer en revûe toutes les espéces de fièvres. On verra dans le chapitre où il est parlé des fièvres pestilentielles, que Lommius n'étoit pas guéri de ce préjugé qui a fait regarder pendant long-tems les Cométes comme des signes avant-coureurs des malheurs dont le Ciel menaçoit les hommes.

Dans le second livre Lommius parle des maladies qui sont particulieres à chaque partie du corps humain. Le Traducteur a jugé à pro-

pos de distribuer ce livre, pour la commodité du Lecteur en neuf paragraphes. Dans le premier il est question des maladies de la tête. Le second roule sur les maladies du cœur & de la poitrine. A l'article qui concerne les plaies de la poitrine, Lommius observe que dans la simple ouverture de cette partie, il sort du vent par la blessure, lorsque le malade respire, & que si l'on y met de l'aloës, le blessé en sent l'amertume à la bouche. Les maladies de l'estomach & des intestins font le sujet du troisiéme paragraphe. Le quatriéme comprend les maladies du mézentere, du foie & de la rate. Le cinquiéme, les maladies des reins & de la vessie; Le sixiéme, les maladies des parties naturelles dans les deux sexes. Le septiéme, les maladies des articles. Le huitiéme, les maladies de la peau. Enfin, le neuviéme Paragraphe concerne les maladies qui attaquent indifféremment diverses parties du corps, & qui ne sont particulieres à aucune, comme l'inflammation, la gangréne, le charbon, l'éréſipele, &c.

Dans le troisiéme & dernier livre Lommius s'attache à faire connoître les pronostics que l'on peut tirer, tant des maladies en général, que de chacune en particulier. Le Traducteur fait beaucoup de cas de cette partie de l'ouvrage de son Auteur. Il conseille de lire & d'étudier avec l'attention la plus réfléchie le chapitre du pouls & celui de l'urine. Ce sont à son avis deux excellens Traités en raccourci sur ces deux objets, dont la connoissance est si importante dans toutes sortes de maladies. Ce dernier livre est divisé en douze chapitres.

Nous avions déja une Traduction de l'ouvrage de Lommius, faite par feu M. le Brethon, Bachelier en Médecine, qui la publia en 1712. Mais cette Traduction étoit si infidélle & d'un

stile si rebutant que M. l'Abbé Mascrier a cru devoir en donner une nouvelle, qui fût plus Françoise & plus correcte. Il a conservé à ce livre le titre de *Tableau des Maladies*, que le premier Traducteur lui avoit donné, parce qu'il lui a paru propre à faire connoître le genre & la nature de cet ouvrage, qui n'est en effet autre chose qu'un tableau, ou une description de toutes les maladies auxquelles le corps humain est sujet. M. l'Abbé Mascrier a placé à la fin des chapitres, toutes les fois qu'il a été possible de le faire, des notes qui renvoyent au *Manuel des Dames de Charité*, pour y apprendre les remédes qu'il convient d'appliquer aux maladies, dont on a vû la peinture dans ces chapitres.

Le Traité de Lommius & le Manuel dont on a déja parlé plusieurs fois dans cet ouvrage périodique, ne doivent donc pas être séparés.

Dans l'un on apprendra à connoître la nature des maladies, leurs causes & les signes qui indiquent leurs différentes périodes. Dans l'autre, on s'instruira de la maniere de les guérir & des remédes qui sont propres à chacune; enfin avec le secours de tous les deux, on se trouvera en état d'être à soi-même son propre Médecin, au moins dans les cas les plus ordinaires, ou dans les occasions si pressantes qu'il ne seroit pas possible de consulter les Oracles de la santé.

Lettres sur le Canonisation des Saints.

LETTRES curieuses, utiles & Théologiques sur la Béatification des Serviteurs de Dieu, & la Canonisation des Bénitifiés, ou Abrégé du grand ouvrage de Bénoît XIV. sur la même matiere; Par le R. P. d'Audierne, Provincial des Capucins, tome second, *in*-12. de 400 pag. A Rennes, chez Julien Vatar, place du Palais, au coin de la rue de Bourbon; & Julien-

additions intéressantes. 9°. Les 34 Planches ont été gravées avec soin sous les yeux de l'Auteur, qui les a lui-même dessinées avec précision. Ceci n'est pas ordinaire dans ces sortes d'ouvrages. On a orné quelques-uns des cadrans qui y sont représentés, pour donner une idée du goût de ce genre de décoration. Le tout est terminé par une Carte de la France, autant détaillée que l'a pû permettre son étendue, qui est pourtant assez considérable, puisqu'elle a 15 pouces en quarré; elle paroît fort exacte, & gravée avec beaucoup d'attention & d'élégance. On trouvera une instruction curieuse pour en faire usage.

Il paroît au reste, qu'on n'a rien épargné, non-seulement pour la beauté de l'impression, mais encore pour la correction de l'ouvrage, qui est d'une belle exécution, orné de Vignettes & d'un Frontispice en taille douce. On peut croire qu'il sera d'autant plus satisfaisant pour le Public, que toutes sortes de personnes se verront en état de s'en servir.

Abrégé de l'Histoire.

ABRÉGÉ de l'Histoire Ecclésiastique, Civile & Politique de la Ville de Rouen, avec son origine & ses accroissemens jusqu'à nos jours; contenant une description exacte des plus anciens monumens qui subsistent encore dans cette Capitale de la Province de Normandie, par M. * * * *in*-12. de 600 pag. sans la préface. A Rouen, chez François Oursel, Imprimeur de son Eminence, grande rue Saint Jean, à l'Imprimerie, 1759.

L'Auteur de cet ouvrage a eu dessein de nous donner une Histoire de la Ville de Rouen plus fidelle & en même tems plus étendue, sans toutefois sortir des bornes d'un abrégé, que celle qui parut il y a soixante ans, en un petit volume

in-12. sous le titre des *Beautés de la Normandie*, ou *Origine de la Ville de Rouen*, *&c.* par Jean Ourfel. Voici en peu de mots le plan qu'il a suivi, & les principaux objets auxquels il s'est arrêté.

D'abord il fait un Précis de l'Histoire des Ducs de Normandie, depuis Raoul ou Rollon le Chef de ces Normands qui vinrent sous Charles le simple ravager la France, & obligerent ce Prince de leur céder cette partie de la Neustrie, à laquelle ils ont donné leur nom jusqu'à Jean sans terre, Duc de Normandie & Roi d'Angleterre, sur qui Philippe Auguste confisqua cette Province en 1204, après avoir fait citer ce Prince à la Cour des Pairs, pour avoir tué de sa propre main son neveu Artus. L'Auteur nous raconte de Richard I. troisiéme Duc de Normandie, qu'il eut l'humilité de se faire construire de son vivant dans le Cimetiere de Fécamp un tombeau sous une espéce de gouttiere, *pour*, disoit-il, *que mon corps soit lavé en quelque sorte de ses impuretés.* Ce tombeau fut célébre, tant qu'il vecut par une disposition assez singuliere. Richard voulut que tous les Vendredis il fût rempli de froment pour être distribué à tous les pauvres qui se présenteroient.

Après l'Histoire abrégée des Ducs de Normandie, l'Auteur nous expose l'Origine de Rouen. Il nous rappelle l'étimologie de cette Ville, ses divers accroissemens, l'état où elle se trouve maintenant. Il nous parle de ses Manufactures, de ses Foires, de ses Hôtels, ou Maisons publiques. Il n'oublie point non plus de nous faire connoître son Etat Militaire. On passe ensuite aux Cours Souveraines qui siégent dans cette Capitale.

Aux échiquiers succéda le Parlement, fondé en 1515 par François I. sur le modèle de celui de Paris. On nous fait ressouvenir de l'interdit qu'essuya cette Compagnie au mois d'Août 1540, à la sollicitation du Chancelier Poyet; pendant un séjour de six semaines que le Roi fit à Rouen avec toute sa Cour. Cette disgrace ne dura pas longtems. Le Parlement fut rétabli le 7 Janvier de l'année suivante, par les bons offices du Cardinal d'Amboise, Archevêque de Rouen, & neveu de son Prédécesseur le célébre Cardinal d'Amboise, Ministre de Louis XII. Un seul Conseiller demeura interdit pour avoir encouru la haine du Chancelier Poyet, qui poussa le délit de la vengeance jusqu'à faire nommer des Commissaires pour travailler au procès de ce Magistrat. Comme on craignoit les suites de cette affaire, on s'avisa pour soustraire le Conseiller aux poursuites de son ennemi; d'un expédient assez extraordinaire. On supposa qu'il étoit mort; & en conséquence on lui fit des funérailles, auxquelles assisterent la plupart de ses Confreres, dans l'Eglise de Saint Laurent sa Paroisse, où l'on enterra une buche. Ce Magistrat profita de cette crédulité du Chancelier Poyet, pour se retirer en Allemagne. Il eut le bonheur de découvrir pendant le séjour qu'il fit dans ce pays étranger une ligue formée contre François I. entre l'Empereur Charles-Quint & le Grand Turc. Il informa la Cour de ce complot. Poyet son ennemi capital fut disgracié; pour lui il se justifia pleinement de toutes les calomnies dont le Chancelier l'avoit noirci, & fut rétabli dans tous les honneurs & prérogatives de sa Charge au grand étonnement de tout le monde qui l'avoit cru réellement mort.

Notre Historien, après avoir suffisamment entretenu son Lecteur du Parlement, lui communique ses recherches sur la Chambre des Comptes & la Cour des Aides, sur le Bureau des Finances, l'Hôtel de Ville, la Table de Marbre, le Bailliage, la Vicomté de l'eau, les Consuls, la Bourse, le Bureau des Décimes, le Bureau de la Police, les Ecoles publiques, le Port de Rouen, son magnifique Pont de bateaux, &c.

A tous ces détails succéde une suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Rouen, avec une notice abrégée de tous les Archevêques de cette Capitale. On rencontre ensuite la description de toutes les Eglises de cette Ville. L'Auteur s'étend un peu sur la Cathédrale & son Chapitre. Il détaille assez au long la cérémonie qui s'observe tous les ans le jour de l'Ascension, à l'occasion du criminel que le Chapitre délivre ce jour-là, en vertu du Privilége de S. Romain. Nous avons cru que le grand nombre de ceux qui lisent ce Journal ne seroient pas fâchés d'être instruits de ce qui se pratique dans cette cérémonie dont tout le monde parle. C'est pourquoi on la trouvera telle à peu-près qu'elle est rapportée dans l'Auteur à l'article où nous avons coutume de faire imprimer les piéces de Littérature ou d'Erudition qu'on nous envoye.

On voit encore dans la Cathédrale de Rouen, une fondation assez remarquable. Elle consiste dans trente prébendes possédées par autant de filles ou veuves qui en sont titulaires. Ces filles ou veuves prennent le titre de Chanoinesses. Elles ne sont tenues que d'assister à trois obits qui se célebrent tous les ans dans cette Eglise & aux Vigiles de la veille: elles vont ces jours-là à l'offrande, & reçoivent une distribution manuelle

que leur fait le Chapitre. C'eſt l'Archevêque qui eſt collateur de cette eſpéce de bénéfices. C'eſt auſſi lui qui eſt chargé d'en payer le gros qui ne ſe monte qu'à ſix livres. Mais ces places, ajoute l'Auteur, n'en ſont pas moins recherchées à cauſe du droit de *Committimus*, qui y eſt attaché avec la liberté de pouvoir réſigner.

Après la deſcription de toutes les Egliſes de Rouen, l'Auteur parle des ſiéges que cette ville a ſoufferts depuis ſon origine juſqu'à préſent. Il nous apprend auſſi combien de fois elle a été priſe. Enſuite il donne un tableau général de la Province de Normandie, où ſe trouvent par ordre alphabétique les Villes, Bourgs, Bourgades de cette grande Province, & tout ce que ces différens lieux renferment de plus digne de remarque. On a encore outre cela un ſupplément où il eſt queſtion du Séminaire de S. Nicaiſe, de celui de S. Louis, du Jardin des Plantes; & enfin d'un eſpéce d'itineraire qui inſtruit des routes qu'il faut tenir pour voyager en Normandie.

Il ne paroît pas que l'Auteur ſe ſoit piqué d'écrire avec élégance. Souvent ſes phraſes ſont embarraſſées, louches, & même tout-à-fait obſcures. Il y en a qui commencent & ne finiſſent pas. Il faut croire que ce défaut ſe trouve racheté par l'exactitude & la fidélité dans les faits qu'il rapporte & dans les détails chronologiques qui ſont partie de ſon travail.

HISTOIRE des Dauphins de Viennois, d'Auvergne & de France, ouvrage poſthume de feu M. le Quien de la Neufville, Chevalier de l'Ordre de Chriſt de la premiere Claſſe, & Membre de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres de Paris, mis au jour par M. le Quien

Hiſtoire des Dauphins.

de la Neufville, petit fils de l'Auteur, Chevalier de l'Ordre Royale & Militaire de S. Louis, Capitaine au Régiment Etranger Cavalerie de Monseigneur le Dauphin: augmenté par un homme de Lettres de l'Histoire de Louis IX. du nom XXV. Dauphin de France. Deux tom. *in*-12. chacun de 500 pag. & plus. A Paris, chez G. Desprez, Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques, 1760. Les deux volumes se vendent 5 liv. reliés.

Enigme & Logogryphe.

Le mot de l'Egnime du mois d'Avril dernier est TRICTRAC, & celui du Logogryphe, SINCERITÉ, où l'on trouve *Seine*, *été*, *Iris*, *rente*, *Rets*, (le Cardinal de) *fené*, *rênes*, *reis*, *Terrée*, *Renié*, *né*, *cornes*, *sec*, *cerise*, *cris*, *ris*, *sein*, *Sire*, *ire*, *serin*, *cire*, *si*, *re*, *crin*, *Nivée*, *Sirène*, *sinè*, *fine*, *Nice*, *Science*. *

ENIGME.

Je suis une beauté piquante,
Fille des Zéphyrs & du Jour:
Souvent Tyrsis à son Amante
Va faire à mes dépens sa cour.
Lorsque précédé de l'Aurore,
Phœbus sort du sein de Doris,
Sa présence me fait éclore,
Et me donne un beau coloris,

---

* On voit par le dernier mot, & par celui de *Terrée*, que l'Auteur de ce Logogryphe a cru pouvoir faire double usage d'une même lettre du mot qu'il donne à deviner. Cette liberté nous paroît contraire aux régles de l'art. C'est pourquoi nous renouvellons encore ici les avis que nous donnions il y a quelque tems à ceux qui s'appliquent à ces petits ouvrages, & nous les exhortons à les travailler avec plus de soin.

Dont l'éclat me rend si brillante,
Que cette pourpre du Tyrien,
Que l'Histoire ancienne nous vante,
Auprès de moi n'eut paru rien.
Mais le Dieu qui m'a donné l'être,
De ma vie a borné le cours;
Comme son ardeur me fait naître,
Son ardeur abrége mes jours.

Par Mr. CAPRON, *de S. Vallery, en Caux.*

LOGOGRIPHE.

PAR-DESSUS tout l'homme de probité
Fait cas de moi; les biens, la liberté
N'ont point d'attraits que son cœur me préfère.
J'ai plusieurs pieds: si le jeu peut vous plaire,
Combinez-les avec d'extrême.
Vous trouverez un Prince détesté,
Fils inhumain, monstre d'iniquité;
Et le métal que l'avare révére.
Par-dessus tout.
En Normandie une riche Cité,
Et dans ses murs un endroit fréquenté;
Un oiseau; puis, une herbe salutaire.
Enfin, c'est moi qu'une jeune Bergere,
Ami Lecteur, doit mettre en sûreté
Par-dessus tout.

Par M. DE FRUGNY.

DESCRIPTION

Des Cérémonies & autres formalités qui s'observent pour la délivrance du Prisonnier que le Chapitre de Rouen met tous les ans en liberté le jour de l'Ascension, par l'Auteur de l'Abrégé de l'Histoire de Rouen.

LE PRIVILEGE dont jouit le Chapitre de Rouen, & qui consiste à délivrer tous les ans un Criminel le jour de l'Ascension, paroît avoir une origine fort ancienne. On prétend qu'il est dû à un Miracle opéré par S. Romain, Archevêque de Rouen, qui vivoit sous le régne du Roi Dagobert. Un furieux Dragon désoloit le pays & jettoit la terreur par-tout. S. Romain touché des maux que causoit cette horrible bête s'offrit à aller la combattre pourvû que quelqu'un voulût l'accompagner. Il ne se trouva personne qui fût assez courageux pour vouloir servir de second au S. Prelat, excepté un meurtrier à qui on fit espérer sa grace. S. Romain & son compagnon marcherent intrépidement au monstre. L'ayant abordé, le Saint Evêque lui passa son étole dans le col & le fit amener par le meurtrier, au milieu de Rouen où ce dragon fut brûlé. On ajoute que Dagobert pour consacrer la mémoire d'un miracle si éclatant, accorda à l'Eglise de Rouen le droit de délivrer un meurtrier tous les ans à la Fête de l'Ascension, qui est le jour auquel S. Romain vainquit le monstre. Quoi qu'il en soit de l'origine de ce beau droit il est certain qu'il fut confirmé par Arrêt de l'échiquier de Normandie, rendu en 1485, Charles VIII. Roi de France présent; par Louis XII. en 1502, & par Henry IV. aussi Roi de France, & depuis

par tous leurs Successeurs. Voici maintenant les formalités qu'on observe lorsqu'il est question de faire valoir ce Privilége.

Le Chapitre de l'Eglise de Rouen capitulairement assemblé a soin tous les ans le Lundi d'après la *Quasimodo* de nommer quatre Commissaires pour requérir l'insinuation de ce Privilége dans toutes les Cours Supérieures & au Bailliage de Rouen; le plus ancien de ces quatre Chanoines portant la parole, de même qu'un de trois autres est chargé de faire une exhortation au Prisonnier le lendemain du jour qu'il a joui du privilége.

Les mêmes Commissaires quinze jours avant les Rogations, s'assemblent dans l'Eglise Cathédrale sur les huit heures du matin, accompagnés chacun d'un Chapelain & de l'Huissier Messager du Chapitre. Après avoir fait humblement leurs Priéres, ils vont précédés de leur Huissier, en aumusses & en surplis, se faire annoncer par l'Huissier de service aux Chambres des Cours Souveraines de la Ville, où Messieurs les Présidens & Conseillers ont déja pris séance, & là, ils leur signifient ledit Privilége en ces termes:

» Messieurs, nous sommes députés par les » Doyen, Chanoines & le Chapitre de l'Eglise » de Rouen, pour vous supplier d'avoir agréable » l'insinuation que nous faisons de l'usage du » Privilége de S. Romain, qui est tel que *nul* » *prisonnier criminel étant dans les prisons du* » *Roi, qui y sera amené, s'y viendra rendre ou* » *autrement, ne sois transféré de lieu à autre,* » *molesté, interrogé, questionné, ni exécuté en* » *quelque maniere que ce soit, jusqu'à ce que* » *le privilége ait sorti son plein & entier effet.* »

La Requête accordée, les mêmes Commis-

faires se transportent au Bailliage, puis à la Cour des Aides, où ils s'acquittent de la même commission, & reviennent ensuite au Chapitre toujours resté assemblé. Ils y prennent leur séance & rendent compte à leur Compagnie de ce qui s'est passé à l'insinuation, dont le plus ancien qui a porté la parole fait son rapport, de même que des réponses des Cours qui sont insérées annuellement dans les Régistres du Chapitre; & depuis ce jour jusqu'au lendemain de l'Ascension, tous jugemens demeurent surfis.

En conséquence, la visite des prisons se fait par deux Chanoines Prêtres le Lundi, Mardi & Mercredi des Rogations, tandis que la Procession se rend successivement dans les Paroisses de Saint Eloi, Saint Gervais & Saint Nicaise, & observent l'ordre suivant.

Le Lundi qu'elle se rend à S. Eloi, les deux mêmes Commissaires précédés du Notaire, de l'Huissier du Chapitre & de leurs Chapelains, quittent la Procession en passant devant la Cour des Aides, & de là se transportent successivement dans toutes les prisons de la Ville & des Fauxbourgs, ce qu'ils continuent les jours suivans, où ils font jurer les Concierges & Géoliers desdites prisons sur les Saints Evangiles, que depuis l'insinuation du privilége de Saint Romain, ils leur ont administré tous les prisonniers qui ont été amenés dans leurs prisons ou qui s'y sont venus rendre de leur propre mouvement, ou, si enfin ils n'en ont point licentié quelques-uns. Le serment prêté, on leur fait représenter la liste de leurs prisonniers, extraite de leur régistre qu'on leur fait signer, après avoir été par eux affirmée véritable, avec la réponse insérée dans le Procès-verbal qui est dressé par le Notaire.

Cette opération préliminaire achevée, MM. les Commissaires font paroître devant eux tous les prisonniers des deux Sexes de chaque prison, pour par eux être déclaré s'ils prétendent au privilége de Saint Romain, après leur avoir cependant annoncé l'effet du privilége en faveur de ceux qui n'en auroient pas connoissance; après quoi le Notaire écrit le nom de chacun de ceux qui y aspirent avec le mot *Prétendant*. Cette liste étant faite l'ancien Commissaire les exhorte à se recommander à Dieu & à Saint Romain, à examiner leur conscience sur les crimes dont ils sont accusés, & en vertu desquels ils prétendent au privilége, pour qu'ils puissent le lendemain leur déclarer la nature du crime, & toutes les circonstances avec toute sûreté, attendu que la déposition des Prétendans sera tenue secrete au cas qu'ils ne soient pas élus, & qu'elle sera brûlée en plein Chapitre, sans qu'il en soit jamais fait aucune mention.

Les mêmes Commissaires font pareille visite les Mardi & Mercredi suivans, dans laquelle les Prétendans sont de nouveau interrogés & réintégrés; & le jour de l'Ascension Messieurs du Chapitre, étant assemblés sur les huit heures du matin avec les deux Commissaires en séance, le Président donne ordre à l'Huissier de fermer toutes les portes de l'Eglise qui avoisinent le Chapitre; après quoi le plus ancien des Commissaires fait le rapport de leur commission; mais s'il se trouve un ou plusieurs Chanoines, qui n'a pas encore assisté à cette cérémonie, on leur fait mettre la main *ad pectus*, & on les fomme de jurer par les saints Ordres dont il sont revêtus, de ne rien reveler de ce qui va se passer à l'élection d'un criminel, ni des dépositions des divers Prétendans au pri-

vilége de Saint Romain, en leur déclarant qu'ils sont obligés de garder le secret comme sous le sceau de la confession. Après qu'on leur a fait prêter serment, le Notaire du Chapitre fait publiquement lecture des Procès-verbaux de MM. les Commissaires, contenant la liste des prisonniers détenus dans les prisons de la Ville, la confession & la déposition de chacun des Criminels qui prétendent obtenir leur liberté par l'élection du Chapitre.

Cette lecture étant faite, tout le Chapitre à genoux pour invoquer l'assistance du *S. Esprit*, entonne le *Veni Creator*, puis chacun ayant repris sa place, le Président demande l'avis de Messieurs les Commissaires, & les prie de nommer celui des prisonniers qu'ils croyent digne d'être élû pour jouir du privilége de Saint Romain; & après qu'ils ont donné leur avis, le Président va aux opinions suivant la dignité & le rang d'ancienneté de chaque Chanoine, de l'avis desquels le prisonnier est élû à la pluralité des voix, & l'élection prononcée par le même Président.

Le Notaire écrit à l'instant au milieu d'une feuille de papier, le nom, surnom & le lieu où le prisonnier qui est élû est détenu, & dans la forme suivante: *NN. prisonnier en la Conciergerie du Palais*, (ou autre prison) *& ses complices*, s'il s'y en trouve. Laquelle feuille de papier pliée comme une lettre, est cachetée du Sceau du Chapitre; & à l'instant le Président fait appeller par l'Huissier le Chapelain de *S.* Romain qui est en Surplis & en Aumusse, à qui il donne ordre de porter promptement de la part du Chapitre, accompagné d'un des Huissiers, le paquet à Messieurs du Parlement & d'en rapporter la réponse.

Il faut observer que ce même jour, Fête de l'Ascension, le Parlement se trouve assemblé en robes rouges dans la Chambre du Conseil, où l'on ouvre la lettre du Chapitre pour sçavoir le nom du Criminel élû, que l'on fait sortir à l'instant de sa prison. On instruit son Procès. Assis sur la sellette, les fers aux pieds, il est interrogé pour sçavoir s'il n'est point coupable de crime de leze-Majesté ou de guet-à-pens; qui sont les uniques *restrictions*, faites par Henry IV. Le premier Président prononce ensuite son Arrêt, par lequel il est mis en liberté avec tous ses complices pour jouir du privilége.

Cet Arrêt prononcé, le prisonnier est remis entre les mains du Chapelain de Saint Romain, qui le conduit dans un ancien Hôtel, appellé *le Hallage*; & là ses fers sont brisés, & il est conduit ensuite à la place de la vieille Tour, où on le fait monter dans une espéce de Chapelle à jour, élevée d'environ vingt-cinq pieds, où toujours accompagné du Chapelain de Saint Romain, il attend l'arrivée de la Châsse de ce saint Prélat pour terminer la cérémonie.

Il faut toutefois observer encore que l'Arrêt du Parlement en faveur du Prisonnier, n'est pas plutôt *prononcé*, que l'Huissier député du Chapitre va promptement l'annoncer à Messieurs qui sont toujours assemblés. Aussitôt le Président donne ordre de faire sonner en volée toutes les cloches de la Tour de Saint Romain pour en donner le signal au peuple. Il fait ensuite ouvrir les portes du Chapitre, & après avoir fait attacher au bout d'une baguette toutes les dépositions des Prétendans au privilége, il les brûle à un flambeau qui lui est présenté par le Clerc du Chapitre sur une petite table de pierre, pour qu'elles soient ensevelies dans un éternel oubli,

à l'exception toutefois de celle de l'élû, qui est seule réservée & remise entre les mains du Pénitencier, ou tout autre Chanoine en son absence ; afin d'être le lendemain à sept heures du matin représentée au Criminel ; à qui on rappelle en plein Chapitre l'énormité de son crime dont il déclare se repentir. Cette déposition est aussitôt rendue au Notaire qui l'insére dans les Archives du Chapitre.

La Procession sort ensuite de la Cathédrale ; précédée de toutes les Châsses de cette Eglise ; & des autres particulieres de la Ville, & nommément de celle de Saint Romain. Elle se rend à la vieille Tour. L'Officiant se détache du Clergé avec ses Ministres, & monte à la Chapelle dont on a déja parlé, avec la Châsse de Saint Romain que l'on pose sur une table préparée pour cela. L'Officiant fait alors une courte exhortation au Criminel qui est à genoux, nue tête, portant ses fers à la main, après laquelle il lui fait dire le *Confiteor*, lui impose la main sur la tête, & lui donne l'absolution. Il lui fait mettre ensuite étant toujours à genoux, les épaules sous un bout de la Chasse, & la lui fait soulever ; après quoi la Procession retourne dans le même ordre à Notre Dame. Aussitôt qu'elle est rentrée & que le Prisonnier a posé la Châsse du Saint sur l'Autel, l'Officiant lui fait encore une nouvelle exhortation, après laquelle il est conduit par l'Huissier du Chapitre chez les Chanoines dignitaires, & chez les anciens qui lui font une pareille remontrance. On le mene ensuite dans la Chapelle de Saint Romain, où il entend une Messe basse, après laquelle il est reconduit à la Vicomté, où il trouve quelques rafraîchissemens & un Réligieux Bénédictin du Prieuré de Bonnes-Nouvelles, qui lui fait encore

une nouvelle exhortation. De-là il va chez le Maître en charge de la Confrérie de Saint Romain, où on lui a préparé le souper & une chambre proprement meublée pour y reposer la nuit.

Le lendemain à sept heures du matin, les anciens Maîtres de cette Confrérie accompagnés de leur Chapelain & précédés de la Croix, viennent chercher le prisonnier chez le Maître en charge pour le conduire au Chapitre de Notre-Dame, où le Pénitencier ou tel autre Chanoine à ce commis, lui rappelle de nouveau l'énormité de son crime, & l'exhorte à s'en repentir, & à porter un amour particulier à la Sainte Vierge. Cette remontrance finie, le prisonnier s'oblige par serment sur les saints Evangiles de servir & aider Messieurs du Chapitre, de ses armes, & de tout son pouvoir envers & contre tous, toutes fois qu'il en sera requis.

Ce cérémonial enfin terminé, il entre dans l'Eglise où le Pénitencier l'entend en confession; il assiste ensuite à la Messe dans la Chapelle de Saint Romain, d'où il retourne chez le Maître en charge de la Confrérie, dont il prend congé aussi-bien que des anciens Maîtres, après avoir déjeuné. Le Maître en charge lui doit une piéce d'argent & un chapeau.

REFLEXIONS

Sur une Inscription de l'Eglise Cathédrale de Bayeux.

Credite mira Dei: Serpens fuit hic lapis extans,
Sic transformatum Bartholus attulit hue.

On voit cette Inscription gravée en grandes lettres Gothiques sur le linteau de la porte, qui

conduit à l'Orgue, dans l'aile gauche de la nef, vers le couchant. Il y a auſſi dans le mur au-deſſus, une entaille de figure ronde, où étoit le Serpent pétrifié, dont parle le diſtique. Il paroît par les Régiſtres du Chapitre qu'au mois de Juillet 1491, *Barthole d'Anjou, Chanoine apporta à l'Egliſe la pierre en queſtion.* Il y a déja longtems qu'elle en a été enlevée; car dans le mſſ. de M. Potier écrit en 1594, il en eſt parlé comme n'étant plus à ſa place; *pierre qui étoit*, eſt il dit, *ſur l'huis de la vieille Tour, qui avoit été un ſerpent.* Il eſt viſible que ceux qui ont fait graver l'Inſcription, ont regardé la pétrification qu'elle indique comme un prodige. Quelque merveilleux que ſoient ces jeux de la nature, rien cependant de moins extraordinaire: mais telle étoit la ſuperſtition de ces ſiécles groſſiers, on attribuoit à un principe ſurnaturel les productions de la nature qui avoient quelque choſe de ſingulier. Nous en voyons un exemple preſque pareil dans la deſcription d'Angleterre par Cambden. Je le cite d'autant plus volontiers qu'il éclaircit de quelle maniere étoit ſans doute la pétrification de Barthole d'Anjou, par une autre ſemblable qu'il avoit vû lui-même. C'eſt dans la Topographie du Comté de Sommerſerſhire, pag. 204. Ed. Lond. 1600; ſur la rive occidentale d'Avone (Avona) on voit la Ville de Caimsham, ainſi nommée de Keïna, qui eſt une Sainte de la Grande-Bretagne. La crédulité des ſiécles précédens a perſuadé à un grand nombre de perſonnes, qu'elle avoit la vertu de changer les ſerpens en pierres. L'occaſion de cette fable, ajoute Cambden, eſt que dans les carriéres voiſines on y rencontre quelquefois de ces ſortes de miracles de la nature. J'ai vû, dit-il, une pierre qui y avoit été apportée, & qui repréſentoit

repréſentoit un ſerpent replié ſur lui-même en ſpirale, ſa queue occupant le centre du cercle, & ſa tête terminant la circonférence. » *Secundùm eundem Avonam . . . . in Occidentali ripâ* » *Cainsham cernitur, à Keinâ Britanicâ virgine* » *ſanctiſſimâ denominatâ, quam ſerpentes in* » *lapides mutare ſuperioris ævi credulitas multis* » *perſuaſit, eò quod ejuſmodi ludentis naturæ* » *miracula ibi in latomiis nonnunquàm inve-* » *niantur. Vidimus enim lapidem, hìc delatum,* » *ſerpentis in ſpiram revoluti effigie, cujus caput in* » *circumferentia prominuit extremâ caudâ centrum* » *occupante.* » Et à la pag. 642, dans la deſcription du Comté de Portshire, en parlant de Whiſby, il fait encore cette remarque : » *Lapides hìc inveniuntur, ſerpentium in ſpiram re-* » *volutorum effigie, naturæ ludentis miracula,* » *quæ, ut inquit ille, naturæ quum veris & ſeriis* » *negotiis quaſi fatigatæ, ludendo efformat. Ser-* » *pentes olim fuiſſe crederes, quos lapideus cortex* » *operuiſſet. Hildæ autem precibus adſcribit fama,* » *tanquam illa commutaſſet* » Ces citations ſont une preuve que la pétrification de Barthole étoit parfaitement raſſemblante à celle de Cambden, & qu'elle partoit du même principe. Il y en a encore de plus ſingulieres que celles là. Albert le Grand, dit qu'on trouve ſur le rivage de Lama un arbre changé en pierre avec un nid & des oiſeaux. Leonard Camille qui le cite dans ſon *Speculum lapidum*, lib. 2. cap. 7. pag. 64. déclare avoir vû lui-même une pierre, ſur laquelle la nature avoit peint ſept arbres au milieu d'une plaine. M. Petite dans la Cartouche de ſa carte du Diocèſe de Bayeux, dit que la mouſſe, les herbes & la terre ſe pétrifient en divers lieux ſur les falaiſes depuis Arromanches juſqu'a Sainte Honorine de Perthe. C'eſt ap-

paremment le long de cette côte que fut trouvée la pierre de Barthole, & sa forme singuliere faisant l'étonnement de son siécle, on la plaça dans l'Eglise de Bayeux comme un prodige de la nature.

Par M. Besiers, *Curé de Saint André de Bayeux.*

Nous croyons devoir profiter de l'occasion que nous fournit M. Besiers, pour faire part à nos Lecteurs d'une découverte qu'on vient de faire en Provence de pétrifications vraiement curieuses. Voici comme le fait est rapporté dans le supplément de la Gazette d'Amsterdam du 4 Mars 1760.

» Suivant les Lettres d'Aix en Provence, il y » avoit dans un enclos, situé près des murs de » cette Ville, du côté des eaux de Sextius, une » pointe de rocher qui empêchoit la culture » d'une vigne, & que l'on a fait sauter par le » moyen des mines ou des pétards. Après cette » opération, on a trouvé dans ce rocher, à la » profondeur de 5 ou 6 pieds, des corps d'hom- » mes pétrifiés, qui faisoient exactement corps » avec le rocher. Ces corps étoient debout, à » un pied & demi, plus ou moins, les uns des » autres. On a conservé beaucoup d'ossemens » & six têtes, dont une a les traits du visage » bien marqués. Les autres ne laissent apper- » cevoir que le crâne. Le reste est pierre, dur » comme le marbre, & brut comme la pierre » ordinaire. En vain l'on voudroit détacher ce » qui peut masquer la Physionomie de ces têtes, » on ne voit rien qui indique la possibilité de » cette séparation. Elles étoient toutes six tour- » nées au couchant lorsque le rocher étoit en- » tier. On a retiré quantité d'os de jambes &

» de coquilles parfaitement pétrifiés. On apperçoit » sur quelques uns de ces os une enveloppe » rembrunie très-dure. Les parties offeuses ont » conservé presque toute leur blancheur. En les » grattant on en enleve des parcelles comme » on feroit à du plâtre dur. La moëlle de ces » os est généralement cristalisée. On a trouvé » dans ce même rocher des dents très-aigues, » recourbées & longues, de 2, 3, 4 & 5 pou- » ces, que l'on croit être des dents d'animaux » marins. La foule des curieux attirés par cette » découverte, a fait cesser de creuser dans l'en- » clos; mais il y a apparence que si l'on reprend » ce travail on découvrira d'autres singularités. » Il sera néanmoins difficile de conserver des » morceaux entiers à cause de la dureté du » rocher. »

TRADUCTION

De l'Hymne de Santeuil : Procul maligni cedite Spiritus, *&c. que l'Eglise chante le jour de la Fête de Sainte Marie-Magdeleine.*

DISPAROISSEZ enfin du corps de Magdeleine,
Esprits malins; cessez de la faire gémir
Sous le poids trop pesant d'une honteuse chaîne :
Le Dieu que vous craignez parle, il faut obéir.

Sa voix les a frappés : Sa voix forte & puissante
Les replonge au séjour du trouble & de l'horreur;
Et soudain Magdeleine, humble, reconnoissante,
Lui fait sincérement hommage de son cœur.

C'eſt peu : De ſa douleur offrant un Sacrifice
Au Dieu qu'elle voyoit ſur la Croix attaché ;
Ah ! qu'elle eût voulu ſeule endurer le ſupplice,
Que JESUS Innocent ſouffroit pour le peché !

Victime de ſes maux, au ſang de la Victime,
Elle mêle les pleurs qui coulent de ſes yeux.
Le ſilence du Chriſt, au zéle qui l'anime,
Prête un éclat plus vif, & l'en éprouve mieux.

Qu'à vous louer ſans fin tout l'Univers conſpire,
Pere, Fils, Saint Eſprit, qui ſçavez dans nos cœurs
Eteindre tous les feux que la molleſſe inſpire,
Et les faire brûler des plus pures ardeurs.

Par M. DE SAINTE MARTHE,
Doctrinaire à Vitry le François.

VERS

*Sur le Mariage d'un Ami, ſous les Auſpices de ſon A. S. Monſeigneur le Prince de ****

OUI, je romps, il eſt tems, un ſilence timide,
Pourrois-je m'égarer ? . . Mon cœur me ſert de guide ;
Ma muſe eſt l'amitié, ſeule dans mes tranſports,
Elle anime mon zéle & mes foibles accords.
Quelle divinité diſſipe les nuages !
Un jour pur & ſerein brille ſur nos rivages ;
L'heureux calme ſuccéde à nos triſtes langueurs ;
Ta main, auguſte Prince, a raſſuré nos cœurs.
Oui, ta main a formé cette union ſi chere ;

Eh ! qu'auroit fait de plus la tendreſſe d'un pere ?
Régner ſur tous les cœurs & faire des heureux,
Fut toujours ton objet, ô Prince généreux !
Mais, tandis qu'échauffé du beau feu qui l'inſpire
Mon cœur peint les vertus du Prince qu'il admire :
Que vois-je ! quel objet interrompt mes accens !..
Une jeune Beauté vient ravir mon encens :
Quel modeſte maintien ! C'eſt la mere des Graces,
Un tendre Epoux la ſuit & vole ſur ſes traces.
Enfin, ce jour heureux va combler vos deſirs,
L'amour & la vertu regleront vos plaiſirs :
O vertueux Epoux ! couple fidelle & tendre !
La voix de vos ſoupirs s'eſt aſſez fait entendre :
Oui, le Ciel a reçu vos ſoupirs & vos vœux,
La vertu dans nos cœurs intéreſſe les Dieux.
L'Autel eſt préparé ; ces mêmes Dieux propices
Reçoivent vos ſermens ; ſous de ſi bons auſpices,
L'hymen, le doux hymen allume ſon flambeau,
Et l'amour s'applaudit d'un triomphe ſi beau :
Ce triomphe eſt pour vous, ô mere incomparable !
Le Ciel à vos vertus s'eſt montré favorable :
L'amour en ſoumettant ces deux cœurs ſous ſes loix
Sçaura de plus en plus confirmer votre choix.

Par M. DAGUES DE CLAIRFONTAINE *du Mans.*

LE SINGE AMBITIEUX.

FABLE

Par M. GUICHARD.

Un Singe bon en son espéce,
S'il en fut, entre ses égaux
Ne disputoit que de soupleſſe;
L'Amour propre bleſſé lui montra des rivaux;
Dès cet inſtant plus de concorde,
Avec la vanité rarement on s'accorde.
Cabale s'en enſuit, ruſe, embuches, détours;
A ſon ambition féconde en artifices,
Il immola celui qui faiſoit mieux les tours.

Ce Singe n'eſt pas ſans complices;
Singe de Cour, c'eſt bien là votre humeur:
Que la ſoif des honneurs fait de tort à l'honneur!

SONNET

Sur la Colere.

Quel tranſport inconnu vient troubler ma raiſon!
Dans mon ſein, quoi! tu veux implacable colere
Répandre malgré moi ton funeſte poiſon,
Et m'armer de tes traits pour en percer mon frere.

Laiſſe mon ame en paix, cruelle paſſion;
Sous tes pas je ne vois qu'une triſteſſe amère,
Que deuil, que ſang, qu'horreur & que confuſion;
Après cela, voudrois-je encor te ſatisfaire?

Non, non. Mais quel combat s'éleve dans mon cœur!
Mon orgueil offensé redouble ma fureur,
Et ma foible vertu ne peut plus se défendre.

Sans toi, tous nos desseins périssent en naissant,
Grand Dieu! donne-moi donc cet amour pur & tendre,
Qui peut nous faire aimer nos freres en s'aimant.

Par M. J. THIEUX SOUD.

REPROCHES

Adressés à Pindare, à l'occasion de l'Ode qu'il a faite en faveur de l'Eau.

Imité de l'Anglois.

QUELS sons brillans ta lyre enfante?
Quel Dieu préside à tes concerts?
Quel Dieu t'inspire ces beaux airs,
Dont le doux charme nous enchante?
Dis-nous par quel enchantement
Tu fis un portrait si riant,
D'une liqueur triste, insipide,
Dont le seul aspect porte au cœur
L'ennui, le dégoût, la froideur.
Quoi! Dans une Ode Pindarique (*)
Pindare as tu pû chanter l'eau?
Cette chaleur intéressante

(*) NOTA. L'intention de l'Auteur n'a point été de faire un mauvais jeu de mot; il a seulement conservé le mot de *Pindarique*, parce qu'il est presque passé en proverbe pour parler d'une Ode sublime.

Qui ſemble ſortir du tableau,
Qu'à nos yeux ſurpris il préſente,
Et donner aux traits du pinceau
Le ſentiment avec la vie ;
Fût-ce donc l'eau qui l'anima ?
Fût-ce dans l'eau que s'alluma
Tout le beau feu de ton génie ?
N'aurois-tu pas mieux fait enfin
De chanter le jus de la treille,
De célébrer ce jus divin
Dont la liqueur vive & vermeille
Rit aux regards & parle au cœur ;
Ce Vin dont la douce fraîcheur,
Le doux parfum charme les Belles :
Le Vin qui met à la raiſon
Les plus fiéres, les plus rebelles ;
Le Vin qui donne au plus poltron
Avec la force le courage,
Au vrai Poëte ce langage,
Ce ton ſonore, harmonieux
Dont l'éclat perce juſqu'aux Cieux ;
Le Vin à qui tout rend hommage,
Et qui, quand il lui plaît, aux Rois,
Comme aux Bergers donne des loix,
Méritoit bien tout l'avantage.
Ingrat ! Quand en faveur de l'eau
Tu compoſas ce bel ouvrage,
Tu n'étois pas à jeun, je gage,
Tu le fis au fond d'un caveau ;
Tu n'aurois jamais ſur la lyre
Fais retentir ces fiers accens,
Ces ſons hardis, étincelans,
Heureux enfans d'un beau délire,
Si tu n'avois au moins bu ſec
Le petit coup de bon vin grec.

LES AMOURS A LA MODE,

VAUDEVILLE,

Par M. DE RELONGUE DE LA LOUPTIERE, Membre de l'Académie des Arcades de Rome.

Air : *Des Portraits à la mode.*

DIRE en tremblant le secret de son cœur,
De sa Maîtresse épargner la pudeur,
Par le respect témoigner son ardeur,
C'étoit la vieille méthode :
Désirs d'aujourd'hui sont plus fortunés,
Chacun les déclare avant qu'ils soient nés,
Les Entreprenans sont seuls couronnés,
Voilà les amours à la mode.

Sur le rapport des humeurs & des goûts
On fondoit tout le bonheur des Epoux,
S'adorer étoit le bien le plus doux,
C'étoit la vieille méthode :
L'Hymen aujourd'hui se traite autrement,
L'intérêt décide le denouement,
Sur la dot on regle le sentiment,
Voilà les amours à la mode.

ARTICLE II.

NOUVELLES ETRANGERES.

ETATS du Nord.

De Russie. I. L'Armément des Anglois, pour la mer Baltique se confirme de plus en plus; on prend ici les mesures les plus sérieuses, pour s'y opposer. On travaille en diligence dans nos Ports à équiper des Vaisseaux. Nous aurons incessamment une flotte assez puissante pour leur disputer le passage du Sund. On dit que M. Keith, Ministre de sa Majesté Britannique dans cette Cour, est sur le point de se retirer. La circonstance où nous nous trouvons vis-à-vis de l'Angleterre, a fait beaucoup diminuer le commerce de cette Puissance avec la nôtre. Il n'est arrivé dans nos Ports cette année, qu'un fort petit nombre de Vaisseaux Anglois.

Le Comte de Rasowmowsky, Grand Hetman des Cosaques, qui fait sa résidence ordinaire à Bathurin en Ukraine, a obtenu de Sa Majesté la permission de rebâtir cette Ville. Elle avoit été presqu'entierement détruite par le Czar Pierre, en punition de la retraite que ses habitans avoit donnée au Comte de Mazeppa, révolté contre lui.

De Suede. II. Il se fait de grands préparatifs à Stralsund. On y équipe un grand nombre de Bâtimens pour intercepter la navigation des ennemis dans les bouches de l'Oder.

ARTICLE III.

ETATS de l'Empire d'Allemagne.

LEurs Majestés Impériales ont mis la derniere main à l'établissement de l'Ordre de Marie Thereſe, en lui assignant des revenus, & en réglant les Priviléges dont jouiront ceux qui en seront décorés. Elles ont assigné cent cinquante mille florins de rente à cet Ordre. Une partie de cette somme sera distribuée en pensions de quinze cens florins au nombre de vingt, destinées pour autant de Grand'Croix, le surplus sera partagé en pensions de six cens & de quatre cens florins, pour les plus anciens Chevaliers. La moitié de ces pensions sera reversible à leurs veuves. Le rang des Chevaliers sera réglé suivant la date & l'ordre de leur réception: Ils auront audience de leurs Majestés Impériales sans être assujettis à l'étiquette du Grand Chambellan. Les Grand'Croix auront leurs entrées perpétuelles au Conseil Privé, & les Chevaliers y seront admis les jours des Fêtes de l'Ordre. La Croix enfin donnera à ceux qui en seront décorés, la Noblesse héréditaire & le titre de Baron. On travaille aux préparatifs du Mariage de l'Archiduc Joseph qui est entré dans sa vingtiéme année, avec l'Infante Princesse de Parme, & l'on forme sa Maison. De Vienne.

On apprend de Prague que le 22 du mois de Mars dernier, le froid y étoit encore si rigoureux qu'on se souvenoit à peine d'en avoir ressenti un semblable.

L'Empereur a ratifié par un Décret la nomination du Prince de Deux-Ponts & du Prince de Bade-Dourlach à la dignité de Feld-Maréchal des Armées de l'Empire, & ce Décret doit

avoir été communiqué à la Diete. Le Prince Emanuel de Portugal, en quittant le service de cette Cour, a cédé son Régiment de Cuiraſſiers au Duc de Bragance.

Le Général de Laudon a ouvert au milieu de Mars la campagne en Siléſie. Il n'attendoit pour recommencer les hoſtilités, que l'expiration de l'armiſtice convenu entre les Généraux Fouquet & de Draſcowitz à la fin de la derniere campagne. Ce terme étant arrivé, il le fit notifier au Général Pruſſien, & vingt-quatre heures après il ſe mit en marche de Jagerndorff. Il paſſa le 14 l'Oppa, & il marcha toute la nuit pour prendre poſſeſſion de Neuſtadt. Les Pruſſiens commandés par le Baron de Goltz, ſe replierent auſſitôt & abandonnerent cette Ville. Il s'en eſt cependant peu fallu que quatre bataillons ennemis n'aient été pris. Ils étoient déja coupés d'avec le reſte du corps Pruſſien; mais la neige & la pluie qui étoient tombées les jours précédens, avoient rendus les défilés qui conduiſent à Neuſtadt ſi peu praticables, que la plus grande partie des troupes du Baron de Laudon ne put arriver aſſez tôt. Ces quatre bataillons Pruſſiens profiterent de ce contretems, & ſe frayerent une autre route. Ils ont cependant perdu dans cette retraite précipitée une centaine d'hommes, ſans compter les priſonniers; & ils ont abandonné cinquante chariots chargés de munitions de guerre & de bagages. Le Baron de Laudon les a pourſuivis juſqu'à Steinaw. Ce corps Pruſſien s'eſt retiré ſous le canon de Neiſſ.

Le Baron de Laudon occupoit le 29 du même mois les poſtes de Jagerndorf, de Neuſtadt, de Ziegenhals, de Leobſchitz & de Ratibor. Son armée eſt de vingt-quatre mille hommes.

Elle sera dans peu de tems de quarante mille. Divers corps sont en marche pour la renforcer, & plusieurs sont sur le point de la joindre. Depuis la prise de Neustadt, ce Général a poussé jusques dans le Territoire de Neiss des partis qui en ont exigé de grosses contributions en argent & en vivres. Le froid & les pluies qui n'ont point cessé dans ces cantons, ne lui ont pas permis de continuer les opérations qu'il avoit commencées. Il a repris son quartier Général à Jagendorff, sans cependant avoir été obligé d'abandonner les postes dont il s'étoit emparé.

On a appris de Schlaitz que le Lieutenant-Général de Lusinski a remporté le 17 Mars à Zeitz un avantage sur les Prussiens. Ce Général qui étoit posté à Neustadt & à Saafeld, en fit sortir le 16 au soir trois détachemens. Le premier étoit composé de troupes Saxones & de Croates sous les ordres de M. de Carlsbourg, Colonel au service de Saxe. Le second, commandé par M. de Græven, Lieutenant-Colonel du régiment de Baroniay, étoit composé des Dragons du régiment de l'Electeur Palatin, & des Hussards de celui de Baroniay. Le troisiéme étoit formé de Hussards & de Chasseurs. Ces trois détachemens marcherent toute la nuit: ils arriverent par différens chemins devant Zeitz à six heures du matin, & ils formerent trois attaques différentes. Les portes furent forcées; & les troupes Prussiennes qui consistoient en un détachement de trois cents hommes du régiment de Bredow, Cavalerie, furent obligées de se rendre à discrétion. Les prisonniers montent à plus de deux cents. Il y a parmi eux deux Colonels, cinq Capitaines, & plusieurs Officiers de grade inférieur. Le reste du détachement a été tué ou s'est échap-

pé pendant l'action. Presque tous les chevaux & les bagages ont été pris. Le Colonel de Carlsbourg qui a conduit cette expédition, séjourna dans Zeitz jusqu'au 20. Il apprit ce jour que les Prussiens rassemblés en force à Naumbourg, se préparoient à le venir attaquer. Il se retira aussitôt avec ses prisonniers sans avoir fait la moindre perte.

De Dresde. II. Tout annonce ici l'ouverture de la campagne. Le 20 Mars dernier, l'armée Prussienne sortit de ses cantonnemens, & s'approcha de Friderichstadt. La garnison Autrichienne sortit aussitôt de cette Ville. Ce mouvement n'a cependant rien produit d'important. Le Roi de Prusse a établi son quartier général à Closter-Zell, à deux milles de Dresde.

Le Maréchal de Daun n'avoit point encore fait le 31 Mars de dispositions offensives. Mais ses troupes étoient prêtes à se rassembler au premier ordre. Il a son quartier alternativement à Pyrna & à Sonnestein. La plûpart des officiers Généraux qui doivent faire la campagne avoient alors rejoint l'armée. Le Comte de Lascy a remis au Maréchal de Daun le plan d'opérations arrêté par la Cour de Vienne. On a pris un espion qui avoit dessein de brûler nos Magasins.

De Francfort. III. Le Maréchal de Broglie ayant eu avis dans le courant du mois de Mars de quelques mouvemens dans l'armée du Prince-Ferdinand de Brunswick, fit ses dispositions pour rassembler promptement les troupes. Il envoya ordre à tous les corps de se tenir prêts à marcher au premier commandement. Mais depuis ce Général a envoyé un contre-ordre aux différens corps qui s'étoient déjà avancés dans les environs de cette Ville, de retourner dans leurs quartiers.

Les Lettres de cette Ville en date du premier Avril portoient ce qui suit:

On ne pénetre pas encore les vues du Prince Ferdinand de Brunswick. Le corps de troupes qui occupoit le Pays de Fulde s'en est retiré. On est incertain s'il est destiné à aller renforcer le Roi de Prusse, ou s'il doit faire quelque irruption en Franconie. Mais les troupes de Saxe & de Wirtemberg sont réunies; &, au moyen du renfort qu'elles ont reçu du Maréchal de Broglie, elles sont en état de s'opposer au progrès des Alliés.

Les Hanovriens ont traité avec beaucoup de dureté la Ville & le Pays de Fulde pendant le séjour qu'ils y ont fait. Ils demanderent d'abord qu'on leur payât dix mille florins dans vingt-quatre heures, sous peine d'exécution militaire. Ils taxerent bientôt après le Pays à quatre cens mille florins de contributions, & la Régence eut ordre d'envoyer à Cassel quatre otages. On ne put rassembler en plusieurs jours que trente-six mille florins. Pendant tout ce tems on fut dans des allarmes continuelles. Les Hanovriens menaçoient de mettre la Ville au pillage. Dans cette cruelle extrémité on leur offrit de payer cent mille florins par mois jusqu'à l'acquittement entier de la contribution, & ils l'ont accepté.

Ces troupes ne se sont pas bornées à épuiser d'argent le Pays. Elles en ont enlevé un grand nombre de recrues. Cinq compagnies de Grenadiers emmenerent le 23 du mois de Mars, un millier de recrues levées de force en divers lieux. Il y avoit des hommes de soixante ans & des enfans de douze.

On apprend de Breme que les Hanovriens exercent, dans leur Pays même, des violen-

ces pour faire les levées qui leur sont nécessaires. Des milliers de jeunes gens s'enfuient hors de l'Electorat. On a posté des gardes le long de l'Aller & du Veser pour arrêter ces fuyards. Cependant plus de mille se sont sauvés dans la Ville de Breme. Quelques Districts se sont même opposés aux levées qu'on vouloit faire chez eux. Il a fallu envoyer des troupes réglées pour les soumettre.

On mandoit le 7 Avril que le Prince héréditaire de Brunswick, avoit remis au Général Imhoff le commandement du corps de troupes qu'il avoit conduit sur les confins de la Franconie. Ce Général s'est replié depuis sur Ziegenhayn, dans la vue de protéger Marbourg. Les Alliés semblent aussi craindre pour Cassel.

ARTICLE IV.

ETATS du Midi.

De Rome. I. LE 3 Mars, Sa Sainteté tint un Consistoire secret dans lequel le Cardinal Colonna de Sciarra préconisa l'Evêché de Canope, vulgairement *Bochir* en Egypte, avec la Coadjutorerie de l'Evêché de Strasbourg, pour l'Abbé Louis René-Edouard de Rohan.

De Naples. II. ON mandoit de cette Ville le 12 Mars, que le Vesuve qui avoit tout-à-coup cessé de jetter des flammes, avoit recommencé ses éruptions avec plus de vivacité que jamais. La lave qui en découloit avoit deja ruiné la plupart des environs du Mont, & une partie de son sommet a été abbatue.

De Madrid. III. ON a publié ici une Amnistie générale qui est beaucoup plus étendue que celles qu'on a coutume de donner. Sa Majesté permet à tous les déserteurs des troupes Espagnoles de revenir dans

dans leur patrie, ſans les obliger de rejoindre leurs drapeaux. Elle ne met qu'une condition à cette grace, ſçavoir qu'ils embraſſent une profeſſion qui les rende utiles à la Societé.

Le Roi étant informé que les dettes teſtamentaires de ſes Prédeceſſeurs les Rois Charles-Quint, Philippe II, Philippe III, Philippe IV, & Charles II, ne pouvoient être acquittées qu'en pluſieurs ſiécles, vû la modicité des fonds aſſignés pour leur rembourſement, Sa Majeſté a voulu donner à ſes ſujets une nouvelle marque de ſon affection paternelle, en prenant des meſures pour accélérer ce rembourſement. Elle a ordonné que les dettes de cette eſpéce dont la legitimité eſt ſuffiſamment conſtatée, ſoient regardées ſur le même pied que celles de ſon auguſte pere, Philippe V. En conſéquence, les intéreſſés recevront au Tréſor-Royal dix pour cent cette année, & enſuite ils continueront d'être rembourſés de la maniére qui eſt plus amplement énoncée dans le décret que Sa Majeſté a fait expédier à ce ſujet.

La plupart des Vaiſſeaux dont l'armement a été ordonné, étoient prêts à mettre à la voile le 20 Mars dernier. Il y en a 40 tant à Barcelone, qu'à Carthagene & à Cadix.

Le Roi a conféré le gouvernement du Mexique au Marquis de Cruillas, & celui de Santa-Fé au Lieutenant-Général Don Pedro de la Cerda. Le Marquis d'Aranda, qui s'étoit démis il y a quelques années de ſes emplois militaires, vient d'être réhabilité dans ſon garde de Lieutenant-Général, en conſervant ſon rang d'ancienneté.

ARTICLE V.

Angleterre & Hollande.

De Londres. LE 11 Mars, les Chambres examinerent l'état des dettes nationales. Elles montent actuellement à quatre-vingt-dix millions de livres Sterlings, ou à deux milliards vingt-cinq millions, monnoie de France. En 1755 elles ne montoient qu'à 75 millions.

Le Comte de Ferrers accusé d'avoir tué son Intendant de propos délibéré, fut transféré il y a quelque tems ici de Leicester. Il comparut à la Chambre des Pairs, & n'ayant rien allégué pour sa défense, il fut conduit à la Tour. Il a demandé depuis qu'il lui fût permis de s'entretenir avec un homme de confiance pour concerter avec lui ses moyens de défense. Cette demande conforme aux loix de la Nation, lui sera sans doute accordée. Mais les personnes qui s'intéressent à son sort, n'espérent pas qu'il puisse se justifier. Le délit est avéré; son Rapporteur & les Juges penchent vers l'exécution rigoureuse de la Loi.

La Ville de Londres a fait choix d'un des plans qui lui ont été présentés pour le pont qu'on se propose de construire sur la Tamise. On va travailler incessamment à l'exécuter.

On a appris de Portsmouth que le régiment de Pulteney étant arrivé dans ce port, on lui avoit déclaré qu'on alloit le transporter aux Indes Orientales, & que sur cela les soldats avoient jetté bas leurs armes & avoient refusé de s'embarquer. Les motifs de cette rébellion sont, qu'on leur doit vingt mois de paie, & que plusieurs de leurs Officiers étoient exemp-

tés de partir avec eux. Il a fallu user de violence pour les faire embarquer, mais on n'a pu les contraindre de reprendre leurs armes.

Les conseils ont été très-fréquens à Saint-James sur la fin de Mars. Le 31 du mois de Mars, on reçut des dépêches envoyées de la Haye par le Général Yorck, & d'autres adressées au Baron de Kniphausen, Ministre de Sa Majesté Prussienne à notre Cour. Elles occasionnerent un conseil extraordinaire, à l'issue duquel il partit un courier chargé de dépêches pour la Haye & pour la Saxe. On croit ces mouvemens relatifs à la grande affaire d'une pacification générale, qui paroît moins éloignée depuis l'offre que les Etats Généraux ont faite de la Ville de Breda pour y tenir un congrès.

Le 6 Avril, jour de Pâques, le Roi, accompagné de la Famille Royale, assista à l'Office dans la Chapelle du Palais Saint-James; & il y fit l'offrande accoutumée d'une barre d'or massive pour les pauvres. Peu de jours auparavant, Sa Majesté avoit créé le Prince Edouard, son petit-fils, Duc d'Yorck & d'Albany, & Comte d'Ulster en Irlande.

Le grand armement qu'on prépare depuis longtems pour agir contre les côtes de France, laisse entrevoir aujourd'hui une autre destination.

La paix conclue avec les Chiroquois par M. Littleton, Gouverneur de la Caroline Méridionale, n'a pas été de longue durée. Ces peuples paroissent nous avoir juré une haine éternelle. Ce Gouverneur n'a pas plûtôt été retiré qu'ils ont repris les armes. Ils ont tenté de surprendre le Fort le Prince Georges. N'ayant pu y réussir, ils se sont jetés sur les Négocians

Anglois qui étoient dans leur Pays, & ils en ont tué plusieurs ; ils ont fait aussi beaucoup de ravages sur les frontières de la Caroline & de la Nouvelle Yorck ; & ils ont ruiné quantité d'établissemens situés sur ces frontières. On prend des mesures pour les soumettre ; & l'on fait venir dans cette vue plusieurs régimens de troupes réglées, de la nouvelle Yorck.

De la Haye. II. Le Président de l'assemblée des Etats Généraux & nos Ministres ont, depuis plusieurs semaines, de fréquentes conférences avec les Ministres des Puissances belligérantes. Ces conférences donnent lieu à de fréquens couriers qui partent & arrivent. Sur ces fondemens on se flatte que la pacification générale n'est pas aussi éloignée qu'on en pourroit juger par les immenses préparatifs de guerre qu'on fait par-tout.

Les Etats Généraux n'oublient rien pour contribuer autant qu'il leur est possible à la réussite de cette pacification. Ils ont pris depuis peu une résolution qui a été communiquée aux Ministres des Puissances en guerre. Elle porte que leurs Hautes Puissances souhaitant de tout leur cœur de voir cesser l'effusion de sang causée par cette guerre, » prennent la liberté d'offrir pour la tenue d'un congrès propre à parvenir à cette fin, la Ville de Breda, qui leur » paroît très-convenable par les différends traités qui y ont été déjà heureusement négociés » & conclus ; que si cette Place, située sous la » domination des Etats Généraux, peut convenir pour une affaire aussi importante & si désirable, Leur Hautes Puissances regarderont » cette faveur comme un honneur tout particulier ; qu'en outre les susdits Ministres seront » priés de faire part de cette offre à leurs Cours

» respectives, de la communiquer aux Minis-
» tres de leurs Hauts Alliés, & de l'appuyer de
» leurs sinceres intentions.

Le bruit se répand que les Cours de Versailles, de Vienne & de Petersbourg, ne sont point éloignées d'acquiescer à un congrès. Mais elles ont demandé que les Cours de Suéde & de Saxe y soient aussi invitées par les Rois d'Angleterre & de Prusse.

ARTICLE VI.

NOUVELLES de France.

De la Cour.

LA place de Premier Président du Parlement de Grenoble, vacante par la mort de M. de Piolenc, a été donné par sa Majesté à M. de Berulle, Intendant de Moulins; & M. le Nain, Maître des Requêtes, a été nommé à l'Intendance de Moulins.

Le Roi a donné l'Abbaye de Signy, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Rheims, à l'Evêque Duc de Laon, Ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté à Rome; l'Abbaye de Jumieges, Ordre de Saint Bénoît, Diocèse de Rouen, à l'Abbé de Lorraine, Grand Doyen de Strasbourg; l'Abbaye Réguliere de Choquez, Ordre de Saint Augustin, Diocèse de Saint Omer, à Dom Chavatte, Réligieux de la même Abbaye; & celle de Notre-Dame des Anges, Ordre de Saint Bénoît, Diocèse & Ville de Coutances, à la Dame de Canonville, Religieuse à l'Abbaye de Saint Sauveur à Evreux.

Le Roi a nommé le Chevalier d'Argence, ci-devant Lieutenant Colonel dans la Légion Royale, Mestre de Camp commandant le Regiment de Beaufremont.

Le 19 Mars, la Duchesse de Cossé fut présentée au Roi, à la Reine, & à la Famille Royale, & prit le tabouret chez la Reine.

Le 26, la Duchesse de Charost fut aussi présentée au Roi, à la Reine, & à la Famille Royale, & prit également le tabouret chez la Reine.

Le 29, le Comte de Cucé prêta serment entre les mains du Roi pour la charge de Maître de la Garde-Robe de Sa Majesté.

M. Ieze, Avocat au Parlement, & Censeur Royal a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté un livre, intitulé *Etat*, ou *Tableau de la Ville de Paris considérée relativement au nécessaire, à l'utile, à l'agréable, & à l'administration.*

L'état de Monseigneur le Duc de Bourgogne, qui depuis quelque tems causoit de grandes allarmes, & auquel il étoit survenu une tumeur très-considérable à la cuisse droite, a paru donner ensuite quelque espérance. Une opération effrayante & très-douloureuse que les circonstances ont rendue indispensable, a manifesté dans ce jeune Prince un degré de courage & de fermeté infiniment au-dessus de son âge.

Le 12 Avril, le Roi, la Reine, & la Famille Royale, signerent le Contrat de Mariage du Marquis de Montesquiou, Gentilhomme de la Manche de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & Colonel dans les Grenadiers de France, avec la Demoiselle Hocquart; celui du Marquis de Livry avec la Demoiselle de Benonville, & celui du Comte de Polignac, Capitaine de Dragons, avec la Demoiselle de Saluce.

Le 13, le Marquis de Paulmy, Ministre d'Etat, & ci-devant Secrétaire d'Etat de la Guerre, prit congé du Roi, de la Reine, & de la Famille Royale pour se rendre à la Cour de Varsovie en qualité d'Ambassadeur de Sa Ma-

jesté, près le Roi & la République de Pologne.

Le 14, le Comte de Lusace partit pour se rendre à Munich, & ensuite à l'armée d'Allemagne.

Le Roi a donné à M. Andouillé qui a fait l'opération à Monseigneur le Duc de Bourgogne, la Survivance de M. de la Martiniere, Premier Chirurgien de Sa Majesté.

Des Lettres de l'Inde mandent que le Vaisseau *le Condé*, armé à l'Isle de Bourbon, & la Frégate l'*Expédition* ont fait dans le golphe Persique plusieurs prises considérables; ces Vaisseaux ont aussi rançonné le Comptoir Anglois de Bender-Abassi.

II. Le 28 du mois de Mars, le Pere Geoffroy, l'un des Professeurs de Rhétorique du Collége de Louis le Grand, prononça un discours Latin, dans lequel il examina *si un Auteur doit se conformer au goût de son siécle, ou s'il doit écrire pour les siécles à venir.* Le Clergé en corps honnora l'assemblée de sa présence, ainsi que plusieurs autres Prélats, le Prévôt des Marchands & divers Magistrats. De Paris.

Le Mardi 15 Avril, l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres fit sa rentrée publique. M. le Beau, Secrétaire Perpétuel, ouvrit la séance, en annonçant que les pieces qui avoient concouru pour le Prix qui devoit être distribué dans cette séance, n'avoient point rempli l'attente de l'Académie; qu'en conséquence, elle avoit arrêté que le même sujet seroit proposé pour celle de Pâques de l'année 1762, & que le prix seroit double. Il s'agit d'examiner: *Quelle fut l'étendue de la navigation & du commerce des Egyptiens sous le regne des Ptolomées?* M. le Beau annonça ensuite le sujet du Prix que l'Académie distribuera à la

Saint Martin de l'année 1761. Il consiste à examiner ; *Quels sont les différens noms que l'antiquité a donnés au Nil ? Quels hommages on lui a rendus ? La raison des attributs qui le caractérisent sur les monumens ? On y joindra l'examen des mêmes questions sur le Dieu Canope.* Après quoi, le même Secrétaire Perpétuel lut l'Eloge historique de M. Melot, qui fut suivi d'un mémoire de M. de Brequigny *sur la Religion & l'Empire de Mahomet.* M. de Chabanon lut un mémoire *sur Homere, considéré comme Poëte Tragique.* La séance fut terminée par un mémoire de l'Abbé Barthelemy *sur la Mosaïque de Palestrine.* Cette Mosaïque étoit exposée sur deux tableaux dans la salle de l'Académie.

Dans la séance publique de l'Académie Royale des Sciences du Mercredi 16, M. de Fouchy, Secrétaire Perpétuel, annonça que le Prix de cette année avoit été adjugé à M. Euler fils, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Prusse, & que l'Académie proposoit pour le sujet du Prix de 1762 : *Si les Planetes se meuvent dans un milieu dont la résistance produise un effet sensible sur leur mouvement ?*

Le prix de cinq cens livres remis à l'Académie pour celui qui réussiroit le mieux à déterminer les moyens propres à porter la perfection & l'œconomie dans la verrerie, a été adjugé à M. Bosc d'Antick, Docteur en Médecine, & Correspondant de l'Académie.

M. de Fouchy fut ensuite l'Eloge historique de M. de Maupertuis ; après lequel M. Duhamel lut la *Préface du cinquiéme volume de son ouvrage sur les Forêts.* Ce mémoire fut suivi d'un autre de M. le Monnier, concernant *les observations faites depuis 1757, pour déterminer la théorie du cinquiéme satellite de Saturne.* Le

reste de la séance fut occupé par la lecture de trois mémoires : le premier de M. Baron contenant *ses recherches sur la nature de la base de l'alun* ; le second de l'Abbé de Chappe sur *la théorie des deux Cometes qui ont paru cette année* ; & le troisiéme de M. Daniel Bernoulli sur *les avantages de l'inoculation.*

M. l'Abbé Garnier nommé par le Roi pour succéder à M. l'Abbé Sallier, dans la chaire de Professeur en Hebreu, au Collége Royal, prononça publiquement le Jeudi 17 Avril, à la rentrée d'après Pâques, un discours Latin qui eut l'applaudissement de toute l'assemblée. L'Orateur fit voir combien *l'Erudition profane est utile à ceux qui veulent interpréter l'Ecriture Sainte.*

M. l'Abbé Garnier a annoncé qu'il expliqueroit les Pseaumes cette année. Ses Leçons se feront les Mardis, Jeudis & Samedis de chaque semaine, à dix heures du matin.

Quatre bataillons des Gardes Françoises sont partis d'ici les 13, 14, 16 & 17 Avril, pour se rendre à l'armée d'Allemagne. Un bataillon des Gardes Suisses s'est mis en marche le 19, & le départ de l'autre a été fixé au lendemain.

Il a paru deux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, le premier, en date du 11 Mars, déroge à la disposition de l'Arrêt du Conseil du 21 Octobre dernier, par laquelle le payement des billets d'emprunt signés par le Receveur Général des Fermes étoit suspendu. Il ordonne que le payement de ces billets sera fait en cinq payemens égaux d'année en année, à raison de mille livres par année pour chaque billet de cinq mille livres, & à commencer par ceux qui écherront au mois d'Avril prochain. A cet effet, les porteurs de ces billets les rapporteront au tems de leur échéance. Ils recevront au premier paye-

mant mille livres, & il leur sera remis un nouveau billet de quatre mille livres payables dans une année, à la révolution de laquelle il leur sera fait un second payement de mille livres, & il leur sera remis un nouveau billet de trois mille livres; & ainsi jusqu'à l'entier remboursement. Il sera en outre payé à chacune de ces échéances aux porteurs de ces billets cinq pour cent de la somme qui leur restera due. Sa Majesté veut que ces payemens soient faits sur les deniers qui rentreront dans la caisse des Fermes, même préférablement à la partie du bail qui doit être portée au Trésor Royal.

Le second Arrêt du Conseil, est du 17 Mars. Il révoque la suspension portée par l'Arrêt du Conseil du 21 Octobre dernier, du payement des reserîptions tirées par anticipation sur les Recettes Générales des Finances. Il ordonne que les porteurs de ces reserîptions, même ceux qui depuis leur échéance les auroient renouvellées à un an, recevront à la caisse des Recettes Générales, à compter du mois de Juillet prochain, le tiers du montant de chacune de mois en mois, & suivant l'ordre de leurs échances. Ce remboursement commencera par celles qui sont échues au 10 Novembre dernier, dont le tiers sera acquitté dans le courant de Juillet prochain: il sera payé dans le courant d'Août pareille portion de celles qui sont échues le 10 Décembre dernier, & ainsi successivement jusques & compris le dernier terme, auquel ces reserîptions sont payables. Sa Majesté ordonne encore qu'au même tems que les porteurs recevront ce remboursement, il leur soit remis pour le surplus du montant de ces reserîptions qu'ils rapporteront, des reconnoissances des mêmes Receveurs Généraux des Finances,

payables à quinze mois du jour de ce remboursemens; & qu'il leur soit payé pour dédommagement du retard de payement de deux tiers, un intérêt, à raison de six pour cent par an. A l'égard de ceux qui n'auront pas renouvellé leurs reconnoissances à leur échéance, il ne leur sera payé un dédommagement qu'à raison de cinq pour cent par an, sur la totalité desdites reconnoissances, jusqu'au jour auquel le remboursement est ordonné par cet Arrêt, & à raison de six pour cent, depuis ce remboursement jusqu'à l'échéance des nouvelles reconnoissances.

On a publié un édit du Roi, enregistré au Parlement, concernant les Offices & droits sur les ports, quais, halles & marchés de la Ville de Paris. Sa Majesté rétablit par cet édit les propriétaires de ces Offices dans leurs fonctions, & dans la jouissance des droits rétablis par les édits de Décembre 1743 & de Septembre 1747. Elle fixe & liquide les prix des différentes espèces de ces Offices, sans néanmoins comprendre dans cette liquidation les augmentations de finance qui ont dû être payées en exécution de l'édit du mois d'Août 1768, ordonnant que les gages attribués pour raison de ces augmentations, continueront d'être payés. Sa Majesté proroge jusqu'au premier Janvier 1782 les droits rétablis par les édits de 1743 & 1747, desquels droits le produit, à compter du premier Janvier 1761, sera affecté au remboursement des finances des Offices, & versé pour cet effet dans une caisse particulière. Elle ordonne, de nouveau, la levée des droits sur les œufs, beurres & fromages, rétablis & ordonnés par les édits de 1743 & 1747, & sur leur produit. Elle assigne à l'Hôpital général de la Ville de Paris, une somme annuelle de

cent quatre vingt mille livres. Il est ordonné par le même édit que les droits sur la volaille & le gibier seront perçus sur ceux qui entrent sous le titre de présent ; & que les vins venans à l'adresse des bourgeois, paieront les mêmes droits que ceux qui viennent à l'adresse des marchands. Le Roi supprime les droits de vente & revente, ainsi que les quatre sols pour livre sur ces droits. Sa Majesté maintient néanmoins par le dernier article les bourgeois de Paris dans les exemptions à eux accordées pour les denrées de leur crû, & destinées à leur consommation.

Il a paru une Ordonnance du Roi, en date du 27 du mois de Mars, concernant les recrues qui se font à Paris. Sa Majesté y renouvelle les dispositions de la Déclaration du 27 Août 1737, & de l'Ordonnance du 10 Juillet 1741, sur les engagemens militaires ; & elle y ajoute plusieurs nouveaux réglemens propres à prevenir les manœuvres mises en usage pour surprendre ceux qui par leur âge ou leur bonne foi, ne sçauroient être en garde contre les piéges qu'on leur tend.

ARTICLE VII.

Mariages & Mort.

Mariages. I. LE 28 Février, Louis Hercule-Timoléon de Cossé, Duc de Cossé-Brissac, Mestre de Camp du régiment de Bourgogne Cavalerie, épousa Adelaïde-Diane-Hortense-Delie-Mancini de Nevers, seconde fille de Louis-Jule-Barbon-Mazarini-Mancini, Duc de Nivernois, Pair de France, Grand d'Espagne, noble Vénitien, Baron Romain, Chevalier des Ordres du Roi, Brigadier de ses Armées, l'un des quarante de l'Académie Françoise, honoraire de celle des Inscrip-

tions & Belles-Lettres, ci-devant Ambaſſadeur extraordinaire auprès du Saint Siége, & d'Helene-Angélique-Françoiſe Phelypeaux de Pont-Chartrain. La Bénédiction Nuptiale leur a été donnée par l'Archevêque de Tours dans la chapelle de l'Hôtel de Nivernois. Leurs Majeſtés & la Famille Royale avoient ſigné leur contrat de mariage le 23. Le Duc de Coſſé eſt fils de Jean-Paul Timoléon de Coſſé-Briſſac, Duc de Briſſac, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ſes Armées, Gouverneur de Sar-Louis, Grand Panetier de France, & de Dame Marie-Joſephe Durey de Sauroy.

Le 3 Mars, Joachim-Charles-Laure Montagu, Vicomte de Beaune, Lieutenant-Général de la Baſſe-Auvergne & du Pays de Combrailles, Colonel du régiment de Bretagne, Infanterie, fils aîné de feu Joachim Montagu, Marquis de Bouzois, Maréchal de Camp, Lieutenant Général de la Baſſe-Auvergne & du Pays de Combrailles, & de Laure-Anne Filtz-James, Dame du Palais, épouſa Marie-Helene-Charlotte Caillebot de la Salle, fille de Marie-Louis Caillebot, Marquis de la Salle, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur & Lieutenant-Général de la Haute & Baſſe Marche, Capitaine Sous-Lieutenant des Gendarmes de la Garde, & de feu Dame Marie Françoiſe Charlotte de Benoiſe. La bénédiction Nuptiale leur fut donnée dans la Chapelle de l'Hôtel de Matignon par l'Evêque de Soiſſons, oncle du Vicomte de Beaune.

Le 4 du même mois, Achille-Joſeph-Robert, Marquis de Lignerac, Grand Bailli d'Epée, Lieutenant-Général & Commandant pour le Roi, dans la Haute-Auvergne, Capitaine au régiment de la Ferronaye, Dragons, fils de feu Charles-Joſeph-Robert, Comte de Lignerac, Enſeigne des Gendarmes de la Garde du Roi, & de Marie-Françoiſe de Broglie, épouſa Marie-Odette de Levi-Château-Morand, Lieutenant Général des Armées du Roi & de la Province de Bourbonnois, & de Dame Philiberte Languet de Rochefort. La bénédiction Nuptiale leur a été donnée, dans la Chapelle de l'Hôtel d'Ambre, par l'Evêque de Pamiers. Leur contrat de mariage avoit été ſigné le 28 du mois précédent par leurs Majeſtés & par la Famille Royale.

Meſſire Vital-Auguſte de Grégoire de Nozieres, Colonel du Régiment de Flandres, Infanterie, a épouſé le 17 Mars Demoiſelle Françoiſe-Marie Terray de Rozieres. La Bénédiction leur a été donnée dans la Chapelle de la Bibliothéque du Roi, par l'Evêque de Commenges.

Leurs Majestés, & la Famille Royale, avoient signé leur Contrat de Mariage le 15 du même mois.

Guy-André-Marie-Joseph, Comte de Laval, fils de Guy-André-Pierre, Duc de Laval-Montmorency, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & de Dame Marie-Jacqueline-Eléonore de Buillon, a épousé le 14 Avril, Demoiselle Anne-Céleste-Françoise Jacquier de Vieux-Maisons, Conseiller au Parlement, & de Dame Louise-Renée-Magdeleine Haize. La Bénédiction nuptiale leur a été donnée par le Curé de Saint Sulpice, dans la Chapelle Tiroisaire du Saint Esprit. Leur Contrat de Mariage avoit été signé le 12 par leurs Majestés & par la Famille Royale.

Mortes. II. Charles-Henry, Marquis de Maillé, ancien Colonel du Régiment de Condé, Infanterie, Brigadier des Armées du Roi, mourut le 25 Mars dans son Château de Jalesne, en Anjou, dans la soixante & troisième année de son âge.

Henry-Ignace de Brancas, Evêque de Lisieux, Doyen des Evêques de France, Abbé Commendataire des Abbayes de Saint Gildas des Bois, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Nantes; & de Chambrefontaines, Ordre des Prémontrés, Diocèse de Meaux, est mort dans son Diocèse le premier Avril, âgé de 76 ans.

Le 3, Dame Anne-Marie, Baronne d'Eltz d'Ortange, Abesse de l'Eglise Collégiale & Séculière de Bouzière, en Lorraine, y est morte, âgée de 95 ans. Elle étoit Sœur du Baron d'Eltz, Maréchal dans les Camps & Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Royale & Militaire de Saint Louis.

Le 4 du même mois, M. Jacques-Benigne Winslow, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Berlin, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & Professeur d'Anatomie & de Chirurgie, mourut âgé de 91 ans. Il étoit Oncle de Jacques-Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, qui fit abjurer le Luthéranisme il y a environ 63 ans. M. Winslow étoit le plus ancien Médecin de la Faculté de Paris; il a rempli avec éclat les différentes places qu'il avoit obtenues par son mérite. Les découvertes qu'il a faites en Anatomie, ont rendu son nom célèbre parmi les Sçavans de l'Europe.

Le 7, la Veuve Marie-Gilberte de Lamotte d'Aspremont, veuve de Messire N. de Saint-Evremont, mourut dans la Maison Abbatiale de Corneville, près Pont-Audemer, dans le quatre-vingt-neuvième année de son âge.

Le 10. est mort à Paris Messire Jean le Beuf, Prêtre, Chanoine honoraire de l'Eglise d'Auxerre, Chapelain de l'Eglise Collégiale du Saint Sépulcre, de l'Académie Royale des Belles-Lettres. Ce Sçavant si connu par ses immenses & profondes recherches des Antiquités de ce Royaume, étoit âgé de 73 ans.

La nommée Antoinette Dumont, veuve de Jacques Aquin, est morte dans les premiers jours du mois d'Avril, au Village de Lusancy, Diocèse de Meaux, âgée de 102 ans.

AVIS DIVERS.

M. Delaunay Auteur d'une bonne methode Latine, en quatre vol. *in* 8. qui se débite par souscription, avertit ses Souscripteurs que depuis le mois de Février il distribue très exactement chez lui, rue des deux Ecus, à Paris, le second & le troisiéme volume de cet ouvrage. Ainsi c'est à tort qu'on l'accable de toutes parts de Lettres pour se plaindre de ce qu'il n'est pas possible d'avoir ces deux volumes; si ces personnes ne les ont pas, c'est uniquement la faute de leurs Commissionaires qui gardent l'argent & qui ne se présentent pas pour les retirer. Pour éviter un inconvénient aussi préjudiable au Public qu'à l'Auteur même, il n'y a pas d'autre parti à prendre qu'à s'adresser directement à lui-même. En lui envoyant les souscriptions dans une Lettre, & en lui indiquant par quelle voiture on veut recevoir ces volumes, il ne manquera pas de les faire tenir: à condition néanmoins, qu'on continuera d'affranchir les Lettres, & le port de l'argent envoyé par la poste. L'Auteur aura soin aussi de mettre dans le paquet, la troisiéme reconnoissance de souscription, pour la délivrance du quatriéme volume, qu'il distribuera *gratis* aux Souscripteurs, suivant les conditions du Prospectus qui a été rendu public.

M. l'Abbé Chocquart demeurant dans la grande rue Tarane, Fauxbourg Saint Germain, entre la rue de Sépulcre & le Carrefour S. Benoît à Paris, avertit le Public par un Ecrit imprimé, & auquel nous renvoyons le Lecteur, qu'il tient chez lui une Ecole Latine & Gréque où l'on enseigne les Langues Françoise, Italienne, Espagnole, Angloise & Allemande.

La Demoiselle Brunel ayant été obligée par des affaires indispensables de suspendre pour quelque tems les Leçons de Musique qu'elle donnoit *gratis* chez elle, avertit le Public qu'elle les a reprises depuis le premier Mars dernier. Elle les continue très-exactement. Ces leçons se font les Mardis, Jeudis & Samedis de chaque semaine, depuis trois heures jusqu'à sept. Sa demeure est rue de la Lanterne, vis-à-vis Saint Bon, proche Saint Merry.

On donne avis au Public, & particulierement à ceux qui sont intéressés en la Forêt d'Orléans, soit comme Tréfonciers, Usufruitiers, Engagistes & Usagers aux habitans desdites lieux, soit Riverains, Internes & Externes de ladite Forêt, que la carte Geographique & Plan figuratif & d'abornement de cette forêt est à vendre: Les Personnes qui auront besoin d'éclaircissement sur leurs intérêts particuliers par rapport à cette forêt, pourront également les trouver en s'adressant chez le Sieur Charpentier, Marchand Imagiste, rue S. Jacques, près la Fontaine S. Sévérin.

La veuve Ricœur, Marchande à Dieppe, donne avis à Messieurs les Marchands François & Etrangers qui souhaiteront l'honnorer de leurs ordres, qu'elle continue, depuis le décès de son mari, de faire fabriquer des Tabatieres de corne de toutes les façons, embellies de desseins & d'ornemens d'un goût nouveau. Elle débite toutes sortes d'ouvrages en ivoire, os & coco, faits au Butin & sur le Tour; & généralement tout ce qui concerne la Tabletterie; le tout à juste prix.

Methode de Plein-chant.

P. S. METHODE NOUVELLE pour apprendre parfaitement les régles du Plein-Chant, & de la Psalmodie avec des Messes, & autres ouvrages en Plein chant, figuré & musical, à voix seule & en partie, à l'usage des Paroisses & des Communautés Religieuses, dédiée à M. l'Evêque de Poitiers, troisiéme Edition, augmentée d'une Messe nouvelle & de trois Motets; par M. l'Abbé de la Feillée, *in*-12. 600 pag. 1760. A Poitiers, chez Jean Faulcon l'aîné, Imprimeur du Roi; & se trouve à Paris, chez Jean Herissant, rue S. Jacques.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier *le Journal Historique du mois de Mai prochain*. A Paris le 27 Avril 1760. GIBERT.

SUITE DE LA CLEF
OU
JOURNAL HISTORIQUE
SUR
LES MATIERES DU TEMS.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuses.

JUIN 1760.

Tome LXXXVII.

A PARIS, *chez* GANEAU, *rue Saint Severin, près l'Eglise, aux Armes de Dombes & à Saint Louis.*

M. DCC. LX.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

AVIS.

ANEAU, *Libraire, rue S. Séverin, proche aux Armes de Dombes & à S. Louis*, qu'on ...esser les Pièces qu'on souhaitera faire insérer ... Journal. On en affranchira le port, sans quoi ...eront mises au rebut. Les Maîtres sont souvent ...pés par leurs domestiques à cet égard; c'est à quoi l'on doit prendre garde.

Les Libraires de Province qui souhaiteront qu'on annonce les Livres qu'ils auront fait imprimer, feront ſçavoir le nom du Libraire de Paris chez qui l'on pourra en trouver des Exemplaires.

On trouve chez le même Libraire les Livres ſuivans :

Mémoires du Maréchal de Villars, *in*-12. 3 vol.

——— de Tourville, *in*-12. 3 vol.

——— de Berwick, *in*-12. 2 vol.

——— ſur divers ſujets de Médecine, *in*-8°.

Lettres Hiſtoriques pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire des Révolutions d'Angleterre, *in*-8°.

Le Mille & une Nuit, Contes Arabes, *in*-12. 6 vol.

Gilblas de Santillane, nouvelle Edition, avec figures, *in*-12. 5 vol. petit format.

Bibliographie Médicinale, raiſonnée, qui donne une idée des meilleurs livres propres pour ceux qui étudient la Médecine, *in*-12.

Hiſtoire de Louis XIII. de le Vaſſor, *in*-4°. 7 vol.

——— de la Religion Naturelle, par Wollaſton, *in*-12. 3 vol.

Nouvelles Obſervations de Chirurgie, trad. de l'Anglois de Warner, *in*-12.

Supplément aux Rêveries de M. le Maréchal de Saxe *in*-8°.

Relation de l'Ambaſſade de Mehemet Effendi à la Cour de France, trad. du Turc, *in*-12.

Hudibras, Poëme traduit de l'Anglois, *in*-12. 3 vol.

Lettres de Mr Deſmoyers, *in*-12. 9 vol. *petit format.*

Œuvres de S. Réal, *in*-12. 8 vol. *petit format.*

SUITE DE LA CLEF,

OU

JOURNAL HISTORIQUE

SUR

LES MATIERES DU TEMS.

JUIN 1760.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature

HISTOIRE des Dauphins de Viennois, d'Auvergne, & de France, ouvrage posthume de feu M. le Quien de la Neufville, Chevalier de l'Ordre de Christ de la premiere classe, & Membre de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris, mis au jour par M. le Quien de la Neufville, petit-fils de l'Auteur, Chevalier de l'Ordre Royal Militaire de S. Louis, Capitaine au régiment étranger Cavalerie de Monseigneur le Dauphin, augmentée par un homme de Lettres de l'Histoire de Louis IX. du nom, XXV. Dauphin

Histoire des Dauphins.

de France. Deux tomes *in*-12. de 500 pag. & plus chacun. A Paris, chez G. Deſprez, Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques, 1760.

L'Hiſtoire des Dauphins de Viennois & d'Auvergne a été principalement deſtinée par l'Auteur à ſervir d'introduction à celle des Dauphins de France qui leur ont ſuccédé. Ainſi l'ouvrage que nous annonçons ſe trouve naturellement diviſé en trois parties :

La premiere partie contient l'Hiſtoire des Dauphins de Viennois. Elle commence à Guigues le vieux, & finit à Humbert ſecond. Avant que d'entrer dans aucun détail ſur la vie de chacun des ces Princes, l'Auteur nous fait connoître l'étendue, les bornes & la diviſion de leurs Etats. Il rappelle en peu de mots les différentes révolutions que ces pays ont éprouvées depuis les Romains juſqu'au tems où ils furent démembrés du Royaume de Bourgogne & érigés en Souveraineté. M. de la Neufville entre enſuite dans quelques diſcuſſions ſur l'origine du nom de Dauphiné. Il expoſe ſuccinctement les différentes opinions des Auteurs qui ont traité ce point d'antiquité.

On compte trois races des anciens Dauphins de Viennois : La premiere commence à Guigues le vieux, premier Comte d'Albon, mort Religieux dans l'Abbaye de Cluny en 1057, & ſe termine à la Dauphine Beatrix qui porta le Dauphiné dans la maiſon de Bourgogne par ſon mariage avec Hugues III.

La ſeconde race comprend les Dauphins, depuis André fils de Beatrix & de Hugues III. Duc de Bourgogne, juſqu'à la Dauphine Anne, femme de Humbert I. de la Tour du Pin. La maiſon de Bourgogne poſſéda le Dauphiné depuis l'an 1184 juſqu'à l'an 1282.

La troisiéme enfin, commence à Humbert I. & finit à la donation que Humbert second, quatriéme & dernier Dauphin de cette race fit de ses Etats de Dauphiné à Charles V. fils de Jean Duc de Normandie, & petit-fils de Philippe de Valois, Roi de France.

Chaque histoire des Dauphins traite de leur naissance, de leur mariage, de leurs enfans. On y voit les loix qu'ils ont portées, les réglemens qu'ils ont faits pour maintenir le bon ordre parmi leurs sujets, leurs alliances, les guerres qu'ils ont soutenues contre leurs voisins, & surtout contre les Comtes de Savoye. L'Auteur a eu soin de marquer exactement les hommages qu'ils devoient ou qui leur étoient dûs.

Il n'est aucun Dauphin sur lequel M. de la Neufville se soit plus étendu que sur Humbert II. L'Histoire de ce Prince occupe seule deux fois plus d'espace que celles de ses Prédécesseurs ensemble. En effet, sa vie offre une suite nombreuse d'événemens très-variés & très-intéressans. Au reste, on croit entrevoir dans toute sa conduite les marques d'un caractére vif & ardent dans ses résolutions, un peu amateur de la nouveauté & même du merveilleux. Dès qu'Humbert se vit Souverain du Dauphiné, il pensa à faire ériger ses Etats en Royaume; mais ce dessein fut sans effet. Les premieres années de sa Souveraineté il lui arriva un malheur qui le plongea dans la douleur la plus amére. André le seul fils qu'il ait jamais eu de la Dauphine sa femme périt par un accident des plus funestes. Sa nourrice le laissa tomber par une fenêtre où elle l'avoit posé négligemment. Humbert eut avec l'Archevêque de Vienne de grands démêlés qui lui attirerent de fort mauvais traitemens de la part de la Cour de Rome. Bénoît

XII. l'excommunia. Ce Prince reçut, suivant la dévotion de ce tems-là, ce châtiment tout injuste qu'il étoit avec beaucoup de docilité. Le Pape Clément VI. le traita avec plus de douceur. Il le fit chef d'une nouvelle Croisade qu'il avoit fait publier contre les infidéles. Humbert qui avoit sollicité vivement cette faveur, s'embarqua avec beaucoup de joie, & fit voile pour Caffa, Ville de la petite Tartarie, où il se distingua infiniment; mais n'étant point secouru, il fut trop heureux de faire au plutôt la paix avec les ennemis & de sortir sans délai de leur pays. Il montra dans cette occasion un scrupule qui prouvoit bien la délicatesse de sa conscience. En partant pour son voyage d'outre mer, il avoit juré entre les mains du Pape de ne pas revenir chez lui avant trois ans. Ce terme n'étoit pas encore accompli, & quoique ses services fussent devenus inutiles & que par conséquent la cause de son voyage ne subsistât plus; il n'osoit pas cependant rentrer dans ses Etats. Ce ne fut qu'à force de Brefs & de Bulles que le Pape vint à bout de calmer ses inquiétudes. Après son retour, Humbert mit le dernier sceau à la donation qu'il avoit faite depuis plusieurs années à la France. On sçait que ce Prince avoit d'abord appellé à la succession du Dauphiné Philippe d'Orleans, le second fils de Philippe de Valois avec cette clause expresse que le Dauphiné ne seroit jamais réuni à la Couronne de France, à moins que l'Empire n'y fût réuni lui-même. Dans la suite il changea ses dispositions & il fit la cession de ses Etats à Jean, Duc de Normandie & à ses enfans. Les actes de cette double abdication se trouvent à la fin du second volume. L'Auteur qui les a copiés sur les originaux de la Chambre des Comptes de Paris, prétend

les avoir fait imprimer plus correctement qu'ils ne le sont ailleurs. Il a joint à ces deux piéces le contrat de mariage de Charles, fils aîné de Jean, Duc de Normandie, & premier Dauphin de France, avec Jeanne de Bourbon, fille de Pierre Duc de Bourbon, qu'il avoit été question de faire épouser à Humbert II. car il faut remarquer que jusqu'au tems auquel Humbert prit parti dans l'état réligieux, la Cour de France ne fut jamais sans avoir quelque motif de craindre que la donation de ce Prince ne lui devînt un jour inutile, puisqu'elle ne devoit avoir lieu qu'autant qu'il décéderoit sans enfans ; mais heureusement les choses tournerent toujours aussi-bien que la France pouvoit le désirer. L'Auteur a fort bien développé la maniere dont cette grande affaire fut conduite, & la sage politique dont Philippe de Valois & Jean Duc de Normandie, son fils aîné userent à l'égard du Dauphin Humbert pour le mettre de plus en plus dans leurs intérêts. Il paroît aussi que ce Prince leur étoit sincérement affectionné. Ce fut en 1349, qu'il forma la résolution d'abdiquer & de se retirer dans un cloître ; il prit l'habit de Dominicain. Deux ans après il alla à Avignon où il fut admis aux Ordres Sacrés aux fêtes de Noel. Dans l'intervalle des trois Messes qui se célébrent dans cette solemnité, le Pape Clément VI. lui donna tous les ordres ; le Soudiaconat à la messe de minuit, le Diaconat à celle du point du jour, & la Prêtrise à la troisiéme messe. Le même jour Humbert célébra sa premiere messe. Bientôt après sa promotion à la Prêtrise il fut sacré Patriarche d'Alexandrie, nommé Administrateur de l'Archevêché de Reims pour le Temporel, puis Evêque de Paris ; mais il mourut à Clermont en Auvergne avant que d'avoir pû prendre pos-

ſeſſion de ce nouveau Siége. Sa mort arriva le 22 Mai 1355. Son corps fut apporté de Clermont dans la maiſon Collégiale des Dominicains de Paris où il repoſe encore aujourd'hui. Le cercueil dans lequel il fut mis, étoit fait de cuir bouilli. Ayant été ouvert par hazard, on vit que ce Prince avoit été revêtu d'une ſoutane blanche avec des franches d'or, & qu'il étoit enſeveli dans un ſuaire de toile.

L'hiſtoire des Dauphins de Viennois eſt ſuivie de celle des Dauphins d'Auvergne, qui forme la ſeconde partie de cet ouvrage. Elle commence à Guillaume I. & finit en la perſonne de Anne-Marie-Louiſe de Bourbon, fille de Gaſton d'Orleans, frere de Louis XIII. C'eſt cette Princeſſe ſi connue ſous le nom de Mademoiſelle, & qui joua un ſi grand rôle dans les troubles qui ont agité la minorité de Louis XIV. Elle eut, comme perſonne ne l'ignore, le malheur de s'engager dans le parti oppoſé à l'autorité légitime; mais elle eut auſſi le mérite d'effacer cette tâche par un retour ſincere & par des regrets qui ne finirent qu'avec ſa vie. Elle s'eſt peinte elle-même au naturel dans ces mémoires qui ſont entre les mains de tout le monde. On y voit briller de toute part un eſprit auſſi délicat que ſolide, & un cœur vraiement héroïque. L'Auteur a été laconique en parlant de cette illuſtre Princeſſe. Peut-être a-t-il cru peindre ſuffiſamment d'un ſeul trait, cette grande ame en rapportant ces paroles ſi ſages qu'elle prononçoit à l'approche de ſa derniere heure: Je ne ſuis pas, diſoit-elle, aſſez Philoſophe pour ne la pas craindre; mais je ſuis Chrétienne, & je me ſoumets. Elle mourut le 5 Avril 1693. Par ſon teſtament elle inſtitua ſon Légataire univerſel Philippe Duc d'Orleans, frere unique

du Roi. Ainſi le Dauphiné d'Auvergne eſt à préſent dans la maiſon Royale de Bourbon.

Le ſecond volume contient la troiſiéme partie de l'ouvrage, c'eſt-à-dire, l'hiſtoire des Dauphins, iſſus du ſang Royal de France. Le premier Dauphin fut, comme on l'a déja dit, Charles fils aîné de Jean Duc de Normandie & petit-fils, par conſéquent, de Philippe de Valois. L'Auteur nous apprend ce que ce jeune Prince a fait de glorieux pendant tout le tems qu'il n'a été que Dauphin; il le ſuit dans toutes les actions de ſa vie, depuis ſa naiſſance juſqu'au moment qu'il monta ſur le Trône. Il obſerve la même méthode pour tous les autres Dauphins ſes Succeſſeurs. Il n'en parle plus dès qu'ils commencent à porter le Sceptre.

Dans l'hiſtoire de Charles, premier Dauphin de France, qui régna depuis ſous le nom de Charles V. M. de la Neufville retrace la conduite pleine de ſageſſe que ce jeune Prince tint pendant qu'il fut Régent du Royaume, après la malheureuſe journée de Poitiers où le Roi Jean ſon Pere fut fait priſonnier. Cette époque de la vie de Charles eſt très-glorieuſe à ſa mémoire. Elle lui a valu le ſurnom de Sage. Tous ces faits mémorables doivent être trop préſens à l'eſprit de ceux qui ont lû notre hiſtoire, pour qu'il ſoit néceſſaire de les répéter ici. D'ailleurs nous ſommes obligés d'abréger.

Charles VI. fut le ſecond Dauphin de France. On rapporte de ce Prince un trait qui promettoit aſſurément de plus grandes choſes que celles qu'il a faites; mais ſi la ſuite n'a pas répondu aux eſpérances qu'il donnoit dans ſa jeuneſſe, il faut s'en prendre aux accidens qui lui ſurvinrent & qui dérangerent ſon eſprit & ſa raiſon au point que tout le monde ſçait.

Il avoit à peine trois ans que le Roi son pere voulut sonder les inclinations de son cœur. Pour cela il fit apporter devant lui deux carreaux, sur l'un desquels étoient une couronne & un sceptre, & sur l'autre un casque & une épée. On lui dit de choisir; le Dauphin ne fut pas longtems à se décider. Il se saisit avec promptitude de l'épée que ses petites mains pouvoient à peine porter. Ce Dauphin régna sous le nom de Charles VI. Il eut cinq fils qui portèrent successivement le titre de Dauphin.

Charles Duc de Guienne, le cinquiéme de ces enfans & le septiéme Dauphin de France, a fourni à l'Auteur un article fort étendu & très-intéressant. Il y trace un tableau des troubles qui désolerent le Royaume de France sous le régne de Charles VI. On y voit le Dauphin banni à perpétuité du Royaume, déclaré par le Roi son pere, incapable de lui succéder au Trône, & le Roi d'Angleterre appellé à la Couronne de France, à sa place; mais ce Prince après la mort du Roi son pere prit le titre de Roi de France, & avec le secours des bons François & de la fameuse Pucelle d'Orleans, vint à bout de reconquérir ses Etats sur les Anglois.

L'histoire de Louis, huitiéme Dauphin, fils de Charles VII. à qui il succéda sous le nom de Louis XI. n'est pas moins curieuse. M. de la Neufville n'a point manqué de rapporter un trait de Marguerite Stuart, fille de Jacques I. Roi d'Ecosse, & premiere femme du Dauphin Louis, que tous les Historiens citent volontiers. Quoiqu'il ait été répété bien des fois, nous le répéterons encore ici, parce qu'il est très-honorable aux gens de Lettres à la gloire desquels il nous est permis de nous intéresser. Voici

comme on raconte le fait dont nous voulons parler.

Marguerite Stuart ayant trouvé un jour Alain Chartier, l'un des plus savans hommes du XV.e siécle, endormi dans une des antichambres du Palais, elle s'approcha & lui donna respectueusement un baiser à la bouche. Cette action parut choquer un peu les Dames de sa suite, d'autant plus qu'Alain étoit l'homme le plus laid de son tems. La Princesse se contenta de leur répondre en riant que l'homme n'avoit eu aucune part à cette faveur, & qu'elle n'avoit prétendu baiser que la bouche d'où il sortoit si souvent de très-belles choses.

A mesure que l'histoire des Dauphins de France s'approche de notre tems elle devient de plus en plus intéressante. On lit avec plaisir les articles qui concernent François & Henri de France, tous deux fils de François I. L'histoire de Louis XIII. dix-neuviéme Dauphin, & le premier de la branche Royale de Bourbon, n'intéresse pas moins. Ce Prince promettoit beaucoup dans son enfance. On remarquoit en lui une grande vivacité & des sentimens au-dessus de son âge. Un jour on lui annonça que le Connétable de Castille, suivi d'un grand nombre des Gentilshommes Espagnols, venoit pour le saluer au nom du Roi son Maître. A ce nom d'Espagnols le Dauphin, qui n'avoit guére plus de deux ans, s'écria *donnez moi mon épée*; mais dès-que sa Gouvernante lui eût fait entendre le sujet de cette Ambassade, il changea de ton & reçut leurs complimens avec beaucoup de grace. On remarque qu'il aimoit les livres de Mathématiques & tous ceux qui traitoient de la guerre & des fortifications. Il n'avoit pas de plus grand plaisir que de faire faire l'exercice aux

troupes. En un mot, on voyoit éclore en lui les plus heureuſes diſpoſitions; mais toutes ces belles qualités naiſſantes n'eurent pas le tems de ſe former. Il monta de trop bonne heure ſur le Trône. Ce Prince qui auroit pû être un grand Roi par lui-même ne le fut que par ſon Miniſtre.

Il faut mettre encore au nombre des plus illuſtres Dauphins de France, le Dauphin fils aîné de Louis XIV. qu'on appelloit *Monſeigneur* & le Duc de Bourgogne ſon fils. Les vertus & les rares qualités de ces deux grands Princes que l'Auteur nous a ſi bien repréſentées revivent aujourd'hui avec éclat dans Louis IX. du nom, Dauphin XXV. L'homme de Lettres qui a ajouté ſon hiſtoire à celles des autres Dauphins, compoſées par M. de la Neufville ne pouvoit nous faire de ce Prince un portrait plus vrai que celui-ci: par lequel il finit. » Ce » qui diſtingue, dit-il, ce Prince, c'eſt ſon » zéle pour la Réligion, ſon goût pour les Let- » tres & les Arts, ſon amour pour l'étude, ſa » ſenſiblité pour les malheureux, ſa bienfai- » ſance, ſa généroſité, ſon affabilité; on peut » dire avec juſtice qu'il eſt parmi nos Dauphins, » ce que Saint Louis fut parmi nos Rois: telle » eſt la vertu de ce Prince, qu'on a entendu » dire plus d'une fois à l'illuſtre Reine qui lui » a donné le jour: *Je n'ai qu'un fils; mais le* » *Ciel qui me l'a donné a pris plaiſir à le former* » *ſage, vertueux, bienfaiſant, tel enfin qu'à* » *peine j'oſois le déſirer.* »

L'Auteur a eu ſoin de marquer dans chaque hiſtoire des Dauphins de France, les Seigneurs qui ont été chargés du Gouvernement du Dauphiné, ſous ces Princes. Les Gouverneurs du Dauphiné avoient toujours joui

juſqu'à Louis XIII. d'un pouvoir preſque égal à celui des Vicerois; mais ce Prince jugea à propos de réduire leur autorité & de la mettre de niveau avec celles des Gouverneurs des autres Provinces du Royaume.

Ceux qui aiment les deſcriptions de Fêtes & de Cérémonies, ſe trouveront ſervis ſelon leur goût dans cet ouvrage. M. de la Neufville s'eſt fait un devoir d'entrer dans ces ſortes de détails qui ne déplaiſent pas ordinairement, parce qu'ils apprennent les uſages & les coûtumes du tems dont on lit l'hiſtoire. L'Auteur rapporte auſſi l'origine, l'inſtitution, les Statuts & le cérémonial des différens Ordres de Chevalerie dont il a occaſion de parler, comme des Ordres de l'Etoile, de S. Michel, du S. Eſprit, &c.

Il ne nous reſte plus maintenant qu'à faire connoître en peu de mots M. de la Neufville. Nous tranſcrivons ce qu'on nous en apprend dans le diſcours préliminaire qui eſt à la tête de ſon ouvrage. Jacques le Quien de la Neufville, iſſu d'une noble & ancienne famille du Boulonnois, nâquit à Paris le premier Mai 1647. Après avoir ſervi pendant quelque tems dans le Régiment des Gardes Françoiſes en qualité de Cadet, il fut forcé par la foibleſſe de ſon tempérament de quitter la profeſſion des armes: alors il ſe tourna tout entier du côté de l'étude. L'hiſtoire fut l'objet auquel il s'attacha par préférence. Il travailla longtems à celle de Portugal qui manquoit dans notre langue. Ce ne fut qu'en 1700 qu'il publia deux volumes *in*-4°. ſous le titre d'*Hiſtoire générale de Portugal*. Ces deux volumes imprimés finiſſent à la mort d'Emmanuel I. L'Auteur continua cette hiſtoire juſqu'à ſon tems. Sa Famille poſſéde en

manuscrit cette continuation qui, au jugement de l'Auteur du discours préliminaire, à qui on l'a fait voir, mériteroit d'être rendue publique.

L'histoire de Portugal de M. de la Neufville lui valut une place dans l'Académie Royale des Belles-Lettres, où il fut associé au commencement de 1706. Il y choisit pour objet principal de ses recherches l'histoire de l'établissement des Postes, chez les anciens & les modernes. Il a laissé à ce sujet un Traité fort curieux & très-instructif.

M. de la Neufville avoit l'honneur d'être singulierement protégé de *Monseigneur*. Ce fut sur ses ordres qu'il entreprit cette Histoire générale des Dauphins: mais la mort imprevue de ce Prince, le rendit indifférent sur le sort de cet Ouvrage. Il négligea de le faire paroître. En 1714 il accompagna à Lisbonne M. l'Abbé de Morney, nommé à l'Ambassade de Portugal. Son Histoire de Portugal, lui avoit fait dans ce Royaume une si grande réputation, que tout le monde s'empressa de lui témoigner la considération & les égards dûs à un homme de mérite. Le Roi de Portugal, qui l'honnora d'une estime particuliere, le nomma Chevalier de l'Ordre de Christ, le premier des trois Ordres de ce Royaume, & celui que porte le Prince lui-même. Il y ajouta le brévet d'une pension considérable.

Le Roi de Portugal méditoit alors l'établissement d'une Académie d'Histoire, qu'il fonda bientôt dans sa Capitale, sous le titre d'*Académie Royale d'Histoire de Portugal*. Ce fut M. de la Neufville, qui fut chargé de tracer le plan, les Statuts & les Réglemens de cette Académie. Il s'acquitta de cette honnorable commission avec tout le succès possible. Il mérita

d'Arras mis à la tête de ce corps Littéraire. Il travailloit encore avec une ardeur incroyable à son Histoire de Portugal quelques mois avant sa mort. Il mourut à Lisbonne le 28 Mai 1728, dans les premiers jours de sa quatre-vingt-deuxiéme année.

Il avoit été marié fort jeune, & il n'avoit que 34 ans lorsque la mort lui enleva sa femme. De neuf enfans qu'il eut, il en perdit sept. Les deux autres prirent le parti l'un des Armes, l'autre de la Finance. Tous deux se sont également distingués & rendus recommandables dans leur état. Le Militaire, *Jacques le Quien de la Neufville*, a servi 54 ans dans le régiment Etranger Cavalerie de Monseigneur le Dauphin, dont il a été Lieutenant-Colonel. Il vit encore; mais son grand âge & ses infirmités causées par les blessures qu'il a reçues, l'ont forcé à demander sa retraite. M. le *Quien de la Neufville*, son neveu à qui nous devons l'Ouvrage que l'on publie aujourd'hui sur les Dauphins, suit la même carriére dans le même régiment.

GANEAU, Libraire, rue S. Séverin, aux Armes de Dombes, vient de mettre en vente les trois Ouvrages suivans:

TABLE Générale Alphabétique & raisonnée du Journal Historique de Verdun sur les matiére du tems, depuis 1697 jusques & compris 1756, &c. Tomes VII. VII. & IX. *in*-8°. Contenant les lettres O, jusques compris Z. Nous avons rendu compte dans nos Journaux des six premiers volumes de cet Ouvrage, en Table du Journal.

attendant que nous puissions parler de ceux-ci, Messieurs les Souscripteurs sont priés de vouloir bien faire retirer leurs exemplaires conformément au *Prospectus*, qui a été publié dans le tems.

Elixir de la Morale Indienne.

L'ELIXIR de la Morale Indienne, composé par un ancien Bramine, & publié en Langue Chinoise, par un fameux Bonze de Pekin; avec une Lettre écrite par un Gentilhomme Anglois, actuellement à la Chine au Comte de *** contenant la maniére dont le Manuscrit de cet Ouvrage a été découvert. Le tout traduit de l'Anglois. Vol. *in*-12. petit format.

Fables nouvelles.

FABLES NOUVELLES divisées en cinq Livres, par M. *Ganeau*, Associé Externe de la Société Littéraire de Châlons sur Marne. A Paris, chez Ganeau, Libraire, rue S. Severin, aux Armes de Dombes, 1760. vol. *in*-8°.

Histoire moderne.

HISTOIRE moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c. pour servir de suite à l'Histoire ancienne de M. Rollin. Tomes septiéme & huitiéme, *in*-12. A Paris, chez Desaint & Saillant, Libraires, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége, 1760.

Le premier de ces deux volumes contient 1°. la suite de l'Histoire des Persans; 2°. l'Histoire des Arabes. Il a 567 pag. d'impression. Le second en a 478, & renferme l'Histoire des Turcs. Chaque volume se vend trois liv. relié.

L'Art d'aimer.

L'ART D'AIMER, nouveau Poëme en six chants, par M. *** *in*-8°. de 232 pag. avec le discours qui est à la tête, & les autres piéces qui accompagnent le Poëme. A Londres, aux dépens des Libraires Associés 1760, & se trouve à Paris, chez Guillyn, Quai des Augustins.

DE LA

De la connoissance de Jesus-Christ.

De la connoissance de Jesus-Christ, considéré dans ses Mystères, & dans ce qu'il est par rapport à Dieu son pere; par rapport aux Créatures en général, aux Hommes en particulier, & aux Bienheureux dans le Ciel. Avec des élévations sur chaque Mystère de Jesus-Christ, & sur chacune de ses qualités. 2. Vol. *in*-12. de plus de 550 pag. chacun. Prix cinq liv. reliés. A Paris, chez Jean-Thomas Herissant, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire. A Auxerre, chez François Fournier, Imprimeur-Libraire, près l'Horloge, 1760.

Dictionnaire de Medécine.

Dictionnaire portatif de Santé, dans lequel tout le monde peut prendre une connoissance suffisante de toutes les maladies, des différens signes qui les caractérisent chacune en particulier, des moyens les plus sûrs pour s'en préserver, ou des remédes les plus efficaces pour se guérir, & enfin de toutes les instructions nécessaires pour être soi-même son propre medécin; le tout recueilli des ouvrages, tant anciens que modernes, des Medécins les plus fameux, & augmenté d'une infinité de recettes particulieres pour toutes sortes de maladies, par M. L. *** ancien Medécin des Armées du Roi, & M. de B. *** Medécin des Hôpitaux. Deux tomes *in*-8°. d'environ 580 pag. chacun. A Paris, chez Vincent, Imprimeur-Libraire de Monseigneur le Duc de Bourgogne, rue Saint Sévérin, 1759.

On n'auroit point à se plaindre de la trop grande multiplicité des Dictionnaires gros & petits qui inondent aujourd'hui le Public, s'ils ressembloient tous à celui que nous annonçons. Les deux habiles Medécins à qui nous en sommes redevables, n'ont consulté en le composant que l'avantage de ceux pour qui ils ont travaillé.

Ce n'a point été pour se procurer le moyen d'être Auteurs à peu de frais qu'ils ont adopté l'ordre Alphabétique ; mais seulement parce que cette méthode leur a paru la plus commode pour des Lecteurs qui ont besoin de trouver tout d'un coup des connoissances qu'il faut mettre en usage dans le moment & sans aucun délai. La science, le goût & la précision qu'on remarque dans leur Dictionnaire, n'annoncent point des Auteurs qui ont cherché à applanir les difficultés du travail, en se choisissant un plan ordinairement fort commode à remplir. Il faut être assurément bien habile & capable de faire autre chose que des Dictionnaires, pour avoir trouvé le secret de réduire, comme ils ont fait, en deux volumes *in*8°. toute la science pratique de la Medécine. On peut dire qu'ils n'ont rien obmis d'essentiel de tout ce qu'il est important de sçavoir pour la cure de toutes les maladies, même les moins ordinaires ; & que l'on posséde dans leur ouvrage, le fond & la substance de tout ce qui se trouve de meilleur dans les livres de l'art, tant anciens que modernes.

Ce nouveau Dictionnaire est donc une source où l'on a rassemblé dans un très-petit espace toutes les richesses de la medécine qui se trouvent répandues dans des milliers de volumes que peu de personnes sont à portée de lire. Exposons en peu de mots quelle est la marche de nos deux Auteurs, & tâchons de faire entrevoir quel peut être pour le Public le fruit de leur travail.

Chaque article de leur Dictionnaire commence par la définition & la description de la maladie qui en fait l'objet. On y expose les divers symptômes qui l'accompagnent. En même

tems on a soin de faire remarquer les différentes modifications que cette maladie peut recevoir du sexe, de l'âge & du tempérament de la personne qui en est attaquée; car il est absolument nécessaire d'avoir égard à toutes ces circonstances qui varient à l'infini l'état d'un malade, si l'on ne veut point se méprendre dans l'application des remédes qu'il faut lui administrer. Après qu'on a mis ainsi le Lecteur au fait de la maladie, pour laquelle il consulte tel ou tel article du Dictionnaire, on lui enseigne les remédes les plus propres à la guérir. Nos Auteurs se contentent de lui présenter une ou deux recettes de médicamens les plus éprouvés. Ils ont cru devoir se borner à ce petit nombre, parce qu'un plus grand n'auroit servi qu'à embarasser sur le choix des remédes proposés, & auroit souvent mis les gens dans le cas de se décider pour les moins efficaces.

Tous les articles de ce Dictionnaire sont également bien traités: cependant il y en a quelques-uns sur lesquels nos savans Medécins ont insisté davantage, parce qu'ils sont d'un usage plus étendu & plus ordinaire. Tels sont les articles de la *Saignée* & de la *Purgation* qu'ils donnent eux-mêmes pour exemples dans leur avertissement.

Il n'est presque personne qui ne croye en sçavoir assez pour juger par soi-même, quand il est à propos de se faire tirer du sang ou de se purger. Cependant ces deux remédes administrés dans certains cas & sans certaines précautions peuvent devenir, comme l'expérience le prouve tous les jours, très-funestes. Il est donc nécessaire que tout le monde soit suffisamment instruit sur ces deux objets: l'on trouvera dans les articles cités tout ce qu'on peut désirer sur

cette matiére. L'on y apprendra surtout à user avec discrétion & prudence des saignées & des purgations, en état de santé.

Il y a encore d'autres remédes qui ont des avantages reconnus, & qu'on employe souvent dans la pratique de la medécine, comme l'émétique, l'opium, le quinquina & le mercure. Ces quatre excellens remédes forment quatre articles, sur lesquels les Auteurs nous exhortent à fixer notre attention. Ils nous assurent qu'on y trouvera des réflexions intéressantes, sans lesquelles on pourroit s'exposer à faire un mauvais usage de ces remédes, ou du moins à ne pas tirer d'eux tout le fruit qu'on auroit lieu d'en espérer raisonnablement. Ces articles en effet nous ont paru bien traités. Dans celui qui concerne l'eau, nos Auteurs paroissent fort portés pour ce liquide.

L'eau, disent-ils, est la boisson la plus commune & la plus salutaire. Les buveurs d'eau jouissent plus communément d'une bonne santé que ceux qui boivent du vin. L'eau est le meilleur dissolvant des alimens. En mangeant des fruits ou des sucreries, il faut boire nécessairement de l'eau, parce qu'ils s'y dissolvent mieux. L'usage de l'eau froide est préférable en général à celui de l'eau chaude. L'eau chaude n'est point amie de l'estomach; elle ne convient que dans le cas où ce viscere est trop sensible; car son effet est d'y produire un relâchement. L'eau froide au contraire remplit mieux les vûes de la nature: elle appaise la soif & ranime l'estomach. Aussi observe-t-on ici que les vieillards qui ont l'estomach affoibli ou relâché, les personnes foibles & délicates qui digérent mal par le défaut d'action des fibres de l'estomach, se trouvent quelquefois très-bien de faire usage, tous

les soirs en se couchant, & les matins en se levant, de quelques verres d'eau très-froide; parce que cela donne du ressort à l'estomach, & le met en état de faire la digestion. L'article de l'eau ordinaire est suivie d'un autre, concernant les eaux Minérales qui se trouvent en France. On y donne un précis de leur vertus.

Comme on ne doit jamais prendre aucun rémede sans connoître son temperament, on marque à cet article, les signes qui caractérisent les quatre différentes espéces de temperamens, sçavoir le Bilieux, le Sanguin, le Mélancolique & le Flegmatique.

Il faudra que ceux qui voudront se gouverner eux-mêmes soit en santé, soit en maladie, avec le secours de ce Dictionnaire, étudient cet article aussi bien que celui du Régime. Ce dernier est un de plus importans de cet Ouvrage. Chacun y trouvera le régime qui lui convient, conformément à son tempérament, à son sexe, à son âge, à ses forces & à sa profession. On y indique aussi le régime que les gens de Lettres doivent suivre.

Ces sortes de personnes doivent faire plus d'exercice, à proportion, que les autres, pour réparer autant qu'il est possible, les effets de l'inaction, dans laquelle ils sont habituellement; ils devroient faire usage des bains, se promener souvent, & ne jamais se mettre au travail après le repas, que la digestion ne soit faite. Le choix des alimens est aussi essentiel aux gens de lettres que l'exercice; il faut que leur pain soit bien fermenté & bien cuit; ils ne doivent jamais se nourrir d'alimens farineux, & ils doivent assaisonner légérement leur nourriture avec du sel marin, ou quelques aromates; les fruits bien mûrs, les herbes potagéres bien

cuites leur ſont auſſi convenables. Ils peuvent faire uſage après leur repas, d'une décoction légére de caffé; mais la meilleure façon pour eux d'en uſer, ſeroit de le prendre en infuſion; parceque pris autrement, il contient des parties âcres & échauffantes. Les gens de Lettres ne doivent boire que très-peu de vin mêlé avec beaucoup d'eau. Ils doivent le matin prendre quelque boiſſon, pour laver leur ſang qui eſt ſujet à s'épaiſſir, & éviter les alimens trop poivrés & trop vinaigrés.

Les gens de Lettres ont encore dans ce Dictionnaire un article qui les intéreſſe d'une maniere particuliére. Il roule ſur les maladies auxquelles ils ſont ſujets à raiſon de leur état. Les Artiſans de toutes eſpéces trouveront pareillement des articles qui les concernent chacun en particulier. Ils y apprendront à prevenir les maux auxquels leur profeſſion les expoſe, & à connoître les remédes qui ont la vertu de les guérir, quand ils en ſont attaqués.

Il n'eſt point juſqu'aux plus petites maladies ou même légéres indiſpoſitions qui n'aient mérité l'attention de nos Auteurs. L'éternuement a auſſi ſon article dans leur Dictionnaire.

L'éternuement qui eſt ſans conſéquence, & même ſalutaire quand il eſt modéré, eſt cependant une vraie maladie quand il eſt exceſſif. C'eſt pourquoi on a cru ne pouvoir ſe diſpenſer de preſcrire ici un remède propre à le calmer. A ce remède nos Auteurs ajoutent ce procédé qui eſt fort ſimple. On peut, diſent-ils, arrêter l'éternuement en comprimant fortement avec le doigt le grand angle de l'œil, & en engourdiſſant par-là les nerfs qui ſont en convulſion. Ce petit ſécret pourra faire plaiſir dans certaines occaſions, où l'on ſe trouve tourmenté par

des éternuemens frequens qui vous rendent quelquefois incommodes aux autres & à vous-mêmes.

On entrevoit par le petit détail dans lequel nous sommes entrés, combien cet Ouvrage est utile, & qu'on peut le joindre au Manuel des Dames de charité dont tout le monde avec raison fait tant d'estime.

Vie de M. le Pelletier.

ABREGÉ de la vie de M. le Pelletier mort à Orléans, en odeur de sainteté, par Mlle. d'*Allet du Corbet*. A Orléans, chez Couret de Villeneuve, Imprimeur du Roi & de l'Evêché 1760, & se trouve à Paris, chez Despilly, Libraire rue S. Jacques, à la vieille Poste, *in*-12. d'environ 104 pag.

Monsieur Charles le Pelletier, dont on nous donne ici la vie naquit à Orléans le 29 Décembre 1681. Son Pere étoit assez bien pourvu des avantages de la fortune, & pouvoit se faire honneur des plus illustres alliances. Sa mere appellée Saint-Mesmin étoit, nous dit-on, de l'une de ces treize familles dont il est parlé avec tant d'éloges dans l'Histoire d'Orléans. On ajoute même, dans une note, que Messieurs le Pelletier si célébres dans la Robe, depuis le seiziéme siécle, & qui se trouvent aujourd'hui alliés aux plus grandes maisons du Royaume, étoient de ses parens. Quoiqu'il en soit le pere & la mere de M. le Pelletier, avoient le malheur d'être engagés dans l'héréfie de Calvin; mais Dieu leur fit la grace d'ouvrir les yeux à la vérité & de rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique. Cet heureux changement arriva peu de tems après la naissance de leur fils. Ces soins paternels de la Providence furent comme un gage des faveurs toutes singulieres, dont elle avoit dessein de combler

cet enfant privilégié. En effet, à peine le jeune Pelletier fut-il en état de faire usage de sa raison, qu'il montra un goût décidé pour la piété, & un éloignement extrême pour tous les plaisirs du monde. Ces favorables dispositions se fortifierent de plus en plus avec l'âge. Il fit dans le chemin de la vertu des progrès si rapides & si soutenus, sous la conduite des Peres Jésuites qui furent toujours ses directeurs, qu'en peu de tems il parvint au faîte de la plus sublime perfection. Sa vie ne fut qu'un tissu, & un enchaînement d'exercices de religion. Prieres longues & ferventes, jeûnes rigoureux & frequens, macérations de toutes espéces, aumônes abondantes répandues dans le sein des indigens, une grande dévotion à la sainte Vierge, & surtout un zéle infatigable pour fonder ou soutenir dans la Ville d'Orléans, quelques-unes de ces pieuses associations connues sous le nom de Congrégations; voilà en général les principaux chefs qui partagent tout ce que Mademoiselle d'Alès du Corbet, avoit à nous apprendre au sujet de M. le Pelletier son parrain. Nous n'entrerons pas ici dans de grands détails. Ceux qui voudront s'édifier davantage auront recours au livre même. Ils peuvent être assurés d'y trouver dans la personne de M. le Pelletier, un vrai modéle d'humilité & de patience. Les deux traits que nous allons citer, suffiroient seuls pour prouver la vérité de ce que nous avançons. M. le Pelletier, qui s'étoit consacré particulierement au service des pauvres & au soulagement des malheureux, rendoit fort souvent des visites aux personnes les plus aisées de la Ville d'Orléans, pour en tirer quelques aumônes. Un jour s'étant addressé à un riche de mauvaise

humeur, il en reçut au lieu d'argent un soufflet assez violent : *voilà pour moi*, répondit sans s'émouvoir l'humble disciple de Jesus Christ ; *maintenant, Monsieur, quelque chose, je vous prie, pour les pauvres.*

Une autre fois de jeunes libertins l'ayant rencontré, comme ils sortoient du café, l'entourerent bien résolus de mettre sa patience à l'épreuve. Après plusieurs propos qui n'avoient d'autre but que de fatiguer sa constance, ils en vinrent aux derniers excès de l'insolence. » Ils ne rougirent point lorsque la pluie tom-» boit à grands flots de lui arracher son chapeau » & la perruque qu'il avoit sur la tête, & de » les jetter dans l'eau & dans la boue. M. le » Pelletier à qui il n'échappa aucune plainte, » aucun murmure, aucun réproche, les ra-» massa, les nettoya, les replaça, s'en retour-» na paisiblement, pensant à la maniere dont » Jesus-Christ avoit été traité dans Jerusalem, » & remerciant le Seigneur de lui avoir pro-» curé cette nouvelle occasion de mérite. «

Ces exemples non seulement sont très-propres à donner une idée de l'extrême humilité de notre saint personnage ; mais ils peuvent encore faire voir que sa vie est écrite avec la même simplicité qu'il a vecu. Mademoiselle d'Alès du Corbet s'est peinte elle-même dans son Ouvrage. On y réconnoît partout une personne pleine de piété, en un mot une digne filleule de M. le Pelletier, & une plus digne sœur encore de M. le Comte d'Alès, qui a exercé avec succès dans ces derniers tems, sa plume contre Bayle, comme on le rémarque dans une note pag. 35.

M. le Pelletier est mort à Orléans le 29 Août de l'année 1756. Il fut enterré à saint

Meſmin ſa Paroiſſe. Toute la Ville qui le regarde comme un Saint, aſſiſta à ſes funerailles. On mit ſur ſa tombe une épitaphe Latine qui ſe trouve imprimée dans ſa vie. Elle eſt aſſez bien faite. On a jugé auſſi à propos de nous donner à la fin les réſolutions que ce ſaint homme avoit formées lorſqu'il prit le parti de ſe conſacrer entierement à la piété. Il s'étoit propoſé entre autres choſes » de ne jamais » ni parler, entendre parler mal de perſonne, » mais plutôt de prendre le parti de ceux dont on » médiroit ; de faire connoître qu'on ne prend » point de plaiſir à ces ſortes d'entretiens, de » changer de diſcours, ou de ſortir, particulierement lorſqu'il s'agira de Prêtres & d'autres perſonnes conſacrées à Dieu ; de n'écouter, ni faire aucun mauvais rapport, & » de ne jamais ſe mêler des actions d'autrui » ni les cenſurer. «

Racines de la Langue Angloiſe.

RACINES de la Langue Angloiſe, ou l'Art de bien entendre cette Langue, de la parler & de l'écrire correctement. Par feu M. Joſeph *Gautier*, Maître de Langue Angloiſe, *in*-12. d'environ 240 pag. ; à Paris, chez G. Deſprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques, à ſaint Proſper, & aux trois Vertus, 1760. Comme on n'a tiré de cet Ouvrage qu'un petit nombre d'exemplaires, on le vendra 50 ſols broché.

Hiſtoire des Révolutions de la Ruſſie.

HISTOIRE des Révolutions de l'Empire de Ruſſie, par M. *Lacombe*, Avocat. A Paris, chez Jean-Thomas Heriſſant, Libraire, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire, 1760. *in*-12. de 410 pag. ſans l'avertiſſement.

Il n'eſt guéres de nations qui préſentent une ſuite de révolutions plus étonnantes que la Ruſſie. Celle qui eſt arrivée dans cet Empire

preſque de notre tems, & que nous ne voudrions pas croire, ſi nous n'en avions été pour ainſi-dire les témoins, tant elle tient du prodige, offroit un des plus beaux ſujets que l'hiſtoire ait jamais traité. Cependant, quoique nous n'ayons jamais manqué de plumes habiles, il ne s'en eſt trouvée aucune qui ait cru devoir s'exercer ſur une matiére ſi riche & ſi ſuſceptible d'agrémens. Quelques lambeaux informes d'hiſtoire, & des mémoires particuliers & mal digérés étoient, ſuivant la remarque de M. Lacombe, toutes les richeſſes que nous avions ſur la Ruſſie: ce que perſonne n'avoit jugé à propos d'entreprendre juſqu'à préſent cet Auteur vient enfin de l'exécuter avec ſuccès, en nous donnant l'hiſtoire des Révolutions de l'Empire de Ruſſie.

M. Lacombe commence cet ouvrage intéreſſant par un tableau général des anciennes mœurs des Ruſſes. Il nous repréſente ces peuples avant le régne à jamais mémorable de Pierre le Grand, comme des barbares enſévelis dans les ténébres de l'ignorance la plus profonde, ennemis des ſciences, des arts & des talens; vivans preſque ſans loix & ſans diſcipline. La Réligion Chrétienne qu'ils embraſſerent ſur la fin du dixiéme ſiécle n'apporta pas un grand changement à cette férocité de caractére qu'ils tenoient des anciens Scythes leurs ancêtres. Wolodimir leur Souverain qui avoit épouſé vers l'an 987 la Princeſſe Anne, ſœur de Baſile & de Conſtantin, Empereurs d'Orient, s'étoit propoſé de les policer par le commerce des Grecs. Ses efforts parurent avoir d'abord des ſuccès heureux; mais la ſuite ne répondit point à de ſi beaux commencemens. La guerre cruelle qui s'alluma entre les enfans de ce

Prince, après sa mort, replonge ce malheureux pays dans sa premiere barbarie. Les semences de réforme que Wolodimir avoit tâché de jetter dans le cœur de ses sujets, furent bientôt étouffées au milieu de tant de desordres. Les Russes ne conserverent que les superstitions de la Réligion Grecque, qu'ils avoient embrassée en renonçant à leurs idoles. La Russie redevint comme auparavant un théatre d'horreurs & de cruautés. Sans cesse déchirée par ses propres armes, ou par celles des étrangers, elle offrit mille fois le spectacle tragique des plus sanglantes catastrophes. Les Tartares profiterent souvent de ses divisions pour l'attaquer. Vers l'an 1237, ces Barbares se jetterent avec furie sur ces contrées infortunées, & y causerent des ravages inouis. Ils massacrerent sans pitié tous les Princes de Russie qui oserent leur résister, & imposerent des loix aussi dures qu'humiliantes à ceux qui voulurent bien se reconnoître leurs feudataires. » Le vainqueur inhumain imposa tout ce que l'esclavage peut avoir » de plus humiliant à la nation qu'il tenoit » sous le joug. Il obligea les Souverains ses » Vassaux, à venir eux-mêmes conduire à pié, » le tribut auquel ils étoient assujettis, & à le » présenter humblement à l'Ambassadeur qui » les attendoit monté sur son cheval. Ces Seigneurs Russiens devoient encore se prosterner devant le fier Tartare, lui offrir du lait » à boire; & s'il en tomboit quelques gouttes, » les recueillir avec la langue, &c. «

Les Russes eurent encore des guerres très-sanglantes à soutenir contre les Polonois qui remporterent sur eux très-souvent de grandes victoires. Ces événemens sont décrits par M.

Lacombe, d'une maniere très-intéressante, quoiqu'assez rapidement; car on s'apperçoit bien que cet Auteur est pressé d'arriver au régne de Pierre le Grand, & que l'histoire de ce Prince a été l'objet qu'il a eu principalement en vûe, lorsqu'il a pris la plume pour composer cet ouvrage. Cependant il y a quelques Princes parmi ceux qui l'ont précédé, auxquels M. Lacombe a cru devoir s'arrêter un peu davantage. Tel est par exemple Jean Basilowits, plus connu sous le nom de *Basilides le Tyran*: ce nom lui convenoit très-bien. C'étoit un monstre de cruauté. » Ce fut ce Czar qui fit clouer un chapeau sur la tête d'un Ambassadeur étranger » qui s'étoit couvert devant lui. Peu de tems » après, Jerôme Beze, Ambassadeur de la Reine » Elisabeth d'Angleterre, osa encore se couvrir » en sa présence: *Ne sçais-tu point*, lui demanda » Basilides, *le traitement que j'ai fait à un Ministre pour une semblable témérité?* Je le sçais, » lui répondit cet homme généreux; mais je » suis l'Envoyé d'une Souveraine qui se vengera » comme elle doit, si elle reçoit la moindre » offense. *Voilà un brave homme*, s'écria le » Czar! Qui de vous, dit-il à ses Boïars, eut » agi & parlé de la sorte, pour soutenir mon » honneur & mes intérêts? »

L'Auteur s'est aussi étendu assez au long sur la révolution arrivée en Russie, vers l'an 1597, par l'imposture du faux Démétrius. Ce fourbe nommé *Griska Utropeia*, natif de Jaroslaw, d'une extraction noble, mais pauvre, étoit Moine de S. Basile. Il trouva le moyen de se faire passer pour Démétrius, fils de Basilides, que Boritz Gudenow avoit fait assassiner pour s'emparer du Trône à son préjudice. En cette

qualité il revendiqua ſes droits prétendus contre Boritz Gudenow, qui lui fut livré par la nation. Griska Utropeïa ſe fit couronner avec beaucoup de magnificence au mois de Juillet 1605; mais ce nouvel uſurpateur ayant indiſpoſé tous les eſprits, il ſe forma contre lui une conſpiration. Il fut reconnu pour ce qu'il étoit, & on le maſſacra impitoyablement.

La Ruſſie commença à changer ſenſiblement de face, lorſque la famille de Romanow, qui étoit alliée de fort près aux anciens Czars, eut pris poſſeſſion du Trône; mais ce ne fut que ſous Pierre I. que s'opéra cette grande métamorphoſe qui cauſe encore aujourd'hui l'étonnement de toute l'Europe. L'hiſtoire de ce Prince fait, comme nous l'avons déja dit, la partie la plus conſidérable de l'ouvrage de M. Lacombe. Nous nous diſpenſerons de citer ici aucuns des traits remarquables que le régne fameux de Pierre le Grand a fourni à ſon nouvel Hiſtorien. Quoique nous n'ayons pas encore eu d'hiſtoire dans les formes ſur la vie de ce Prince, il faut pourtant convenir que ſes principales actions ont été répétées déja bien des fois & qu'elles ſe trouvent conſignées dans un grand nombre de livres. Pour que le récit en puiſſe paroître nouveau, il faut entendre M. Lacombe lui-même. En effet cet Auteur a ſçu nous préſenter toutes ces merveilles ſous un jour ſi agréable, & les peindre avec tant d'élégance qu'on les revoit dans ſon livre avec le même plaiſir que ſi on ne les connoiſſoit pas d'ailleurs.

L'Auteur conduit ſon hiſtoire juſqu'au régne de l'Impératrice Eliſabeth, cette Princeſſe qui eſt aſſiſe aujourd'hui ſur le Trône de Ruſſie, & qui gouverne ſes peuples » avec cette ſageſſe, » cette modération, cette douceur qui la fait

» aimer & admirer. Sa clémence ſuſpend le » glaive de la juſtice, même ſur ces criminels » furieux, qui couverts du ſang innocent, ne » peuvent aſſez payer de tout le leur l'énor- » mité de leurs crimes. Elle regarde tous ſes » ſujets comme ſes enfans; & mere compatiſ- » ſante elle ne peut condamner les plus coupa- » bles à la mort; elle leur ôte ſeulement les » moyens de nuire. La Religion & toutes les « vertus qui ſont l'appanage des belles ames, » ajoutent un nouvel éclat à ſa couronne, & » deviennent les appuis de ſa grandeur. Elle » chérit, elle protége en Souveraine inſtruite » & éclairée, les Sciences & les Arts. Le mérite » en tout genre a droit ſur ſon eſtime & ſes » bienfaits. Sa Cour eſt devenue l'école brillante » du goût, des plaiſirs délicats & de la politeſſe. » Tout annonce dans Eliſabeth l'héroïne de » l'humanité, la bienfaitrice des talens; & l'il- » luſtre héritiere de la Puiſſance & du génie de » Pierre le Grand. «

C'eſt par ce portrait reſſemblant que M. Lacombe finit ſon hiſtoire, c'eſt auſſi par-là que nous finirons cet extrait.

Hiſtoire de France.

Hiſtoire de France, depuis l'établiſſement de la Monarchie juſqu'au régne de Louis XIV. par M. l'Abbé *Velly*, tomes ſeptiéme & huitiéme *in*-12. A Paris, chez Deſaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége, 1760.

Le premier de ces deux volumes contient l'hiſtoire de Philippe IV. ſurnommé le Bel. Le ſecond qui n'eſt point de M. l'Abbé Velly qu'une mort précipitée a enlevée comme on ſçait à la République des Lettres, mais de M. Villaret ſon continuateur. Chacun de ces volumes ſe vend trois liv. relié.

Oraiſon funébre de Madame Infante

ORAISON Funébre de Très-Haute & Très-Puiſſante Princeſſe Madame Louiſe-Eliſabeth de France, Infante d'Eſpagne, Ducheſſe de Parme, de Plaiſance & de Guaſtalle, prononcée dans l'Egliſe de Paris, le 12 Février 1760, par Meſſire Mathias *Poncet de la Riviere*, ancien Evêque de Troyes. A Paris, chez Guillaume Deſprez, Imprimeur ordinaire du Roi, de Madame & du Clergé de France, rue S. Jacques. A Troyes, chez Jean-Baptiſte-François Bouillerot, Libraire de Monſeigneur l'Evêque, près l'Hôtel de Ville.

Traité de l'Education des Enfans.

TRAITÉ de l'Education corporelle des Enfans en bas âge, ou réflexions-pratiques ſur les moyens de procurer une meilleure conſtitution aux Citoyens, par M. *Des-Eſſartz*, Docteur en Médecine, *in*-12. de 430 pag. ſans le diſcours préliminaire qui en a 53. A Paris, chez Jean-Thomas Heriſſant, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire, 1760.

Recueil d'Eloquence Sainte.

RECUEIL d'Eloquence Sainte, nouvel ouvrage du P. Hyacinthe de Montargon, ou plutôt ſuite de ſon Dictionnaire Apoſtolique. Le premier volume qui ſe vend chez Auguſtin-Martin Lottin l'aîné, contient pluſiers Panégyriques des Fondateurs d'Ordres, avec des diſcours Sinodaux & des Conférences Eccléſiaſtiques. Il ſera ſuivi de quatre autres volumes qui renfermeront tous des Panégyriques & d'autres objets qui auront trait à la chaire. Le prix de chaque vol. eſt de 4. liv. 10. ſols en blanc, & de 5. liv. 10. ſols relié. Ceux qui jugeront à propos de s'adreſſer à l'Auteur ſont sûrs de trouver une remiſe honnête.

Nouveau Teſtament.

LE NOUVEAU TESTAMENT de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, traduit en François ſur la Vulgate, avec une explication des noms de monnoies,

noies, poids, mesures, sectes & tribunaux, qui se trouvent dans ce livre, par M. l'Abbé *Valart* de l'Académie d'Angers. A Paris, chez J. Barbou, rue Saint Jacques, aux Cicognes, 1760, *in*-12. petit format d'environ 600 pag.

L'art Oratoire réduit en exemples ou choix de morceaux d'Eloquence, tirés des plus célébres Orateurs du siécle de Louis XIV. & du siécle de Louis XV. dédié à Monseigneur le Duc de Villars, par M. *Gerard de Benat*, 4. tomes *in*-12. A Amsterdam, & se vend à Paris chez Desaint & Saillant, Libraires, rue S. Jean de Beauvais; & à Marseille, chez Jean Mossy, Libraire, à la Canebiere, 1760. L'art Oratoire.

La nouvelle Edition que M. de Benat donne aujourd'hui des Fragmens choisis d'éloquence, a de grands avantages sur la premiere que cet Auteur publia en 1755. Elle est augmentée de deux volumes, présentée dans un meilleur ordre, & sous un titre qui a paru plus convenable à l'Auteur. L'accueil favorable que le Public a fait à la premiere Edition répond du succès de celle-ci, qui est encore plus digne de son attention.

Commentataire sur les Coutumes d'Orleans, par M. H. *** 2. vol. *in*-12. reliés, 8. liv. A Orleans, chez J. Rouzeau-Montaut, Imprimeur du Roi; & se trouve à Paris, chez Desaint, Saillant, Debure l'aîné, Saugrain fils, au Palais, Despilly, rue S. Jacques; & à Rouen, chez L. Dumesnil, rue de l'Ecureuil. Commentaire sur les Coutumes d'Orleans.

Conferences Monastiques pour les Dimanches de l'Avent & du Carême, par un Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, 1. vol. *in*-12. relié 2. liv. 10. sols. A Orleans, chez J. Rouzeau-Montaut, Imprimeur du Roi; & se trouve à Paris, chez Desaint, Saillant, Conférences Monastiques.

Desprez, Herissant, Durand & Despilly, rue S. Jacques ; à Lyon, chez Bruyset-Ponthus, rue Mercière, à la Croix d'or ; à Rouen, chez L. Dumesnil, rue de l'Ecureuil.

AVIS.

On trouve chez M. AUDRAN, Graveur, rue S. Jacques, à la Ville de Paris, le Portrait de N. S. P. le Pape Clément XIII. gravé d'après la Médaille d'or que Sa S. a envoyée à M. l'Abbé Guyon. Comme les Médailles sont toujours plus fidéles pour la ressemblance que les Tableaux, & surtout les copies répandues dans les Pays étrangers, on peut s'assurer que la nouvelle Gravure représente exactement son Original.

Enigme & Logogryphe.

Le mot de l'Enigme du mois de Mai dernier est ROSE ; & celui du Logogryphe HONNEUR, où se trouvent *Néron*, *or*, *Rouen*, *rue* (herbe) *Héron*, *rue* (passage.)

ENIGME.

JE suis dans le travail sans être en exercice,
Toujours dans les vertus, & ne sors point du vice :
On me trouve au barreau sans entrer au Palais,
Fort avant dans la Cour, & parmi les valets ;
Je m'érige en vaillant, puis on me voit en fuite :
Je vis en étourdi sans manquer de conduite,
En voleur, puis en pauvre on me voit plusieurs fois ;
Je suis toujours en Gaule, & ne suis point François ;
Je ne suis point en perte, & toujours en ruine :
Et je fais le Devin sans que l'on me devine.

LOGOGRYPHE.

Un regard, un ſoupir, un geſte me fait naître,
Il ne faut qu'un ſoupçon pour me procurer l'être.
Un fratricide affreux fut mon premier forfait ;
La vertu malheureuſe expira ſous mon trait.
Que d'horreurs ont ſuivi ce début de ma rage !
J'ai rempli l'Univers de ſang & de carnage.
Je n'enfantai jamais que monſtres odieux !
La nature en frémit ; ils font frémir les Dieux.
De mon être infernal combine l'étendue,
Lecteur, il t'offrira l'organe de la vûe,
Un habitant des airs ; un vaſe ; un élixir ;
Du monde une partie ; un poiſſon ; un plaiſir ;
Un conquérant Romain ; trois notes de muſique ;
Un élément ; un fruit ; un arbre aromatique ;
Le nom d'un Roi François ; celui d'un Prince Hébreu ;
L'ouvrage d'un inſecte, au piquet un beau jeu ;
Ce que tranche toujours une faux meurtrière ;
Le fils d'un Patriarche ; en France une rivière ;
De Laban une fille ; un enfant inſpiré ;
Deux Prophétes connus ; un mortel enyvré ;
Les armes d'un grand Roi ; l'écueil de la malice ;
Ce qui ſoutient dans l'air ; ce qui mene au ſupplice ;
Un guerrier qui retint le ſoleil dans ſon cours ;
Un doux ſaiſiſſement qui ſçait charmer nos jours.

MEMOIRE

Sur le Régne Minéral, rélatif à un autre Mémoire ſur la même matiére, inſeré dans le Journal du mois de Février 1760. Par M. THOMAS.

MOn deſſein principal étant de rechercher quelle eſt la nature des ſubſtances qui compoſent le Régne Minéral, je ne m'arrêterai point à leurs qualités extérieures, comme le grain, la couleur, la tranſparence, ou l'opacité, le poids, &c. Ces qualités peuvent bien ſervir dans une étude méthodique, pour faire des diviſions par claſſes & par ſections; mais elles ne ſeroient pas utiles pour aider à en connoître la nature. Il faut pour y parvenir, examiner ces ſubſtances en elles-mêmes, & tâcher de découvrir quels ſont les principes qui les conſtituent.

J'ai déja remarqué que tous les objets du Régne Minéral peuvent ſe rapporter à la terre calcaire, à la terre vitrifiable, à la terre gypſeuſe & à la terre argilleuſe. Je ſuis en cela la méthode de M. Pott, dans ſon *Traité de Lithogéognoſie*. En parlant de terre calcaire, terre vitrifiable, &c. je comprens ſous ce nom les Pierres calcaires, Pierres vitrifiables, &c. J'ai pareillement obſervé que la terre franche, qui n'eſt qu'une terre calcaire, n'eſt pas ſi ſimple qu'on le penſe ordinairement, & qu'elle eſt compoſée de terre & de ſable. En verſant un acide ſur cette terre, l'acide agit ſur la partie terreuſe, & la met en diſſolution,

sans agir sur le sable, comme je l'ai dit précédemment. Cette dissolution étant repolée, si on en laisse évaporer une partie, il reste aux bords & au fond du vase des cristaux en forme de losanges. Cette cristallisation opérée par un acide est fusible, & par conséquent vitrifiable au feu ordinaire : au lieu qu'auparavant cette opération, la terre calcaire ne peut se vitrifier qu'au miroir ardent. La nature de cette terre est donc de se réduire en chaux, d'être susceptible de fermentation par les acides, de se cristalliser, & de devenir ensuite vitrifiable. La terre vitrifiable n'est pas susceptible de fermentation par les acides, & ne se calcine pas ; mais elle se vitrifie au feu ordinaire : & ainsi elle différe de la terre calcaire par les deux premieres propriétés, & par un gluten vitriolique qui lui est spécialement attaché, sur lequel l'acide ne pourroit mordre, deux acides en général n'agissant point l'un sur l'autre avec efferveseence. La terre gypseuse ne se calcine pas comme la chaux. Les acides n'y occasionnent point de fermentation ; elle ne se vitrifie point au feu ordinaire ; mais seulement au miroir ardent : cependant elle se cristallise naturellement. Après la cuisson elle devient farineuse, & imite en quelque façon la chaux éteinte. Par toutes ces propriétés il paroît qu'elle a de l'analogie avec la terre calcaire, & même avec le silex ou terre vitrifiable. Enfin la terre argilleuse n'est susceptible ni de fermentation avec les acides, ni de vitrification au feu ordinaire, quoiqu'elle se vitrifie au miroir ardent. Cette terre se durcit beaucoup au feu. Par terre argilleuse se n'entens point parler de notre terre à Potier, qui étant composée de beaucoup de parties de sable, se vitrifie

au feu ordinaire ; mais de l'argille blanche, dont on se sert pour faire des pipes. Cette terre, suivant les expériences que j'en ai faites, est composée de terre & de talc, qui, selon M. Pott, *Lithogeogn.* pag. 235, est une espéce de terre vitrifiable, fortement mêlée avec la terre gypseuse.

En rassemblant toutes ces convenances & dissemblances des substances qui composent le regne Minéral, il est aisé de remarquer qu'elles ont entr'elles beaucoup d'analogie ; & de juger qu'il entre dans la composition de toutes une terre premiere & proprement dite, qui leur est commune, & que c'est par la diverse combinaison de leurs parties qu'elles différent entr'elles. L'eau même n'est pas exempte de ces parties de terre, puisqu'elle se résout & se change en terre. Nieuwentyt, *Existence de Dieu*, pag. 395, rapporte après Neuwton, que l'eau se change en une terre solide par des distillations réitérées. Il ajoute que M. Hook, Philosophe exact, & plusieurs autres confirment la même chose, sçavoir : que toutes les eaux se changent par de fréquentes distillations en une matiére blanchâtre & insipide, que l'eau ne sçauroit après cela dissoudre. De plus, ces terres ou pierres sont toutes ou calcaires ou vitrifiables. Celles mêmes qui sont calcaires se vitrifient au miroir ardent. Tous les minéraux les demi-métaux, les métaux mêmes se vitrifient. Nieuwentyt, *Existence de Dieu*, pag. 335, assure que tous les métaux placés dans le foyer du verre ardent se changent en verre. Il est vrai qu'on a douté jusqu'ici que le Mercure puisse se vitrifier ; mais une expérience faite à Petersbourg au mois de Janvier dernier semble dissiper ce doute. Un Professeur de cette Ville

ayant plongé un Thermometre dans la neige, à quinze degrés au-dessous du terme de la congellation, parvint par degré en versant dessus de l'esprit de nitre fumant, à le faire descendes à cent soixante dix degrés au dessous du même terme de la congellation du Thermometre de M. de Reaumur. Le tube à cette position s'étant cassé, on reconnut que le Mercure avoit acquis une consistance solide, & étoit devenu ductile & semblable à du plomb. Cette ductilité, quoi qu'acquise, me fait croire que le mercure, aussi-bien que les autres métaux, n'est qu'une terre qui pourroit être calcinée & vitrifiée.

Voilà donc le principe & la base de tous les corps qui composent le regne Minéral: une terre primitive & homogène, diversement combinée par le mouvement qui lui a été imprimée dès les tems de la création, & qui est le principe de leur variété. Ainsi Anaxagore, Philosophe de la premiere antiquité, ne s'éloignoit pas beaucoup de la vérité, en assignant pour principe de l'Univers ses Homéoméries, ou particules toutes semblables entre elles, qu'une intelligence avoit mises en mouvement * ἀρχὰς τὰς ὁμοιομερείας ... καὶ νοῦν ἀρχὴν κινήσεως. D'autres Philosophes ont donné une ame à l'Univers, qui est le principe de tous les mouvemens. C'est en exprimant cette opinion que Virgile met ces paroles dans la bouche d'Anchyse: *

* Diog. Laer. L. 2.

* Eneide L. 6.

Principio Cœlum ac Terras....
Spiritus intùs alit, totamque infusa per artus,
Mens agitat molem, ac toto se corpore miscet.

Parménide, autre ancien Philosophe, enseignoit que le feu est le principe du mouvement des corps terrestres, & que c'est lui qui leur donne la forme qu'ils doivent avoir. C'est Cicéron qui rend de lui ce témoignage : * *Parmenides ignem qui moveat terram, quæ ab eo formetur.* D'autres ont prétendu que ce principe est le feu élementaire ; quelques-uns la matiére étherée : Descartes la matiére subtile du premier élément ; Newton la gravitation & l'attraction ; Boerhaave * prétend que les fossiles contiennent un sel extrêmement actif ; & que les autres principes, qui selon lui peuvent se rapporter au mercure, aux soufrés métalliques, aux sels, aux soufres combustibles, à la terre & aux pierres, ne sont mis en mouvement que par le feu seul. Les Chymistes donnent pour ce principe leur Phlogistique, que jusqu'à présent aucun d'eux n'a pu retenir dans les opérations Chymiques. Presque tous ont recours à un principe extrêmement actif, & tenant de la nature du feu ; principe dont l'action continuelle opére tous les changemens qui arrivent dans la nature des corps.

* Academ. Quæst. l. 4. n. 118.

* Elem. de Chym. tom. 1. p. 115.

Or ce principe, quelqu'il soit, doit être aussi ancien que la terre, & avoir agi sur elle dès son commencement. Ne seroit-ce donc point la matiere de la lumiére, qui fut créée au premier jour, auparavant le soleil & les autres astres, qui ne furent créés que le quatriéme jour, &, de l'activité de laquelle nous ne pouvons douter, quoique nous ignorions absolument sa nature ? Cette lumiére premiére, après la création de laquelle la terre reçut ordre de produire les plantes & les arbres, ne seroit-elle pas elle-même la

matiére de l'électricité, indépendante du soleil & des autres astres, puisqu'elle leur est antérieure? Son étendue lors de sa création égaloit sans doute au moins celle de la terre, & peut-être celle de tout l'Univers. Les bornes de l'étendue de la matiére électrique dans l'atmosphére terrestre nous sont inconnues. On reconnoit seulement qu'elle s'y étend fort loin; & voici une expérience qui le démontre. Si on lance en l'air un cerf-volant dont la corde soit de quatre à cinq cens pieds, auquel on aura attaché un fil de fer très délié & non électrisé, aussi long que la corde; lequel on laisse pendre, le retenant assez près de soi avec un cordon de soie; on sent à l'extrémité pendante du fil de fer un vent très-violent, avec une odeur sulphureuse des plus fétides. Tout le monde sait l'extrême activité de la matiére électrique, qui se fait sentir dans l'espace de plusieurs lieues, en une seconde; activité qui est aussi une des principales propriétés de la lumiére. Personne n'ignore pareillement les étincelles & les aigrettes de lumiére qu'on apperçoit en faisant les expériences de l'électricité. Que dirai-je des éclairs que j'ai observés dans une chambre sans lumiére, en dirigeant le conducteur sur une glace étamée, sur laquelle on avoit posé plusieurs cahiers de papier l'un sur l'autre? Ces éclairs accompagnés d'un bruit semblable à celui d'un coup de fouet sec, étoient si vifs, qu'on voyoit distinctement tout ce qui étoit dans cette chambre. Tous les cahiers en furent percés, & les feuilles de papier supérieures avoient des marques noires comme de brûlure. Seroit-ce donc être téméraire que d'attribuer la formation des corps qui composent le Regne

Minéral, à la matiére électrique, qui a, comme nous venons de le voir, les principales propriétés de la lumiére ? Pour moi plus j'y fais réflexion, plus je ſuis perſuadé que cette matiére qui eſt ſi active & ſi ſubtile, qu'elle pénetre aiſément tous les corps, ſoit qu'ils la tranſmettent, ſoit qu'ils la renferment ſans la tranſmettre : de laquelle l'expérience a fait remarquer qu'elle va en tous ſens, & qu'elle s'inſinue par tout, même dans les eſpaces du prétendu vuide de la machine pneumatique ; que cette matiére, dis-je, aide à la production, deſtruction & régénération des métaux, des demi-metaux, & de la plupart des minéraux, en occaſionnant par des mouvemens extrêmement variés des amas de terres & de ſables, qui forment des corps plus ou moins denſes, & dont les pores diverſement configurés, ſervent à filtrer les diverſes matiéres qui s'y inſinuent, & prennent différentes formes ; de la même maniére que dans le Régne Végétal l'abſynthe, la menthe, & d'autres plantes, placées l'une à côté de l'autre, n'admettent que les ſucs qui ſont proportionnés à leurs pores, leſquels leur donnent des qualités très-différentes. Ce qui ſe remarque auſſi dans le Régne Animal, où les différens ſucs de la même nourriture admis par les orifices diverſement contournés des vaiſſeaux ſécrétoires, forment le chyle, la bile, &c. En parlant de la formation des ſubſtances minérales par infiltration, je n'ai entendu parler que des métaux & de la plupart des minéraux ; les pierres ne paroiſſant pas formées de la même maniére, mais par juxtapoſition. Je n'y ai pas compris auſſi les ſubſtances bitumineuſes & ſulphureuſes, qui ne ſont que les productions des débris d'animaux & de végétaux.

Ce sentiment sur la production de diverses substances par l'infiltration de quelques matières à travers les pores des corps préexistans, ne paroitra pas une pure supposition, si on veut faire attention que par les procédés chymiques on peut faire de semblables métamorphoses. J'en rapporte un seul exemple que me fournit Musschembroeck. » Qu'on prenne, dit-il, » quelque sorte de sable blanc ou coloré, qu'on » le mêle avec autant de savon verd & de charbon de bois; lorsque cette masse aura fortement rougi pendant environ une heure sur » le feu dans un creuset fermé, on trouvera » que l'aimant attire plusieurs de ces parties de sable; & on y en rencontrera beaucoup davantage qu'il ne s'en trouve d'ordinaire dans le charbon de bois. « Cette expérience me semble encore suffisante pour répondre à ceux qui prétendent que les parties premières, ou élemens des métaux sont inaltérables, indestructibles, & encore telles qu'elles étoient lors de la création. Il y a tout lieu de croire que dans l'opération du mélange de ces trois corps que je viens de rapporter, il a resulté des matières ferrugineuses, qui n'existoient point auparavant. Si l'art peut donner lieu à de telles opérations, combien la matière électrique, par sa subtilité & son activité, doit elle avoir agi depuis le commencement, & agit continuellement avec plus d'effet dans l'intérieur de la terre, où rien ne trouble ses opérations.

Je laisse à ceux qui sont plus éclairés que moi, le jugement sur ce que j'ai dit jusqu'ici, tant des principes qui constituent les substances du Régne Minéral, que de l'affinité que j'ai cru entrevoir entre la matière électrique,

& une lumiére autre que celle du Soleil. Je n'ai point prétendu en écrivant ceci m'ériger en Auteur d'opinions nouvelles ; mais chercher ſeulement à m'inſtruire, en propoſant mes doutes, dans l'eſpérance d'en recevoir quelque éclairciſſement.

REPONSE

Du P. RICHARD, *Dominicain, à la Lettre de M.* THOMÉ, *Chanoine de l'Egliſe de Meaux, au ſujet du Dictionnaire Univerſel des ſciences Eccléſiaſtiques, datée du 29 Janvier 1760, & inſérée dans le Journal de Verdun, Mars 1760.*

MONSIEUR,

Le même inſtant qui ſuit la lecture de la Lettre que vous me faites la grace de m'adreſſer dans le Journal de Verdun, dont je n'ai pas eu connoiſſance plutôt que le 13 d'Avril, me voit la plume en main, pour vous en remercier, & vous exhorter à continuer votre projet. Il n'eſt nullement impoſſible que deux hommes différens forment un même plan ſans ſe l'être communiqué, & qu'ils le rempliſſent chacun à ſa façon ſans que l'identité du deſſein puiſſe nuire à l'utilité de l'exécution. Quel vaſte champ que celui d'un Dictionnaire Univerſel des ſciences Eccléſiaſtiques ! Quelle moiſſon à recueillir, & combien d'épis à glaner dans ce champ, eût-il été moiſſonné par des mains beaucoup plus avares & plus habiles que celles qui vous ont prévenu dans cette tâche ?

Continuez donc, Monſieur, l'entrepriſe ſi louable que vous avez commencée avec tant de zéle. Votre travail, j'en ſuis sûr, ſervira à cor-

riger les défauts du mien, & en laissant à ce dernier la mince prérogative du droit d'aînesse, vous aurez la gloire bien délicate d'avoir servi à la perfection de votre frere aîné. Je vous le dis avec toute la sincérité d'un frere, & sans affecter une fausse modestie, prêtez-moi au plutôt votre secours & vos lumiéres : je verrai l'ouvrage, lors-même qu'il me supplèera, ou qu'il me corrigera avec des yeux de complaisance, interprêtes fidéles d'un cœur reconnoissant. Et parce que l'exemple a plus de force que la parole, je crois ne pouvoir mieux vous animer au travail, qu'en vous assurant que les deux premiers volumes du Dictionnaire Eccléfiastique paroîtront dans le courant de ce mois, & que si la diligence de l'Imprimeur répond à mes vœux, les trois autres volumes paroîtront aussi dans le tems promis par le *Prospectus*. Mais enfin, quelque puisse être la récolte de ce vaste Répertoire, combien de glanes oubliées ou négligées ! Combien d'autres ramassées, peut-être avec trop peu de soin & d'une main trop légere ! Combien, par conséquent, de volumes de *Spicilége* ne s'offrent-ils pas à votre plume laborieuse ! Croyez moi, Monsieur, le Dictionnaire Universel des sciences Eccléfiastiques ne les épuisera point, & selon le proverbe, il y aura encore après lui *assez de champ pour faire glane.* J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, Fr. RICHARD, Dominicain.

Paris, ce 13 *Avril* 1760.

PARAPHRASE
DU PSEAUME XLVI.
Omnes gentes, plaudite manibus, &c.

Pouſſez des cris de joye & des chants de victoire,
Chantez, Peuples, chantez le triomphe de la gloire
Du Roi des Rois, du Dieu des Dieux. *
Cédant aux doux tranſports d'une ſainte allégreſſe,
Offrez dans vos concerts des vœux pleins de tendreſſe
Au puiſſant Monarque des Cieux.

* Pſal. 49.

Rien ne peut égaler Sa Majeſté ſuprême :
Vive Image de Dieu, fils de Dieu, Dieu lui-même,
Il voit ſous ſes pieds l'Univers.
Qu'entends-je ! Quel prodige ! Il parle ; à ſa parole,
L'idolâtre confus renverſe ſon Idole,
Et Satan ſe plonge aux enfers.

Au milieu des tyrans, des glaives, des tempêtes :
Des Miniſtres ſactés étendent leurs conquêtes,
Juſqu'aux climats les plus lointains...
De l'eſprit Créateur la lumière féconde,
Fait ſoudain ſur leurs pas éclore un nouveau monde,
Qui révére le Saint des Saints.

Famille de Jacob, précieux héritage,
Objet chéri du Ciel, vous êtes l'heureux gage
De ſon plus tendre amour pour nous.
Fille, épouſe d'un Dieu, Jeruſalem nouvelle,
Je vois de votre ſein naître un Peuple fidéle
Qu'a choiſi votre auguſte époux.

Vers la voute céleſte il s'éleve, & les Anges
Exaltent ſes grandeurs, célébrent ſes louanges :
Pénétrés d'amour & d'effroi.
Le Ciel s'ouvre, & du ſeüil des portes éternelles,
Le chœur des Cherubins s'élance, & de ſes ailes
Forme le Trône de ſon Roi.

Peuples qu'il a ſauvés, ſon triomphe eſt le vôtre ;
Publiez ſes bienfaits, & ſa gloire & la nôtre.
Que vos chants pénétrent les airs.
Louez, aimez un Dieu dont l'amour eſt l'eſſence. *
Que vos vœux, & vos cœurs toujours d'intelligence,
S'uniſſent aux divins concerts.

* 1. Ep. Joan. 4. 8.

Protecteur & ſoutien des nations fidéles :
Il fait plier l'orgueil des Rois les plus rébéles,
Sous le joug de ſa Sainte Loi.
Regne, Dieu d'Abraham ; l'un & l'autre Hémiſphere
Vont ſur la fin des tems recevoir la lumiére,
Et de la grace & de la foi.

Par M. Roy, *Chanoine de Nantes.*

ODE
Au Demon de la Guerre.

Implacable Démon, tyran que l'on déteſte,
Monſtre que ſur la terre ont vomi les Enfers,
Juſqu'à quand ſous le poids de ton Sceptre funeſte
Accableras-tu l'Univers ?

Arrête, aſſez longtems ta foudre étincelante
A jetté la terreur chez les pâles Humains :

Aſſez longtems tu vois de l'Europe tremblante
Le ſang regorger ſous tes mains.

De tant d'aſſaſſinats le ſpectacle effroyable,
Ne doit-il pas enfin déſarmer ton courroux ?
Et pour mieux aſſouvir ta rage impitoyable,
Veux-tu nous ſacrifier tous ?

Hélas ! de toutes parts ce ne ſont que ravages,
Que vols, qu'embraſemens, que noires cruautés.
Ah ! tes yeux, en voyant tant d'horribles carnages,
Ne ſont-ils pas épouvantés ?

Regarde d'un côté ces campagnes couvertes,
De morts & de mourans qu'on vient de maſſacrer ;
De l'autre ces Palais & ces maiſons déſertes
Que la flamme va dévorer.

Ici, c'eſt un Epoux qui, loin de ſa patrie,
Regrette en expirant des enfans malheureux,
Qui bientôt, aux ſoupirs d'une épouſe chérie,
Mêleront leurs cris douloureux.

Là, courbé ſous le faix d'une vieilleſſe extrême,
Un pere voit périr ſes fils à ſes côtés :
De mille traits cruels il eſt percé lui-même
Parmi leurs corps enſanglantés.

Plus loin, l'on apperçoit un frere aimable & tendre,
Qui veut ſauver ſa ſœur des bras d'un aſſaſſin ;
Mais, qui de ſes fureurs ne pouvant la defendre,
Se plonge un poignard dans le ſein.

C'eſt une mere enfin, que la douleur opprime,

Qui

Qui voit en terminant ſes jours infortunés,
Ses filles devenir la proie & la victime
Des ſoldats les plus effrénés.

Exécrable Tyran, ce ſont là les ſpectacles,
Que tu viens nous offrir & qui nous font horreur.
Le nom le plus ſacré ne peut mettre d'obſtacles
Aux noirs excès de ta fureur.

Le Dieu de l'Univers n'a point de priviléges :
Son culte & ſes Autels ſont par toi profanés ;
Et ſes Adorateurs par des mains ſacriléges,
Sont dans ſon Temple aſſaſſinés.

Son Miniſtre, lui-même, au fond du Sanctuaire ;
Expire ſous les coups de ton glaive tranchant ;
Et du Dieu de la paix l'azile ſalutaire
Devient un théatre ſanglant.

Fuis donc, ô monſtre ! Fuis ! va ſur d'autres victimes
Secouer dans l'Enfer ton funeſte flambeau ;
Mais non, pourſuis, c'eſt Dieu qui, pour punir nos crimes,
Veut que tu ſois notre fléau.

Les profanes mortels ont comblé la meſure
Des attentats commis contre Sa Majeſté ;
Il eſt tems que ſon bras venge l'énorme injure
Qu'ils font à ſa Divinité.

Dans ce ſiécle en effet quelle licence extrême !
Quel poiſon ſe répand dans chaque nation ?
On voit l'impiété par maint affreux ſyſtême,
Attaquer la Religion.

D'orgueilleux Sectateurs, ſignalant leur audace,
Au-deſſus de la Foi n'élévent leur eſprit
Que pour anéantir une Loi que la grace
Scella du ſang de JESUS-CHRIST.

Oui, Déiſtes, voilà les cauſes déplorables
De ce torrent de maux dont on eſt inondé;
Sans cette impiété qui vous rend ſi coupables
Son cours n'eût jamais débordé.

Mais, voulez-vous de Dieu déſarmer la colére?
Voulez-vous mériter ſa grace & ſes bienfaits?
Allez tous expier, par un regret ſincére,
L'énormité de vos forfaits.

Et nous, de ſon oracle auguſtes interprêtes,
Allons nous proſterner aux pieds de ſes Autels.
Allons par notre encens diſſiper ces tempêtes
Qu'il fait gronder ſur les mortels.

Oui, trop longtems le trouble a regné ſur la terre,
Dieu Puiſſant, vois nos pleurs, écoute nos regrets;
Et ſenſible à nos maux, au Démon de la guerre,
Fais ſuccéder l'aimable paix.

Par M. FOURNEAUX, *Curé de S. Brice.*

LA MOUCHE ET LE PAPILLON,

F A B L E

De M. GUIÇHARD.

UN vaſe plein de lait, d'un lait appetiſſant,

Lait à la crême égal, tenta certaine mouche,
(Il m'auroit bien tenté;) tout autour en suçant,
La friande longtems tourne, s'étend, se touche
Les aîles de plaisir, puis, plus bas se glissant
Perd l'équilibre, tombe & nage.
Témoin de cet triste naufrage
Un Papillon, harangueur consommé,
Raisonna sur ce ton sauvage:
» J'ai toujours, moi, fui ce qui m'a charmé,
» Cette maxime est excellente à suivre;
» J'ai vû des Papillons, je les laissois voler,
» Aux chandelles, comme eux, je n'allois me brûler,
» Quoiqu'on en dise, il fait bon vivre;
» Pour n'avoir pratiqué cela,
» Ma mignonne, vous êtes là; »
La Mouche répartit: j'en sortirai peut-être.
Les pattes vont leur train, en effet elle en sort,
Et la voilà, se séchant sur le bord,
Qui par mépris bourdonne au nez de son beau Maître.

Souvent la rémontrance est fille de l'aigreur,
Notre ame avec peine s'y plie;
Mille conseils sont moins sur elle qu'une erreur:
La sagesse est un bien que nous vend la folie.

LES OREILLES D'ANE.

FABLE.

Sur la tête d'un Anon,
Ses oreilles un jour s'entretenoient ensemble:
Ma sœur, dit l'une, que t'ensemble?
N'avons nous pas bien raison

De nous plaindre envers la nature,
De nous avoir fait naître avec tant de beauté,
Pourquoi ? Pour servir de parure
A l'âne, vile créature ?
Pour moi, je pense en vérité
Qu'elle a voulu nous faire injure.
Encor si nous pendions au chef de l'Eléphant,
Du Lion ou du Dromadaire,
L'éclat dont nous brillons seroit bien plus frappant ;
Et nous serions justement leur affaire :
Le destin, répond l'autre sœur,
Fait tout au gré de son caprice.
Certes, l'on nous verroit au comble de l'honneur,
S'il rendoit à chacun justice,
De l'homme.... Eh ! Oui, de l'homme assurément
Nous serions le noble partage.
Quel ornement pour son visage !
Quel charme seroit plus puissant
Pour mettre à bout les plus cruelles ?
On lui résisteroit en vain ;
Son triomphe seroit certain
Avec des oreilles si belles.
Oui, sans doute, ma sœur, il s'est trompé, le sot,
Quand sur le chef pelé de ce maudit butord,
Il a placé deux si parfaits modèles.

Il faut en convenir, elles avoient grand tort,
Ces impertinentes oreilles,
De se prendre pour des merveilles.
Leur erreur est commune à maints petits esprits :
Enflés d'une vanité folle,
Ils pensent être d'un grand prix,
Ils ne valent pas un obole.

ARTICLE II.

NOUVELLES ETRANGERES.

ETATS du Nord.

I. NOtre Cour persiste dans la résolution d'observer une neutralité parfaite, malgré les efforts de quelques Puissances Etrangeres pour lui faire prendre quelque part dans la querelle qui divise l'Europe. On prend au contraire des mesures pour empêcher que la guerre ne s'étende jusques dans la mer Baltiques. Le Roi attentif aux progrès des Sciences, a formé la résolution d'envoyer trois Savans pour visiter l'Arabie Heureuse, & pour en observer les curiosités naturelles. On apprend de Drontheim, dans la Norwege, qu'un grand quartier de terre, d'environ mille pas de longueur sur une largeur considérable, s'est enfoncé tout à coup. Les eaux de la riviére d'Elwe, sur les bords de laquelle il étoit situé, en ont refluë de telle maniere qu'elles se sont formé un nouveau lit. De Danemarck.

II. Le Roi fit à Warsovie le 3 Avril, jour du Jeudi Saint, la Cérémonie ordinaire de laver les pieds à douze Vieillards, & de les servir à table. Un de ces vieillards étoit âgé de 122 ans. Les Princes Clément & Albert de Saxe partirent le 9 de cette Ville. Ils ont pris la route de Vienne, d'où ils doivent se rendre à l'Armée du Maréchal de Daun, pour y faire la campagne prochaine. De Pologne.

Le Chancelier de la Couronne de Pologne a fait remettre depuis peu à M. Bénoît, Secrétaire de Légation de Prusse en cette Cour, un nouveau mémoire concernant les griefs dont cette Couronne se plaint depuis longtems, sans avoir pu obtenir aucune satisfaction de Sa Majesté Prussienne. Ce mémoire porte entre autres choses ; « Que la Cour de Berlin » sans aucun des égards qui sont dûs à un » Royaume libre, & qui observe une parfaite » neutralité, trouble, interrompt & détruit son » commerce, en faisant arrêter les voituriers, » & confisquer les marchandises & effets qu'ils » conduisent. »

» Que le Résident de la même Cour s'ingére dans l'économie & dans l'administration de la Justice de la Ville de Dantzick, en » accordant une protection contraire à toute » sorte de droit, à des citoyens coupables, » avec des menaces injurieuses au Droit » Seigneurial appartenant à la seule Républi- » que, comme le même Chancelier du Royaume, soussigné, l'a déja exposé par un mémoire présenté à la Cour de Berlin ; que » cette Cour, par ce moyen violent & par » mille autres, inonde la Pologne d'une monnoie de mauvais aloi, qui ne contient que » la quatriéme partie de la valeur intrinseque » qu'elle devroit avoir, & qu'on emporte en » même tems de ce Royaume toutes les bonnes espéces d'or & d'argent. »

» Enfin, que les troupes Prussiennes troublant contre le droit des gens, la tranquillité » d'une nation indépendante, ont enlevé de » sa maison de M. de Sulkowsky, Veneur du » Grand Duché de Lithuanie, notre concitoyen dans les Etats de ce Royaume, & que

» la Cour de Berlin le retient jusqu'à présent » prisonnier dans la Forteresse de Glogau, » après avoir enrôlé par force les gens tenus » pour la garde & pour son service particulier.»

On finit par requerir, au nom des Ministres & du Sénat, M. Bénoît de représenter de nouveau à sa Cour les plaintes contenues dans ce mémoire, afin d'en obtenir les réparations convenables.

ARTICLE III.

ETATS de l'Empire d'Allemagne.

I. LA Cérémonie du mariage de l'Archiduc Joseph avec l'Infante Princesse de Parme, est fixée au milieu du mois de Septembre prochain. De Vienne.

L'Impératrice Reine a nommé le Prince Albert de Saxe Lieutenant-Général de ses Armées; elle destine à ce Prince & au Prince Clément son frere, les deux premiers Régimens qui vaqueront.

Le Baron de Breteuil, qui va à Petersbourg, en qualité de Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Chrétienne, a passé par cette Ville, où il s'est arrêté quelques jours.

Le Comte de Choiseul-Stainville, ci-devant Lieutenant-Général au Service de Leurs Majestés Impériales, partit d'ici le 25 Avril après avoir pris congé de Leurs Majestés, & leur avoir remis ses emplois militaires. Il passe au service de France avec le même grade; & il fera la campagne prochaine dans l'Armée commandée par le Maréchal de Broglie.

II. Le Roi de Prusse a enfin renoncé à De Dresde.

l'entreprise de reprendre cette Ville. Il a abandonné, la nuit du 25 au 26 Avril, le poste de Freyberg, & il s'est retiré dans le camp qu'il a fait retrancher près de Meissen. Le Général Brentano a pris aussi-tôt possession de Freyberg, d'où il a poussé des détachemens en avant. L'Armée Autrichienne qui doit agir cette campagne dans l'Electorat de Saxe est forte de quatre-vingt-dix mille hommes, sans compter les corps détachés & les troupes Hongroises.

Le corps du Comte de Lascy est de trente mille hommes.

Les Lettres de divers endroits de la Saxe ont appris que les Prussiens avoient desolé entierement le Pays en se retirant. Le Capitaine Kowatz, en abandonnant Langensaltza, s'est fait livrer toutes les armes, & a fait payer à chacun de ceux qui se sont trouvés en retard une amende de vingt ducats. Il a aussi emmené tous les chariots & tous les chevaux qui étoient dans ce district. On a transporté à Torgau presque toutes les subsistances qui se trouvoient dans le Pays de Naumbourg.

Les Villes de Zeitz & de Weissenfels ont éprouvé le même sort. Les troupes Prussiennes, en se repliant vers le Brandebourg, ont enlevé tout le fourage & tous les grains. La Ville de Weissenfels seule a fourni vingt-quatre mille boisseaux de froment. Le Comté de Mansfeld a été obligé de fournir mille hommes pour travailler aux ouvrages qu'on fait à Torgau. Les mêmes Lettres ajoutent qu'on a défendu aux habitans des districts de Zeitz, de Naumbourg, de Merseburg, & de divers autres, d'ensemencer leurs terres. Les Prussiens fortifient prodigieusement Leipsick.

III. Les levées forcées qu'on a faites dans le Brandebourg ont occasionné la désertion presqu'entiere des ouvriers de nos Manufactures, & en particulier de celles des Draps. Le Roi a revoqué l'Ordonnance qui défendoit l'introduction des draps étrangers dans ses Etats. Ceux de Saxe & de Pologne y ont présentement l'entrée libre, & tous les nouveaux habillemens des troupes de Sa Majesté ont été faits de ces draps étrangers. De Berlin.

L'Armée du Roi en Saxe étoit presque toute rassemblée le 30 Avril. Elle étoit alors entre Meissen, Oschatz & Nossen dans une position avantageuse. On a travaillé à rendre cette position encore plus forte au moyen d'un canal qui s'étend depuis Oschatz jusques vers Meissen, & qui est rempli des eaux de l'Elbe.

Maurice, Prince d'Anhalt-Dessau, Feld-Maréchal des Armées Prussiennes, Colonel d'un régiment d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Noir, Prévôt de l'Eglise Cathédrale de Brandebourg, Gouverneur de Custrin, est mort à Dessau, âgé de quarante-huit ans, après une longue maladie.

IV. M. de Vair commandant les Volontaires de l'armée Françoise, avec lesquels il occupoit alors les environs de Fulde, a surpris dans les derniers jours d'Avril dans la petite Ville de Vacha un détachement de quatre cens Chasseurs, commandés par le Colonel Freytag. Après être resté pendant quelque tems maître de la Ville, il a été obligé de se retirer à cause de la supériorité des secours que M. de Freytag a reçus. Les troupes commandées par M. de Vair se sont comportées dans cette occasion avec tout le courage possible & avec toute la discipline qu'on pouvoit exiger d'elles. Il ne s'est commis aucun De Francfort.

désordre ni pendant l'action ni pendant la retraite. Le détachement de M. de Vair a perdu quelques hommes en se repliant, & il a repris les postes qu'il occupoit avant cette expédition.

Les troupes des Alliés ont fait quelques mouvemens pour resserrer leurs quartiers, & le Prince Ferdinand de Brunswick a transféré son quartier général de Paderborn à Neuhauss.

ARTICLE IV.

ETATS du Midi.

De Genes. I. ON a appris ici avec étonnement l'envoi fait par la Cour de Rome d'un Visiteur Apostolique en Corse. Cet envoi auquel la République s'étoit toujours fort opposée, a été accompagné des circonstances suivantes :

Il y avoit déja plusieurs années que la République, informée que les Ecclésiastiques de Corse étoient les principaux moteurs de la rebellion, avoit porté ses plaintes au Saint Siége, pour en obtenir qu'il les rappellât à leur devoir ; & le feu Pape Bénoit XIV, sensible à ces plaintes, avoit projetté un bref conforme à ces vûes.

La mort de ce Souverain Pontife étant survenue, ce bref n'eut point lieu, & le Chef des Rebelles, Pascal Paoli, s'enhardissant de plus en plus par la tolérance de la Cour de Rome, saisit les biens des Evêques & des Ecclésiastiques qui n'étoient pas de son parti. Il envoya à Rome des émissaires, qui, quoique rebelles à leur Souverain, y trouverent assez d'appui pour déterminer le Saint Siége à envoyer en Corse un Visiteur Apostolique, sans se concerter avec la République.

La République fit alors présenter au S. Siége plusieurs mémoires; mais ils n'ébranlerent point la Cour de Rome, sur quoi la République notifia qu'elle ne consentiroit absolument point à l'envoi de ce Visiteur.

Cependant la République étoit entrée dans une négociation propre à terminer le différend; & elle se flattoit de voir bientôt renaître la bonne intelligence entre elle & la Cour de Rome, lorsque cette Cour a exécuté son projet. Elle a fait passer en Corse M. Cesar Crescentio de Angelis, Evêque de Segni; & ce Prélat, pour couvrir son départ, a pris la précaution de se travestir, de changer de nom, & de se faire accompagner par un Religieux déguisé en Arménien.

Enfin, ce Prélat s'est embarqué à Civita-Vecchia, où il a trouvé deux Frégates du Pape qui l'attendoient. On a depuis été informé que, quand ces Frégates ont paru à la vûe de la plage de la Brunette, les Rebelles leur ont envoyé quatre chaloupes qu'elles ont saluées de leur canon; & qu'ils ont rendu les mêmes honneurs avec leur mousqueterie à M. de Angelis lorsqu'il il a mis pied à terre. Cette réception justifie les soupçons de la République, & montre le fondement de ses représentations réitérées, pour que le Pape se désistât d'autoriser les vûes de ces rebelles par une semblable disposition.

De Rome.

II. Le Pape avoit nommé plusieurs Architectes & Ingénieurs pour examiner le plan d'un nouveau canal projetté par le Pere Santini, & qui doit s'étendre depuis l'étang Macarese jusqu'au Port Galera; sur le rapport de ces Commissaires le projet a été agréé. En conséquence, il s'est formé une Compagnie avec des fonds

considérables pour le mettre en exécution. Sa Sainteté a fort à cœur la réussite de cette entreprise qui faciliteroit aux vaisseaux l'entrée du Tibre, & qui donneroit au commerce de l'Etat Ecclésiastique une nouvelle vigueur. Elle se propose aussi de faire travailler au desséchement d'autres marécages qui rendent la campagne de Rome extrêmement mal saine dans certaines saisons.

Le Chevalier de Saint-Georges qui avoit paru se rétablir est retombé dangereusement malade, & il a été administré par le Cardinal d'Yorck, son second fils.

La Congrégation ordinaire des Rits s'assembla le 29 du mois de Mars dernier & le 15 d'Avril. Dans la premiere de ces assemblées, on discuta la cause du vénérable Sébastien Maggi, de l'ordre des Freres Prêcheurs. On y approuva le culte qu'on lui rend dans la République des Gênes, qui s'intéresse beaucoup à cette décision. Dans la seconde assemblée on reprit le Procès de Béatification du vénérable Alphonse Rodriguez, de la Société de Jesus.

L'Ambassadeur de Malthe a reçu la nouvelle de la découverte d'une conspiration, formée par les Esclaves Turcs sur les Galéres de la Religion, qui étoient sur le point de partir pour aller en course. Ces conjurés devoient se révolter lorsqu'on seroit débarqué à Syracuse, massacrer les Malthois, & s'enfuir avec les Galères. Les Chefs de cette conspiration ont été punis du dernier supplice.

De Naples. III. Le Comte de Durfort, Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne, arriva ici le 24 Mars. Il se rendit le lendemain à Caserte, maison de plaisance du Roi, où il eut audience de Sa Majesté.

On va établir dans cette Ville, par ordre de Sa Majesté, un Conseil de Commerce & d'abondance. Les Membres qui le composeront seront choisis parmi les principaux Négocians. Ce Conseil connoîtra des affaires du commerce, dont la décision, pardevant les Tribunaux ordinaires, étoit d'une longueur excessive. Il veillera aussi à empêcher les manœuvres qui ont causé plusieurs fois la disette dans cette Capitale. On a défendu, sous des peines très-rigoureuses, les jeux de hazard.

Les troupes que nous avons sur les confins de l'Etat Ecclésiastique continuent de s'y exercer. Le Roi a fait la revue de plusieurs Régimens, & ils ont été trouvés en bon état. Deux bataillons Suisses & deux Allemands ont reçu ordre depuis peu de se rendre au camp de Sora. On ajoute que ce camp sera encore augmenté de quelques corps qui sont déja en mouvement. On enrôle à l'exemple de l'Espagne, les vagabonds & les gens sans aveu. Sa Majesté a accordé aux Déserteurs de ses troupes une amnistie semblable à celle que le Roi d'Espagne a fait publier depuis peu. On a mis aussi sur le chantier quelques Vaisseaux de guerre. On croit qu'ils sont pour le compte de Sa Majesté Catholique. Deux de nos Vaisseaux doivent joindre les Vaisseaux Espagnols rassemblés à Barcelonne.

On a reçu avis, que huit Chebecs & un Vaisseau de 60 canons étoient prêts à partir d'Alger pour faire la course. On a donné aussitôt des ordres d'équiper cinq chebecs, deux frégates, quatre galéres, & autant de galiotes, pour leur donner la chasse. Suivant le rapport de quelques bâtimens venus récemment d'Afrique, il y a eu, entre un vaisseau Malthois & un Algérien, un combat très-vif, dans lequel

ce dernier qui avoit cinq a six cens hommes d'équipage, a été coulé à fond.

Le 4 Avril, une grande partie du sommet du Vésuve s'écroula dans le bassin. On craint que ces débris en gênant l'éruption, n'occasionnent des violens tremblemens de terre.

De Madrid. IV. Le 7 Avril, Dom Antonio Principal de Saldanha, Ambassadeur extraordinaire de Portugal en cette Cour, reçut de Sa Majesté son audience de congé. Dom Joseph de Sylva, qui doit résider ici en qualité d'Ambassadeur ordinaire de Portugal, fut admis en même tems a l'audience du Roi, & lui présenta ses Lettres de créance. Le Comte de Fuentes, nommé à l'Ambassade d'Angleterre, prendra sa route par Paris.

Sa Majesté vient de donner à quelques-unes de ses Provinces une nouvelle marque de son affection paternelle. L'Andalousie, les Provinces de Murcie, de la Manche, de Tolede & d'Estramadure, ayant essuyé une disette, on leur avoit prêté des grains & de l'argent pour les mettre en état de subsister & d'ensemencer, & elles étoient redevables de ces avances au Trésor Royal depuis plusieurs années. Le Roi leur en a fait la remise entiere. On évalue cette grace à plus de trois millions & demi de réaux.

Le Roi a rappellé le Marquis de la Ensenada de son exil, avec permission de paroître à la Cour.

De Lisbonne. V. On a appris du Brésil qu'il y a eu le premier d'Octobre dernier un combat entre les troupes Espagnoles & Portugaises combinées, & les Indiens de la Province du Saint-Sacrement. La victoire s'est décidée en faveur des premieres, qui ont fait un grand nombre de prisonniers. On croit qu'au moyen de cet

vantage l'échange convenu entre notre Cour & celle d'Eſpagne aura enfin ſon exécution.

Le Roi a donné entrée dans ſon Conſeil d'Etat au Cardinal de Saldanha, Patriarché de cette Ville, à l'Archevêque d'Evora, à Dom Jean, au Marquis de Tancos, & au Comte Baro. Dom Paul de Carvalho, frere du Comte d'Oeyras, a été fait Surintendant des Finances.

Le Comte de Kinnoul, Pair d'Ecoſſe, & Ambaſſadeur Extraordinaire & Plénipotentaire d'Angleterre à notre Cour, eut le 11 du mois de Mars ſa premiere audience du Roi. Il étoit chargé de lui faire une réparation de l'atteinte portée par l'Eſcadre Angloiſe à ſon droit de Souveraineté, lorſqu'elle attaqua ſur les côtes de Lagos quelques vaiſſeaux de l'eſcadre de M. de la Clue qui s'y étoient refugiés. Ce Miniſtre s'en acquitta par un diſcours, adreſſé à Sa Majeſté & rempli d'excuſes.

Il ſe tient de fréquens Conſeils d'Etat dont il ne tranſpire rien. Mais on les croit relatif à la grande affaire qui occupe depuis ſi longtems cette Cour.

L'Infant Dom Emmanuel, oncle du Roi de Portugal, eut le 3 Avril une attaque d'apoplexie & de paralyſie. Mais ce Prince ayant été promptement ſecouru, on eſpére que dans peu ſa ſanté ſera parfaitement rétablie.

De Conſtantinople.

VI. Le feu prit au mois de Mars dernier, dans un quartier voiſin du Palais du Grand Viſir; & il fit en peu d'heures de grands progrès. Le Palais de ce Miniſtre faillit à être conſumé. Le Grand Seigneur daigna animer par ſa préſence ceux qui travailloient à éteindre l'incendie, & l'on parvint enfin à l'arrêter. C'eſt pour la ſeconde fois, depuis peu de tems, que ce quartier éprouve un pareil accident.

Le Grand Seigneur vient de donner une Ordonnance très-favorable au Commerce des Hollandois ; il défend expressément aux Pachas & autres Juges des Ports de sa domination, d'exiger d'eux autres droits que ceux qui sont dûs en toute rigueur. Cette Ordonnance est datée du 9 de Mars. Sa Hautesse a eu égard aux plaintes portées par la Pologne, au sujet d'une Lettre injurieuse, écrite par le Kan des Tartares au Comte de Branicky, Grand-Maréchal de la Couronne. Le Grand Seigneur a ordonné au Kan d'écrire à ce Comte une Lettre de politesse & d'excuses, & de s'abstenir désormais de tout procédé semblable envers des personnes constituées en dignité chez des Puissances Etrangeres.

ARTICLE V.

Angleterre & Hollande.

De Londres. I. SA Majesté a prononcé sur l'affaire du Lord Sackville. Elle l'a déclaré incapable de remplir aucun emploi militaire.

On procéda le 16 Avril au jugement du Lord Ferres. Les Pairs s'étant assemblés dans une Salle de Westminster; ce Lord y fut amené vers les dix heures du matin. Le Lord Henley, Grand Sénéchal, lui adressa un discours pathétique sur le crime dont il étoit accusé, & il lui demanda s'il se reconnoissoit coupable. Il répondit que non : alors on introduisit les témoins dont on reçut les dépositions. On demanda en suite à l'accusé ce qu'il avoit à produire pour sa défense; il allégua une maladie de famille qui lui causoit dans certains tems une aliénation d'esprit, & il offrit de le prouver par

par la déposition de plusieurs témoins. On en écouta deux, & l'affaire fut renvoyée au lendemain. Ce jour quelques autres personnes furent entendues. Elles déposerent que le Lord Ferrers avoit commis en divers tems des actions d'extravagance qui ne pouvoient partir que d'un esprit aliéné. Ces témoins entendus, les Pairs Ecclésiastiques se retirerent. Le Grand-Sénéchal fit l'appel des Pairs Laïcs un à un, & leur demanda si le Lord Ferrers étoit coupable du meurtre dont il étoit accusé. Ils répondirent unaniment qu'ils le jugeoient tel *sur leur honneur.* On agita ensuite deux questions incidentes, ce qui fit remettre le jugement définitif au lendemain, & le Lord Ferrers fut reconduit à la Tour. Sa sentence lui fut prononcée le 18. Elle l'a condamné à être pendu, ce qui fut exécuté le 5 Mai. Ce jour le Comte de Ferrers, vêtu d'un habit blanc galonné d'argent (le même qu'il avoit porté le jour de ses nôces, il y a huit ans) fut conduit, sur le midi, de la Tour à la place de Tyburn, dans son propre carosse attelé de six chevaux, escorté par des gardes à pied & à cheval, & accompagné d'un Pasteur & des Echevins. La potence & l'échafaut sur lequel on l'avoit dressée étoient tendus de drap noir. Le Criminel arrivé au lieu du supplice, employa quelques minutes à recommander son ame à Dieu, & fut ensuite attaché à la potence, où il resta pendu jusqu'à une heure. Après quoi l'on transporta son cadavre à la Salle des Chirurgiens, pour y être anatomisé suivant la Sentence.

On a appris de Kingstown, dans la Jamaïque, qu'on avoit ressenti le 7 Février dans cette Isle une rude secousse de tremblement de terre. Elle n'y a cependant causé aucun dommage.

Les Lettres de la Nouvelle Yorck, en date du 16 & du 23 de Fevrier, apprennent les nouvelles suivantes de notre guerre avec les Chiroquois. Ces peuples ont tenté diverses entreprises contre plusieurs de nos Forts, mais ils ont été le plus souvent repoussés avec perte. On n'appréhende plus rien pour le Fort Loudon; mais on craint pour celui du Prince-George. M. Coytmore, Commandant de ce Fort, ayant été invité à une entrevue par un Chef de ces Sauvages, a été blessé avec quelques-uns des hommes de sa suite, & il est mort peu de jours après de ses blessures. Depuis ce tems les Chiroquois resserrent extrêmement ce Fort; & comme il est mal approvisionné, & que sa garnison est foible; il est à craindre qu'ils ne parviennent à s'en emparer avant l'arrivée des secours qu'on attend. On ajoute qu'ils sont pourvus de bonnes armes à feu & de toutes les munitions nécessaires. Ils continuent leurs ravages dans tous les lieux qui sont sans défense. La terreur qu'ils ont causée dans la Colonie a fait abandonner entierement une grande étendue de Pays.

Les Lettres d'Antigoa, en date du 10 Mars, portent que les Armateurs François sont toujours très nombreux; quoique plusieurs ayent été pris par le Chef d'Escadre Moore. Tous les Marchands des Isles Françoises semblent s'être transformés en Corsaires. Une flotte de vingt bâtimens, allant de Piscatagua à Antigoa, a été prise à la réserve de deux vaisseaux qui sont arrivés à leur destination. Ces pertes multipliées nuisent extrêmement à notre commerce, malgré nos succès & la protection de nos Escadres. Outre ce malheur, cette Isle est dévastée par la petite vérole qui enleve une foule de Négres.

Le vaisseau l'*Elisabeth*, allant de Londres à Boston, a été pris par les François. On estime cette prise soixante-dix mille livres sterlings.

On va travailler incessamment au nouveau Pont qu'on doit construire sur la Tamise. Le marché a été conclu à cent dix mille livres sterlings.

II. Nous sommes encore fort éloignés d'obtenir de l'Angleterre la satisfaction que nous demandons depuis si longtems des déprédations de ses Corsaires. La conclusion de cette affaire semble s'éloigner de jour en jour, & prendre un tour peu favorable. Un de nos Députés mande que le Comte de Holderneſſe, l'un des Secrétaires d'Etat, a répondu à ses sollicitations, que les circonstances présentes donnoient tant d'occupations au Ministère, qu'il ne pouvoit songer à cette affaire qu'après la conclusion de la paix; il lui a même laissé entrevoir que la plus grande partie des Vaisseaux arrêtés seroient déclarés de bonne prise. De la Haye.

Cette nouvelle a aussi-tôt causé parmi nos Négocians beaucoup de rumeur, leurs nouvelles plaintes portées au Gouvernement sur ce déni de justice de la part des Anglois, ont déterminé à faire de nouveaux efforts auprès du Ministère Britannique, pour parvenir à un accommodement.

Les différends entre les Provinces de Hollande & de Groningue, loin de se terminer à l'amiable, comme on l'espéroit, semblent s'aigrir de plus en plus.

ARTICLE VI.

NOUVELLES de France.

I. LE 9 Avril, le Roi a disposé de la place de Lieutenant de ses Gardes du Corps, De la Cour.

vacante dans la Compagnie du Maréchal de Luxembourg, par la démission du Marquis d'Estourmel, en faveur du Comte de Roncherolles.

Sa Majesté a accordé celle d'Enseigne, vacante dans la même Compagnie, par la démission du Comte de Roncherolles, au Marquis de Vogué, & celle d'Exempt qu'avoit le Marquis de Vogué au Chevalier de Gaallon.

La place d'Exempt, vacante dans la Compagnie du Prince de Beauveau, par la retraite du Chevalier d'Angivillé, a été donnée par Sa Majesté à M. de la Saigne, Brigadier de la même Compagnie.

Le Roi a accordé au Chevalier de Goyon, Exempt des Gardes du Corps dans la Compagnie de Luxembourg, le Gouvernement du Château de la Latte en Bretagne, vacant par la mort du Comte de Goyon de Vauroualt.

Le Commandement de Lisle en Flandre a été donné au Chevalier de Suarez d'Aulan, Brigadier des Armées de Sa Majesté, & Colonel d'un régiment de Grenadiers Royaux.

Le Roi a donné l'Abbaye de Saint Austrebert, Ordre de Saint Benoît, Diocèse d'Amiens, à la Dame de la Javeliere, Religieuse de l'Abbaye de Saint Paul d'Amiens; l'Abbaye d'Aroisses, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Chartres, à la Dame de Nonant, Religieuse de la même Abbaye; & l'Abbaye de Noningues, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Vabres, à la Dame de Pardaillan, Religieuse Ursuline à Condom.

Le 24 Avril, la Comtesse de Nozieres fut présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale.

Le 27. le Duc d'Aiguillon prit congé du Roi, de la Reine & de la Famille Royale, pour se rendre incessamment sur les côtes de Bretagne.

Le même jour M. Deliſle de l'Académie Royale des Sciences de Paris, eut l'honneur de préſenter à Sa Majeſté une Mappemonde, pour ſervir au paſſage de Venus ſur le Soleil, que l'on attend le 6 Juin de l'année prochaine, & ſur laquelle on voit les lieux les plus avantageuſement ſitués pour l'obſervation de ce célebre paſſage ; ce qu'il a expliqué dans un mémoire qu'il eut l'honneur de préſenter en même tems au Roi.

M. le Quien de la Neufville, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Capitaine au régiment de Cavalerie, Dauphin Etranger, a eu l'honneur de préſenter au Roi, à la Reine, & à la Famille Royale, l'*Hiſtoire des Dauphins du Viennois, d'Auvergne & de France*, dédiée à Monſeigneur le Dauphin.

Le 10 Mai, les Députés des Etats d'Artois eurent audience du Roi. Ils furent préſentés à Sa Majeſté par le Duc de Chaulnes, Gouverneur de la Province, & par le Maréchal Duc de Belle-Iſle, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département de cette Province, & conduits par le Marquis de Dreux, Grand Maître des Cérémonies, & par M. Deſgranges. La Députation étoit compoſée pour le Clergé, de Dom Vigor de Briois, Abbé de Saint Vaaſt d'Arras ; de M. de Belval, ancien Lieutenant-Colonel du régiment Royal-Italien, Brigadier des Armées du Roi, pour la Nobleſſe ; & de M. Anſard, premier Conſeiller, Penſionnaire des Ville & Cité d'Arras, pour le Tiers-Etat.

M. Meſnard de Chouzy, Contrôleur Général de la Maiſon du Roi, Procureur-Général du Conſeil de la Reine, en ſurvivance de M. Meſnard ſon pere, ayant été admis pour être reçu Chevalier des Ordres Royaux, Militaires &

Hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint Lazare de Jérusalem, a prononcé ses vœux le 18 Mai, en présence de Monseigneur le Duc de Berry, Grand-Maître, entre les mains du Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat, Gérant & Administrateur Général de ces Ordres. Le nouveau Chevalier a ensuite prêté serment pour la charge & dignité de Procureur Général desdits Ordres, en survivance de M. Mesnard son pere, & a eu l'honneur de baiser la main du Prince Grand-Maître, en signe d'obédience.

Le Comte de Saint-Florentin reçut ensuite en qualité de Chevaliers Novices desdits Ordres onze Gentilshommes, Eleves de l'Ecole Royale Militaire, sçavoir : MM. de Beaurepaire, Acary de la Suze, de la Borde, de Castres de Martigny, d'Hebert de Boulon, de Bondoire, de la Fitte de Courcilles : de Longueval de Maugier, Lhuillier de la Chapelle freres, & de Ferrar de Pontmartin : ces Chevaliers Novices eurent l'honneur de baiser la main du Grand-Maître. Les Grands Officiers & plusieurs Chevaliers desdits Ordres assisterent à cette cérémonie qui se fit dans l'Appartement de Monseigneur le Duc de Berry, à l'issue de la Messe, qui fut célébrée par l'Abbé Bulté, Chapelain ordinaire de Sa Majesté.

Le 11 Mai, le Comte de Choiseul Stainville eut l'honneur d'être présenté au Roi, à la Reine & à la Famille Royale.

Le même jour, le Comte de Fuentes, Ambassadeur d'Espagne à la Cour de Londres, eut une audience particuliere de Sa Majesté.

Le Chevalier de Bar, ci-devant Capitaine au régiment de Cavalerie de Fleury, a été nommé par le Grand-Maître de Malthe, Général des Galeres de la Religion ; il en prendra le com-

mandement dans le mois de Janvier prochain. Il eut l'honneur de présenter au Roi, le 12, les faucons de présent que le Grand-Maître & la Religion envoient tous les ans à Sa Majesté.

Monseigneur le Duc de Bourgogne, dont la situation occasionnoit depuis quelques tems les plus vives inquiétudes pour sa santé, donne aujourd'hui de plus fortes espérances de rétablissement; le lait de chevre qu'on fait prendre à ce Prince, depuis près d'un mois, faisant tout l'effet qu'on pouvoit en attendre. Cette nouvelle est du 22 Mai.

II. Le 6 Mai, les Maréchaux de France se rendirent, en la forme ordinaire, en leur siége de la Connétablie du Palais. Ils y ont fait enregistrer une Ordonnance du Roi sur la discipline, la subordination & le service des Maréchaussées du Royaume. Ils y ont aussi reçu un Commissaire ordinaire des Guerres. De Paris.

Le sieur de Saint-Germain ayant eu la hardiesse de se mêler à la Haye des affaires politiques de Sa Majesté, le Comte d'Affry a présenté le mémoire suivant aux Etats Généraux, pour faire arrêter cet avanturier, & lui faire subir la punition dûe à un tel attentat.

Hauts et Puissans Seigneurs, « Un » inconnu qui se fait appeller le *Comte de Saint-* » *Germain*, & auquel le Roi mon Maître avoit » bien voulu accorder un asyle dans le Royau- » me, en a abusé. Il s'est rendu il y a quelque » tems en Hollande, & depuis peu à la Haye, » où, sans aveu de la part de Sa Majesté ni de » son Ministere, & sans aucune mission, cet » impudent s'est avisé de débiter qu'il étoit au- » torisé de traiter des affaires de Sa Majesté. »

« Le Roi mon Maître m'ordonne expressé- » ment d'en faire part à Vos Hautes Puissances,

TAYLOR INST. OXFORD

» & publiquement, pour que personne, dans » l'étendue de leur Domination, ne soit trompé » par cet imposteur. »

« Sa Majesté m'ordonne de plus de réclamer » cet avanturier comme un homme sans aveu, » qui a abusé au premier chef de l'asyle qui lui » avoit été accordé, en s'ingérant de parler du » Gouvernement du Royaume avec autant d'in- » décence que d'ignorance, & en débitant » faussement & témérairement qu'il étoit au- » torisé à traiter des intérêts les plus essentiels » du Roi mon Maître »

« Sa Majesté ne doute pas que Vos Hautes » Puissances ne lui rendent la justice qu'Elle a » droit d'attendre de leur amitié & de leur » équité, & qu'Elles n'ordonnent que le pré- » tendu Comte de Saint-Germain soit arrêté & » traduit sous bonne escorte à Anvers, pour » être conduit de-là en France. J'espére que » Vos Hautes Puissances m'accorderont cette » demande sans aucun délai. »

Les nouvelles de Toulon du mois d'Avril dernier, portoient que la Frégate du Roi, l'*Oiseau*, s'étoit emparée du Navire Anglois le *Prince de Galles*, armé de 22 piéces de canons, chargé en Angleterre de matiéres & autres Marchandises, pour Livourne. On évalue cette prise plus de deux millions, le Capitaine ayant offert cent mille livres sterlings pour sa rançon.

On a appris de Marseille que le Capitaine Revest, de la même Ville, avoit pris un navire Anglois, dont la cargaison consistoit en deux mille cinq cens charges de bled, & qu'il l'a envoyé à Carthagene. M. Preville, commandant la Barque du Roi l'*Hyrondelle*, a pris le 25 du mois dernier au Sud d'Almerie le bâtiment l'*Arche de Londres*, chargé pour la

Russie. M. Hennequin, qui a conduit cette prise dans le Port de Marseille, a ajouté que la même barque s'est emparé de deux autres Bâtimens Anglois chargés de sel, qui ont été envoyés en Espagne.

Le 26 d'Avril, à deux heures du matin, le tonnerre est tombé sur le clocher de l'Abbaye de Royaumont en Picardie, & y a mis le feu. La charpente qui étoit d'un très-beau bois de châtaignier, a été entierement consumée, & toutes les cloches ont été fondues. On évalue ce dommage à plus de cinq cens mille livres.

Le même jour, à cinq heures du matin, le tonnerre est tombé sur le clocher de l'Abbaye des Chanoines Réguliers de Sainte Génévieve de Ham en Picardie, & y a mis le feu. Quatre grosses cloches sont fondues. Les deux clochers, la nef, les orgues qui étoient fort belles, & deux chapelles ont été consumés & le chœur a été endommagé.

Une femme de Rennes, âgée de trente-sept ans, y est accouchée de quatre enfans, dont trois sont des garçons. Ils sont en bonne santé, & leur grandeur différe peu de celle d'un enfant ordinaire.

ARTICLE VII.

Batêmes, Mariages & Morts.

Baptêmes. I. LE 7 Octobre 1759, les cérémonies du Baptême ont été suppléées par l'Abbé Rey-de-Loupiac, Bachelier de Sorbonne, dans l'Eglise Saint-Pierre de la Ville de Gaillac, au Diocèse d'Alby, en présence du Curé de la Paroisse, à un fils de Messire Jean-Louis-Etienne d'Hureau-de-Dalmas, Chevalier Seigneur d'Amours, Lieutenant de Roi, au Gouvernement de la Province de Languedoc, & de MM. les Maréchaux de France en Albigeois, Chevalier d'Honneur de la Cour des Aides de Montauban, & de Dame Jeanne-

Simone-Charlotte de Blanc-Fenayrols, Dame dudit Lieu, né le 25 Février 1755, & ondoyé le même jour. Le Parrain a été M. l'Abbé de Foucaud, Abbé de l'Abbaye d'Eaulnes son grand Oncle, représenté par M. l'Abbé de Lastic, Abbé de l'Abbaye de Gaillac. La Maraine, Madame la Comtesse de Lostanges sa grande Tante, représentée par Madame la Présidente de Foucaud : Il a été nommé Jean-Marie-Guy-Etienne-Pulcherie.

Jean-Louis-Etienne-Anne, & Jean-Louis-Constance, ses freres, nés le 26 Juin 1752, & le 14 Décembre 1753, & ondoyés le jour de leur naissance, avoient été suppléés aux cérémonies du Baptême le 25 Décembre 1753, en présence du Curé de la Paroisse Saint-Pierre, par Messire Jean-Marie de Lastic-Saint Jal, Abbé de l'Abbaye séculiere de Saint-Michel de la Ville de Gaillac, Grand Vicaire de l'Archevêque d'Alby, à la tête de son Chapitre.

Mariages. Il. Le 15 Avril, Messire François-Hyppolite Sanguin, Marquis de Livry, Chef d'Escadre des Armées Navales, fils de feu Messire Louis Sanguin, Marquis de Livry, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté, Chevalier de ses Ordres, Conseiller d'Etat, & premier Maître d'Hôtel du Roi, & de feu Dame Magdeleine-Robert, épousa Demoiselle Therese-Bonne Gillain de Benouville, fille de Messire Antoine Gillain, Marquis de Benouville, Mestre de Camp de Cavalerie, ci-devant Sous-Lieutenant des Gendarmes de Bretagne, & de Dame Bonne-Charlotte Hus de Langrune. La Bénédiction nuptiale leur a été donnée dans la Chapelle de l'Hôtel de Saint-Aignan, par l'Evêque de Lombez.

Le 18, Anne-Pierre, Marquis de Montesquiou, Gentilhomme de la Manche de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & Colonel dans les Grenadiers de France, fils de feu Pierre, Comte de Montesquiou, Lieutenant-Général des Armées du Roi, premier Sous-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires, & Gouverneur du Fort Louis du Rhin, & de Dame Gertrude Marie-Louise Bombarde de Beaulieu, épousa Demoiselle Jeanne-Marie Hocquart, fille de M. Jean-Hyacinthe Hocquart, & de feu Dame Marie-Anne Gaillard de la Bouexiere. La Bénédiction Nuptiale leur fut donnée dans l'Eglise Paroissiale de Saint Roch, par l'ancien Evêque de Limoges.

Le 28, Charles-Olivier de Saint George, Marquis de Verac, Lieutenant-Général de la Province de Poitou, fils de feu François-Olivier de Saint-George, Marquis de Verac, & de Catherine-Adelaïde de Rieucourt d'Orival, a épousé Marie-Charlotte-Josephine-

Sabine de Croy d'Havré, Chanoinesse de Maubeuge, fille de Louis-Ferdinand-Joseph de Croy, Duc d'Havré & de Croy, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & de Marie-Louise-Cunegonde de Montmorency Luxembourg. La Bénédiction Nuptiale leur a été donnée par le Curé de Saint Sulpice, dans la Chapelle particuliere de l'Hôtel d'Havré.

Le 5 Mai, Messire Sébastien-François-Ange le Normand de Mesy, Conseiller d'Etat, Intendant-Général de la Marine & des Colonies, veuf de Dame Elisabeth le Coffier, a épousé Marie-Louise-Angustine de Salignac de la Motte-Fenelon, fille de feu Gabriel-Jacques de Salignac de la Motte-Fenelon, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, Conseiller d'Etat d'Epée, Gouverneur du Quesnoy, Ambassadeur de Sa Majesté auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies, & de Dame Louise-Françoise le Peletier. La Bénédiction Nuptiale leur a été donnée par l'Abbé de Fenelon, dans la Chapelle particuliere de l'Hôtel le Peletier.

Le 12. Le Marquis de Lité, Guidon de Gendarmerie, a épousé la Comtesse Desalleurs, née Princesse Lubomirska, Grand'Croix de l'Ordre de Malthe, veuve du Comte Desalleurs, Ambassadeur de France la Porte Ottomane. La Bénédiction Nuptiale leur a été donnée dans l'Eglise de Saint Sulpice, par l'Evêque du Puy. Leur contrat de mariage avoit été signé le 10 par leurs Majestés & par la Famille Royale.

III. Le 21 Avril, Messire Victor-Pierre-François de Riquet, Comte de Caraman, Lieutenant-Général des Armées du Roi, mourut à Paris, âgé de 62 ans. Mort.

Le 29, le Marquis de Surgeres, Lieutenant-Général des Armées du Roi, mourut à Surgeres près la Rochelle.

Le 7 Mai, la Comtesse de la Tour du Roch, est morte à Paris, âgée de 34 ans.

Le Marquis de Firmarçon, Lieutenant-Général des Armées du Roi, est mort au Pont Saint-Esprit.

P. S. Conversations Latines expliquées, ou le Précepteur Zélé, tirées des meilleurs Auteurs, accompagnées d'observations sur chaque régle & sur chaque mot, avec une Syntaxe sur l'application des mêmes régles, & deux tables de déclinaisons & conjugaisons. Cet ouvrage est utile aux Peres curieux de l'éducation de leurs enfans, & à ceux qui désirent d'apprendre à parler Latin & François par principes; par M. Conversations Latines.

Bruxelle, Maître de pension. A Paris, chez Gabriel Valleyre, rue S. Severin, vis-à-vis l'Eglise, à l'Annonciation ; & la Veuve Robinot, attenant les grands Augustins, quai de la Vallée, 1760, in-8°. d'environ 200 pag.

C'est encore ici un de ces ouvrages qui supposent beaucoup de zéle & de désintéressement dans leurs Auteurs. En effet, rien ne soutient le courage en les composant. Tout ce qu'on peut se promettre de plus flatteur, supposé qu'on réussisse, est la simple satisfaction d'être utile au Public.

Ces Conversations Latines sont au nombre de six. Les explications qui les accompagnent & l'arrangement qu'on leur a données offrent aux yeux du Lecteur le spectacle d'un méchanisme laborieux, qui a dû coûter beaucoup de patience à M. Bruxelle.

En parcourant la premiere conversation, nous avons remarqué que l'Auteur y fait masculin *Artocreas*, *atis*, qui veut dire *pâté*. Cependant personne n'a jamais pû douter que ce nom ne doive être mis dans la classe des neutres. On ne dira pas que cette faute est échapée par surprise à l'Auteur. Elle est répétée trop de fois, soit dans le texte, soit dans les explications, pour qu'on puisse admettre cette excuse. Il paroît que M. Bruxelle a toujours cru que ce nom devoit être du genre qu'il l'a fait. Au reste cela doit être regardé comme une bagatelle qui ne peut seule préjudicier au mérite de l'ouvrage.

Traité sur les Toiles peintes.

TRAITE' sur les Toiles peintes, dans lequel on voit la maniere dont on les fabrique aux Indes & en Europe. On y trouvera le secret du bleu d'Angleterre de bon teint, applicable sur la toile avec la planche, ou avec le pinceau. On y a joint encore le procédé qu'il faut tenir pour noyer ou adoucir les ombres, soit pour les fleurs ou les draperies : chose nouvelle & qu'on croit impossible ; par M. Q. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Barrois, quai des Augustins, près du pont Saint Michel, 1760. Brochure in-12. de 109 pag.

Cet écrit qui intéresse également le Physicien & l'Artiste, est divisé en trois chapitres : Dans le premier on enseigne la maniere dont la Toile peinte se fabrique aux Indes. Dans le second on explique la maniere dont elle se fait en France ; & dans le troisiéme, on décrit la façon d'appliquer les couleurs sur la toile blanche, telle qu'on la pratique en Hollande & en Allemagne.

TABLE GENERALE DES MATIERES

Des six premiers mois de 1760.

LIVRES NOUVEAUX, PIECES FUGITIVES.

On a marqué d'un Astérique les Livres dont on a donné l'extrait dans le Journal.

RELIGION, MORALE.

	Pages.
NOUVEAU Testament, traduit par l'Abbé *Valart*.	432
Précis Historique de la Vie de J. C.	39
Office de la Sainte Vierge.	27
Imitation Latine, revue par l'Abbé *Valart*.	*Ibid.*
* Œuvres de S. Prosper sur la Grace.	136
Lettres sur la Canonisation des Saints.	350
* Principes discutés par les PP. Capucins, t. 9 & 10.	162
Principes contre l'Hérésie, par *M. Roussel*.	39
Instruction Pastorale de M. l'Evêque de Soissons, contre le P. *Berruyer*.	185
Conférences monastiques pour les Dimanches de l'Avent & du Carême, par un Religieux Bénédictin.	433
Les consolations de l'Ame fidelle contre les frayeurs de la mort.	174
Année Spirituelle.	345
De la connoissance de J. C. considéré dans ses Mystéres.	417
* Hymnes de Santeuil, traduites par l'Abbé *Poupin*.	186

MATHEMATIQUES, PHYSIQUE, MEDECINE, *&c.*

* Ghomonique pratique, par Dom *Bedos de Celles*.	35
Mémoire de M. *Trebuchet*, sur l'éclypse du Soleil par Venus, le 6 Juin 1761.	159
Lettre de M. *Rigault de Saint Quentin* pour servir de derniere réponse à M. l'Abbé de Lys, sur le nitre de la neige.	48
Œuvres Métallurgiques de *Jean Christian Orschall*.	28
Vues générales sur la nature de toutes les substances du regne Minéral, par M. *Thomas*.	122
Autre Mémoire du même sur le même sujet.	456
* Lettres diverses de M. *Lhoste*, sur de nouveaux produits, tirés de trois regnes.	31
* Dictionnaire de Medécine.	417

* Tableau des Maladies de *Lommius*. 347
Traité d'Ostéologie. 191
* Discours sur la Colique de Poitou. 252
Lettre à l'Auteur du Journal, au sujet d'une maladie extraordinaire d'une femme de Richelieu. 210
* Traité des Jacintes. 99

HISTOIRE, GEOGRAPHIE, ANTIQUITE'S.

* Cours d'Histoire & de Géographie Universelle. 194
* Traduction de Quinte-Curce, par Vaugelas, corrigée par l'Abbé *Dinouart*. 26
Histoire moderne des Chinois, des Japonois, *&c.* 416
Mémoire pour servir à l'Histoire du 17e. siécle. 26
Histoire de France, par l'Abbé *Velly*, t. 7 & 8. 431
Mercure de Vittorio Siri, traduit de l'Italien, t. 18. 185
* Recueil de Lettres pour l'Histoire Militaire de Louis XIV. 344
* Mémoires de Charles Perrault. 163
* Histoire des Dauphins, par M. *le Quien de la Neuville*. 403
Tablettes historiques de Bourgogne. 106
Armorial de Bourgogne. 157
* Journal historique de la Ville d'Avignon. 106
* Abrégé de l'histoire de Rouen. 353
* Histoire des révolutions de la Russie, par M. *Lacombe*. 416
* Histoire des Philosophes modernes, par M. *Saverien*, to. 1er. 323
* Vie de MM Pithou, par M. *Grosley*. 339
* Vie de M. le Peletier. 415
* Les Voyageurs modernes, traduits de l'Anglois. 28
Dictionnaire de la Géographie Sacrée, ancienne & moderne. 156
Tables Géographiques. 39
* Dictionnaire abrégé d'Antiquités, par M. *Monchablon*. 94
* Recueil d'Antiquités Egyptiennes, Etrusques, Grecques, *&c.* par M le Comte *de Caylus*, tom. 3. 243
* Mémoire dans lequel on prouve que les Chinois sont une colonie d'anciens Egyptiens, par M. de *Guignes*. 84
* Doutes sur la précédente dissertation, par M. *Deshauterayes*. 94
* Réponse à ces doutes, par M. de *Guignes*. *Ibid.*
* Lettres de M. de *Mairan* sur les Chinois. 98
Lettre à l'Auteur du Journal, contenant quelques observations sur le livre intitulé : Abrégé Chronologique des Grands-Fiefs de la Couronne. 116
Lettre de M. *Roy*, sur l'Antiquité de la maison d'Aubigné. 277
Lettre de M. *de la Grave*, à M. Beſiers, sur une ancienne Epitaphe de la Cathédrale de Bayeux. 204
Réponse de M. *Beſiers*, à M. de la Grave. 206
Lettre de M. *de la Grave* sur la Réponse de M. Beſiers. 208
Réflexions de M. Beſiers, sur une inscription particuliere de la Cathédrale de Bayeux. 367

Description des Cérémonies qui s'observent à Rouen le jour de l'Ascension pour la délivrance du Prisonnier. 360

BELLES-LETTRES.

* Cours de Latinité, par M. *Vaniere*. 107
Nouvelle méthode pour apprendre le Latin, par M. de *Launay*, t. 2 & 3. 111
Apparat Royal, augmenté par l'Abbé *Dinouart*. 27
Abrégé des Principes de la Grammaire Françoise, par M. *Restaut*. 257
Racines de la Langue Angloise, par M. *Gautier*. 426
* Manuel des Rhétoriciens. 253
L'art Oratoire, réduit en exemples, par M. *Gerard de Beaux*. 411
Extrait de l'Eloge de M. Turgot, par M. *de Bougainville*. 265
Eloge de M. de Fontenelle, par M. le *Cat*. 109
Eloge de M. Joly de Fleury, en stile lapidaire, par l'Abbé *Dinouart*. 125
Epitaphe du même Magistrat. 126
* Memoires de l'Académie des Belles-Lettres. 1
* Histoire Littéraire de la France, par les Bénédictins. 11
Essais sur divers sujets de Littérature, par l'Abbé *Trublet*. 185
Annales Typographiques, par M. *Morin*. 115
Le Censeur Hebdomadaire, par MM. de *Chaumeix* & *d'Aquin*. 32
* Description du Parnasse François, de M. *Titon du Tillet*. 345
La mort d'Abel, Poëme, traduit de l'Allemand de M. *Gessner*. 347
Œuvres de M. *Desforges-Maillard*. 40
L'art d'aimer, Poëme. 416
Fables nouvelles, par M. *Ganeau*. *Ibid.*

POESIES.

Le Carnaval, par M. *Fourneaux*. 129
Le Pardon Généreux, par *le même*. 282
Ode au Démon de la Guerre, par *le même*. 447
Vers de M. *de la Soriniere*, lûs dans une séance publique de l'Académie d'Angers. 56
Cantique du même pour l'Elévation à la Sainte Messe. 128
Epître du même à une Demoiselle. 215
Esquisse du Printems, par *le même*. 285
Vers sur le bonheur de l'Homme d'étude, par M. *Roy*. 131
Paraphrase du Pseaume XLVI. par *le même*. 446
Le Cantique *Magnificat*, mis en Vers par *le même*. 280
Traduction de l'Hymne de Santeul, *Cœlo quos eadem*, &c. par l'Abbé *Poupin*. 212
Traduction de l'Hymne de Santeul, *Hymnis dum resonat*, &c. par *le même*. 213
Traduction de l'Hymne de Santeul, *Procul maligni cedite Spiritus*, &c. par M. de *Sainte-Marthe*. 371
Réflexions sur le tems, à l'occasion de la nouvelle Année, par M. *Dauphin*. 55

Vers sur la mort de Madame la Princesse de Condé; par M. *Duguet de Clairfontaines.* 281
Vers sur le mariage d'un Ami, par *le même.* 372
Vers à une Demoiselle qui a pris l'habit de Religieuse; par M. *Michelin.* 285
Les Amours à la mode; Vaudeville, par M. *de la Loupiere.* 377
Sonnet sur la Colére. 374
Reproches adressés à Pindare; à l'occasion de son Ode, en faveur de l'eau. 375
Souhaits en vers, faits pour M. de C.*** par une jeune Demoiselle. 216
Vers à Sylvie, au sujet de la perte vérole qu'elle a eue depuis peu. 57
Titus Manlius délibére s'il condamnera son fils à mort. 214
Le Pinçon & le Geay, fable, par M. *Massinot.* 134
Le Singe ambitieux, fable par M. *Guichard.* 374
La Mouche & le Papillon, fables, par *le même.* 450
Les oreilles d'Ane, fable. 451

JURISPRUDENCE, POLITIQUE, ART MILITAIRE, *&c.*

* Principes sur les Droits des Gradués, par M. *de Jouy.* 174
Commentaire sur les Coutumes d'Orléans. 433
De la Saisie des Bâtimens neufs, par M. *Hubner.* 114
* Instruction facile sur les Conventions. 191
La pratique des Terriers, par M. de *Fréminville.* 103
Traité du gouvernement des Biens des Communautés d'Habitans, par *le même.* 104
Instruction pour un Régisseur d'une grande terre Seigneuriale. 105
* Traité des droits d'Aides, par M. *le Febvre de la Bellande.* 34
* Tarif pour la taille proportionnelle. 178
Edit du Roi, portant suppression de l'Edit de Subvention. 300
Edit du Roi, portant établissement d'un nouveau Vingtiéme. 306
Edit du Roi, portant suppression de cent Offices de Receveurs des rentes à l'Hôtel de Ville, *&c.* 304
* Le Moniteur François. 251
Etat Politique d'Angleterre. 107
Lettre de M. *Dupain Triel*, sur l'insuffisance de la méthode actuelle d'enseigner les Mathématiques aux jeunes Militaires. 41

ARTS.

* Lettres sur les Danses & les Ballets, par M. *Noverre.* 180
* Nouvelle construction de Cheminée, par M. *Gennelé.* 40
* L'art de régler les Pendules & les Montres; par M. *Berthoud.* 258

Fin de la Table générale des Matieres.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier *le Journal Historique du mois de Juin prochain*; je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impression. A Paris, le 27 Mai 1760. GIBERT.

SUITE DE LA CLEF, OU JOURNAL HISTORIQUE SUR LES MATIERES DU TEMS.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuses.

JUILLET 1760.

Tome LXXXVIII.

A PARIS, *chez* GANEAU, *rue Saint Severin, près l'Eglise, aux Armes de Dombes & à Saint Louis.*

M. DCC. LX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

AVIS.

C'est à GANEAU, *Libraire, rue S. Séverin, proche l'Eglise, aux Armes de Dombes & à S. Louis*, qu'on doit adresser les Piéces qu'on souhaitera faire insérer dans le Journal. On en affranchira le port, sans quoi elles seront mises au rebut. Les Maîtres sont souvent trompés par leurs domestiques à cet égard; c'est à quoi l'on doit prendre garde.

Les Libraires de Province qui souhaiteront qu'on annonce les Livres qu'ils auront fait imprimer, feront sçavoir le nom du Libraire de Paris chez qui l'on pourra en trouver des Exemplaires.

On trouve chez le même Libraire les Livres suivans :

Mémoires du Maréchal de Villars, *in*-12. 3 vol.

——— de Tourville, *in*-12. 3 vol.

——— de Bervick, *in*-12. 2 vol.

——— sur divers sujets de Médecine, *in*-8°.

Lettres Historiques pour servir de suite à l'Histoire des Révolutions d'Angleterre, *in*-8°.

Le Mille & une Nuit, Contes Arabes, *in*-12. 6 vol.

Gilblas de Sentillanne, nouvelle Edition, avec figures, *in*-12. 5 vol. petit format.

Bibliographie Médicinale, raisonnée, qui donne une idée des meilleurs livres propres pour ceux qui étudient la Médecine, *in*-12.

Histoire de Louis XIII. de le Vassor, *in*-4°. 7 vol.

——— de la Religion Naturelle, par Wollaston, *in*-12. 3 vol.

Nouvelles Observations de Chirurgie, trad. de l'Anglois de Warner, *in*-12.

Supplément aux Rêveries de M. le Maréchal de Saxe *in*-8°.

Relation de l'Ambassade de Mehemet Effendi à la Cour de France, trad. du Turc, *in*-12.

Hudibras, Poëme traduit de l'Anglois, *in*-12. 3 vol.

Lettres de Mr Desnoyers, *in*-12. 9 vol. *petit format.*

Œuvres de S. Réal, *in*-12. 8 vol. *petit format.*

SUITE DE LA CLEF, OU JOURNAL HISTORIQUE SUR LES MATIERES DU TEMS.

JUILLET 1760.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature

Mémoires de Médecine.

MEMOIRES sur divers sujets de Médecine, 1 & 2 sur le cerveau, principe de la génération ; 3 ; contre l'ébullition des Plantes ; 4 ; sur l'abus des Huileux ; 5 ; sur la pierre ; 6 ; sur la rage ; 7 ; sur le pouls ; 8 ; sur la conservation des hommes bien faits, par M. le Camus, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine, en l'Université de Paris, des Académies Royales d'Amiens, la Rochelle, & de la Société Littéraire de Châlons-sur-Marne. A Paris, chez Ganeau, Libraire, rue Saint Severin, à S. Louis & aux Armes de Dombes 1760, *in*-8°. de 338 pages, sans la Préface qui en a 26.

On attaque dans ce livre des opinions qu'un antique usage & l'autorité des plus grands Maîtres de l'art ont rendues jusqu'à présent très-respectables aux yeux de tout le monde. Une pareille entreprise qui pourroit quelquefois passer pour téméraire ne l'est jamais quand il y va de la conservation des hommes ; alors il ne doit point être de préjugé, si ancien qu'on le suppose, qui puisse prescrire contre la vérité. Dès que celle-ci se fait connoître il faut la rétablir sans différer dans tous ses droits, & la faire triompher à quelque prix que ce soit, fût-ce même à ses propres dépens. C'est aussi ce que M. le Camus a eu la générosité de faire dans ce nouvel ouvrage. On peut dire qu'il s'y exécute lui-même, puisqu'il y renverse dès le commencement la théorie, sur laquelle étoit fondée toute la doctrine de son livre si connu sous le titre *de la Médecine de l'Esprit*.

Un examen sérieux auquel cet habile Médecin a soumis la substance du cerveau, a fait disparoître à ses yeux cette organisation & ce méchanisme merveilleux si vantés par tous les Anatomistes, & qui lui avoient été si commodes pour expliquer dans l'ouvrage que nous venons de citer, les fonctions animales de l'homme. Aux anciennes idées qu'on avoit de la nature & de l'usage de ce viscere, M. le Camus en substitue d'autres qui frappent d'abord par leur singularité ; mais que ses raisons rendent plus que vraisemblables. Il compare le cerveau humain à un noyau qui contient le germe de l'arbre qui en doit sortir. Il trouve la plus parfaite analogie entre cette partie de l'homme & l'amande d'un fruit, soit du côté de la forme, soit du côté de la substance. C'est du cerveau que dérive, selon lui, la matiére

seminale. Le cerveau est, dit-il, l'organe primitif destiné à perpétuer l'espéce, le premier moteur dans le développement de tous les animaux, la graine, le noyau, le germe du régne animal. Plusieurs Philosophes de l'Antiquité avoient eu à peu près le même sentiment; mais ils manquoient des preuves anatomiques que notre Auteur s'est procurées & qu'il développe de la maniere la plus précise, la plus claire, & en même tems la plus ingénieuse dans ses deux premiers mémoires. Nous y renvoyons le Lecteur. Ils sont dignes de sa curiosité.

Le troisiéme Mémoire roule sur l'abus de faire bouillir les Plantes. M. le Camus y fait voir que l'ébullition en décomposant ces végétaux leur enleve l'essence qui les rendoit utiles. Cette méthode d'exposer les plantes à l'action d'un feu trop violent lui paroît être la cause, pour laquelle on a négligé d'en faire usage dans le traitement des maladies. On a cessé, dit-il, d'y reconnoître leurs excellentes vertus, parce qu'on les administroit mal. M. le Camus indique dans ce mémoire quelles sont les plantes qu'on peut employer en médecine sans le secours du feu. Il y enseigne aussi la maniere de faire cuire ou bouillir celles qui ne peuvent absolument se passer de cette préparation. Il conseille beaucoup l'usage des salades, d'où il paroît qu'on devroit en bannir le pourpier. Notre Auteur prétend que cette plante, lorsqu'on la mange crue, doit être pernicieuse à l'estomac, parce qu'elle a une vertu corrosive, capable de détruire le velouté de cette partie si précieuse du corps.

Jusqu'ici on a été accoutumé à regarder l'usage de l'huile, comme un remede innocent.

& même très salutaire dans les affections de la poitrine, & dans toutes les maladies où il s'agit d'adoucir. Cependant M. le Camus ne fait point difficulté de traiter dans un quatriéme mémoire tous les Huileux, comme autant de poisons qui ont conduit plus d'une victime au tombeau. » Il n'y a, dit-il, que les préjugés » qui puissent nous faire employer intérieure- » ment de pareils remédes. Quittons donc, » ajoute-t-il, nos préjugés; ce sont des langes » dont notre nourrice nous a enveloppés dans » notre enfance, nous devons les abandonner, » aussi tôt que nous pouvons faire usage de » notre raison. »

Dans le cinquiéme mémoire, l'Auteur se propose de faire connoître comment les pierres se forment dans le corps humain, & d'apprendre le vrais moyens de les dissoudre. M. le Camus prétend que les pierres humaines ne sont formées primordialement que de glaires rapprochées, condensées, desséchées & pétrifiées. Il soutient aussi qu'il y a une grande analogie entre la matiére de la goutte & celle de la pierre; qu'ainsi ceux qui craignent les attaques de l'une ou de l'autre de ces deux maladies, doivent renoncer à l'usage des alimens trop succulens, & qui contiennent beaucoup de mucilage, parce que ces nourritures engendrent une grande quantité de glaires. M. le Camus nous apprend ensuite quels sont les remédes qu'il juge convenables, conformément à son opinion pour prévenir ou détruire le calcul dans le corps humain.

Le mémoire suivant est intitulé: Conjectures Physiques sur la nature, la cause, les remédes, soit préservatifs, soit curatifs de la rage.

L'Auteur dans ce curieux mémoire remarque

que les chiens, les loups, & les renards sont les seuls animaux qui ayent la rage de leur propre fonds; que tous les autres ne la prennent que par communication. Il observe encore que ces mêmes animaux ne suent jamais. Quelque fatigue qu'on fasse essuyer à un chien, il ne sera jamais possible de le faire suer. On mit, dit M. le Camus, un chien dans une fonderie de sucre tellement échauffée que le thermometre de Farenheit se tenoit à 146 degrés, le chien mourut après y avoir resté 28 minutes, sans qu'on vît aucune marque de sueur sur cet animal, tandis qu'un chat qui avoit été mis dans le même endroit & en même tems, parut aussi mouillé après sa mort, que si on l'eût trempé dans l'eau. Il s'ensuit donc de cette expérience, ajoute l'Auteur, que dans un chien les parties salines & sulphureuses de la sueur, restent dans la masse du sang; qu'il doit par conséquent » se former dans cet animal un » élément qui ressemble aux phosphores liqui- » des; élément qui sera si l'on veut la *matière* » *électrique*, qui n'attend que le frottement » ou certaines dispositions du sujet, pour être » mise en action. » C'est suivant M. le Camus dans cet élément qui se trouve en plus ou moins grande quantité dans tous les animaux, que réside le principe de la rage. Cette théorie est appuyée par une multitude d'observations qui lui paroissent très-favorables. Nous ne nous y arrêterons pas, parce qu'elles exigéroient un trop long détail. Nous nous permettrons seulement de demander à l'Auteur si, supposé, que cet élément qui contient le principe de la rage, ne fût pas différent de la matière électrique, comme il semble l'insinuer, il n'y auroit pas du danger à se faire électriser;

car cette opération en excitant dans ceux qui s'y ſoumettent, le feu électrique, devroit, ce ſemble par une ſuite néceſſaire, développer en eux le germe de la rage; mais en attendant une réponſe à cette queſtion, ſi elle en mérite une, l'expérience nous raſſure; car on ne voit pas que le nombre des perſonnes attaquées de la rage ſoit devenu plus grand depuis que l'Electricité eſt devenue ſi fort à la mode.

Notre Auteur rend enſuite compte, toujours conformément à ſon ſyſtême, pourquoi un homme malade de la rage ne peut ſouffrir le grand jour? Pourquoi il a l'eau en horreur, quoique preſſé par un ſoif ardente? En un mot tous les ſymptômes qui accompagnent cette cruelle maladie ſemblent s'expliquer naturellement dans les principes de notre habile Médecin. Le mémoire eſt terminé par l'indication des remédes propres à prévenir la rage ou à la guérir. L'Auteur recommande les bains d'eau ſalée pour ceux qui ont été mordus de quelque bête enragée. Il loue beaucoup l'uſage du camphre contre l'hydrophobie.

Dans le mémoire ſuivant, M. le Camus nous donne en peu de mots, l'Hiſtoire des obſervations qui ont été faites ſur le pouls par les plus habiles Medécins, depuis Galien juſqu'à nos jours. Il indique les principaux ouvrages qui ont paru depuis le commencement de ce ſiécle, ſur cette matiére. Il fait ſentir en même tems de qu'elle importance il eſt pour un Praticien de poſſéder parfaitement la doctrine du pouls, *qui porte aujourd'hui le flambeau devant les pas du Médecin, qui ne craint pas la lumiere.* Il fixe & détermine d'une maniere plus préciſe qu'on n'avoit fait juſqu'à préſent, à quels ſignes on peut reconnoître quand le pouls annonce

un prochain écoulement des régles ou des hémorroïdes. Il apprend auſſi une méthode nouvelle pour conſulter le pouls quand on veut en tirer des connoiſſances rélatives à cet objet. On rencontre enſuite quelques remarques intéreſſantes ſur la fiévre qu'on doit plutôt regarder, ſuivant l'Auteur, comme un ſymptôme de maladie & une détermination de la nature qui fait effort pour ſe délivrer de quelque mauvais levain, que comme une maladie particuliere. Le tout eſt terminé par des éclairciſſemens ſur les différentes eſpéces de pouls qu'admettent les Chinois, & ſur la façon dont ces Orientaux touchent le pouls.

Le dernier mémoire ſe fait auſſi lire avec beaucoup de plaiſir. L'Auteur y prend un ton enjoué. Cependant tout en plaiſantant, il n'en croit pas moins dire des vérités.

M. le Camus entreprend dans ce mémoire de rechercher les véritables cauſes de la dénégéraſcence de la nature humaine dont on ſe plaint ſi fort tous les jours. Lorſqu'on fait attention à ce dépériſſement de notre eſpéce, on ne manque jamais de l'attribuer à la vie molle & efféminée que tout le monde mene aujourd'hui, & à la débauche qui, devenue plus commune que jamais, ruine les meilleurs tempéramens. M. le Camus convient bien que ces cauſes peuvent contribuer beaucoup à faire dégénérer l'eſpéce; mais il ſoutient auſſi qu'elles ne doivent pas être conſidérées comme les premieres dans l'ordre de la nature. C'eſt ce qu'il ſe propoſe de montrer dans le cours de ce mémoire.

Toutes les eſpéces ne peuvent ſe reproduire que par des eſpéces ſemblables: or, l'eſpéce des hommes bien-faits doit, dit-il, ſe détruire

peu-à-peu en France, aussi-bien que dans les autres Etats qui se gouvernent comme elle, par la raison que cette espéce fait journellement des pertes qu'elle ne répare point.

En effet, une grande partie des hommes robustes & bien constitués périt dans les armées, une autre sert à faire des Domestiques à qui leurs Maîtres interdisent le mariage, & le reste qui ne fait pas le plus petit nombre est destiné au Sacerdoce, ou à l'Etat monastique: de sorte qu'il n'y a presque que ceux à qui ces trois sortes de profession sont interdites à cause de leur difformité ou de la foiblesse de leur tempérament, qui s'engagent dans l'état du mariage. Toutes ces personnes disgraciées de la nature donnent naissance à des enfans qui leur ressemblent. De là cette prodigieuse multiplication de gens boiteux, bossus & contrefaits qui se voit aujourd'hui parmi nous.

Les Lecteurs, sans que nous en avertissions, sentiront bien que l'Auteur a voulu s'égayer, & que cette singuliere façon de penser sur la cause des enfans contrefaits, parce qu'ils ont tous des Peres qui leur ressemblent, est démentie par l'expérience. De plus, n'a t'il pas souvent entendu que, quand il y a dans une famille un enfant disgracié de la nature, c'est une raison pour le destiner à l'état Ecclésiastique, ou au Cloître. Quoique dans le fond il y ait, proportion gardée, tout aussi peu de bossus, tortus & bancroches parmi les Prêtres & les Moines qu'il y en a parmi les gens mariés; mais quoiqu'il en soit de la plaisanterie de M. le Camus, il demande ce qu'il faut faire pour remédier à de si grands inconveniens. Quels moyens prendre pour empêcher les effets de chacune de ces causes & arrêter les progrès de

la décadence des générations. Ici M. le Camus n'eſt point embaraſſé. Voici en abrégé quelques-uns des expédiens que ſon imagination lui a ſuggeré.

Par exemple, pour obvier à la dévaſtation des beaux hommes occaſionnée par les combats & les autres accidents auxquels expoſe le ſort des armes, M. le Camus conſeille de former en France quelques régimens d'hommes contrefaits, par exemple, un régiment de *boſſus*, un de *bancroches* ou *boiteux*, un de *borgnes*.

On donneroit à ces régimens pour relever leur courage & en même tems pour les faire reſpecter des autres ſoldats, des noms diſtingués. Ainſi le régiment des borgnes pourroit ſe nommer celui des Annibals, à cauſe du brave Général de ce nom qui n'avoit qu'un œil. Il en ſeroit de même des autres régimens.

Notre ingénieux Auteur répond aux difficultés qu'on pourroit oppoſer à ſon projet. Il fait voir que ces ſoldats borgnes, bancroches, boſſus ou de toute autre figure qu'il vous plaira, feroient auſſi bien leur ſervice que des hommes bienfaits. Pour du courage, rien n'empêche que des boiteux & des boſſus n'en ayent autant que des hommes dont tous les membres ſont bien proportionnés. » L'expérience même, dit » l'Auteur, nous engageroit à croire que les » premiers ſont plus braves que les ſeconds. » En effet, nous les voyons plus taquins, plus » hardis, plus obſtinés, plus méchans, plus » intrepides que ces grands coloſſes, qui ſouvent peuvent à peine ſoutenir ou traîner le » poids de leur haute ſtature. N'a-t-on pas » remarqué dans tous les tems que les plus » petits animaux, étoient ceux qui avoient

» toujours témoigné le plus de courage ? Un » basset agace un molosse, un chien de chasse » poursuit un cerf, l'attaque & l'arrête sans » le craindre. Ce n'est donc pas à la taille qu'on » doit mesurer le courage. Les petits hommes » contrefaits se sont sans cesse exercés à se bat- » tre pour repousser les injures & les railleries » que leur a attiré pendant leur jeunesse leur » mauvaise conformation, ils ont fait pour ainsi » dire leur noviciat militaire. »

On voit que M. le Camus exerce dans ce mémoire le talent qu'il a de plaisanter agréablement. Il faut lire ce morceau tout entier dans le livre même.

En général tous ces mémoires nous ont paru devoir intéresser, non-seulement les gens de l'art, mais même toutes sortes de personnes. Ceux qui n'y chercheront pas des instructions pour la médecine, pourront y trouver abondamment ce qu'on ne s'imagineroit guéres, de quoi s'amuser; car nous supposons qu'il n'y a personne qui n'ait du plaisir à entendre un homme d'esprit, combattre des idées généralement reçues, & soutenir des opinions, qui, pour être vraies, ne laissent pas toujours de tenir un peu du paradoxe à raison de leur nouveauté.

Nous ne devons pas omettre que ce livre porte l'attache de la Faculté de Médecine. Les Commissaires nommés pour en faire l'examen, & en rendre compte à la Compagnie, lui ont rendu un témoigne très-favorable. Voici comme ils s'expriment : » Nous nous contenterons » de dire que l'on remarque dans cette partie » de l'ouvrage, (on parle du dernier mémoire » sur la maniere de conserver l'espéce des hom- » mes bien faits) comme dans toutes les autres,

» l'imagination, les talens & les connoissances » de l'Auteur, toujours dirigés en lui par l'envie » d'éclairer les hommes & de leur être utile. »

Cours d'Histoire

COURS D'HISTOIRE & de Géographie Universelle, convenable aux deux Sexes, à tous les âges, & aux différentes formes d'éducation. A Paris, chez Grangé, Imprimeur-Libraire, rue de la Parcheminerie, 1760.

Ce Cours d'Histoire & de Géographie dont nous avons annoncé le Prospectus dans l'un de nos précédents Journaux, se continue avec succès. La cinquante-quatriéme leçon que nous avons lue, contient le voyage d'Abraham & de Sara en Egypte, où ils avoient été obligés de se retirer à cause de la famine qui affligeoit le pays de Chanaan.

Ces Leçons sur l'Histoire seront divisées, comme on l'a déja dit en publiant le Prospectus, en deux parties : *les petits & les grands Elémens.* Dans les petits Elémens on présentera les faits avec le plus de simplicité qu'il sera possible ; de sorte que la mémoire pourra les embrasser tous sans effort. Dans les grands Elémens ces mêmes faits reparoîtront avec des détails plus étendus & plus circonstanciés. Dans les uns & dans les autres le récit des événemens historiques se trouvera accompagné de réflexions qui accoutumeront insensiblement les jeunes gens qu'on a principalement en vûe ici, à méditer sur leurs lectures & à étudier l'Histoire avec fruit. Par exemple, l'Auteur après avoir rapporté la chûte de nos premiers parens, & la maniere dont le Seigneur les interroge l'un après l'autre pour avoir de leur propre bouche l'aveu de leur crime, fait faire au Lecteur cette remarque judicieuse. » Dieu n'a» voit pas besoin, dit-il, d'interroger Adam

» & ſon épouſe pour connoître leur crime ;
» mais dans ce premier exemple de juſtice ſur
» la terre, il voulut tracer aux hommes l'ordre
» qu'ils doivent ſuivre dans les jugemens : tout
» coupable doit être interrogé & convaincu avant
» la punition. C'eſt à ce premier exemple de
» juſtice réguliere & ſtricte que l'on pourroit
» rapporter l'origine de la forme judiciaire,
» obſervée univerſellement par toutes les na-
» tions policées. »

L'Auteur a encore eu raiſon de faire remarquer dans les anciens Auteurs profanes les traces des grands événemens, rapportés par Moyſe. Ainſi l'on n'eſt pas fâché après avoir lu l'Hiſtoire de la création d'Adam & d'Eve, de rencontrer cette obſervation.

» Les Phéniciens avoient une tradition im-
» mémoriale de l'exiſtence d'un premier hom-
» me, appellé Protogone, & de ſa femme,
» appellée Eon, nom qui a de la reſſemblance
» avec celui d'Eve. Protogone veut dire *pre-*
» *mier né*. Eon ſignifie vie. Eon, femme de
» Protogone, fut la premiere qui découvrit que
» les fruits des arbres pouvoient ſervir de nour-
» riture. Qui ne reconnoît, ajoute l'Auteur,
» dans cette fable une altération bien ſenſible
» de l'hiſtoire d'Adam & d'Eve ? »

Ces traits d'Antiquité ornent l'eſprit des jeunes gens, & ont de plus l'avantage de les confirmer dans la croyance des faits dépoſés dans les livres Saints. On pourroit peut-être ſeulement déſirer que l'Auteur les eût un peu moins multipliés, ſur-tout dans cette premiere partie, de crainte quelquefois qu'ils ne cauſaſſent de la confuſion dans l'eſprit des jeunes Lecteurs. N'auroit-il pas pû, par exemple, renvoyer à la ſeconde partie, ou aux grands

élémens, ce qui fait la matiére de la septiéme leçon? L'Auteur y copie un ouvrage connu sous le titre d'*introduction à l'Hiſtoire Univerſelle*, &c. *traduite de l'Anglois, d'une Société de gens de Lettres*, & rapporte l'opinion des anciens peuples ſur l'origine du monde. Toutes ces choſes ſont en elles-mêmes fort intéreſſantes; mais nous doutons qu'elles puiſſent être entendues par la plupart des jeunes gens, pour qui principalement elles ſont écrites.

L'Auteur dans un avertiſſement qui eſt à la tête de ſon cours d'Hiſtoire annonce qu'il a ſuivi la chronologie du texte Hébreu, c'eſt-à-dire, qu'il ſuppoſe qu'il ne s'eſt écoulé depuis la création du monde juſqu'à J. C. que 4004 ans. Il s'eſt déterminé à préférer ce calcul au calcul Samaritain qui, ſelon lui devroit paſſer pour le plus sûr & le plus authentique, ſur les repréſentations qu'on lui a faites que le calcul Hébraïque avoit été adopté par la plupart des Hiſtoriens qu'on a coutume de mettre entre les mains de la Jeuneſſe. Il auroit craint en ſuivant un autre ſyſtême de Chronologie, de jetter dans de continuels embarras ceux qui, inſtruits par ſa méthode, feroient dans la ſuite uſage de ces Hiſtoriens, dans leſquels ils rencontreroient à chaque inſtant des contradictions chronologiques.

Le Cours de Géographie univerſelle qu'on donne ſéparément n'en eſt encore qu'à la ſeptiéme leçon, qui finit à l'arrivée de Miſraïm en Egypte, dont l'Auteur donnera la deſcription, lorſqu'il ſera arrivé au tems où commencera l'Hiſtoire des Egyptiens. Quoique nous ſoyons pourvus d'un bon nombre de cartes excellentes, comme celles de MM. Deliſle, Buache & Robert, qui pourroient ſuffire pour l'inſtruction

de ceux qui suivront ce cours de Géographie ; cependant le désir que l'Auteur a d'accélérer & de faciliter les progrès de l'étude, l'a engagé à proposer au Public une nouvelle espéce de cartes qui, dit-il, représentent les objets avec plus de précision, d'ordre & de clarté.

Le prix de ces Cartes est de trente sols pour Paris, & de quarante sols pour la Province franches de port. Toutes seront imprimées sur du papier *grand Aigle*. Les deux premieres seront achevées le lundi 16 Juin, jour auquel on les fournira à ceux des Souscripteurs qui voudront se les procurer. On pourra souscrire à cet effet chez le même Imprimeur-Libraire, auquel on remettra le prix des deux premieres cartes. Ceux qui auront souscrit les premiers, auront les premieres épreuves.

Catalogue de Plantes.

INTRODUCTION à la connoissance des Plantes ou catalogue des Plantes usuelles de la France, avec les caractéres distinctifs, suivant le système de M. de Tournefort ; les propriétés d'après la pratique des plus sçavans Medécins, & les usages qu'en fait la Pharmacopée de Paris, pour les compositions officinales. On y a ajouté une notice abrégée des Drogues étrangeres, en suivant la même méthode, par M. *Gauthier*., Medécin du Roi, & de l'Université de Paris & de Montpellier. A Avignon ; & se trouve à Paris, chez August. Mart. Lottin, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, au Coq, vis-à-vis S. Yves ; & la veuve Robinot, quai des Augustins, 1760. *in*-12. de 268 pag. sans l'avant-propos qui en contient 24.

M. Gauthier dont le jardin & les talents sont très-connus à Paris de tous ceux qui aiment & qui cultivent la Botanique, avoit donné au Public un catalogue des Plantes dont il est possesseur.

L'Edition

L'Edition de ce catalogue, qui a été recherché & qui méritera toujours de l'être, ayant été épuisée, on vient de le réimprimer avec quelques changemens & augmentations. On le trouvera surtout excellent pour initier ceux qui se destinent à la cure des maladies, dans la connoissance des plantes, & pour les conduire à celle des médicamens, qui est, comme l'observe l'Auteur, la fin de la Botanique. C'est dommage que les occupations de M. Gauthier ne lui ayent pas permis de veiller à l'édition de son livre. On n'y rencontreroit pas sans doute les fautes d'impression qui s'y trouvent en si grand nombre.

Toutes les plantes dont il est parlé dans le catalogue que nous annonçons, sont distribuées en six classes. Pour les ranger dans la classe qui convient à chacune, on a eu égard à leurs qualités sensibles dominantes, parce que ces qualités sensibles sont les sources primordiales de toutes les propriétés des végétaux; ainsi l'on a rassemblé dans la premiere classe les plantes dont la saveur douce, mucilagineuse & aqueuse, indique qu'elles sont très-propres à fournir les adoucissans, les béchiques ou pectoraux, les incrassans, les anodins, les rafraichissans non acides, les émolliens, &c.

La seconde classe renferme les plantes aromatiques, d'où l'on tire les alexiteres, les diaphorétiques, les céphaliques, les antispasmodiques, anti-hystériques, les résolutifs & les discussifs.

Les plantes qui ont une saveur amere occupent la troisiéme classe. Elles donnent les stomachiques, fébrifuges, vermifuges, éménagogues, & extérieurement les principaux vulnéraires, déterfifs & antiseptiques.

La quatriéme classe contient les plantes d'une saveur acre, d'où l'on tire les incisifs, les antiscorbutiques, les résolutifs, stomachiques, diurétiques, &c. extérieurement, les errhins les sternutatoires, les déterfifs, les cathérétiques les rongeants.

La cinquiéme classe est composée des plantes d'un goût acide ou astringent, & qui fournissent les astringents.

Enfin, les plantes qui ont une substance gommeuse, résineuse ou saline forment la sixiéme & derniere classe. Les plantes de cette derniere espéce fournissent les principaux apéritifs, les sudorifiques, les diaphorétiques, les diurétiques; & extérieurement les résolutifs & discussifs.

Pour la nomenclature M. Gauthier a préféré celle dont s'est servi M. Tournefort, parce qu'elle est la plus usitée au Jardin du Roi. Cependant quand il a trouvé dans les ouvrages des Botanistes célébres, comme Dodonée, les freres Bauhins & autres, des nomenclatures reçues dans l'usage ordinaire, ou quelques caractéres distinctifs exprimés, il a cru devoir les ajouter à la suite, afin qu'on ne soit point arrêté dans la lecture de ces Auteurs, lorsqu'on y rencontrera une dénomination différente de celle de M. Tournefort.

Après avoir donné les noms Latins & François d'une plante, notre Botaniste en fait la description. Il indique les principaux caractéres de sa fleur, de son fruit, & de ses feuilles. Il marque ensuite ses vertus médicinales, & les usages auxquels on peut l'appliquer pour la cure des maladies. Dans tout ceci M. Gauthier s'est rapproché le plus qu'il lui a été possible de la méthode de M. Tournefort, & il a tâché, comme

il le dit lui-même dans son avant propos, de ne rien avancer qui ne puisse être avoué par les meilleurs Auteurs & les Praticiens les plus expérimentés.

On trouve à la fin de chaque classe une notice des Drogues étrangeres, dont les plantes ou ne viennent point en France, ou n'y produisent rien. M. Gauthier avertit qu'il aura soin de les avoir toutes rangées dans un droguier où elles seront numérotées, comme les plantes dans le jardin, afin que chacun puisse les voir, revoir & examiner autant qu'il le jugera à propos, avec le catalogue, qui en même tems lui dira ce qui est de plus essentiel sur chaque espéce.

Quoique l'Auteur ait fait en sorte de ne rien omettre d'essentiel sur les différens articles dont il a parlé; cependant la nature de son ouvrage ne lui a pas permis quelquefois de s'étendre autant qu'il auroit été nécessaire: c'est à quoi il suppléra dans les démonstrations & leçons particulieres qu'il se propose de faire.

Oraison Funebre du Roi & de la Reine d'Espagne.

ORAISON FUNEBRE de Très-Haut, Très-Puissant & Très excellent Prince, Ferdinand VI, & de Très-Haute, Très-Puissante & Très-excellente Princesse, Marie de Portugal, Roi & Reine d'Espagne, prononcée dans l'Eglise de Paris, le mardi 15*e.* Janvier 1760, par Messire Gabriel-François *Moreau*, Evêque de Vence, *in* 4°. de 30 pag. A Paris, chez Augustin-Martin Lottin, Libraire & Imprimeur, rue Saint Jacques, près S. Yves, au Coq; 1760.

La coutume de faire la panégyrique des Grands après leur mort est un de ces usages qui remontent jusqu'aux siécles les plus reculés. Les Annales du monde nous apprennent que les nations les plus anciennes & les moins po-

licées se faisoient un devoir de consacrer des éloges ou des monumens à la mémoire de leurs Rois : mais en même tems nous remarquons que ce tribut si légitime ne s'accordoit dans sa premiere origine qu'à ceux qui l'avoient mérité. On ne commença à le payer indistinctement à tous les Princes, que lorque la flatterie qui les obsede sans cesse pendant leur vie, eut trouvé par là le secret de les poursuivre au delà même du tombeau. Ce fut alors qu'on les entendit louer souvent & du bien qu'ils n'avoient pas fait & plus souvent encore du mal qu'ils avoient fait. Combien de fois Rome n'a-t-elle pas décerné les honneurs de l'Apothéose à des hommes à qui l'ancienne Egypte auroit refusé ceux de la Sépulture ? Encore si cet abus ne s'étoit pas perpétué jusqu'à notre tems ; mais avouons-le à notre honte, il n'est devenu que trop commun parmi nous ; & l'on ne peut que gémir lorsqu'on voit des bouches consacrées par état à la Suprême Vérité, venir dans son Temple & aux pieds de ses Autels débiter le mensonge en l'honneur de mortels, dont les *vertus les plus héroïques* n'ont été souvent que *des crimes heureux.* Que d'Oraisons funébres seroient encore à faire si les Ministres Evangéliques s'étoient imposé la loi de ne jamais louer que des Princes semblables à ceux dont M. de Vence a célébré si éloquemment la mémoire. Aussi ce Prélat a-t-il senti tout l'avantage qu'il avoit de ce côté-là sur plusieurs des Panégyristes qui l'ont précédé. Ecoutons le s'en féliciter soi-même dans son exorde, & en rendre des actions de graces au Seigneur.

» Et d'abord je commence, dit-il, par rendre » graces au Dieu Puissant, qui fait regner les » Rois, & qui forme les vertus dans les cœurs

» des hommes ; je lui rends graces de ce que » ces illustres morts, ont toujours marché dans » les sentiers de la Justice ; de ce que leurs » noms peuvent être prononcés à la face des » Autels, & sous les voutes de cet auguste » Temple, sans outrager le Dieu qui l'habite ; » car ce n'est point ici un de ces éloges où » l'Orateur pour remplir son sujet, est obligé » de prodiguer de fausses louanges à des vertus » profanes ; où, dans le cours d'une longue » vie, présentant par-tout les traits du Politi- » que & du Héros, il offre à peine quelques » traces légeres du Chrétien. Ah ! Dieu est » indigné que l'on vienne jusqu'au pied de son » Sanctuaire, louer des actions qui souvent ont » irrité sa justice ; & les saints Autels, forcés » d'entendre ces éloges coupables, semblent » reprocher au Ministre, qu'il avilit la dignité » de son caractére. Fidèle au Dieu que j'adore, » & dont j'annonce la parole, je ne viens louer » que des vertus avouées de Dieu même. Pour » faire l'éloge du Prince & de la Princesse » que nous honorons, je dirai *que tous deux* » *ont été justes, & qu'ils ont observé les com-* » *mandemens du Seigneur d'une maniere irré-* » *prochable. Erant justi ambo antè Deum*, &c. » Ces dernieres paroles que l'Esprit-Saint a employées pour consacrer la mémoire des fidéles époux qui donnerent au monde le Précurseur du Messie, ont paru à M. de Vence très-propres à caractériser Ferdinand VI. & son auguste épouse ; c'est pourquoi il les a choisi pour servir de texte à son discours, dont voici le plan tel qu'il le trace lui même.

Je les suivrai, dit-il en parlant du Roi & de la Reine d'Espagne, dans les deux différens états de leur vie, & lorsque, placés aux pieds

du Thrône, ne voyant qu'un dégré entre eux & le rang suprême, ils apprenoient en obéissant le grand art de régner; & lorsque ceints du bandeau Royal, revêtus de la Puissance Souveraine ils donnerent des Loix à l'Espagne. D'un côté vous admirerez, ajoute l'Orateur, toutes les vertus d'une vie privée: de l'autre, toutes les qualités d'une administration sage.

Dans la premiere partie M. de Vence représente Ferdinand VI. réunissant en sa personne toutes les vertus d'un fils respectueux, d'un Sujet fidéle, d'un Epoux tendre, & d'un Prince Chrétien. Marie de Portugal reçoit aussi dans cet endroit sa part de l'éloge, entant qu'elle a rempli tous les devoirs d'une épouse pleine de tendresse, & qu'elle a pratiquée toutes les vertus d'une Princesse religieuse.

Ces Soudivisions sont bien remplies sans être cependant trop chargées de détails. Elles sont ornées de portraits dessinés avec beaucoup de force, & peints d'une façon très-élégante. Nous ne citerons qu'un morceau de cette premiere partie. Il concerne l'abdication de Philippe V. » Ce Roi qui, par douze an» nées de guerre & de combats avoit soutenu » ses droits au Diadême, & dissipé enfin une » ligue formidable; ce Roi qui réunissoit plus » de vingt Couronnes sur sa tête, qui donnoit » des Loix à toutes les Espagnes, à une partie » de l'Italie, à la Sicile, aux plus beaux cli» mats des Indes, qui régnoit sur le Potose » & sur le Mexique, & dont la vaste domina» tion, étendue au-delà des mers, embrassoit » les deux mondes; Philippe V. tout à coup » quitte les rennes de l'Empire pour s'ense» velir dans la retraite. Jamais motif si grand » ne présida à une résolution aussi étonnante.

» Charles-Quint, rassasié de sa gloire & de » ses grandeurs, fatigué des secousses qui » avoient agité sa vie, avoit cherché dans la » solitude un repos qu'il n'avoit pû trouver » parmi tant d'orages. Christine & Casimir, » tous deux amis des sciences, tous deux Phi- » losophes sur le Thrône, dégoûtés de régner » sur des Peuples plus guerriers que polis, » avoient sacrifié le rang suprême à la douceur » de vivre au sein des arts, parmi des peuples » éclairés. Philippe V. n'immole sa grandeur » qu'au désir de rendre ses peuples plus heu- » reux. Il ne quitte la place des Rois, que » parce qu'il craint de n'en pas remplir tous » les devoirs. O crainte généreuse & magna- » nime! Crainte qui, en le faisant descendre » du Thrône, l'éleve au-dessus de toutes les » Couronnes de la terre, &c. »

Le plan de la seconde partie se trouve annoncé par l'Orateur en ces termes :

» Ferdinand a maintenu la paix dans ses » Etats; il a procuré à ses Peuples tout ce qui » peut orner & enrichir un Empire; il a ré- » pandu ses bienfaits & ses secours sur une » nation voisine & malheureuse; il a enfin » protégé, étendu & fait fleurir l'Empire de la » Religion. »

M. de Vence développe tous ces points, & les met dans le plus beau jour. En parlant de l'attachement inviolable de Ferdinand pour la paix, il rappelle les principales guerres, auxquelles ce Prince auroit pû aisément prendre part s'il eût voulu. Il n'oublie pas celle qui désole aujourd'hui l'Europe, & dont le feu s'est communiqué aux trois autres parties du monde. Le tableau qu'il nous fait de l'origine & des progrès de cette fatale guerre est magnifique. Il faut le voir.

» Cependant la guerre s'allume de toutes » parts. Un peuple ambitieux, inquiet, avide » de richeſſes, éternel ennemi de la Paix, a dit » dans ſon iſle : *J'étenderai ma Puiſſance ; je » régnerai ſur les mers ; les richeſſes du monde » ſeront ma proie, & toutes les nations mes tri- » butaires.* Un Roi auſſi guerrier que politique, » célébre par des Victoires, dangereux par » ſes projets, redoutable par ſon activité, unit » ſon génie au génie de ces Inſulaires. Déja » l'Empire des mers eſt envahi ; & l'Allema- » gne eſt embraſée. La Saxe eſt le premier » théatre de la guerre, & ces riches climats » deviennent la poſſeſſion de l'étranger. L'Au- » triche, qu'une rivalité de trois cens ans » avoit juſqu'alors ſéparée de la France, s'u- » nit avec elle pour repouſſer la guerre. La » France attaquée par ſes anciens rivaux, tou- » jours fidéle à ce plan de grandeur, qui dans » tous les ſiécles fit ſa politique, défend ſes » alliés & combat ſes ennemis. La Suéde » déploye ſes étendarts fameux dans le Nord » par tant de triomphes. La Ruſſie, ce grand » corps iſolé autrefois, & a qui le génie d'un » ſeul homme a donné tant d'influence, la » Ruſſie joint ſes armes victorieuſes aux armes » de ſes amis opprimés par l'injuſtice. Ces » ſecouſſes ſe font ſentir aux extrêmités du » monde. La guerre vole ſur les mers des » Indes, juſqu'au delà du Gange, aux bornes » de l'Aſie. L'Afrique voit couler le ſang ſur » ſes bords. Les déſerts de l'Amérique inon- » dés de combattans, retentiſſent par tout du » bruit des armes. Parmi ces agitations vio- » lentes de tout le globe de la terre, l'Eſpagne » eſt immobile. Tout frémit, tout eſt ébranlé » autour d'elle ; elle eſt tranquille. La paix,

» bannie des deux mondes, ſemble avoir choiſi » ce Royaume pour aſyle. »

Après avoir repréſenté l'amour de Ferdinand pour la paix, l'Orateur parcourt ce que ce Prince a fait pour le bien de ſes Peuples. Il paſſe à cette branche de ſa ſeconde partie, par cette belle tranſition.

» Si le régne de Ferdinand a été un régne » de paix, ne croyez pas pour cela, Meſſieurs, » qu'il ait été un régne ſans gloire. Les peuples » qui tous ont commencé par être barbares, » penſoient autrefois qu'il n'y avoit d'autre » gloire pour un Prince que celle de ravager » & de détruire. Celui qui avoit fait couler le » plus de ſang, leur ſembloit mériter le plus » d'hommages. C'étoit aux coups de tonnere » qu'ils reconnoiſſoient la divinité ; c'étoit au » gain des batailles qu'ils reconnoiſſoient les » grands Rois. Enfin la raiſon a vengé l'huma- » nité ; & l'on comprend aujourd'hui que, » ſans avoir remporté des victoires, un Prince » peut mériter l'eſtime de ſon ſiécle, & les » éloges de la poſtérité. »

On reconnoît aiſément les expreſſions magnifiques & énergiques qui ont attiré notre attention ſur ce morceau. Elles ſont reſſouvenir tout naturellement de cette belle ſtrophe de l'Ode de Rouſſeau à la Fortune.

Juges inſenſés que nous ſommes,
Nous admirons de tels exploits !
Eſt-ce donc le malheur des hommes
Qui fait la vertu des grands Rois ?
Leur gloire féconde en ruines,
Sans le meurtre & ſans les rapines
Ne ſçauroit-elle ſubſiſter ?

Images des Dieux sur la terre :
Est ce par *des coups de tonnerre*
Que leur grandeur doit éclater ?

M. de Vence a réuni l'éloge de la Reine à celui de son illustre Epoux dans l'endroit où il exalte le zéle de ce Prince pour la Religion. Il régne dans ce même endroit & dans plusieurs autres encore une onction Evangélique, qui doit flatter des oreilles chrétiennes. Nous dirons en finissant que ce discours nous a paru beau & véritablement digne du sujet. L'éloquence de l'Orateur se soutient par-tout. Son stile est grave & majestueux. En un mot, après avoir lû les plus belles Oraisons funébres que nous possédons, on n'en lira pas avec moins de plaisir celle de Monsieur de Vence.

Elixir de la Morale Indienne.

L'ELIXIR de la morale Indienne, ou Œconomie de la Vie humaine, composé par un ancien Bramine, & publié en langue Chinoise, par un fameux Bonze de Pékin, avec une Lettre écrite par un Gentilhomme Anglois, demeurant actuellement à la Chine, contenant la maniere dont le Manuscrit de cet ouvrage a été trouvé. Le tout traduit de l'Anglois. A Paris, chez Ganeau, rue S. Severin, aux Armes de Dombes, 1760. *in*-12. petit format, pag. 170.

Il n'y a guéres d'apparence que le titre de cette composition puisse en imposer à un grand nombre ce personnes. Il n'en a pas imposé au Traducteur François, qui dit dans une note *qu'on croit avec fondement que cet ouvrage est de Milord Chesterfield, le meilleur Ecrivain d'Angleterre.* Pour nous, malgré l'étiquette de cet Elixir, nous n'y avons pas trouvé, s'il est permis de parler ainsi, ce goût de terroir qui caractérise les productions Indiennes de ce genre.

Le Gentilhomme Anglois qui l'a traduit du Chinois, reconnoît dans sa Lettre qu'il a eu devant les yeux pour modèles la version du livre de Job, les Pseaumes, les livres de Salomon & les Prophétes. Un pareil aveu fait d'abord naître la pensée que ces livres saints pourroient bien être la véritable source où l'on a puisé cette morale prétendue Indienne. Ce soupçon semble se fortifier à mesure qu'on avance dans la lecture du livre. Plus on le lit, plus on y reconnoît que la plûpart des pensées & des sentences qu'il contient ont été calquées sur celle de l'Ecriture Sainte, & sur-tout des livres de Salomon. Il nous semble même que quelque curieux ne seroit pas trop embarrassé, s'il étoit nécessaire, de découvrir dans cet ouvrage des traces de nouveauté, & de faire voir qu'on n'a pas trop bien observé le costume, en le travaillant avec l'intention de le faire passer pour être de Confucius ou d'un Bramine, contemporain de ce Philosophe. En effet, on y parle plus d'une fois de la charité ou de l'amour du prochain. Il se trouve même un chapitre qui a pour titre *de la Charité.* Or, ce langage ne ressemble-t-il pas à celui de l'Evangile un peu plus que cela ne devroit naturellement être dans une production qui dateroit d'aussi haut que celle-ci. Dans un autre endroit, on s'exprime ainsi : *Comme les branches de l'arbre rendent le suc à la racine qui l'a fourni*, &c. cette comparaison suppose certainement dans celui qui l'a fait, la connoissance de la circulation de la séve dans les plantes. Or, cette doctrine est fort moderne. Rien ne nous permet de croire qu'elle puisse se rencontrer dans une production qui appartiendroit aux anciens Indiens. Au reste, que cette nouveauté soit

Indienne, Angloiſe ou Françoiſe, elle n'en eſt pas moins eſtimable. On peut la regarder comme un petit Traité de Morale naturelle. Il eſt compoſé par ſentences détachées. Pour en donner une idée au Lecteur nous allons tranſcrire le chapitre qui eſt intitulé de la *Femme*. Voici comme l'Auteur y parle.

Fille charmante de l'amour, ſois attentive aux inſtructions de la prudence, & que les principes de la vérité jettent de profondes racines dans ton ame.

Ainſi les charmes de ton eſprit donneront encore du luſtre à l'élégance de ta figure; & ta beauté ſemblable à la roſe, retiendra toute ſa douceur, lors même que ſa premiere fraîcheur ſera paſſée.

Dans le printems de ta jeuneſſe, dans le matin de tes jours, quand les yeux des hommes ſeront fixés agréablement ſur toi, & que la nature interprêtera leur langage, prends garde à leurs diſcours ſéducteurs; garde bien ton cœur & ne prête pas l'oreille à leurs ſollicitations perſuaſives.

Souviens-toi que tu es la compagne raiſonnable de l'homme, & non l'eſclave de ſa paſſion. Ta deſtination n'eſt pas ſeulement de ſatisfaire ſes appetits groſſiers; mais de l'aſſiſter dans les travaux de la vie, de le flatter par ton tendre attachement, & de récompenſer ſes ſoins par tes careſſes.

Qui eſt celle qui ſubjugue le cœur de l'homme, & qui régne ſouverainement dans ſon cœur?

Regardes, la voilà qui marche avec une douceur virginale: l'innocence eſt dans ſon eſprit, & la modeſtie ſur ſes joues.

Ses mains cherchent le travail, & ſes pieds

ne se plaisent pas à courir de côté & d'autre.

Elle est habillée proprement ; elle mange avec modération ; la douceur & l'humilité forment sa couronne.

Les sons les plus flatteurs sortent de sa langue ; le miel découle de ses lévres.

La décence est dans toutes ses paroles, & dans ses réponses régnent l'aménité & la vérité.

L'obéissance & la soumission sont les leçons de sa vie, la paix & la fécilité sont sa récompense.

Devant ses pas marche la prudence, & la vertu est à sa droite.

Dans ses yeux brillent la douceur & l'amour ; mais la discrétion est assise sur son sourcil.

La langue licencieuse en sa présence est muette ; le respect qu'inspire sa vertu lui impose silence.

Lorsque le scandale est le plus occupé, & que la réputation du prochain est impitoyablement déchirée de toutes parts, si le bon esprit & la charité n'ouvrent pas sa bouche, le doigt du silence est sur ses levres.

Son sein est l'asile de la bonté, & dès-là elle ne soupçonne aucun mal d'autrui.

Heureux le mortel qui en fera son épouse, & l'enfant qui l'appellera sa mere !

Elle préside à la maison, & la paix y régne ; elle commande avec jugement & est obéie.

Elle se leve matin, songe à ses affaires, & donne à chacun la tâche convenable.

Le soin de sa famille est tout son plaisir & toute son étude : l'élégance & la frugalité sont les ornemens de sa maison.

Sa prudente œconomie fait honneur à son époux ; il l'entend louer avec une joie secrete.

Elle éleve l'esprit de ses enfans à la sagesse, & son exemple forme leurs mœurs.

Sa parole eſt pour eux une loi : ſon regard ordonne l'obéiſſance.

Elle parle, & les Domeſtiques courent : elle marque le moindre deſir, & la choſe eſt exécutée ; car l'amour remplit leurs cœurs, & ſa bienfaiſance donne des ailes à leurs pieds.

Elle ne s'enfle pas dans la proſpérité, & dans l'adverſité elle guérit patiemment les bleſſures de la fortune.

Elle adoucit les inquiétudes de ſon époux par ſes conſeils, & le ſoulage par ſes careſſes. Il met ſon cœur entre ſes mains, & il reçoit de la conſolation.

Heureux, encore une fois, le mari d'une telle femme ! Heureux les enfans qui l'appelleront leur mere !

Table du Journal de Verdun.

TABLE GÉNÉRALE, Alphabétique & raiſonnée du Journal hiſtorique de Verdun, ſur les matiéres du tems, depuis 1697 juſques & compris 1756, tom. ſeptiéme, contenant les lettres O, P, Q; tom. huitiéme, contenant les lettres R, S; tom. neuviéme contenant les lettres T, Z, *in*-8°. A Paris, chez Ganeau, Libraire, rue S. Severin; à S. Louis & aux Armes de Dombes, 1760.

Ces trois derniers volumes ſoutiennent la réputation de ceux qui les ont précédés. M. Dreux Duradier les a travaillés avec la même exactitude & ſuivant la même méthode que les autres. En un mot, ils ſervitont à faire connoître de plus en plus l'utilité de cette entrepriſe Littéraire. Comme les Auteurs du Journal de Verdun s'occupoient autrefois de nouvelles politiques beaucoup plus qu'il ne leur eſt permis de le faire aujourd'hui, on ſent bien que c'eſt la partie Hiſtorique qui doit dominer davantage dans cette table. C'eſt auſſi ce qui fait

son principal mérite & qui la distinguera toujours des autres tables de Journaux faites & à faire. Veut-on s'instruire d'un événement politique, ou s'informer de quelque particularité concernant les Princes, les grands Seigneurs, les Généraux d'armées, les Ministres & autres personnes qui se sont rendues remarquables de quelque façon que ce soit, sur-tout en Europe, depuis l'établissement de cet ouvrage périodique, qu'on consulte l'article de leur nom à la table, on sera ordinairement sûr d'y trouver indiqué ce qu'on cherche. Nous ne craignons pas même d'avancer que ceux qui se chargeront un jour d'écrire l'histoire de ce siécle, pourront tirer de grands secours de cette table. Elle leur épargnera bien des recherches longues & pénibles. En effet, que quelqu'un ait envie, par exemple, de faire la vie du Czar Pierre le Grand, ou de Philippe V. Roi d'Espagne, ou bien du Maréchal de Saxe, il peut compter qu'il trouvera rassemblé sous ses mains, par le moyen de la table du Journal, presque tous les matériaux qui lui seront nécessaires.

Pour nous conformer à la méthode que nous avons suivie en annonçant successivement les volumes précédens, nous allons transcrire quelques articles extraits des trois derniers que nous annonçons. Nous nous bornons aux deux articles suivans.

Perruque. Edit du mois de Mars 1706, enrégistré au Parlement de Paris, le 10 Mars, concernant le controlle des Coëffes des Perruques dans toute l'étendue du Royaume. E. D. P. O. Avril 1706, pag. 238. Les vieilles perruques devoient se porter au Bureau pour y être marquées *gratis*, au mois de Mai 1707. Toutes les perruques de contrebande & non marquées pouvoient être saisies. *Ibid.*

Les Perruques défendues par le Pape Bénoît XIII. celles appellées *Pélades* ; leur origine dûe à la maladie ſecrete qu'on appelloit autrefois Pélade, parce qu'elle faiſoit tomber les cheveux & juſqu'aux ongles. Avril 1722, *p.* 263.

Elles ſont abandonnées par les Prélats ; quelques-uns y renoncent avec peine, ſous prétexte de commodité. Novembre 1724, *p.* 352.

[M. (Jean) Thiers a fait un Traité des Perruques, qu'on peut conſulter ſur cette matiére ; il en veut ſur-tout aux perruques des Eccléſiaſtiques ; il y a auſſi une diſſertation Latine *de Cæſarie & Capillitio* ; qui a beaucoup ſervi à Thiers.]

Riza-Beg, (Mehemet) Ambaſſadeur de Perſe. Remarques ſur ſon ſéjour à Marſeille, & ſur ſa maniere de vivre. Février 1715, *page* 86. Suite de ſon voyage, & des remarques ſur ſon caractére. *Ibid. pages* 141, 142, addition. Obſervations hiſtoriques ſur ſa perſonne & ſon voyage. Mars 1715, *page* 184. Son arrivée à Paris. *Ibid. page* 185. Remarques ſur la différence de la Religion des Turcs & des Perſans. *Ibid. page* 186. Son entrée publique à Paris. *Ibid. page* 189. Nouvelles circonſtances ſur ſon Ambaſſade ; répond à la Préſidente Charier qu'il a douze femmes ; mais qu'il n'en auroit qu'une s'il avoit trouvé une perſonne auſſi aimable qu'elle. Compliment qui lui eſt fait par le Baron de Breteuil. P. O. Avril 1715, *page* 246-249, eſt dépêché en France par le Gouverneur d'Erivan. *Ibid. page* 252. Lettre de ce Gouverneur à ce ſujet au Marquis de Torcy ; fait ſon entrée publique à Paris ; cérémonies & magnificence de ſa réception. *Ibid. page* 252-260. Ses préſens. *Ibid.* Va aux Spectacles publics, accompagné de M. de St. Olon.

Olon. Conduite qu'il tient avec une jeune fille qu'on lui proſtitue. *Ibid. page* 262. Circonſtances curieuſes ſur ſon Ambaſſade; ſes motifs, ſa route ſecrete, ſon portrait au naturel, ſon arrivée à Smirne, ſon paſſage par Conſtantinople, ſon départ de cette Ville, ſon arrivée à Marſeille, à Paris. Mai 1715, *page* 215-326. Ses Harangues au Roi. P. O. *Ibid. pages* 326, 327, à M. le Dauphin; ſon éloge. *Ibid. pages* 328, 329. Harangue au Roi. T. C. P. O. Août 1715, *page* 84. Ce Miniſtre en paſſant par Moulins, demande aux Magiſtrats qu'on roue un homme vif pour l'amuſer, parce qu'il en avoit vu en chemin; au défaut de coupable il offre un de ſes gens. Inſolence d'un de ſes domeſtiques qui donne un coup de bâton à un Mouſquetaire ſpectateur d'un de leurs jeux; ſa tête eſt offerte en réparation, outre la baſtonade qu'il lui fait donner; refuſe de ſe lever à l'arrivée du Maréchal de Matignon, ſon opiniâtreté vaincue par M. de Bretteuil. Août 1715, *page* 85-89. Se prépare à ſon depart. Septembre 1715, *page* 206. Quitte Paris avec regret, avoit 500 liv. par jour pour ſa dépenſe. Octobre 1715, *page* 265. Madrigal ſur un Ambaſſadeur Turc qui lui eſt appliqué; il prend ſon audience de congé. Octobre 1715, *page* 266-268. S'en retourne en Perſe; Préſens qu'il reçoit, demande encore un luſtre de cryſtal qu'on lui donne. Octobre 1715, *page* 268. S'embarque au Havre de Grace. Remarques nouvelles ſur ſon caractére, emmene avec lui une jeune Françoiſe, groſſe de ſix mois. Novembre 1715, *page* 345. Son voyage en Danemarck; propoſe la jonction du Roi de Perſe aux confédérés, contre le Roi de Suéde. Sa complaiſance pour ſa Maîtreſſe. Décembre

1715, *page* 418. Va à Hambourg, y séjourne pour attendre l'accouchement de sa Maîtresse. Décembre 1715, *page* 419. Continue son voyage par Berlin. Décembre 1715, *page* 419. Remarques sur sa conduite & son humeur bizarre; n'étoit envoyé que pour rendre une espéce d'hommage au Roi. Janvier 1716, *page* 6. Suite de son voyage; la vanité de ses prétentions l'empêche de joindre les confédérés à Stralsund. *Ibid. p.* 51. Il est obligé de rester à Dantzick, état où il se trouve réduit; sa bizarrerie augmente à proportion que ses fonds diminuent. Mars 1716, *page* 196. Sa Maîtresse accouche à Dantzick, où il séjourne trois mois; son départ; il est volé sur la route, & on lui enléve sa Maîtresse. Avril 1716, *page* 301. Son arrivée en Perse, est fait Gouverneur d'Erivan; un de ses fils naturels, reste en France, s'y fait Chrétien. Janvier 1718, *pages* 44, 45.

Messieurs les Souscripteurs sont priés de vouloir bien retirer promptement leurs souscriptions.

Fables nouvelles.

FABLES NOUVELLES divisées en cinq livres, par M. *Ganeau*, Associé Externe de la Société Littéraire de Châlons-sur-Marne. A Paris, chez Ganeau, Libraire, rue S. Severin, aux Armes de Dombes 1760. *in*-8°. de 203 pag.

Nous nous proposons de parler dans le prochain Journal de ces Fables parmi lesquelles il s'en trouve plusieurs dont le sujet est ingénieusement imaginé. En attendant que nous en disions davantage, nous croyons devoir annoncer que cet ouvrage est imprimé en très-beau papier & très-beau caractére. En un mot, M. Ganeau le Libraire a servi en bon Frere M. Ganeau l'Auteur. C'est aussi ce que reconnoît ce dernier à la fin de son livre par les vers qui suivent:

Je ſçais que je vous dois, Monſieur, mon très-cher frere,
Un petit mot de compliment :
Votre Cadet par vous imprimé joliment,
En beau papier bien blanc, & gentil caractére,
A ſon aîné très-humblement,
Vient pour tirer ſa révérence,
Et le prier avec inſtance
D'agréer, d'honorer enfin, de ſes bontés
Ces petits vers, enfans de la reconnoiſſance :
Ils ſont ſans art, le cœur les a dictés.

Traité de la diſtillation.

Traité raiſonné de la diſtillation, réduite en principes, avec un Traité des Odeurs ; par M. *Déjean*, Diſtillateur. Seconde Edition, revue, corrigée & augmentée par l'Auteur. A Paris, chez Nyon, à l'occaſion, Quai des Auguſtins ; & Guillyn, au Lys d'or, auſſi ſur le Quai des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, 1760. *in*-12. pag. 468.

Plantations des Arbres.

Des Semis & plantations des arbres & de leur culture, ou Méthode pour multiplier & élever les arbres, les planter en maſſifs & en avenues ; former les forêts & les bois ; les entretenir, &c. rétablir ceux qui ſont dégradés : faiſant partie du Traité complet des Bois & des Forêts, par M. *Duhamel du Monceau*, de l'Académie Royale des Sciences ; de la Société Royale de Londres ; de l'Académie Impériale de Peterſbourg ; des Académies de Palerme & de Beſançon ; Honoraire de la Société d'Edimbourg & de l'Académie de Marine ; Inſpecteur Général de la Marine. Ouvrage enrichi de figures en taille-douce. A Paris, chez H. L. Guerin & L. F. Delatour, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, 1760. *in*-4°. d'environ 500 pag. d'impreſſion.

Enigme & Logogoyphe.

Le mot de l'Enigme du mois de Juin dernier eſt la lettre V ; & celui du Logogryphe JALOUSIE, où ſe trouvent *œil*, *oiſeau*, *ſeau*, *jus*, *Aſie*, *aloſe*, *jeu*, *ſol*, *la*, *ſi*, *eau*, *olive*, *aloës*, *Louis*, *Saül*, *ſoie*, *as*, *vie*, *Eſaü*, *Oiſe* (riviere) *Lia*, *Joas*, *Joël*, *Iſaïe*, *ſaoul*, *Lis*, *loi*, *ailes*, *vol*, *Joſué*, *joie*.

ENIGME.

Jamais par moi lieux bas ne furent habités.
Mon corps eſt agiſſant ſans vie ;
Et l'on me voit tourner les yeux de tous côtés,
Quoique de regarder je n'aye aucune envie.

LOGOGRYPHE.

On reſpectoit jadis mon nom & mon état ;
Je m'en faiſois honneur, & plus d'un Potentat,
Pour m'être aſſocié quittant le Diadême,
Dédaigna de ſon rang l'autorité ſuprême.
Que les tems ſont changés ! je ne dis pas pourquoi,
Cher Lecteur, tu le ſçais peut-être mieux que moi.
Je commence & finis de même que le monde ;
J'ai cinq membres, ainſi que la machine ronde ;
On y trouve l'endroit où viennent les métaux,
La femme d'Athamas le patron des brutaux,
Une vache qu'Ovide a rendu très-fameuſe,
Et ce que dans le pain aiment gens à dent creuſe.

ELOGE HISTORIQUE

De M. l'Abbé LEBEUF, *par M.* DREUX DU RADIER.

JEAN LEBEUF, Prêtre, ancien sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre, Académicien Pensionnaire de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Paris & de celle d'Amiens, naquit à Auxerre, sous la Paroisse de Saint Renobert, le 7 Mars 1687, de Pierre LEBEUF, Receveur des Consignations, & de Dlle. Marie MARIE. (*) Il marqua dès son enfance cet amour étonnant du travail qu'il a conservé jusqu'aux dernieres années de sa vie, & on s'en servit pour cultiver son éducation. A huit ans il se trouva en état d'étudier les humanités au Collége que les Jésuites ont à Auxerre: Il se distingua dans le cours de ses premieres études, & à la fin de l'année 1697, âgé de dix ans, il expliqua publiquement les Epitres choisies de S. Jerôme que ses Maîtres lui avoient fait parcourir, & rendit compte des difficultés de Grammaire, ou d'Histoire Ecclésiastique ou profane qui s'y trouvent. Appliqué à l'étude, il ne l'étoit pas moins aux devoirs Chrétiens & à ceux de cette piété sincere que son érudition éclaira dans la suite, sans y donner cette atteinte funeste qu'un faux sçavoir n'y donne que trop souvent. Il finit son cours de Philosophie, c'est-à-dire, ce que l'on appelle la Logique, & la Physique en 1701 (**).

(*) Extrait de l'acte de Baptême du même jour, 7 Mars 1687.

(**) Extrait des différentes Attestations des Professeurs, sous lesquels M. l'Abbé Lebeuf a étudié à Auxerre.

Deux ans auparavant, c'est-à-dire, le 29 Mars 1689, il avoit été initié aux Ordres Sacrés, & avoit reçu la Tonsure que lui conféra Mre. André Colbert, Evêque d'Auxerre. (*) Il avoit aussi été pourvu le 13 Mars 1700, d'une Chapelle à la nomination du Chapitre d'Auxerre, sous le titre de Saint Louis *ad Altare S. Alexandri.* (**)

On l'envoya à Paris, en 1701, & il n'eut point à craindre que l'air dangereux de la Capitale nuisît à la pureté de ses mœurs. Ayant été mis au Collége de Sainte Barbe, sous la direction de Claude-Alexandre Prunier de Saint André-Beauchesnes il y recommença un nouveau cours de Philosophie & y resta jusqu'en 1703, qu'il alla prendre des leçons de Théologie en Sorbonne; il fut reçu Maître ès-Arts le 26 Juillet 1704, finit son *Quinquennium* en 1706, reçut les *quatre moindres* le 16 Mars 1709, fut ordonné sous-Diacre le 21 Septembre suivant; Diacre le 15 Avril 1710, & honoré de la Prêtrise le 21 Mars 1711. (***)

Il retourna à Auxerre après avoir pris *ses dégrés* dans l'Université de Paris, & fit dans sa patrie les fonctions des différens Ordres Ecclésiastiques, auxquels il fut promu en différens tems depuis 1708. L'étude & les pratiques religieuses l'occuperent entierement. En s'instruisant lui-même, il se préparoit à l'instruction des autres; sur les rits de l'Eglise, sur son chant & sur ses Antiquités, sur lesquelles ses différens ouvrages ont répandu beaucoup de lumiére. (¶)

(*) Tiré des Lettres de Tonsure.

(**) Tiré de ses provisions.

(***) Tiré des Lettres de Maîtres ès-Arts, de Diaconat, sous-Diaconat, Prêtrise, &c.

(¶) Tiré du Certificat du Sr. Bonnote, Curé de Saint Renobert d'Auxerre, dès dernier Mars 1710 & 15 Février 1711.

Dès l'année 1708 il avoit travaillé à donner un *Antiphonier*, ou livre de Chant, conforme au nouveau Breviaire de Lizieux, & il avoit passé presque un an entier chez le Curé de Berthouville, Doyen de Bernay, au Diocèse de Lizieux, pour perfectionner cet ouvrage. Il y mit la derniere main en 1711, & il eut le plaisir de voir son travail approuvé par une Ordonnance de l'Evêque de Lizieux, du 11 Septembre 1711, rendue à la supplication des Curé & Prêtres de Sainte Croix de Bernay. (*)

Il a depuis rendu de pareils services à d'autres Diocèses, & de plus importans encore, comme on peut en voir la preuve dans ses ouvrages.

L'Abbé Lebeuf réquit le 28 Juillet 1711, en vertu de ses Grades les Canonicat, & Prébende vacants *per Obitum*, de feu M. Laurent Seure, décédé le 27 Juillet, mois affecté aux Gradués. On lui opposa un *Brevetaire*, nommé par l'Evêque d'Auxerre, & le Gradué fut obligé de se pourvoir devant l'Archevêque de Sens, Métropolitain, qui lui accorda ses provisions le 11 Août. Les Parties étoient prêtes d'entrer en Instance au Conseil où l'Abbé Lebeuf fut assigné; mais heureusement pour lui il se trouva un autre Canonicat vacant; il le demanda, sa requisition fut admise; & M. l'Evêque d'Auxerre (l'illustre M. de Caylus) qui n'avoit agi que par des raisons particulieres, fut charmé de trouver cette occasion de montrer à M. l'Abbé Lebeuf l'estime qu'il avoit pour lui; il lui donna ses provisions le 12 Janvier 1712,

(*) Tiré du Certificat du Curé de Berthouville, & d'une Lettre du 14 Novembre 1711.

& le 29 Septembre de la même année il le nomma ſous-Chantre de l'Egliſe de S. Etienne d'Auxerre. (*)

Tranquille & débarraſſé d'un Procès qu'il n'avoit entrepris que malgré lui, M. l'Abbé Lebeuf ne ſongea plus qu'à ſe livrer à ſes goûts dominants & conformes à ſon état, c'eſt-à-dire, à l'étude des Antiquités Eccléſiaſtiques, ſur-tout rélativement à la France, & à celle de notre Hiſtoire. Ces deux objets ſe réuniſſent dans tous ſes écrits, où l'hiſtoire de l'Egliſe ſert d'éclairciſſement à l'hiſtoire civile, & l'hiſtoire civile à l'hiſtoire Eccléſiaſtique. Il joignit à ces recherches ſérieuſes la ſcience & l'hiſtorique du Chant Eccléſiaſtiqué qu'il avoit aimé dès ſa premiere jeuneſſe.

Connu très-avantageuſement par un grand nombre d'ouvrages, dont l'érudition & la ſolidité faiſoient le mérite, il fut bientôt en liaiſon avec tout ce que la France avoit de ſçavans de quelque mérite, ſur-tout dans la recherche de nos Antiquités, & de notre Hiſtoire ſacrée ou profane: Ses diſcuſſions topographiques, ſes remarques ſur le local des Villes, ou des endroits célébres dans nos Hiſtoriens, ſoit par quelques événemens fameux, ſoit par d'anciens monumens; tels qu'un palais, une égliſe, les reſtes d'un amphithéatre, d'un aqueduc, &c. l'ont fait appeller par quelques-uns le Strabon de la France; d'autres l'en ont appellé le Pauſanias; on lui a auſſi donné le titre de *Laerce* Chrétien, eû égard aux excellens mémoires qu'il a publiés ou fournis à ſes amis ſur quantité de Vies de Saints François, ou étrangers à la France.

(*) Tiré des piéces originales du Procès de la requiſition & des proviſions.

Pour donner a ſa réputation tout l'éclat qu'elle devoit avoir, il manquoit à l'Abbé Lebeuf le titre de membre de l'Académie la plus ſçavante de l'Europe, dans l'Hiſtoire & dans les Belles-Lettres; & j'oſerois preſque dire qu'il manquoit lui-même à cette Académie: il y fut admis le 10 Décembre 1740, & feu M. de Boze qui en étoit alors Secrétaire, ſe hâta de lui faire part de ſon élection par un billet daté du même jour, où il le félicite en ami de l'honneur littéraire qu'il venoit d'acquérir.

L'Académie d'Amiens, qui n'avoit encore que le titre de Société, l'ayant nommé Aſſocié au mois d'Avril 1751, lui fit écrire en des termes qu'on peut regarder comme une Epigramme ſpirituelle, mais très-juſte ſur le mérite de l'Abbé Lebeuf. Tels ſont les termes de cette Lettre écrite par le Secrétaire au nom de ſa Compagnie.

Votre nom vous donne dans toutes les Sociétés Littéraires une place quand vous voulez bien l'accepter. Celle d'Amiens qui voudroit être Académie pour être plus digne de vous, vous a élû pour être plutôt digne d'être Académie. Nous ſommes, Monſieur, &c. A Amiens le 16 Avril 1751.

Aſſocié à l'Académie des Inſcriptions, l'Abbé Lebeuf ne pouvoit plus reſter à Auxerre, il avoit conçu des projets dignes du nouveau titre qu'il venoit d'obtenir; pour les exécuter il avoit beſoin de ſecours qu'il ne pouvoit trouver qu'à Paris, il s'y fixa donc en 1741; mais, comme par ſa dignité de Chanoine & ſous-Chantre, il appartenoit à l'Egliſe d'Auxerre, il en donna ſa démiſſion pour ſe livrer à l'étude tout entier & ſans ſcrupule.

Il y avoit déja quelque tems qu'il avoit

conçu l'idée d'une *Histoire de la Ville & de tout le Diocèse de Paris :* Cet ouvrage demandoit un travail opiniâtre, la lecture attentive d'un nombre prodigieux de titres, de cartulaires, de livres imprimés & manuscrits : il falloit consulter toutes les Bibliothéques publiques, ne pas négliger les Cabinets des Sçavans curieux des matiéres qu'il devoit traiter ; que de difficultés à vaincre, que de désagrémens à dévorer dans les lectures seches, dans les examens fastidieux qu'il falloit faire ! L'Abbé Lebeuf surmonta tous les obstacles. L'homme le plus érudit, le plus éclairé peut se méprendre lorsque sédentaire & sans autre instruction que ses livres, il se fixe à son cabinet, & s'en tient aux idées souvent incertaines ou fausses que nous donne un Auteur obscur, mal instruit lui-même des lieux ou des monumens dont il parle. L'Abbé Lebeuf qui avoit pour le vrai cet amour sincére qui fait le mérite de tous écrits faits pour l'instruction de la postérité, après avoir employé une partie de l'année sur ses livres, employoit l'autre à vérifier par ses propres yeux ce qu'il avoit lû : il vouloit voir tout ce qu'il vouloit croire ; ainsi il n'y a presque pas d'endroits d'Eglises, de Palais, de Châteaux, de villes, de villages, de hameaux, de riviéres, de ruisseaux, de montagnes, &c. dont il ait parlé dans ses ouvrages qu'il n'ait vus & examinés de ses propres yeux. Il s'informoit par-tout où il alloit des traditions du pays aux gens les plus instruits ; le mêlange de vrai & de faux qui se trouve presque toujours dans les traditions qui se transmettent de pere en fils, sur un vieux château, de vieilles ruines, les restes d'un ancien camp, une statue défigurée, n'étoient point négligées ; & rapprochant de ses lectures

ces traditions incertaines, ces récits quelquefois absurdes dans la forme ; il démêloit ces objets, en tiroit des vérités utiles, & y trouvoit souvent des matiéres à ces découvertes, qui rendent précieux tout ce qu'a écrit l'Abbé Lebeuf. C'est cette méthode & ce sont ces lectures immenses, ces voyages, ces soins incroyables pour se faire des mémoires exacts, qui ont fait naître tant d'écrits sur notre Histoire & nos Antiquités. Par la longue habitude d'examiner avec soin les anciens édifices, & surtout les anciennes Eglises & les Statues qui leur servent d'ornemens intérieurs & extérieurs, M. l'Abbé Lebeuf avoit acquis une connoissance certaine des différens goûts d'Architecture de tous les âges. Un coup d'œil lui suffisoit pour distinguer dans le même édifice, un portrait du neuviéme siécle, une statue du dixiéme, un pilier d'un siécle différent, & à quelques années près à l'aspect d'une ancienne Eglise, il fixoit la date de la bâtisse, & en donnoit les raisons : il ne faut que lire ce qu'il a écrit en ce genre dans ses différens ouvrages. M. l'Abbé Lebeuf n'avoit pas, si j'ose ainsi m'exprimer, le tact moins sûr pour fixer l'âge d'un manuscrit ; il en avoit tant lûs, tant examinés, qu'un moment lui suffisoit pour en déterminer sûrement le tems : familier avec les caractéres aussi-bien qu'avec le style, il ne se méprenoit guéres dans les jugemens qu'il en portoit ; aussi étoit-il consulté sur ces matiéres par tout ce qu'il y avoit de sçavans qui s'en occupent.

Des travaux si constans, si peu interrompus, & des voyages que ce savant Abbé faisoit ordinairement à pied pour que rien de tout ce qui pouvoit se trouver sur sa route lui échapât, affoiblirent son tempérament. Il étoit natu-

rellement robuſte ; les mœurs réglées, ſa ſobriété, la tranquillité de ſon eſprit & ſa gayété naturelle l'avoient fortifié : mais l'intempérance du travail le ruina, & le réduiſit les trois ou quatre derniéres années de ſa vie à un repos, une inaction forcée qui le chagrina & augmenta tellement ſes maux qu'il y ſuccomba, & mourut le 10 Avril 1760.

M. l'Abbé Lebeuf a trouvé pendant ſa vie des critiques : quel Ecrivain eſtimable n'en trouve pas ? On lui a reproché la dureté de ſon ſtile, la peſanteur de ſa compoſition & des fautes d'exactitude dans quelques faits ou dans quelques dates ; qu'on liſe ſes ouvrages avec les diſpoſitions qu'on doit apporter dans la lecture de pareils écrits, avec celles d'un des plus ſçavans hommes que nous ayons eu, de l'Abbé de Longuerue, on dira ce qu'il diſoit, *que m'importe que l'Auteur écrive bien ou mal, en Latin ou en François, que je l'entende cela me ſuffit.* Bayle, l'aigle de nos critiques, eſt-il toujours exact ? Parle-t-il toujours correctement ? Sacrifie-t-il aux graces quand il diſcute un fait ? L'eſprit occupé de l'exactitude dans les noms, dans les dates, dans les faits, peut il conſerver cette délicateſſe de ſtile, cette legéreté d'expreſſion qui fait le vernis d'un ouvrage ſuivi, d'un diſcours d'une piéce éloquente. Un Auteur qui a paſſé les trois quarts de ſa vie à lire des Auteurs écrits, ou dans une langue étrangere, ou d'un ſtile barbare & hériſſé de phraſes, & de mots hors d'uſage, & le reſte, à les extraire & a en tirer le ſuc, eſt il obligé d'écrire comme celui qui ne s'occupe que des mots, ou de la délicateſſe des tours de la langue qui fait ſon premier objet ? Enfin, celui qui tire les diamans d'une mine doit-il être

confondu avec le Lapidaire qui les façonne, avec l'ouvrier qui les polit? Il y auroit de l'injuſtice à le faire.

Mais, l'Abbé Lebeuf s'eſt mépris quelquefois, il a confondu quelques faits, quelques dates: A qui ce reproche ne peut-il pas s'adreſſer? Dans quel ouvrage ne ſe trouve-t-il point de mépriſes? Mezeray, Daniel, n'en ſont-ils pas remplis? & ſi en faiſant à M. l'Abbé Lebeuf cette objection, on fait attention à l'immenſité de matériaux qu'il a employés, à la nature des faits qu'il a diſcutés, on ſera ſurpris qu'il ne ſe ſoit pas plus ſouvent trompé. Son grand ouvrage ſur l'*Hiſtoire de Paris & de tout le Diocèſe*, peut ſe perfectionner à ſi peu de frais & devenir un ouvrage excellent, en reformant ſi peu de choſe en comparaiſon de ce qui s'y trouve d'exact & de ſupérieur à la critique, qu'il mérite de tout Lecteur judicieux une reconnoiſſance infinie. Pour moi je ne ſçaurois ouvrir ce livre, enviſager la variété des objets qu'il contient, & les découvertes multipliées que l'Auteur a faites, la critique ſaine qui y régne, ſans être dans l'admiration, & pour ainſi dire, épouvanté du travail, du tems, & des recherches qu'un ſi grand ouvrage a exigé. Tout y eſt neuf, tout y eſt puiſé dans des ſources à peine connues des Sçavans mêmes. Le Citoyen y apprend à reconnoître ſa Patrie: les Seigneurs ſpirituels & temporels leurs droits; l'Antiquaire y voit une infinité de monumens rares qui lui avoient échapé, & ceux qui s'appliquent à notre Géographie & à notre Hiſtoire, y découvrent des notions précieuſes, & qu'ils cherchoient inutilement ailleurs.

Pour donner une Vie complette de M. l'Abbé Lebeuf, il faut donner une ſuite Chronologi-

que des ses ouvrages, c'est ce que nous tâcherons d'exécuter, si cela n'a point encore été fait; en attendant nous renvoyons à la liste qu'on en trouve dans la Bibliothéque de Bourgogne à son article, à la Table générale du Journal de Verdun, au mot *Lebeuf*, & à la France Littéraire.

DISCOURS

Qu'a prononcé M. PROCOPE COUTEAUX, *Procureur du Roi au Siége de la Connétablie & Maréchaussée de France, à la Table de marbre du Palais, à la Séance tenue par MM. les Maréchaux de France, de Noailles Doyen, de* BALINCOURT, *de Clermont-Tonnere, de Richelieu, de Lautrec, de* BIRON, *de Luxembourg, d'Estrées, de Thomond, de Conflans & de Soubize, le 6 Mai 1760, audit Siége de la Connétablie, où ils ont fait lire, publier & régistrer une Ordonnance du Roi du 19 Avril dernier, concernant la subordination, la discipline, & le service des Maréchaussées.*

MESSIEURS,

Cette Juriſdiction trop longtems ſéparée de ſes illuſtres Chefs, quoiqu'inſéparable de leurs dignités, a donc enfin l'avantage de vous voir placés à ſa tête, & l'objet qui vous y conduit eſt d'autant plus intéreſſant qu'il renferme une partie de la Police générale du Royaume.

Comment

Comment pourrons nous exprimer notre reconnoissance à des guerriers fameux, qui par leur sang prodigué pour la Patrie ont tant de fois assuré le salut de la nation? Et vous, Monsieur, (*) dont le vaste génie a toujours éclaré dans la conduite des affaires d'Etat, & dans celle des armées, par quelles offrandes pourrons-nous acquitter envers vous ce siége d'une démarche qui lui rend votre décanat si précieux & si favorable? Un seul tribut est en notre pouvoir.... C'est celui des cœurs qui vous sont le plus essentiellement attachés: Heureux sans doute, que le discours ingénieux (**) dont l'éloquence vient de fixer votre attention, nous permette au moins l'honneur de vous présenter leurs hommages! Daignez les agréer, Messieurs, & voyez dans l'enceinte de ce barreau les différens ordres (***) qui vous appartiennent. Ces Officiers distingués entr'eux par leurs fonctions, mais semblables par leur zéle, s'empressent tous de jouir de votre présence, & viennent recevoir en ce moment le prix le plus flatteur de leurs travaux. Puissent leurs sentimens dont ma voix est le foible organe, vous attirer désormais plus souvent en ces lieux! Si nos vœux réunis.... Mais que disons nous? Malgré des soins indispensables & multipliés notre auguste Monarque attentif au bonheur de ses Peuples, pour perfectionner le service dans l'intérieur de l'Etat donne une loi nou-

(*) M. le Maréchal Duc de Noailles premier Maréchal.

(**) M. Dugay, Lieutenant Général du Siége de la Connétablie dans le discours qu'il avoit prononcé avant à la même Séance.

(***) Les Officiers du Siége de la Connétablie, les Tréforiers, Commissaires & Controlleurs des guerres..., Les Prévôts & Lieutenans de Maréchaussée.

velle qui doit sa naissance à vos sages observations, & aux conseils d'un Ministre éclairé.... Vous venez (en daignant prendre part à nos travaux) imprimer vous même à cette loi le sceau de l'autenticité... N'est-ce pas nous rappeller ces tems mémorables où plus souvent encouragés par vos illustres Prédécesseurs, les Officiers de ce Siége maintenoient dans toute sa force une autorité qui prend sa source dans celle du Souverain que vous faites passer jusqu'à nous? Les vertus héréditaires dans vos maisons promettent à vos neveux, ces places qu'avant vous ont occupé vos Ancêtres; pourquoi, sous ces heureux présages, ne nous seroit-il pas permis d'espérer que l'exemple de vos ayeux se perpétuant en vous deviendra le modéle de vos Successeurs? Et si votre présence & votre appui répandent sur nous quelque lumiére, en contribuant au bien public, qui fait l'objet de tous vos soins, elle n'éclairera que vos trophées.

Placés sous des lauriers tutelaires, de simples arbrisseaux, s'empressoient d'unir leurs feuillages pour entourer leurs Protecteurs; sous ce puissant abri les pluies les plus fréquentes n'étoient pour eux que d'utiles rosées, les rayons même du Soleil heureusement interceptés, ne leur transmettoient qu'une chaleur convenable à leur existence; mais bientôt agités par des vents contraires ces superbes lauriers resserrerent leurs branches sur leurs tiges élevées: les tristes arbrisseaux... sans appui... languissants... dépouillés de verdure... n'osoient plus espérer leur premiere splendeur... Lorsqu'aux rayons d'un Soleil favorable ces magnanimes lauriers ranimant leur ardeur étendirent de nouveau leurs branches protectrices. Ah généreux lauriers! (s'écrierent les arbrisseaux.)

puissions nous désormais conserver cet abri salutaire! nous en serons plus dignes de vous, & l'éclat que vous nous procurerez ne nous servira qu'à vous en faire de trop justes hommages.

REPONSE

De M. le Maréchal Duc de NOAILLES.

Le Ministére dont vous êtes revêtu, Monsieur, & dont vous remplissez dignement les fonctions, vous donne le droit de rendre le premier tribut d'obéissance, qui est dû aux Ordonnances, & vous impose le devoir de veiller sans cesse à leur exécution.

Puissions-nous concourir avec vous à ce double objet, & vous prouver que notre bienveillance pour ce Siége, s'étendra toujours sur un Officier qui en partage les travaux & l'honneur!

LETTRE

A l'Auteur du Journal.

Dans l'idée que la Société pourroit trouver de l'utilité dans LES EPOQUES *des Dixiémes, Cinquantiémes, Vingtiémes, & deux sols pour livres*, &c. dont j'avois fait le tableau pour mon usage particulier, j'envoyai ce tableau à M. de Boissy, qui l'insera dans le Mercure d'Octobre 1756; mais les derniers Edits ayant apporté quelque changement à ce tableau, je les y ai faits, & je l'ai augmenté en même tems d'un calcul du produit de ces Dixiémes, Cinquiémes & Vingtiémes, &c. sur le pied de 100 liv. de rente ou intérêt par an, ce qui peut rendre ce tableau encore plus utile, & lui mériter par là, Monsieur, une nouvelle place dans votre ouvrage.

J'ai l'honneur d'être, &c.

DE LA GRAVE, *Commissaire au Châtelet.*

Paris, ce 3 Juin 1760.

EPO-

DES DIXIEMES, CINQUANTIEMES, livre en sus du dernier Dixiéme, & deux

Comme les deux premiers Vingtiémes n'ont pas une le calcul de fixer une Epoque du jour de leur fera facile de se servir du même calcul par

Edits & Déclarations d'Etablissemens.	Commencemens.	Suppressions.	Durée.
Par Déclaration du 14 Octobre 1710.	Premier Dixiéme, le premier Octobre 1710.	Édit d'Août 1727, pour finir le dernier Décembre 1717.	7 ans, 3 mois.
Par Déclaration du 5 Juin 1725.	Cinquantiéme, le premier Août 1725.	Déclaration du 7 Juillet 1727, pour finir au dernier Décembre 1727.	2 ans, 5 mois.
Par Déclaration du 17 Novembre 1733.	Second Dixiéme, le premier Janv. 1734.	Arrêt du 1er Janv. 1737, pour finir au dernier Déc. 1736.	3 ans.
Par Déclaration du 29 Août 1741.	Troisiéme Dixiéme, le premier Octobre 1741.	Édit de Mai 1749, pour finir au dernier Décemb. 1749.	8 ans, 3 mois.
Par Édit de Décembre 1746.	Les deux sols pour livre en sus du Dixiéme, le premier Janv. 1747.	Cette imposition étoit ordonnée pour dix années, qui devoient finir le dernier Décembre 1756, mais suivant l'article premier de la Déclaration du Roi, du 7 Juillet 1756, elle continuera d'être levée jusqu'au dern. Déc. 1766, ce qui fera 20 années.	

QUES

VINGTIEMES, DEUX SOLS POUR sols pour livre en sus du troisiéme Vingtiéme.

Epoque certaine pour leur durée, on a été obligé pour commencement, jusqu'au premier Janvier 1760, il proportion pour le surplus du tems de leur durée.

Totaux sur le pied de 100 liv. de rente ou intérêt par an.	*Produits sur le pied de cette fixation des Dixiémes, Cinquantiéme, Vingtiémes, & 2 sols pour livre.*	
	Pour la totalité de leur durée où fixat.	*Pour une année.*
725 liv.	72 liv. 10 sols.	10 liv.
241 liv. 18 sols 4 d.	4 liv. 16 s. 8 d.	2 liv.
300 liv.	30 liv.	10 liv.
821 liv.	82 liv. 10 sols.	10 liv.
6000 liv.	10 liv.	1 liv.

SUITE.

Edits & Déclarations d'Etablissemens.	*Commencemens.*	*Suppressions & Durée.*
Par Edit de Mai 1749.	Vingtiéme actuellem. subsistant, le premier Janv. 1750.	Suivant autre Décl. du 7 Juillet 1756, ce vingtiéme continuera d'être perçu pendant 10 an. seulement, à compter de la Publ. de la Paix. Fixation pour les 10 prem. ann. échues le prem. Janvier 1760.
Par Déclaration du 7 Juillet 1756.	Second Vingtiéme, le premier Oct. 1756.	Suivant la même Décl. il doit finir 3 mois après la Public. de la Paix. Fixation pour 3 ans. 3 mois, échus le prem. Janv. 1760.
Edits de Septembre 1759. Et de Février 1760.	Troisiéme Vingtiéme, & les deux sols pour livre d'icelui le premier Oct. 1759.	Cette imposition étoit ordonnée pendant la guerre, & l'année qui suiveroit celle de la cessation des hostilités en Europe. Mais par le second Edit, elle ne doit avoir lieu qu'à compter du prem. Oct. 1759, & pendant le cours de l'année 1760. Les parties comprises dans les Rolles d'Industrie, & les Propriétaires des maisons de Paris en considération du rachat des Boues & Lanternes, en sont dispensés, l. an. 3. mois.

DES ÉPOQUES.

Totaux sur le pied de 100 liv. de rente ou intérêt par an.	*Produits sur le pied de cette fixation des Dixiémes, Cinquantiéme, Vingtiéme & 2 sols pour livre.*	
	Pour la totalité de leur durée ou fixation.	*Pour une année.*
1000 liv.	50 liv.	5 liv.
300 liv.	16 l. 5 s.	5 liv.
125 liv.	Vingt. 6l. 5 s.	5 liv.
125 liv.	2 s. pp. l. 12 s. 6 d.	10 s.

SUITE DES ÉPOQUES.

Il résulte de ces opérations qu'il doit être retenu, depuis le premier Octobre 1759,

	SÇAVOIR, sur. . . .		100 liv.
Prem. Vingt.	5 liv.	Ce qui fait le dixiéme montant à .	10 liv.
Second Vingt.	5.		
Deux s. pour liv. du Dixiéme .		1	16 l. 10 s.
Troiſiéme Vingtiéme.		5.	
Deux s. pour liv. du 3e Vingt. .		10 s.	
Total de la retenue par 100 l.		16 l. 10 s.	
Reſte à payer.			83 l. 10 s.

Et ſur.	1000 liv.
Dix fois 16 l. 10 s. montant à.	165
Reſte à payer.	835 liv.

VERS

*Sur la naiſſance de *** tenu ſur les fonds, par Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur le Prince de *** & Madame la Comteſſe de ****

L'HEUREUX Printems, la Reine des ſaiſons,
Succéde aux noirs frimats, aux fougueux Aquilons,
La terre prend une forme nouvelle,
Et la nature agit de concert avec elle.
Un feuillage naiſſant embellit nos forêts;
Des prés l'agréable verdure
Et nos champs préparés aux préſents de Céres,
Nous annoncent les biens du Dieu de la nature.
Jardins délicieux, que d'immenſes tréſors:
Que de fleurs je vois éclorel

Cachés dans votre sein de précieux ressorts,
Décélent à nos yeux les merveilles de Flore.
Pomone de ses dons va parer nos vergers :
On voit dans ce riant bocage.
Accourir pleins d'ardeur nos amoureux Bergers ;
Chacun à sa Bergere offre un sincére hommage.
Amour, puissant amour ! doux tyran de nos cœurs !
Tu vas régner sur tout ce qui respire,
Ah ! qui peut résister aux charmes, aux douceurs,
Dont on jouit sous ton aimable Empire !
L'Aurore d'un beau jour brille sur nos côteaux ;
Le soleil sur son char commence sa carriére,
Par leurs charmans concerts on entend les oiseaux
Bénir avec transport l'Auteur de la lumiére :
O jour ! le plus beau de nos jours !
O jour que l'amitié rend cher à ma mémoire !
Æglé la mere des Amours,
Augmente de Tyrcis le bonheur & gloire.
O gage fortuné d'un Hymen vertueux !
Fruit précieux de la tendresse,
Reçois mon encens & mes vœux :
Que ses jours soient le prix des soins de la Sagesse,
Qui tout concoure à ta félicité.
Chacun s'empresse à dorer ta belle ame,
Et Minerve sous un nom emprunté
De ses propres vertus t'enrichit & l'enflame
En transmettant ton nom à cet aimable enfant.
Prince ! tu lui sers de modéle ;
Et de son jeune cœur le premier sentiment
Doit être un sentiment d'amour & de zéle.

Par M. DAGUIS DE CLAIRFONTAINE *du Mans.*

COUPLETS

De M. DE LA LOUPTIERRE, à une Demoiſelle de Campagne qui habite nouvellement la Ville.

AIR : *L'autre jour étant aſſis.*

Vous embelliſſez ces lieux
Comme on voit la fleur champêtre
Quitter pour charmer nos yeux,
Le Hameau qui l'a vû naître :
Gardez ces doux attraits,
Cet heureux caractére,
Et n'oubliez jamais
Que vous fûtes Bergere.

Conſervez cette rougeur,
Qui ſied ſi bien à votre âge,
Des vertus, de la candeur,
Parlez toujours le langage,
Si quelques beaux eſprits
Vous en paſoient un autre,
Défiez vous, Iris,
De leur cœur & du vôtre.

Au Village on eſt Amant
Avant de ſonger qu'on aime,
Il ne faut qu'être conſtant
Pour être chéri de même ;
Mais à la Ville on prend
Pour un ardeur ſincére,
Ce qui n'eſt bien ſouvent
Que le déſir de plaire.

COUPLETS

Du même Auteur, à une Demoiſelle qui diſoit avec Pope *que tout eſt bien.*

AIR : *Du haut en bas.*

Si tout eſt bien
Que n'approuvez vous mon martire ?
Si tout eſt bien
Pourquoi ne pardonnez-vous rien?
Pourquoi n'oſe t-on pas, Thémire,
Vous avouer que l'on ſoupire,
Si tout eſt bien ?

Tout eſt-il bien
Quand le repos nous abandonne ?
Tout eſt-il bien
Quand le cœur languit ſans ſoutien ?
Votre vieux Docteur déraiſonne,
Ce n'eſt que dans votre perſonne
Que tout eſt bien.

VERS

BELLE Æglé, je vous vis, & mon cœur trop ſenſible,
S'enyvra malgré moi de ce poiſon terrible,
Qui ſouvent du plus ſage a fait un inſenſé ;

Brulant de vous connoître, empressé, mais timide,
Je m'approchai de vous plein du respect stupide,
Que toujours un Amant porte à l'objet aimé;
Mais, que devins-je, ô Ciel! à ce ton insipide,
A ce fade propos!.... Le bon sens indigné,
Se révolta bientôt contre un penchant perfide:
Et voyant ses défauts d'un œil bien détrompé,
Déplorer un objet qu'amour même a formé.
Je dis en versant quelques larmes:
Ah! s'il avoit uni l'esprit à tant de charmes,
C'étoit fait de ma liberté.

Par Mr DE CHAMBRAY.

VERS

*A Mademoiselle *** en lui envoyant des Plumes à écrire.*

Le fils de Cythérée aujourd'hui n'a plus d'ailes,
Il a quitté pour vous toutes les Belles:
Rien n'est plus vrai, des ailes de l'amour
Oui, ces Plumes furent tirées,
Il vous les donne, & demande en retour,
Qu'elles lui soient seulement consacrées.

Par M. GUICHARD.

ARTICLE II.

NOUVELLES ETRANGERES.

ETATS du Nord.

I. ON apprend de Petersbourg que l'Impératrice de Russie a été fort indisposée vers la fin du mois d'Avril. Sa santé est aujourd'hui rétablie. De Russie.

Les troupes qui doivent agir cette année contre le Roi de Prusse montent, suivant un état authentique, à cent treize mille cinq cens dix-sept hommes; on n'y comprend point un corps de dix mille trois cens cinquante-deux hommes, destinée à garder la Prusse & les bords de la Vistule.

II. La maladie de la Reine Mere qui nous avoit allarmés n'a pas eu de suite, & cette Princesse est présentement hors de danger. De Hanovre.

Sa Majesté a fait une Ordonnance qui a pour objet d'encourager l'industrie, & les Manufactures en laine. Elle assigne des récompenses à ceux qui auront le mieux réussi dans le filage de cette matiére & dans son emploi, soit en draps, soit en autres étoffes. Ces récompenses seront adjugées par des Commissaires nommés par le Roi.

ARTICLE III.

ETATS de l'Empire d'Allemagne.

I. ON a vû ici dans le courant du mois de Mai, la déclaration que l'Impératrice Reine a fait remettre aux Etats Généraux par le Baron de Reischach, Ambassadeur Plénipotentaire de Leurs Majestés Impériales, en De Vienne.

réponse à celle des Rois d'Angleterre & de Prusse. Elle porte que pour répondre aux désirs de Leurs Majestés Britannique & Prussienne pour le rétablissement de la paix, Leurs Majestés l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, le Roi Très-Chrétien, & l'Impératrice de toutes les Russies, également animées du désir de contribuer au rétablissement de la tranquillité publique sur un pied solide & équitable, déclarent, » Que Sa Majesté » Catholique ayant bien voulu offrir sa média- » tation pour la guerre, qui subsiste depuis » quelques années entre la France & l'Angle- » terre, & cette guerre n'ayant d'ailleurs rien » de commun avec celle que soutiennent éga- » lement depuis quelques années les deux » Impératrices avec leurs Alliés contre le Roi » de Prusse, Sa Majesté Très-Chrétienne est » prête à traiter de sa paix personnelle avec » l'Angleterre, par les bons Offices de sa Ma- » jesté Catholique, dont Elle s'est fait un » plaisir d'accepter la médiation.

» Quant à la guerre qui regarde directe- » ment Sa Majesté Prussienne, Leurs Majestés » l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohê- » me, le Roi Très-Chrétien, & l'Impératrice » de Russie, sont disposées à donner les mains » à l'établissement du congrès proposé. Mais » comme en vertu de leurs traités, Elles ne » peuvent prendre aucun engagement relatif » à la paix que conjointement avec leurs Al- » liés, il sera nécessaire pour qu'Elles puissent » s'expliquer définitivement sur ce sujet, qu'a- » vant tout il plaise à Leurs Majestés Bri- » tannique & Prussienne de faire parvenir leur » invitation a un congrès à toutes celles des » Puissances qui se trouvent directement en

» guerre contre le Roi de Prusse, nommément » à Sa Majesté le Roi de Suède ; ainsi qu'à Sa » Majesté le Roi de Pologne, Electeur de » Saxe, lesquels spécialement doivent être in- » vités au futur congrès.

L'Impératrice Reine nomma le 3 Mai, jour de l'Invention de la Sainte Croix, l'Infante Isabelle de Parme, Dame de l'Ordre de la Croix Etoilée. L'Archiduchesse Marie-Anne reçut en son nom la Croix des mains de Sa Majesté.

Le Marquis de Paulmy, Ministre, ci-devant Secrétaire d'Etat de la Guerre, est arrivé à Vienne, pour se rendre à Warsovie, en qualité d'Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne auprès du Roi & de la République de Pologne. Il a été présenté le 2 Juin à Leurs Majestés Impériales & Royales, & à leur Famille, par le Comte de Choiseul, Ambassadeur de France en cette Cour ; & l'Ambassadrice a présenté le même jour à Sa Majesté Impériale & Royale Apostolique la Marquise de Paulmy.

Quoique toutes les armées soient sorties de leurs cantonnemens, il ne s'est encore rien passé entre-elles de fort important.

II. Il a été convenu entre Sa Majesté Très-Chrétienne & le Duc de Wirtemberg que ce Prince retirera ses troupes de l'armée Françoise, pour les faire rentrer dans ses Etats, où elles continueront d'être à la disposition du Roi de France & de ses Alliés. De Francfort.

L'armée Françoise est dans le meilleur état du monde. Elle a plus de cent cinquante piéces de canon, non compris celui des Régimens.

ARTICLE IV.

ETATS du Midi.

De Rome. LE Pape tint le 30 du mois d'Avril un Consistoire secret & extraordinaire. Le motif qui l'a occasionné est l'affaire du Visiteur Apostolique, envoyé en Corse par Sa Sainteté ; & contre lequel la République de Gênes a fait publier une déclaration par laquelle elle promet six mille écus à celui qui lui livrera ce Prélat. Sa Sainteté a été blessée de cette déclaration ; mais il n'a rien transpiré de ce qui s'est passé dans le Consistoire tenu à ce sujet.

Il se tint le 9 Mai, un autre Consistoire où l'on agita la même matière. Celui-ci fut suivi de deux autres, qui se sont tenus le 11 & le 13 du même mois. On afficha le 15 ; dans les endroits accoutumés, un Bref, par lequel Sa Sainteté annulle le Décret du Gouvernement de Gênes contre le Visiteur Apostolique de Corse. On a publié le Bref par lequel le Pape commet ce Visiteur : on a aussi rendu public le discours pathétique, prononcé par Sa Sainteté dans le Consistoire secret, tenu le 5 : On travaille à dresser un mémoire qui sera envoyé à tous les Nonces dans les Cours étrangeres, pour justifier la conduite du Pape dans cette affaire. Sa Sainteté a adressé à la République de Gênes un Bref extraordinaire ; pour l'engager à donner au Saint Siége une satisfaction convenable de son procédé.

Le Pere François-Xavier Vasquez, Général de l'Ordre de Saint Augustin, a obtenu de Sa Sainteté les Décrets de la Béatification de trois Religieux de cet Ordre, sçavoir : des Bienheureux

Augustin

Auguſtin de Termes, dit Novelli; Antoine Turriani, dit de Aquila; & Antoine de Amandula.

On a armé à Civita-Vecchia les Galéres du Pape.

II. Il y a préſentement dans nos Ports quarante-huit Vaiſſeaux de ligne, douze Frégates & quinze Chebecs, armés & en état de partir aux premiers ordres. De Madrid.

Le Roi Très Chrétien ayant nommé le Prince des Aſturies, Chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit, Sa Majeſté revêtit, le 18 Mai, ce Prince du Collier de cet Ordre, qui lui fut remis par le Marquis d'Oſſun, Ambaſſadeur extraordinaire du Roi de France en cette Cour.

Sa Majeſté vient d'accorder à Dom Paul-Auguſtin de Ordegnana la faveur de le rappeller de l'exil où il avoit été envoyé en même tems que le Marquis de la Enſenada, & il lui a permis de fixer ſon ſéjour où il voudra, ſans en excepter la Cour.

III. Le 18 Avril, la Reine a fait une chûte étant à cheval, en revenant d'une maiſon de campagne, ſituée à deux lieues de Belem. Cette Princeſſe eſt tombée ſur le bras, & ſe l'eſt démis dans la jointure la plus proche de l'épaule; ſon pied étoit engagé dans l'étrier; heureuſement le cheval n'a fait aucun mouvement, & a donné le tems à ſes Officiers de mettre pied à terre, & de la ſecourir. Sa Majeſté a ſouffert prodigieuſement juſqu'au moment de la réduction de ſon bras. Elle a été ſaignée quatre fois; elle n'a point eu de fiévre. La ſanté de cette Princeſſe eſt parfaitement rétablie. De Liſbonne.

ARTICLE V.

Angleterre & Hollande.

De Londres. 1. LE Comte de Fuentes, Ambaſſadeur Extraordinaire de Sa Majeſté Catholique, arriva à Londres le 14 du mois de Mai. On lui a rendu de grands honneurs dans ſa route depuis Douvres juſqu'ici. Ce Miniſtre eut ſa premiere audience particuliere du Roi le 27 à Kinſington. Il fut introduit auprès de Sa Majeſté par le Duc de Newcaſtle, & l'audience fut aſſez longue. On attend avec impatience le ſuccès de la négociation dont on le croit chargé. Le Marquis d'Abreu, Miniſtre d'Eſpagne en cette Cour, reçut le même jour ſon audience de congé.

On a reçu par la corvette *la Diligente*, arrivée de Madraſſ, des nouvelles des Indes Orientales. Ces nouvelles font évanouir le bruit qui s'étoit répandu de la priſe de Pondicheri. Elles contiennent des détails du combat donné au mois d'Octobre dernier entre notre flotte commandée par l'Amiral Pocock & celle de France, ſous les Ordres de M. d'Aché, Chef d'Eſcadre. Ce combat a duré trois heures, pendant leſquelles nous avons eu cinq cens hommes tués ou bleſſés. Les Lettres du Continent confirment auſſi la nouvelle du combat de Vandavachi, & du déſavantage que nos troupes y ont eu.

D'autres nouvelles poſtérieures à celles de l'Amiral Pocock, portent qu'après l'affaire de Vandavachi, M. de Buſſy avoit marché à la tête de huit cens Européens & d'un gros corps d'Indiens contre nos Etabliſſemens, & qu'on y étoit dans de grandes allarmes. On ajoute que nous avons avec les Hollandois à Bengale un démêlé qui peut avoir des ſuites. Il regarde le com-

mercé que ceux-ci font avec les François, auxquels ils fournissent du salpêtre & des munitions de guerre. Le Nabab notre Allié a voulu soumettre les Hollandois à la visite ; ils ont fait venir de Batavia sept vaisseaux & mille hommes de débarquement pour assurer la liberté de leur commerce. Le Général Ford & le Colonel Clive ont accouru au secours du Nabab, & le Major Caillaut, Commandant de Madrass, s'est embarqué avec trois cens hommes pour les appuyer.

Les Armateurs François nous enlévent tous les jours une multitude de Vaisseaux. Ces prises multipliées font un tort considérable à notre commerce.

Les dernieres Lettres de nos Isles apprennent que les Corsaires de la Martinique se sont emparés récemment de huit vaisseaux, destinés pour la Barbade. On apprend aussi de la Guadeloupe que les Armateurs François ont la hardiesse de venir jusques dans les anses de cette Isle, & d'y enlever les vaisseaux qui s'y croyent en sûreté. Suivant les avis de Philadelphie, un vaisseau de Boston, chargé d'effets, appartenant à M. Schirley, Gouverneur de Bahama, a été pris à la hauteur de cette Isle, par un Armateur François, & rançonné pour mille livres sterlings.

II. Les Etats Généraux ont fait publier une Ordonnance, par laquelle ils défendent de contraindre personne à recevoir en payement des Ducats d'or, sous peine de confiscation & d'une amende de 150 florins. Ils décrient entiérement par la même Ordonnance tous les Ducats non cordonnés, & qui ne pésent pas au moins 72 grains & demi ; & ils ordonnent de les porter aux Monnoies, ou de les couper, afin qu'ils ne puissent avoir cours dans le commerce que comme matiére. De la Haye.

ARTICLE VI.

NOUVELLES de France.

De la Cour. LE Roi a disposé de la charge de Conseiller d'Etat, vacante par la mort de M. Bidé de la Granville, en faveur de M. de Barentin, Intendant d'Orleans; & il a donné l'Intendance d'Orleans à M. de Cypiere, Maître des Requêtes.

Sa Majesté a accordé l'Abbaye d'Ivry, Ordre de Saint Benoît, Diocèse d'Evreux, à l'Abbé de Monclar, Grand Vicaire d'Orleans, sur la démission de l'Abbé Annisson; l'Abbaye aux Bois, Ordre de Cîteaux, Diocèse & Ville de Paris, à la Dame de Richelieu, Abbesse du Trésor; celle du Trésor, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Rouen, à la Dame d'Alegre, Grande Prieure de l'Abbaye de Saint George à Rennes; & celle de la Joie, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Vannes, à la Dame de Bertin, Religieuse du Monastére de Coiroux, Diocèse de Limoges.

Le 25 Mai, le Roi, la Reine & la Famille Royale, signerent le Contrat de Mariage du Marquis de Nagut, Cornette de la premiere Compagnie des Mousquetaires, avec Demoiselle Duhamel de Melmont, & celui du Marquis de Saluces avec Demoiselle de Molde.

Le 26, la Comtesse de Gaucourt a été présentée à Leurs Majestés, & à la Famille Royale, par la Comtesse de Marsan.

Le 30 du même mois, la Duchesse d'Aiguillon présenta à Leurs Majestés & à la Famille Royale la Marquise de Liré, née Princesse Lubomirska.

Le 17 Juin, M. Tiepolo, Ambassadeur de la République de Venise, vint à la Cour avec le Chevalier Brizzo, Ambassadeur de la même

République, auquel il succéde, & il eut une audience particuliere du Roi, de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Monseigneur le Duc de Berry, de Monseigneur le Comte de Provence, de Monseigneur le Comte d'Artois, de Madame Adelaïde, & de Mesdames Sophie & Louise, étant conduit, les Introducteurs absens, par M. de la Tournelle, Secrétaire ordinaire du Roi à la conduite des Ambassadeurs.

Le même jour, le Chevalier Erizzo, Ambassadeur de la même République, eut une audience particuliere du Roi, dans laquelle il prit congé de *Sa* Majesté. Il fut conduit à cette audience par le même Secretaire, qui le conduisit ensuite à l'audience de la Reine & à celles de la Famille Royale.

Le 12 Juin, M. de Montenault présenta au Roi le quatriéme & dernier volume de la belle Edition qu'il a publiée des Fables de la Fontaine, grand *in-folio*. *Sa* Majesté lui en marqua sa satisfaction.

M. Pessenant, Ingénieur du Roi au Louvre, a eu l'honneur de présenter à *Sa* Majesté une Montre à répétition de son invention. Toute la méchanique de la cadrature est à découvert, elle est visible avec tous ses effets, sous un second crystal qui fait le fond de la boëte, les changemens de l'heure & des quarts s'y font sans aucun jeu par un moyen simple & nouveau qu'il a imaginé. Le Roi en a paru très-satisfait.

II. Le 18 Mai, Prince Louis de Rohan, Evêque de Canope, Coadjuteur de l'Evêché de Strasbourg, fut sacré dans l'Eglise Métropolitaine par l'Archevêque de Paris, assisté des Evêques du Puy & de Blois. Un grand nombre De Paris.

d'Archevêques, d'Evêques, & de personnes du premier rang, assisterent à cette Cérémonie.

Sa Majesté conduite par l'esprit de piété qui a toujours caractérisé les Rois Très-Chrétiens, a voulu, au commencement de cette campagne, implorer la bénédiction du Ciel sur ses armes. Elle a écrit à l'Archevêque de Paris, ainsi qu'à tous les Archevêques & Evêques de son Royaume, la Lettre suivante.

» MON COUSIN, le maintien de la tranquillité de l'Europe a toujours été le principal » objet de mes vœux & de mes démarches : » ce sentiment s'est fortifié par le désir que j'ai » de contribuer au bonheur de mes peuples, » & de diminuer les charges qu'ils supportent » d'une maniere digne de leur zéle pour la » gloire de mon régne, & de l'amour que j'ai » pour eux. C'est pour leur en faire ressentir » les effets que je n'ai négligé aucun des moyens » capables de déterminer les Puissances qui » m'ont forcé à reprendre les armes, à con» courir au rétablissement d'une paix dont on » pût assurer la durée. Mais avant que l'on ait » pu parvenir définitivement au but désirable » de la paix générale, la continuation des » hostilités des ennemis de la France m'oblige » à de nouveaux efforts pour la défense de mes » propres Etats, & pour soutenir les engage» mens que j'ai pris avec mes fidéles Alliés. » Quelque confiance que j'aie dans la volonté » de mes troupes, dans leur zéle pour mon » service, je n'en dois pas moins implorer le » Dieu des Armées, & je vous fais cette Lettre » pour vous dire que je souhaite que vous » ordonniez des Prieres particulieres dans tou» tes les Eglises de votre Diocèse, pour obte» nir du Tout-Puissant qu'il daigne répandre

» ſa bénédiction ſur mes armes, & favoriſer le » ſuccès de mes juſtes entrepriſes. Sur ce, &c. »

L'Atchevêque de Paris a donné en conſéquence de cette Lettre ſon Mandement, par lequel il indique, dans toutes les Egliſes de ſon Diocèſe, des Prieres publiques pour la proſpérité des armes de Sa Majeſté. Aprés une vive peinture des malheurs de la guerre, ce Prélat fait ſentir la modération du Roi, qui ne s'eſt déterminé à prendre les armes qu'après avoir épuiſé tous les tempéramens de la négociation. Il prouve l'obligation de ſatisfaire ſans murmures aux impoſitions publiques, quelque grandes que puiſſent les rendre les circonſtances; & la néceſſité de s'adreſſer à la Divinité pour en obtenir des proſpérités temporelles & des ſuccès militaires. Le Mandement eſt terminé par une priere fervente & pathétique pour Leurs Majeſtés, pour Monſeigneur le Dauphin & Madame la Dauphine, pour la Famille Royale, & en particulier pour le jeune Prince, dont l'état chancelant excite notre inquiétude. » Attendriſſons-nous, dit le Prélat, ſur les dan- » gers qui ont menacé les jours d'un jeune » Prince, déja l'amour de la nation, en atten- » dant qu'il ſoit la terreur de ſes ennemis. » Qu'un rejetton ſi précieux n'ait pas le ſort » des fleurs de la campagne qui, ſelon le lan- » gage de l'Ecriture, naiſſent & périſſent preſ- » que dans le même tems. Que le fils de tant » de Rois nous faſſe recueillir en ſa perſonne » les fruits de l'éducation Chrétienne qu'il » reçoit des mains de la vertu; éducation toute » propre à ſervir de baſe & de principe aux » leçons qui forment le grand homme. »

Les Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, ont tenu depuis peu leur Cha-

pitre général dans l'Abbaye de Marmoutier-lès-Tours, dans lequel ils ont élu pour Général par continuation Dom Joseph Delrue. Dans ce Chapitre général, ce Corps, particuliérement attaché au Roi & à l'Etat, a voulu donner une nouvelle preuve de son zéle, en faisant un réglement exprès par lequel il est dit que le Chapitre général ordonne que pendant la présente guerre on fera, pour l'heureux succès des armes du Roi, pour la conservation de Leurs Majestés & de la Famille Royale, les Prieres marquées dans ledit réglement; & que le premier jour libre après la Toussaint on célébrera un Service solemnel pour les Officiers & Soldats qui seront morts dans le cours de la campagne.

Il a été brûlé par ordre de M. Bertin, Contrôleur Général des Finances, chez M. de Boullongne, Conseiller d'Etat, Intendant des Finances, conformément aux différens Arrêts du Conseil & aux Procès-verbaux dressés en conséquence le 10 Mai & jours suivans, trente millions deux cens quatre-vingt-trois mille deux cens soixante & dix livres d'effets acquittés à la Caisse des Amortissemens, tant des restes de l'exercice de 1754, que des exercices de 1756, 1757, 1758 & 1759; sçavoir, sur les rentes de la Caisse des Amortissemens de l'Edit de Mai 1749, deux millions trois cens douze mille trois cens livres; sur les restes des primes & lots des sept, neuf, dix & onziéme tirages de la premiere Loterie Royale, dix millions huit cens quarante mille trois cens cinquante livres, sur les restes des primes & lots des sept, neuf, dix & onziéme tirages de la seconde Loterie Royale sept millons cent trente-quatre mille neuf cens vingt livres; & sur les

coupons des billets rembourſables en neuf années neuf millions neuf cens quatre-vingt-quinze mille ſept cens livres.

On a travaillé à dreſſer les Procès-verbaux de tous les effets qui ſont à la Caiſſe des Amortiſſemens provenans des emprunts de la Bretagne, du Languedoc, de la Ville de Paris, & des emprunts de rentes viageres & de la Tontine, qui doivent auſſi être brûlés en exécution des mêmes ordres.

Il en ſera de même pour les reconnoiſſances de l'Argenterie, portée aux Hôtels des Monnoies, & qui ont été reçues dans les différentes Caiſſes à titre d'emprunt.

On a publié un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, daté du 18 Mai. Sa Majeſté, ſur ce qui lui a été repréſenté que pluſieurs des Propriétaires des effets dont le rembourſement a été ſuſpendu déſireroient placer leurs fonds en des capitaux dont il lui plût déſigner le rembourſement, avec offres de fournir un ſecours actuel pour les beſoins de l'Etat, ordonne par cet Arrêt qu'il ſera ouvert au Tréſor Royal un emprunt juſqu'à la concurrence de cinquante millions de livres, rembourſables en dix années par la voie du ſort, & dont les billets ſeront payables à raiſon de trois cinquiémes en effets, & de deux cinquiémes en argent. Les effets qui y ſeront admis ſont les lots échus dans le douziéme & dernier tirage de la ſeconde Loterie Royale; les billets de la troiſiéme Loterie, auxquels ſont pareillement échus des lots dans le cinquiéme tirage, les reconnoiſſances des billets de la quatriéme Loterie Royale, garnies de tous leurs coupons, y compris celui qui doit échoir au premier Juillet prochain, à la charge de déduction de ceux qui manqueront; les

reconnoissances des Receveurs de la Monnoie ; & les coupons des billets de l'emprunt fait par Arrêt du Conseil du 21 Juin 1757, lesquels billets, s'ils comprennent dix coupons, seront pris sur le pied de huit cens livres, & s'ils n'en contiennent que neuf, sur le pied de sept cens. Les étrangers, sans en excepter même les sujets des Puissances qui sont actuellement en guerre avec la France, pourront s'intéresser en cet emprunt ; Sa Majesté renonçant en leur faveur à tout droit d'aubaine, &c. Les billets dudit emprunt seront de telle somme qu'on voudra, pourvu qu'elle ne soit pas moindre de cinq cens livres. Ils seront garnis de dix coupons payables d'année en année, à commencer du premier Avril 1761, lesquels seront pour chaque mille livres, le premier de quarante ; le second de quarante-cinq, & ainsi de suite ; & à proportion pour des capitaux moindres ou plus considérables, sans aucune retenue de vingtiémes, &c. Sa Majesté entend néanmoins que le premier coupon ne soit dans la proportion de quarante livres pour mille livres, que pour ceux qui leveront lesdits billets avant le premier du mois de Juillet prochain, & qu'à l'égard des autres, ce premier coupon n'ait cours que du premier jour du quartier où ils auront levé leurs billets. Il sera tiré chaque année, vers la fin de Mars, à l'Hôtel de Ville de Paris, une Loterie des numéros desdits billets, pour en fixer par la voie du sort le remboursement, jusqu'à la concurrence de cinq millions par année. Ces remboursemens, ainsi que les payemens des coupons, se feront à la Caisse des Amortissemens ; à l'effet de quoi Sa Majesté ordonne qu'il soit remis à cette Caisse le premier d'Avril de chaque année, par son

Adjudicataire Général des Fermes, les sommes nécessaires sur le produit du sol pour livre, établi par la déclaration du 3 Février, & même sur le prix de son bail, Sa Majesté destinant à ces payemens ledit produit, sans pouvoir en affecter aucune partie à d'autres objets.

Il paroît un Edit du Roi, enrégistré au Parlement, le 23 Mai, portant création de Rentes. Sa Majesté voulant à la fois pourvoir aux dépenses nécessaires de la guerre & au payement de ce qui reste dû des dépenses antérieures, crée par cet Edit dix-huit cens mille livres de rentes héréditaires, à trois pour cent, à prendre sur les deniers provenans du droit établi sur les cuirs, par l'Edit du mois d'Août 1759, & sur les autres revenus. Chaque constitution particuliere ne pourra être moindre que de mille livres de capital. Ces rentes seront payables de six en six mois au Trésor Royal, sur la simple quittance des rentiers, à commencer du premier Janvier 1761; & elles seront entierement éteintes par le remboursement de leurs capitaux dans l'espace de trente-deux ans. Sa Majesté affecte pour cet effet annuellement la somme de trois millions, pris sur les deniers provenans du droit des cuirs, desquels trois millions, les rentes payées, le surplus sera employé en remboursement des capitaux. Ces remboursemens seront faits aux premiers jours de Janvier & de Juillet de chaque année, par la voie du sort, à commencer du premier Janvier 1762; & ainsi de suite de six en six mois; à l'effet de quoi tous les contrats seront numérotés, & il sera tiré deux fois par an dans les derniers jours des mois de Décembre & de Juin, à l'Hôtel de Ville de Paris, & suivant les formalités ordinaires, une Loterie desdits numéros, jusqu'à la concurrence de la somme à laquelle se monteront les remboursemens à faire le semestre suivant. Sa Majesté exempte lesdites rentes de toute retenue de vingtiémes, &c. ainsi que du droit d'aubaine & d'autres, à l'égard des Etrangers non naturalisés, & même des sujets des Puissances en guerre avec la France, qui pourront en faire l'acquisition. On pourra aliéner & céder ces rentes par voie de constitution, conformément à l'article IX.

Il paroît aussi deux Ordonnances du Roi, datées du 19 Mai. La premiere concerne les Inspecteurs Généraux des Milices Gardes-Côtes. Sa Majesté jugeant nécessaire pour le bien de son service d'augmenter

nombre de ces Inspecteurs ; fixés à deux par l'Ordonnance du 12 Mars 1759. ordonne par le premier article qu'à l'avenir il y aura trois Inspecteurs Généraux des Milices Gardes-Côtes, l'un pour les côtes de Picardie, Normandie & Bretagne ; l'autre pour celles de Poitou, Aunis, Saintonge & Guienne, & le troisiéme pour celles de Roussillon, Languedoc, & Provence. Les articles fixent le genre & l'étendue du commandement, ainsi que les appointemens & les droits attribués à ces places.

La seconde Ordonnance regarde la discipline, la subordination & le service des Maréchaussées de France. Elle est divisée en quatre titres, dont le premier concerne la discipline & la subordination des Maréchaussées. Le second fixe les honneurs dûs par lesdites Maréchaussées ; le troisiéme détermine leur service ordinaire ; & le quatriéme leur service extraordinaire.

On a publié un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, daté du même jour. Il regarde le payement du fret des marchandises & denrées des Colonies qui seront à l'avenir apportées en France par les Vaisseaux de Sa Majesté. Le Roi ayant bien voulu dans les circonstances présentes, & pour le bien du commerce de ses sujets, que ses Vaisseaux destinés pour les Colonies y chargent en fret quelques marchandises & denrées, établit des régles pour la perception de ce fret, & en fixe le payement à trois mois. A cet Arrêt sont annexés quelques articles de l'Ordonnance du 18 Juin 1759, qui concerne le même sujet.

Le Roi s'est fait rendre compte, en son Conseil, des différentes plaintes qui lui ont été faites de la conduite que les Magistrats & Habitans de la Ville de Hambourg ont tenu au préjudice de la France & de ses Alliés, depuis le commencement de la guerre présente, & il a reconnu qu'entre les preuves multipliées qu'ils ont données en toutes occasions de leur partialité outrée en faveur de ses ennemis, ils ne cessent de favoriser, soit directement ou indirectement, les enrôlemens que ceux ci font continuellement dans leur Ville, tandis qu'ils en refusent l'entrée aux Soldats François qui s'y présentent pour prendre les Passeports de M. de Champeaux, chargé des Affaires de Sa Majesté, & se rendre en France, & qu'ils ont même tout récemment refusé de restituer un bâtiment affrêté pour le compte du Roi, & muni du Passeport de M. de Champeaux, & de cesser les procédures commencées contre ceux qui avoient eu part au chargement de ce Vaisseau. Sa Majesté néanmoins ne voulant pas faire

trouver à cette Ville tous les effets de son ressentiment, s'est contentée pour le présent d'ordonner, par un Arrêt de son Conseil d'Etat, qu'à l'avenir & à commencer du jour de la publication de cet Arrêt, les Habitans & sujets de la Ville de Hambourg, de quelque qualité & condition qu'ils soient, cesseront de jouir dans tous les Ports & Villes du Royaume & de la domination de Sa Majesté, de tous les avantages, accordés aux Villes Anséatiques par le traité de commerce, fait à Versailles le 28 Septembre 1716, entre Elle & lesdites Villes, & qu'ils seront traités, tant pour leur personne que pour ce qui concerne leur commerce, comme les Nations neutres avec lesquelles il n'y a aucun traité de commerce.

Le Tribunal des Maréchaux de France a fait publier une Ordonnance, rendue le 6 du mois de Mai, concernant le jeu. Elle comprend quatre articles. Le Tribunal déclare par le premier qu'il n'aura désormais aucun égard aux demandes qui pourront être portées devant lui, pour raison de créances, qui procédant de pertes faites au jeu excéderont la somme de mille livres. Il défend à tous Gentilshommes ou Militaires de jouer sur leur parole au dessus de cette somme sous peine de prison, ou de telle autre peine qu'il jugera à propos d'infliger contre les contrevenans. Le second article enjoint à tous ceux qui formeront des demandes pour raison de billets faits à leur profit, ou autres engagemens sous parole d'honneur, de déclarer dans leur requête la véritable cause de ces engagemens, comme aussi d'y énoncer toutes les sommes qu'ils prétendront leur être dûes par le même débiteur, à défaut de quoi ils ne seront plus reçus à en faire la demande. Par le troisiéme & le quatriéme article il est défendu aux Officiers & Gardes de la Connétablie de présenter aucune requête en payement de dettes, qu'elle ne contienne les déclarations ci-dessus, & en cas de contestation sur la cause & l'origine de la dette, le Tribunal déclare qu'il punira la partie qui aura déguisé la vérité, de telle peine qu'il appartiendra suivant les circonstances.

On a appris de la Martinique que le Capitaine Mares, de Bordeaux, commandant un Corsaire de cette Isle de douze canons, a pris un senaw Anglois richement chargé, & armé de quatorze canons. Ce Capitaine étant venu à l'abordage, & s'étant jetté dans le vaisseau Anglois, s'y trouva seul. Il ne perdit point courage; après avoir tué le Capitaine ennemi & un autre homme, il remonta sur le pont, & il

fondit l'épée à la main sur l'équipage Anglois, qui le croyant suivi d'une troupe nombreuse, s'enfuit par les écoutilles. Il les ferma, & ayant eu bientôt après du secours, il conduisit sa prise à la Martinique; sa cargaison est estimée trois cens mille livres.

On mande de Dunkerque qu'un bateau de ce Port, armé de deux pierriers & de seize hommes d'équipages, s'est emparé quatre heures après sa sortie d'un navire Anglois qui a été conduit à Ostende. Sa cargaison est estimée quatre cens mille livres. Par la convention faite avec l'Armateur chaque matelot doit retirer de cette prise seize mille livres pour sa part dans les deux tiers accordés à l'équipage.

Suivant les Lettres d'Espagne, le Vaisseau le *Diadême*, parti de Brest le 15 du mois de Mai pour Saint Domingue, & commandé par le sieur de Brugnon, Capitaine de Vaisseau, a relâché dans le Port de la Corogne. Ce Vaisseau a fait rencontre, au sortir de Brest, de plusieurs Vaisseaux Anglois & Frégates, contre lesquels s'est battu successivement. M. de Longchamp-Montendre, Lieutenant de Vaisseau, un Sergent, deux Soldats & deux Matelots ont été tués dans le combat, & il y a eu onze hommes blessés.

On apprend de Marseille qu'un vaisseau Anglois, ayant rencontré un bâtiment Malthois s'en étoit emparé, & qu'il en avoit mis l'équipage, composé de neuf hommes, sur un écueil, ne leur ayant laissé pour toute ressource qu'un petit esquif. Deux d'entr'eux se mirent sur l'esquif & eurent le bonheur d'aborder à l'Isle de Malthe, où ils trouverent le vaisseau Anglois, qui avoit été forcé par le mauvais tems d'y relâcher. Après avoir pourvu à la sûreté de leurs compagnons, ils porterent plainte contre ce pirate qui fut aussi-tôt arrêté, & qui sera sans doute puni d'une action si contraire aux loix de l'humanité.

ARTICLE VII.

Mariages & Morts.

Mariages.

LE 28 Mai, Louis, Marquis de Melun, fils de feu Armand, Comte de Melun, & de Marie-Françoise de Saint-Simon-Rouvroy, veuf de Dame Henriette-Emilie de Bautru de Nogent, épousa dans l'Eglise de Saint Sulpice, Angélique-Genevieve de Guiry Chaumont, fille de Jean-Baptiste René, Comte de Guiry, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & de Dame Angélique de Pitard.

Mortes

II. Le 9 Mai, Dame Françoise-Elisabeth de Rouxel de Grancey, veuve de Messire Gabriel-Etienne-Louis de Texier, Marquis d'Hautefeuille, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Mestre de Camp Général des Dragons, mourut à Paris, dans la quatre-vingt-huitiéme année de son âge.

Le 14, Claude-François de Narbonne-Pellet, Evêque de Leictour, est mort dans son Diocèse, âgé de 68 ans.

Le 22, Messire Louis-Gabriel le Prestre, Marquis de Vauban, Brigadier des Armées du Roi, mourut dans son Château de Vauban, âgé de 55 ans.

Le 30, Jeanne-Elisabeth, Douairiere de Christian-Augustin, Prince d'Anhalt-Zerbst, Sœur du Roi de Suéde, & mere de la Grande Duchesse de Russie, est morte à Paris, où elle s'étoit retirée depuis deux ans à l'occasion des troubles qui régnent en Allemagne. Cette Princesse étoit dans sa quarante-huitiéme année. Son Corps a été ou sera transporté en Allemagne, pour y être inhumé dans le tombeau de la Maison d'Anhalt-Zerbst.

Le 2 Juin, Dame Anne Céleste Françoise Jacquier de Vieux-Maisons, épouse de Guy-André-Marie-Joseph, Comte de Laval-Montmorency, mourut à Paris, âgée de 15 ans.

Le 3, Messire Gabriel Dauvet, Marquis d'Auvillars, Brigadier des Armées de Sa Majesté, est décédé à Paris, âgé de 73 ans.

Thérese de Ligneville, fille de Jean-Jacques, Marquis de Ligneville, Comtesse du Saint Empire, & de Dame Soreau, est morte à Marly, âgée de 24 ans.

ERRATA

Pour le Journal du mois précédent.

Pag. 431, en annonçant la suite de l'Histoire de France par l'Abbé *Velly*, on observe que le huitiéme volume n'est point de lui mais de M. Villaret. Cette annonce n'est point exacte. Ce huitiéme volume est encore pour la plus grande partie de la façon de l'Abbé Velly. Il n'y a que la fin qui appartienne à son continuateur.

A l'article concernant la Maison d'Huteau de Dalmas, pag. 474, lig. 9, au lieu de *Jean-Louis-Constance*, il faut lire, Etienne-Louis-Constance. *Ibid.* lig. 12, au lieu du 25 *Décembre*, il faut mettre le 26.

On nous a priés d'ajouter à ces corrections la note suivante.

La Maison d'Huteau ne subsiste plus en Bretagne, ni en Touraine. Les Branches des Seigneurs de Huteau, Cadillac, la Haye-Pallue, & de Buron, sont éteintes.

Hermes Huteau, homme d'Armes d'une Compagnie de l'Ordonnance du Roi, se fixa en Albigeois par son mariage du 17 Février 1546, avec Magdeleine de Vergne, d'une très-ancienne Noblesse de la Province.

C'étoit l'ayeul de Jean, Seigneur d'Amours, qui épousa le 29 Mai 1629, François Dalmas, & le Trisayeul de Claude-Etienne d'Huteau-de-Dalmas, Chevalier Seigneur d'Amours, ancien Capitaine d'Infanterie, Commandant dans les Cevennes, Gouverneur de la Ville & Château de Gaillac en Albigeois, marié le 21 Septembre 1722, avec Renée de Foucaud-d'Aljon, fille de Jean Pierre, Baron de Brens & de Saint Felix, au Diocèse d'Alby, Président au Parlement de Toulouse, & de Marguerite d'Orbessan. C'est le Grand-Pere des nouveaux nés.

Les Armes sont d'azur, à trois Etoiles d'or, écartelées d'argent à la Croix de gueule ancrée, avec une Couronne murale, pour timbre de l'Ecu, concédée par Charles VII. Voyez le Promptuaire & le Cézar armorial, Paliot, les Tablettes historiques, Morery, les Armoriaux de Bretagne & de Languedoc, arrêts de maintenue, &c. Segoing, dans son Mercure Armorial & Trésor Héraldique, & le Pere Toussaint donnent à la Maison d'Huteau des Molettes au lieu d'Etoiles, qui sont les véritables.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier *le Journal Historique du mois de Juillet prochain.* A Paris le 17 Juin 1760.

GIBERT.

SUITE DE LA CLEF,
OU
JOURNAL HISTORIQUE
SUR
LES MATIERES DU TEMS.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuses.

AOUST 1760.

Tome LXXXVIII.

A PARIS, *chez* GANEAU, *rue Saint Severin, près l'Eglise, aux Armes de Dombes & à Saint Louis.*

M. DCC. LX.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

AVIS.

C'est à GANEAU, *Libraire, rue S. Severin, proche l'Eglise, aux Armes de Dombes & à S. Louis*, qu'on doit adresser les Pièces qu'on souhaitera faire insérer dans le Journal. On en affranchira le port, sans quoi elles seront mises au rebut. Les Maîtres sont souvent trompés par leurs domestiques à cet égard; c'est à quoi l'on doit prendre garde.

Les Libraires de Province qui souhaiteront qu'on annonce les Livres qu'ils auront fait imprimer, feront sçavoir le nom du Libraire de Paris chez qui l'on pourra en trouver des Exemplaires.

On trouve chez le même Libraire les Livres suivans :

Mémoires du Maréchal de Villars, *in*-12. 3 vol.

——— de Tourville, *in*-12. 3 vol.

——— de Berwick, *in*-12. 2 vol.

——— sur divers sujets de Médecine, *in*-8°.

Lettres Historiques pour servir de suite à l'Histoire des Révolutions d'Angleterre, *in*-8°.

Le Mille & une Nuit, Contes Arabes, *in*-12. 6 vol.

Gilblas de Santillanne, nouvelle Edition, avec figures, *in*-12. 5 vol. petit format.

Bibliographie Médicinale, raisonnée, qui donne une idée des meilleurs livres propres pour ceux qui étudient la Médecine, *in*-12.

Histoire de Louis XIII. de le Vassor, *in*-4°. 7 vol.

——— de la Religion Naturelle, par Wollaston, *in*-12. 3 vol.

Nouvelles Observations de Chirurgie, trad. de l'Anglois de Warner, *in*-12.

Supplément aux Rêveries de M. le Maréchal de Saxe *in*-8°.

Relation de l'Ambassade de Mehemet Effendi à la Cour de France, trad. du Turc, *in*-12.

Hudibras, Poëme traduit de l'Anglois, *in*-12. 3 vol.

Lettres de Mr Desnoyers, *in*-12. 9 vol. *petit format.*

Œuvres de S. Réal, *in*-12. 8 vol. *petit format.*

SUITE DE LA CLEF, OU JOURNAL HISTORIQUE SUR LES MATIERES DU TEMS.

AOUST 1760.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature

Histoire du Bas-Empire.

HISTOIRE du Bas-Empire, en commençant à Constantin le Grand, par M. *le Beau*, Professeur Emérite en l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collége Royal, Secrétaire ordinaire de Monseigneur le Duc d'Orleans, & Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, Tom. troisiéme & quatriéme, l'un de 440 pag. & l'autre de 474, *in*-12. A Paris, chez Desaint & Saillant, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége, 1760.

Le second volume de l'Histoire du Bas-Empire, dont nous avons rendu compte dans le Journal de Février 1759, finissoit par le récit des campagnes mémorables de Julien en Allemagne, sous l'Empire de Constance. Le troisiéme dont nous nous proposons de parler maintenant, commence par l'élévation de ce même Prince au Trône Impérial. Paris fut le théatre où se passa cet événement. Lorsqu'on examine de près les ressorts secrets qui l'ont produit, on seroit presque tenté de croire que ce fut de la part de Julien un chef-d'œuvre d'artifice. Cet esprit dissimulé pouvoit bien avoir préparé de loin, cette révolution par de sourdes intrigues; & les efforts qu'il affecta pour rejetter le diadême, n'avoient peut-être d'autre objet que de l'affermir davantage sur sa tête. Constance informé de ce qui venoit de se passer en faveur de Julien, ne put retenir sa colére; il lui écrivit des lettres fulminantes, par lesquelles il lui ordonnoit de se dépouiller de la pourpre impériale, s'il ne vouloit porter tout le poids de son indignation. Julien ne s'effraya pas beaucoup de toutes ces menaces. Il avoit d'abord essayé de prévenir le ressentiment de Constance, en lui faisant entendre que c'étoit malgré lui qu'il avoit pris le titre d'Auguste, que sa résistance avoit pensé lui coûter la vie, qu'il ne s'étoit enfin rendu, que dans la crainte que les soldats ne se donnassent un autre Empereur moins capable de ménagement, & dans l'espérance de les ramener à leur devoir; mais quand il vit que Constance ne tenoit aucun compte de toutes ces raisons, il changea de ton & ne garda plus de mesures. Il se détermina même à marcher, les armes à la main, contre l'Empereur qui mourut l'an 361, comme il se disposoit à aller combattre un rival si dangereux.

Dès que Julien fut instruit de la mort de Constance, il se rendit à Constantinople, où il fit célébrer les Funérailles de ce Prince. On a assuré qu'il versa des larmes dans cette cérémonie. S. Grégoire qui nous a laissé le détail de cette pompe funébre, parle, suivant la remarque de M. le Beau, de priéres, de chants nocturnes & de cierges portés par les assistans, comme de choses dès-lors en usage dans les funérailles des Chrétiens.

Le nouvel Empereur n'eut pas plutôt rendu les derniers devoirs à Constance, qu'il établit une espéce de Chambre de Justice, pour examiner la conduite des Ministres & des Courtisans du Prince défunt. Plusieurs furent trouvés coupables, & punis en conséquence du dernier supplice. Julien songea ensuite à réformer le Palais ou la Maison de l'Empereur. » Les Offi-» ciers s'y étoient multipliés à l'infini. Il y » trouva mille Cuisiniers, autant de Barbiers, » un plus grand nombre d'Echansons & de » Maîtres d'Hôtel, une multitude innombrable » d'Eunuques. Tous les fainéans de l'Empire » accouroient au service du Palais ; & après » s'être ruinés à se procurer des Offices que les » favoris vendoient fort cher, ils s'enrichis-» soient bientôt aux dépens du Prince qu'ils » pilloient, & de la Patrie qu'ils traitoient » comme un pays de conquête. Leur luxe, » quelqu'excessif qu'il fût, trouvoit des ressour-» ces inépuisables dans le trafic des emplois & » des graces, dans les usurpations, dans les » injustices toujours impunies. Julien ayant » demandé un barbier, fut fort étonné de voir » entrer un homme superbement vêtu : *C'est* » *un barbier*, dit-il, *que je demandois & non* » *pas un Sénateur.* Mais il fut plus surpris

» encore, quand par les questions qu'il fit à » ce domestique, il apprit que l'Etat lui four- » nissoit tous les jours la nourriture de vingt » hommes & de vingt chevaux, indépendam- » ment des gages considérables & des gratifi- » cations qui montoient encore plus haut. »

Julien rétablit aussi la discipline militaire. Il diminua les Impôts, & s'appliqua à rendre lui-même la justice au peuple.

Après avoir tracé le plan général du Gouvernement de Julien, M. le Beau entre dans le détail des événemens de son régne. Il décrit de la maniere la plus intéressante, son dévouement aveugle pour une troupe de vils Sophistes dont il étoit toujours environné. Ces hommes méprisables secondant son zéle pour le paganisme, ne cessoient de l'encourager dans le dessein qu'il avoit formé d'anéantir la Réligion Chrétienne. Les artifices & les stratagêmes dont ce Prince impie, se servit, pour réussir dans ce projet sacrilége, sont ici très bien développés. Julien ne crut pas devoir d'abord employer contre les Chrétiens les persécutions & les supplices, comme avoient fait Dioclétien & Galere. Sa politique plus rafinée lui suggéra des moyens qui, pour être moins violens, n'en étoient que plus efficaces pour produire l'effet qu'il souhaitoit. Ce Prince rusé, se proposa de détruire les unes par les autres, les diverses Sectes qui divisoient alors le Christianisme : » Sous prétexte » d'appaiser leurs querelles ; mais en effet, pour » les aigrir davantage, il appelloit quelquefois » devant lui les Chefs des partis contraires, il » les mettoit aux prises ; & après les avoir » échauffés par la dispute, prenant le ton de » conciliateur, il les exhortoit à la paix : *Ecou-* » *tez-moi*, leur disoit-il, *les Allemands & les*

» *Francs m'ont bien écouté.* Il les congédioit » ensuite, en leur déclarant qu'il entendoit » qu'ils demeurassent unis ensemble, malgré » la contrariété des dogmes, que chaque parti » auroit la liberté de soutenir. C'étoit renfer- » mer comme dans un champ clos des ennemis » armés & irréconciliables. Il avoit été témoin » des persécutions suscitées par les Ariens con- » tre les Catholiques; il sçavoit qu'il y a des » Chrétiens qui ne se pardonnent pas la diversité » de croyance; & que ce motif, qui ne devroit » agir que dans l'ordre surnaturel, suffit seul » dans leur esprit pour rompre tous les liens » de l'humanité & de la nature. Il rassembla » de toute la terre dans le sein de l'Eglise, » comme autant de serpens, les hérétiques les » plus dangereux. »

Par cette indigne manœuvre de Julien, la Réligion orthodoxe alloit se voir exposée aux plus grands dangers. L'esprit de révolte & de schisme dont étoient animés les Hérétiques que ce Prince artificieux rappelloit à dessein de leur exil, menaçoit l'Eglise des attaques les plus meurtrieres. Pour la désarmer Julien imagina un expédient qui pouvoit suppléer à la rigueur des persécutions: c'étoit de réduire les Chrétiens à l'ignorance, en leur défendant d'enseigner & d'étudier les Lettres. » Cet Edit » de Julien allarma tous les Fidéles. Les livres » Saints étoient leur nourriture; mais les Let- » tres profanes, dit Saint Basile, étoient les » feuilles qui servoient aux fruits d'ornemens » & de défense. Aussi ces hommes éclairés, » loin d'embrasser avec joie cette ignorance, » qu'une fausse politique, ou une singularité » bizarre prêchent quelquefois, & qu'une pieuse » imbécillité canonise, regarderent cet artifice

» de Julien comme l'attentat le plus noir &
» le plus dangereux qu'il eût formé contre le
» Christianisme : ce sont les termes de Saint
» Grégoire de Nazianze ; & de tous les repro-
» ches dont il accable Julien, il n'en est point
» qui prête à son zéle plus de force & de viva-
» cité. »

Quoique Julien eût en horreur la Réligion de J. C. il lui rendit cependant, comme malgré lui, une sorte d'hommage. Ce Prince avoit assez de bon sens pour sentir toutes les absurdités du Pagnanisme. Il résolut de l'épurer en y adaptant les maximes de la Morale Chrétienne. L'on reconnoît dans les réglemens qu'il fit pour les Prêtres de sa réligion, tout le plan de la discipline Ecclésiastique qui étoit alors en vigueur parmi les Catholiques.

Quoique Julien n'ait jamais rendu contre les Chrétiens aucune loi qui ordonnât de les mettre à mort, il y eut cependant sous son Régne un grand nombre de Martyrs. On mettoit à mort les Chrétiens sous les prétextes les plus frivoles. Les Gouverneurs de Provinces se faisoient un mérite auprès de l'Empereur de répandre leur sang, tantôt en les déclarant coupables de crimes imaginaires, & le plus souvent en les condamnant comme perturbateurs du repos public.

Julien entreprit de rebâtir le Temple de Jérusalem. Son dessein étoit de convaincre de faux l'oracle de J. C. Mais tous ses efforts furent inutiles. Un des plus éclatans miracles que la Réligion Chrétienne puisse citer en sa faveur, confondit les projets insensés de cet impie. Toutes les circonstances de ce prodige connu d'ailleurs de tout le monde, se trouvent très-bien détaillées dans l'ouvrage de M. le Beau. Nous y renvoyons le Lecteur.

L'acharnement de Julien contre la Réligion Chrétienne ne lui faiſoit point perdre de vûe l'expédition qu'il avoit projettée contre les Perſes. Cette guerre lui fut fatale. Il y perdit la vie après avoir remporté ſur les troupes de Sapor cet ennemi irréconciliable des Romains, pluſieurs victoires ſignalées. Julien reçut dans un dernier combat une bleſſure mortelle, qui le conduiſit au tombeau la nuit du 26 au 27 de Juin de l'année 363, après un régne d'un an ſept mois & vingt-trois jours.

» Ainſi périt ce Prince, le problême de ſon » ſiécle & de la poſtérité. Ses qualités brillantes » éblouiſſent les yeux. Si l'on en conſidére le » principe, l'admiration diminue. On apper- » çoit dans cette ame élevée tout le jeu de la » vanité. Avide de gloire, comme les avares » le ſont des richeſſes, il la chercha juſques » dans les moindres objets. Sa tempérance » pouſſée à l'excès devint une vertu de théatre. » Son courage paſſa de bien loin les bornes de » la prudence. Une grande partie de ſes ſujets » ne trouva jamais en lui de juſtice. S'il eût été » vraiment le pere de ſes peuples, il eût ceſſé » de haïr les Chrétiens, lorſqu'il commença à » leur faire la guerre, c'eſt-à-dire, au moment » qu'il devint leur Empereur. Il n'épargna leur » vie que dans ſes paroles & dans ſes Edits. » Julien eſt le modéle des Princes perſécuteurs, » qui veulent ſauver ce reproche par une appa- » rence de douceur & d'équité. »

Lorſque Julien fut mort, les ſoldats procédérent à l'élection d'un nouvel Empereur. Leur choix tomba ſur Jovien, fils du Comte Varronien. Le régne de ce Prince fut très-court. Il ne dura que ſept mois & vingt jours. Jovien avoit d'excellentes qualités. Il étoit très-attaché

à la Réligion Chrétienne. Dès qu'il fut monté sur le Trône, il la tira de l'oppression où elle avoit gémi sous l'Empire de son prédécesseur. On reproche à Jovien d'avoir fait avec Sapor une paix qui n'étoit rien moins que glorieuse pour les Romains. Pour obtenir du Roi de Perse qu'il laissât sortir librement de ses Etats l'armée Romaine qui étoit réduite à la plus affreuse misére, il consentit de rendre à ce Prince les cinq Provinces d'au-de là du Tigre, que Galere avoit enlévées autrefois aux Perses: c'étoient l'Arzanéne, la Moxoéne, la Zabdicène, la Rehimène & la Corduène. Sapor exigea de plus quinze Châteaux en Mésopotamie, la Ville de Nisibe, le territoire de Singare, & une place très-importante, nommée *le champ des Maures.*

On a raisonné diversement sur la nature & la valeur de ce traité. M. le Beau rapporte & discute les différens sentimens, & donne ensuite son avis. Quoi qu'il en soit » cette cession honteuse est la plus ancienne époque du démembrement de l'Empire. Les cinq Provinces alors abandonnées aux Perses ne revinrent jamais aux Romains. Ce fut, pour ainsi dire, la premiere pierre, qui se détacha de ce vaste édifice, & qui annonçoit déja sa chûte, quoiqu'elle fût encore éloignée. «

L'Histoire de Jovien termine le troisiéme volume. Le quatriéme contient les Vies de Valentinien & de son frere Valens.

Valentinien fut revêtu de la pourpre Impériale, comme ses Prédécesseurs, par le vœu des soldats. Il s'en falloit beaucoup que ce Prince fût d'une condition à prétendre à ce rang suprême. Valentinien étoit né à Cibales en Pannonie. Son pere Gratien, sorti de la plus basse

naissance, s'étoit fait connoître dès sa premiere jeunesse par une force de corps extraordinaire. On dit que, portant une corde à vendre, il résista à cinq soldats qui firent de vains efforts pour l'arracher de ses mains. Cette avanture lui fit donner ensuite par plaisanterie le surnom de *Cordier*. Ayant embrassé la profession des armes, il se distingua infiniment par sa bravoure. Son mérite lui valut d'abord une place dans les Gardes du Prince. Il devint successivement Tribun & Comte d'Afrique.

» La réputation du pere ouvrit au fils la carriére des honneurs. Bientôt les qualités personnelles de celui-ci lui gagnerent l'estime » des troupes. Sa taille haute & dégagée, sa » force naturelle, qui croissoit tous les jours » par l'habitude des fatigues de la guerre, » l'éclat de son teint; un regard martial, des » traits nobles & réguliers lui donnoient un air » tout à la fois guerrier & majestueux. A ces » avantages corporels il joignoit une valeur » tempérée par la prudence, un zéle ardent » pour la justice, un esprit fin, pénétrant, circonspect; un discernement exquis, une parfaite connoissance de tout ce qui concernoit » l'ordre militaire. Ses mœurs étoient reglées: » il parloit peu, mais il s'exprimoit avec une » éloquence naturelle, pleine de force & de » feu. Quoiqu'il fût grave & sérieux, il n'avoit » point négligé les talens d'agrémens; il écrivoit avec grace, il sçavoit même faire des » vers; il réussissoit dans les ouvrages de plastique & de peinture: il avoit du génie pour » inventer de nouvelles armes: dans les repas » qu'il donnoit, il se piquoit d'élégance & de » propreté plus que de magnificence. Ces bonnes qualités couvroient de grands défauts: une

» sévérité excessive, peu différente de la cruauté ;
» une humeur fougueuse & prompte à s'enflam-
» mer ; une économie qui approchoit fort de
» l'avarice ; trop de présomption & de con-
» fiance en ses propres lumiéres ; une passion
» pour la gloire qui le rendoit jaloux des succès
» dont il n'avoit pas l'honneur. Mais ces défauts
» ne se développerent que dans l'exercice de
» la Puissance Souveraine. La grandeur d'ame
» sembloit faire le fond de son caractére ; &
» dans tous les emplois par lesquels il avoit
» passé, avant que de parvenir à l'Empire, il
» avoit toujours paru supérieur à sa fortune.

Chaque trait de ce portrait si bien tracé par M. le Beau se trouve justifié en détail, dans le cours de l'Histoire de Valentinien. Le régne de ce Prince & celui de son frere Valens qu'il s'associa, ou plutôt à qui il donna l'Empire d'Orient, offrent une suite d'événemens très-variés, sur lesquels nous ne pouvons pas insister. Nous remarquerons que les Catholiques jouirent d'une profonde paix en Occident, sous la protection de Valentinien ; au lieu qu'ils éprouverent en Asie toutes les horreurs de la persécution la plus violente de la part de Valens, partisan outré de l'Arianisme. Les Allemands occuperent longtems & souvent les armes de Valentinien. Les Goths ne donnerent pas moins d'exercice à celles de Valens. D'un autre côté les Huns passerent en Europe, sous l'Empire de ces deux Princes, portant partout le fer & le feu. Ces guerres & plusieurs autres suscitées aux Romains par différentes nations, sont décrites dans cet ouvrage avec toute la précision & les agrémens possibles.

On fit sous le régne de Valentinien & de Valens, d'exactes recherches sur la conduite de

ces prétendus Philosophes qui avoient été si fort en crédit auprès de Julien. On attaqua principalement ceux qui se mêloient de magie ou qui étoient soupçonnés de s'en mêler. On s'imaginoit voir des sorciers partout. Les accidens les plus naturels étoient régardés comme un effet de quelque malefice. Un jour les deux Empereurs eurent la fiévre en même tems, il n'en fallut pas davantage pour ordonner des informations juridiques. Apronien que Julien avoit envoyé de Syrie à Rome, pour y exercer la charge de Préfet, avoit perdu un œil dans son voyage, il s'en prit à la malice de quelque magicien. Il n'eut pas plutôt appris la mort de Julien qu'il résolut de s'en venger, en faisant faire le Procès à une multitude de gens qu'on fit passer pour magiciens.

Les deux Princes firent au commencement de leur régne deux Loix très-sages. Ils défendirent par la premiere aux Officiers des Magistrats d'acheter aucun fonds, ni aucun esclave dans la Province où ils étoient employés. » La » seconde Loi tendoit à préparer les fonds né- » cessaires pour soutenir la guerre contre tant » de barbares qui menaçoient l'Empire : elle » déclaroit que nulle Négociant ne seroit exempt » de la taxe, impolée sur ceux qui faisoient » commerce par eux-mêmes, ou par leurs » Commis : qu'il n'y auroit sur ce point aucun » privilége, ni pour les Officiers de la maison » du Prince, ni pour les personnes élevées en » dignité, qui devoient donner l'exemple du » zéle à subvenir aux besoins de l'Etat, ni pour » les Clercs qui font une profession particu- » liere de contribuer au soulagement des mi- » sérables : ce sont les termes de la loi. Con- » stance avoit exempté de cet Impôt les Eccié-

» siastiques, parce, disoit-il, leur gain retour-» noit au profit des pauvres : Valentinien tira » du même principe une conséquence toute » opposée : il crut que l'aumône en est plus » belle quand elle prévient la misére, & que » c'est un plus grand mérite de soulager ses » concitoyens en partageant leur fardeau, que » d'attendre à les relever lorsqu'ils en seront » accablés. Il déclara même dans la suite que » les exemptions de cette taxe fondées sur des » rescrits des Princes précédens, seroient cen-» sées nulles, & qu'on n'y auroit aucun égard. »

Valentinien finit malheureusement ses jours dans une expédition contre les Quades. Dans une audience qu'il donna à une députation de ces peuples, il s'emporta si fort contre les Ambassadeurs & contre leur nation, qu'il se rompit l'artére pulmonaire, saisi d'une sueur mortelle, & vomissant le sang à gros bouillons, on le porta sur son lit, où il expira après une longue & cruelle agonie le 17 Novembre de l'an 375. Ainsi il fut lui-même la derniére victime d'une passion, à laquelle il en avoit immolé une multitude d'autres. Ce Prince étoit d'un caractére si violent que pour les moindres fautes il condamnoit sur le champ à la mort, & souvent même aux supplices les plus cruels, ses Officiers & ses meilleurs Domestiques. On cite dans son histoire des traits d'inhumanité qui font horreur. » Il avoit deux ourses très-carnassieres, » qu'il nourrissoit de cadavres. L'une portoit » le nom de *Mica*, l'autre d'*Innocentia*. Il » prenoit grand soin de ces cruels animaux : » il avoit fait placer leurs loges à côté de son » appartement ; des esclaves étoient chargés de » les servir & d'entretenir leur férocité. Après » quelques années, il donna la liberté à *Inno-*

» *centia*; & la fit lâcher dans les forêts, étant, » disoit-il, content de ses services. »

Aussitôt qu'il fut mort, on proclama Auguste son fils Valentinien, âgé de quatre ans. Il l'avoit eu de Faustine sa seconde femme. Ce jeune Prince régna en Occident, conjointement avec son frere Gratien, que l'Empereur défunt leur commun pere s'étoit donné pour collégue, dès l'an 367. Gratien aima son jeune frere comme lui-même. Il n'avoit guéres plus de seize ans & demi, lorsqu'il se vit chargé de l'administration de l'Empire d'Occident. Ce Prince fit oublier la dureté du Gouvernement de son pere.

Valens ne survêquit pas longtems à son frere Valentinien. Il périt l'an 378 dans une sanglante bataille qu'il livra aux Goths, commandés par Fritigerne, proche Andrinople. Jamais les Romains n'avoient essuyé un si furieux échec. Dans le désordre général où se trouvoient les affaires, Gratien se souvint de Théodose qui, après la mort injuste de son pere s'étoit retiré de la Cour. Il le mit à la tête des troupes de l'Empire. Théodose marcha aussitôt contre une grande armée de Goths & de Sarmates, & leur livra bataille près du Danube. Il les battit & en fit un carnage horrible. Gratien âgé pour lors de vingt ans, ne pouvoit trouver assez de ressources en lui-même, ni dans un enfant tel que Valentinien II. son frere qui entroit dans sa huitiéme année. Il avoit besoin d'un bras puissant, qui l'aidât à soutenir un fardeau prêt à l'accabler. Il jetta les yeux sur Théodose qui venoit de lui rendre un si grand service, & dont il connoissoit d'ailleurs le mérite. Son choix fut universellement applaudi. Théodose reçut le titre d'Auguste le 19 de Janvier de l'année 379. Gratien partagea

l'Empire avec son nouveau collégue. Il lui donna tout ce qu'avoit possédé Valens, c'est-à-dire, l'Orient & la Thrace. Il lui céda de plus l'Illyrie. C'est à ce partage que finissent le quatriéme Tome & le vingtiéme livre de l'Histoire du Bas-Empire.

Le volume suivant sera sans doute très-intéressant. Il comprendra la Vie du Grand Théodose. On sera charmé de voir comment M. le Beau traitera un sujet qui a été déja si bien traité par le célébre Flechier.

Histoire moderne.

HISTOIRE moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c. pour servir de suite à l'Histoire Ancienne de M. Rollin, Tom. V. VI. VII. & VIII. *in*-12. à Paris, chez Desaint & Saillant, Libraires, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége. Les Tomes V. & VI. ont paru en 1758, & les deux derniers cette année.

C'est ici une de ces compositions dont le succès ne pouvoit être douteux. En général il n'est personne qui ne lise avec plaisir les Histoires des différens peuples de l'Univers, & qui ne soit passionné pour les rélations des Voyageurs. Or, l'on possède dans cet ouvrage ces deux avantages : L'Auteur à qui le Public en est redevable y a réuni avec beaucoup de discernement tout ce que l'Histoire moderne contient de plus intéressant, & ce que les livres de voyages offrent de plus curieux. En un mot, & c'est tout dire, il a suivi assez bien, dans son travail, le plan de l'illustre M. Rollin. Ceux qui ont jetté les yeux sur les premiers volumes, reconnoîtront volontiers la vérité de ce que nous avançons ici. L'Auteur auroit pû imiter encore de plus près son modéle, en inférant dans ses narration, quelques-unes de ces réflexions politiques

politiques & morales dont M. Rollin ſçavoit relever ſi judicieuſement les ſiennes. Mais, peut-être a-t il été retenu par les critiques de quelques perſonnes qui ont jugé à propos de trouver mauvais, ce que tant d'autres eſtiment principalement dans l'Hiſtoire Ancienne du célébre Recteur de l'Univerſité.

Les quatre premiers volumes de l'Hiſtoire moderne contiennent, comme on ſçait, premierement l'Hiſtoire des Chinois, enſuite celle des Japonois, puis une partie de celle des Indiens. Le cinquiéme volume auquel nous commençons cet extrait renferme la ſuite de l'Hiſtoire des Indiens. Il débute par l'Hiſtoire naturelle de l'Indoſtan. Il y a un article fort curieux ſur les vents de terre & de mer, qui régnent dans ces régions. La nature a pris plaiſir à enrichir ces pays d'une multitude d'arbres & de fruits très ſinguliers, dont on nous fait connoître ici les eſpéces les plus rares. La terre & les eaux y produiſent auſſi une abondance inexprimable d'animaux tous plus ſurprenans les uns que les autres.

L'Auteur paſſe enſuite aux Indiens Inſulaires. Les habitans des Maldives ſont les premiers qui ayent attiré ſon attention. Ceux de l'Iſle de Ceylan viennent après. Dans le chapitre qui traite de cette Iſle, il ſe trouve une diſgreſſion intéreſſante ſur l'origine & le progrès du commerce & des établiſſemens des Hollandois dans l'Inde. On y peut remarquer que ce peuple induſtrieux, dans le cours d'environ ſoixante ans eſt parvenu à enlever aux Portugais leurs plus belles poſſeſſions; à les chaſſer de tous les pays où ils faiſoient un commerce très riche; à ſe procurer de magnifiques comptoirs ſur les côtes de Malabar & de Coromandel, à s'ouvrir

les Ports de Siam, de la Chine & du Japon, sans compter ceux de la Mer rouge ; & enfin à établir dans l'Inde une puissance que presqu'aucune autre nation Européenne n'est en état de contrebalancer, & qui rend les Hollandois redoutables aux Princes Asiatiques.

Le chapitre qui concerne l'Isle de Sumatra, contient des détails qui se font lire avec plaisir. La description de l'Isle de Java n'est pas moins curieuse. C'est dans cette derniere que se trouve la Ville de Batavia qui appartient aux Hollandois. On observe dans l'Isle de Java un phénomène qui ne se voit point ailleurs ; c'est que les femmes y sont en si grand nombre, particulierement à Bantam, qu'on en trouve dix pour un homme. Les Hollandois sont, comme on sçait, tout-puissans dans ce pays. Batavia est la métropole de tous les établissemens qu'ils possédent aux Indes, & le centre de leur commerce dans cette partie du monde. Cette Ville est en partie peuplée d'un grand nombre de Chinois, qui jouissent d'une certaine considération auprès de la Compagnie de Hollande. Elle ne fait pas difficulté de les admettre dans plusieurs charges municipales. Ce qui n'empêche pourtant point qu'ils ne soient assujettis à des taxes arbitraires qui sont fort incommodes. Salmon rapporte que chacun d'eux paye un écu d'Espagne ou environ six livres tournois pour le droit de porter des cheveux, & que ceux qui veulent les orner avec des aiguilles d'or & d'argent, sont obligés de donner un écu par aiguille ; sur quoi on observe, ajoute l'Auteur, que telle est l'autorité des Hollandois dans cette partie de l'Inde, que s'ils entreprenoient d'exiger de chaque Colon un écu par dent, personne n'oseroit réclamer contre cette vexation.

Les mœurs des Colons Hollandois offrent des particularités trop curieuses pour que l'Auteur ait manqué d'en orner son Histoire. Après avoir parlé du Gouvernement de Batavia, & de la discipline que la Compagnie fait observer à ceux qui sont à son service ou qui dépendent d'elle, il nous fait des Dames Hollandoises qui vivent dans cette Ville, une peinture qui, si elle est vraie, ne leur fait pas trop d'honneur. Il les partage en deux classes, suivant le mêlange du sang : Les unes sont Hollandoises de pere & de mere, & les autres sont Hollandoises seulement de pere.

» Les Hollandoises de pere & de mere mènent, dit-il, une vie paresseuse & molle, » qui les éloigne de toute occupation & de » toute espéce d'exercice. Une Dame de Batavia » ne se promene jamais à pied, & n'a pas » même le courage de marcher dans son appartement. Il faut que des esclaves lui soutiennent les bras, ou la portent dans un palanquin sur leurs épaules. Elles sont fiéres, » capricieuses, & d'une vanité insupportable. » Leur dureté est extrême pour les personnes » qui les servent ; & la plus légere négligence » expose un esclave à des corrections cruelles, » ou à des injures qui seroient grossieres dans » la bouche d'un homme. Non-seulement » elles ont perdu l'usage, encore si commun » en Hollande, de nourrir elles mêmes leurs » enfans, mais elles renoncent au soin de les » élever. Elles les abandonnent à des nourrices » & à des gouvernantes Moresques ou Baniapes, qui ne leur apprennent que le jargon » Malabar & Bengalois, mêlé de Portugais » corrompu, & qui font couler dans leurs veines » le germe & le goût de plusieurs vices. »

Les Hollandoises de la seconde espéce, c'est-à-dire, celles qui sont nées dans l'Inde d'un pere Hollandois & d'une mere Indienne, menent une conduite encore plus blâmable. Graaf, Ecrivain Hollandois, de qui notre Auteur a emprunté tous ces détails, fait à ce sujet une réflexion qui a mérité de trouver place dans cette Histoire des Indiens. La voici. » Il y a de quoi » s'étonner, dit Graaf, quand on considére à » quel degré ces femmes portent la fierté dans » les Indes, & qu'on fait réflexion sur ce que la » plûpart étoient en Hollande; car je ne veux » pas y intéresser celles qui doivent être ex- » ceptées. Les unes sont des personnes du bas » ordre dans la vertu, qui pressées par la pau- » vreté, ou ayant commis quelques fautes, » ont cherché une derniere ressource aux Indes. » D'autres chargées d'enfans ont pris le même » chemin pour se soutenir. D'autres, du plus » bas étage, qui gagnoient leur vie à servir, » & qui s'ennuyoient du travail, se sont bien » trouvées d'avoir pris le même parti. Je ne » veux pas oublier celles, qui après avoir vécu » chétivement en Hollande à vendre les den- » rées les plus viles, ont réussi dans leur voyage » & sont devenues des Dames des Indes. Mais » je passerai sous silence, que malgré leurs » avantures de Hollande, elles sont reçues aux » Indes comme pures, nettes & vertueuses; » de sorte que souvent elles font de bons ma- » riages. Ce sont des choses passées, le mari » n'en sçait rien; & quand il le sçauroit, c'est » la mode. Elles n'en sont pas moins maîtres- » ses, & ne manquent pas de se dire parentes » & nieces de quelques Conseillers, de quelques » Bourguemestres, ou de quelques Marchands » considérables. »

Il y a dans l'Isle de Java une espéce de Singes qui ressemblent à l'homme, encore plus par leur instinct & leurs habitudes que par la figure. On rapporte que ces animaux se mouchent comme nous, en pressant leur nez avec leurs doigts; qu'ils allument du feu & qu'ils soufflent dessus pour le rendre plus ardent; qu'ils font cuire sur les charbons du poisson & du riz. On ajoute que, quand on les attaque ils se défendent à coups de pierre. En un mot, on remarque dans toutes leurs actions une adresse & une intelligence qui les rapproche beaucoup de l'espéce humaine.

On suit avec plaisir l'Auteur dans les Isles de Borneo, de Celebes & dans les Moluques. Ternate est la plus renommée des Moluques, quoiqu'elle ne soit pas la plus étendue. Elle est remarquable par un Volcan qui est terrible, surtout dans le tems des Equinoxes. Gabriel Rebelo, Voyageur Espagnol, & Antoine de Galva, Capitaine Portugais, se sont vantés d'avoir visité l'ouverture de ce gouffre, & d'en avoir mesuré la profondeur. Cependant un Ecrivain Hollandois qui étoit aux Moluques en 1686, révoque en doute la certitude de ces prétendues observations. Il prétend qu'il est tout à fait impossible de pénétrer jusqu'au sommet de cette montagne; mais en même tems il avoue, comme on l'observe ici, que ceux qui ont mesuré avec exactitude la hauteur du Volcan, ont trouvé qu'elle étoit de trois cens soixante-sept brasses & deux pieds. D'où notre Auteur prend occasion d'accuser cet Ecrivain d'être en contradiction avec lui-même. *N'est-ce pas*, lui objecte-t-il, *convenir que cette montagne a été visitée.* Mais cette réflexion examinée à la rigueur pourra bien paroître manquer de

justesse, qu'il nous soit permis de le dire, à tous ceux qui sçavent que la Géometrie fournit plusieurs procédés pour mesurer des hauteurs inaccessibles.

L'Histoire des Isles Philippines occupe le commencement du sixiéme volume. Ces Isles doivent à Philippe II. Roi d'Espagne le nom qu'elles portent. Ce fut Ferdinand Magellan qui en fit la découverte. Ce célébre Navigateur fut inhumainement massacré avec plusieurs Officiers de sa flotte par le Roi de l'Isle de Zebu, qui est située au centre de cet Archipel. Les Espagnols se vengerent bien par la suite de cette cruauté. Malgré tous leurs efforts, ils n'ont pu parvenir à se rendre maîtres que de la troisiéme partie de ces Isles. Les habitans ont la domination des Espagnols si fort en horreur, qu'ils massacrent sans pitié tous ceux qu'ils rencontrent. Lorsqu'ils peuvent en tuer un, ils font pendant trois jours des fêtes extraordinaires. C'est un plaisir pour eux de boire tour à tour dans le crâne de leur ennemi.

L'Auteur en parlant de l'Isle de Mindanao, remarque que les Espagnols dûrent les progrès rapides qu'ils y firent, en partie à une crainte puérile de la part des habitans de cette Isle. Ces Insulaires voyant que les Espagnois avoient au côté une longue épée, mangeoient du biscuit de mer, & fumoient du tabac, les prirent pour des monstres redoutables qui avoient une queue, qui mangeoient des pierres, & qui vomissoient de la fumée. Manille est la plus considérable des Isles Philippines, que possede le Roi d'Espagne.

Des Philippines l'Historien conduit son Lecteur aux Isles Marianes, qui appartiennent aussi aux Espagnols. Les anciens habitans n'avoient

ni loix ni maîtres. Ils manquoient de la plûpart des choses qui nous paroissoient nécessaires à la vie. Ils ignoroient, à ce qu'on prétend, jusqu'à l'usage du feu. » Ils virent pour la premiere » fois cet élement, dit Pigaphetta cité par » l'Auteur, dans une descente que firent les » Espagnols pour brûler quelques maisons du » pays, & ils le prirent pour un animal, qui » s'attachoit au bois & qui s'en nourrissoit. » Les premiers qui s'en approcherent trop s'é- » tant brûlés, leurs cris inspirerent de la crainte » aux autres, qui n'oserent plus le regarder » que de loin. Ils apprehendoient la morsure » de ce terrible animal, qu'ils crurent capa- » ble de les blesser par la seule violence de sa » respiration.

L'Histoire des Indiens est suivie de celle des Persans. Dans celle-ci l'Auteur s'est proposé d'abord de donner une juste idée de l'origine des Persans, des nombreuses Dinasties, tant anciennes que modernes qui ont gouverné ce peuple, & des révolutions diverses qui ont agité cette Monarchie depuis son premier établissement. Il s'étend beaucoup sur les derniers troubles de Perse, occasionnés par la révolte des Aghuans, qui ravagerent les Etats du Sophi sous la conduite de Mir-Veis & de Mahmud son fils. Ce dernier s'empara d'Ispahan, & força le Monarque Persan à lui donner sa fille en mariage & à lui céder la Couronne. Cet Usurpateur débuta par un trait de justice, ou plutôt de politique qui lui fit, à ce que prétend l'Auteur, beaucoup d'honneur. Il donna des ordres pour qu'on arrêtât les personnes qui avoient entretenu avec lui des intelligences criminelles. Il les condamna ensuite à mort comme des traîtres, disant *qu'il n'y avoit rien de bon à*

attendre des pareils amis, & que des gens qui avoient trahi leur Roi, le trahiroient infailliblement lui-même, s'ils en trouvoient l'occasion. Mahmud fut tué par ses propres sujets le 22 Avril 1725, à l'âge d'un peu plus de 26 ans. Cette Histoire des Sophi s'étend jusqu'à l'année 1753.

L'Auteur nous entretient ensuite du Gouvernement civil & militaire de la Perse. Il nous parle de la coutume où les Perses ont toujours été d'adorer leurs Rois comme une marque de l'ancienne servitude de ces peuples. C'étoit à l'entendre, leur rendre en quelque sorte les mêmes honneurs qu'aux Dieux. Mais, pourroit-il ignorer que cette adoration étoit un pur cérémonial qui se pratiquoit anciennement dans tout l'Orient, même à l'égard de toutes sortes de personnes. D'ailleurs, cet usage ne doit pas nous surprendre davantage que de voir encore aujourd'hui en Europe des Princes se faire servir à genoux.

En Perse les loix sont très-rigoureuses contre tous ceux qui trompent dans le commerce. Les Rotisseurs & les Boulangers surpris en fraude, sont punis d'une maniere terrible. Les premiers sont condamnés à être embrochés & rotis à petit feu, & les autres à être brulés dans des fours. Dans une année de disette, en 1668, Chardin vit allumer de pareils fours dans la grande place d'Ispahan, pour les coupables.

Le chapitre sixiéme traite des différentes Réligions qui ont cours en Perse. La Mahometane est celle qui domine dans ce pays. La Secte d'Ali y a la préférence sur celle d'Omar. Cette derniere au contraire prévaut en Turquie. On sçait que ces deux Sectes se détestent & qu'elles se traitent réciproquement d'hérétiques. » Dans

» le tems que le Sophi Abbas I. faiſoit la guerre » aux Turcs, le grand Mufti de la Mecque » fulmina contre les Perſans, un Décret d'excommunication, dans lequel il les déclaroit » *hérétiques, abominables, cloaques de toutes* » *ſortes d'impuretés & de péchés, les plus inſolens* » *& les plus barbares ennemis du Mahométiſme.* » Il concluoit en ces termes: En vertu de l'autorité que j'ai reçu de Mahomet, & à cauſe » de vos méchancetés & de votre incrédulité, » je déclare qu'il eſt permis à tous les Croyans » de quelque nation qu'ils ſoient, de vous tuer » & de vous exterminer. Si celui qui tue un » Chrétien fait une choſe agréable à Dieu, » celui qui tue un Perſan en fait une qui mérite » une récompenſe ſoixante dix fois plus grande. Le Pontife ajoutoit ridiculement: *J'eſpere* » *de la Majeſté Divine qu'au jour du jugement* » *elle vous métamorphoſera en ânes, pour ſervir* » *de monture aux Juifs, & que cette miſérable* » *nation qui eſt le mépris du monde, vous me-* » *nera au trot en Enfer.* Abbas, pour ſe venger » de ces inſultes, fit à ſon tour excommunier » les Turcs, par le *Scheick-Iſlam* de Perſe, » qui rendit avec uſure aux Sunnis les imprécations que leur Grand Prêtre avoit fulminées contre les Chias. » On appelle *Sunnis* les Sectateurs d'Omar, & Chias ceux d'Ali.

L'Auteur dans les cinq chapitres ſuivans traite des Sciences qui ſont cultivées dans la Perſe; des arts libéraux & méchaniques qu'on y profeſſe, des Manufactures qui y ſont établies; du commerce de ces peuples, des monnoies, des poids & des meſures dont ils ſe ſervent.

Les Perſans s'exercent beaucoup dans la Poëſie, mais ils ne permettent pas aux Dames de s'y appliquer. On cite d'eux à ce ſujet un proverbe

que l'Auteur ne trouve pas fort galant. Ils ont coutume de dire que : *si la poule veut chanter comme le coq, il faut lui couper la gorge.*

Les maximes & les sentences sont fort du goût des Persans. Ils excellent dans cette sorte de composition. L'Auteur rapporte pour exemple, plusieurs de leurs Sentences qui renferment un grand sens en peu de paroles. Telles sont celles-ci.

» Un ennemi sage vaut mieux qu'un ami » extravagant. »

» Le bien mal acquis, consume celui qu'on » a acquis justement. »

» Dix Derviches (*c'est une espéce des Moines* » *Musulmans*) dormiront tranquillement sur » un tapis, & deux Rois ne sçauroient vivre en » paix dans un quart du monde. »

» Qui brûle en plein midi des essences pré- » cieuses, manquera bientôt d'huile commune » pour brûler pendant la nuit. »

» Si le Roi cueille une pomme dans le jardin » d'un particulier, les Courtisans arracheront » l'arbre jusqu'à la racine. »

Le chant & la danse sont un des amusemens les plus chéris des Persans. Ils ont des Opera où l'on célébre toujours le triomphe de l'amour. Les passions y sont exprimées avec beaucoup d'énergie, mais souvent avec des gestes & des postures infames. Ces sortes de spectacle n'effrayent point les Persans ; car, quoiqu'ils s'abstiennent par pudeur, à ce qu'on dit, de l'usage des lavemens, ils n'en sont pas plus chastes. La continence n'est point leur vertu favorite. Ils la croyent même défendue par la Loi de leur Prophéte.

On trouve ensuite la description Géographique des différentes Provinces de l'Empire

Perſan. Il y a un article particulier que l'Auteur a cru devoir employer à décrire plus en détail certaines Villes de Perſe, plus remarquables que les autres ; telles que Teflis, capitale de la Géorgie, Tauris, capitale de l'Azerbijane, ou de l'ancienne Médie, Chiraz, la premiere Ville du Tarſiſtan, ou de la Perſe proprement dite, Iſpahan, capitale de tout l'Empire. L'Auteur n'a pas manqué de faire mention des ruines de Perſepolis, qui eſt un monument de la plus haute antiquité. Les Voyageurs n'en parlent qu'avec admiration.

Après ces deſcriptions Géographiques vient un chapitre intéreſſant ſur les productions de la Perſe. L'Auteur y remarque que Pietro della Valle rapporte que les Perſans ont l'art de teindre les racines de certains arbriſſeaux, & de leur faire rapporter des fleurs de la couleur qu'ils veulent ; mais en même tems il traite ce récit de conte puéril.

Enfin, l'Hiſtoire Perſonne eſt terminée par une deſcription curieuſe des mœurs & des uſages des habitans de la Perſe.

Entre autres particularités concernant les mœurs des Perſans, on remarque que ces peuples ne prennent aucun plaiſir à ſe promener à pied. » Ils ſouciennent que c'eſt un exercice » extravagant. Ils demandent avec gravité à un » étranger qui ſe promene dans un jardin ; ce » qu'il va faire au bout d'une allée, & pourquoi » il en revient ſur le champ, ne comprenant » pas qu'on puiſſe, ſans aucun deſſein, avancer » & rétrogarder ainſi continuellement dans un » même lieu ; . . Les voyages de pure curioſité » ne leur paroiſſent pas moins ridicules. Louis » XIV. ayant envoyé en Perſe des Députés,

» dont les Lettres de créance portoient que » *c'étoient des Gentilhommes curieux de voyager*, » on eut de la peine à rendre ces paroles en » Persan, & à faire comprendre aux Ministres » du Sophi ce qu'elles signifioient. Ils deman- » derent d'un air étonné s'il y avoit en Europe » des hommes assez insensés pour entreprendre » des courses de trois ou quatre mille lieues, » sans autre motif que celui de voir des con- » trées inconnues. »

A l'Histoire des Persans succède celle des Arabes, qui occupe le reste du septiéme volume. L'Auteur, dans le premier des dix chapitres qui composent l'Histoire des Arabes nous donne d'abord des éclaircissemens préliminaires sur l'ancienne origine de ces peuples. Il fait connoître ensuite leurs institutions politiques, leur réligion, leurs mœurs & leurs usages, avant la venue de Mahomet. Le second chapitre roule sur la vie & les conquêtes de ce faux Prophète. Les deux suivans traitent des dogmes & des rits de la Réligion Mahometane. Au cinquieme chapitre il est parlé des successeurs de Mahomet. Le sixieme présente un précis de l'état actuel de l'Arabie, avec une description de ses Provinces. Dans le septiéme on nous entretient des productions de l'Arabie. Le huitiéme offre des détails instructifs sur la Langue & les Sciences des Arabes. Le neuviéme concerne les Arabes errans. Le dixiéme & dernier chapitre renferme plusieurs autres particularités, rélatives aux Arabes des Villes, & à ceux du désert, avec un Portrait de ce peuple en général.

L'Histoire des Turcs occupe le huitiéme volume tout entier. Comme cette nation reconnoît les Huns pour ses ancêtres, l'Auteur s'est

été obligé de remonter dans une introduction, à l'origine de ces Barbares, & d'en faire connoître les différentes races. La grande Hiſtoire des Huns par M. de Guignes, lui a fourni les détails néceſſaires pour remplir cet objet. Il ne pouvoit puiſer dans une meilleure ſource.

Après ces détails préliminaires on rencontre un premier chapitre qui traite de l'établiſſement de la maiſon Ottomane. On y voit une ſuite de vingt-ſept Empereurs, depuis Othman, premier mort en 1326, juſqu'à Othman III. aujourd'hui régnant. L'Auteur donne un précis de la vie de tous ces Princes. Il s'attache ſelon ſa coutume à leurs actions les plus ſignalées. Il rapporte les événemens les plus remarquables de leur régne. En un mot, il ne dit rien qui ne mérite d'être placé dans la mémoire; rien qui ne ſoit de nature à y entrer aiſément & à s'y fixer.

A l'article de Soliman I. un des plus grands Princes de l'Empire Ottoman, on nous dit un mot des liaiſons étroites de François I. avec ce Sultan. On remarque que ce fut alors que les François obtinrent les diſtinctions dont leurs Ambaſſadeurs jouiſſent à la Porte. Soliman accorda au Roi de France le titre de *Padiſchad*, titre que les Turcs n'accordent à aucun autre Prince Chrétien. Ce même Empereur régla que les Ambaſſadeurs de France auroient leur audience avant tous les autres Miniſtres. Le Prince Cantimir qu'on cite ici, nous apprend que ce privilége » empêche l'Empereur d'Allemagne » d'avoir un Ambaſſadeur à la Porte. Il n'y tient » qu'un Réſident, & ſi quelque affaire d'im» portance arrive, comme une confirmation » de paix, ou une prolongation de Tréve, il

» envoye un Plénipotentiaire, qui en cette qua-» lité prend le pas sur qui que ce soit. »

On rencontre dans l'Histoire de ces Princes Musulmans des exemples, des plus grandes vertus & des plus grands vices. Il s'y trouve d'un côté des traits de générosité & de magnanimité, dignes des Héros & des meilleurs Princes de l'antiquité, & de l'autre, des actions qui justifieroient ce qu'on lit de la férocité des Phalaris & des Néron. Nous ne citerons aucun de ces traits, cette analyse étant déja assez étendue. Le chapitre suivant est fort long, parce qu'il contient la description géographique de l'Empire Ottoman, en général & de chacune de ses Provinces en particulier. C'est par cette description que finit le huitiéme volume.

PHYSIQUE des Cométes, dans le sentiment de l'impulsion & du plein, par le P. Berthier, de l'Oratoire, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences. *Nullius jurare in verba Magistri.* Horat. A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1760. *in*-12. de 243 pag.

Physique des Cométes.

Le corps des Physiciens est partagé en deux Sectes principales, dont l'une est composée des Attractionnaires & des Partisans du vuide, & l'autre des Impulsionnaires ou des défenseurs du plein. Depuis que la Philosophie de Newton est devenue si fort à la mode, le parti des Impulsionnaires a baissé considérablement; il paroissoit même toucher à sa ruine totale par l'échec terrible qu'il a essuyé dans ses derniers tems. La fameuse Comete de 1759 lui a été extremément fatale. Les observations curieuses qu'elle a donné lieu de faire sur le retour périodique & regulier des Cometes, ont paru démontrer à tout le monde avec la derniere

évidence que ces corps céleſtes étoient de vraies planétes. Or, prouver que les Cometes ſont des Planétes, c'étoit ſapper juſques dans ſes fondemens le ſyſtême du Plein. Les Attractionnaires triomphoient donc tranquillement ſans qu'on vît leurs Adverſaires faire le moindre mouvemement pour leur diſputer la victoire. Heureuſement pour ces derniers il s'eſt élevé un Phyſicien rempli de zélé qui n'a pas cru qu'il fût encore tems de rendre les armes. Lui ſeul s'eſt chargé de défendre la cauſe commune, & de montrer que ſes affaires de ſon parti ne ſont pas encore auſſi déſeſpérées qu'on ſe l'étoit imaginé. Le P. Berthier entreprend donc aujourd'hui de prouver contre les Attractionnaires que les Cometes ne ſont point des Planétes, parce que ce ne ſont pas des corps opaques ni toujours ſubſiſtans. Après avoir détruit dans le premier livre de ſon ouvrage le ſyſtême de ſes adverſaires, ſur la nature des Cometes; & fait voir ce que ces Aſtres ne ſont point, il ſe propoſe dans deux autres livres de faire connoître ce qu'ils ſont. Voici en deux mots le précis de ſa doctrine ſur cette matiére. Le monde eſt, dit-il, rempli d'un fluide infiniment ſubtil & en même tems d'une denſité extrême. Ce fluide ou cet Ether, en circulant rapidement entre les eſpaces planétaires, doit ſe trouver quelquefois prodigieuſement reſſerré dans ſon paſſage entre deux ou pluſieurs Planétes qui viennent à s'approcher les unes des autres. Ce rétreciſſement ne peut manquer de produire dans le fluide des tourbillons ou tournoyemens à peu près ſemblables à ceux que nous remarquons dans une riviére dont les eaux ſe trouvent contrain-

tes par les piles d'un pont. Les Cometes, ajoute le P. Berthier, ne sont autre chose que ces tourbillons d'éther qui deviennent lumineux, parce que leurs couches inférieures, ayant plus de vîtesse que les supérieures, frottent celles-ci avec une violence extrême. Ces tourbillons ne durent qu'un certain tems, au bout duquel ils se décomposent & disparoissent; ce qui arrive aux Cometes dont la dissolution est sensible, suivant notre Auteur, aux yeux de tous ceux qui les ont examinées de près. Mais, dira-t-on, cet anéantissement prétendu des Cométes, peut-il s'accorder avec le retour périodique de ces mêmes corps, que les dernieres observations ont si bien constaté? Oui, sans doute, répondra ici notre Ingénieux Physicien. Un effet qui dépend d'une cause périodique, ne doit-il pas être périodique lui-même? Or, comme on l'a prouvé, ces tourbillons d'éther sont produits par la rencontre de Planétes, qui étant soumises à un cours régulier ne peuvent manquer de se trouver exactement dans les mêmes situations respectives après certaines évolutions, & par conséquent de faire naître à chaque période dans le fluide éthéré des tournoyemens ou Cometes qui doivent être semblables, sans être individuellement les mêmes. Ce système est ingénieusement imaginé & paroît s'accorder au mieux, avec tous les Phénomènes que présentent les Cometes. Cet ouvrage méritera au P. Berthier de la part des Impulsionnaires toute leur reconnoissance, & pourra bien lui valoir de la part des Newtoniens une forte réplique. Il est bon de faire remarquer que cette Physique des Cometes est dédiée à MM. de l'Académie des Sciences, qui l'ont jugée digne d'être imprimée sous leur privilége.

Eclaircissemens sur le Pentateuque Samaritain.

NOUVEAUX ÉCLAIRCISSEMENS sur l'origine & le Pentateuque des Samaritains, par un Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur. A Paris, chez Jean-Luc Nyon, Libraire, Quai des Augustins, à l'Occasion; Hugues-Daniel Chaubert, Libraire, Quai des Augustins, à la Renommée; Claude Herissant, Imprimeur-Libraire, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or, 1760. *in*-8°. de 259 pag..

Oracle des nouveaux Philosophes.

SUITE DE L'ORACLE des Philosophies, pour servir de suite & d'éclaircissement aux Œuvres de M. de Voltaire. A Berne, & se trouve à Paris, rue S. Jacques, chez Herissant & Lottin qui ont débité le premier volume, 1760. *in*-8°. faisant avec le premier volume dont il est la continuation 888 pag.

Ce volume comprend neuf conversations, qui jointes à celles du premier, font le nombre de dix-huit. Ces nouvelles conversations roulent sur *Candide* ou l'*Optimisme*; sur le *précis de l'Ecclésiaste*; sur le *précis du Cantique des Cantiques*; sur l'*autenticité des Livres Saints*, prouvée par les faits; sur l'*inspiration divine des Livres de Moyse*, prouvée par les faits; sur l'*Esprit des Livres de Moyse*; sur l'*Esprit du Ministére de ce Prophète*; & enfin, sur l'*Esprit des Loix.*

Tableau de la Nature.

LE TABLEAU de la Nature.

. . . . . *As the Wakeful bird,*
Sings darkling, and in shadiest covert hid
Tunes Her nocturnal note . . . . . .

Parad. lost. Book III.

A Londres, & se vend à Paris, chez Humblot, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis l'Eglise des Jésuites, 1760. Brochure *in*-8°. de 24 pag. C'est un Hymne champêtre, ou Idille Phile-

ſophique, dans laquelle le Poëte rend ſuivant ſon expreſſion, ſes hommages à la nature.

Lettes ſur quelques points d'Aſtronomie.

LETTRE ſur quelques nouveaux points d'Aſtronomie. A Paris, chez la veuve Robineau, Quai des Auguſtins; & chez l'Auteur, rue de la Parcheminerie, chez le ſieur Lebrun. Brochure *in* 8°. de 16 pag.

Cette Lettre eſt de M. le Page du Pratz, Auteur de l'Hiſtoire de la Louiſiane, qui a paru en 1758. Elle eſt pour ſervir de réponſe à un Pere de l'Oratoire, qui l'a conſulté ſur quelques points d'Aſtronomie.

Fables nouvelles.

FABLES NOUVELLES, diviſées en ſix livres, & dédiées à Monſeigneur le Duc de Bourgogne, par M. Grozelier. P. D. L. O. A Paris, chez Deſſaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, 1760. *in*-12. petit format, de 288. pag.

Nous avons annoncé dans le dernier Journal un Receuil de Fables de la compoſition de M. Ganeau, & en voici encore un nouveau dont nous ſommes redevables à M. Grozelier, Prêtre de l'Oratoire. Tous les Fabuliſtes qui ſont venus depuis l'inimitable la Fontaine, l'ont regardé, & avec beaucoup de raiſon comme leur Maître & leur modéle: il avoit moiſſonné dans ce genre d'écrire, & ils n'ont prétendu que glaner après lui; c'eſt ce qu'avoue auſſi M. Grozelier dans ſon Prologue, où il nous apprend le motif louable qui l'a porté à compoſer ſes Fables; on verra par ce Prologue & par trois Fables que nous allons donner, ſi notre glaneur ne pouvoit pas, ſans être trop taxé d'amour propre, ſe regarder comme un bon moiſſonneur, dans pluſieurs de ſes Fables. Nos Lecteurs en jugeront. S'ils n'y rencontrent pas toujours cette naïveté charmante qui fait le caractére de la Fontaine, ils trouveront au moins que notre

nouveau Fabuliſte prend bien le ton de la narration.

PROLOGUE.

La fable eſt un champ ſi fertile,
Qu'on peut en tout tems y glaner :
Mais, aujourd'hui d'y moiſſonner,
Me paroît choſe difficile.
Nos trois célébres dévanciers,
Eſope, Phédre, la Fontaine,
Ont tant dépouillé cette plaine,
Que pour lot il reſte aux derniers
Peu de profit, beaucoup de peine.
Il eſt pourtant une douzaine
De laborieux Ouvriers,
Mais, moins heureux que les prémiers;
Je n'en viens point groſſir la liſte,
Ni m'ériger en Fabuliſte.
Je connois mes foibles talens;
J'avois quelques traits de Morale
A débiter aux jeunes gens,
Et la maxime eſt capitale,
De les leur rendre intéreſſans,
En les leur rendant agréables.
L'artifice innocent des Fables
M'a paru propre à cet effet;
Je l'y crois même néceſſaire,
S'il peut les inſtruire & leur plaire,
J'aurai rempli tout mon objet.

FABLES.

Le Limaçon et les Abeilles.

Depuis longtems l'on dispute, l'on glose
Pour découvrir si l'animal
N'est que simple machine, ou si quelque autre chose
Le fait mouvoir, agir, raisonner bien ou mal,
Après cent disputes frivoles,
Dont retentissent les Ecoles,
On se trouve à peu près sçavant
Comme on étoit auparavant.
Suivant le système des Fables,
Les animaux ont de l'esprit :
Notre maître Esope le dit,
Et semble s'établir par des preuves palpables,
Son témoignage me suffit.

Limaçon dégoûté de son mince ordinaire,
Voulut dans une ruche aller faire grande chere.
Il s'y glisse, & transporte avec lui sa maison,
Comptant être à couvert & des traits de l'Abeille,
Et de toute insulte pareille.
Le reptile, en cela croyoit avoir raison ;
Mais, il connoissoit peu de cette volatile,
L'adresse & la subtilité
A défendre son domicile,
Et le mettre à l'abri de toute hostilité.
Dès qu'on vit le larron enfermé dans la place,
De s'en défaire on cherche le moyen ;
Pour le percer, l'aiguillon ne fait rien :
De tirer cette lourde masse
Est encor plus grand embarras :
On n'est pas assez fort de bras.

A quoi se décider? Faut-il lui faire grace?
Non: mais voici ce que conclut
Le suprême conseil; il frappa juste au but.
De tous côtés il entoure le sire,
Et vous l'enduit d'une couche de cire,
Tant & si fort, le colant au planeher,
Qu'onc il ne put se détacher.
Par cet expédient la Ruche s'en délivre.
Ainsi mourut de faim celui qui vouloit vivre,
Grassement au dépens d'autrui;
Que de voleurs trompés ont péri comme lui.

Le Chien et son Maitre noyé.

Pour sa fidélité constante à toute épreuve,
Toujours le chien fut renommé:
Par lui son Maître est tendrement aimé.
Chaque jour en fournit la preuve;
Mais le fait qu'on m'a rapporté
Est surtout digne de mémoire:
Témoins sûrs me l'ont attesté,
Lecteur, vous pouvez les en croire.

Dans une isle déserte, au milieu de la Loire,
Par le flux de la mer un corps mort fut jetté.
Sur cet homme noyé rien ne m'apprend l'histoire,
Sinon qu'auprès de lui son chien s'étoit posté.
L'animal sensible & fidelle,
Etoit toujours en sentinelle,
Occupé sans relâche à chasser des corbeaux,
Dont la troupe, de loin par la faim attirée,
Voltigeoit à l'entour, pour en faire curée,
Et le dévorer jusqu'aux os,
Sans craindre les périls de l'onde:

Qui dans des tems réglés autour du corps flottoit ;
Incessamment le chien faisoit la ronde,
Et soigneusement écartoit
L'ennemi qui se présentoit.
L'amitié pure & véritable,
Au présent ne se borne pas.
Elle s'étend, fidelle & secourable,
Au-délà même du trépas.
A-t-on de nos amis attaqué l'innocence ?
S'ils ont subi la loi du sort,
Avec un nouveau zéle embrassons leur défense,
Et repoussons avec constance
Les traits que l'ennemi leur lance après leur mort.

Voici une Fable dont le sujet a déja été traité par M. de la Motte, sous ce titre le *Fromage*. M. Grozelier a cru pouvoir le traiter après cet Auteur, en l'abrégeant.

Les Chats plaidans devant le Singe.

Deux chats volerent un fromage,
Quand il fallut en venir au partage,
Entr'eux s'émurent grands débats :
Il n'en falloit pas tant pour animer des chats.
Comme ils s'échauffoient la cervelle,
Sans pouvoir se mettre d'accord,
Ni finir le procès par la loi du plus fort,
Au Singe ils ont recours, pour vuider la querelle.
Il monte sur son tribunal,
Il écoute avec patience
Nos deux plaideurs, en juge impartial.
Puis demandant une balance,

Pour rendre le partage égal,
Il coupe, & dans les plats les deux parts il ajuste:
Mais ne trouvant l'équilibre assez juste,
Il rogne d'un côté, puis d'un autre, & si bien
Que nos matous craignant qu'il ne restât plus rien,
Se disent: des deux parts chacun prenne la sienne.
Oh! Oh, reprend le sapajou!
Ce n'est pas là mon compte, & ne suis pas si fou,
De vous juger *gratis*: je dois avoir la mienne.
A l'instant, sans aucun égard,
Il saisit la meilleure part,
Saute, s'enfuit, faisant mainte gambade,
Et par ce jugement en termes tout nouveaux,
Les payant d'une pétarade;
Il laisse nos deux chats étourdis & penauds.

Plaideurs, voilà votre avanture,
En plaidant votre argent se fond,
Et les frais de la procédure
Emportent les fruits & le fond.

Nous ne parlerons pas dans ce journal des Fables de M. Ganeau, comme nous l'avions promis. L'extrait que nous lui avons préparé nous meneroit trop loin.

Essai sur l'Hydropisie. Essai sur l'Hydropisie, & ses différentes espéces, par M. *Monro* le fils, Docteur en Médecine, traduit de l'Anglois sur la seconde Edition, & augmenté de notes & d'observations, par Mr. S. D. M. P. Médecin du Roi & de Marine à Brest. A Paris, chez Louis-Etienne Ganeau, Libraire, rue Saint Severin, à Saint Louis & aux Armes de Dombes, 1760. *in*-12. de 361 pag. sans la préface.

Essai sur le Mariage.

Essai de Dissertation ; ou recherches sur le Mariage ; en sa qualité de Contrat & de Sacrement, à l'effet de prouver que dans le mariage des Fidéles, on ne peut séparer le contrat du Sacrement. A Paris, chez Gabriel Martin, Libraire, rue Saint Jacques, à l'Etoile, 1760. *in*-12. d'environ 400 pag.

LIVRES nouvellement arrivés chez Briasson, *Libraire, rue S. Jacques, à la Science.*

Commentarii Novi Academiæ Petropolitanæ, 4°. tom 4°.

Thomasii (*J. M.*) Opera omnia Theologica, 4°. 7 vol. Romæ, 1747 ad 1754.

Miscellanea Philosophico-Mathematica, Societatis Taurinensis, 4°. Aug. Taur. 1759.

Commercium Litterarium ad rei medicæ & scientiæ naturalis incrementum, 4°. 15 vol. Norinbergæ, 1731 ad 1745.

Gesneri (*Jo. Th.*) Opera Botanica, *fol.* fig. 2 vol. enluminés. Norinbergæ, 1754 & 1759.

Cornelius Nepos, cùm notis Variorum & Gronovii, 8°. Lugd. Bat. 1748.

Euleri (*Leon*) Mechanica, sivè scientia motûs, 4°. 2 vol. fig. Petrop. 1736.

——— *Ejusdem.* Scientia navalis, 4°. fig. 2 vol. Petrop. 1749.

Theorie de la Lune, par M. Clairaut, 4°. fig. Petersbourg, 1752.

Les Epithétes Françoises, rangées sous leur substantif, par le Pere d'Aire, 8°. Lyon, 1759.

Eloges des Académiciens de Berlin, par M. Formey, *in*-12. 2 vol. 1757.

Memoires historiques, militaires & politiques, sur l'Isle de Corse, *in*-12. 2 vol. fig. Lausanne, 1758.

MEMOIRES critiques sur l'Histoire ancienne de la Suisse, par Bochat, *in*-4°. 3 vol. fig. Lausanne, 1747 & 1749.

BONAMICI (*Cajet.*) de rebus ad Velitras, 4°. Lugd. Batav. 1749.

——— *Ejusdem.* De Bello Italico, 4°. 4 vol. Lugd. Batav. 1750.

VOCABULARIUM juris, Brissonii, Heineccii & aliorum, 8°. 3 vol. Lausannæ, 1759.

TRAITÉ des Combats singuliers & des Duels, par le P. Gerdil, 8°.

TRAITÉ de méchanique, de l'équilibre des solides & des liqueurs, par le P. Lami, *in*-12. Amsterd. 1735.

TRAITÉ de Perspective, par le même, *in*-12. Amsterd. 1734.

EXTRAIT de quelques Poësies, dès XII. XIII. & XIV. siécles, 8°. Lausanne, 1759.

HISTOIRE de Bertholde, trad. de l'Italien, 8°. La Haye, 1750.

SENS littéral de l'Ecriture Sainte, trad. de l'Anglois, de Stackouse, 8°, 3 vol. La Haye, 1741.

OBSERVATIONS Physiques sur le Thermometre & le Barometre, réglé par Bianchi, 4°. fig. Manheim, 1758.

RECHERCHES sur quelques principes de nos Connoissances, *in*-12. Leyde, 1756.

ELEMENS de Physique, par Jean Locke, 8°. Amsterd. 1757.

ACTA Eruditorum, 4°. Lipsiæ, anno 1759.

FABRICII (*Jo. Alb.*) Bibliographia Antiquaria, editio tertia, cum additionibus Pauli Schaffshausen, 4°. Hamburgi, 1760.

HOMERI Opera omnia, Gr. & Lat. cum notis Sam. Clarcke & Variantibus Lectionibus, Joa. Aug. Ernesti, 8°. 2 vol. Lipsiæ, 1759.

COMMENTARII de rebus in scientia naturali & Medicinâ, 8°. t. 8. part. 1re. & 2e. Lipsiæ, 1759.

Enigme & Logogoyphe.

Le mot de l'Enigme du mois de Juillet dernier est le Coq d'un clocher ; & celui du Logogryphe Moine, où se trouvent *Ine*, *Je* & *mie*.

ENIGME.

Sans vivre je fais vivre, & suis aimé de tous ;
D'aucun amour pourtant je ne suis susceptible.
Je suis utile au sage ; & contente les fous :
Je corrompe les esprits & suis incorruptible.

LOGOGRYPHE.

Je préside à la mort ;
Je fais les mariages.
Par ces deux avantages
Je décide du sort.

Tu peux, ami Lecteur, aisément me connoître,
Composé de neuf pieds, de mon sein je fais naître
Une piéce aux Echecs, une plante, un pronom,
Une espéce de pois, une affirmation ;
Un arbre toujours verd, d'où coule la résine,
Une disjonction, un genre de vermine :
Un terme indéfini, le Prince des forêts,
Une Ville en Velay, le contraire de près ;
Un Fleuve de l'Egypte, une action sordide :
La barriere du mal, cet animal avide,
La terreur & l'effroy des paisibles troupeaux :
Ce qui sert à dompter la fureur des taureaux ;
Un poisson de riviére, un Fleuve d'Italie,
Ce qui chez les buveurs fait le bien de la vie.

Par M. J. V. D. C. en Nivernois.

Il y a déja plusieurs mois que nous avons entre les mains la Lettre qu'on va lire. Ainsi il ne faut pas être surpris de la voir adressée par M. Besiers à un Sçavant qui n'existe plus. Si nous n'en avons pas fait usage plutôt, nous prions l'Auteur & le Public de n'attribuer ce retard qu'à l'abondance des matieres, qui nous a obligé de remettre cette piéce jusqu'à présent.

LETTRE

A M. l'Abbé LEBEUF, *sur son Mémoire, inseré dans le* XXIe. *vol. des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, pag.* 489 *& suiv.*

J'ai lû, Monsieur, votre Mémoire sur quelques Antiquités du Diocèse de Bayeux. Votre profonde érudition ne s'y manifeste pas moins que dans les autres ouvrages dont vous avez enrichi le Public. Votre opinion touchant l'origine de Bayeux, m'a cependant paru nouvelle, & je ne puis m'empêcher de vous faire part des réflexions qu'elle m'a fait naître.

Vous prétendez, Monsieur, que Bayeux doit son origine à l'établissement de la Réligion Chrétienne, & que cette Ville ne s'est formée que parce qu'il y a eu auparavant des Eglises bâties en ce lieu. De là, vous inférez sur des preuves de vraisemblance que la Ville d'*Augustodurum*, que vous placez à *Vieux*, a été la capitale des *Viducassiens*, & que ce n'est que depuis la chûte de cette Ville que Bayeux a été décoré de ce titre. On croit avec beaucoup de fondement qu'*Augustodurum* a été détruit vers la fin du quatriéme siécle, ou au commen-

cement du cinquiéme, lorsque les Saxons vinrent infester les côtes du Bessin, & s'établir dans le pays. Mais que devient votre opinion, si on établit que Bayeux existoit longtems avant cette époque, & qu'il avoit la prérogative dont vous voulez le dépouiller ? C'est pourtant, Monsieur, ce que j'entreprend ici. Vous en allez juger vous même.

Il est certain que les Viducassiens (*) ou Biducassiens, anciens Habitans du Diocèse de Bayeux, formoient comme les autres peuples des Gaules, une Cité, ou Etat particulier. Cette Cité étoit comprise parmi celles que les Anciens appelloient *Armoriques* * ou *Maritimes*, à cause de leur situation sur le bord de la mer. Elle étoit divisée en plusieurs Villes ; mais, quelle en étoit la capitale ?

* Ar-mor, ou Mour, en langue Celte signifie la mer.

Augustodurum, cette station marquée dans la table de Peutinger, sur la route de Valognes * à Tours, est assurément le même lieu désigné dans Ptolemée, par *Olina fluvii ostia*. Il a toujours été regardé pour être du pays des *Viducassiens*. Aussi les uns l'ont-ils placé à Torigny, les autres à Thury-Harcourt, deux Bourgs considérables du Diocèse de Bayeux. Vous le mettez plus vraisemblablement, Monsieur, au Village de Vieux, proche Caën, par la raison qu'on y a découvert tous les témoignages certains d'une grande Ville. C'est le sentiment que je préfére, parce que ce village est voisin

* Alauna.

(*) Les Viducasses & les Vadicasses sont distingués dans Pline ; mais il est très-probable, dit M. Huet, que c'est le même nom, & qu'un de ces mots est une diverse leçon de l'autre, qui a passé de la marge dans le texte, comme il est arrivé dans une infinité de lieux des anciens Auteurs. *Orig. de Caën*, pag. 17.

de l'Orne, & du côté de Lisieux, que Ptolémée cite immédiatement après cet endroit.

Mais, je suis bien éloigné de croire avec vous, Monsieur, qu'*Augustodurum* ait jamais été la Ville capitale des Viducassiens. Je ne sçaurois me rendre à la preuve que vous en donnez : Vous avancez que la capitale d'un pays doit être placée à l'endroit où l'on trouve les ruines les plus considérables du canton, & parce qu'on en a plus déterré à Vieux qu'en aucun autre lieu, & qu'*Augustodurum* y a été placé, vous concluez de là qu'il a été la capitale de tout le pays. Permettez-moi de vous le demander, Monsieur, quelqu'unes de ces ruines annoncent-elles une époque antérieure à l'arrivée des Romains? Non sans doute. Cependant les Viducassiens, avant la conquête des Gaules, formoient un peuple à part, & avoient nécessairement une capitale. Comment pouvez-vous la mettre à *Augustodurum*, qui ne paroît pas avoir existé avant les Romains, & qui n'est désigné dans Ptolemée, que comme une simple habitation sans nom, située près de l'Orne. C'est donc ailleurs qu'à Vieux qu'il faut chercher cette capitale des Viducassiens.

Aragenna, autre station, marquée dans la table de Peutinger, sur la même route, n'est certainement pas différente de l'*Argenus Biducassiorum* de Ptolemée. Rien n'empêche de croire que c'est la Ville de Bayeux, & qu'elle portoit ce nom avant que de prendre celui de ses peuples; car s'il ne répugne pas que le fleuve *Tetus* de Ptolemée soit le Vé de Saint Clément, comme *Alauna* dans Peutinger est Valognes, pourquoi *Argenus* qui est à la suite, ne pourroit-il pas être pris pour Bayeux? Je ne suis

pas le seul qui l'ait pensé, d'autres l'ont cru avant moi. M. de Valois est du même sentiment dans sa notice des Gaules. Il se fonde sur ce qu'*Aragenne* ou *Argenus*, situé sur l'Aure, pouvoit avoir tiré son nom de cette rivière, qui s'appelle en latin *Aura* ou *Ara*. On peut même citer, pour exemple, la Ville de Bourges, * capitale des anciens *Bituriges*, qui, avant que de prendre le nom de ses habitans, étoit appellée *Avaricum*, à cause de sa situation sur la rivière d'Eure, *Avarica*.

* Dict. Univ. de la Fran. à l'art de Bourges.

Sur ce principe voici comme je raisonne : Ptolémée ne cite que les principales Villes de chaque peuple. Il donne *Argenus* pour la premiere Ville des Biducassiens. Argenus étoit Bayeux, selon l'opinion commune. Cette Ville doit donc avoir la prééminence sur *Augustodurum*, & sur toutes les autres qui ont été dans la même Cité : elle doit donc être regardée comme la capitale de ces anciens peuples. J'avoue que l'on ne voit pas à Bayeux les preuves d'une magnifique antiquité, comme l'on en a trouvé à Vieux ; mais cela n'est pas étonnant. Cette Ville brûlée & rasée par les Normands, dans le neuviéme siécle, * par les troupes de Henry, Roi d'Angleterre, en 1106 ; & par celles d'Edouard III. en 1346, ne pouvoit guére conserver les marques de son ancienne magnificence. Elles périrent toutes dans ces étranges révolutions. Il en est cependant encore assez échapé pour lui assurer la plus haute antiquité. On trouva en 1737, dans les fondemens du nouveau logis des cazernes des médailles du haut & du bas empire. On découvrit quelques années après plusieurs tombeaux de carreaux, remplis d'os & de poussiere, dans un champ

* Willel, Gemet. lib. 2, c. 12, p. 229. Ord. Vital. lib. 11. Hist Eccl. pag. 818. Recueil, mss. de M. Potier.

sur le mont *Phaunus*. (*) On déterra encore en 1753, à quelque distance de là, une quantité d'urnes pleines de cendres & de particules d'ossemens humains. Toutes ces antiquités que j'ai vûes, annoncent une Ville voisine & très-ancienne : Ces urnes sépulchrales prouvent l'usage de brûler les corps à Bayeux, usage commun parmi les Gaulois, & pratiqué dès les premiers tems.

Vous le sçavez mieux que moi, Monsieur, les Druides avoient coutume d'habiter ensemble à l'écart, mais à peu de distance des Villes. Législateurs de l'Etat & de la Réligion, arbitres de la paix & de la guerre, il étoit de leur intérêt & de celui des peuples, qu'ils demeurassent près des principales Villes de chaque canton, pour régler les affaires du Gouvernement, & veiller à la police de leur réligion. Ils avoient une Ecole & un Temple fameux à la porte d'*Aragenne*, ou de Bayeux, sur le mont *Phaunus*, au milieu d'un bois de chênes, où a été bâti depuis le Prieuré de *Saint Nicolas de la Chêsnaye*, qui en a tiré son nom. Ce point d'Histoire conservé par la tradition est appuyé par le témoignage d'Ausone, * Auteur presque contemporain. Dans les Eloges qu'il nous a laissé de deux Professeurs de Bordeaux, de son tems, Phœbicius & Attius Patera pere & fils, il dit qu'ils étoient de la race des Druides

* Auson. commemoratio, Prof. Burdiga, c. 4, 5, 10. Edit. 1671.

(*) Le mont *Paunus* est une petite colline, située à l'orient de Bayeux, qui fut depuis appellée *Mont Chrismat*, ou *Mont des Eglises*, à cause de plusieurs Eglises que les Chrétiens y bâtirent. Pour peu qu'on fouille sur cette colline & dans les environs, on y trouve quantité de tombeaux, d'urnes & d'ossemens : ce qui fait voir que c'étoit là où les premiers Habitans de cette Ville enterroient leurs morts.

de Bayeux, que le pere avoit été grand Prêtre du Temple qui y étoit, & le fils Tréſorier & Gardien. A ces obſervations que D. Rivet a faites dans ſon Hiſtoire Littéraire, * ce ſçavant Bénédictin ajoute, que ce Temple étoit encore floriſſant au commencement du quatriéme ſiécle, & un des trois plus célébres des Gaules. Si dans ce tems là Bayeux étoit regardé comme le centre de la réligion Payenne, ne devoit-il pas l'être auſſi du Gouvernement Civil ? Toutes les Loix émanoient du même principe : les Druides préſidoient à tout. Cette Ville étoit donc la capitale de ces anciens peuples Armoriques.

* Hiſt. Lit. des Gaules, T. 1. p. 8.

Saint Exupere, l'Apôtre des Viducaſſiens, en étoit ſi perſuadé qu'il la choiſit par préférence aux autres, pour l'exécution de ſa miſſion. C'eſt aſſurément ce qu'il n'auroit pas fait s'il avoit regardé *Auguſtodurum* comme la premiere Ville des Viducaſſiens. Il étoit d'uſage dans ce tems là, comme il a toujours été depuis, que les premiers Miſſionnaires de la Réligion Chrétienne choiſiſſent pour établir leurs Siéges, les Villes capitales des pays où ils étoient envoyés. Vous avez bien ſenti, Monſieur, la force de cette objection, & pour éluder l'argument, vous avez donné une origine tout à fait unique à notre ville de Bayeux. Vous ſuppoſez dans votre * Mémoire, que notre premier Evêque & les Chrétiens qu'il avoit convertis, trouvant trop de reſiſtance à *Auguſtodurum*, *vinrent dans le canton où eſt maintenant la Ville de Bayeux*, qu'ils s'y fixerent par préférence, qu'ils y bâtirent des Egliſes, & que enſuite *il ſe forma une ville entre les deux petites rivières, d'Aure & de Drome ;* comme s'il n'y avoit point eu deja de Ville avant l'établiſſement de la Réligion Chrétienne : comme ſi le Temple & l'Académie

* Mém. de l'Académ. T. 21. p. 494.

des

des Druides, qui étoient tout proche, ne donnoient pas à entendre que cette ville étoit florissante & considérable avant qu'Exupere eût songé a y venir; comme si l'autorité dont jouissoient chez les Gaulois ces Docteurs du Paganisme, n'avoit pas attiré auprès d'eux tout ce qu'il y avoit de distingué, & assuré à Bayeux une prééminence qu'il avoit deja sans doute par sa situation au milieu de ses dépendances.

Vous avez remarqué avec raison, Monsieur, que la bâtisse Romaine n'est plus reconnoissable dans ses murs, excepté en un seul endroit au dehors du côté du midi. Ces murs en effet sont bien postérieurs aux Romains; mais vous ajoutez que cette ville fut construite dans une forme approchante du quarré, comme l'étoient, dites-vous, la plûpart des Villes dans ce tems là, & de là vous inférez que Bayeux n'est pas plus ancien. Je ne crains pas de vous le dire, Monsieur, c'est une erreur dans laquelle l'inspection présente de ces murs vous a fait tomber. Bayeux autrefois n'avoit pas la forme qu'il a aujourd'hui, il avoit bien plus d'étendue. La tradition constante est que le Couvent des Augustins, situé à présent au Nord hors l'enceinte, faisoit alors le centre de la ville, & que cette ville s'étendoit assez loin dans les Fauxbourgs de Saint Patrice & de Saint Ouen, & même du côté de Saint Flocel. Un titre de 1274, * marque positivement que ce Couvent donnoit encore de son tems sur la grande & principale rue de la Ville : *Manerium Fratrum Sancti Augustini situm in magno vico Bajocensi.* (*)

* Cartul. Capel. B. M. Eccl. Cathed. Bajoc.

(*) M. le Marois, Lieutenant-Général de Police a entre les mains les restes en parchemin d'un compte, qui contient les dépenses faites ès années 1376, 1377.

Cette forme quartée est donc bien plus récente que vous n'avez cru : elle ne peut donc pas entrer en preuve pour étayer votre opinion.

Vous nous vantez beaucoup, Monsieur, les ruines magnifiques de la Ville d'*Augustodurum* sur lesquelles vous bâtissez la capitale des Viducassiens. Pour y répondre, permettez-moi de développer l'idée du célèbre Evêque d'Avranches, * qui, contre votre sentiment a toujours cru que cette ville n'étoit qu'un camp des Romains. Ce n'est qu'une conjecture à la vérité ; mais vous m'en avez donné l'exemple, & vous m'épargnez par là le reproche que j'en aurois à craindre. Les Romains, après la conquête de la Gaule Septentrionale, avoient intérêt de la conserver, & ils ne pouvoient le faire parmi des peuples jaloux de leur liberté, sans établir ces camps à certaines distances, d'où ils pouroient, en cas de révolte remédier par de prompts secours à différens lieux en même tems. La position du village de Vieux sur le bord de l'Orne, entre le pays des Viducassiens

* M. Huet, Origine de Caën, p. 17.

1378, pour la nouvelle bâtisse & les réparations des murs de la Ville de Bayeux. Ce compte à un des Chapitres des dépenses m'a fourni une anecdote, qui, quoiqu'elle soit étrangere à mon sujet, mérite d'être rapportée ici : il y est dit : 71 *liv. à Robert Lallemant de Caën, fuiseur de canons, qui dous lui étoient pour un gros Canon pierrier pour jetter pierres pour la défense de la Ville de Bayeux . . . . & qui fut acheté par le Vicomte de Bayeux, l'an* 1378. (& plus bas :) 30 *sols à Robert Viel, dit le Bourrelier, pour deux bourses à mettre les poudres aux canons d'icelle Ville, & pour* 30 *panonchaux qui furent baillés aux charretiers qui porterent le premier engin devant Remewille, comme il appert par les mandemens & quittance donnée le* 10 *Décembre* 1378. On apprend de là que le canon & la poudre étoient en usage à Bayeux, presque dès le tems de leur invention.

& celui d'Hyesmes, leur parut propre à remplir cet objet. Les camps étoient fixes alors. Les soldats qu'on y laissa pour le garder s'y bâtirent des maisons : Ils s'y portèrent d'autant plus volontiers, que les carrières de pierres blanches & de marbre y sont communes. Les Officiers Romains qui y commandoient, y ajoutèrent les commodités & les agrémens par les édifices publics qu'ils prirent plaisir à y bâtir ; en sorte que cette habitation qui n'étoit d'abord qu'un camp, devint par la suite une Ville, à laquelle on donna le nom d'*Augustodurum*, par honneur pour quelque Empereur. Cette conjecture n'a rien qui répugne : dans l'espace de 400 ans que les Romains ont été maîtres du pays, il a bien pu se former de la sorte une Ville à Vieux, & aucun des monumens trouvés en ce lieu, n'annonce une époque plus reculée.

Je conviens que cette Ville a pu être la principale du pays pour le Gouvernement civil, tant que les Romains ont commandé dans les Gaules. Etant devenue par préférence la demeure des Gouverneurs & autres Officiers des Empereurs, c'étoit là que s'expédioient les affaires importantes, que se faisoient les délibérations, que s'assembloient les Députés des cantons voisins. On a lieu de le présumer par les inscriptions du marbre de Torigny, & par toutes les autres qu'on a trouvées à Vieux ; mais il ne s'ensuit pas qu'elle ait été la capitale du pays à titre d'ancienneté & par le choix de ces peuples. Aragenne (Bayeux) étoit le chef-lieu de la Réligion & la demeure des Druïdes. Cette Réligion, ces Druides y existoient longtems avant la conquête des Romains. Leur origine étoit la même que celle des Habitans. Il est donc évident que la Ville de Bayeux est

beaucoup plus ancienne qu'*Augustodurum* : elle doit donc être regardée à juste titre pour la capitale des anciens Viducassiens, ou Biducassiens.

Ces raisons, Monsieur, m'ont paru convaincantes. Je n'ai pu résister à l'envie de vous les adresser. C'est peut-être témérité d'oser me mesurer avec vous ; mais l'amour de la Patrie fait souvent oublier l'inégalité des forces quand il s'agit de sa gloire.

J'ai l'honneur d'être, &c.

BEZIERS, *Curé de S. André de Bayeux.*

A Bayeux, ce 18 Mars 1760.

M. Beziers nous avoit prié de lui envoyer les noms & positions de cinq ou six premieres Stations qui se trouvent dans la table de Peutinger, sur la route d'*Alauna* à *Cæsarodunum*, Tours. Ces éclaircissemens lui étoient nécessaires, disoit-il, pour le Mémoire qu'on vient de lire ; mais ce Mémoire nous a été remis avant que nous eussions pu satisfaire de la demande de l'Auteur. Cependant nous ne croyons pas inutile de placer ici l'extrait demandé de la table de Peutinger, en marquant à côté des anciens noms Latins les noms François modernes, & en y ajoutant quelquefois l'état actuel de ces différens lieux. Nous voudrions que ces petites notes s'accordassent tou ours avec le sentiment de M. Beziers ; mais elles nous semblent s'accorder avec la vérité : c'est un avantage dont il faut se contenter.

ROUTE

D'ALAUNA à CÆSARODUNUM, dans l'ordre de la table de Peutinger.

ALAUNA, Alone, gros lieu sur la Mer, près de Port-Bail, au Cotentin.

CROUCIACONUM, la *Crociatonum* de Ptolémée, capitale des *Unelli*, Ville ruinée près de Valognes, dans la Paroisse d'Aleaune, où se trouvent les ruines d'un Amphithéatre & autres Antiquités.

AUGUSTODURUM, passage de la rivière de Vire à Saint Fromond.

AREGENNE, l'*Argenus* de Ptolémée, capitale des *Viducasses*, Ville ruinée à Vieux, près de Caën.

NUDIONNUM, *Noiodunum* de Ptolémée, capitale des *Diablintes*, Jublaints dans le Maine.

SUBDINNUM, capitale des *Cenomanni*, le Mans.

FINES, sur les confins des Cités des *Cenomanni* & des *Turones*, Château du Loir.

CÆSARODUNUM, Tours.

LA PATRIE.

L'HOMME par des liens dont il n'est point le maître,
Sent attacher son cœur aux lieux qui l'ont vû naître.
La Patrie a pour lui de si puissants attraits
Qu'il ne peut la quitter sans former des regrets :
Fût-il né dans le sein d'une grotte profonde,
Où n'a jamais percé l'Astre brillant du monde ;
Ce manoir qui pour nous deviendroit odieux,
Présente à ses regards un séjour gracieux.
Loin de ce lieu d'horreur, les plus charmans spectacles,

s'ils sont pour son retour d'invincibles obstacles ;
Ne peuvent dissiper la tristesse & l'ennui,
Qui viennent de son cœur s'emparer malgré lui.
Parcourons en esprit ces déserts, ces rivages,
Habités chaque jour par des peuples sauvages :
Ces mortels, selon nous, ont un sort malheureux,
D'être obligés de vivre en ces climats affreux ;
Mais qu'on en transplante un au milieu de la France,
Malgré de nos Cités la pompe & l'opulence,
Victime abandonnée à ses ennuis secrets,
On l'entendra bientôt regretter ses forêts :
Tant la nature a sçû dans son ame attendrie,
Imprimer vivement l'amour de la Patrie.

Mais, sans aller chercher des exemples si loin,
Contemplons nos Bergers, de qui l'unique soin
Est de mettre à profit le cours de leurs années,
Et dans des plaisirs purs couler leurs destinées.
Qu'on les arrache alors de leurs rustiques toits
Pour leur faire habiter le Palais de nos Rois ;
Des suprêmes grandeurs l'amorce enchanteresse
Ne leur pourra jamais inspirer l'allégresse.
Leurs cœurs soupireront vers ces Hameaux chéris,
Où près d'un ruisseau clair, sur des gazons fleuris,
De festons à l'envi couronnant leurs houlettes,
Ils faisoient retentir les fons de leurs musettes ;
Tandis que leurs troupeaux sensibles à leurs chants,
Sur l'herbe bondissoient au milieu de leurs champs.

Ainsi chaque mortel doit par reconnoissance,
Sur tous les lieux chérir celui de sa naissance.
Il doit quelques revers qu'éprouve son destin,
Le casque sur le front, les armes à la main ;
Contre ses ennemis défendre sa Province,
Et vaincre s'il se peut, ou mourir pour son Prince.
Telle est la loi qu'expose à tout vrai Citoyen

La nature attentive à cimenter le bien :
Mais si, pour soutenir l'honneur de la Patrie
On doit sacrifier & ses biens & sa vie,
N'est-il pas juste aussi qu'elle même à son tour
Elle ait pour ses Enfans des sentimens d'amour ;
Et que n'écoutant plus que le cœur d'une mere,
Elle étende sur eux son aîle tutelaire.
Si l'on en croit pourtant certain proverbe admis,
Nul homme n'est prophète en son propre pays.
D'un zélé Citoyen les vertus, les lumiéres,
L'élevent rarement aux dignités prémieres.
Que dis-je ! Dans l'horreur de son adversité,
Souvent on lui refuse un pain trop mérité ;
Tandis que l'étranger, que la faveur caresse
Avec moins de talens, d'esprit & de sagesse,
De degrés en degrés aux charges parvenu,
Jouit paisiblement d'un ample revenu.
Ah ! La Patrie alors n'est donc qu'une marâtre,
Qui des enfans d'autrui ne se montre idolâtre,
Que pour mieux sous son joug opprimer tous les siens,
Qui seroient de son nom devenus les soutiens,
Si par la récompense elle eût sçû dans leurs ames
Du vrai zéle allumer les plus ardentes flammes.
Vous donc, que la Patrie éleve les prémiers,
Qui donnez aux talens le prix & les lauriers :
De vos Concitoyens que votre main fidelle
Récompense surtout le mérite & le zéle.
Vous les verrez alors, pleins d'une noble ardeur,
De vos illustres murs réhausser la splendeur,
Et par des Monumens consacrant votre gloire,
Eterniser vos noms au Temple de mémoire.

Par M. Fournieaux, *Curé proche Reims.*

Ce 14 Juin 1760.

FABLE.

CLORIS ET LE MIROIR.

Cloris avoit reçu des mains de la nature,
Les attraits les plus séduisans
Avec le goût de la parure.
Son unique plaisir, son plus doux passetems
Etoit de contempler son aimable figure,
De se croire un objet divin,
Et de s'en applaudir, le Miroir à la main.
Le Miroir est comme un ami fidéle
Qui ne sçait nous déguiser rien.
Tant que Cloris fut jeune & belle,
Elle fut contente du sien
Mais le larron à qui tout cède,
Le tems hélas! qui s'éloigne à grands pas,
Chemin faisant, détruisoit sans remede
Quelqu'un de ses brillans appas:
Son Conseiller naïf lui peint enfin l'outrage,
Que huit lustres parfaits ont fait à son visage:
C'est une ride, un cheveu gris;
C'est une dartre, une verrue,
Dont l'aspect l'effraye & la tue;
Adieu les jeux, adieu les ris:
O Ciel! Est-ce moi que j'ai vue? ...
Comment à quarante deux ans
Avoir déja les cheveux blancs?
Non, cela ne se peut; Lysimon hier encore
M'assuroit à genoux que la Déesse Flore
Paroissoit moins jeune que moi.

Elle eſt fauſſe, à coup sûr, cette maudite glace,
Je ne ſuis pas telle que je me voi,
Il faudra que je m'en défaſſe :
Madame, ce dit-elle, excuſez-moi de grace,
Et rendez mieux juſtice à ma ſincérité.
Je vous ai dit la vérité ;
C'eſt plutôt Lyſimon qui vous en fit accroire.
Je ſçais qu'en vous tenant un propos ſi galant,
Il rioit ſous cape ... Oh ! Vous pouvez m'en croire,
Je l'ai vû. Miroir inſolent,
M'outrager à ce point, dit la Dame en colére,
Tu vas me le payer, j'en ſçais un moyen sûr.
Cela dit, elle prend & jette contre un mur
Le meuble qui retombe à terre,
En mille piéces & morceaux.

Au beau Sexe voulez-vous plaire ?
Soyez un Lyſimon : cachez lui ſes défauts.
Sur ce point là, pour l'ordinaire,
Le beau Sexe, dit-on, n'aime pas qu'on l'éclaire.

Par un Soiſſonnois, Auteur de la Fable des Oreilles d'Ane, *imprimée dans le Journal de Juin dernier.*

DESCRIPTION

D'une Maladie extraordinaire.

Une perſonne qui ſigne TALON DE ST. PRIX, *nous a adreſſé de Bourſaut, près Epernay en Champagne, une Lettre qui eſt datée du 16 Juin 1760, par laquelle nous ſommes priés d'inſérer dans le Journal le détail ſuivant. La maladie*

qui en est l'objet, nous a paru assez extraordinaire pour mériter d'être rendue publique. D'ailleurs, M. Talon de S. Prix se flatte que la Faculté de Médecine voudra bien y faire attention : il espere même qu'elle daignera lui communiquer ce qu'elle pense sur son état. Nous ne voulons donc pas qu'il ait à nous reprocher de l'avoir privé par notre silence, des bons avis & des secours qu'il ose se promettre de la part de cette illustre Compagnie. Voici à tout événement comme il décrit lui-même les circonstances de son accident.

Le 13 Mars 1760, environ sur les quatre heures après-midi, je me sentis fortement frappé d'un coup à la tête au-dessus de l'oreille gauche. La douleur que m'occasionna ce coup me fit souffrir jusqu'au lendemain à pareille heure, & se termina par une effusion de sang assez considérable par ladite oreille. Douze heures après la même douleur recommença & m'annonça la même effusion. Elle ne me trompa pas. Le flux continua pendant cinq jours à revenir de douze en douze heures avec les mêmes circonstances. Ces cinq jours expirés, on me conseilla de me faire saigner & de prendre force bouillons rafraichissans. Je fis l'un & l'autre. Je croyois en être quitte pour la peur & le mal que m'avoit causés ce Phenomène. J'avois lieu de le regarder comme tel, puisque à trente-quatre ans je n'avois pas répandu une goutte de sang sans blessure ; mais quelle fut ma surprise, lorsque le 14 Avril je fus reveillé par une douleur qui me fit ressouvenir de celle du mois précédent. Ayant remarqué qu'elle ne différoit en rien de la premiere, je m'attendis à une effusion de sang, pareille à celle que j'avois déja éprouvée. Je ne fus pas une heure dans l'attente; je demeurai comme dans le premier mois

cinq jours dans cet état. Enfin, les 13 Mai & 24 Juin, mêmes symptômes, mêmes effusions & même intervalle de tems. Il faut observer que le cinquiéme jour, c'est-à-dire, celui de la fin de mes régles; car c'est ainsi qu'on caractérise cette incommodité, se termine par deux saignemens de nez, immédiatement après un coup assez & même trop violent, dont je me sens frappé au-dessus de l'œil gauche. Ce fait paroîtra peut-être si singulier qu'on aura peine à se le persuader. Si on veut recourir aux preuves, j'offre de le faire attester par plus de cent témoins qui ne sont point suspects.

AVIS

Aux Amateurs d'Histoire Naturelle.

M. Sibille, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire du Sépulcre de Jérusalem, Naturaliste déjà fort connu dans nos Journaux & autres Ecrits publics, demeurant à Chaumont en Vexin, donne avis aux Amateurs d'Histoire Naturelle, qu'il a fait depuis peu la découverte, 1°. d'un bois pétrifié, dont la plûpart des morceaux sont couverts de fossiles noirs, agatisés de différentes espéces. 2°. D'un autre fossile d'une belle conservation, dont l'émail est yvoiré. Comme son Cabinet est actuellement un des plus abondans & des plus complets qu'il y ait en France, les Curieux qui voudront se procurer une collection entiere, ou assortir quelque partie qui leur manque, sont invités de l'aller voir ou de lui écrire, en affranchissant leurs Lettres. Il les servira avec le même zéle & le même désintéressement qu'il a servi nombre d'Amateurs de la premiere distinction, dont il a fourni les Cabinets.

ARTICLE II.

NOUVELLES ETRANGERES.

ETATS du Nord.

De Russie. L'Impératrice a gratifié le Maréchal Comte de Soltikoff, avant son départ pour l'armée, d'une concession de 120 acres de terres, situés en Livonie. Elle a décoré du Cordon de l'Ordre de Saint Alexandre, le Général de Jasikow, & les Généraux Holmer & Vaugreven, de celui de l'Ordre de Sainte Anne.

De Pologne. II. Le Marquis de Paulmy, Ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté Très-Chrétienne auprès du Roi & de la Républiqne de Pologne, est arrivé à Varsovie le 21 Juin, il a eu sa première audience de Sa Majesté Polonoise.

Le Roi de Prusse a fait remettre en liberté le Prince de Sulkowky, Grand Veneur du Duché de Lithuanie.

ARTICLE III.

ETATS de l'Empire d'Allemagne.

De Vienne. I. UN Officier dépêché par le Général d'Infanterie, Baron de Laudon apporta le 25 de Juin à Leurs Majestés Impériales la nouvelle de la Victoire, remportée le 23 près de Landshut, par nos troupes, sur celles du Roi de Prusse, commandées par le Lieutenant-Général de la Motte-Fouquet. Voici les détails de cette action. Le Baron de Laudon ayant jugé à propos d'ouvrir la campagne par le siége de Glatz,

avoit laissé sa Cavalerie à Franckenstein. Il avoit garni de troupes les défilés de Silberberg, de Wartha & de Reichenbach, ainsi que le poste de Landshut & les retranchemens voisins. La Forteresse de Glatz étoit investie par le reste de l'Infanterie, & les ordres étoient donnés pour le transport de la grosse artillerie qui devoit arriver incessamment.

Toutes ces dispositions persuaderent le Général Fouquet que ce siége étoit l'objet principal des opérations. Il ne lui restoit d'autre moyen d'y mettre obstacle que de s'ouvrir un passage par Landshut. Dans cette vûe il fit avancer le 17 vers cette Ville tout le corps qu'il avoit sous ses ordres. Les troupes Autrichiennes fort inférieures en nombre abandonnerent ce poste, & elles se replierent sur Reich-Hennersdorff & sur la montagne de Langenberg, où elles furent renforcées par un détachement considérable. Les Prussiens en possession de Landshut & des retranchemens de Buchberg, resterent tranquilles ce jour & les suivans sans rien entreprendre contre elles.

Le Général Baron de Laudon, informé de ces mouvemens & de la position du corps Prussien, prit aussi-tôt la résolution de l'attaquer. Il se mit en marche le 18 avec son corps de réserve; il passa la montagne de Joannesberg, & il arriva le 19 près de Schwartz-Wald, à peu de distance des retranchemens occupés par les Prussiens. Ces retranchemens consistoient en ouvrages solides, munis de fortins fraisés & palissadés, de pont-levis & de fossés très-profonds. Ils embrassoient & couvroient huit montagnes, dont la plûpart avoient entr'elles des lignes de communication servant à leur défense mutuelle. Nos troupes rencontrerent dans leur

pouvoir. Notre perte consiste en sept cens soixante-sept hommes tués. On compte dans ce nombre dix-huit Officiers. Le nombre des blessés monte à deux mille quatre-vingt-sept, parmi lesquels sont quatre-vingt & un Officiers. Les Généraux de Potzdasky, de Nayendorff & d'Elrichausen sont du nombre des derniers; mais leurs blessures sont légeres.

On assure que le Général Fouquet est mort à Schatzlar de ses blessures.

De l'Armée Françoise.

II. Le Maréchal de Broglie ayant eu l'avis que le Comte de Saint-Germain devoit arriver le neuf Juillet à Corbach, ne perdit pas un instant pour se mettre en état d'exécuter la marche qu'il avoit projettée de faire pour prévenir les ennemis au point de Corbach, & effectuer sa jonction avec lui. Dès le même jour il renvoya ses gros équipages. Le 8, à deux heures du matin, l'armée partit de son camp de Neustadt, & arriva après une marche de près de sept lieues à Frankenberg sur le Haut-Eder. Les corps séparés aux ordres du Comte de Rooth & du Marquis de Poyanne, Lieutenans Généraux, s'avancerent le même jour de Frankenberg & de Holsdorff jusqu'a Sachsenberg, & le Baron de Clausen, Brigadier, qui étoit à Frankenberg avec un détachement de deux mille quatre cens hommes, eut ordre de s'avancer jusqu'à Radern sur le chemin de Corbach. La réserve commandée par le Comte de Lusace fit l'arriere-garde de l'armée en partant du camp de Neustadt, & alla camper le même jour à Raunhenberg. Le Comte de Stainville, Lieutenant-Général, ayant sous ses ordres le Comte de Lillebonne le Prince de Robecq & le Baron de Blaisel, Maréchaux de Camp, fut chargé de couvrir la droite de la marche de l'armée,

&

& d'en faire l'arriere-garde. Il n'y eut que quelques escarmouches entre les troupes légeres.

Le 9, de grand matin, le Baron de Clausen, eut ordre de se porter avec son détachement du côté de Saxenhausen, afin d'avoir des nouvelles de la marche des ennemis. On apprit quelques tems après qu'ils avoient quitté le 8, dans l'après-midi le camp de Ziegenhayn, & qu'ils se dirigeoient sur l'Eder; aussi-tôt les différentes colonnes de l'armée, qui, en attendant que l'on eût des nouvelles de la direction des ennemis s'étoient avancées jusques sur cette rivière près de Frankenberg, eurent ordre de la passer. Les corps aux ordres du Comte de Rooth & du Marquis de Poyanne marcherent sur Imminghausen, où l'armée devoit aller camper, & la réserve du Comte de Lusace eut ordre de se porter à Frankenberg.

Le Maréchal de Broglie devança les troupes, & se porta avec le Prince de Condé jusques près de Corbach. Il reçut en chemin des nouvelles du Baron de Clausen, qui l'assuroit que les ennemis avoient entre Saxenhausen & Corbach deux camps, dont on ne pouvoit découvrir la force à cause des bois qui en cachoient une partie. Le Maréchal de Broglie eut bientôt joint le Baron de Clausen; il reconnut lui-même les ennemis & une hauteur très-avantageuse qu'ils occupoient en force. Le détachement du Baron de Clausen n'étoit pas assez considérable pour entreprendre de les en chasser, & la nuit arriva avant que l'on pût avoir les troupes nécessaires pour les attaquer. Le détachement du Baron de Clausen resta près de Corbach.

Le 10, de grand matin, le Maréchal de Broglie fit avancer deux brigades d'Infanterie, les Carabiniers & plusieurs corps de troupes légeres.

On vit que les ennemis étoient plus en force que la veille sur les hauteurs dont ils étoient les maîtres, & qu'ils y amenoient du canon. Il y eut une escarmouche très-vive entre nos Hussards & les troupes légeres des Alliés.

Ce fut dans ce moment que le Comte de Saint-Germain arriva seulement avec deux brigades d'Infanterie de sa réserve, & le régiment de troupes légeres des Volontaires de Flandre, commandé par le Chevalier de Jaucourt. Le reste, ainsi que son artillerie n'avoit pu le suivre à cause de la difficulté des chemins & de la longueur des marches forcées qu'il avoit faites.

Le Maréchal de Broglie fit occuper un bois vis-à-vis celui où étoient les ennemis, par les Volontaires de Flandre. Il les fit soutenir par les deux brigades de la Tour-du-Pin & de la Couronne (cette derniere formée de ce régiment & de celui d'Aumont aux ordres du Comte de Montbarrey, Brigadier, & du Duc de Mazarin, Colonel,) que le Comte de Saint-Germain avoit amenées avec lui. Les brigades de Royal-Suédois & de Castelas, qui arriverent peu de tems après, furent placées derriere le même bois, & on y amena du canon. Les Volontaires de Flandre furent attaqués vivement. Comme ils étoient soutenus par les deux brigades d'Infanterie, ils résisterent pendant quelque-tems; mais la supériorité du nombre leur fit céder une partie du bois aux ennemis.

Les quatre brigades d'Infanterie que le Maréchal de Broglie avoit fait avancer arrivoient, & elles étoient suivies de quatre brigades de Cavalerie & de vingt-quatre piéces de canon. A peine celles de Navare & du Roi, commandées par le Comte de Guerchy, étoient-

elles arrivées à la Justice de Corbach, que deux colonnes des ennemis débouchèrent. Mais le Maréchal de Broglie ayant reconnu le peu de profondeur de ces colonnes, se détermina à envoyer ordre à toutes les troupes de le venir joindre. Il manda en même tems au Comte de Saint-Germain de faire attaquer le bois avec les deux brigades qu'il avoit; celle de Castelas formée de ce régiment, & de ceux de Diesbach & d'Eptinguen, aux ordres de M. Diesbach, Brigadier, & de M. d'Eptinguen, Colonel; & celle de Royal-Suédois, formée de ce régiment & de celui de Royal-Deux-Ponts, & commandée par le Baron de Clausen, Brigadier, & par le Comte de Spar, Colonel. Cette derniere fut placée sur une hauteur qui prenoit à revers l'endroit du bois par où les ennemis arrivoient, & qui découvroit la plaine. Le Maréchal de Broglie plaça ses vingt-quatre piéces de canon sur le haut du bois pour battre l'artillerie que les ennemis avoient à la pointe droite, & dont nous étions fort incommodés.

Le Comte de Saint-Germain attaqua le bois avec ses trois autres brigades qui étoient aux ordres du Marquis de Voyer, Lieutenant-Général, du Marquis de Roquepine, & de M. de la Mosliere, Maréchaux de Camp, du Marquis de la Tour-du-Pin & du Comte de Montbarrey, Brigadiers.

Le Comte de Guerchy marcha sur la droite avec celles de Navarre & du Roi; celles d'Auvergne & d'Orleans furent placées en réserve à l'entrée du bois.

La brigade de Navarre formée par ce régiment & par celui de la Marche-Prince, & commandée par le Comte de Waldner, Maréchal de Camp, le Comte du Châtelet, Brigadier,

& le Marquis de Chamborant, Colonel, se porta vers la batterie des ennemis; & celle du Roi, commandée par M. de Meyronnet, Brigadier, entra dans les bois entre Navarre & les brigades du Comte de Saint-Germain. Le feu fut alors très-vif, & les ennemis furent entierement chassés du bois. La brigade de Navarre, qui, à la faveur d'un fond s'étoit portée jusqu'à cinquante pas de la batterie, s'en étant apperçue, l'attaqua avec beaucoup de vivacité; elle s'en empara & chassa les troupes qui la gardoient. Il y eut dans cet endroit un assez grand nombre d'ennemis qui furent tués à coup de bayonnette.

Les ennemis sortirent du bois en très-grand désordre, mais ils furent reçus par leur Cavalerie qui étoit en bataille derriere ce bois, & qui empêcha notre Infanterie de les suivre.

Alors les troupes qui étoient à leur gauche sur la hauteur de la Tour, s'ébranlerent, comme pour venir attaquer la brigade de Navarre. Le Maréchal de Broglie la fit joindre par celles d'Auvergne & d'Orleans; & il fit marcher sur leur flanc droit quatre ou cinq cens chevaux de troupes légeres qui étoient à la Justice de Corbach, aux ordres du Comte de Chabot, Maréchal de Camp, & de M. de Viomenil, Colonel, & il les fit soutenir par dix escadrons aux ordres du Prince Camille, Lieutenant-Général. Ce mouvement détermina les ennemis à se retirer. Nos troupes légeres joignirent un régiment de Dragons Anglois qui furent presque tous tués ou faits prisonniers; le reste entra dans un bois qui fut tourné par nos troupes légeres, soutenues des Dragons de Beaufremont. Ces troupes harcelérent un corps assez gros d'Infanterie, qui se retiroit en fort

bon ordre, & elles s'emparerent sous leur feu d'une piéce de canon dans le moment qu'elle venoit de tirer sur eux.

Comme une grande partie de l'armée des ennemis étoit sur la hauteur, il fut impossible de les suivre plus loin, d'autant que notre armée n'étoit pas encore arrivée. La tête de cette armée ne fut à la hauteur de Corbach qu'à six heures du soir.

Le Maréchal de Broglie fait les plus grands éloges de toutes les troupes qui ont combattu, de leur courage, & de l'ordre qu'elles ont observé quoique combattant dans le bois. L'action a duré quatre heures dans toute sa force; elle avoit été précédée par de vives escarmouches & un feu de canon presque continuel, depuis sept heures du matin jusqu'à près de quatre heures que tout a été fini.

Notre perte est très-peu considérable eu égard au feu prodigieux que les ennemis ont fait. Elle ne se monte pas à plus de six à sept cens hommes tués ou blessés; M. d'Eptinguen, Colonel, & M. de Waldner, Commandant de bataillon avec rang de Colonel, sont les seuls Officiers supérieurs qui aient été blessés. On ignore ce que les ennemis ont perdu; mais nous avons cinq ou six cens de leurs blessés qu'ils ont laissés sur le champ de bataille, ou que l'on a trouvés dans les villages voisins.

Nous avons présentement au parc douze piéces de canon & quatre obusiers qu'on a pris aux ennemis. Notre artillerie, commandée par le Chevalier Pelletier, Lieutenant-Général, a été très-bien servie & a fait beaucoup d'effet.

Après l'action l'armée a campé sur le terrein où elle s'est passée; celle des ennemis a passé la nuit au bivouac sur les hauteurs de Saxen-

hausen, & le lendemain matin ils y ont établi un camp qu'on assure être celui de leur armée entiere.

On a appris que le Prince Héréditaire de Brunswick a été blessé d'un coup de feu dans les reins.

ARTICLE IV.

ETATS du Midi.

De Gênes. I. LEs Colonels Basso, Gianai & Gallo sont sortis de la prison, dans laquelle ils avoient été renfermés sur l'accusation de s'être mal comportés à l'affaire de Furiani en Corse. Ils ne jouissent cependant pas encore d'une entiere liberté. Il est enjoint au premier de ne point sortir de la Ville, & aux deux autres de rester dans leur maison, jusqu'à ce que les preuves de leur innocence soient complettes.

L'Archevêque de cette Ville a communiqué le Bref exhortatoire, adressé par le Pape au Sénat; on ne sçait pas encore quelle résolution la République prendra sur ce bref. On a mis à Bastia, ainsi qu'à Calvi, des gardes aux portes des Evêques & des Réligieux, afin de leur interdire toute communication avec le Visiteur Apostolique. Il leur est défendu de sortir sans la permission du Gouverneur. Au reste tout est tranquille dans l'Isle.

De Rome. II. Il se tint le 5 Juin en présence de Sa Sainteté une Congrégation, dans laquelle il fut résolu d'annuller le second Edit de la République de Gênes. On espére cependant que, moyennant les bons offices de quelques Puissances, notre démêlé avec cette République ne tardera pas à s'arranger. Le Sénat de Gênes paroît se disposer à faire à la Lettre exhortatoire du Pape une réponse propre à concilier les esprits.

Le Chevalier de Saint-George eſt parfaitement rétabli. Un de ſes Gentilshommes a remercié de ſa part le Sacré Collége de l'intérêt qu'il a pris à ſa maladie.

Le Cardinal Jean-Baptiſte Meſmer, Milanois, du titre de Saint Onuphre, créature du feu Pape Benoît XIV. eſt mort le 20 Juin dans cette Ville, âgé de 89 ans & près de deux mois.

L'a Congrégation des eaux doit travailler à concilier les différens qui régnent depuis longtems entre les territoires de Boulogne & de Ferrare au ſujet des rivières. MM. Acqua & Manfredi, de Boulogne, ont préſenté de nouveaux projets pour remédier aux inondations dont ces territoires ſe plaignent.

On a reſſenti le 26 Mai à Mezzo, petite Ville de la République de Raguſe, une ſecouſſe de tremblement de terre; elle a duré quatre minutes, mais elle a cauſé peu de dommage.

III. Le 21 Juin, Don Joſeph de Sylva, Ambaſſadeur extraordinaire de Portugal en cette Cour, eut une audience particuliere du Roi, auquel il remit les Lettres, par leſquelles Sa Majeſté Très-Fidelle lui fait part du mariage, célébré le 6 entre la Princeſſe de Breſil, fille aînée de ce Monarque, & l'Infant Don Pedre, oncle de cette Princeſſe. De Madrid.

Le 22, le Comte de Pugnon-Roſtro, & le Pere Fray Chriſtophe Manuel Ximénes, Général de l'Ordre Royal & Militaire de la Mercy, ſe couvrirent devant le Roi, en qualité de Grands d'Eſpagne. Cette cérémonie ſe fit en préſence des autres Grands, convoqués à cet effet. Le Duc de Lerme fut Parrain du premier, & le Duc de Soto-Mayor fut celui du ſecond.

Le Marquis de la Enſenada ſe rendit vers la fin du mois de Mai à Aranjuez. Il fut introduit

par le Marquis de Squillaci dans le Cabinet de Sa Majesté, qui lui fit un accueil plein de bonté, & dont il eut l'honneur de baiser la main. La Reine & les Infants, ainsi que la Reine Douairiere le reçurent favorablement.

Suivant les Lettres de Cadix, la Ville de Truxillo a été presqu'entierement renversée par un tremblement de terre ; mais les habitans ont eu le bonheur de se sauver. On apprend par la même voie que le Marquis de Ahumada, ancien Vice-Roi du Mexique, est mort lorsqu'il se préparoit à s'embarquer pour l'Europe.

Don André Reggio, Lieutenant-Général des Armées Navales, a pris le commandement de l'Escadre préparée à Cadix, & il a arboré son pavillon sur le *Foudroyant*. Une partie de cet armément paroît regarder les Corsaires de Barbarie, auxquels il donne beaucoup d'inquiétude.

De Lisbonne. IV. Le Roi a fait arrêter le Nonce du Pape, & a ordonné que ce Ministre fût conduit sous bonne escorte sur les frontieres du Royaume, avec défense de la part de Sa Majesté, de rentrer en Portugal. On ne sçait point encore ce qui peut avoir occasionné ce traitement. Il arriva le 6 Juin un vaisseau de Rio-Janeïro, ayant à bord cent dix-sept Jésuites, qu'on fit embarquer aussi-tôt pour l'Italie. Deux autres bâtimens venant de la Baye de Tous-les-Saints, amenerent quelques jours après cent vingt-quatre Religieux de la même Compagnie. On les fit aussi passer à bord d'un navire prêt à faire voile pour l'Etat Ecclésiastique. Ces bâtimens ont apporté quatre millions, dont une partie est pour le compte du Roi, & l'autre pour celui du commerce.

De Constantinople. V. On a appris de Constantinople que la peste fait de grands ravages dans la Palestine,

& dans une partie de l'Asie. Cependant elle ne s'est point encore déclarée dans cette Capitale. Les mêmes avis apprennent que le Prince Cherim-Chan, l'un des deux Prétendans au Trône de Perse, a remporté dernierement une grande Victoire sur le Prince Assad-Chan son rival, & que celui ci s'est retiré avec le débris de son armée dans le Province d'Hammadan.

ARTICLE V.

Angleterre & Hollande.

I. NOtre Compagnie des Indes a reçu de Canton la fâcheuse nouvelle d'un incendie arrivé dans ses Magasins, & qui a consumé les marchandises de cinq de ses vaisseaux, ainsi que les cargaisons prêtes pour deux autres vaisseaux Européens. De Londres.

Quoique les forces navales de l'Angleterre n'ayent jamais été si formidables qu'à présent, le commerce de la nation ne laisse pas de souffrir beaucoup des prises que les armateurs François font continuellement. On compte 200 de nos vaisseaux pris depuis le commencement de Mars, jusqu'au commencement de Juin. Toutes ces prises sont évalués à quatre cens cinquante mille livres sterlings.

On a donné des ordres pour augmenter la garnison de Gibraltar. Chacun des régimens qui la composent sera porté de sept cens hommes à neuf cens. On y incorporera des détachemens tirés des régimens qui sont en Angleterre, & ces derniers seront rendus complets par de nouvelles recrues.

Le Duc d'Yorck a visité les magasins des Arsenaux & des Chantiers de Plimouth. On y a fait devant lui l'essai d'un navire qui peut

au moyen d'une invention nouvelle marcher dans le plus grand calme.

L'Amiral Rodney eſt revenu à Portsmouth avec le Vaiſſeau le *Deptford* & ſes Galiotes à bombes. Il a trouvé la Côte & les environs du Havre ſi bien défendus qu'il n'a pu faire aucune entrepriſe. Il a ſeulement laiſſé quelques Frégates pour obſerver les bâtimens qui entrent dans ce Port.

Suivant les nouvelles de la Jamaïque, il y a eu dans la partie Septentrionale de cette Iſle trois ſoulevemens de Négres, occaſionnés par la dureté exceſſive de leurs maîtres. Pluſieurs habitans ont été maſſacrés, & pluſieurs plantations ont été brûlées. On a pris les armes pour faire rentrer ces rebelles dans le devoir. Nos établiſſemens dans le Continent, ſur la côte de Muſqueto, ne ſubſiſtent plus. On dit même que les Eſpagnols ne veulent plus nous permettre d'y venir couper du bois de teinture. Notre guerre avec les Chiroquois continue ſans aucun événement conſidérable. Ils ont beaucoup de priſonniers faits ſur nous; ce qui nous oblige de les ménager. Les Creecks qu'on penſoit avoir engagés dans notre alliance ſe ſont joints à eux.

Un Officier arrivé d'Hallifax, Ville de la Nouvelle Ecoſſe, en a apporté la nouvelle que le 28 du mois d'Avril dernier, le Brigadier-Général Murray, avec trois mille hommes de la garniſon de Quebec, avoit attaqué près de cette place l'armée des François, que l'on ſuppoſoit être compoſée de toutes les forces qu'ils ont en Canada, & qui étoit en marche pour venir elle-même attaquer cette Ville; qu'après un combat fort vif & une perte conſidérable de ſes troupes, il avoit été obligé par la ſupériorité

des ennemis, de se retirer derriere Quebec, & d'abandonner même aux troupes Françoises plusieurs piéces de canon qu'il n'avoit pu emmener. Le Brigadier Murray ajoute, qu'il faisoit toutes les dispositions nécessaires pour faire dans cette place la plus vigoureuse défense, jusqu'à l'arrivée des Vaisseaux de Sa Majesté Britannique, partis d'Hallifax, sous les ordres du Lord Colville, pour se rendre dans la riviére de Saint-Laurent.

Les Lettres particulieres de Londres, d'après les notions, données par le Ministere Britannique, disent que l'armée du Général Murray a perdu onze cens hommes tant tués que prisonniers, tout son canon & son bagage. Depuis cette nouvelle les papiers publics ont baissé considérablement en Angleterre.

II. On n'espére plus aucun succès de la négociation entamée pour porter la Cour de Londres, à rendre justice à la République, sur les déprédations des armateurs Anglois. C'est pourquoi M. Meerman, qui devoit aller remplacer à Londres M. Boreel, chargé de cette négociation, a reçu contre ordre. De la Haye.

Les Lettres de Bruxelles, de Cologne, & de divers autres lieux des environs, parlent d'une secousse de tremblement de terre qu'on y a ressenti le 20 Juin, vers les onze heures du matin. Mais elle a été encore plus légere que celle du mois de Janvier, & elle n'a causé aucun dommage.

ARTICLE VI.

NOUVELLES de France.

I. LE 29 Juin, le Roi a donné l'Evêché de Lectoure à l'Abbé de Jumilhac, ci-devant Agent Général du Clergé; l'Abbaye de De la Cour.

Saint Jean d'Amiens, Ordre de Prémontré ; à l'Abbé de Crillon, ci-devant Agent-Général du Clergé ; & sur la démission de l'Evêque Duc de Laon, Ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté à Rome, le Prieuré de Saint Michel de Charray, Ordre de Saint Augustin, Diocèse de Viviers, à l'Abbé d'Elvincourt, Secrétaire de cet Ambassadeur.

Le même jour, le Comte d'Affry, Ambassadeur du Roi près des Etats Généraux des Provinces-Unies ; le Marquis de Monciel, Ministre Plénipotentaire de Sa Majesté près du Duc de Wirtemberg ; & le Marquis de Bausset, Ministre Plénipotentaire du Roi près de l'Electeur de Cologne, eurent l'honneur de prendre congé de Leurs Majestés & de la Famille Royale, pour se rendre incessamment à leur destination.

Le 21 Juin, le P. Bertier de l'Oratoire, eut l'honneur de présenter au Roi & à Monseigneur le Dauphin son ouvrage intitulé : *La Physique des Cometes*, dans le système de l'Impulsion & du Plein.

Le 29, M. de Lalande, de l'Académie Royale des Sciences, chargé par Sa Majesté de composer *la connoissance des Tems*, eut l'honneur de présenter au Roi le volume de cet Ouvrage, destiné pour l'année 1761. On y trouve l'Etat du Ciel & de tous les mouvemens Célestes ; la détermination du célébre passage de Venus sur le Soleil, qui arrivera le 6 Juin 1761 ; tous les calculs nécessaires aux Astronomes & aux Navigateurs, & sur-tout une méthode nouvelle pour trouver facilement dans les voyages de long cours les longitudes en mer par le moyen de la Lune ; méthode très-importante pour la Navigation & pour le Commerce.

Le 30, M. Boyer, Médecin ordinaire de Sa

Majesté, Doyen de la Faculté de Médecine, Chevalier & Secrétaire de l'Ordre de Saint Michel, eut l'honneur de présenter au Roi, la Médaille qui doit être offerte à SaMajesté, à chaque tenue du Chapitre de cet Ordre conformément à la fondation, faite par M. Perrotin de Barmond, Chevalier du même Ordre.

Le 3 Juillet, la Princesse de Trivulsi, Dame d'Honneur de feu Madame Infante, eut l'honneur de prendre congé de Leurs Majestés, pour se rendre incessamment à Parme.

Un Courier venu de Lisbonne, en a apporté la nouvelle, que le 6 Juin, la Princesse de Beyra a épousé l'Infant Don Pedre son oncle.

Le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, a confirmé l'Election de la Dame Comtesse de Gouffier-Thois, en qualité d'Abbesse du Chapitre de Bouxiere.

L'Assemblée générale du Clergé ayant fini ses Séances, les Prélats & autres Députés qui la composoient, se rendirent à Versailles le 13 Juillet. Ils eurent audience du Roi avec les honneurs qu'on rend au Clergé quand il est en Corps, & avec les cérémonies qui furent observées lorsque les mêmes Députés rendirent leurs respects à Sa Majesté, le 9 du mois de Mars dernier. L'Archevêque de Narbonne, Président de l'assemblée, étoit à la tête des Deputés, & l'Evêque du Puy porta la parole.

Le 14, le Roi disposa de la charge de Grand Aumônier de France, qui étoit vacante par la mort du Cardinal de Tavannes, en faveur de l'Archevêque de Narbonne.

De Paris.

II. Le Marquis de Turbilly ayant présenté à l'Académie Royale des Sciences son ouvrage sur les Défrichemens, cette Compagnie n'a pas cru pouvoir mieux témoigner le cas qu'elle fait de cet ouvrage important, qu'en accordant à son Auteur l'entrée dans ses assemblées, & le titre de correspondant, qu'elle lui a donné dans sa Séance du 21 de Juin.

Le Limousin est désolé par des insectes qui mangent & gâtent les grains dans les greniers, & sur-tout le bled. M. Bertin, Contrôleur Général des Finances, touché d'un accident dont la vigilance de l'Intendant de Limoges ne lui a laissé ignorer aucuns détails, a écrit à l'Académie des Sciences pour l'inviter à chercher les moyens de détruire ces insectes. L'Académie a nommé MM. Duhamel & Tillet, connus par leurs ouvrages sur l'Agriculture, pour se transporter sur les lieux, & pour y donner tous le secours que leurs lumieres pourront leur suggérer.

On a appris par la voie d'Angleterre, qu'après la défaite du Brigadier Général Murray, l'armée Françoise avoit aussi tôt mis le siége devant Quebec ; mais l'arrivée des vaisseaux du Lord Colville & du Capitaine Swanton, avec un secours considérable qu'ils amenoient d'Hallifax, l'ont obligée de renoncer à son entreprise. Elle a levé le siége le 17 de Mai ; & elle s'est retirée en bon ordre & sans être entamée. Quelques canons, dont la plûpart étoient les mêmes que ceux qu'elle avoit pris à la suite de l'action du 28 du mois précédent, ont été abandonnés. Cette armée a repris sa premiere position à Montréal & dans les environs. Le Général Amherst ne compte pas pouvoir recommencer les opérations avant la fin de Juillet.

ARTICLE VII.

Morts.

Morts.

LE 16 Juin est mort à Paris, Jean-Baptiste le Masrier, Prêtre originaire de Caën, connu dans la République des lettres par plusieurs bons ouvrages & des traductions estimées ; il nous a donné la Description de l'Egypte, l'Histoire de la derniere Révolution des Indes, &c. Il a eu part à la traduction de l'Histoire de M. de Thou, à l'Histoire générale des cérémonies Religieuses, &c. Il fut aussi Editeur de plusieurs ouvrages comme du beau Martial & des Commentataires de César, &c. il a traduit en dernier lieu les Chansons spirituelles de Mallier & l'excellent Tableau des maladies de Lommius, pour servir d'introduction au Manuel des Dames de Charité.

Le 17, Messire Louis-Guy Guerapin de Vaureal, ancien Evêque de Rennes, Abbé de l'Abbaye Royale de Jouy, Congrégation de S. Maur, Diocèse de Sens ; de celles de Moleisme, Diocèse de Langres ; de S. Aubin, Diocèse d'Angers, & de S. Faron, Diocèse de Meaux, toutes du même Ordre de S. Benoît ; Maître de la Chapelle-Musique du Roi, ci-devant son Ambassadeur extraordinaire près de Sa Majesté Catholique, Grand d'Espagne ; & l'un des quarante de l'Academie Françoise, est mort à Nevers, âgé de 70 ans.

Le 21, Marie Jeanne d'Hautefort, épouse de Pierre Arnaud, Vicomte d'Aubusson de la Feuillade, mourut à Perigueux, dans la 27e. année de son âge.

Le 24, M. de Mirabaud, ancien Secrétaire perpétuel de l'Académie Françoise, ci-devant Secrétaire des Commandemens de feu Son Altesse Royale, Madame Duchesse d'Orleans, mourut à Paris, âgé de 85 ans.

Le 28, le Marquis d'Anjony de Foix, Maréchal des Camps & Armées du Roi, est mort en son Château d'Anjoni, âgé de 95 ans.

Le 29, Messire Henry-François de Colombe du Lys, Chanoine de Champeaux & Prieur de Coutras, mourut à Paris. Il étoit le dernier mâle de la race de Jeanne d'Arc, si célébre dans l'Histoire sous le nom de la Pucelle d'Orleans.

Le 4 Juillet, Anne-Maurice de Montmorency-Luxembourg, Princesse de Robecq, est morte à Paris, âgée de 31 ans. Elle étoit fille de Charles-François-Frederic de Montmorency-Luxembourg, Pair & Maréchal de France, Capitaine d'une Compagnie des Gardes du Corps, Chevalier des Ordres du Roi, & Gouverneur de la Province de Normandie; & de Dame Marie-Sophie-Emilie-Honorate Colbert de Seignelay. Elle avoit épousé le 26 Février 1745, Anne-Louis-Alexandre de Montmorency, Prince de Robecq, Grand d'Espagne de la premiere Classe, & Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté.

AVIS DIVERS.

MEMOIRES de Miledy B. par Mde. R. en 4 parties, 2 vol. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Cuissart, Quai de Gêvres, à l'Ange Gardien.

M. D'HEULLAND va faire paroître incessamment la suite du Théatre de la Guerre présente en Allemagne, dont les deux premiers volumes ont été annoncés dans ce Journal en 1758. Cette continuation comprendra tout ce qui s'est passé dans le cours des années 1758 & 1759. Elle contiendra quatre volumes, dont deux renfermeront les Plans de toutes les batailles & combats qui se sont donnés depuis le commencement de la guerre jusqu'à la présente année, avec des Cartes & Plans des Villes principales d'Allemagne. Il se trouvera dans cette suite un supplément de plans de Batailles pour les deux premiers volumes. On n'a pu les donner dans leur tems, parce qu'on vouloit qu'il ne manquât rien à leur exactitude. On se flatte qu'il n'est pas possible de donner en ce genre rien de plus parfait.

Le Public possedera dans cette nouvelle partie du Théatre de la guerre des morceaux qui n'ont point encore paru: C'est parce qu'il a fallu employer beaucoup de tems à leur recherche, & surmonter bien des difficultés pour se procurer de bons matériaux, que la publication de ces nouveaux vol. a été si fort retardée.

On trouve chez le sieur LATTRE, Graveur, rue S. Jacques, au coin de celle de la Parcheminerie, à la

Ville de Bordeaux, une nouvelle Mappemonde, projettée ſur l'horiſon de 45 degrés de latitude; ayant pour diametre du Sud au Nord le méridien de Paris, dreſſée par M. Boulanger, Ingénieur du Roi. Cette Mappemonde préſente dans l'un des deux hémiſphères, les quatre parties du monde, ou preſque toutes les terres connues. L'autre hémiſphère offre preſque toutes les mers réunies enſemble. Ce nouvel arrangement ne peut que faciliter l'intelligence des rapports que les différentes parties de notre globe ont entre elles.

Cette Carte eſt gravée avec beaucoup d'élégance, & eſt d'une beauté peu commune.

Le ſieur MESSIER donne avis qu'il vient d'inventer une Lampe, laquelle a toutes ſortes d'avantages ſur celles qui ont été imaginées juſqu'à préſent; elle eſt propre pour le Cabinet, le Bureau, la Table, & même pour les Cuiſines. Cette Lampe peut très-bien tenir lieu d'une bougie ou d'une chandelle, qu'elle imite parfaitement. On la poſe ſur un flambeau ordinaire, auquel on peut ajouter tous les ornemens qu'on veut. Il eſt facile de la tranſporter par-tout avec ſoi, ſans craindre que l'huile ſe répande. C'eſt un mérite que n'ont ni la chandelle, ni la bougie, qui d'ailleurs ne peuvent être expoſées au moindre vent qu'elles ne coulent. La lumiére de cette lampe eſt très-belle, & ne fatigue point du tout la vûe; ainſi elle a le double avantage de ménager les yeux & la dépenſe, car tout le monde ſçait quelle eſt l'économie de bruler de l'huile. On fait de ces lampes non-ſeulement à une bougie, mais même à deux, en forme de girandolle. Les lampes à une bougie ſe vendent 12 liv. & avec un chapiteau, ou garde-vûe 15 liv. celles qui ſont en girandolle, coûtent 24 liv. & avec un chapiteau, ou garde-vûe 30 liv. Il s'en fait auſſi en argent, dont on ne peut pas fixer le prix. Leſdites lampes contiennent au moins une demie livre d'huile.

La demeure du ſieur Meſſier eſt rue de Charonne, vis-à vis l'Hôtel de Mortagne, Fauxbourg S. Antoine. Pour la commodité du Public, on trouvera de ces lampes chez le ſieur Chapelon, Md ſur le Pont Notre-Dame, au Chat de Forêt; chez le ſieur Macé, Md. rue de la Feronnerie, à la hure de Sanglier; & chez le ſieur de Gland, Potier d'étain ſur le Pont Marie, à Paris.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier *le Journal Hiſtorique du mois d'Août prochain.* A Paris 1. 27 Juillet 1760. GIBERT.

SUITE DE LA CLEF,
OU
JOURNAL HISTORIQUE
SUR
LES MATIERES DU TEMS.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuses.

SEPTEMBRE 1760.

Tome LXXXVIII.

A PARIS, *chez* GANEAU, *rue Saint Severin, près l'Eglise, aux Armes de Dombes & à Saint Louis.*

M. DCC. LX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

AVIS.

C'eſt à GANEAU, *Libraire, rue S. Severin, proche l'Egliſe, aux Armes de Dombes & à S. Louis*, qu'on doit adreſſer les Piéces qu'on ſouhaitera faire inſérer dans le Journal. On en affranchira le port, ſans quoi elles ſeront miſes au rebut. Les Maîtres ſont ſouvent trompés par leurs domeſtiques à cet égard; c'eſt à quoi l'on doit prendre garde.

Les Libraires de Province qui ſouhaiteront qu'on annonce les Livres qu'ils auront fait imprimer, feront ſçavoir le nom du Libraire de Paris chez qui l'on pourra en trouver des Exemplaires.

On trouve chez le même Libraire les Livres ſuivans :

Mémoires ſur divers ſujets de Médecine, *in*-8°.

Eſſai ſur l'Hydropiſie, *in*-12.

Fables nouvelles, par M. *Ganeau*, *in*-8°.

Elixir de la Morale Indienne, *in* 12.

Lettres Hiſtoriques pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire des Révolutions d'Angleterre, *in*-8°.

Le Mille & une Nuit, Contes Arabes, *in*-12. 6 vol.

Gilblas de Santillanne, nouvelle Edition, avec figures, *in*-12. 5 vol. petit format.

Bibliographie Médicinale, raiſonnée, qui donne une idée des meilleurs livres propres pour ceux qui étudient la Médecine, *in*-12.

Hiſtoire de Louis XIII. de le Vaſſor, *in*-4°. 7 vol.

——— de la Religion Naturelle, par Wollaſton, *in*-12. 3 vol.

Nouvelles Obſervations de Chirurgie, trad. de l'Anglois de Warner, *in*-12.

Supplément aux Rêveries de M. le Maréchal de Saxe, *in*-8°.

Relation de l'Ambaſſade de Mehemet Effendi à la Cour de France, trad. du Turc, *in*-12.

Hudibras, Poëme traduit de l'Anglois, *in*-12. 3 vol.

Lettres de Mr Deſnoyers, *in*-12. 9 vol. *petit format.*

Œuvres de S. Réal, *in*-12. 8 vol. *petit format.*

SUITE DE LA CLEF,

OU

JOURNAL

HISTORIQUE

SUR

LES MATIERES DU TEMS.

SEPTEMBRE 1760.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature.

Tacite.

ORNELII TACITI, *quæ exstant opera, recensuit J. N. Lallemand. 3. Tom. in-12. Parisiis, apud Desaint & Saillant, viâ S. Joannis Bellovacensis. Typis J. Barbou, viâ San-Jacobeâ, 1760.*

M. Barbou vient de faire paroître Tacite avec la magnificence, dont il s'est proposé de décorer ceux d'entre les Auteurs Latins qui sont les plus estimés. Quoique ces parures extérieures soient étrangeres au mérite d'un ouvrage, il faut avouer pourtant qu'elles ne lui sont pas tout-à-fait inutiles. Lorsque les yeux

sont rejouis par les agrémens d'une impression élégante, il semble que cette satisfaction communique à l'esprit une sorte de sérenité qui le dispose à mieux sentir tous les charmes d'un Auteur; c'est ce que pensoit M. l'Abbé Fleury lorsqu'il conseilloit dans son Traité des Etudes, de ne mettre entre les mains des jeunes gens, que de belles Editions. Ainsi ce Savant Abbé n'eût pas manqué d'applaudir au projet de notre zélé Typographe, & de le regarder comme une entreprise qui pouvoit contribuer à l'avancement des Etudes & au progrès de la belle Latinité. M. Barbou devoit cette attention sur tout à un Auteur, dont les *Ecrits seront précieux à l'humanité, tant qu'on fera cas d'un Historien instructif, sublime & touchant, d'un Citoyen pénétré de l'amour du bien public, d'un politique profond, sans être abstrait ni chimérique, de l'Anatomiste du cœur humain.* Tel est le jugement que porte de Tacite un Savant Académicien de notre tems, qui s'est familiarisé avec les tours, les expressions & la maniere de penser de cet Auteur énergique dont il nous a donné la vie.

On n'a rien négligé pour nous rendre le texte de Tacite dans toute sa pureté. M. Lallemand, ancien Professeur d'Eloquence dans l'Université de Paris, l'a revu sur les meilleures Editions & les Manuscrits, & en particulier sur un Manuscrit de la Bibliotheque du Roi. C'est ce dont il nous avertit lui-même dans une petite préface Latine, où l'on voit qu'il a été guidé dans ce travail par un goût sûr & une critique éclairée. Il nous y apprend aussi que M. Capperonier, de l'Académie Royale des Belles-Lettres & Garde de la Bibliotheque du Roi, a bien voulu l'aider de ses soins & de ses

conseils. M. Lallemand a enrichi son Auteur de Notes Latines, dont les unes regardent les corrections faites au texte, & les autres ont pour objet de rendre plus intelligibles au Lecteur, certains passages de Tacite qui souffrent quelques difficultés. Ces notes ont été rejettées à la fin de chaque tome, & avant la table des matiéres : car chaque volume a sa table particuliere, ce qui est très-commode. Dans le premier volume on trouve d'abord une explication des magnifiques gravures qui font l'ornement de ces trois volumes ; vient ensuite la Préface de l'Editeur ; puis, la Vie de Tacite, par Juste Lipse, avec les passages des différens Auteurs qui ont parlé avantageusement de ce célébre Historien. La généalogie de la maison d'Auguste, telle que Juste Lipse l'a dressée, termine ces préliminaires, après lesquels on arrive aux Annales de Tacite, dont on a les six premiers livres dans ce volume. Le suivant comprend les autres livres des Annales que le tems a épargnés, avec les mœurs des Germains, & la Vie d'Agricola. Si l'on a mis ces deux morceaux après les Annales, c'étoit afin que tous les volumes fussent d'une égale grosseur. Le troisiéme & dernier volume renferment les cinq livres d'Histoire, qui sont échappés *aux ravages des barbares, & de l'ignorance plus barbare qu'eux.*

Les Personnes qui voudront s'aider dans la lecture de Tacite du secours d'une traduction, pourront consulter celle de M. d'Ablancourt, en attendant que nous soyons assez heureux pour en posséder une complette de la même main qui nous a déja traduit si supérieurement le livre des mœurs des Germains, & la Vie d'Agricola. La Traduction de M. d'Ablancourt se

trouve auſſi chez M. Barbou en 3 vol. *in*-12. avec le texte latin, ou en deux vol. ſans le latin.

Le même Libraire avertit qu'Ovide eſt maintenant ſous preſſe. Ce Poëte ſera ſuivi de Juſtin, de Tite-Live, de Cicéron, & des autres Ecrivains célèbres qui doivent entrer dans la collection des Auteurs latins. Ceux de ces Auteurs qui ont déja paru ſont Catulle, Tibulle, Properce & Cornelius Gallus, qui ſont réunis dans un même volume, Lucrece, Saluſte, Virgile, Cornelius Nepos, Horace, Eutrope, Velleius Paterculus, Juvenal, Phedre, Martial, Céſar, Quinte-Curce, Plaute, Tacite que nous annonçons. On a encore jugé dignes des honneurs de cette belle impreſſion, les Poëſies de Beze, de Muret, & de Jean Second, & le *pervigilium Veneris*, qu'on a raſſemblés dans un ſeul volume; la *Sarcotis* du P. Maſenius, l'Imitation latine, revue par M. l'Abbé Valart, les Poëſies latines du P. Sarbieski, Jéſuite Polonois, & les Fables du P. Deſbillons, auſſi de la Compagnie de Jeſus. Tous ces Auteurs forment une ſuite de 28 vol. qui ſe vendent 160 liv. ſ. ſ. réliés en veau, dorés ſur tranche, avec filets d'or. Il reſte encore quelques exemplaires en papier de Hollande.

Vie de S. Leonard de Noblac.

HISTOIRE de la Vie, & du Culte de Saint Leonard du Limoſin, par M. l'Abbé *Oroux*, Chanoine de Saint Leonard de Noblac. A Paris, chez J. Barbou, rue S. Jacques, aux Cicognes, 1760, *in*-12.

Cet ouvrage fait honneur à l'érudition de M. l'Abbé Oroux. Dès la Préface on apperçoit que cet Auteur s'eſt propoſé d'écrire la Vie de S. Leonard, guidé par le flambeau d'une ſaine critique, & qu'il n'a épargné ni tems, ni travail,

ni recherches pour parvenir à la source de la vérité. Cette nouvelle vie est partagée en quatre livres : Le premier contient la Vie du Saint. Le second traite de l'invention, des translations, & distributions de ses Reliques. Le troisiéme renferme un précis de ses Miracles. Le quatriéme enfin, comprend tout ce qui a rapport à son culte. Mais avant que d'entrer en matiére, M. l'Abbé Croux débute par une dissertation préliminaire sur différens Saints qui ont porté le nom de *Leonard*. Cette discussion lui a paru nécessaire pour bien distinguer Saint Leonard de Noblac, de Saint Leonard Solitaire dans le pays Dunois; de Saint Leonard, Abbé de Celles en Berry, & plus particuliérement de Saint Leonard de Vendeuvre, au Diocèse du Mans, qu'on s'est plû davantage à confondre avec notre Saint. Après avoir fait ses observations sur ces Saints qui ont été contemporains, ou presque contemporains de celui dont il écrit la vie, & sur quelques autres encore du même nom qui ont vécu dans des tems postérieurs, il passe à l'Histoire de Saint Leonard de Noblac, qui fait, comme nous l'avons dit, le sujet du premier livre.

S. Leonard naquit dans les Gaules, sous l'Empire d'Anastase I. Quoiqu'on ignore le nom de ses Parens, il y a cependant tout lieu de croire qu'ils avoient un rang distingué à la Cour du Roi Clovis, puisque ce Prince voulut tenir lui-même leur fils sur les fonds du Baptême, & lui servir de Parrein. Peut-être même étoient-ils du Sang Royal. Leonard avoit déja quelques années lorsqu'il fut baptisé. Les sérieuses réflexions qu'il fit sur les engagemens qu'il venoit de contracter le déterminerent à renoncer au siécle, & à se consacrer d'une maniere toute

particuliere au service du Seigneur. Pour exécuter ses pieuses résolutions, il alla trouver S. Remi, qui le fit entrer dans son Clergé, & qui prit plaisir à le former dans la piété & dans les études Ecclésiastiques. Bientôt la réputation de Leonard se répandit de toutes parts, elle pénétra même jusqu'à la Cour de France. Le Roi voulut être lui-même témoin des merveilles que la renommée publioit à son sujet. Il le fit venir auprès de lui. Après avoir passé quelque tems dans un séjour qui n'étoit guéres de son goût, Leonard prit le parti de se retirer & d'aller finir sa vie dans la retraite. Cette résolution de notre Saint allarma le Roi. Ce Prince mit tout en œuvre pour le retenir. Il lui proposa tantôt les premiers emplois de l'Etat, tantôt les premieres Dignités de l'Eglise; mais rien ne fut capable de le tenter. Il réfusa tout & persista dans son dessein. Echappé en quelque sorte de la Cour, il alla se réfugier auprès de Saint Maximin, Abbé de Mici, Monastère situé à deux lieues d'Orléans. Sous un si excellent Maître & avec les heureuses dispositions qu'il avoit apportées dans cette maison, Leonard fit en peu de tems des progrès immenses dans la Sainteté. On prétend même que dès-lors il fut favorisé du don des miracles, & que le Ciel changea un jour de l'eau en vin dans une occasion où celui qui avoit été destiné pour le S. Sacrifice vint à manquer, parce que Leonard l'avoit donné à un pauvre. Notre Saint quitta dans la suite le Monastère de Mici pour aller s'ensévelir dans quelque solitude où il pût vivre tout-à-fait inconnu à tout le monde. Après avoir traversé le Berry, en prêchant l'Evangile de J. C. aux Idolâtres, qui étoient encore en grand nombre dans cette Province, il arriva

en Limosin, où il choisit pour le lieu de sa retraite la forêt de Pauvain. Comme cette forêt étoit redoutable aux habitans des environs, à cause des bêtes féroces à qui elle servoit d'asile, il se flattoit pouvoir y vivre éloigné de tout commerce avec les hommes. Mais la Providence divine l'y fit connoître. Le Roi étant venu accompagné de la Reine pour chasser dans la forêt de Pauvain, il arriva que cette Princesse fut tout d'un coup surprise par les douleurs de l'enfantement. Elle étoit sur le point de périr avec son fruit, lorsque S. Leonard la délivra heureusement par ses prières. Le Roi voulut reconnoître un si grand bienfait. Il fit à notre Saint les offres les plus flatteuses; mais elles furent toutes rejettées. Le Roi pria au moins d'accepter le don qu'il lui faisoit de la forêt où il avoit résolu de passer sa vie. » Leonard s'appercevant que son désintéressement commençoit à affliger ce Prince, & » qu'il ne pouvoit le refuser encore, sans lui » causer une mortification sensible, lui répondit, qu'une si grande étendue de terrein lui » seroit inutile, ou à charge; mais que, puisqu'il vouloit bien lui en faire présent, il en » prendroit seulement une portion, c'est-à-» dire, ce dont il pourroit faire le tour dans » l'espace d'une nuit monté sur son âne. »

Ce trait a fait ressouvenir M. l'Abbé Oroux de deux autres, dont l'un est assez semblable à celui qu'on vient de voir, & l'autre est bien plus extraordinaire encore. On les trouve dans la Vie de S. Calais, par les Bollandistes. *Acta SS. t. 3. Junii, p. 860.* » Il y est dit, suivant » notre Auteur, que Childebert possédoit dans » le Diocèse du Mans, un fonds considérable, » appellé *Maduas*, où il avoit coutume de

» chasser. S. Calais, qui s'y étoit retiré, & y
» vivoit en grande réputation de Sainteté, en
» obtint de ce Prince tout ce dont il pourroit
» faire le tour dans un jour, monté sur son
» âne ; & ce fut là qu'il fonda le célébre Mo-
» nastère d'Anille. A cette occasion le P. Pa-
» pebroch remarque, que dans la Vie de S.
» Arnold ou Arnou, Musicien de l'Empereur
» Charlemagne, & Patron d'Arnsviller, dans
» le pays de Juliers en Allemagne, on lit un
» autre fait encore plus singulier. Les Habi-
» tans du lieu qui a pris dans la suite le
» nom de ce Saint, étant extrêmement incom-
» modés par la disette du bois, & n'osant en
» couper dans une forêt voisine, parce qu'elle
» étoit du Domaine du Prince, S. Arnold,
» touché de compassion, alla trouver Charle-
» magne au moment qu'il alloit se mettre à
» table, & le conjura de lui accorder cette
» partie de la forêt, dont il pourroit faire le
» tour pendant le tems seulement qu'il pren-
» droit son repas. Ce qu'ayant obtenu, le Saint
» monta aussitôt à cheval & partit bien sûr
» de procurer dans peu l'abondance du bois
» à tout le canton, pour qui il s'intéressoit ;
» car, comme il avoit eu la précaution de faire
» poster des relais de distance en distance, il
» trouva le moyen de faire tout le tour de la
» forêt, quoiqu'elle fût immense, avant que
» l'Empereur fût levé de table. Ce qui fit que
» ce Prince la lui donna toute entiere. Le Saint
» la céda ensuite aux Habitans du pays. »

En rapprochant ces faits qu'on peut fort bien traiter de *pieuses supercheries*, & qui ne seroient pas de mise dans notre siécle, ou avec moins de simplicité, on a plus de lumiéres qu'on en avoit alors, M. l'Abbé Grosley n'a pas prétendu

a beaucoup près rejouir certains esprits qui saisissent avec avidité ces sortes de traits pour en prendre occasion de débiter de froides plaisanteries contre des hommes qui paroîtront toujours très-recommandables aux yeux de quiconque ne voudra point perdre de vûe cette régle de critique que nous rappelle ici notre Auteur. *La bonne foi*, dit-il judicieusement, *& la grande simplicité de ces tems-là doit excuser, ou, pour mieux dire, faire respecter bien des choses que nos mœurs présentes feroient peut-être regarder aujourd'hui comme ridicules.*

Mais, revenons à S. Leonard, & finissons en peu de mots le précis de sa Vie. Dès-que S. Leonard fut rentré dans sa forêt, dont la possession lui étoit désormais assurée, il changea son ancien nom de Pauvain en celui de Noblac, en latin *Nobiliacum*, comme pour consacrer, dit notre Auteur, par ce nouveau nom le souvenir du très Noble Roi, de la libéralité de qui il la tenoit. Il bâtit ensuite auprès de sa cellule un petit Oratoire en l'honneur de la Sainte Vierge & de S. Remi. Il s'associa deux Saints Religieux, en faveur de qui il opéra un miracle, en leur faisant découvrir tout d'un coup une source d'eau dans le lieu où ils avoient fixé leur demeure. Divers peuples attirés par le bruit de sa sainteté & de ses miracles vinrent à lui, & surtout plusieurs prisonniers qui avoient été délivrés de leurs chaînes en le réclamant. Quelques-uns demanderent à demeurer auprès de lui, pour y vivre sous sa conduite. Il y consentit, & partagea entr'eux sa forêt. Après avoir gouverné saintement pendant quelques années cette petite peuplade, & l'avoir formé aux exercices d'une vie pieuse & chrétienne, le Seigneur le retira à lui le 6 Novembre vers l'an 559, suivant l'opinion commune.

La Vie de S. Leonard dont on vient de lire le sommaire est accompagnée d'un assez grand nombre de notes où M. l'Abbé Oroux discute, en critique éclairé certains points, sur lesquels les sentimens ne sont pas d'accord. Par exemple, dans une de ces notes il détruit un fait attesté par le P. Bernardin, Carme Déchaussé; & par quelques autres encore qui veulent absolument que le trois fleurs de Lys qui sont aujourd'hui les Armes de France, ayent été apportées du Ciel par un Ange à notre Saint. Le P. Bernardin ose dire, qu'au défaut de témoins de ce qu'il avance, le Ciel semble l'avoir voulu attester, en gravant sur le crâne de S. Leonard trois fleurs de Lys, qu'il soutient avoir vûes souvent, ainsi que le P. Bonaventure son Confrère, *Annal. du Limosin*, *t.* 1, *p.* 534, & le P. Monteil, Jésuite, *Vie de Sainte Radegonde*, *l.* 4, *c.* 38. Cependant M. l'Abbé Oroux déclare, qu'*actuellement au moins, les meilleurs yeux ne les voyent point.* Nous l'en croyons plus volontiers que le P. Bernardin.

Dans le second livre, l'Auteur rapporte un grand nombre de particularités curieuses sur l'invention des Reliques de S. Leonard, leurs translations, leurs distributions, & sur les pélerinages les plus remarquables qui se sont faits en différens tems à son tombeau. Il observe entr'autres choses que Charles VII. fit faire une châsse d'argent qui représentoit le Château de la Bastille près la porte S. Antoine à Paris, avec un petit coffre de même métal, pour y enfermer les Reliques de S. Leonard.

On ne connoit guères de Saints dont le culte soit plus répandu que celui de Saint Leonard. Quoiqu'il y ait tout lieu de croire, suivant notre savant Chanoine, que la Ville de Noblac soit

en poſſeſſion de preſque toutes ſes Reliques, cela n'empêche pas qu'on ne ſe vante d'en poſſéder quelques-unes dans une multitude d'endroits en France, en Allemagne, en Flandres & en Italie. On compte trois bras de S. Leonard dans la ſeule Ville de Cologne. Pour expliquer ce problême, il ſuffit, ſuivant notre Auteur, de ſe rappeller qu'il exiſte un aſſez grand nombre de Saints qui ont porté le nom de Saint Leonard, & que ſouvent on les a confondus enſemble.

Parmi les illuſtres Pélerins qui ſont allés en différens tems rendre leurs hommages au tombeau de S. Leonard, on trouve Henry de Bourbon, Prince de Condé. » Ayant été mis à la » Baſtille au mois de Septembre 1616, pour » des affaires d'Etat, & transféré enſuite au » Château de Vincennes, dans cette dernière » priſon il invoqua S. Leonard, & fit vœu de » venir ſur ſon tombeau lui faire hommage de » ſa liberté, dès qu'il l'auroit obtenue. La re» connoiſſance ſuivit de près le bienfait. Ce » Prince fut délivré au mois d'Octobre 1619. » Le cinq du même mois de l'année ſuivante, » il arriva à Noblac, mit pied à terre à la porte » de l'Egliſe, ſe confeſſa, communia, & après » avoir honoré les Reliques du Saint, lui fit » préſent d'une ſomme de cent écus, qui fut » employée en deux Chappes de velours ciſelé » à fond d'or, chargées des écuſſons de la Mai» ſon de Condé. Elles ſubſiſtent encore, & ſer» vent aux principales Solemnités. »

Dans le troiſiéme livre on a une liſte des Miracles de S. Leonard. Ce Saint a de tout tems été propice, ſurtout aux priſonniers & aux femmes groſſes. Ceux qui auront la curioſité de connoître les Egliſes dédiées ſous ſon

invocation, seront amplement satisfaits dans le quatriéme & dernier livre. M. l'Abbé Oroux y parle aussi de la dévotion singuliere qu'ont toujours eue envers S. Leonard les Rois & Reines de France, & des grands Priviléges, dont en sa considération, ils ont honoré la Ville de Noblac. Il nous apprend que notre Auguste Reine étant enceinte de Monseigneur le Dauphin, elle fit faire une neuvaine à S. Leonard, & que » cette pieuse » Princesse, sans doute par une suite de cette » dévotion, a bien voulu tout récemment accor- » der sa protection aux habitans de Noblac, » pour qu'ils fussent maintenus dans la jouis- » sance des restes de leurs Priviléges, nonob- » stant une Déclaration du mois d'Avril 1759, » portant suspension des Priviléges des Villes » franches. »

Notre savant Auteur a ajouté encore à tout cela deux dissertations, & une Histoire abrégée de l'Eglise de S. Leonard, avec une suite Chronologique des Prieurs de cette Eglise, & le Pouillé des Bénéfices qui en dépendent. Dans la premiere dissertation il se propose de faire voir que S. Leonard de Noblac a été frere de S. Lifard, Abbé de Meun. Dans la seconde, il examine auquel des quatre fils de Clovis appartint le Limosin après la mort de ce Prince, & de quel Roi & de quelle Reine il s'agit dans le miracle rapporté dans la Vie de S. Leonard. M. l'Abbé Oroux pense que le Limosin échut en partage à Thierry, Roi d'Austrasie, de qui il passa successivement à Théodebert son fils, & Théodebalde son petit fils. Deuterie, femme de Théodebert, paroît être, suivant l'Auteur, cette Princesse qui fut délivrée miraculeusement de son fruit par les prières de notre Saint.

Office de Sainte Marthe.

Office de Sainte Marthe, Latin & François, à l'usage des Hospitalieres & des personnes qui se donnent au service des Pauvres, avec une instruction sur les devoirs des Sœurs Hospitalieres. A Châlons, chez Seneuse, Imprimeur du Roi & de Monseigneur l'Evêque, 1760. Brochure de 68 pag.

La Préface instructive qui est à la tête de cet Office de Sainte Marthe, & qu'on voit annoncée dans le titre, est pleine d'onction. Elle nous a paru dictée par une piété solide & éclairée. M. l'Evêque de Châlons ce Prélat si recommandable par la régularité de ses mœurs, & par l'étendue de ses lumiéres a bien voulu, à ce qu'on nous assure, jetter les yeux sur ce petit ouvrage de dévotion, & l'a jugé digne de son suffrage. Cette instruction qui a pour Auteur M. Taffin, Curé de l'Hôtel-Dieu de Châlons, peut convenir, non-seulement aux Hospitalieres pour qui elle a été faite, mais encore à toutes les personnes que leur ministère ou leur charité approche des malades qui gémissent sous le poids de l'indigence. Elles y puiseront des motifs des consolation qui leur feront supporter avec courage & même avec joie, les dégoûts inséparables des fonctions pénibles dans lesquelles elles se trouvent engagées.

Des Semis & Plantations.

Des Semis & Plantations des arbres & de leur culture, ou méthode pour multiplier & élever les arbres, les planter en massifs & en avenues, former les forêts & les bois, les entretenir, & rétablir ceux qui sont dégradés: faisant partie du Traité complet des Bois & des Forêts, par M. *Duhamel du Monceau*, de l'Académie Royale des Sciences; de la Société Royale de Londres; de l'Académie Impériale de Petersbourg; des Académies de Palerme &

de Besançon ; Honoraire de la Société d'Edimbourg & de l'Académie de Marine ; Inspecteur Général de la Marine. Ouvrage enrichi de figures en taille-douce. A Paris, chez H. L. Guerin & L. F. Delatour, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, 1760. *in*-4°. de 386 pag. sans la Préface & la Table des chapitres qui en ont 78 ; & sans les additions aux Traités précédens qui comprennent 37 pag.

Dans son *Histoire des Arbres & des Arbustes*, M. Duhamel s'est proposé de piquer la curiosité des Amateurs. La plûpart des Propriétaires ne connoissant point assez les richesses de la nature, s'imaginent, comme il observe lui-même, que les espéces d'arbres qui garnissent les avenues, les parcs, & même les forêts, se réduisent à un fort petit nombre. C'est pour dissiper cette erreur & en même tems leur apprendre toutes les ressources qu'ils ont pour mettre en valeur les terres dont ils sont possesseurs, qu'il leur a fait connoître 200 genres d'arbres, & plus de 1500 espéces qui peuvent s'élever en pleine terre, & qui ont chacune leur avantage, soit pour la décoration des maisons de campagne, soit par l'emploi qu'on peut faire de leurs bois, de leurs resines, de leurs gommes, &c. dans différens arts. Quoiqu'il ait parlé dans ce même Traité de la culture & des diverses propriétés des arbres qui y sont nommés, il s'en faut pourtant beaucoup qu'il ait épuisé la matiére sur ces objets. Ce qui lui reste encore à dire sur chacun, suffira pour remplir plusieurs traités qui doivent former un corps complet d'ouvrage sur les forêts, sans être absolument dépendans les uns des autres. En effet, chaque Amateur pourra, suivant son goût ou ses besoins, se borner à celui de ces traités qui lui

conviendra

conviendra le plus, & négliger même tout-à-fait les autres. Des personnes, par exemple, qui ne voudroient élever que certains arbres, comme le murier, l'olivier, &c. ou qui ne se plairoient qu'à la culture des arbres étrangers, pourroient s'en tenir au traité des arbres & arbuſtes, dont nous venons de parler. Un Phyſicien qui ſera charmé de s'inſtruire de la nature des différentes liqueurs qui circulent dans le corps des végétaux, de connoître l'organiſation du bois, celle de l'écorce, des boutons, des feuilles, des fleurs, des ſemences, en un mot un curieux qui voudra avoir un tableau parfait de l'économie végétale, ſe procurera l'excellent Traité de la *Phyſique des Arbres* que le Public a reçu des mains de M. Duhamel avec tant de ſatisfaction, & pourra ſans nul inconvénient, ne faire aucune attention au Traité des *Semis & des Plantations* que nous annonçons. Au contraire un Cultivateur qui a ſeulement intérêt de ſçavoir la meilleure méthode de planter des bois, de former des forêts, de les entretenir ou de les réparer, s'attachera par préférence à ce dernier Traité où il trouvera abondamment de quoi ſe ſatisfaire ſur chacun de ces objets, comme il ſera aiſé de s'en convaincre par le précis que nous en allons donner d'après l'Auteur lui-même.

Ce volume eſt diviſé en ſix livres: Dans le premier l'on examine quels ſont les terrains qui conviennent à chaque eſpéce d'arbres, les bons effets qui peuvent réſulter de l'expoſition & du climat, & les motifs qui doivent décider un cultivateur dans le choix des arbres qu'il a deſſein de planter.

Pour faire croître des bois dans quelque terrain que ce ſoit, il ſuffit qu'il y ait une couche

TAYLOR INST. OXFORD

de terre d'une certaine épaisseur. Que cette terre soit rouge, noire, ou de toute autre couleur, qu'elle soit limoneuse ou argilleuse, pierreuse, ou sabloneuse, seche, ou humide, même marécageuse, n'importe, on pourra toujours y élever des arbres, si ce n'est d'une espéce ce sera d'une autre. On mettra, par exemple, des ormes dans de bonnes terres qui ont peu de fonds; des chênes dans celles qui en ont davantage, des chataigniers dans les sables un peu gras, des pins dans les sables arides, des noyers dans les endroits où le tuf est près de la superficie, des arbustes, tels que le coudrier, le sureau dans les terres maigres qui ont peu de fonds; enfin des génévriers, dans les endroits où le tuf graveleux est presque à la surface de la terre. Les terreins humides seront reservés pour les peupliers & les saules; les terreins marécageux pour les aunes & les marseaux.

Le sable & la glaise sont les deux principes qui entrent dans la composition de toute sorte de terres. Du mélange de ces deux extrêmes diversement combinés entr'eux, il résulte des terreins de différente nature. C'est à celui qui veut faire quelque plantation à étudier avec soin la qualité du terrein dont il peut disposer. Il trouvera dans cet ouvrage des instructions suffisantes sur cet sujet.

Le climat & l'exposition plus ou moins favorables, sont encore un objet qui mérite toute l'attention d'un Cultivateur. M. Duhamel fait voir, lorsqu'il traite cet article intéressant, qu'en étudiant les différentes directions des montagnes un peu élevées, on y trouve presque tous les climats. Il prétend qu'un Amateur intelligent peut aisément profiter de cet avantage, non-seulement pour tirer un meilleur parti des arbres du pays, mais encore pour élever des arbres étrangers.

Le choix des arbres qu'on veut planter doit dépendre encore des circonſtances, du lieu où l'on fait cette plantation.

Quand on ſe propoſera de former des jardins de propreté, ou des parcs de peu d'étendue, alors on y placera par préférence des arbres d'une belle forme & d'un extérieur agréable, en un mot, tous ceux qui ſe prêtent à tous les agrémens qu'on veut leur donner, & qui ſe montrent dociles ſous les ciſeaux du Jardinier. Mais lorſqu'on entreprendra de grandes plantations, il faudra ſacrifier l'agréable à l'utile, & s'attacher aux arbres dont le débit eſt le plus avantageux. Ainſi dans le voiſinage des arſenaux de la marine, des chantiers de conſtruction ou des établiſſemens qui exigent de grands édifices, on élevera des chênes qu'on laiſſera croître en futaie: Le chataignier, le pin, le ſapin, ſervent encore utilement dans les charpentes.

Le ſecond livre traite des différentes façons de multiplier les arbres, ce qui ſe fait par les ſemences, par les boutures, par les marcottes, par les drageons enracinés, & enfin par la greffe. M. Duhamel explique ces différentes méthodes.

Le chapitre qui traite de la multiplication des arbres par les ſemences, eſt fort étendu & en même tems très-curieux. L'Auteur y décrit d'abord les ſemences que produiſent les différens arbres des forêts; il indique les ſignes, auxquels on peut reconnoître lorſque ces ſemences ſont mûres. Il enſeigne enſuite la maniere de les recueillir, de les éplucher, de les conſerver, & les ſaiſons convenables pour les mettre en terre, & les précautions qu'il faut prendre pour qu'elles levent avec ſuccès. Ici M. Duhamel fait une remarque qui a pour objet de détruire

le sentiment de ceux qui prétendent que certaines semences ne lèveroient pas, si elles n'avoient pas été préparées à la germination dans l'estomac des oiseaux, qui, après en avoir mangé le fruit, ont coutume de les rendre avec leurs excrémens. Notre vigilant Observateur assure que le gui qu'on cite entr'autres comme une semence qui a surtout besoin de la préparation dont on vient de parler, a très-bien germé sous ses yeux, quoiqu'il en eût cueilli lui-même les grains, & qu'il les eût répandues, sans autre façon, sur les branches d'un arbre. Le gui, comme on sçait, est une plante parasite, qui naît sur les branches de certains arbres, mais plus particuliérement sur celles du chêne. Les fruits de cette plante sont des baies ovales, semblables à de petites perles, qui sont remplies d'une liqueur épaisse & gluante. Les grives sont fort friandes de ces baies; elles les avalent & en rendent ensuite la semence sur les branches où elles se perchent, ce qui donne lieu, à ce qu'on croit communément, à une nouvelle production du gui; mais M. Duhamel ne paroît pas même porté à croire que des semences de gui qui auroient été avalées par des grives, fussent en état ensuite de germer. Il lui paroîtroit, dit-il, bien singulier que le gésier d'oiseaux, qui digérent certainement le bois de la noix, & qui réduisent en poudre des morceaux de tuyaux de baromètre, n'eussent point d'action sur les semences du gui, qui ne sont pas fort dures. Quoi qu'il en soit, il y a longtems que l'on est dans l'opinion, que notre Auteur fait difficulté d'adopter, puisque Pline dit, en parlant de la grive qui a mangé du gui & qui en rejette ensuite la semence : *Ipsa sibi suis mortem cacat*, parce que ces oiseaux en écrasant les baies avec ses pieds & son bec en

Diction de Trevoux au mot *gui*.

fait sortir la glu qui souvent le retient attaché aux branches de l'arbre sur lequel il est perché.

Dans ce même livre M. Duhamel fait quelques observations sur la racine en pivot. Il avertit qu'il est des circonstances, où il est nécessaire d'arracher ce pivot, qu'il est bien éloigné de regarder avec quelques personnes comme une partie essentielle au progrès des arbres. On appelle racine en pivot, racine pivotante, ou racine en navet, une grosse racine qui s'enfonce perpendiculairement dans la terre sans être ordinairement accompagnée de racines latérales.

Le troisiéme livre contient deux chapitres: Dans le premier l'Auteur détaille tout ce qui concerne le gouvernement d'une pépiniere où l'on se propose d'élever des arbres champêtres.

Comme les sentimens sont partagés sur le choix qu'on doit faire de la saison du Printems, ou de celle de l'Automne, pour transporter les arbres de la pépiniere dans le lieu où ils resteront à demeure, M. Duhamel se propose de décider la question. Son avis seroit de faire les plantations autant qu'il est possible dans l'Automne; les raisons qu'il en donne paroissent fort plausibles. Cependant il ne disconvient pas qu'il y a des arbres qu'il est à propos de ne planter qu'au Printems. Le second chapitre renferme des détails utiles sur la façon de cultiver les arbres dans les batardieres. On appelle batardiere, suivant la définition de l'Auteur, un terrein où l'on transplante en pépinieres des arbres qui sont devenus très-forts: on les tient très-écartés les uns des autres; on les y cultive avec soin, & on les y dispose à pouvoir faire tout d'un coup un grand effet, quand on les place dans les jardins.

Le livre ſuivant roule ſur la maniere de planter des arbres élevés en pépiniere, pour former des maſſifs, des paliſſades, des allées dans les jardins & dans les parcs, des avenues ſur les routes, des quinconces, & des filets d'arbres qui bordent les terres labourables. L'Auteur traite ces différens objets avec beaucoup de méthode & de préciſion dans autant de chapitres particuliers. Il termine ce livre par la diſcuſſion de quelques articles qui ont rapport à la même matiére, ſçavoir : la largeur qu'on doit donner aux allées ; la diſtance qu'il convient de mettre d'un arbre à un autre ; à quelle profondeur il faut planter les arbres ; s'il eſt important de les orienter lorſqu'on les replante. Orienter un arbre, en le replantant, c'eſt lui conſerver la même poſition qu'il avoit dans la pépiniere par rapport aux différens points de l'horiſon. Les expériences que M. Duhamel a faites pour s'aſſurer s'il étoit néceſſaire d'orienter ainſi les arbres, lui ont appris qu'on pouvoit fort bien ſe diſpenſer de cette attention.

L'on trouve encore dans ce quatriéme livre, un grand nombre d'autres connoiſſances très-avantageuſes pour ceux qui ont deſſein de faire des plantations. Ils y apprennent à connoître les ſignes qui indiquent ſi les arbres, que l'on eſt obligé d'acheter, ſont bien conditionnés. Ils s'y inſtruiſent des précautions qu'on doit prendre pour qu'ils ne ſoient point endommagés dans le tranſport, des labours qu'on doit donner aux arbres nouvellement plantés ; des moyens de prévenir les accidens que cauſent aux arbres les voyageurs, les voitures, les beſtiaux ; &c. comment on peut garantir les arbres d'être rompus par le vent ; quels ſont les arbres qui peuvent ſervir pour remplacer ceux

qui meurent après avoir été plantés ; enfin, des attentions qu'il faut apporter pour élaguer, & bien conduire la tête des arbres plantés en avenues & en quinconce.

Le cinquiéme livre a pour objet de proposer aux Cultivateurs, différentes méthodes pour faire de grandes plantations, & pour garnir de bois des terreins vagues qui ne leur sont presque d'aucune utilité. M. Duhamel pese les avantages de chacune de ces méthodes, & fait voir les raisons qui peuvent déterminer chaque Propriétaire à faire choix de l'une plutôt que de l'autre, rélativement à sa fortune, & à d'autres circonstances dans lesquelles il peut se trouver. Ce livre renferme un assez grand nombre d'expériences faites par des Cultivateurs intelligens.

Jusqu'à présent M. Duhamel s'est occupé des moyens de faire croître du bois dans un terrein déstiné à cet usage. Dans le sixiéme & dernier chapitre, il instruit un Propriétaire des soins qu'il doit se donner pour entretenir sa plantation. Ces soins ont principalement pour but d'obvier aux incendies, & d'y remédier quand ce malheur arrive, d'empêcher que le bétail n'endommage le bois, lorsqu'on lui en permet l'entrée, & de veiller à la conservation des souches.

Les ordonnances sont très-sevères contre ceux qui par malice ou par négligence mettent le feu à un bois. C'est pour éviter en partie cet accident, qui est toujours terrible que le droit de feu pour la chasse, qui avoit été accordé à certains Seigneurs, a été révoqué. M. Duhamel fait voir dans ce livre, qu'il n'y a rien de plus préjudiciable aux forêts que de souffrir que le bétail y vienne paître. Il conseille de mettre

tout en œuvre pour se garantir de cet inconvénient. Il propose aussi de nouvelles vûes sur la réserve des baliveaux si recommandée par les Ordonnances à ceux qui abattent quelque partie de forêts. Nous renvoyons pour tous ces objets intéressans à l'ouvrage même, qui est digne de la reconnoissance de tous les Citoyens, puisqu'il a pour objet non-seulement le bien des particuliers qui ont des bois à cultiver, mais encore l'avantage de tout le Public. En effet, la fin de son travail est de rendre plus commun le bois, cette denrée qui est aujourd'hui si rare, quoique d'un usage si universel.

Cet excellent Traité est enrichi de 16 Planches très bien gravées. Elles sont placées à la fin de chacun des livres, auxquelles elles ont rapport.

Ce volume est terminé par des additions pour le Traité des Arbres & Arbustes, & pour celui de la Physique des arbres. Nous avons rencontré dans ces additions un fait qui nous a paru trop intéressant pour n'en pas faire part ici à nos Lecteurs. M. Duhamel nous y apprend qu'*en Angleterre, dans la Province de Glocester, chez le Lord Durès, on voit un châtaignier planté dans un sable noir, gras, & tirant à l'argile, dont le tronc qui se divise en trois branches vers six ou huit pieds de hauteur, a 51 pieds de circonférence : Suivant le calcul de différentes époques, on a lieu de croire*, ajoute cet habile Naturaliste, *que l'âge de cet arbre est de mille ans.* On voit que ce chataignier peut fort bien aller de pair avec le fameux arbre Ruminal qui avoit couvert de son ombre Remus & Romulus, & qui subsistoit encore du tems de Tacite, c'est-à-dire, environ 840 ans après.

EXPLICATION de la Mosaïque de Paleſtrine, par M. l'Abbé *Barthelemy*, Garde des Médailles du Roi, de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, & des Académies de Londres, de Madrid, de Cortone & de Peſaro. A Paris, chez H. L. Guerin & L. F. Delatour, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, 1760. Brochure *in*-4°. de 44 pag. La Moſaïque de Paleſtrine.

Ce Monument qui eſt un des plus beaux morceaux d'Antiquité que nous poſſédions, a été trouvé à Paleſtrine, Ville d'Italie, conſtruite des ruines de l'ancienne Préneſte, à 21 milles de Rome. Divers Antiquaires en avoient déja publié le deſſein, mais aucun ne l'avoit donné auſſi correct qu'il eſt dans la copie que ce mémoire offre à notre curioſité. Elle eſt dûe à M. le Comte de Caylus, ſi connu par ſon goût pour la belle Antiquité & pour les Arts. Par les précautions que cet illuſtre Savant a priſes, on ſera mieux en état, dit M. l'Abbé Barthelemy, de juger d'un monument qui n'intéreſſe pas moins les Artiſtes que les Antiquaires.

La Moſaïque de Paleſtrine n'a jamais exercé la ſagacité des Antiquaires de profeſſion, autant que d'autres monumens qui ne le méritoient pas ſi bien. La plûpart ſe ſont contentés de jetter quelques regards ſuperficiels ſur ce beau morceau; ainſi il n'eſt pas étonnant qu'ils ayent échoués dans les explications qu'ils ont prétendu nous en donner. Le P. Kircher entr'autres y découvrit un emblême des viciſſitudes de la Fortune. Cette Antique eſt comme diſtribuée en deux parties: Dans la ſupérieure on voit des rochers, des arbres & des bêtes féroces de toute eſpéce dont quelques-unes ſont pourſuivies par des Chaſſeurs. La partie inférieure offre

un spectacle plus riant. Ce sont d'agréables paysages, des édifices magnifiques, des fêtes qui se donnent sur l'eau. Tout y respire la gaieté & les plaisirs. Le savant P. Kircher crut appercevoir dans cette double peinture l'image des maux & des biens que la Fortune dispense aux mortels. Ce qui contribua beaucoup sans doute à lui inspirer cette idée, fut la circonstance du lieu où la Mosaïque fut trouvée. Elle faisoit à Prénestе l'ornement d'un asile sacré qui étoit peu éloigné du fameux Temple de la Fortune, & que le P. Kircher croyoit appartenir à la même Divinité. D'autres Savants y ont reconnu d'abord, la haute-Egypte aux Ethiopiens qui lancent des traits; ainsi qu'aux montagnes couvertes de monstres; & la basse-Egypte, aux édifices qui s'élevent au milieu des eaux du Nil; & comment en effet auroient-ils pu n'y pas reconnoître ce qui saute, pour ainsi dire, aux yeux de quiconque est un peu initié dans la connoissance des Antiquités Egyptiennes! Cependant l'Auteur de l'*Œdipus Ægyptiacus* n'avoit rien apperçu de semblable dans la Mosaïque de Palestrine, tant il est vrai qu'à force de chercher dans les objets ce que les autres n'y voyent pas, on n'y trouve pas même, dit M. l'Abbé Barthelemy, ce que tout le monde y voit. Mais quand ces mêmes Antiquaires ont voulu déterminer le sujet de la composition, ils ont imaginé qu'elle représentoit Alexandre qui arrive en Egypte, & qui s'approche de Memphis. Enfin, il en est qui ayant remarqué dans les figures de la Mosaïque, des attributs propres à caractériser les Romains, ont mieux aimé croire que Sylla, qu'ils font Auteur de ce monument s'y étoit fait représenter lui-même. Notre savant Académicien rejette tous ces sen-

timens. Il en propose un autre qui paroît beaucoup plus vrai, & à la faveur duquel la Mosaïque de Palestrine s'explique comme d'elle-même & sans efforts. L'Ecrit de M. l'Abbé Barthelemy comprend deux parties : Dans la premiere il examine quel est l'objet du monument ; dans la seconde il en explique les détails.

Suivant cet habile Antiquaire la Mosaïque de Palestrine ne représente autre chose que des réjouissances qui se font sur le Nil, dans un canton de la Haute-Egypte, à la réception de l'Empereur Hadrien, qui parcourut, comme on sçait, tout ce beau pays, dans la quinziéme année de son régne. L'Isle d'Elephantine paroît à notre Auteur être le lieu de la Scene où se donne cette fête brillante. Ce n'est point dans un Oratoire consacré à la fortune que la Mosaïque de Palestrine a été découverte, mais dans un Temple de Serapis ; enfin, ce monument n'est point dû à Sylla, mais à un Grec, affranchi de la famille Valeria, appellé *C. Valerius Hermaiscus*, qui fit élever à Préneste un Temple en l'honneur du Dieu Serapis. La dédicace de ce temple se fit sous le consulat de Barbarus & de Regulus, l'an de J. C. 157, 19 ans après la mort d'Hadrien, comme il paroît par une inscription rapportée dans cet ouvrage.

La seconde partie de ce mémoire flattera la curiosité, non-seulement des Antiquaires, des Naturalistes, des Artistes, mais encore de tous ceux qui seront charmés d'acquérir de nouvelles connoissances sur le *Costume* des Egyptiens. Elle a pour objet l'explication des figures, des édifices, des barques ou bateaux, des animaux & des plantes qu'on voit dans la Mosaïque. M. l'Abbé Barthelemy qui paroît très convaincu que les Chinois sont une Colonie

des anciens Egyptiens, & qui n'oublie rien pour accréditer de plus en plus ce sentiment que M. de Guignes a entrepris de prouver, n'a pas manqué de nous faire observer dans la Mosaïque de Palestrine un bateliet qui a un chapeau tout à fait semblable à ceux des Chinois. Il remarque de plus qu'on voit à la Chine des bâtimens ou barques qui ressemblent fort à ceux de la Mosaïque. Tous ces détails qui sont infiniment intéressans par eux-mêmes, le deviennent encore davantage sous la plume de M. l'Abbé Barthelemy. Outre la gravure qui représente la Mosaïque de Palestrine, on a encore dans ce mémoire une autre planche où l'on voit les noms des animaux, tels qu'ils sont écrits sur ce monument. Ces caractères sont grecs.

L'Académie des Belles-Lettres a trouvé bon que cette curieuse dissertation dont l'Auteur a fait la lecture à la dernière rentrée publique de cette Compagnie, fût imprimée sur le champ, sans attendre la publication qui doit en être faite dans ses mémoires. On s'est déterminé à prendre ce parti, soit pour satisfaire l'empressement du Public, soit pour prévenir les entreprises de certains Littérateurs qui pourroient trouver à leur bienséance la découverte de M. l'Abbé Barthelemy, & s'en faire honneur, comme d'un bien qui leur appartiendroit.

Le Pentateuque des Samaritains.

NOUVEAUX ÉCLAIRCISSEMENS sur l'origine & le Pentateuque des Samaritains, par un Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. A Paris, chez Jean-Luc Nyon, Libraire, Quai des Augustins, à l'Occasion; Hugues-Daniel Chaubert, Libraire, Quai des Augustins, à la Renommée; Claude Herissant, Imprimeur-Libraire, rue neuve Notre-Dame, à la Croix d'or, 1760. in-8°. de 259 pag. sans la préface de l'Editeur.

Le but de cet ouvrage eſt de mettre en évidence l'intégrité & l'authenticité du Pentateuque Samaritain. On ſçait les vives conteſtations que cet exemplaire excita dans le dernier ſiécle parmi les Savans de l'Europe. Les uns le regarderent comme l'original des livres de Moyſe; les autres prétendirent y découvrir des caractéres de ſuppoſition qui le rendoient indigne de toute créance. On multiplia les écrits de part & d'autre & l'érudition fut étalée dans cette diſpute avec une profuſion; qui, loin de mettre la vérité dans ſon jour, la couvrit d'un nuage impénétrable aux yeux du vulgaire. Le même inconvénient ne ſe rencontre point ici. L'Auteur ſoigneux d'écarter tout ce qui ne vient pas directement & néceſſairement à ſon objet, rapporte avec le plus de préciſion qu'il lui eſt poſſible, les raiſons pour & contre, les combine, les diſcute, & en ajoute de nouvelles à celles qui militent pour la thèſe qu'il a entrepris de prouver. Voici en peu de mots le plan qu'il a ſuivi. Après avoir déterminé l'origine des Samaritains, il recherche les cauſes de la haine réciproque qu'il y a toujours eue entr'eux & les Juifs; il examine en quel tems ils ont embraſſé le culte du vrai Dieu, quels ſont les livres qu'ils tiennent pour canoniques & divins. Il prouve que ces livres ſe réduiſent au Pentateuque, qu'ils reçurent non de la main des Juifs, mais de celle du Prêtre Iſraëlite qui leur fut envoyé par le Roi d'Aſſyrie peu après leur établiſſement dans la terre des dix tribus d'Iſraël. De là, il paſſe à cette queſtion qui a pour objet de s'aſſurer de l'état, dans lequel cet exemplaire s'eſt conſervé juſqu'à nos jours. Il fait voir qu'il eſt & a toujours été parfaitement conforme au texte Hebreu, & à celui des Septante dans tous les

points qui intéressent la foi, les mœurs & la vérité de l'Histoire. Il examine ensuite quelles sont les variantes de ce texte. Celles qui méritent le plus d'attention, regardent la Chronologie. L'Auteur employe un chapitre entier pour montrer que sur ce point le texte Samaritain mérite d'être préféré au texte Hébreu & à celui des Septante. Plusieurs modernes ont déja eu la même pensée ; mais personne, que l'on sçache, n'en a encore administré les preuves, ni n'a osé s'y attacher dans la pratique. L'examen des versions que les Samaritains ont faites de leur Pentateuque en différentes langues, termine cet ouvrage dont le coup d'œil, tel qu'on vient de le présenter, doit en faire sentir l'utilité & l'importance pour la Réligion, la critique & l'Histoire.

Cet Ecrit véritablement savant, & dans lequel brillent une érudition & une critique peu communes, n'est pas une production de fraîche date. Il y a près de quarante ans qu'elle est sortie de la plume de son Auteur DomPoncet qui est encore actuellement plein de vie. Il étoit alors Membre d'une Académie Monastique de langues savantes, qui s'étoit formée à l'Abbaye de Saint Florent de Saumur, sous la direction d'un habile Religieux de la Congrégation de S. Vanne, que les ordres de la Cour y avoient transféré. L'émulation fut telle dans cette Société de jeunes Littérateurs, qu'en moins de deux ans, ils composerent à l'envi plusieurs dissertations sur les sujets les plus difficiles de l'érudition sacrée. Cette Académie ayant été dispersée par des contretems qu'on ne dit pas, les différens membres qui la composoient abandonnerent le fruit de leur travail à des amis qui voulurent en profiter. Parmi ces ouvrages

ainſi délaiſſés, le morceau que nous annonçons n'étoit pas certainement le moindre. Un heureux hazard l'a fait revenir depuis quelques tems entre les mains de ſon Auteur, qui a déſiré qu'il vît le jour; mais comme ſa ſituation ne lui permettoit pas de le revoir pour le mettre en état d'être imprimé, il a chargé de ce ſoin un confrère placé plus avantageuſement, avec plein pouvoir d'y faire les changemens qu'il jugeroit à propos. Ce Confrère ſi bien choiſi eſt Dom Clement, qui nous apprend toutes les particularités qu'on vient de lire dans la préface qu'il a miſe à la tête de l'ouvrage en qualité d'Editeur.

Fables de M. Ganeau.

FABLES nouvelles, diviſées en cinq livres, par M. *Ganeau*, Aſſocié Externe de la Société Littéraire de Châlons-ſur-Marne. A Paris, chez Ganeau, Libraire, rue S. Severin, aux Armes de Dombes, 1760. in-8°. petit format de 203 pag. avec la table des matières.

Ces nouvelles Fables ont un caractère qui leur eſt propre & qui les diſtingue de preſque toutes celles que nous avons lues juſqu'à préſent dans notre langue. Elles ont un air de gaîeté & d'enjouement qui plaît. L'Auteur, il eſt vrai, ne rit pas comme la Fontaine, mais il rit à ſa façon, & ſa façon de rire eſt aimable. Il ſe trouvera peut-être quelque Lecteur un peu difficile qui ſouhaiteroit que ſa muſe fût quelquefois moins folâtre, & qu'elle n'eût point tant abuſé dans certaines fables du droit de plaiſanter. Si nous oſons faire ce petit reproche à M. Ganeau, c'eſt parce que nous ſommes bien sûrs qu'il ne s'en formaliſera pas. Il nous paroît de trop belle humeur pour être homme à ſe fâcher. Au reſte, s'il ſe fâchoit nous le renverrions à un certain apologue, qui eſt à la

tête du cinquiéme livre de son recueil. Nous ne ferons pas de plus longs commentaires sur les talens & la maniere de ce nouveau Fabuliste, nous aimons mieux menager le terrein pour procurer à nos Lecteurs le plaisir de voir ici quelques-uns de ses jolis apologues, & pour leur faire naître par conséquent le désir de les lire tous dans l'ouvrage même. Nous ne citerons aucune des fables du premier livre, parce qu'elles ont déja été données au Public au commencement de 1758, sous le titre d'*Etrennes pour les enfans*, &c. En voici quatre ou cinq extraites des autres livres qui n'ont point encore paru.

Le Vermisseau et le Renard.

A force de ramper un vermisseau parvint
Jusqu'au sommet d'une montagne,
Et fièrement dans la campagne,
Il promenoit ses regards. Tout devint
Si petit à ses yeux, que sur son éminence,
Le nouveau parvenu plein de son importance,
Du haut de sa grandeur voyoit le genre humain,
Et n'en parloit qu'avec dédain.
Un Renard entendit le Vermisseau superbe,
Et cependant, de près en regardant sous l'herbe,
A peine il apperçût où gissoit le faquin.
Vil insecte, dit-il, tu te crois, sur la cime
De ta montagne, un être très-sublime.
Ignore-tu que plus on s'approche des cieux,
Plus tu deviens obscur; & qu'il faut de bons yeux
Pour voir en quel endroit ta place ton audace?

On voit le rang; on distingue la place,
Jusqu'où s'est, en rampant, élevé Lisimon,
Mais l'homme, hélas! à peine le voit-on.

Les

Les jeunes Chiens et les vieux.

Tout doucement & sans souci
Sur la foi de ses chiens, un gros Fermier de Brie
Couloit des jours heureux, & ses moutons aussi,
A l'abri des dangers en bonne compagnie,
Tout bonnement passoient leur vie,
Tantôt aux champs, tantôt à la maison.
Les chiens faisoient une garde fidelle;
Qu'un loup parût, la sentinelle
Crioit: A moi; c'étoit fait du glouton.
Vous noterez qu'à ce bel exercice
Les jeunes chiens chaque jour les premiers,
Chaque jour du combat revenoient les derniers;
Même souvent seuls ils entroient en lice,
Tandis que les vieux grenadiers,
Castor & Diamant pacifiques guerriers,
Pour tous faits d'arme,
Sonnoient l'allarme,
Et de loin aboyoient après le garnement.
De leur conduite on parloit hautement;
On les disoit paresseux ou timides,
Chacun se plaint, chacun prétend
Qu'ils soient chassés du régiment,
Ou par pitié conduits aux Invalides.
Brissaut de ces discours entendit quelques mots,
Et dit, en souriant, à la belle Jeunesse:
Mes bons amis, vous n'êtes que des sots,
Vos exploits sont brillants, je le confesse,
Oui, lorsque vous aurez exterminé les loups,
Vous pourrez acquérir une immortelle gloire;
Mais quel sera le prix de la victoire,
Et qu'allons nous devenir tous?
L'on n'aura plus besoin de nous?

J'AI VU l'homme de près & ſçais que d'ordinaire ;
En ceſſant d'être utile on ceſſe de lui plaire.

LE NAUFRAGE.

UN riche Commerçant échappé du naufrage
Sans ſol, ni maille, en ſa douleur
Du Dieu Neptune diſoit rage,
Et l'accuſoit de ſon malheur.
Vous avez tort, je n'ai nulle part à la choſe,
Lui dit le Roi des mers; mais c'eſt le Dieu des vents,
L'entendez-vous? Meſſieurs je vous entends,
Dit Eole à ſon tour, je n'en ſuis pas la cauſe,
On peut s'en prendre au vaiſſeau mal bâti,
Vieux & caſſé. Vous en avez menti,
Ripoſte le vaiſſeau, (tout parle dans la fable)
Et le marin ſoutint en éclatant
Qu'il étoit jeune & fort, d'un bon tempérament:
Ce n'eſt pas moi, dit-il. C'eſt donc le diable,
S'écria tout en pleurs l'infortuné marchand.
Moi, dites-vous! J'étois auprès d'une dévote,
Et je l'aidois à parler du prochain;
A bien conter les travers du voiſin,
Repliqua Satanas; ce ſera le Pilote.
Monſieur le diable, oh! s'il vous plaît, tout beau,
Répondit l'homme à la grande culote.
Pour qui me prenez vous? Le navire a pris eau,
C'eſt la faute de l'équipage:
Mouſſes & matelots, tout dormoit. A cela
Perſonne ne dit mot, perſonne n'étoit là.
Mouſſes & matelots avoient fait le voyage
De l'autre monde, & ce fut grand dommage,
Chacun pour ſe défendre eut trouvé des raiſons.
PAREILLE choſe arrive en mille occaſions.

LA GUENON ET LES DEUX SINGES.

La femelle d'un Singe, autrement la Guenon
Mere de deux enfans auſſi laids que leur pere,
De l'un des deux avoit fait ſon mignon.
Dire pourquoi? Demandez à leur mere;
Demandez à la vôtre, enfant gâté, pourquoi
Vous êtes le fanfant, l'ami, le petit Roi,
Et quelle eſt la raiſon qui fait qu'on vous préfère
A votre frere?
Je gage bien
Que fort ſouvent la maman n'en ſçait rien.
Je ne ſçais pas non plus comment, par quel caprice
Mere Guenon croyoit pouvoir ſans injuſtice
Au cher petit magot donner tout ſon amour.
Quoiqu'il en ſoit, la camarde un beau jour
Contrainte de quitter ſon ſéjour ordinaire,
Prête à partir, prit dans ſes bras l'enfant,
Le bel enfant mignon, le baiſa tendrement;
Et ſur ſon dos plaça le frere
Sans trop de ſoins. Incontinent
Son paquet fait, la comere fit gille:
Le voyage fut long, la route difficile
Et le chemin pierreux, inégal & gliſſant.
Chaque faux pas étoit une aventure
Aſſez ſiniſtre au Benjamin;
La vieille laide avoit beau dans ſon ſein
Le réchauffer, lécher chaque écorchure,
Et baiſotter ſon Fagotin,
Couvert de ſang & de pouſſiére,
Au grand regret de Madame ſa mere,
Entre ſes bras il périt en chemin:
Et cependant le petit frere

Toujours séant, se cramponnant
Sur sa marâtre arriva bien portant,
Leste & gaillard, ainsi qu'à l'ordinaire.

TENDRES idoles des Mamans !
Vous, qu'on mitonne avec un soin extrême,
Vous restez en chemin, tandis qu'avec le tems,
Sans rien devoir à ses parens ;
Votre frere oublié s'avance de lui-même.

L'ANE AU COLLEGE.

UN Ane qui portoit sa charge de ballets,
Dans un Collége entra par aventure ;
Et le grison de sa nature
Le plus sot de tous les baudets,
D'un ton badin à sa maniere,
Par passe-tems, disoit aux Ecoliers :
J'apporte ici dans mes paniers
Quelque chose qui pourra plaire
Aux curieux : des figues, du raisin,
Des pommes & des noisettes, enfin,
De quoi régaler la jeunesse.
Autour de lui chacun s'empresse,
Et veut renverser son voisin
Pour mettre le premier la main
Dans les paniers. Jugez quelle fut la surprise
De nos enfans,
Appercevans
Dans les deux manequins, pour toute friandise,
Des verges. On murmure. Aliboron rioit
De tout son cœur. La troupe qui n'étoit
Faute d'usage, faite à la plaisanterie,
Ne goûta pas la raillerie,
Et se fâcha. L'un saisit un ballet,

L'Autre en prend deux, petit Jean une pierre,
Grandin son écritoire ; aux dépens du baudet
Tout le Collége vint décharger sa colére :
Et sur son dos
De ses bons mots
Le gros plaisant reçut en braillant le salaire.

Si l'on en croit certains écrits,
Plus d'un plaisant qui dans Paris
Fait l'aimable aux dépens de celui qu'il diffame,
Eut quelquefois les bras meurtris
De la chûte d'une Epigramme.

Méthode pour apprendre le Latin.

Méthode facile pour apprendre le Latin. A Paris, chez Butard, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, à la Vérité ; & la Veuve Robinot, Quai des Augustins, 1760. *in*-12. d'environ 290 pag.

Cette méthode n'est bonne que pour des Religieuses, ou pour de pieux Fidéles de l'un & l'autre Sexe qui voudront se mettre par eux-mêmes en état d'entendre passablement le Latin de l'Office Divin. Elle ne peut-être à l'usage de jeunes gens à qui on se proposeroit de faire faire de bonnes études. Des Collectes, des Proses, sans en excepter le *Dies iræ*, & des Hymnes, parmi lesquelles se trouvent le *Vexilla Regis* & le *Pange Lingua*, voilà les sources qu'on propose ici pour y puiser les premieres connoissances de la langue Latine.

Ce livre est composé d'abord d'une préface assez ample, où l'Auteur expose le dessein de son ouvrage, & dans lequel il prend très-sérieusement la peine de répondre à ceux qu'il suppose devoir être tentés à la vûe de sa mé-

thode, de lui faire un crime de ce qu'il aura rendue trop commode & trop expéditive l'étude du Latin. A la préface succède un avertissement où l'on est instruit sur la maniere de se servir de la nouvelle méthode. Ces préambules conduisent enfin au corps de l'ouvrage. Il renferme trois parties : La premiere consiste dans les Collectes, les Proses & les Hymnes dont nous avons parlé. L'Auteur les a mis en état de pouvoir être expliquées couramment par les commençans. Au-dessus du Latin qui est disposé suivant l'ordre de la construction, il a mis l'interprétation Françoise. Au bas de la page sont des notes rangées sur deux colonnes où l'on indique le tems, les modes, les personnes des verbes, les déclinaisons, les cas de noms, &c. La seconde partie contient un petit Dictionnaire où se trouve l'explication de tous les mots latins des Collectes, des Proses & des Hymnes qui sont dans la premiere. Un Abrégé de la Syntaxe forme la troisiéme & derniere partie. L'Auteur se propose de donner un autre volume qui sera la suite de celui-ci. Nous louons son zèle & nous rendons hommage à la pureté de ses intentions.

Pour ne rien oublier de tout ce qui se trouve dans cette nouveauté, nous remarquerons qu'on voit encore à la fin un Catalogue des ouvrages que l'Auteur conseille de mettre entre les mains des jeunes gens pour leur apprendre le Latin. On met au nombre de ces ouvrages le Catechisme du Concile de Trente, l'*Amor pœnitens* de M l'Evêque de Castorie, & d'autres livres de même nature, tous très-excellens, quant au fonds des matiéres, mais dont la latinité n'est pas celle du siécle d'Auguste.

Histoire du Vesuve.

Histoire & Phénomènes du Vesuve, exposés par le Pere Dom Jean-Marie *della Torre*, Clerc Régulier Sommasque, Garde de la Bibliotheque & du Cabinet du Roi des Deux-Siciles, & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, traduction de l'Italien, par M. l'Abbé *Peton*. A Paris, chez Jean-Thomas Hériſſant, Libraire, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire, 1760. *in*-12. d'environ 430 pag. y compris la Préface de l'Auteur, l'Avertiſſement du Traducteur, & la table des matiéres. Le prix eſt de 3 liv. relié.

Eloge de M. d'Agueſſeau.

Eloge d'Henri-François d'Agueſſeau, Chancelier de France, prononcé à l'audience Préſidiale par M. *de Morlhon*, Juge-Mage, Lieutenant-Général, Préſident-Premier du Préſidial de Toulouſe, le 3 Mars 1760, à l'occaſion de l'enregiſtrement de l'Arrêt du Conſeil du 18 Septembre 1759, qui termine toutes conteſtations ſur l'exécution de l'Edit de Réünion des Vigueries, Prévôtés & Juſtices Royales aux Siéges Préſidiaux & Sénéchauſſées, du mois d'Avril 1749. *In memoria æterna erit juſtus*: Pſ. 3. A Toulouſe, chez Dalles, Libraire, rue du Change. 1760. Broch. de 54 pag.

CABINET DE SINGULARITE'S D'HISTOIRE NATURELLE

De feu M. Salerne, *Médecin à Orleans, & Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences.*

Le Public eſt averti qu'il y a à Orleans un Cabinet à vendre, compoſé d'environ 250 à 280 tant Oiſeaux que Quadrupedes deſſéchés;

& très-bien conservés ; entre lesquels il y en a de très-rares, comme aigles pêchereſſes, milans, bondrée ou buſe, plongeon du Nord, lievre blanc, & perdrix blanche de Suiſſe, outarde, différentes ſortes de perroquets, mollerons de toutes eſpéces & des plus rares, faiſans, cannes-pétieres, un petit duc, des hiboux, &c. une loutre, un blereau, un chevreuil, un marcaſſin, un chat ſauvage, &c. le tout d'une beauté parfaite, & comme vivant. Ceux qui déſireront de plus grandes informations, s'adreſſeront à M. *Pompon*, à côté de l'Hôtel de la Monnoye, à Orleans. Ce Cabinet eſt de la ſucceſſion de M. Salerne, Docteur en Médecine, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, mort à Orleans le 29 Mai dernier.

Les bonnes qualités tant de l'eſprit que du cœur de ce ſavant Médecin le feront regretter de tous ceux qui l'ont connu. Son érudition dans toutes les branches de l'Hiſtoire Naturelle étoit immenſe. Il a mis au jour pluſieurs ouvrages fort eſtimés. Tels ſont l'Aëdologie, ou Traité du Roſſignol : le Manuel des Dames de Charité, la ſuite de la matiére Médicale de M. Geoffroy, 9 volumes. Il ſe trouve pluſieurs Diſſertations de lui dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, dont il étoit Correſpondant. Il a laiſſé un Manuſcrit, qui a pour titre l'*Hiſtoire des Oiſeaux*, lequel contient des recherches & des obſervations curieuſes, intéreſſantes, & nouvelles, ſur la vie & les mœurs du genre Volatile. Il travailloit à cet ouvrage depuis 40 ans.

Le principal caractère de ſon cœur étoit une candeur & une modeſtie ſinguliéres : *Moribus antiquis, priſcoque pudore.* Il étoit doux, affable, & ne parlant jamais de qui que ce ſoit qu'en

bien. Il s'appliquoit avec un zéle peu commun à la guérison des malades, chez lesquels il étoit appellé. Il les regardoit comme ses freres. Et il y a lieu de croire que les soins qu'il se crut obligé de donner au grand nombre de malades qui avoient recours à lui au mois de Mai dernier, lui ont occasionné la fluxion de poitrine qui l'a emporté en cinq jours. Il étoit d'une complexion assez robuste, & menoit une vie des plus sobres.

Ce qu'on vient de lire nous a été remis par M. THOMAS.

Enigme & Logogryphe.

Le mot de l'Enigme du mois précédent est L'OR, & celui du Logogryphe GOUPILLON, où se trouvent *pion*, *lin*, *lui*, *lupin*, *oui*, *pin*, *ou*, *pou*, *on*, *lion*, *Pui*, (Le) *loin*, *Nil*, *vol*, *loi*, *loup*, *joug*, *goujon*, *Pô*, *vin*.

ENIGME.

QUOIQUE je sois de ma nature
Insensible & sans nuls désirs,
On chante souvent mes plaisirs:
Avec une blanche parure
Je parois au milieu des petits & des grands;
Et donne occasion de distinguer les rangs.
On me tire, on m'enléve, on dit que l'on me donne;
Et quelquefois aussi, l'on dit que je suis bonne:
A mon Maître je sers la nuit comme le jour;
Mais s'il est indigent, par lui je suis servie.....
Devine enfin, Lecteur, je t'offre tour à tour
La recréation, le travail, & la vie.

Par M. Chevalier L. D. I. G. D. R.
à Lyons-la-Forêt, en Normandie.

LOGOGRYPHE.

Je déteſte le ſang, j'abhorre les combats,
M'en croirez-vous, mortels, finiſſez vos débats.
Quoi donc pour acquérir une frivole gloire,
Pour mériter un nom au Temple de mémoire,
Faut-il les foudres à la main,
Eſclaſer tout le genre humain ?
Barbares ſentimens ! je gagne les ſuffrages
Des grands & des petits, des foux comme des ſages,
On s'en fait un devoir ;
Mais quel eſt mon pouvoir !
Moi, dont les ſeules armes
Ne ſont que dans mes charmes,
Dignes fruits de l'affable & douce amenité.

A ces traits connoît-on une divinité :
Le mari de Thétis, un ſéjour délectable ;
D'Athamas une épouſe, un Juge inexorable :
Le fleuve où fit plongeon
L'imprudent Phaëton ;
Du monde une partie ;
Un Royaume en Aſie,
Femme qu'un bon mari reçut pendant la nuit,
Ce que laiſſe le vin au fond de plus d'un muid ;
Le ſurnom d'un Romain, qui ſeul par ſon courage
Sauva Rome du ſac & gagna le rivage ;
Une Muſe, un Sçavant,
D'une Nymphe l'Amant,
Mis au tombeau par Poliphême ;
Une perſonne qui vous aime ;
Ce qui défend l'injure & protége vos droits :
Un inſtrument utile à defunir le bois ;
Du tendre Aſſuérus le favori perfide ;

Un Apôtre, un Docteur, l'opposé de l'humide ;
L'animal courageux ;
Un autre paresseux ;
Certain terme géométrique ;
Enfin, une plante caustique.

De ces combinaisons on doit être content,
Qui veut en ajouter le peut faire aisément,
Douze pieds font mon tout ; ceux qui cherchent la gloire,
Trouveront dans mon sein le prix de la victoire.

Par M. POUGIN, *Ch. Reg.*

DISCUSSION HISTORIQUE

Sur les quatre TEODECHILDES, *ou* THEUDECHILDES, *de la premiere Race de nos Rois, par M. Dreux-du-Radier.*

Nos Historiens de France parlent de quatre *Reines*, toutes les quatre nommées TEODECHILDE, THEUDECHILDE, ou TEUDEGILDE.

La premiere, fille d'une basse naissance épousa Cherebert, qui lui donna le nom de *Reine*, & après la mort de ce Prince, arrivée en 570, fut reléguée dans un Monastère d'Arles, après avoir été dépouillée de toutes ses richesses par Gontran son beau-frere, qui usa d'une supercherie indigne d'un Roi pour s'en emparer, l'ayant fait venir à sa Cour sous prétexte de l'épouser. Cette premiere Teudechilde, fille d'un Berger, ou d'un intendant des troupeaux de Cherebert est suffisamment connue. A propos

de la qualité de son pere, *Claude Bonnet*, ancien Traducteur de Grégoire de Tours, fait une plaisante bévûe, il traduit OPILIONIS *filia*, *fille* d'OPILION, il ignoroit apparemment la signification du mot OPILIO, employé par Virgile, *Venit & opilio, t ardi venere bubulci.*

La seconde *Teudechilde*, suivant Anselme; le P. le Cointe & Valois, étoit fille de Thierry I. Roi d'Austrasie, & d'une seconde femme, fille de S. Sigismond, Roi de Bourgogne, femme d'Hermegis, Roi des Varnes & de Radiges aussi Roi des Varnes qui la répudia. Elle prit, dit-on, le parti de la dévotion, bâtit & dota l'Abbaye de S. Pierre le Vif près de Sens, & mourut le 26 Juin 563.

La troisiéme *Teudechilde* est celle dont parlent Grégoire de Tours dans son livre de la gloire des Confesseurs, & Fortunat dans ses Poëfies, liv. 4, piéce 25. Grégoire, Evêque de Tours, (*) parlant d'un miracle de S. Germain d'Auxerre, dit que du tems de la *Reine Teudechilde, un certain Nunnius préposé à la recette des Impôts de l'Auvergne, étoit allé à Auxerre, dans l'Eglise où étoit inhumé le Saint, à son retour de France en Auvergne, & après avoir compté des Impôts*, &c. Pour Fortunat (**) dans sa piéce de Vers intitulée, *Epitaphe de la Reine Teudechilde*, il parle de cette Princesse comme de la plus vertueuse de ce siécle, & il ajoute qu'elle étoit petite fille, fille, sœur, femme de Rois, ou de Princes du Sang Royal.

(*) De gloriâ Confess. cap. 41, pag. 419.

(**) Poem. lib. 4, Poemate 25.

Cui frater, genitor, conjux, avus, atque priores.
Culmine succiduo, regius ordo fuit.

il dit qu'elle mourut âgée de 75 ans. *Terquino lustro vixit in orbe decus.*

La quatriéme *Teudechilde* eſt la femme de Théodebert II. Roi d'Auſtraſie, fils de Childebert II. & petit fils de Brunehaut, que ce Prince épouſa l'an 609, après avoir tué ſa femme *Belichilde*, ou *Blichilde*, ſuivant Fredegaire, qui dit en parlant de ce mariage, que Théodebert ayant tué Blichilde, prit pour femme *une jeune fille nommée Teudechilde.*

Cette quatriéme *Teudechilde* eſt confondue par le Greffier du Tillet, & par ceux qui l'ont ſuivi avec celle de Fortunat. Le P. Labbe a relévé leur erreur; mais il n'a pas développé aſſez le fait pour faire connoître ſi la Princeſſe dont parlent Fortunat & Grégoire de Tours fut femme ou fille du Thierry I.

Qu'elle ne puiſſe être femme de Théodebert II. c'eſt ce qu'il eſt aiſé de prouver contre du Tillet, & les autres Généalogiſtes qui ont admis cette opinion. Fredegaire en traitant la Reine, épouſe de Théodebert II. d'une *jeune fille nommée Théodechilde*, fait bien comprendre qu'elle n'étoit pas d'une naiſſance diſtinguée. Cela ne ſuppoſe qu'une jolie perſonne, qu'un Roi a la foibleſſe d'élever au rang de Reine. Elle ſuccédoit à Blichilde qui n'étoit qu'une eſclave que Brunehaut donna à ſon fils, elle n'étoit peut-être pas de meilleure condition. C'eſt ce qu'inſinue le texte de Fredegaire, & ce qu'a penſé Mezeray. S'il ſe fût agi d'une perſonne née Princeſſe, fille & ſœur de Roi, telle qu'étoit la Teudechilde de Fortunat, Fredegaire en eut parlé autrement.

Une autre raiſon plus déciſive, c'eſt que Fortunat de Poitiers qui mourut peu de tems après ſon Epiſcopat, c'eſt-à-dire, vers l'an 600, & dans la premiere ou la ſeconde année du ſeptiéme ſiécle n'auroit pas pu faire l'Epitaphe

d'une Teudechilde qui n'étoit en 609, qu'elle épousa Théodebert II. qu'*une jeune fille*, &, en parlant de sa mort, il n'eût pu dire en 590 ou environ, que cette Princesse avoit 75 ans, puisqu'elle n'étoit peut être pas née.

Mais, encore une fois, quelle étoit la Princesse dont Fortunat a fait l'Epitaphe, & de laquelle parle Grégoire de Tours dans le livre de la Gloire des Confesseurs? Etoit-elle femme de Thierry I. Roi d'Austrasie, ou fille de ce Prince & d'une seconde femme?

Le Jésuite Browerus sur Fortunat, page 117, de son Commentaire, la croit femme de Thierry I. & mere de Théodebert II. Il appuie son opinion du texte de l'Evêque de Tours, par lequel il paroît que la Reine Théodechilde jouissoit des tributs qui se levoient en Auvergne, Province qui faisoit partie des Etats du Roi d'Austrasie par la conquête qu'en avoit fait Thierry lui-même sur le Roi des Visigoths, & qui fut, dit il, donnée à la Reine après la mort de Thierry. Tout quadre, dit Browerus dans ce système. Il y a pourtant une objection à laquelle Browerus n'a pas pensé. C'est que Thierry eut deux femmes, l'une mere de Théodebert II. & l'autre mere de Théodechilde, Reine des Varnes.

En admettant donc une partie du sentiment de Browerus, je crois qu'on peut soutenir que la Théodechilde de Fortunat, & du texte du livre de la Gloire des Confesseurs, seroit la seconde femme de Thierry, mere de Théodechilde, Reine de Varnes, morte répudiée & inhumée à S. Pierre le Vif de Sens, & non pas cette Princesse même.

Ayons encore recours au moyen chronologique. Suivant Aubelane & les Savans qui ne

font qu'une même perſonne de Teudegilde, fille de Thierry, & de la Teudegilde de Fortunat, cette Princeſſe, fille de Thierry mourut le 26 Juin 563, cela ſuppoſé, puiſqu'il eſt indubitable d'après Fortunat que la Reine Teudegilde dont il a fait l'Epitaphe, mourut âgée de 15 luſtres, ou de 75 ans, il faudroit que Teudegilde fille de Thierry & de ſa ſeconde femme fut née en 488. Or, en cette même année, non-ſeulement Thierry n'étoit pas marié, ni en premiéres ni en ſecondes nôces, mais il n'étoit pas *mariable*, puiſque né vers l'an 485, il n'avoit que trois ans en 488. Si on la fait fille du ſecond lit, Théodebert fils du premier lit, n'a pu naître que vers l'an 500. Théodechilde ſa ſœur, fille d'une ſeconde femme, n'a pu naître que deux ou trois ans après, en 563; elle n'auroit donc eu que 60 ans & non les 75 ans que lui donne Fortunat après ſa mort. Il faut donc reculer cette mort de plus de 15 ans, ou faire remonter ſa naiſſance d'autant d'années. On ne ſçauroit prendre ce dernier parti, ſoit parce qu'elle étoit fille d'un ſecond lit, & née après Théodebert, ſoit parce que Thierry ne pouvoit être marié quinze ans auparavant. Peut on reculer ſa mort juſqu'à l'an 578? C'eſt ce qui me paroît difficile tant qu'on n'aura point de guide ni d'autorité à quoi s'en tenir.

Mais, en prenant le parti de faire la Theudechilde de Fortunat, mere de Theudechilde, morte en 563, & inhumée à S. Pierre le Vif de Sens, les difficultés diſparoîtront, & tout quadrera. La Princeſſe dont parle Fortunat ſera Reine d'Auſtraſie, Grégoire de Tours aura pu dire au propre *du tems de la Reine Theudechilde*, pour dater un événement miraculeux arrivé en

Bourgogne; elle jouira avec droit des tributs levés en Auvergne, Province annexée aux Etats d'Auſtraſie. Son Epitaphe par Fortunat, ſon âge, & le tems de ſa mort n'auront rien d'embarraſſé.

Si la maniere dont je reſous la difficulté, paroît couper le nœud & non pas le délier, je verrai avec plaiſir quelque choſe de plus précis.

OBSERVATIONS

Sur la Lettre d'un honnête homme de Dieppe, en date du 24 Janvier 1759, pour réformer l'erreur qui ſe trouve dans les Mémoires du Maréchal de la Vieilleville, au ſujet du prêche des Proteſtans de Dieppe, rapportée dans le Journal de Verdun, au mois de Mai 1759, page 369.

Les Mémoires du Maréchal diſent qu'en 1560, il contraignit les Habitans de Dieppe de démolir un très-beau prêche qu'ils avoient conſtruit à grands frais au milieu de leur Ville, *qui étoit un fort brave édifice reſſemblant au Théatre de Rome, appellé Colliſée, ou aux Arénes de Niſmes.*

Dans le deſſein de corriger cette erreur, l'Auteur de la Lettre dit que M. Desfortes, Gouverneur, s'étoit oppoſé à ce qu'on bâtit ce prêche; que ce prêche n'a pas ſubſiſté longtems; qu'il a été détruit par les Ecoliers qui y mirent le feu, & que ce n'étoit qu'un colombier. Il ſuppoſe encore que la maiſon de la rue d'Ecoſſe où ſe tenoit le prêche, quand le Maréchal vint à Dieppe, a été préſervée du bombardement, & n'a été achetée par les Maîtres des Charités que depuis cette fâcheuſe époque.

Au

Au lieu de cela, pour réformer l'erreur des Mémoires du Maréchal, il falloit distinguer le lieu où les Protestans tenoient leurs assemblées en 1560, lorsque le Maréchal vint à Dieppe, & le temple qu'ils ont fait bâtir plus de 40 ans après. En conséquence, il suffisoit de dire que ce Maréchal fit abbatre le comble d'une maison dans la rue Grandcour, où les Protestans tenoient leurs assemblées, & qui dans sa juste valeur pouvoit n'être qu'un magasin, ou tout au plus une maison bourgeoise.

Si l'Auteur de la Lettre en fût demeuré là, on ne pourroit lui reprocher les erreurs qu'il a débitées au sujet de M. Desforts, Gouverneur, du Temple, & de la Maison des Charités.

1°. Il n'est pas vrai que ce Gouverneur se soit opposé à la construction du Temple, parce qu'il étoit Protestant lui-même & zélé. Ce fut lui-même qui écrivit au Roi, pour demander la permission de bâtir un Temple, parce que les Protestans ne pouvoient, dit-il, vivre en athées, c'est-à-dire, sans exercice libre & public. Le Maréchal le déposa de son Gouvernement par ordre du Roi, en Octobre 1560, à cause de sa réligion.

2°. Quand l'Auteur de la Lettre dit que le Temple n'a pas subsisté longtems, & qu'il a été détruit par les Ecoliers, il n'en a pas bien étudié l'Histoire; car 1°. il y a eu deux Temples bâtis successivement, le premier en 1600, en vertu de l'Edit de Nantes, & renversé par un orage en 1606. Le second bâti en 1607 à la place qui en conserve encore le nom; c'étoit un bâtiment partie en brique & partie en charpente, couvert d'ardoise, long de 102 pieds, large de 72, qui avoit deux rangs de pilastres de bois, chaque rang d'onze pilastres,

distances d'environ 10 pieds l'une de l'autre ; ce qui formoit une Nef avec deux allées collatérales, où il y avoit deux Galeries l'une sur l'autre. 2°. Il est vrai que les Ecoliers entreprirent en 1560, de mettre le feu à ce Temple ; mais ils furent réprimés par l'autorité du Gouverneur, & leur entreprise dont les effets furent bientôt réparés n'a pas empêché qu'il n'ait subsisté jusqu'à 1685, où se fit la révocation de l'Edit de Nantes, en vertu de laquelle il fut démoli peu après.

3°. L'Auteur de la Lettre se trompe encore quand il dit que les Protestans tenoient leurs assemblées en même tems dans la rue Grandcour & dans la maison de la rue d'Ecosse, lorsque le Maréchal vint à Dieppe ; parce qu'alors ils n'avoient d'autre lieu d'assemblée que la maison de la rue Grandcour, & ils n'ont commencé à s'assembler dans la maison de la rue d'Ecosse qu'à la fin de l'année 1563.

Il ne devoit pas dire non plus que les Maîtres des Charités n'ont acheté la place & maison de la rue d'Ecosse, appellée *la Cour des Charités*, qu'après le bombardement, & que cette maison y avoit été préservée ; car l'acquisition est de 1537, & le bombardement de 1694, ce qui fait une antériorité de 157 ans, & elle a été entiérement ruinée dans cette malheureuse conjoncture. Ainsi l'honnête homme de Dieppe a eu tort de dire que le prêche ou Temple n'étoit qu'un colombier, & d'avancer les autres erreurs qui sont dans sa Lettre.

LETTRE

Ecrite à M. D. L. C. par M. MALLET, *Professeur de Belles-Lettres Françoises à Copenhague, le 25 Juin 1760.*

Monsieur, quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, je ne puis me refuser le plaisir de vous apprendre une nouvelle qui ne peut qu'intéresser le zéle que vous avez montré pour l'humanité, en défendant avec tant de succès la cause de l'inoculation. S. A. R. Monseigneur le Prince Héréditaire vient d'être délivré par le secours de cette salutaire méthode des craintes trop fondées que les épidémies cruelles des dernieres années donnoient pour ses jours. Il a été inoculé le dixiéme de ce mois, & après la plus légere fiévre, qui l'a à peine obligé de tenir un jour le lit; & l'éruption d'un petit nombre de pustules de la plus bénigne espéce; il a été parfaitement rétabli. L'honneur que j'ai de lui être attaché, le courage & la raison prématurée qu'il a montrés dans cette occasion, en demandant lui même à être inoculé; l'impression qu'un si grand exemple ne peut manquer de faire sur les esprits, enfin le tribut de reconnoissance que vous doivent tous ceux qui sçavent combien vous avez contribué aux progrès de cette importante vérité, tout cela me fait un devoir, Monsieur, de me hâter de vous faire part d'un événement, qui par lui-même, comme par ses suites, mérite l'intérêt que vous voudrez bien sans doute y prendre.

J'aurois bien souhaité de contribuer à en répandre la connoissance & augmenter, si je

peux ainſi dire, l'attention que de pareils exemples doivent exciter ; mais tout mon zéle n'a produit que les Vers ſuivans, qui ſont fort au-deſſous du ſujet, & de ce que je penſe & je ſens. Si cependant tels qu'ils ſont, vous jugez qu'en les rendant publics, ils peuvent n'être pas abſolument inutiles, j'y conſentirai d'autant plus volontiers qu'ils ne diſent du moins rien que de vrai, & que les vérités qu'ils contiennent ne peuvent que faire honneur au Prince qui en fait le ſujet.

Je ſuis, &c.

MALLET, *Profeſſeur de Belles-Lettres Françoiſes.*

VERS

Adreſſés à Monſeigneur le Prince Royal de Danemarc & de Norwege, au ſujet de ſon inoculation & de ſon heureux rétabliſſement.

LE voilà donc enfin, ce terme déſiré,
D'une crainte toujours préſente,
Ce jour qui vous illuſtre, & comble notre attente ;
Ce jour, où ſous les yeux d'un Mentor éclairé,
Vous même de VOLHERT armant la main ſavante,
Prince, vous éteignez ce venin dangereux ;
Ce feu qui naît, s'accroît, & s'enflamme en nos veines,
En l'allumant dans l'âge heureux,
Où l'art à ſa fureur peut oppoſer des chaines.
Ah ! qu'un effort ſi généreux
Annonce noblement une longue carrière !
Du matin d'un beau jour quelle douce lumière !
Qu'il eſt digne d'un ſang qui fixe tous les yeux !

Quelle gloire pour ceux que l'Univers contemple,
D'accréditer par leur exemple,
Non tous ces vains talens, nés de l'oisiveté,
Que le luxe cherit, que vante la molleſſe;
Mais ces arts vertueux qu'approuve la ſageſſe,
Qui ſecourent l'humanité.
Tel eſt cet art heureux, ſi cher à la beauté,
Précieux à l'Etat, ſauveur de notre eſpéce,
Que decrioit l'erreur, que craignoit la foibleſſe.
Dans le Nord à peine adopté,
Prince, il avoit beſoin d'un appui reſpecté:
Il va vous le devoir; votre noble courage
Paſſe déja dans tous les cœurs:
J'entends dire partout » Quel eſt ce jeune ſage
» Qui rompt l'enchantement de nos vaines terreurs?
» Quoi de nos préjugés diſſiper le nuage,
» Vaincre de fatales erreurs:
» Sont-ce donc les jeux de ſon âge?
» Et couronné des fleurs de ſa jeune ſaiſon,
» N'annonçant que les ris, les graces de l'enfance,
» Fait-il ce que n'ont pu les calculs, l'éloquence,
» *La Condamine* & la raiſon? »
Ah! qu'une ſi belle victoire,
En aſſurant vos jours, y fait briller de gloire!
Puiſſent-ils déſormais, par vous même affermis,
Couler paiſiblement, ſans crainte, ſans orage!
Et puiſſiez-vous, fidèle, à ce même courage,
De nos ſeules erreurs faiſant vos ennemis,
D'un Monarque cheri, digne & précieux Fils,
Ne cueillir comme lui, que les Palmes du ſage.

A Copenhague, ce 25. Juin 1760. MALLET.

STANCES

De M. DE LA LOUPTIERRE, à une Demoiselle qui faisoit l'éloge du moineau.

Je laisse aux vœux du vulgaire
Le vain talent du moineau ;
Belle Iris dans ta volière
Je désire un sort plus beau.
Pour aimer & pour le peindre,
Que ne suis-je ton verdier !
Ton tourtereau pour me plaindre,
Ton pinson pour t'égaier !

Si quelque grace à Cithére
Se flattoit de t'égaler,
Que ne suis-je, ma Bergere,
Ton linot pour la siffler !
Voltigeant sur ta couchette,
Que ne suis-je au point du jour
Ta diligente allouette
Pour éveiller ton amour !

AVIS AU PUBLIC.

On a attribué dans l'avant Coureur, l'ouvrage de l'art du Chant à M. Berard, sur la foi d'un Arrêt du Conseil, du deux Mai 1757. On croit devoir avertir que le Conseil n'y a point prononcé sur les droits d'Auteur des deux Contendans, mais sur la validité du Privilége de M. Berard. On peut en juger par l'attestation suivante.

Je soussigné, Avocat au Parlement & ès-Conseils du Roi, certifie avoir été chargé dans l'année 1757, de la défense de M. Blanchet, contre M. Berard, dans un Procès au Conseil d'Etat privé du Roi, jugé le 2 Mai, sur l'avis de MM. les Commissaires du Bureau de la Chancellerie & Librairie. L'objet de discussion étoient les Brevets que chacune des Parties avoient obtenu pour l'impression d'un livre, intitulé: l'*Art du Chant*. M. Berard argumentoit de la date du sien antérieur à celui de M. Blanchet, & soutenoit avoir rempli ses conventions avec lui. M. Blanchet soutenoit le contraire de ce dernier moyen, & demandoit six Commissaires de l'Académie, afin d'entendre les Parties, les interroger sur l'ouvrage, & examiner les Manuscrits. Ce qui ne fut point accordé. Je certifie de plus, que l'Arrêt n'a point condamné M. Blanchet en cent livres d'amende: ce que j'ai cependant lû dans plusieurs imprimés du dispositif de l'Arrêt qui furent affichés; disposition contre laquelle j'avois conseillé ledit M. Blanchet de se pourvoir, soit contre M. Berard, soit contre l'Auteur desdites affiches. En foi de quoi j'ai délivré le présent Certificat pour servir & valoir que de raison.

A Paris, ce 7. Juillet 1760. PANET.

C'est au Public éclairé & impartial d'apprecier les raisons, sur lesquelles M. Blanchet, Auteur *de la Logique de l'esprit & du cœur*, * se fonde pour revendiquer le Traité de l'*Art du Chant*: elles sont exposées dans l'Avertissement, qui est à la tête des *principes Philosophiques du Chant*, 2e. édition, corrigée & augmentée.

* Cette Logique est annoncée en *post-Scriptum* à la fin de ce présent Journal.

DISTRIBUTION DES PRIX de l'Université.

Le 7 Août, la distribution générale des Prix de l'Université se fit à l'ordinaire dans les Ecoles extérieures de Sorbonne, en présence du Parlement en corps. La cérémonie commença par un Discours Latin, que prononça M. *Gardin Dumesnil*, Professeur d'Eloquence au Collége d'Harcourt. M. Molé, Premier Président, donna le premier prix à M. *Johnson*, Irlandois, du Collége du Plessis. M. *Gigot*, Recteur, distribua ensuite les autres prix. Avant cette distribution, le Recteur déclara que le prix d'Eloquence Latine fondé par M. *Coignard*, Sécretaire du Roi, en faveur des Maîtres-ès-Arts de l'Université, avoit été remis. Le sujet du Prix consiste à examiner: *Utrùm ad eruditionem satisfit Lectio Diariorum, eorumque Librorum in quibus Scientiarum objecta in breve contrahuntur.*

Voici les noms des Athlétes couronnés.

RHETORIQUE.

Discours Latin.

Premier Prix. Bertrand *Johnson*, Irlandois, Collége du Plessis.

Second Prix. Philippe *Lacorne*, de Châlons-sur-Marne, Col. du Plessis.

Accessérunt, Edmond *Ferlet*, de Paris, Col. du Plessis. Charles *Létu*, de Mirepoix, Col. du Plessis. Bernard-Frederic *Thomas*, de Semur, Col. d'Harcourt. François-Paul *Gerboux*, de Dreux, Col. du Plef. Louis-Claude *Bigot de Sainte Croix*, de Paris, Col. de Beauvais. Pierre *Méthéraud de Charanville*, Américain, Col. Mazarin.

Discours François.

Premier Prix. Bertrand *Johnson*, Irlandois, Col. du Plessis.

Second Prix. Antoine-Laurent *Lavoisier*, de Paris, Col. Mazarin.

Accessérunt, Jean-Charles *Joüa*, d'Evreux, Col. d'Harc. François-Paul *Gerboux*, de Dreux, Col. du Plessis. Bernard-Frederic *Thomas*, de Semur, Col. d'Harc. Claude-Pierre-Bernard *Gueroult*, de Rouen, Col. d'Harc. Pierre *Coustard de Massy*, de Saint-Domingue, Col. des Grassins. Pierre *Saintin*, de Paris, Col. de Beauv.

Vers Latins.

Premier Prix des Nouveaux. Philippe *la Corne*, de Châlons-sur-Marne, Col. du Plessis.

Prix des Vétérans, Jean-Baptiste *Quevremont*, de Rouen, Col. du Plessis.

Second Prix des Nouveaux. Claude Pierre-Bernard *Gueroult*, de Rouen, Col. d'Harcourt.

Accessérunt, Emmanuel-Marie-Gabriel-Philip. *Freteau de Vaux le Pénil*, de Paris, Col. de Beauv. Pierre-François *Pouilly*, de Dijon, Col. de Beauv. Edmond *Ferlet*, de Paris, Col. du Plessis. Pierre *Saintin*, de Paris, Col. de Beauv. Jacques-Jerôme *de Reffuveille*, de Paris, Col. d'Harc. André-Sébastien *de Hault de Rodange*, de Verdun, Col. de Plessis.

Version de Latin en François.

Prix des Vétérans, Jean-Baptiste *le Roux*, de Paris, Col. de Lisieux.

Premier Prix des Nouveaux. Aristarque-Nicolas-François *Certain de Ruau*, de Châlons-sur-Marne, Col. du Plessis.

Accessit des Vétérans, Anne-Charles-René *de Bretignieres*, de Paris, Col. de Beauvais.

Second Prix des Nouveaux, Jacques *le Febvre*, de Rouen, Col. du Plessis.

Accesserunt, Edmond *Ferlet*, de Paris, Col. du Pless. Philippe *la Corne*, de Châlons-sur-Marne, Col. du Pless. Nicolas Fremin *Dumesnil*, de Contances, Col. des Graf. Jean-Franç. *Berthelot*, de Paris, Col. de Beauv. Hector-Nicol. *Pavyot de Saint-Aubin*, de Rouen, Col. d'Harc. François-Paul *Gerboux*, de Rouen, Col. du Plessis.

Version de Grec en François.

Premier Prix des Vétérans, Nicolas-Charles *Marye*, de Paris, Collége de Beauvais.

Second Prix des Vétérans. Jean-Baptiste *le Roux*, de Paris, Col. de Lisieux.

Accessit des Vétérans. Anne-Charles-René *de Bretignieres*, de Paris, Collége de Beauvais.

Premier Prix des Nouveaux. Claude-Pierre-Bernard *Guerault*, de Rouen, Col. d'Harc.

Second Prix des Nouveaux. Jean-Charles *Joüa*, d'Evreux, Col. d'Harc.

Accesserunt, Charles-Jean *Bunel*, d'Argentan, Col. du Plessis; Edmond *Ferlet*, de Paris, Col. du Pless. Emmanuel-Marie-Gabriel-Phil. *Freteau de Peux le Pénil*, de Paris, Col. de Beauv. Jean-Jer. de *Reffuveille*, Col. d'Harc. Antoine-Laurent *Lavoisier*, de Paris, Collége Mazarin; Thomas *Marcognet*, de Paris, Col. des Graffins.

SECONDE.

Thême.

Premier Prix. Charles-Antoine *Bernage*, de Rouen, Coll. du Plessis.

Sec. Prix. Louis *Retel*, d'Amiens, Col. Mazar.

Accesserunt. Louis-Michel *Gombault*, de Paris, Collége Mazarin; Antoine-Robert *Fleurian*, de Paris, Col. du Cardinal-le-Moine; Jean-Charl.

Thuet, de Noyon, Col. des Graſſins; Pierre-Joſ. *Colonia*, d'Aix, Col. d'Harcourt; Simon-Joſeph *Cahouet*, de Paris, Col. de Liſieux: Charles *de Noireterre*, d'Auxerre, Collége du Pleſſis.

Vers Latins.

Premier Prix. Louis-Michel *Gombault*, de Paris, Col. Mazarin.

Second Prix. Jean-François *Perignon*, de Paris, Col. du Pleſſis.

Acceſſerunt, Nicolas *Mouchard*, d'Evreux, Col. de Beauvais; Pierre-François *Giroux*, de Paris, Col. des Graſſins; François-Remi *Barrelier*, d'Eſtampes, Col. du Pleſſ. Jean-Charles-Alexand. *Fremin du Coudray*, de Paris, Coll. du Pleſſis; Juſte-René *Haüy*, de Beauvais, Col. de Navarre; Louis *Retel*, d'Amiens, Col. Maz.

Verſion de Grec en François.

Premier Prix. Nicolas *Mouchard*, d'Evreux, Col. de Beauvais.

Second Prix. Jean-Charles-François *Thuet*, de Noyon, Collége des Graſſins.

Acceſſerunt, Juſte-René *Haüy*, de Beauvais, Col. de Nav. Louis *Retel*, d'Amiens, Col. Maz. Jacques-Claude *Mallet*, de Paris, Col. de la Marche; Louis-Alexand. *Barthelier*, de Cavaillon, Col. Mazarin; Theodore *Carjavine*, de Peterſbourg, Col. de Beauv. Henri-Alexand. *Teſſier*, de Chartres, Col. de Montaigu.

Verſion du Latin en François.

Premier Prix. Louis-Michel *Gombault*, de Paris, Col. Mazarin; Charles *de Lalain*, de Saint-Didier, Col. du Cardinal-le-Moine.

Acceſſerunt, Louis Alexandre *Barthelier*, de Cavaillon, Col. Mazarin; Juſte-René *Haüy*, de Beauvais, Col. de Navarre; François-Remi *Barrelier*, d'Eſtampes, Col. du Pleſſis; Henri

Alexand. *Tessier*, de Chartres, Col. de Montaigu; Edmond François *Louvrier*, de Sens, Collége Mazarin; Claude-Jean-Bapt. *le Droiet de Bussy*, Collége de Navarre.

TROISIEME.

Thême.

Premier Prix. Alexandre *Bourdet*, de Mantes, Col. de Beauvais.

Second Prix. Pierre-Louis *Menard*, de Laval, Col du Plessis.

Accesserunt. Charles-Flor. *Ocher de Beaupré*, de Poitiers, Col. du Pleff. Charles-Franç. *Dupuis*, de Rouen, Col. d'Harcourt; Claude-Constantin-Apollinaire *Gallien*, Col. Maz. Pierre-Jean-Jof. *de Bourg*, de Paris, Col. de la Marche; Jean-Paul *Goudin de la Fontaine*, de Paris, Col. d'Harcourt; Abdon-Cyr-Martin *Mignot*, de Calviac, Col. du Plessis.

Vers Latins.

Premier Prix. Charles-Flor. *Ocher de Beaupré*, de Poitiers, Col. du Pleff.

Second Prix. Alexandre *Bourdet*, de Mante, Collége de Beauv.

Accesserunt. Louis-Adelaïde-Pacôme *Viot*, de Versailles, Col. de Beauv. Claude-François-Jean-Bap. *de Sesmaisons*, de Nantes, Collége d'Harc, Louis *de la Ferriere-Constance*, Américain, Col. de la Marche; Pierre-Louis *Menard*, de Laval, Coll. du Pleff. Charles-Franç. *Dupuis*, de Rouen, Collége d'Harc. Antoine *le Tellier*, d'Evreux, Col. d'Harcourt.

Version de Latin en François.

Premier Prix. Charles-François *Dupuis*, de Rouen, Collége d'Harcourt.

Second Prix. Jacques *Séjan*, de Paris, Col. d'Harcourt.

Acceſſerunt. Louis *de la Ferriere-Conſtance*, Américain, Col. de la Marche; Arnould *Vernadé*, de Paris, Col. Mazarin; Pierre-Louis *Menard*, de Laval, Col. du Pleſſis; Jean-Franç. *Echard*, de Laval, Col. d'Harc. Louis-Antoine-Proſper *Hériſſant*, de Paris, Col. de Beauvais; Alexandre *Bourdet*, de Mante, Col. de Beauv.

Verſion de Grec en François.

Premier Prix. Charles-Flor. *Ocher de Beaupré*, de Poitiers, Col. du Pleſſ. Charles-Franç. *Dupuis*, de Rouen, Col. d'Harcourt.

Acceſſerunt. Abdon-Cyr-Martin, *Mignot*, de Calviac, Col. du Pleſſ. Bernard *Tiercelin*, de Rouen, Col. du Pleſſ. Jean-François *Echard*, de Laval, Col. d'Harc. Claude *Cormeille*, de Paris, Col. Mazarin; Michel-Achille *Pinon*, de Paris, Col. de Beauvais; Louis-Adelaïde-Pacôme *Viot*, de Verſailles, Col. de Beauvais.

QUATRIEME.

Thême.

Premier Prix. Pierre *le Febvre*, de Liſieux, Col. de Montaigu.

Second prix. Thomas *Butler*, de Seville, Col. de Navarre.

Acceſſerunt. Guillaume-André *Lavery*, de Paris, Col. de Navar. François-Joſeph-Marie *de Lannoy*, de Paris, Col. de Montaigu; Franç. *le Raſle*, d'Auxerre, Col. du Pleſſis; Louis-Philippe *de Vellenne*, de Paris, Col. du Pleſſis; Pier. *Bedolliere du Moulin*, de Tours, Col. de Liſieux; Louis-Rodolphe-Daniel *Bernard*, de Lauſanne, Col. de Liſieux.

Verſion de Latin en François.

Premier Prix. Nicolas-Etienne *Framery*, de Rouen, Col. Mazarin.

Second Prix. Lazare-Adrien *Thomas*, de Semur; Col. d'Harcourt.

Accessérunt. Louis-Thomas *le Febvre*, d'Evreux; Col. d'Harc. Louis *Bertiche*; de Paris, Col. de Navarre; François-Joseph-Marie *de Lannoy*; de Paris, Col. de Montaigu; Jean-René-Marie *de Solas*, de Montpellier, Col. des Graffins; Charles-Benoît-Philippe *Camus*, de Lisieux; Col. Mazarin; Michel-François *Bourgeois*, de Rouen, Col. de Lisieux.

CINQUIEME.

Thême.

Premier Prix. Alexandre *Blin*, de Paris; Col. du Plessis.

Second prix. Jean-François *Paliſſe*, d'Uzés; Col. du Plessis.

Accessérunt. Charles-George-Jos. *Pelletier*, de Paris, Col. du Cardinal-le-Moine; François-Philemon *de Grégoire Saint-Sauveur*, de Versailles, Col. de Beauv. Joseph-Michel *de l'Eguille*, de Rochefort, Col. du Plessis; Pierre-Charles-Denis *Hamelin*, de Senlis, Col. de Beauv. Jean *Thaureaux*, de Clermont, Col. de la Marche; André-Charles *Thetein*, de Paris; Col. Mazarin.

Version de Latin en François.

Premier Prix. Charles-Georges-Joseph *Pelletier*, de Paris, Col. du Cardinal le-Moine.

Second prix. Jean-Nicolas *du Fresne*, de Paris, Col. Mazarin.

Accessérunt. François-Basile *Justinart*, de Paris, Col. des Graffins; Jean-Baptiste *Montignac*, de Bordeaux, Col. du Plessis; Antoine *Veillard*, de Paris, Col. de Navarre; François *Jacquinot*, de Toul, Collége de la Marche;

Thomas *Gharité*, d'Evreux, Col. des Graſſins; Joſeph-Michel *de l'Eguille*, de Rochefort, Col. du Pleſſis.

SIXIEME.

Thême.

Premier Prix. François *le Brun*, Col. Mazar.

Second prix. Claude *Ally*, de Langres, Col. de Montaigu.

Acceſſerunt. Edmond-Louis *Duſot*, de Paris, Col. de Montaigu; Jean-Claude *Graveline*, de Paris, Col. de Montaigu; Pierre-Gabriel *du Cauroy*, de la Martinique, Col. du Cardinal-le-Moine; Joſeph *Paris de Treſſond*, de Strasbourg, Col. du Pleſſis; Nicolas *Gautier*, de Sens, Col. du Pleſſis; Charles-Ambroiſe *Grenier*, d'Amiens, Col. Mazarin.

Verſion de Latin en François.

Premier Prix. Charles-Louis-Joſeph *de Clermont*, de Cambray, Col. Mazarin.

Second prix. François *le Brun*, de Paris, Col. Mazarin.

Acceſſerunt. Claude-Pierre *Richard*, de Paris, Col. Mazarin; Jean Baptiſte-Louis *Parentin*, de Boulogne, Col. des Graſſins; Charles-Amb. *Grenier*, d'Amiens; Col. Mazarin; Edmond *Aumont*, de Sens, Col. du Cardinal-le-Moine; Claude, *Ally*, de Langres, Col. de Montaigu; François *Dauphin*, d'Orange, Col. de Liſieux.

On voit par le détail de ce programme que le Collége d'Harcourt a eu 3 prix & 7 *acceſſit* en Rhétorique; 1 *acceſſit* en Seconde; 3 prix & 7 *acceſſit* en Troiſiéme; 1 prix & 1 *acceſſit* en Quatriéme. En tout 7 prix & 16 *acceſſit*.

Le Collége du Cardinal-le-Moine, 1 prix & 1 *accessit* en Seconde ; 1 prix & 1 *accessit* en Cinquiéme ; 2 *accessit* en Sixiéme. En tout 2 prix & 4 *accessit*.

Le Collége de Navarre, 4 *accessit* en Seconde ; 1 prix & 2 *accessit* en Quatriéme ; 1 *accessit* en Cinquiéme En tout 1 prix & 7 *accessit*.

Le Collége de Montaigu, 2 *accessit* en Seconde ; 1 prix & 2 *accessit* en Quatriéme ; 1 prix & 3 *accessit en* Sixiéme. En tout 2 prix & 7 *accessit*.

Le Collége du Plessis, 7 prix & 11 *accessit* en Rhétorique ; 2 prix & 4 *accessit* en Seconde ; 3 prix & 6 *accessit* en Troisiéme ; 2 *accessit* en Quatriéme ; 2 prix & 3 *accessit* en Cinquiéme ; 2 *accessit* en Sixiéme. En tout 14 prix & 28 *accessit*.

Le Collége de Beauvais, 1 prix & 9 *accessit* en Rhétorique ; 1 prix & 2 *accessit* en Seconde ; 2 prix & 5 *accessit* en Troisiéme ; 2 *accessit* en Cinquiéme. En tout 4 prix & 18 *accessit*.

Le Collége de Lisieux, 2 prix en Rhétorique ; 1 *accessit* en Seconde ; 3 *accessit* en Quatriéme ; 1 *accessit* en Sixiéme. En tout 2 prix & 5 *accessit*.

Le Collége de la Marche 1 *accessit* en Seconde ; 3 *accessit* en Troisiéme ; 2 *accessit* en Cinquiéme. En tout 6 *accessit*.

Le Collége des Grassins, 3 *accessit* en Rhétorique ; 1 prix & 2 *accessit* en Seconde ; 1 *accessit* en Quatriéme ; 2 *accessit* en Cinquiéme ; 1 *accessit* en Sixiéme. En tout 1 prix & 9 *accessit*.

Le Collége Mazarin, 1 prix & 2 *accessit* en Rhétorique ; 3 prix & 6 *accessit* en Seconde ; 3 *accessit* en Troisiéme ; 1 prix & 1 *accessit* en Quatriéme ; 1 prix & 1 *accessit* en Cinquiéme ; 3 prix & 3 *accessit* en Sixiéme. En tout 9 prix & 16 *accessit*.

ARTICLE

ARTICLE II.

NOUVELLES ETRANGERES.

ETATS de l'Empire d'Allemagne.

De Vienne.

I. LE Roi de Prusse après la défaite du Général Fouquet se mit en marche pour pénétrer en Silésie ; mais ayant trouvé tous les passages fermés par l'armée Autrichienne, il revint sur ses pas avec célérité, pour tâcher de surprendre l'armée de l'Empire. Ce projet ne lui réussit pas mieux que le premier. Le Prince des Deux-Ponts & le Général Lascy, qui, suivant les arrangemens pris avec le Maréchal de Daun, ne vouloient point engager une affaire décisive, se retirerent en bon ordre, & ne permirent pas aux Prussiens d'en venir aux mains avec eux. Le Roi de Prusse forma alors le dessein d'emporter d'emblée, s'il lui étoit possible ; la Ville de Dresde, devant laquelle il se présenta le 13 Juillet. Plusieurs assauts qu'il fit donner à cette Place furent sans succès. Il fut repoussé toutes les fois très-vivement, ce qui lui fit prendre la résolution d'en faire le siege dans les formes. Il fit venir de Meissen & de Torgau sa grosse artillerie, & le 17 au soir quatre batteries de canon commencerent à tirer avec beaucoup de vivacité. Il fit aussi jetter une grande quantité de bombes sur la vieille Ville. Plusieurs quartiers furent bientôt enflammés ; mais avec le secours de la garnison & des Habitans, le ravage qu'a fait l'incendie n'a pas été aussi considérable qu'on l'avoit publié d'abord.

La certitude d'être incessamment secouru par le Maréchal de Daun soutint la garnison. Le

Général Maquire fit le 16 une sortie du côté de la Ville-neuve. Il prit en flanc les troupes qui bloquoient Dresde de ce côté, & il les obligea de plier après une assez grande perte. Le Général de Ried les attaqua en même tems, & les obligea d'abandonner le poste de Weissenhirsch. On apprit que le Maréchal de Daun n'étoit plus qu'à deux marches de la Ville; il arriva en effet le 18 après-midi, & il établit son camp à Schonfeld. A son approche le corps Prussien qui avoit repris possession de Weissenhirsch se disposa à repasser l'Elbe, ce qu'il exécuta pendant la nuit. Le Général Maquire averti de cette retraite fit une nouvelle sortie, & donna sur l'arriere garde de ce corps. Il fit cent vingt-deux prisonniers, parmi lesquels étoient un Major & un Capitaine; & il emmena sept piéces de canon.

On tenta la même nuit de s'emparer d'une batterie ennemie du côté du grand Jardin. Cinq compagnies de Grenadiers & cinq cens Volontaires en furent chargés. Ils s'emparérent d'abord de neuf piéces de canon & de deux mortiers; mais les ennemis venant en force, ces troupes furent obligées de se retirer; ce qu'elles exécutérent sans perte & en emmenant quatre-vingt prisonniers.

On croyoit que l'arrivée du Maréchal de Daun détermineroit le Roi de Prusse à lever aussitôt le siége. Cependant ce Prince continua ses attaques, & le feu de ses batteries fut plus vif qu'auparavant. Il fit brûler le 20 au soir les Fauxbourg de Wilsdruff & de Pyrna. Le 21 au matin il commença à battre en breche le cinquiéme bastion: le Maréchal de Daun fit entrer dans la Ville seize bataillons de troupes fraîches.

Le 22, à trois heures du matin, une partie des troupes que le Maréchal de Daun avoit fait entrer la veille dans la Ville fit une sortie. Les Prussiens firent une défense vigoureuse, & ils nous repoussèrent deux fois ; mais à la troisiéme attaque ils furent enfoncés. Le régiment d'Anhalt-Bernbourg fut en partie pris ou détruit. On encloua trente piéces de canon, & l'on revint dans la Ville avec un grand nombre de prisonniers. Cette attaque nous a aussi coûté. Le Général de Nugent a été fait prisonnier avec une centaine d'hommes.

Le Roi de Prusse perdant alors toute espérance de réussir, leva le siege. Il retira pendant la nuit sa grosse artillerie, & il alla camper le 22 à Leubnitz. La perte du Roi de Prusse pendant ce siege a été très-considérable. Depuis, ce Prince a fait passer l'Elbe à son armée, qui a paru prendre de nouveau la route de la Siléfie. Le Maréchal de Daun qui étudie avec toute la vigilance possible, les démarches de l'ennemi, a fait agir ses troupes, en conséquence des desseins qu'il suppose au Roi de Prusse d'après les divers mouvemens qu'il voit faire à ce Prince.

Nous avons appris la nouvelle de la prise de Glatz. L'artillerie consistant en quatre-vingt-deux canons & mortiers, distribuée en quatorze bateries, n'avoit commencé à tirer que le 26 à trois heures du matin. Le Général Laudon, qui étoit arrivé la veille pour juger par lui-même des travaux & des progrès du siege, a fait attaquer à sept heures du matin par deux compagnies de Grenadiers, soutenues d'un bataillon, un ouvrage qui couvroit le chemin couvert, & qui fut emporté sans réfistance. Les assiégeans ont poursuivi les Prussiens dans le chemin couvert, & delà ils sont entrés pêle-

mêle dans la Ville. Aussitôt la garnison s'est rendue à discrétion, & l'on s'est emparé de la Ville & du Château. On a fait deux mille cinq cens hommes prisonniers, & l'on a trouvé des magasins très-considérables, beaucoup de munitions & une artillerie très-nombreuse. Il restoit encore un petit fort détaché de la Place, qui est absolument dominé par le Château, & qui s'est rendu dans la journée.

La conquête de cette place ne coûte pas deux cens hommes à l'Impératrice. L'artillerie n'a tiré que pendant quatre heures, & l'emplacement des batteries étoit si bien choisi & le feu si bien dirigé, que dans ce court espace elle a causé beaucoup de dommages

Le Général Laudon a retiré sur le champ quinze mille hommes des troupes, employées au siege pour renforcer son armée, & dès le 27 Juillet il se mit en marche pour Breslau. Le 31, toutes les troupes commandées pour faire le siege de cette place s'en approcherent dans l'après midi. On délogea les ennemis des Fauxbourgs malgré le grand feu d'artillerie qu'ils firent de toute part, & on leur fit un grand nombre de prisonniers. Le Général de Laudon fit sommer le même jour le Gouverneur de la Ville de se rendre. Il répondit qu'il étoit résolu de se défendre, & bientôt après il fit mettre le feu par des obusiers aux Fauxbourgs de S Nicolas. Celui d'Ohlau fut aussi brûlé la nuit suivante. Le Général de Laudon établit son quartier à Hoffehen.

Des avis venus de la Silésie, apprennent que la tête de l'avant-garde de l'armée Russe est à Fraustadt, & que cinq cens Cosaques ont pris poste à Guhrau, à peu de distance de Glogau. Le Prince Henry a passé l'Oder, & il étoit le 9 Août dans les environs de Lignitz.

II. Depuis l'affaire de Corbach, il y a eu entre nos Troupes & celles des Alliées plusieurs actions assez vives, où nous avons eu le plus souvent l'avantage. M. le Maréchal de Broglie secondé de M. le Prince Condé & du Comte de Lusace qui se distinguent infiniment, est venu à bout de forcer les ennemis, non-seulement de quitter les postes avantageux qu'ils occupoient, mais encore de lui abandonner Cassel & Munden. Ce fut le 31. Juillet au soir que ce Général prit possession de la premiere de ces deux Villes. La satisfaction que dût lui causer un pareil succès fut un peu altérée par la nouvelle qu'il reçut en même tems, que la réserve qui étoit ci-devant aux ordres de M. de S. Germain, & qui est maintenant commandée par M. le Chevalier de Muy, avoit été attaquée le même jour près de Warbourg, par un corps de quarante mille hommes, soutenu de toute l'armée du Prince Ferdinand. M. le Chevalier de Muy ne pouvant resister à des forces si supérieures, prit, après un combat de plus de quatre heures, le parti d'ordonner la retraite. Elle se fit en bon ordre. La perte a été grande de part & d'autre. De l'armée Françoise.

Notre armée occupoit encore le 14. Août son camp d'Ober-Istingen. Le Prince Ferdinand étoit campé sur la rive gauche de la Dymel, depuis Statberg jusqu'à son embouchure.

ARTICLE III.

ETATS du Midi.

LE Comte de Almada y Mendoça, Ministre de Sa Majesté Très-Fidéle, étoit sur le point de partir sans prendre congé de Sa De Rome.

Sainteté ; mais le Cardinal Corsini, Protecteur de la nation Portugaise, ayant interposé Sa médiation pour un accommodement, le Ministre Portugais avoit suspendu son départ, & l'on espéroit que la bonne intelligence pourroit renaître entre notre Cour & celle de Lisbonne. De nouvelles circonstances ont déterminé ce Ministre à se retirer de Rome, sans attendre l'effet de la négociation du Cardinal Corsini. Ces nouvelles sont du 15 Juillet.

Le Cardinal Joachim-Ferdinand Porto-Carrero, Evêque de Sabine, Président de la Congrégation des Indulgences & des Reliques, Grand'Croix de l'Ordre de Jérusalem, Ministre Plénipotentaire de Sa Majesté Catholique en cette Cour, & Protecteur de la Couronne d'Espagne, mourut ici le 22 Juin, dans sa quatre-vingtiéme année. Il avoit été décoré de la Pourpre Romaine en 1743, par le feu Pape Benoît XIV. Sa mort fait vaquer le second chapeau depuis la derniere promotion.

De Madrid, II. Le Roi & la Reine accompagnés des Infants & des Infantes, ainsi que de l'Infant Don Louis, firent le 13 Juillet leur entrée publique dans cette Capitale. Leurs Majestés & la Famile Royale sortirent à six heures du soir du Palais de Buen-Retiro. La compagnie des Hallebardiers ouvroit la marche. Après elle, suivoient trois escadrons des Gardes du Corps : ensuite un grand nombre de carosses remplis par les Officiers de la Maison de Leurs Majestés précédoit le carosse de parade du Roi, qui étoit rehaussé d'ornemens de la plus grande richesse, & celui des quatre Grands Officiers de la Couronne, escorté de beaucoup de Domestiques & de Valets de pied magnifiquement vêtus : ensuite marchoit le carosse dans lequel étoient

Leurs Majestés, suivi de ceux des Infants & Infantes, & de l'Infant Don Louis : la marche étoit fermée par les Gardes Espagnoles & Wallones. Toutes les rues & les places par lesquelles le Roi & la Reine devoient passer étoient ornées d'Arcs de triomphe, de décorations en relief & en peinture, de médaillons & d'inscriptions qui témoignoient la vive joie du Peuple & ses souhaits pour la prospérité de ce Monarque.

Leurs Majestés arrivérent devant l'Eglise de Sainte Marie, où elles descendirent de carosse. Le Cardinal, Archevêque de Tolede les reçut à la tête de son Clergé, & après qu'elles furent placées il entonna le *Te Deum*, qui fut chanté par la Musique de la Chapelle. Leurs Majestés remonterent en carosses ; Elles trouverent toutes les rues illuminées, ainsi que la Grand-place, & étant arrivées dans leur Palais, Elles y virent d'un balcon l'exécution d'un très-beau feu d'artifice.

Les réjouissances continuerent le 14 ; on tira dans divers endroits de la Ville des feux d'artifice ; les Comédiens Espagnols représenterent sur le Théatre du Roi une piéce nouvelle, intitulée *le Triomphe d'Alcide*, ornée de Ballets. Il y eut le lendemain une course de taureaux. Ceux qui devoient l'exécuter préludérent le matin en mettant à mort douze taureaux des plus féroces. Leurs Majestés honorerent l'après-midi ce spectacle de leur présence.

Le Samedi suivant, les Prélats, les Grands, la Noblesse & les Députés des Provinces & des Villes ayant voix en Cour, s'assemblerent au Palais, conformément à la convocation faite par le Roi. Leurs Majestés se rendirent avec les Infants dans la Chapelle du Palais, où le

Roi prit place sur un Trône. Après la célébration de la Messe du Saint-Esprit, le plus ancien des Rois d'Armes demanda qu'on fît silence. On lut la formule du serment que Sa Majesté alloit faire à ses peuples, ainsi que celle du serment de fidélité que ceux-ci devoient lui prêter par leurs Députés. On lut aussi celle du serment, par lequel on alloit reconnoître Don Carlos-Antonio pour Prince des Asturies & pour Héritier Présomptif des Royaumes d'Espagne. Après cette lecture le Roi fit son serment entre les mains du Cardinal, Archevêque de Tolede. Sa Majesté reçut ensuite ceux du Prince des Asturies, des Infants, des Prélats, des Grands, des Nobles & des Députés des Cours. Celui par lequel on reconnut Don Carlos-Antonio pour Héritier Présomptif de la Couronne, fut prêté entre les mains du Duc d'Albe, qui le prêta lui-même dans celles du Marquis de Monte-Alegre. Ces cérémonies étant achevées, Don Augustin de Montiano, Secrétaire des Etats de Castille, demanda au Roi s'il acceptoit ce serment de fidélité, & s'il ordonnoit d'en dresser acte. Sa Majesté répondit qu'elle l'acceptoit & qu'Elle ordonnoit que l'acte en fut dressé. Le Cardinal, Archevêque de Séville entonna le *Te Deum*, qui fut chanté par la Musique. Leurs Majestés & les Infants rentrerent ensuite dans leurs appartemens.

ARTICLE IV.

Angleterre.

De Londres. L'Expédition dont l'Amiral Hawke devoit avoir le Commandement est encore suspendue. Cet Amiral doit aller sur les côtes de

France relever l'Amiral Boscawen. On a reçu des Indes la fâcheuse nouvelle de la prise de notre Comptoir de Bender-Abassi, dans le Golfe Persique, par les François.

Un grand nombre d'Armateurs François continuent de croiser sur nos côtes. Ils font sur nous des prises sans nombre.

ARTICLE V.

NOUVELLES de France.

De la Cour.

LE 20 Juillet, M. de Berulle, ci-devant Intendant de Moulins, prêta serment entre les mains du Roi pour la place de Premier Président du Parlement de Grenoble.

La Cour a pris le deuil le 28 Juillet, pour douze jours, à l'occasion de la mort du Comte de Charolois.

Le Gouvernement de Touraine, vacant par la mort de ce Prince du Sang, a été donné par Sa Majesté au Duc de Choiseul, Ministre & Secrétaire d'Etat au Département des Affaires étrangeres.

Le Roi a donné l'Evêché de Metz à l'Evêque de Condom: l'Evêché de Condom à l'Abbé de Lomenie de Brienne, Grand-Vicaire de Rouen; l'Abbaye de Chambre-Fontaine, Ordre de Prémontré, Diocèse de Meaux, à l'Abbé de Grimaldi, Grand-Vicaire de Rouen; celle de Saint Acheuil, Ordre de Saint Augustin, Diocèse d'Amiens, à l'Abbé le Gros, Chanoine de la Sainte Chapelle de Paris; celle de Notre Dame des Alleuds, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Poitiers, à l'Abbé de Graves, Grand-Vicaire de Saintes; celle de Chante-Merle, Ordre de Saint Augustin, Diocèse de Troyes, à l'Abbé de Cicé, Vicaire Général du même Diocèse;

celle de Vierzon, Ordre de S. Benoît, Diocèſe de Bourges, à l'Abbé le Corgne de Launay, Docteur de Sorbonne; celle de Saint Symphorien, lès-Beauvais, Ordre de Saint Benoît, à l'Abbé de Gauville, Grand-Vicaire d'Evreux; celle de la Mercy-Dieu, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de Poitiers, à l'Abbé de Jons, Grand-Vicaire de Couzerans; celle de Celle-Frouin, Ordre de S. Auguſtin, Diocèſe d'Angoulême, à l'Abbé de Montgazin de Merle, Grand-Vicaire de Boulogne; celle de Bourras, Ordre de Cîteaux, Diocèſe d'Auxerre, à l'Abbé d'Ailly de Saint-Vidal, Chanoine d'Ainay, à Lyon; celle de Pleine-Selve, Ordre de Prémontré, Diocèſe de Bordeaux, à l'Abbé de Blanquefort, Grand-Vicaire de Carcaſſonne; celle de Vauluiſant, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de Sens, à l'Abbé de Boiſgelin de Cucé, Grand-Vicaire de Rouen; celle de Sainte Croix, Ordre de Saint Benoît, Diocèſe & Ville de Bordeaux, à l'Abbé de Salaberry, Conſeiller d'Etat; celle de Boſcaudon, même Ordre, Diocèſe d'Embrun, à l'Evêque de Senez; celle de Saint Gildas des Bois, même Ordre, Diocèſe de Nantes, à l'Abbé de Coetloſquet, Tréſorier de l'Egliſe de Treguier; celle d'Aiguevive, Ordre de Saint Auguſtin, Diocèſe de Tours, à l'Abbé Noguier, premier Vicaire de la Paroiſſe de S. Sulpice; l'Abbaye Réguliere de Vigoigne, Ordre de Prémontré, Diocèſe d'Arras, à Dom du Pleſſis, Religieux du même Ordre; celle des Pierres, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de Bourges, à Dom Mignault, Religieux du même Ordre, Prieur de l'Abbaye de Long-Pont; le Prieuré de Boulogne, Diocèſe de Blois, à l'Abbé de Glandevez, Chanoine de l'Egliſe de Saint Victor de Marſeille; le Doyenné de Vezelai, Diocèſe

d'Autun, à l'Abbé de Phalles; & la Prévôté de l'Eglise Métropole de Lyon, à l'Abbé de Cluni, Comte de Lyon, Aumônier de Sa Majesté.

La santé de Monseigneur le Duc de Bourgogne s'affermit de plus en plus. La fièvre habituelle dont on avoit été très-allarmé, tend à sa fin, & les Médecins ont déja trouvé plusieurs fois le pouls du Prince dans son état naturel. L'embonpoint d'ailleurs vient à vue d'œil, & Monseigneur le Duc de Bourgogne a fait depuis peu des essais très-satisfaisans de ses forces.

Le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, arrivà Versailles le 19 Août.

Le Roi a fait présent d'une épée au Capitaine Bernard de Paimpol, en considération de ses actions distinguées sur mer.

De Paris.

II. Le Comte de Charolois, Prince du Sang, Gouverneur de Touraine, est mort en cette Ville le 22 Juillet, vers les onze heures du soir, âgé de soixante ans, un mois & trois jours. Ce Prince qui se nommoit Charles de Bourbon-Condé, étoit fils de Louis, Duc de Bourbon-Condé, Prince du Sang, Grand-Maître de la Maison du Roi, & Gouverneur du Duché de Bourgogne, mort le 4 Mars 1710; & de Louise-Françoise de Bourbon, légitimée de France, fille du feu Roi, morte le 16 Juin 1743.

Le corps du Comte de Charolois, après avoir été embaumé, a été exposé pendant plusieurs jours dans une chambre de parade, éclairée par un grand nombre de lumières & tendue de noir.

On avoit élevé aux deux côtés de l'estrade deux Autels; aux pieds de l'estrade étoient les Hérauts d'Armes, vêtus de leur robe, le chaperon en forme & le caducée à la main; à droite étoient douze Prêtres de la Paroisse qui avoient été priés de la part du premier Gentilhomme

de la Chambre de venir garder le corps ; à gauche étoit le même nombre de Cordeliers.

Le 26, le Curé de Saint Gervais vint avec son Clergé jetter de l'eau-bénite sur le corps. Le 29, l'Université, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnoies & le Corps de Ville, ainsi que plusieurs Communautés, rendirent au corps les mêmes devoirs. Le Chapitre de l'Eglise de Paris y vint le 30, ainsi que le Châtelet.

Le Roi avoit choisi le Comte de la Marche pour jetter de l'eau-bénite sur le corps ; Sa Majesté avoit nommé en même tems le Duc de Rohan & le Marquis de la Salle pour accompagner ce Prince. Le 28, le Comte de la Marche se rendit à quatre heures après-midi à l'Hôtel du Comte de Charolois dans le carosse du Roi, accompagné du Duc de Rohan, du Marquis de la Salle & du Marquis de Dreux, Grand-Maître des Cérémonies. Un détachement des Cent-Suisses précédoit le carosse, après lequel marchoit un détachement des Gardes du Corps du Roi.

Le Comte de Clermont Prince, qui faisoit les honneurs, & les Ducs de Boutteville, de Brissac & le Comte de Montmorency, ainsi que tous les Gentilshommes & les Officiers de la Maison, se trouverent au bas de l'escalier pour recevoir le Comte de la Marche. Le Marquis de Dreux le conduisit dans la chambre du dépôt, où l'Aumônier du Roi lui présenta le goupillon. Il fut conduit jusqu'à son carosse, ainsi qu'il avoit été reçu ; peu de tems après le Comte de la Marche revint pour faire en son nom la même cérémonie.

Le 30, le cœur du Comte de Charolois fut transporté aux Jésuites de la Maison Professe, où il fut présenté par l'Archevêque de Bor-

daaux, & le premier Août le corps fut porté à Enghien pour y être inhumé. Le Curé de Saint Gervais, accompagné de son Clergé, se rendit processionnellement à l'Hôtel du Prince, où l'Archevêque de Bordeaux, qui devoit faire la cérémonie, se trouva. Après les Prieres accoutumées, le corps fut descendu de la chambre du dépôt par douze Valets de Chambre. Les quatre coins du poêle étoient portés par quatre Gentilshommes. Le cortége du convoi étoit composé de vingt Suisses du régiment des Gardes, tenant chacun un flambeau, de douze Pages, des Officiers, des Suisses & des Valets de Chambre du Prince à cheval, de plus de cent cinquante Valets de pied, de quatre Hérauts & Roi d'Armes, de huit carosses drapés à six chevaux, harnachés & capataçonnés de noir, qui étoient remplis par les Ecuyers, les Gentilshommes & les principaux Officiers. Le dernier de ces carosses étoit occupé par le Comte de Lussan, premier Gentilhomme de la Chambre, & par M. de Nantouillet, Maître des Cérémonies. Ensuite marchoit le carosse à huit chevaux, dans lequel étoit le corps du Prince, entouré de quatre Aumôniers, portant les quatre coins du poêle, du premier Ecuyer à cheval & du Capitaine des Gardes, de quatre Suisses & d'un grand nombre de Valets de pied. Lorsqu'on fut arrivé à Enghien, le corps fut reçu par le Général des Peres de l'Oratoire, & le lendemain, après le Service auquel assisterent le Comte de la Marche, accompagné des Ducs de Boutteville, de Brissac & du Comte de Montmorency, il fut inhumé dans le caveau destiné à la sépulture des Princes de la Maison de Condé.

Sa Majesté voulant rétablir la régle & la police dans le port des armoiries, a rendu le 29 du mois de Juillet une Ordonnance portant

qu'il sera établi dans la Ville de Paris, un dépôt général des armoiries, dans lequel celles de Leurs Majestés & de la Famille Royale, des Princes & Princesses du Sang, & celles de toutes les Maisons, Familles, & Personnes ayant droit d'en porter, ainsi que celles des Provinces, Villes, Corps & Communautés, & d'autres différens établissemens énoncés dans ladite Ordonnance, seront enrégistrées suivant la forme que Sa Majesté prescrira.

Dans l'Assemblée générale que le Corps de Ville tint le 16 Août, M. le Camus de Pontcarré de Viarme fut continué Prévôt des Marchands, & MM. Darlu & Boyer, furent élus Echevins.

Le Roi se rendit le 18 après-midi à l'Ecole Royale Militaire, où Sa Majesté fut reçue par le Maréchal de Belle-Isle, Secrétaire d'Etat de la Guerre, & par M. de Croismar, Commandant de cette Ecole, accompagné de tout l'Etat-Major. Les Eleves étoient sous les armes, & firent devant le Roi l'exercice & les évolutions militaires qui font une des parties principales de leur éducation. Sa Majesté passa dans les rangs & les vit ensuite défiler. Elle parut très-satisfaite & daigna le témoigner avec bonté. Le Roi s'occupa de tous les détails qui ont rapport à l'éducation des Eleves, à leur instruction & à leur entretien, & se fit rendre compte par M. Duverney, Intendant de l'Ecole, de ce qui concerne l'administration de cet établissement, dont les fondemens, encore à peine posés, promettent des avantages inestimables pour la Noblesse, pour l'Etat-Militaire, & pour le bien du service de Sa Majesté.

Le 19, le Roi prit le divertissement de la chasse dans les plaines de Grenelle & de Montrouge, & Sa Majesté fit l'honneur au Duc de la Valliere de souper chez lui à Montrouge.

L'Académie Françoise n'ayant pas été satisfaite d'aucune des Piéces qui lui ont été adressées pour concourir au Prix de Poësie, a bien voulu accorder aux Auteurs un délai de trois mois. Ceux qui n'ont point concouru seront admis au concours; & ceux qui ont déja envoyé des ouvrages pourront ou les corriger, ou en présenter de nouveaux. Le prix, qui est une médaille d'or de la valeur de six cens livres, sera donné à une Epitre en Vers Alexandrins, ou en Vers de dix syllabes, dont le sujet est au choix des Auteurs. L'Epitre sera de cent Vers au moins. Les Piéces seront remises avant le premier Décembre de cette année, & sous les conditions ordinaires, à M. Brunet, Imprimeur de l'Académie.

Le Marquis de Montalembert, Lieutenant-Général des Provinces de Saintonge & d'Angoumois, Cornette des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, Brigadier de ses Armées, Envoyé par Sa Majesté à l'armée de l'Impératrice de Russie pour la correspondance militaire, Associé Libre de l'Académie Royale des Sciences, a été élu Membre de l'Académie Impériale des Sciences de Petersbourg.

M. Paul a fait part à l'Académie Royale des Sciences d'un moyen éprouvé pendant longtems par son pere, Fermier de Chemery en Blaisois, pour préserver le bled de la nielle. C'est une liqueur dans laquelle on lave le bled avant que de le semer: elle n'est point dispendieuse, & une assez petite quantité suffit pour préparer plusieurs boisseaux de grain. L'Académie, sur le rapport de MM. Duhamel & Tillet, nommés pour examiner cette préparation, a donné à M. Paul un certificat favorable.

On écrit des environs d'Ausch & de Comminges qu'il y est tombé le 20 du mois de Juillet une grêle qui a fait dans ce Pays le plus grand ravage, dont on ait conservé la mémoire. Les hommes & les animaux qui se sont trouvés trop éloignés de quelque abri, ont été tués. Les arbres fruitiers ont été dépouillés de leurs branches; les campagnes enfin sont dans l'état le plus déplorable & comme dans le milieu de l'hiver. Les grains étoient aussi gros que des œufs de poule d'inde, & quelques-uns avoient cinq pouces de diametre.

On commença le 20 du mois dernier à passer sur le nouveau Pont que Sa Majesté a fait construire à Orleans. Ce pont, l'un des plus beaux de l'Europe par sa grandeur, par la beauté de ses proportions & par la magnificence de ses bords, est formé de neuf arches dont celle du milieu à cent pieds d'ouverture.

sa longueur est de mille pieds. Il a été construit d'après les desseins & sous la direction de M. Hupeau, premier Ingénieur des Ponts & Chaussées de France.

AVIS.

Le sieur MAGET, Mé. en Chirurgie, annoncé dans les Journaux & Gazettes pour la guérison radicale des hernies ou descentes, par un remède extérieur, avertit le Public, qu'il vient d'être nommé par ordre du Roi, à l'Hôpital de la Pitié de Paris, pour y traiter les malades qui y seront conduits des autres Hôpitaux. Il continuera d'envoyer son remède en Province, en lui faisant tenir franc de port la somme ci-devant fixée, à l'Hôpital de la Pitié.

La Veuve du sieur BUNON, Dentiste des Enfans de France, nous prie de réitérer l'avis qu'elle a déja donné plusieurs fois dans ce Journal, sçavoir : qu'elle débite journellement chez elle, rue de Saint Avoye, à *Paris*, au coin de la rue de Braque, chez M. Georget son frere Chirurgien, les remèdes de feu son mari, dont elle a seule la composition, & qu'elle a toujours préparés elle-même. Ces remèdes consistent 1°. dans un Elixir Anti-Scorbutique, & une eau appellée *Souveraine*, qui ont la vertu d'affermir les dents, de les guérir, & de les préserver de toute espece de corruption. 2°. Dans un Opiat & une poudre de Corail, qui ont la propriété de blanchir les dents & de les conserver dans la plus grande propreté. Ceux qui voudront être plus instruits sur les autres grands avantages que la Dame Bunon attribue à ses remèdes, pourront consulter les Journaux où il nous a été possible d'en dire d'avantage.

P. S. Nous avons oublié d'avertir en annonçant l'Office de Sainte Marthe, que ce livre se vend à Paris chez Durand.

Logique de l'Esprit & du Cœur.

ON TROUVE à Paris, chez Cailleau, Libraire, Quai des Augustins, à l'Image Saint-André, la Logique de l'Esprit & du Cœur à l'usage des Dames, par M. Blanchet. C'est une brochure de 103 pag. dans laquelle l'Auteur se propose de donner au beau Sexe des régles pour bien penser & bien sentir.

L'Article des Morts au prochain Journal.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier *le Journal Historique du mois de Septemb. prochain.* A Paris le 27 Août 1769. GIBERT.

SUITE DE LA CLEF,

OU

JOURNAL HISTORIQUE

SUR

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature, & autres Remarques curieuses.

OCTOBRE 1760.

Tome LXXXVIII.

A PARIS, *chez* GANEAU, *rue Saint Severin, près l'Eglise, aux Armes de Dombes & à Saint Louis.*

M. DCC. LX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

AVIS.

C'eſt à GANEAU, *Libraire, rue S. Severin, proche l'Egliſe, aux Armes de Dombes & à S. Louis*, qu'on doit adreſſer les Piéces qu'on ſouhaitera faire inſérer dans le Journal. On en affranchira le port, ſans quoi elles ſeront miſes au rebut. Les Maîtres ſont ſouvent trompés par leurs domeſtiques à cet égard; c'eſt à quoi l'on doit prendre garde.

Les Libraires de Province qui ſouhaiteront qu'on annonce les Livres qu'ils auront fait imprimer, feront ſçavoir le nom du Libraire de Paris chez qui l'on pourra en trouver des Exemplaires.

On trouve chez le même Libraire les Livres ſuivans :

Mémoires ſur divers ſujets de Médecine, *in*-8°.

Eſſai ſur l'Hydropiſie, *in*-12.

Fables nouvelles, par M. *Ganeau*, *in*-8°.

Elixir de la Morale Indienne, *in* 12.

Lettres Hiſtoriques pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire des Révolutions d'Angleterre, *in*-8°.

Le Mille & une Nuit, Contes Arabes, *in*-12. 6 vol.

Gilblas de Santillanne, nouvelle Edition, avec figures, *in*-12. 5 vol. petit format.

Bibliographie Médicinale, raiſonnée, qui donne une idée des meilleurs livres propres pour ceux qui étudient la Médecine, *in*-12.

Hiſtoire de Louis XIII. de le Vaſſor, *in*-4°. 7 vol.

——— de la Religion Naturelle, par Wollaſton, *in*-12. 3 vol.

Nouvelles Obſervations de Chirurgie, trad. de l'Anglois de Warner, *in*-12.

Supplément aux Rêveries de M. le Maréchal de Saxe, *in*-8°.

Relation de l'Ambaſſade de Mehemet Effendi à la Cour de France, trad. du Turc, *in*-12.

Hudibras, Poëme traduit de l'Anglois, *in*-12. 3 vol.

Lettres de Mr Deſnoyers, *in*-12. 9 vol. *petit format.*

Œuvres de S. Réal, *in*-12. 8 vol. *petit format.*

SUITE DE LA CLEF,

OU

JOURNAL HISTORIQUE

SUR

LES MATIERES DU TEMS,

OCTOBRE 1760.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature.

Essai sur l'Hydropisie.

Essai sur l'Hydropisie, & ses différentes espéces, par M. *Monro* le fils, Docteur en Médecine, traduit de l'Anglois sur la seconde Edition, & augmenté de notes & d'observations, par M. S. D. M. P. Médecin du Roi & de la Marine à Brest. A Paris, chez Louis-Etienne Ganeau, Libraire, rue Saint Severin, à Saint Louis & aux Armes de Dombes 1760, *in*-12. de 363 pag. sans l'Avertissement du Traducteur & la Préface de l'Auteur.

Nous possédions déjà plusieurs Ecrits estimés

ſur l'Hydropiſie, mais apparemment que nous n'en avions pas encore aſſez pour rendre celui-ci inutile, puiſque les Maîtres de l'Art le reçoivent avec les plus grands applaudiſſemens. D'abord, ſon Traducteur en fait beaucoup de cas. Il eſt vrai que cela n'eſt pas étonnant, & qu'il ſeroit fort extraordinaire d'entendre quelqu'un qui donne une traduction, décrier l'Auteur qu'il a traduit; mais après tout M. Savary eſt trop ſenſé pour vouloir perdre ſon tems à traduire un méchant livre, & trop bon connoiſſeur pour regarder comme excellent un ouvrage qui ne le ſeroit pas. En ſecond lieu, M. le Camus & M. Maloet qui ont été commis par la Faculté de Médecine pour examiner cette Traduction, en ont fait à leur Compagnie un rapport très-avantageux, auſſi-bien que du fonds de l'ouvrage. Enfin, M. Guettard, Cenſeur Royal, rend à l'une & à l'autre le même témoignage dans ſon approbation.

L'Auteur de ce Traité eſt fils de M. Alexandre Monro, Profeſſeur d'Anatomie dans l'Univerſité d'Edimbourg, qui jouit d'une grande réputation dans ſa Patrie. Il paroît que le fils marche à grands pas ſur les traces du pere. La premiere Edition fut donnée en 1754. M. Monro ayant jugé à propos de retoucher depuis ſon ouvrage, & d'y faire des augmentations conſidérables, on l'a imprimé de nouveau. C'eſt ſur cette ſeconde Edition qu'a été faite la traduction que M. Savary préſente au Public.

Dans la premiere partie de cet Eſſai l'Auteur traite de l'Hydropiſie en général. Il expoſe d'abord les divers ſymptômes de cette maladie; puis il en détaille les différentes cauſes. Ici il obſerve que la plûpart de ceux qui ont écrit ſur l'Hydropiſie depuis la découverte des vaiſſeaux

lymphatiques, il y a environ un siécle, ont prétendu sans trop de fondement que cette maladie provenoit de la dilatation ou de la rupture de ces vaisseaux. Il ne croit pas qu'on soit en état de citer une seule histoire de dissection d'hydropiques, qui puisse favoriser cette opinion. Il nous parle ensuite des moyens de prévenir l'hydropisie, & d'en détruire les causes. De là, il passe à la maniére de faire sortir les eaux des cavités où elles se sont épanchées, soit par les couloirs naturels, soit par des ouvertures artificielles; puis, il apprend ce qu'il faut faire pour empêcher les récidives qui sont plus ordinaires dans l'hydropisie que dans toute autre maladie.

La seconde partie roule sur les différentes espéces d'hydropisie. Ou les eaux des hydropiques, dit M. Monro, s'épanchent & s'amassent dans des cavités qui ont une communication libre avec d'autres, ou elles sont renfermées dans des sacs qui n'ont point d'issue naturelle ou directe; de là naît la division en hydropisies *épanchées*, & en hydropisies *enkystées*. On voit que cet habile homme n'établit que deux classes générales d'Hydropisie, contre l'usage ordinaire de nos Médecins qui distinguent, ainsi que l'observe le Traducteur, trois sortes d'hydropisies; l'une par infiltration, l'autre par épanchement, & la troisiéme à sac. M. Savary, pour lever toute équivoque, fait encore remarquer que son Auteur entend ici par hydropisies *épanchées* ce que nous entendons par hydropisies *infiltrées*, & qu'il range dans la classe des hydropisies *enkystées*, ou à sac, toutes celles qu'on appelle parmi nous *hydropisies par épanchemens*. C'est ainsi que nous désignons toute hydropisie qui réside dans des cavités qui

forment des espéces de sacs naturels au liquide extravasé.

Cette seconde partie est divisée en deux grands chapitres. Dans le premier il est question de l'hydropisie *infiltrée*, & de ses différentes espéces. Le siége principal de l'hydropisie enfiltrée est dans le tissu cellulaire, c'est-à-dire, dans cette membrane qui se trouve partout sous la peau, qui enveloppe les muscles, les vaisseaux sanguins, les nerfs, les viscéres, en un mot qui semble servir de moyen pour entretenir une communication générale entre toutes les parties du corps. Cette hydropisie se divise en interne & externe. On range parmi les hydropisies infiltrées externes, l'anasarque, ou hydropisie infiltrée universelle, l'hydropisie infiltrée du scrotum ou l'hydrocele, & l'hydrocephale, ou hydropisie externe de la tête.

Les hydropisies infiltrées internes sont celles du cordon spermatique, du mésentère, du médiastin & du poumon. Ces différentes sortes d'hydropisies se trouvent décrites ici avec beaucoup d'ordre & de clarté. La façon de les traiter n'y est pas moins bien détaillée. L'Auteur observe la même méthode en parlant dans le second chapitre de toutes les hydropisies *enkystées*.

On appelle *Kystes* certains sacs hydropiques, où il se fait des amas d'eau. Ou les kystes ne contiennent que de l'eau seule, alors on les nomme *kistes* simples; ou ils renferment quelque autre chose avec l'eau, alors on leur donne le nom de composées. Les kistes, tant simples que composées sont ou naturels, ou contre nature. Ces kistes de l'un & de l'autre genre en contiennent sous eux un grand nombre d'autres de différentes espéces qui sont fort connus des gens de l'Art, & dont la connoissance doit

être une chose assez indifférente à la plus grande partie de nos Lecteurs. Il doit nous suffire d'avoir indiqué brièvement le plan & la distribution de cet ouvrage à ceux qui peuvent être dans le cas de se le procurer.

L'article qui traite de l'hydropisie enkystée des ovaires est fort intéressant. Celui qui a pour objet l'hydropisie du péricarde ne l'est pas moins. Il est bien difficile & même presqu'impossible, suivant M. Monro, de reconnoître l'hydropisie du péricarde pendant la vie du malade. Si l'on pouvoit s'assurer de l'existence de cette maladie, il faudroit la gouverner comme l'hydropisie de poitrine; mais malheureusement elle résiste presque toujours aux rémedes internes, & il y auroit bien de la hardiesse, ajoute l'Auteur, pour ne pas dire de la témérité, à entreprendre d'ouvrir le péricarde. Cependant il rapporte plusieurs faits qui prouvent cette ouverture sans que le malade soit mort. Entre-autres exemples il cite celui de Galien. Ce célébre Médecin dit avoir guéri un jeune garçon qui avoit une partie du sternum cariée. Il fut assez hardi pour l'enlever, & voyant qu'une partie du péricarde étoit gangrenée, il la coupa aussi, ensorte que le cœur restoit entiérement découvert.

De Anat. Admin. lib. 7. cap. 17.

Des différentes espéces d'hydropisies que M. Monro passe ici en revue, il n'en est guéres de plus fâcheuse que l'hydrocephale interne. On appelle de ce nom un amas d'eau considérable, qui se fait entre le crâne & la dure-mere, ou entre cette membrane & la pie-mere. Il y a encore une sorte d'hydrocephale interne qui est occasionnée par des hydatides, formées dans la substance même du cerveau. On nomme *hydatides* certaines poches ou vésicules plus ou

moins grandes les unes que les autres, qui ſe rempliſſent d'eau, & qu'on trouve quelquefois réunies enſemble par milliers dans les différentes régions du corps. Les hydatides du cerveau ſont communes en Suiſſe parmi les bêtes à cornes. Cette maladie ſe déclare dans ces animaux par des vertiges ou étourdiſſemens. Wepfer rapporte avoir appris d'un Chirurgien, digne de foi, que lorſque les gens de la campagne s'apperçoivent que leurs bêtes ſont attaquées de ce mal, il les trépanent ſur le champ, & qu'ils introduiſent enſuite dans le trou du trépan, un tuyau de plume par le moyen duquel ils ſucent l'eau de l'hydatide : après quoi ces animaux ſe trouvent guéris. Le même Auteur prétend avoir fait lui-même cette expérience ſur un bœuf attaqué de vertiges. On ſuça quantité d'hydatides ; mais la maladie continuant toujours, on tua l'animal, & on lui trouva un grand nombre d'hydatides dans les ventricules du cerveau. M. Monro ne conſeille pas d'entreprendre jamais une pareille opération ſur les hommes. Ce ſavant Médecin a un ſentiment particulier ſur la formation des hydatides. C'eſt un point, comme on ſçait, ſur lequel les opinions ſont partagées dans les Ecoles de Médecine.

Cet ouvrage eſt enrichi des notes qui font plus de la moitié du volume. Ces notes conſiſtent ordinairement dans des faits que l'Auteur rapporte pour appuyer le théorie qu'il établit dans le texte, ou dans des obſervations toujours très-ſçavantes que fait naître le ſujet qu'il traite. Le Traducteur a auſſi jugé à propos d'en ajouter un certain nombre de ſa façon, ſoit pour étayer la doctrine de M. Monro, ſoit pour l'interpréter, ſoit auſſi quelquefois pour le redreſſer.

L'on trouve à la fin de l'ouvrage après la table des matiéres, la deſcription d'un nouveau Trocart pour la ponction de l'hydrocephale, & pour les autres évacuations qu'il convient de faire à diverſes repriſes, par M. Le Cat, Maître en Chirurgie, Sécretaire perpétuel de l'Académie de Rouen. Ce nouvel inſtrument eſt repréſenté en détail dans une planche qui accompagne le mémoire où ſon Auteur en fait lui-même la deſcription, & dans lequel il enſeigne la maniere de s'en ſervir.

Diſſertation ſur l'uſage de la Ciguë.

DISSERTATION ſur l'uſage de la Ciguë, dans laquelle on prouve qu'on peut non-ſeulement la prendre intérieurement avec ſurété, mais encore qu'elle eſt un rémede très-utile dans pluſieurs maladies dont la guériſon a paru juſqu'à préſent impoſſible, traduite du Latin de M. Antoine *Storck*, Médecin de Vienne, & de l'Hôpital Sainte-Marie de la même Ville. A Vienne, & ſe trouve à Paris, chez J. B. P. Valleyre, fils, Libraire, rue Saint Jacques, près la Fontaine S. Severin, au bon Paſteur, 1760.

Quelques Médecins avoient deja tenté de mettre en vogue l'uſage de la Ciguë priſe intérieurement; mais, ſoit mauvais ſuccès de leur part, ſoit préjugés de la part des autres, ce projet n'avoit point réuſſi. Il paroiſſoit même abandonné ſans retour lorſque M. Storck a formé le deſſein de le faire revivre. Ses eſſais ont réuſſi au-delà même de ſes vœux. Pluſieurs cures merveilleuſes ont été le fruit de ſes heureuſes tentatives. Des cancers invétérés, & qui étoient en état le plus déplorable, des skirres complettement formés, & qui ne laiſſoient aucune eſpérance de guériſon, ont cédé à l'efficacité de la ciguë, priſe ſuivant ſa méthode. Ce ſont des faits dont il n'eſt plus permis de douter

après la lecture de cet ouvrage. Nous y renvoyons le Lecteur. Il trouvera dans le premier chapitre une description de la Ciguë, avec la maniere dont M. Storck exprime le suc de cette plante, en le faisant épaissir en consistance d'extrait, sur un feu doux, pour en former ensuite des pillules. Il y verra aussi le détail des premieres épreuves que cet habile Médecin a faites de cet extrait de ciguë, d'abord sur un petit chien, & ensuite sur lui-même. Le second chapitre lui offrira un assez long mémoire des prodiges opérés par ce nouveau rémede sur des personnes de tout sexe & de tout âge. On y lira peut-être avec étonnement, que des gens ont pris un nombre considérable de pillules de ciguë par jour, sans éprouver la moindre altération dans leur tempérament. Cependant nous croyons devoir avertir ici que personne ne soit assez téméraire pour vouloir sur la foi de cet exposé, se familiariser avec la cigue. Elle pourroit encore être très-funeste à quelqu'un qui en feroit usage de son chef & sans précaution. Un rémede de cette nature ne doit jamais être administré que de la main des Maîtres de l'Art, & toujours avec beaucoup de circonspection. Le troisiéme & dernier chapitre contient plusieurs corollaires qui suivent des faits exposés dans les deux précédens. On peut dire qu'il résulte de ces corollaires que *la ciguë autrefois si célébre par la mort de Socrate, deviendra aujourd'hui plus célébre encore par la conservation d'une partie du genre humain.* C'est ainsi que s'exprime à la fin de son avertissement celui à qui on est redevable de cette traduction. Si ce Traducteur n'a point ambitionné de rendre son Auteur avec élégance, il s'est au moins piqué d'une exactitude scrupuleuse. On ne peut

point traduire plus littéralement qu'il fait. Par exemple, il dit que la *ciguë est marquée de noir avec du charbon par presque tous les Auteurs.* On voit bien quels sont les termes latins qu'il traduit ainsi. M. Sorck pour dire que la ciguë a été condamnée par presque tous les Auteurs aura employé ces expressions latines: *Carbone notare*, dont se servoient les anciens, de même qu'ils disoient *cretâ notare*, pour dire *approuver*, comme nous le voyons par ces deux vers de Perse,

Quæque secunda forent, & quæ vitanda vicissim,
Illa prius cretâ, mox hæc carbone notasti.

Mais ces expressions qui sont pour ainsi dire proverbiales dans le latin, ne se rendent pas ordinairement mot pour mot dans notre langue, ou tout au moins on leur donne une autre tournure que celle de notre Traducteur.

Histoire du Vésuve.

Histoire & Phénomènes du Vésuve; exposés par le Pere Dom Jean-Marie *Della-Torre*, Clerc Régulier Sommasque, Garde de la Bibliotheque & du Cabinet du Roi des Deux-Siciles, & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, traduction de l'Italien, par M. l'Abbé *Paton*.

Quæ juga, quam Nisæ colles, plus Bacchus amavit . . . . .
Cuncta jacent flammis & tristi mersa favillâ.
Martial. Libr. 4. Epig. 44.

A Paris, chez Jean-Thomas Hériſſant, Libraire, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire, 1760, in-12. d'environ 430 pag. y compris

la préface de l'Auteur, l'avertissement du Traducteur, & la table des matiéres. Le prix est de trois livres, relié.

Parmi cette multitude de Phénomènes & de prodiges que notre globe offre à la curiosité de ses habitans, il n'en est pas, ce semble, qui mérite plus de fixer notre attention que les Volcans. Mais ce seroit envain que nous interrogerions les Anciens, pour apprendre d'eux les causes des effets terribles produits par ces montagnes redoutables. A peine daignoient-ils jetter quelques regards sur la nature, lorsqu'elle s'offroit possiblement à eux sous les dehors les plus agréables : comment auroient-ils osé la considérer assez près pour la bien connoître, quand elle se présentoit avec un appareil aussi effrayant? Non, les Anciens n'ont jamais observé la nature que de loin : il ne faut donc pas être surpris que ce qu'ils nous en ont dit soit ordinairement si éloigné de la vérité. Le Mont Etna, fameux bien des siécles avant le Vésuve, fut souvent l'objet de leur terreur, & rarement celui de leurs recherches. Nous n'avons guéres sur ce gouffre de feu, que quelques légéres conjectures de leurs Philosophes, & beaucoup de mensonges de la part de leurs Poëtes. Le Vésuve qui se déclara en 79, sous l'Empire de Tite, pour le plus redoutable Volcan qu'on connoisse, auroit dû sans doute reveiller leur attention, & les porter à étudier plus sérieusement ce grand sujet de l'Histoire naturelle. Pline l'ancien, il est vrai, se mit en devoir de considérer toutes les circonstances de cette premiere éruption connue du Vésuve ; mais il fut malheureusement la victime de sa louable curiosité : elle lui coûta la vie. Avec ce grand homme périrent ses ob-

ſervations & ſon zéle. En effet, depuis cette époque, quoiqu'il y ait eu pluſieurs incendies conſidérables qui ſe ſuivirent d'aſſez près, on ne vit perſonne animé du même eſprit que ce célébre Naturaliſte. On ne trouve dans les Auteurs contemporains que de légéres deſcriptions de ces funeſtes accidens. Ce n'eſt guéres que depuis l'éruption terrible de 1631, que l'on a commencé à tenir un compte aſſez exact de tout ce qui ſe paſſe ſur le Véſuve dans ces tems où il vomit de ſon ſein la flamme & le feu; mais c'eſt ſur-tout dans notre ſiécle où l'étude de cette phyſique qui ne marche jamais ſans être précédée du flambeau de l'expérience, a fait de ſi grands progrès, qu'on s'eſt appliqué à rechercher la nature des matiéres que cette montagne recéle dans ſes flancs, & à découvrir la cauſe de ſes embraſemens. Parmi les Phyſiciens modernes qui ont taché de faire des découvertes ſur cette importante matiére, le P. della Torre s'eſt diſtingué en quelque ſorte autant que le Véſuve ſe diſtingue lui-même des autres Volcans.

A peine ſon Hiſtoire du Véſuve parut-elle à Naples en 1755, qu'on s'empreſſa de lui prodiguer les plus grands éloges. Le P. Zacharie & le Docteur Lami l'annoncerent dans les nouvelles Littéraires d'Italie, comme un ouvrage digne de l'eſtime de tous les connoiſſeurs. M. Freron qui en fit l'extrait dans le Journal Etranger, ne lui épargna pas non plus les louanges. Avec de pareilles ſûretés, il n'y avoit pour M. l'Abbé Peton aucun riſque à entreprendre la traduction Françoiſe de cette Hiſtoire. Il ne pouvoit douter en effet que le Public ne reçût avec reconnoiſſance le fruit de ſon travail, & que ſa traduction ne fût très-recher-

chée. Elle a d'abord tout le mérite de l'original, & de plus, celui de contenir beaucoup de choſes qui ne ſe trouvent pas dans l'ouvrage Italien, ſçavoir: 1°. de nouvelles obſervations que le P. della Torre a faites ſur le Véſuve depuis 1755 juſqu'à la préſente année 1760, & qu'il a envoyées manuſcrites à M. l'Abbé Peton. Ces obſervations ſe trouvent répandues dans différens endroits de la traduction, auxquels elles ont rapport. 2°. Une Diſſertation du P. d'Amato, Jéſuite, où ce Phyſicien attaque le ſyſtême du P. della Torre ſans le nommer. 3°. Une réponſe du P. della Torre à la critique du P. d'Amato. 4°. Enfin, pluſieurs notes ou remarques qui appartiennent au Traducteur.

L'Hiſtoire du Véſuve eſt partagée en ſix chapitres: Dans le premier le P. della Torre fait la deſcription du Véſuve. Il indique à ceux qui ſeroient tentés de viſiter ce Mont célebre, les chemins les plus ſûrs & les plus commodes, qui conduiſent à ſon ſommet. M. l'Abbé Peton avertit qu'il ne donne pas ces détails typographiques avec la même étendue qu'ils ont dans le texte original, parce qu'on lui a fait obſerver que ces détails intéreſſans pour ceux du pays, ne l'auroient peut-être pas été également pour des Etrangers. Au reſte, il a eu ſoin de ne rien retrancher de ce qu'il étoit néceſſaire pour nous donner une idée juſte de l'état préſent du Véſuve. Pour bien entendre ce chapitre, il faut jetter ſouvent les yeux ſur cinq planches, dans leſquelles on voit le Véſuve repréſenté ſous différens aſpects. Ces gravures qui ſont exécutées avec beaucoup de ſoin, & qu'on nous aſſure rendre parfaitement leur objet, ſe trouvent à la fin de cette traduction. La planche cinquiéme nous fait voir l'état du Volcan, tel

qu'il a été depuis le 6 Mars 1759, jusqu'au 12 Mai 1760.

Dans le second & dans le troisiéme chapitres l'Auteur s'est proposé de comparer l'état ancien du Vésuve avec son état présent. C'est dans les anciens Auteurs qu'il faut puiser des éclaircissemens sur cet article; mais comme le local a souffert beaucoup de changemens considérables, produits par les éruptions du Vésuve & les tremblemens de terre, depuis le tems où ces Auteurs écrivoient, on se trouve quelquefois embrassé pour décider si, en nommant le Vésuve, ils ont eu véritablement en vûe le Vésuve d'aujourd'hui. Cette difficulté a surtout lieu, suivant le P. della Torre, par rapport à Diodore de Sicile & à un passage de Lucréce qu'il rapporte. Pour faire disparoître cette difficulté notre savant Observateur a rapproché les anciennes Villes des environs de Naples avec celles d'à présent. Pour qu'on pût le suivre plus commodément dans cette comparaison, on a dirigé les yeux du Lecteur par une Carte géographique qui présente les environs de Naples & du mont Vésuve. Cette carte se voit à la tête de l'ouvrage.

Le troisiéme chapitre n'est qu'un recueil de passages, tirés des anciens Ecrivains, qui ont fait mention du Vésuve. M. l'Abbé Peton avoit eu dessein d'abord de ne les rapporter tous qu'en latin, comme le P. della Torre; mais sur l'avis d'un homme de Lettres & de goût, il nous a donné en François d'après la traduction de M. de Saci, de l'Académie Françoise, qui est reconnue généralement pour la meilleure, les deux Lettres de Pline le jeune, où nous avons une rélation si intéressante de l'embrasement du Vesuve, arrivé l'an 79. Il seroit peut-être, à

souhaiter qu'il eût été conseillé de faire de même par rapport aux passages des autres Historiens. Les personnes pour qui le Latin est une langue étrangere, & qui liront sa traduction, ne lui sçauront pas gré de les avoir privés du plaisir de connoître ce que les Anciens ont écrit & pensé sur le Vésuve. Au reste, cet espéce de dommage se trouve en quelque sorte réparé dans le chapitre quatriéme, où l'on donne d'après ces textes latins une suite chronologique des incendies du Vésuve. Le P. della Torre compte vingt-quatre incendies depuis celui de 79, jusqu'à celui de 1754, qui dure encore présentement. Ce même chapitre nous a donné occasion de remarquer un petit défaut d'attention de la part du Traducteur. Dans la traduction de la Lettre de Pline, par M. de Sacy, rapportée dans le chapitre précédent, on lit ces mots: *Le vingt-troisiéme Août, environ une heure après-midi, ma mere l'avertit* (il parle ici de Pline le Naturaliste son oncle) *qu'il paroissoit un nuage d'une grandeur & d'une figure extraordinaire.* Puis, dans le chapitre quatriéme, pag. 121, M. l'Abbé Peton fait parler ainsi le Pere della Torre: *Dans cet incendie, au rapport de Pline, on commença à voir sortir de la cime du Vésuve, le vingt-quatre Août, vers sept heures, une fumée épaisse, &c.*

Il est manifeste que M. l'Abbé Peton n'a point rapproché l'un de l'autre ces deux passages; car s'il l'eût fait, il auroit sans doute voulu s'instruire d'où procédoit ce peu de rapport qu'il y a entr'eux. Le plus sûr moyen pour s'éclaircir sur ce point, auroit été de recourir au texte de Pline: alors il auroit vu que cet Auteur dit que l'incendie du Vésuve, dont il fait la description, commença à se manifester le

neuf

neuf des Calendes de Septembre, *nonum Calend. Septembres.* Par conséquent il n'auroit pas manqué de nous faire observer, par une note, que M. de Sacy s'est trompé en marquant *le 23 Août*, puisque le neuf des Calendes de Septembre revient nécessairement au *24 du mois d'Août.* D'un autre côté, il auroit encore été curieux de sçavoir pourquoi il fait dire au Pere della Torre que le nuage qui se fit voir à la mere de Pline, parut *vers sept heures;* tandis que M. de Sacy, en traduisant Pline, dit que ce fut *environ une heure après-midi*: il auroit une seconde fois consulté le texte original, où il auroit lû *septimâ ferè horâ.* Alors se rappellant la manière dont les Romains distribuoient le jour, il auroit traduit comme M. de Sacy, puisqu'il est vrai que la septiéme heure Romaine répondoit à une heure après-midi, suivant notre façon de compter les heures de la journée; ou il se seroit contenté de mettre simplement *vers la septiéme heure*, & non pas *vers les sept heures*, qui signifient chez nous toute autre chose.

On trouve à la fin de ce quatriéme chapitre une assez longue Lettre du Docteur Jean Vivenzio, Médecin de la Ville de Nole. Elle contient une description curieuse d'une maladie épidémique, qu'il attribue à l'éruption de 1755. Cette Lettre faisoit partie des additions que le P. della Torre a envoyées à son Traducteur: ainsi c'est encore une piéce qui ne se trouve pas dans l'original. Le Docteur Vivenzio ne donne pas une grande idée, dans sa lettre, des Médecins de sa Patrie. » Il faut convenir, dit-il au P. della Torre, que rien » n'est plus déplorable que l'état où est la Médecine dans notre pays. L'huile y est devenue » la panacée universelle de tous les maux:

» chose contraire à la saine Philosophie, & aux » observations pratiques de très-grands Mé» decins ultramontains, tant anciens que mo» dernes. Vous sçavez, ajoute-t-il, combien » j'ai essuyé de persécutions pour m'opposer à » cet abus de l'huile que j'ai toujours regardé » comme pernicieux. » On voit par ce passage que M. le Camus n'est pas le seul qui regarde comme un abus très-dangereux en médecine, le fréquent usage de l'huile.

Le cinquiéme chapitre contient le détail des matiéres de différentes espéces qui sortent du Vésuve. Parmi les minéraux que ce Volcan renferme dans son sein, on remarque une multitude de *Pyrites octoèdres*. Voici comme l'Auteur nous décrit ces jeux de la Nature. » Les » Pyrites octoèdres sont de petites colonnes à » huit faces polies ; à sçavoir, deux larges » opposées l'une à l'autre, qui sont chacune » au milieu de deux moyennes inégales entre» elles, & deux petites. Telle est la proportion » de leurs largeurs. Si la plus grande est, par » exemple, de dix points, la moyenne en » a huit à peu-près, & l'autre presque sept, & » la plus petite quatre au moins. Chaque base » est composée de deux plans qui font un angle » saillant de 114 degrés. La grande face fait, » avec la grande moyenne, un angle de 136 » degrés ; & avec la petite moyenne, de 134 : » les moyennes font chacune avec la plus pe» tite face un angle de 135. Ce sont les pro» portions que j'y ai trouvées, ajoute l'Auteur, » en le mesurant avec M. Gaëtan-de-Bottis, » très-exact observateur, & Professeur de Phy» sique expérimentale. Puisque deux angles » de 136 font 272 degrés, que deux de 134 » en font 268, & que quatre de 135 en font

» 540 ; il s'enſuit que ces trois nombres ajoutés » enſemble font 1080 degrés, qui ſont préci- » ſément, ſelon la Géométrie, la ſomme des » angles de l'octogone. Cette régularité montre » qu'il entre dans leur compoſition des ſels, » dont on ſçait que la figure eſt toujours dé- » terminée. Ces Pyrites n'ont jamais plus de » deux lignes de longueur & de groſſeur, & » ſouvent il y en a pluſieurs jointes enſemble. »

On trouve auſſi parmi les matiéres que contient le Véſuve une eſpéce de ſel que le Pere della Torre a examiné en chymiſte. Après nous en avoir expoſé l'analyſe, cet Auteur continue ainſi : *Il ſemble que l'on peut conclure de cette courte analyſe que j'ai faite du ſel du Véſuve, que ce n'eſt pas un ſel ammoniac, puiſqu'il ne refroidit pas l'eau, & qu'uni avec la chaux, il ne donne aucune odeur ni veuſe*, &c. Pourquoi donc le même Auteur, en parlant dans ſon premier chapitre, paragraphe VIII, d'un voyage qu'il a fait cette année même au Véſuve, nous dit-il ce qui ſuit ? » Je dirai qu'en montant » par ce chemin ſur la cime du Véſuve, je » trouvai depuis la moitié de la déclivité juſ- » qu'en haut, la montagne couverte de grêle, » à la hauteur de quatre doigts. Elle étoit » tombée deux jours auparavant, & avoit été » couverte de ſable que le Véſuve avoit jetté » depuis ; elle conſervoit encore le quart de ſa » groſſeur ordinaire. *La grande quantité de* » *ſel ammoniac que contient le ſable du Véſuve*, » conſerve long-tems la grêle & la neige, com- » me je l'ai obſervé pluſieurs fois, tant a Naples, » que ſur les lieux mêmes, &c.

On ne peut rien voir, ce ſemble, de plus oppoſé que ces deux paſſages. Dans l'un, on avance formellement que le *ſel du Véſuve n'eſt*

point un sel ammoniac; dans l'autre, il est dit plus formellement encore que *le sable du Vésuve contient un sel ammoniac*. On nous fera peut-être observer ici que le P. della Torre convient lui-même que les laves du Vésuve, ou ces torrens de bitume enflammé que ce Volcan vomit de son sein, se trouvent couvertes, quand elles sont refroidies, d'un sel qui a toutes les qualités du sel ammoniac; que cependant ce même Auteur ne croit pas que ce soit une raison d'en conclure que le Vésuve contient du sel ammoniac: parce que ce sel des laves n'est point le sel naturel du Volcan, mais un sel étranger que la chaleur des matiéres embrasées a tiré de la terre sur laquelle elles ont coulé, ou des herbes & autres végétaux qu'elles ont rencontrés à leur passage. Mais, sans examiner si cette supposition ne pourroit pas être contredite, nous prétendons au moins que le P. della Torre n'en peut tirer aucun avantage pour se disculper de l'espéce de contradiction que nous lui reprochons. Il faut remarquer que ce Physicien n'attribue point la conservation de la grêle au sel du terrein sur lequel elle étoit tombée, mais au sel contenu dans le sable que le Vésuve avoit jetté depuis, à un sel par conséquent sorti immédiatement du Vésuve; car il n'y a point moyen de supposer que le sable se soit impregné de ce sel sur le terrein où il étoit tombé, puisqu'il étoit répandu sur la grêle. D'ailleurs, il n'auroit pu se charger des sels des matiéres qu'il auroit touchées; qu'en les sublimant par la chaleur dont il faudroit supposer qu'il eût été alors pourvû. Or, dans ce cas, il auroit plutôt fondu la grêle qu'il ne l'auroit conservée.

Dans le sixiéme chapitre, l'Auteur se propose

de rendre raiſon des embraſemens du Véſuve, & de tous les Phénomènes extraordinaires qui les accompagnent, ou qui en ſont les ſuites. Il attribue ces embraſemens à l'effervescence des matiéres inflammables renfermées dans les entrailles du Véſuve, occaſionnée par l'action de l'air, du vent, de l'eau, ou même de quelques rayons de ſoleil que le hazard fait pénétrer dans l'intérieur de ce gouffre. Le Pere d'Amato, dans ſon ouvrage intitulé, *Diſſertation critique ſur les opinions courantes touchant les Phénomènes du Véſuve & des autres Volcans*, & dont on a ici la traduction, combat fortement cette explication. Il lui oppoſe un ſyſtême aſſez ſingulier. Il prétend qu'il y a au fond du Véſuve de grands réſervoirs, ou de grands lacs d'eaux fortes, d'où s'élevent ſans ceſſe des vapeurs corroſives qui minent & diſſolvent inſenſiblement les matiéres les plus dures qui compoſent le Volcan, & mettent par-là en liberté le feu qui y étoit retenu captif. Ce qui cauſe ces terribles incendies qui portent la terreur dans tous les cœurs, & qui cauſent de ſi grands ravages dans les lieux circonvoiſins.

Remarques ſur le Traité des Etudes.

Remarques de M. *Crevier*, ſur le Traité des Etudes, de M. Rollin. A Paris, chez les freres Etienne, Libraires, rue S. Jacques, à la Vertu, 1760, *in*-12. de 126 pag.

Ces Remarques ont pour objet d'éclaircir & de perfectionner quelques endroits de l'excellent Traité des Etudes de M. Rollin. Nous donnerons dans la ſuite une idée plus étendue du travail de M. Crevier.

Oraiſon Funébre de la Princeſſe de Condé.

Oraison Funébre de Très-Haute, Très-Puiſſante, Très-Excellente & Très-Pieuſe Princeſſe, Son Alteſſe Séréniſſime Madame Charlotte-Godefride-Eliſabeth de Rohan-Sou-

bise, Princesse de Condé prononcée le 7 Mai 1760, dans l'Eglise des Dames Religieuses de l'Assomption, de la rue S Honoré, par M. l'Abbé de *Clozeſt*. A Paris, chez Prault fils, Quai de Conty, a la descente du Pont-Neuf, 1760, broch. *in* 4°. de 30 pag.

Le parfait Aide-de-Camp.

LE PARFAIT Aide-de-Camp, où l'on traite de ce que doit sçavoir tout jeune Militaire qui se propose de faire son chemin à la guerre, avec des notes sur différens ouvrages de campagne & sur les plans des principaux camps des Guerres de 1740 & 1756; ensemble la description d'un instrument nouveau pour lever promptement toutes sortes de plans. Ouvrage enrichi de 55 planches, par le Rouge, Ingénieur, Géographe du Roi, & de S. A. S. M. le Comte de Clermont.

Multos castra juvant . . . .
. . . . . Bellæque matribus detestatæ.
Horat. Lib. 1. Od 1.

A Paris, chez l'Auteur, rue des Grands Augustins, 1760, *in* 4°. oblong. Prix 6 liv. relié, 5 liv. broché.

Etrennes Chronométriques.

ETRENNES CHRONOMETRIQUES, ou Calendrier pour l'année Bissextile 1760, contenant ce qu'on sçait de plus intéressant sur la division & la mesure du tems, par M. *le Roi* l'aîné, Horloger du Roi, de l'Académie Royale d'Angers. A Paris, chez l'Auteur; Desaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais; Prault pere, Quai de Gêvres; Nyon, Quai des Augustins; Lambert, à côté de la Comédie Françoise, 1760, *in*-16. d'environ 250 pag.

Mémoires de Miledy B***

MEMOIRES de Miledy B*** par Madame R*** A Amsterdam; & se trouve à Paris, chez Cuissart, Libraire, au milieu du Quai de Gêvres, à l'Ange Gardien, 1760, 2 vol. *in*-12.

Commentaire sur l'Ordonnance de la Marine.

NOUVEAU COMMENTAIRE sur l'Ordonnance de la Marine, du mois d'Août 1681, 2 vol. *in*-4°. A la Rochelle, chez Jérôme Legier & Pierre Mesnier; & se trouve à Paris, chez Durand, rue du Foin, 1760.

On souhaitoit depuis long-tems un Commentaire raisonné sur l'Ordonnance de la Marine, tant à cause de la difficulté de bien saisir l'esprit & le sens d'un très-grand nombre des dispositions qu'elle renferme, que par rapport aux changemens qu'y ont apportés divers réglemens concernant la Police Maritime, de même que les usages du commerce, soit dans la partie relative à la procédure, soit dans la pratique appartenante à la Jurisprudence nautique.

Il falloit pour remplir les vœux du Public sur tous ces objets, une exposition nette & précise des décisions contenues dans chaque article de cette belle Ordonnance, en développer les raisons ou les motifs; & pour y procéder plus sûrement, recourir aux origines, prendre pour boussole nos anciennes Ordonnances, avec les Us & coutumes de la mer des différens pays, & rapprocher le tout des usages modernes.

Du côté de la Jurisprudence, il falloit, en évitant également une prolixité ennuyeuse & une brièveté peu instructive, donner une idée suffisante des régles à suivre dans la poursuite des actions, & des formalités à observer dans la pratique.

Enfin, par rapport aux changemens survenus dans la Police maritime, il falloit indiquer & analyser les nombreux réglemens qui ont opéré les divers changemens & fixé l'état actuel des choses.

Sur tout ceci, il semble que le nouveau

Commentaire récemment imprimé à la Rochelle, en 2 vol. *in*-4°. ne laisse rien à désirer. On y trouve de plus des notes historiques & critiques, utiles & agréables tout ensemble, amenées sans affectation, & toutes propres à faire connoître les origines de nos usages maritimes, principalement de tous les objets qui font la matiére distincte des différens titres de cette Ordonnance.

Les détails dans lesquels l'Auteur est entré à ce sujet, supposent nécessairement des recherches immenses, & l'on doit lui sçavoir gré de ce qu'il les a menagés de maniere qu'ils n'offrent rien qui ne soit curieux & instructif. On y apprend bien des anecdotes & de particularités que l'on chercheroit inutilement ailleurs : & ce qui les rend plus précieuses, c'est que l'Auteur, en déclarant qu'il les a puisées dans des sources pures, en garantit la vérité.

Quoiqu'il ne paroisse pas s'être proposé de résoudre toutes les difficultés qui peuvent se présenter en interprétation de chaque article de l'Ordonnance, on peut dire néanmoins qu'il n'a rien omis de ce qui appartient naturellement à leur explication. Toutes ces décisions ne seront pas sans doute universellement approuvées, & cela est évident ; attendu sur-tout, que la matiére des contrats maritimes jusqu'ici peu éclaircie, fait naître tous les jours de nouvelles questions à décider. Mais lors même que l'on ne sera pas d'accord avec lui, on conviendra sans peine qu'il donne, pour appuyer son sentiment, des raisons qui méritent une attention sérieuse.

Du reste, le Public trouvera dans l'abondance & la variété des matiéres, de quoi satisfaire le goût qu'il fait paroître pour toutes les connoissances relatives au commerce.

Si quelquefois l'Auteur improuve certaines choſes qui lui paroiſſent contraires au bien public, on ne doit point attribuer ces traits de zéle à aucun goût de cenſure & de critique : perſonne au monde n'eſt plus éloigné que lui de ce caractère d'eſprit.

M. Valin a déja donné au Public, comme Avocat, un Commentaire ſur la Coutume de la Rochelle, en 3 vol. *in* 4°. Ce premier Ouvrage a été accueilli de façon à faire bien augurer du ſuccès de celui qu'il préſente en qualité d'Avocat & Procureur du Roi de l'Amirauté de la Rochelle.

Ce Livre eſt dédié à S. A. Mgr. l'Amiral. Le ſtyle de l'Epitre dédicatoire de la préface & du corps de l'ouvrage, paroît être au ton qui convient dans tous ces genres.

Au reſte, en faiſant l'éloge de ce Commentaire, on n'a point en vûe de ſurprendre le ſuffrage des Lecteurs. Ils en jugeront eux-mêmes; & ils conviendront que, ſi l'ouvrage n'eſt pas exempt de quelques corrections, il ne dépare pas du moins notre Ordonnance : & ce n'eſt pas peu dire, puiſqu'elle eſt devenue dès ſa naiſſance la régle de toutes les nations commerçantes ſur mer. C'eſt vraiſemblablement par cette raiſon, & parce que l'Auteur paroît avoir bien rempli le titre de ſon ouvrage, que le Cenſeur a terminé ſon approbation, en jugeant que l'ouvrage *répond très-dignement à l'intérêt que doivent prendre toutes les nations au développement de cette partie de notre Juriſprudence.*

Les piéces juſtificatives rapportées par l'Auteur, relevent encore le mérite de l'ouvrage.

Journal Eccleſiaſtique.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, ou Bibliothéque raiſonnée des Sciences Eccléſiaſtiques. Ouvrage

dédié à Son Alteſſe Monſeigneur le Prince Louis de Rohan, Coadjuteur de l'Evêché de Straſbourg, par M. l'Abbé Dinouart : *In neceſſariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas.* En ce qui concerne les choſes néceſſaires au ſalut, il faut s'en tenir à l'unité de la Foi. Dans les choſes problématiques & douteuſes, on peut uſer de la liberté ; mais dans les unes & dans les autres il faut garder la charité. A Paris, chez J. Barbou, Libraire-Imprimeur, rue S. Jacques, près la Fontaine S. Benoît, aux Cigognes, 1760.

Malgré les plaintes qu'on fait de toutes parts contre ce déluge de Journaux de nouvelle création dont la République des Lettres ſe trouve inondée, on ne laiſſe pas de voir éclorre preſque tous les mois quelque nouvel ouvrage périodique : on diroit même que tout ce bruit & ces murmures ne ſervent qu'à attirer dans le champ des Muſes de nouveaux eſſains de Journaliſtes. Aujourd'hui tout le monde veut juger des livres, & preſque perſonne n'en veut faire ; & ſi l'on n'y prend garde il y aura bientôt plus de Journaliſtes que d'Auteurs. Au reſte, ces réflexions qui ne ſont point à nous, mais au Public, à qui on les entend répéter ſans ceſſe, ne regardent de notre part aucun Journal en particulier, & encore moins celui dont nous annonçons le Proſpectus. Son Auteur n'eſt point aſſurément un inconnu dans le monde littéraire. Il a fait ſes preuves ; & l'on ſçait qu'il poſſéde les talens néceſſaires pour faire honneur à ſes engagemens. Le Journal Chrétien qui a été dépoſitaire, pendant près de quatre ans, du fruit de ſon travail, & auquel il a jugé à propos de renoncer, eſt, pour ainſi dire, garant de ſes promeſſes. C'étoit lui qui y fourniſſoit chaque

mois, outre différens extraits de livres, *les principes sur les Cas de conscience ; les Recherches sur les Erreurs ; l'Analyse des Loix Ecclésiastiques ; les annonces pour les Fêtes, & des discours particuliers.* M. l'Abbé Dinouart, en se retirant, a cru pouvoir emporter cette branche du Journal Chrétien, qu'il regarde comme un effet qui lui appartient. Il paroît qu'il a dessein de la si bien cultiver, qu'elle puisse devenir pour le moins aussi forte que le tronc dont elle a été séparée. Peut être même qu'on nous passe ces expressions ; Deviendra-t-elle entre ses mains un arbre capable d'ombrager celui dont elle faisoit ci-devant partie ? Nous parlons ainsi, parce qu'effectivement le nouveau Journaliste annonce un plan qui non-seulement semble embrasser celui du Journal Chrétien, mais qui s'étend encore beaucoup au-delà : c'est ce qui se comprendra aisément, en jettant les yeux sur le Prospectus qu'il vient de publier.

M. l'Abbé Dinouart consacre son Journal à l'utilité des Ecclésiastiques, & sur-tout de ceux de la campagne. Son intention est de leur faciliter l'étude des Sciences qui conviennent à leur état ; étude qui est si fort négligée parmi le plus grand nombre, soit que les uns manquent des livres nécessaires pour s'instruire, soit que les autres s'effrayent à la vûe des *in-folio* & des ouvrages volumineux où se puisent ordinairement les connoissances ecclésiastiques, soit enfin que tous se trouvent si distraits par les pénibles fonctions de leur ministère, qu'ils n'ayent pas assez de loisir pour entreprendre des lectures de longue haleine, & faire de profondes recherches. Notre nouveau & zélé Journaliste s'est chargé d'applanir toutes ces difficultés, en publiant chaque mois un petit

ouvrage qui renfermera ce qu'il y a de plus curieux & de plus essentiel à sçavoir sur toutes les matiéres ecclésiastiques qu'on puisse imaginer. *L'Ecriture Sainte, les Conciles, la Théologie Dogmatique & Morale; l'Histoire Ecclésiastique, Universelle & Nationale, les Ecrivains Ecclésiastiques; l'Eloquence de la Chaire, les Antiquités Ecclésiastiques & Monastiques; la Discipline, la Liturgie, les Matiéres Bénéficiales; Mémoires sur les Hommes célébres dans le Clergé Séculier & Régulier, les Décisions du Clergé & de la Faculté de Théologie; les Arrêts des Cours Souveraines sur les Affaires Ecclésiastiques; Belles Lettres, Etude de la Nature.* Voilà en abrégé les sujets que M. l'Abbé Dinouart traitera dans son Ecrit périodique. On sent bien que ces articles ne pourront point se rencontrer tous réunis dans chaque Journal; mais l'Auteur promet de prendre si bien ses mesures, que dans l'espace de deux ou trois mois, il puisse les fournir tous, & ainsi successivement.

Le Journal de M. l'Abbé Dinouart sera de cinq feuilles d'impression, & contiendra, dit il, autant de matiéres que les Journaux composés de huit feuilles. Le caractère sera de petit Romain, & le format sera celui du Journal de Verdun. » On en donnera deux chaque année, » en Juin & en Décembre, à commencer au » mois de Décembre prochain. Ces deux brochures de supplément contiendront des textes » & des discours choisis des Peres qui sont les » plus propres au ministère de la Chaire & » au Tribunal de la pénitence; ils seront sur » chaque objet du Dogme & de la Morale. On » pourra séparer ces deux supplémens du corps » de l'ouvrage, & les faire relier séparément. » Par là, on aura une suite de ce qu'il y a de

» plus précieux dans les Ecrits des Peres : ce » sera une source féconde, où l'on pourra puiser » pour remplir des Sermons, des Conférences, » & pour la direction des Ames dans le tribu- » nal de la Pénitence. »

Chaque brochure coûtera 12 sols, ce qui fera par chaque année, pour les 14 vol. huit liv. huit sols. Ce Journal sortira de la presse de M. Barbou, Imprimeur, rue S. Jacques, à Paris. On le trouvera aussi chez les Libraires de Province.

Ceux qui voudront le recevoir directement de Paris par la Poste, auront la bonté d'écrire à l'Imprimeur leur nom & leur adresse, en lui en envoyant chaque année le prix, franc de port, par la Poste, ou en le lui faisant remettre à Paris ; & ils recevront chaque Journal sans rien payer davantage : alors le prix du Journal sera pour eux de douze liv. douze sols, à raison de six sols pour le port de chaque brochure.

On a promis que le premier volume paroîtroit le premier du présent mois d'Octobre.

Méthode d'étudier.

Méthode d'étudier, tirée des Ouvrages de S. Augustin, traduite de l'Italien, de Pierre *Ballerini*, Directeur de l'Académie des Apathistes de Vérone. A Paris, chez Jean-Thomas Hériſſant, rue S. Jacques, à S. Paul, & à S. Hilaire, 1760, *in*-12. petit format de 145 pag. sans l'Avertissement du Traducteur, & la Préface des Editeurs.

Les Apathistes de Vérone sont une nouvelle Académie ou Société de gens d'esprit, qui font profession d'étudier solidement les Sciences, & de marcher à la recherche de la vérité d'un pas ferme & constant, sans se laisser éblouir par les préjugés, ni conduire par aucun esprit de parti. C'est pour marquer cette dis-

poſition de leur part, qu'ils ont pris le nom d'Apathiſtes Ces religieux Académiciens voulant avoir toujours ſous les yeux un plan d'étude qu'ils puſſent ſuivre ſans crainte de s'égarer, ont chargé leur Directeur de leur en dreſſer un d'après S. Auguſtin ; afin que ce grand Docteur qu'ils ont choiſi pour leur Patron, fut de plus leur modele. M. Ballerini a rempli avec capacité les intentions de ſes illuſtres Confrères. Il a lû avec ſoin les Ecrits du grand Evêque d'Hyppône, & en a détaché des maximes & des préceptes excellens ſur la maniere d'étudier les Sciences divines & humaines, qu'il a raſſemblées dans ce *petit* ouvrage Cette Méthode renferme dix-*neuf* Chapitres, qui roulent ſur toutes les Sciences, depuis l'étude des Langues, juſqu'à celle de la Théologie. On ſent bien que chaque chapitre ne peut pas être fort étendu, & qu'il doit régner par-tout une grande préciſion : cependant ces inſtructions, quelques reſſerrées qu'elles ſoient dans des bornes étroites, peuvent être ſuffiſantes. Nous penſons qu'on ne ſçauroit trop en recommander la Lecture, ſur-tout aux Eccléſiaſtiques. Ils y apprendront combien l'étude de l'Ecriture Sainte & des *Saints* Peres leur eſt néceſſaire, & avec quelles diſpoſitions ils doivent ſe livrer à cette étude.

Obſervations de la Société d'Agriculture, &c. des Etats de Bretagne.

Corps d'obſervations de la *Société d'Agriculture*, de Commerce & des Arts, établie par les Etats de Bretagne, années 1757 & 1758. A Rennes, chez Jacques Vatar, Libraire, Place du Palais, aux Etats de Bretagne, 1760 ; ſe trouve à Paris, chez Deſpilly, Libraire, rue S. Jacques, à la vieille Poſte, & chez les Libraires des principales Villes de Province.

ELOGE de Henri-François Dagueſſeau, Chancelier de France, Commandeur des Ordres du Roi. Diſcours qui a remporté le Prix de l'Académie Françoiſe en 1760, par M. *Thomas*, Profeſſeur en l'Univerſité de Paris, au Collége de Beauvais. A Paris, chez B. Brunet, Imprimeur de l'Académie Françoiſe, Grand'Salle du Palais, 1760. Eloge du Chancelier d'Agueſſeau.

HISTOIRE D'ANGLETERRE, depuis la deſcente de Jules-Céſar, juſqu'au Traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, par M. T. *Smolett*, M. D. traduite de l'Anglois, par M. *Targe*, Correſpondant de l'Académie Royale de la Marine, tom. 3 & 4. A Orléans, & ſe vend à Paris, chez Deſpilly, Libraire, rue S. Jacques, à la vieille Poſte, 1760, *in*-12. de 500 pag. chaque vol. Hiſtoire d'Angleterre.

L'HOMME DESINTERRESSÉ. A Bruxelles, & ſe trouve à Paris, chez Gabriel Valleyre, rue S. Severin, vis-à-vis le Portail de l'Egliſe, à l'Annonciation, 1760, *in*-12. de 288 pag. L'Homme Deſintéreſſé.

TRAITÉ Théorique & pratique des Changes, dédié à MM. les Directeurs & Syndics de la Chambre du Commerce établie à Lille par le Roy. A Lille, chez Panckouke, & ſe trouve à Paris, chez Deſaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, & Merigot pere, Quai des Auguſtins, 1760, *in*-12. petit format de 222 pag. ſans la Préface & la Table. Traité des Changes.

ESSAI ſur l'Hiſtoire Œconomique des Mers Occidentales de France, par M. Tiphaigne, Docteur en Médecine. A Paris, chez Bauche, Quai des Auguſtins, à Sainte Geneviéve, 1760, *in*-8°. de 300 pag. Eſſai ſur les Mers.

MELANGES de Chirurgie, par M. Claude Pouteau, Docteur en Médecine & en Chirurgie, ancien Chirurgien en Chef du grand Hôtel- Mêlanges de Chirurgie.

Dieu de Lyon. A Lyon, & ſe trouve à Paris; chez Durand, rue du Foin, 1760, *in*-8°. de 528 pag. avec fig.

Œuvres de M. de Renuſſon.

ŒUVRES de M. *de Renuſſon*, ſçavoir: 1°. Traité de la Communauté de biens entre l'homme & la femme conjoints par mariage; 2°. Traité du Douaire; 3°. Traité de la Garde Noble & Bourgeoiſie; 4°. Traité des propres réels, réputés réels & conventionnels; 5°. Traité de la Subrogation. Nouvelle Edition, *revue, corrigée & augmentée d'un grand nombre d'obſervations, les unes critiques, les autres contenant de nouvelles déciſions, & d'autres conſiſtants en diſſertations ſur les queſtions de Droit les plus difficiles*; par M. J. A. *Serieux*, Avocat au Parlement. A Paris, chez la Veuve Damonneville, Libraire, Quai des Auguſtins, à S. Etienne, 1760, avec Privilége du Roi.

AVIS à Meſſieurs les Souſcripteurs du Cours d'Hiſtoire & de Géographie Univerſelle.

Meſſieurs les Souſcripteurs, tant de Paris que de la Province, qui n'ont ſouſcrit que pour le premier ſemeſtre, ſont priés d'envoyer inceſſamment le prix du ſecond ſemeſtre, chez Grangé, Imprimeur-Libraire, rue de la Parcheminerie.

Les deux premiers volumes, compoſant le premier ſemeſtre, vont être livrés.

Les Perſonnes de Province auront la bonté de faire affranchir l'argent & la Lettre d'avis.

Atlas Hiſtorique.

ATLAS HISTORIQUE, deſtiné au Cours d'Hiſtoire & de Géographie Univerſelle, dédié à Mgr. le Comte de Saint Florentin, Miniſtre & Secrétaire d'Etat; par M. l'Abbé *Luneau de Boisjermain*.

Carte

Carte des parties principales du Globe terreſtre, pour ſervir à l'Hiſtoire des deux premiers ſiécles, depuis la création du monde.

Cette premiere Carte eſt tracée d'après le plan qui en a été donné, tant dans l'*Introduction au Cours de Géographie*, que dans les avis qui ont ſuivi cette premiere annonce.

Elle eſt imprimée ſur papier grand Aigle de France, & ſuperbement décorée; elle ſe diſtribue chez M. l'Abbé Luneau de Boisjermain, rue & à côté de la Comédie Françoiſe, maiſon du ſieur Lambert, Imprimeur-Libraire.

Le prix des vingt Cartes qui compoſeront cet Atlas, eſt de vingt-quatre livres pour Paris, & de trente ſix livres, franc de port, pour la Province, qui ſeront payées en recevant la premiere Carte.

On ſouſcrira dorénavant pour cet Ouvrage chez M. l'Abbé Luneau de Boisjermain.

Ceux qui n'ayant pas ſouſcrit, ſouhaiteroient prendre chaque Carte en détail, & à meſure qu'elle paroîtra, payeront 40 ſols pour Paris, & 50 ſols, port franc, pour la Province.

Symphonie.

On vient de graver une Symphonie de Monſieur le Marquis de Chambray, Cornette des Chevaux-legers de la Garde ordinaire du Roi, dédiée à Monſieur de Grieu, Procureur-Général & Receveur de l'Ordre de Malthe, avec cette Epigraphe: *Juvant & quoque Muſæ.* Elle a été exécutée au Concert Spirituel & a réuſſi. Cette Symphonie ſe trouve à Paris, chez M. de la Chevardiere, rue du Roule, à la Croix d'or, & aux Adreſſes ordinaires; le prix eſt d'une livre ſeize ſols.

L'Auteur qui conſacre au plaiſir & à l'amuſement de ſes Compatriotes, les momens que

lui laissent ses occupations, & sur tout l'étude sérieuse & suivie qu'il fait de son metier, mérite d'être loué & encouragé. Il joint au talent de composer de fort bonne Musique, celui de faire de jolis vers. Nous en avons déja insérés quelques-uns dans nos précédens Journaux : nous donnons dans celui-ci un Couplet de sa façon, qui nous a tombé dernièrement entre les mains. Il nous a paru ingénieux & facile : on le trouvera à l'article des Poësies.

Enigme & Logogryphe.

Le mot de l'Enigme du mois dernier est LA TABLE, & celui du Logogryphe, COMPLAISANCE, où se trouvent, *Pan*, *Océan*, *Ciel*, *Ino*, *Minos*, *Pô*, *Asie*, *Siam*, *Lia*, *lie*, *Coclès*, *Clio*, *Pline*, *Acis*, *ami*, *loi*, *fiel*, *Aman*, *Simon*, *Leon*, (S.) *sec*, *lion*, *âne*, *cône*, *ail*, *palme*.

ENIGME.

Nous naissons plusieurs à la fois ;
Mais la nature nous sépare,
Et sans être pour nous barbare,
Elle nous donne sur les doigts.

Pour conserver leur innocence,
Les Bergeres de tous cantons,
N'ont souvent sur les verds gazons,
Que nous pour armes de défense.

Notre nombre eſt toujours compté,
On nous connoît tant que nous ſommes:
Nous ne pouvons aux yeux des hommes
Paroître qu'à l'extrêmité.

Quelquefois près de nous l'envie
Réſide pour quelques momens:
Le ſet nous retranche en tout tems;
Mais il nous conſerve la vie.

*Par M*** Curé de D. R. A. près Mondidier.*

LOGOGRYPHE.

DANS le pourpris de Cérès, ou de Flore,
Je prends, mon cher Lecteur, naiſſance avec l'Aurore;
Par mes ſix derniers pieds, je ſoûtiens maint réduit;
Dans les quatre premiers je me trouve maudit.

Au Château de la Cormérais, par MONNIER DE CLISSON.

ANECDOTES

Sur l'ancienne Maison de Douvre, en Normandie, par M. BESIERS, Curé de Saint André à Bayeux.

La Maison de Douvre étoit très-distinguée sous Guillaume I, Roi d'Angleterre, & sous les Rois ses enfans. La Baronie de Douvre, dont elle avoit emprunté le nom, est située à trois lieues de Caën, près de la mer, au lieu même où est la célèbre Chapelle de la Delivrance. Cette Baronie qui lui appartenoit, fut donnée & unie à perpétuité, au commencement du XIIe. siécle, à l'Evêché de Bayeux, par Richard de Douvre, Evêque de cette Ville: *Baroniam Dobræ, quæ ad ipsum hereditario jure pervenerat, mensæ Episcopali Richardus Episcopus addixit.* * La Maison de Douvre se glorifie d'avoir donné quatre illustres Prélats à l'Eglise. On croit qu'ils sont nés à Bayeux même: il est constant au moins que leurs Ancêtres y faisoient ordinairement leur séjour.

* Cenal. de Regal. lib. 2, fol. 157.

Thomas I, fils du Baron de Douvre, montra de bonne heure de grandes dispositions pour l'étude & la piété. Odon de Conteville, Evêque de Bayeux, si jaloux de remplir son Eglise de bons Sujets, le mit au nombre des Clercs, qu'il faisoit instruire à ses frais. Il l'envoya avec Samson son frere, & plusieurs autres, à Liége, où il y avoit alors une Ecole très-renommée. * Ce digne élève répondit parfaitement aux vûes de son protecteur, & fit de grands progrès dans

*Order Vital. lib. 8 Histor. Eccles. pag. 664.

les Sciences. A son retour à Bayeux, il fut pourvû de la dignité de Trésorier, dans l'Eglise Cathédrale; (1) mais, au bout de quelques années, c'est-à-dire en 1071, son mérite l'éleva sur le Siége Archiepiscopal d'Yorck en Angleterre, auquel il fut nommé par Guillaume le Conquérant. Ce Prélat rebâtit son Eglise Cathédrale, il enrichit considérablement son Clergé, & composa des Livres sur le Chant Ecclésiastique. (2) On fixe sa mort à l'année 1100.

Samson, Baron de Douvre, frere du précédent, de l'Ecole de Liége, passa à celle d'Angers, où il étudia sous le célébre Marbode, depuis Evêque de Rennes. Il se rendit grand homme de Lettres, & lia avec son Maître une amitié si étroite, qu'elle ne finit qu'avec la vie. Revenu dans sa patrie, il épousa une femme, dont il eut plusieurs enfans; * mais étant devenu veuf, (3) il embrassa l'état Ecclésiastique, & fut fait Clerc de la Chapelle de Guillaume le Conquérant, & Trésorier de l'Eglise de Bayeux, comme son frere. On le voit souscrit sous ces deux titres, à la Chartre que le Roi Guillaume expédia l'an 1082, à Donto-

* Hist. Litt. par les Bénéd. de la Cong. de S. Maur, t. 10, p. 32.

(1) La Liste des Hommes illustres, tirés du Chapitre de Bayeux, s'exprime ainsi : Thomas, Trésorier de l'Eglise de Bayeux, & depuis Archevêque d'Yorck, en 1072.

(2) *An D. M. LXVII. Thomas, Canonicus Bajocensis, Archiepiscopus Eboracus factus est, qui Ecclesiam Sancti Petri (Cathedralem) construxit, Clericos ditavit, & Cantus Ecclesiasticos composuit.* Monast. Anglic. *vol. III. p.* 128.

(3) Hermant a cru que Samson, Baron de Douvre, & Samson, Evêque de Winchestre, étoient deux personnes différentes. *Hist. du Dioc. de Bayeux, pag.* 162.

nam, pour l'union du Monastère de Clovenham en Angleterre, à l'Abbaye de Saint Calais, au Diocèse du Mans. * Ce Prince déclare dans la Chartre, que c'est principalement sur les remontrances de Samson son Chapelain, & Trésorier de Bayeux, & sur celles de Guillaume, Evêque de Durham, qu'il fait cette union. Peu de tems après, il fut nommé à l'Evêché de Wincheſtre en Angleterre, & vivoit encore en 1109. Parmi les Poësies de Marbode, Evêque de Rennes, on trouve une Lettre (la 21e.) qu'il écrivit à Samson de Wincheſtre, un de ſes plus chers diſciples. * *Il lui* témoigne un grand deſir de le voir; mais *la* mer qui les ſépare, ne permet pas à un vieillard comme lui de s'y expoſer. Il l'invite à venir lui même, & offre d'aller le trouver à Bayeux, qui peut bien ſuffire à trois Evêques: *Sedes Præſulibus ſufficit illa tribus.*

* Monaſt. Anglic. Ord. S. Bened. p. 555.

* Hiſt. Litt. ut ſup. pag. 275.

Nous connoiſſons trois enfans au moins que Samson de Douvre eut de ſon mariage, avant que de prendre le parti de l'Egliſe, ſçavoir:

Thomas II du nom, qui fut Clerc de la Chapelle de Henri I, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, premier Prévôt du Monaſtère de Beverley, & enfin Archevêque d'Yorck après Gerard, ſucceſſeur immédiat de Thomas I, dont nous venons de parler. Sa promotion à ce Siége arriva en 1108. On peut conſulter ſa vie dans le dixiéme Tome de l'Hiſt. Litt. de France, par les ſçavans Bénédictins de S. Maur, pag. 32, & ſuivantes. On y apporte un trait qui fait voir en quelle recommandation il avoit la vertu. Dans une grieve maladie qu'il eut, les Médecins lui ayant indiqué un remede oppoſé à la pureté, il déclara qu'il aimoit mieux être expoſé à

mourir, que de racheter sa vie à un tel prix. Dieu bénit la foi & la constance de son serviteur; il lui rendit sa premiere santé. Ce pieux Archevêque mourut en 1114, au mois de Février.

Richard II du nom, Trésorier de l'Eglise de Bayeux, en fut fait Evêque en 1109, & siégea jusqu'en 1133. Il aimoit & cultivoit les Lettres. Adelard de Bath, grand Philosophe de son tems, Anglois de nation, en faisoit grand cas. Il soumettoit volontiers ses Ecrits à son jugement, le regardant comme un Prélat d'un génie supérieur, & d'un sçavoir qui s'étendoit à toutes les Facultés de la Littérature. * On trouve dans le *Thesaurus novus Anecdotorum*, une courte Préface d'Adelard, adressée à cet Evêque, & que l'Auteur devoit mettre au devant d'un Dialogue *De rerum causis*, entre lui & son neveu. Richard de Douvre, Evêque de Bayeux, est regardé comme un des principaux bienfaiteurs du *Plessis-Grimoult*, par les biens que lui & ses freres aumônerent à ce Prieuré. * Etant apparemment resté seul héritier de sa maison, il unit pour toujours sa belle terre & baronie de Douvre à la manse de son Evêché, comme je l'ai marqué ci dessus.

* *Hist Litt. de France*, t. 10, pag. 54, 55. *D. Mart. Thes. nov. Anecdot. t.* 1, *p.* 291, 292.

* *Nov. Gal. Christ. t.* 11. *col.* 361.

Isabelle de Douvre, maîtresse de Robert Comte de Glocestre, bâtard de Henri I Roi d'Angleterre, Duc de Normandie, ne se trouve dans aucun Auteur que je sçache. Elle eut de ce Prince, Richard, qui succéda à Richard second du nom, Evêque de Bayeux, en 1133, après avoir obtenu dispense de Rome sur le défaut de la naissance. * Artur du Monstier, Récollet, dans son *Neustria pia*, pag. 743, qualifie ces deux Evêques d'oncle & de neveu:

* *Ord. Vital. lib.* 13, *Hist. Eccles. pag.* 908.

Duo illi Episcopi Bajocenses fuerant uterque Richardus I & II, avunculus & nepos. Cette Demoiselle a un Obit fondé dans la Cathédrale de Bayeux, dont le vieux Nécrologe fait mention en ces termes: 24 *die mensis Aprilis, Obitus Isabellis, matris Ricardi Episcopi Bajocensis, filii comitis Gloecestriæ.* Ne seroit-ce point elle qui a été le sujet de l'Epitaphe singulière que j'ai publiée, & qui a été imprimée au Journal du mois de Septembre de l'année dernière, pag. 192? La date de son Obit au 24 d'Avril, insinue que ce fut le jour de son décès. La femme désignée dans l'Epitaphe, mourut dans un âge avancé, & aux Fêtes de Pâques. Or Pâques, en l'année 1166, tomba au 24 d'Avril, comme on le voit par l'*Art de vérifier les dates*, pag. 48. Ces Epoques paroissent assez s'accorder entr'elles, & l'Epitaphe est assurément du même tems.

A Bayeux, ce 24 Mai 1760.

OBSERVATIONS

Sur JEAN DE LA TOUR, *qui livra, du tems de la Ligue, la Ville de Louviers à Henri IV; adressées à l'Auteur du Journal, par M. Durand, Professeur d'Humanités au Collége Royal d'Evreux.*

Je ne sçais, Monsieur, pourquoi on s'est accoûtumé à regarder comme un traître le Prêtre Jean de la Tour, parce qu'il a pendant la Ligue facilité à Henri IV. les moyens de se

rendre maître de la Ville de Louviers. Cette idée, outre qu'elle eſt injurieuſe à la mémoire d'un homme qui ne merite que des éloges, me paroît indigne de tout bon François ; par conſéquent je penſe qu'il eſt de l'équité de travailler à la détruire. Quelques courtes réflexions ſur cet événement ſuffiront, ſi je ne me trompe, pour opérer cet effet, & pour faire revenir les eſprits prévenus ſur le compte de ce bon citoyen : mais qu'on me permette de prendre les choſes d'un peu haut.

L'hiſtoire rapporte qu'en 1518 l'héréſie de Luther s'étant élevée à l'occaſion des indulgences accordées par le Pape Leon X, elle commença à ſe répandre en France en 1520. Cette contagion qui avoit pris naiſſance en Allemagne gagna aſſez promptement la France, où elle jetta de profondes racines, ſur-tout quand elle fut fortifiée de l'héréſie de Calvin, qui parut en 1555.

La Ville de Louviers cependant conſerva la pureté de la foi, dans le tems que la plûpart des villes de France étoient empoiſonnées de l'héréſie de Calvin ; & cela par les ſoins & la vigilance des Evêques d'Evreux, qui n'épargnerent rien pour la chaſſer de leur Diocèſe, ou pour empêcher qu'elle n'y entrât.

Claude de Saintes, Evêque d'Evreux, (c'eſt toujours l'hiſtoire qui parle) pouſſa les choſes ſi loin contre ceux de la Religion prétendue réformée, qu'il s'incorpora dans la Ligue qui diſputoit à Henri de Bourbon Roi de Navarre, la Couronne de France qui lui appartenoit de droit par la mort de Henri III.

Quelques perſonnes, ſous le faux prétexte que Henri III. favoriſoit ou toléroit la Religion Proteſtante, s'étoient mis en tête qu'il leur étoit

permis d'attenter à la vie de leur Roi, pour maintenir leur doctrine. Jacques Clément excité par ces furies infernales, se prêta à un si horrible attentat, & ce monstre ôta la vie à son Roi d'un coup de poignard, en 1589.

Après ce meurtre exécrable, le Roi de Navarre, Héritier légitime de la Couronne de France, monta sur le Trône, & commença à régner sous le nom de Henri IV. Les Ligueurs refuserent de le reconnoître pour leur Roi, sous prétexte qu'il professoit la Religion Protestante. Henri IV se mit aussi-tôt à la tête de ses Troupes, pour forcer ces rebelles de rentrer dans le devoir. Evreux fut assiégé par le Maréchal de Biron, & contraint de se rendre.

Suivant les Registres de l'Hôtel de Ville de Louviers, Henri IV ayant dessein de se rendre maître de Rouen, vint assiéger, le 11 Juin 1591, Louviers qui s'opposoit à son passage. La Ville fut prise sans avoir fait beaucoup de résistance, parce qu'elle fut livrée par un Prêtre, Clerc de Notre Dame, nommé *Jean de la Tour*. Voici comme la chose arriva.

Ce Prêtre fut envoyé par ceux de la Ville, au haut de la pyramide qui étoit fort élevée, avec ordre de tourner le drapeau du côté qu'il verroit arriver les ennemis, & du côté qu'il verroit l'attaque la plus forte. Le Roi pressa vivement Louviers du côté de la porte de Neubourg, & le Prêtre tourna le drapeau du côté de celle de Rouen; & ainsi le Roi entra dans la Ville sans y trouver grande résistance.

M. le Brasseur, Auteur de l'Histoire d'Evreux, trompé apparemment par de faux Mémoires, rapporte cette prise d'une autre maniere. Au mois de Juin, dit-il, le Roi ayant dessein d'attaquer la Ville de Rouen, alla assiéger Louviers

qui s'opposoit à son passage ; il le prit sans qu'il coûtât un seul soldat. Cela arriva le cinq de ce mois, par le moyen d'un Prêtre nommé *Jean de la Tour*, qui s'étant rendu au guet à l'heure de midi, & ayant pris la clef d'une porte, & empêché par-là que la barriere de cette porte ne fût fermée, il livra le passage & la Ville à Henri IV. Une prébende en l'Eglise Cathédrale d'Evreux, fut la récompense de ce traître, dont le Roi lui-même détesta la perfidie. Le Chapitre qui ne pouvoit souffrir la présence de ce malheureux, le dispensa de la résidence, & le tint présent à tout. Mais comme cela n'empêchoit point qu'il ne vînt tous les ans à l'Office de la Semaine-sainte & de Pâques, les Chanoines firent ensemble un complot de s'absenter vers la fin du Pseaume qui précéde le Cantique *Benedictus* (à Laudes) afin que le Choriste lui portât l'Antienne *Traditor autem*, qu'on chante à ce Cantique. La chose arriva comme ils l'avoient projetté. Le traître fut surpris & forcé de chanter. Il en porta sa plainte ; mais elle tourna à sa honte & à sa confusion.

De quelque façon que la ville ait été livrée, il est toujours certain qu'elle le fut par le moyen de ce Prêtre. Mais qu'il me soit permis de faire ici une réflexion au sujet de Jean de la Tour, que l'on considére comme un traître. Bien-loin de le regarder comme tel, je soutiens au contraire que c'étoit un des plus fideles sujets de Henri IV, & le plus affectionné des habitans de Louviers, à l'égard de ses concitoyens. Car qu'a-t-il fait ? sinon son devoir envers son légitime Roi, & empêché que ceux de Louviers ne tombassent dans les derniers malheurs par leur rebellion. Il n'est pas dou-

reux que ce Prêtre sçavoit aussi-bien que tout le Royaume, que la Couronne appartenoit *légitimement* à Henri Roi de Navarre ; puisque les plus ardens Ligueurs n'en disconvenoient pas, & que leur prétexte n'étoit que la religion. Mais il sçavoit de plus, selon toute apparence, que ce n'étoit qu'un prétexte frivole dont on se servoit pour disputer la Couronne à Henri IV, & qu'on n'étoit pas moins obligé de le reconnoître pour Souverain, & de lui *obéir*, de quelque religion qu'il fût. Je prétends donc que Jean de la Tour, bien-loin d'être traître, a été fidele à son Roi, en lui remettant une *ville* qui lui appartenoit de droit ; & qu'il a *rendu* un service signalé à ses concitoyens, en les mettant à l'abri de la colere d'un Souverain justement irrité contre des sujets rebelles.

S'il est vrai que ce Prince ait dit à Jean de la Tour, lorsqu'il se plaignoit de l'affront qu'il avoit reçu des Chanoines d'Evreux : *J'aime la trahison, mais je hais les traîtres* ; c'est que naturellement facétieux, il ne perdoit aucune occasion de dire un bon mot. S'il eût parlé sérieusement, il faudroit nécessairement conclure qu'il auroit regardé comme traîtres tous ceux qui avoient pris son parti : ce qu'aucun homme de bon sens ne peut penser. M. le Blanc du Roulet, Marquis de la Croisette, fut le premier qui lui remit les clefs du Pont-de-l'Arche, dont le Duc de Mayenne lui avoit confié le gouvernement. Pour le récompenser de sa fidélité, Henri IV lui donna celui de Louviers ; ce qu'il n'auroit assurément pas fait, s'il l'eût regardé comme un traître.

Plan de la Salle des Ecoles de Sorbonne.

PLAN de la Salle des Ecoles extérieures de Sorbonne, où se fait la distribution des Prix de l'Université de Paris, au mois d'Août de chaque année; (On y voit désignées les différentes places occupées par la Cour du Parlement, & par le Corps de l'Université.) levé géométriquement en 1758, & dressé en 1760 par J. N. *Buache*, Rhétoricien du Collége de Beauvais.

Ce Plan est élégamment gravé & fort joliment coloré. Pour l'exactitude, on doit être assuré qu'elle s'y trouve. L'Auteur porte un nom qui annonce au Public qu'il aura été aidé, ou tout au moins dirigé dans son travail, par un habile Maître. Il a l'avantage d'appartenir par les liens de la parenté à M. Buache, de l'Académie Royale des Sciences, très connu par ses rares talens pour la Géographie.

Ce Plan est sans doute une espéce de tribut de reconnoissance que ce jeune élève de l'Université a voulu payer à cette mere des Sciences, pour toutes les connoissances qu'il a puisées si abondamment dans son sein. Nous disons si (abondamment), parce que nous nous rappellons d'avoir vû le nom de M. Buache dans les Listes triomphales de l'Université.

Ce jeune Rhétoricien nous ayant communiqué des détails assez étendus sur les cérémonies qui s'observent à la distribution générale des Prix de l'Université, & sur la fondation de ces mêmes Prix; nous avons cru faire plaisir au public, & ne point faire de peine à l'Auteur, de les donner ici.

DESCRIPTION

De la Salle des Ecoles extérieures de Sorbonne, où se distribuent tous les ans les Prix de l'Université.

La Salle des Ecoles extérieures de Sorbonne a deux entrées ; l'une au midi, du côté de la place, & l'autre à l'occident, du côté de la rue de Sorbonne. Elle a douze toises de long, & six toises quatre pieds de large, sur cinq toises de haut ; comme on le peut voir dans le Plan au bas duquel on a *présenté* la coupe de cette Salle, selon sa longueur, & ensuite selon sa largeur.

Les personnes qui composent l'Assemblée le jour de la distribution des Prix, y sont placées dans l'ordre suivant.

En entrant par la Place de Sorbonne, où est la principale porte, le Parlement se met vis-à-vis la Chaire de l'Orateur qui doit ouvrir la cérémonie par un Discours Latin, Monsieur le Premier Président à la tête ; MM. les Gens du Roi sont à la droite de la Chaire. Quand le Châtelet y vient, il se place à la gauche.

M. le Recteur a son siége près, & à la droite de la Chaire. Le Tribunal de l'Université se place ensuite des deux côtés de la Chaire. Il est composé, outre M. le Recteur, du Doyen de la Faculté de Théologie, du Doyen de Droit, du Doyen de Médecine, du Procureur de la Nation de France, du Procureur de la Nation de Picardie, du Procureur de la Nation de Normandie, du Procureur de la Nation d'Allemagne, du Syndic, du Receveur & du Greffier, tous en habits de cérémonie.

Les compoſans de Claſſes ſupérieures, Troiſiéme, Seconde & Rhétorique, ont leur place ſur des gradins qui régnent tout le long de la Salle, en face de la Chaire de l'Orateur, ou aux deux côtés de cette même Salle. Pour les compoſans des Claſſes inférieures, ils occupent ſept rangs de gradins qu'on a pratiqués dans la Tribune.

La décoration de la Salle conſiſte en deux rangs de très-belles tentures de Tapiſſeries, poſés l'un ſur l'autre. Le premier eſt une belle verdure, l'autre une tenture à perſonnages, repréſentant des hiſtoires de la Fable. La Chaire de l'Orateur eſt ornée de riches Tapis de velours cramoiſi, brodés & relevés en boſſes d'or.

M. le Recteur eſt aſſis à côté de la Chaire à droite, ſur un fauteuil de velours cramoiſi, garni en galons & franges d'or; & ſur l'appui de l'eſtrade, devant lui, eſt un grand tapis auſſi de velours cramoiſi, avec deux rangs de larges galons d'or.

Le Corps de l'Univerſité qui ſe trouve placé ſur l'eſtrade aux deux côtés de la Chaire, comme on l'a déja dit, eſt aſſis ſur des chaiſes de velours cramoiſi, enrichi de galons d'or; & ſur les appuis qui ſont devant eux, ſont de magnifiques Tapis de Perſe.

Tout le parterre de la Salle eſt couvert de Tapis de Turquie, ſur leſquels ſont:

1°. Une enceinte, formée de quarante-deux fauteuils de velours cramoiſi, galonnés en or, pour MM. du Parlement.

2°. Derriére ce premier rang de fauteuils, en eſt un autre de chaiſes, pour ſervir de ſupplément, en cas de beſoin, aux places déſtinées à MM. du Parlement. Autour de cette premiére

enceinte, sont des rangs de chaises & des bancs couverts de tapis pour les Membres de toutes les Académies, & autres personnes invitées.

3°. Au-dessous de la Chaire, est une estrade de la hauteur d'une marche, où est posée une table couverte d'un tapis de velours cramoisi, qui porte les Prix & les Couronnes destinés aux vainqueurs.

Lorsque le Corps du Parlement, le Tribunal de l'Université & les aspirans aux Prix sont placés, les portes qui sont gardées par des suisses de la Maison du Roi, s'ouvrent, & on laisse entrer ceux qui se présentent. On leur donne des chaises à mesure qu'ils entrent, jusqu'à ce que toutes les places soient remplies: ce qui fait en tout près de 2000 personnes. Alors on referme les portes. Les fanfares placées sous la Tribune, & qui ont donné à l'entrée du Parlement, donnent encore jusqu'à ce que l'Orateur, qui est un Professeur de l'Université, soit monté en chaire. Le Discours fini, les fanfares recommencent.

M. le Recteur descend ensuite de sa place au gradin, où est la table des Prix. Après que le Prix d'éloquence Latine, fondé en faveur des Maîtres-ès-Arts, a été adjugé, M. le Greffier de l'Université nomme les vainqueurs. Celui qui a remporté le premier Prix, est présenté par le Syndic, accompagné du Receveur, portant le Prix à M. le Premier Président du Parlement, qui le couronne de sa main, & lui fait l'honneur de l'embrasser. Les autres Prix sont distribués par le Recteur. Cette distribution se fait au son des fanfares, & avec de grands applaudissemens de la part de l'Assemblée.

Il est bon de remarquer que tous les Ecoliers qui ont été couronnés à l'Université, ont de droit

droit un Prix dans leur Collége, pour chaque Prix qu'ils ont remporté à l'Université.

Fondation des Prix.

Un établissement aussi avantageux aux Lettres doit son origine à un événement qui mérite d'être rapporté. M. Louis le Gendre, Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise Cathédrale de Paris, mort en 1733, avoit laissé par son testament une somme pour fonder des Prix de Poésie & de Musique. Ceux qu'il avoit nommés pour présider à la distribution de ces Prix, ne voulurent point se charger de cet emploi. M. de Fleuri, Procureur Général du Parlement, voyant le legs de M. le Gendre en quelque sorte abandonné, se proposa d'en faire une application utile, & qui pût tourner à l'avantage des Etudes de l'Université. M. de Maupeou, alors premier Président, entra volontiers dans les intentions de M. le Procureur-Général. Ces deux Magistrats communiquerent leur projet à leur Compagnie. Elle l'approuva; & ordonna en 1746, que le legs de M. le Gendre seroit attribué à l'Université pour des Prix qui se distribueroient solemnellement chaque année aux Ecoliers des dix Colléges de plein exercice. Il n'y eut d'abord que ceux de Rhétorique, de Seconde & de Troisiéme, qui eurent part à cette distribution.

En 1749, M. Charles Coffin, ancien Recteur & Principal du Collége de Beauvais, fit à l'Université une rente de 50 liv. pour la fondation de deux Prix de Version, en Troisiéme.

En 1758, M. Bernard Collot, ancien Pro-

seur du Collége du Plessis, & Chanoine de la Cathédrale, rendit la distribution des Prix de l'Université plus complette, en léguant une somme de 400 liv. de rente, qui a été appliquée pour la fondation d'un Prix de Version en Rhétorique, d'un Prix de Vers en Troisiéme, & d'un nombre de Prix suffisans pour les trois Classes inférieures, qui ne composent qu'en Thême & en Version Latine.

En 1750, M. Coignard, l'un des plus fameux Libraires de Paris, a fondé le Prix d'Eloquence Latine, dont on a déja fait mention. Ce prix est une bourse de 400 liv. Les Maîtres-ès-Arts & Professeurs de l'Université de Paris, comme de celles de Rheims & de Caën qui lui sont affiliées, peuvent seuls y prétendre. Les Professeurs de Rhétorique & de Philosophie de l'Université de Paris, n'y concourent pas, parce que c'est parmi eux que les Juges sont choisis.

Lorsque le tems pour les Compositions de l'Université est arrivé, chaque Régent choisit les meilleurs sujets de sa Classe. Ils se rendent aux jours indiqués par le Recteur, dans la Salle de Mathurins; & là, sous l'inspection de deux Professeurs qui ne les quittent pas, ils travaillent sur la matiére qui leur a été dictée dans le lieu même. Toutes les Compositions sont portées ensuite chez le Recteur. Elles sont examinées avec une scrupuleuse exactitude par des Professeurs que nomme le Tribunal de l'Université. Lorsque l'Examen est fait & arrêté, le Recteur annonce, par un Mandement affiché dans tout Paris, le jour de la distribution des Prix.

LISTE

Des premiers Prix de Rhétorique, distribués par MM. les premiers Présidens du Parlement, depuis leur fondation jusqu'à présent.

M. de Maupeou, premier Président.

Années.	*Recteurs.* Messieurs.	*Rhétoriciens.* Messieurs.	*Colléges.*
1747. 1748.	Cochet.	Vilkinſon, de Dublin.	*Graſſins.*
		Guerain, de Paris.	*Graſſins.*
1749. 1750.	Hamelin.	Thomas, de Clermont.	*Lizieux.*
		Amé, de Coutances.	*Harcourt.*
1751. 1752.	Guerin.	Le Bon, de Paris.	*Graſſins.*
		Des Landes, de Laval.	*Pleſſis.*
1753. 1754.	Fourneau.	Truchi, de Paris.	*Beauvais.*
		De Colbert, d'Ecoſſe.	*Harcourt.*
1755.	Du Laurent.	De Riſle, de Clermont.	*Lizieux.*
1756. 1757.	Le Bel.	De la Harpe, de Paris.	*Harcourt.*
		Idem, De la Harpe.	

M. de Molé, premier Président.

1758. 1759.	Vicaire.	Leveque, de Rouen.	*Pleſſis.*
		Le Roux, de Paris.	*Lizieux.*
1760.	Gigot.	Johnſon, d'Irlande.	*Pleſſis.*

Un Curieux, qui s'occupe de recherches ſur notre Hiſtoire, voudroit avoir des éclairciſſemens ſur les deux queſtions ſuivantes :

» 1°. Qu'eſt-ce que le droit d'Atrier dans » Evreux ? Quelle eſt l'origine de ce droit ? » Pourquoi pluſieurs Seigneurs des environs » de cette Ville ont le même droit dans une » même maiſon ? »

» 2°. Pourquoi nos plus célèbres Historiens » ne s'accordent-ils pas sur le champ de la » bataille d'Ivry, gagnée en 1590 par Henri IV, » sur l'armée de la Ligue ? Quel est le véri- » table endroit où elle s'est donnée, & s'il n'y » est pas arrivé quelque événement qui ait » échappé aux plus fideles Historiographes ? »

Nous invitons M. Durand, dont on a lu plus haut les observations sur Jean de la Tour, à traiter sur-tout la premiére question. Il est plus à portée que personne de s'instruire de ce qui en fait l'objet, puisqu'il réside à Evreux. Si les occupations lui permettoient de s'exercer aussi sur la seconde, nous ne nous y opposons pas, à beaucoup près. Nous faisons aussi les mêmes invitations à M. Beziers, dont nous recevrons toujours les piéces avec plaisir ; & si nous osions, nous prierions M. Dreux-du-Radier de se ressouvenir aussi de nous dans cette occasion, ou plutôt du Public, qui se plaint quelquefois de son silence.

Progtamme de l'Académie d'Amiens.

L'ACADEMIE des Sciences, Belles-Lettres & Arts d'Amiens, le 25 Août 1761, distribuera deux Prix, dont chacun est une Médaille d'or, de la valeur de 300 liv.

Pour sujet d'un des Prix, elle demande : *Quel a été l'état du Commerce en France, depuis le régne de François I jusqu'à celui de Louis le Grand inclusivement ?*

Et pour sujet du Prix de Littérature, *La droiture du cœur est-elle aussi nécessaire dans la recherche de la vérité, que la justesse de l'esprit ?*

Les ouvrages seront reçus jusqu'au premier Juin inclusivement, & adressés, francs de port, à M. *Baron*, Secrétaire perpétuel de l'Académie, à Amiens.

REPONSE

De M. THOMÉ, *Chanoine de l'Eglise de Meaux, à la Lettre du R. P.* RICHARD, *Dominicain, Auteur du Dictionnaire des Sciences Ecclésiastiques, insérée dans le Journal Chrétien, du mois de Juin dernier.*

MON Révérend Pere, je crois vous avoir fait pressentir dans ma Lettre, que la modestie qui me convient à tous égards, ne me permettoit d'enviſager qu'un point de l'immenſe horizon que vous parcourrez, & mon objet eſt bien moins étendu que vous, & d'après vous, Monſieur l'Abbé Joannet me le donne à entendre. J'ignore quel intérêt peut avoir ce Sçavant pour m'engager à m'*occuper de quelqu'autre projet*, & par quel motif il condamne d'avance ce dont il n'a pas connoiſſance.

Ainſi, mon Révérend Pere, ce titre de glaneur que voulez bien me confirmer juſqu'à trois fois dans votre Lettre, je n'oſe, & je ne puis l'accepter que pour un ſeul article; puiſque mon inſuffiſance m'avertit de me borner à un ſeul. Jugez par-là de ma vénération pour les puiſſans génies qui embraſſent tout. C'eſt dans ces ſentimens que j'ai l'honneur d'être, &c.

THOMÉ, *Chanoine de l'Egliſe de Meaux.*

A Meaux, ce 9 Août 1760.

L'INNOCENCE VENGE'E.

Mens sibi conscia recti.

Virg. Æneid. lib. 1, v. 603.

Quel Démon ennemi de l'humaine nature,
De l'artifice affreux emprunte les détours !
Pour comble de forfaits, verrai-je l'imposture
Accabler l'innocent par ses cruels discours ?
D'un ami soupçonné j'embrasse la défense ;
Paroissez, ennemis, de quoi l'accusez-vous ?
Je n'oppose à vos traits que sa seule innocence,
Imitez ses vertus sans en être jaloux.
De vils adulateurs la cohorte infidéle,
Aux dépens du mérite établit son bonheur ;
Elle en impose aux Grands par l'éclat d'un faux zéle,
Et les abreuve enfin du poison de l'erreur.
Défiez vous de leur trame secrette,
Tachez de pénétrer jusqu'au fond de leur cœur,
La conduite du crime est souvent indiscrette,
Un esprit attentif découvre sa noirceur.
D'un Tartuffe orgueilleux l'indigne stratagême
Se cache sous un voile épais & dangereux,
Tout est mensonge en lui, sa religion même ;
L'artifice est dans son cœur, & la paix dans ses yeux.
De son ami perfide éclaircissez le mystére.
Envieux & jaloux du mérite d'autrui,
Il outrage l'honneur dans sa noble carriére,
Si l'on est vertueux, l'on est son ennemi.
Sous ces dehors fardés reconnoissez l'envie ;

Son œil équivoque & douteux
Ne fixe ſes regards ſur la plus belle vie,
Que pour la déchirer par des traits odieux.
Quel eſt ce vil mortel dont l'extrême inſolence
Inſulte aux malheureux dans leur adverſité ?
Quoi ! C'eſt-là le tribut de ta reconnoiſſance ?
Ingrat ! ton cœur ſe vend dans la proſpérité,
Sont-ce là les auteurs de la cabale injuſte
Qu'on forme contre vous ? Ami, ſur un ſoupçon
Condamne-t'on le juſte ?
Ce ſeroit renoncer à la ſaine raiſon.
La ſeule vérité peut percer les nuages :
De l'innocence elle ſoutient les droits,
Elle brave l'envie, & ſes ſanglans outrages,
Le préjugé ſuccombe à l'aſpect de ſes loix.
Dans ſon accablement l'homme foible s'oublie.
Le Héros au-deſſus de ſon adverſité,
Sçait immoler ſon bonheur & ſa vie,
Sans rien perdre de ſon égalité.
Quoi ! le ſoupçon fut-il jamais un crime ?
Une ame inacceſſible à la prévention,
Sur un faux bruit n'ôte point ſon eſtime ;
Un cœur vrai, généreux, juge ſans paſſion.

Par M. DAGUES DE CLAIRFONTAINE *du Mans.*

Le CHIEN & les RATS des champs.

FABLE.

MOUFFLARD, dogue de son métier,
Commensal d'un riche Fermier,
Dans les champs, pendant l'Oust, (1) étoit en sentinelle,
Lorsque les Moissonneurs fatigués du Soleil,
S'en alloient sur le soir, dans les bras du sommeil
Reprendre une force nouvelle.
Là, maint Rat sortant de son trou,
Venoit fourager la javelle;
Mais aucun n'en mangeoit son sou.
Moufflard, plus fin qu'un vieux matou,
Vous leur donnoit bientôt la chasse,
Vous happoit les moins diligens,
Vous les estropioit, les tuoit sur la place,
A coup de pattes & de dents.
» Messieurs les Rats, laissez-nous faire;
» Nous sçaurons vous mener bon train.
Or, voici bien une autre affaire,
Dans le tems que notre Mâtin,
Pour mieux assurer sa victoire,
Poursuit le peuple *pille-grain*
Jusqu'au-de-là du territoire,
Certain fripon d'autre part, qui dans ces champs
Ne voyant ni bêtes ni gens,
Des trésors de Cérès charge mainte bourique,
Et puis de détaller, de se mettre à l'écart,

(1) Pendant la récolte des Bleds.

Si bien qu'il fit d'un coup plus de tort à Mouffard,
Que n'eût fait des Souris toute la république
Dans un long espace de tems.

Souvent l'attention qu'on donne aux bagatelles,
Fait que l'on néglige pour elles
Des objets bien plus importans.

Par un Soissonnois.

COUPLET

A UNE DEMOISELLE.

Vaudeville de la Soirée des Boulevards.

Vous avez de Vénus la grace,
Tous les cœurs volent sur vos pas.
Loin de vous rien ne vous efface,
Près de vous tout est sans appas.
De ses dons le Dieu de Cythère
Se plut, Iris, à vous orner :
Il n'oublia pas l'art de plaire,
Oublia-t-il celui d'aimer ?

Par M. le Chevalier de Chambray.

VERS

A Mademoiselle DE BELAIR, *par l'Anonyme des environs de Tours.*

Une grande voix, de beaux yeux
Vous assurent bien des hommages;
Mais par des dons plus précieux
Vous vous rendez l'amour des sages:
Vous joignez, charmante BELAIR
A des vertus jamais sauvages,
Le bon esprit & le bel air.

PRECIS

D'un Procès jugé depuis peu par Arrêt du Parlement de Paris, en faveur d'un Prémontré, appellant comme d'abus des peines rigoureuses auxquelles il avoit été condamné par ses Supérieurs.

Il s'est jugé, le Vendredi 22 du mois d'Août dernier, en la Grand'Chambre, une affaire d'appel comme d'abus, qui a fixé l'attention du Public & qui la méritoit. M. Gervaise de la Touche, Avocat, dont le Mémoire a été lû avec plaisir, tant par la raison de l'intérêt qu'il a sçu inspirer en faveur de son client, que par la force & la netteté avec laquelle il a approfondi & développé un point de Droit

Public très-intéressant, présente ainsi la question en tête de son Mémoire.

» Le Supérieur Monastique qui n'a point de » Juriſdiction, mais seulement une autorité » correctionelle sur ses Religieux, semblable » à celle que les peres ont sur leurs enfans, » peut-il arbitrairement, c'est-à-dire sans » cause ni raison, sans forme d'instruction ni » d'information, condamner un Religieux » sous des qualifications atroces, à des peines » spirituelles & temporelles qui emportent infa- » mie dans l'Ordre & au-dehors; telles que » l'excommunication, l'amende honorable, » la prison, une peine *de très-grieve coulpe* » qu'on n'explique point; destitution d'une » place non-amovible, expulsion de la maison » où il a fait vœu de stabilité, exil à 150 » lieues; privation de voix active & passive » pour toute la vie, incapacité de posséder ja- » mais aucun bénéfice ni office claustral; » assignation du dernier rang, en quelque » maison de l'Ordre qu'il puisse jamais se » trouver? De pareilles peines sont-elles du » ressort de l'autorité correctionelle? »

Le Frere Lemoine Profès, & Procureur conventuel de l'Abbaye de Saint Yves de Braine, Ordre de Prémontré, avoit interjetté appel comme d'abus, d'un Jugement rendu par le Général de Prémontré, sur une procédure très-irrégulière faite par les Freres Richard & de Vinay, qui étoient alors, l'un Procureur-Général de l'Ordre, & l'autre Abbé de Villers-Cotterets.

Par ce Jugement du 23 Août 1756, le Général, en déchargeant le Frere Buneau, Prieur de Braine, des chefs d'accusation portés contre lui comme inadmissibles, avoit condamné

le Frere Lemoine (a) à faire une espéce d'amende honorable publiquement, à genoux, & nue tête ; à demander pardon, à être enfermé dans *les prisons* de l'Abbaye de Braine, * pour y rester pendant trois ans ; y subir pendant quarante jours *la peine de très grieve coulpe*, destitué ensuite du droit de demeurer dans la Maison où il a fait profession & vœu de stabilité ; *emissionné*, envoié dans la Maison de Beauport, au fond de la Bretagne, à 150 lieuës de sa famille, pour y vivre pendant dix ans ; déclaré inhabile à posséder jamais aucun office claustral, ni bénéfice ; privé le reste de ses jours de toute voix active & passive, & à être toute sa vie le dernier des Prêtres, en quelque Maison de son Ordre qu'il pût se trouver.

* L'Abbaye n'a point la Seigneurie de Braine.

Ces peines atroces pour un Religieux en place lui étoient infligées, sous les qualifications plus atroces encore de diffamateur, de calomniateur, de spoliateur des biens de sa Maison, de violateur de la foi du serment. Il semble, dit M. Gervaise dans son Mémoire, que par l'excès de ces honteuses qualifications, on ait cherché à se mettre à l'abri du reproche sur l'excès de la condamnation.

Par l'Arrêt rendu, au rapport de M. le Noir, le 22 du mois d'Août dernier, il a été dit qu'il y avoit abus dans le Jugement du 23 Août 1756, & dans l'Obédience du 10 Septemb. audit an. Le Frere Lemoine, déchargé des imputations

(a) Sept Religieux, de huit qui composoient la Maison, avoient demandé la déposition de leur Prieur. On avoit trouvé le moyen d'en faire désister six. Le Frere Lemoine étoit resté seul à soutenir la vérité des faits sur lesquels il avoit inutilement demandé que l'on informât.

à lui faites, & des condamnations contre lui prononcées par ledit Jugement ; il a été ordonné que le Général de Prémontré lui donneroit une obédience pour une des maisons dudit Ordre, du ressort du Parlement, autre que celle de Braine ; & ce du consentement du Procureur-Général, dans laquelle Maison ledit Frere Lemoine demeureroit sous la Sauvegarde de la Cour, jusqu'à ce que les Parties se soient conciliées. Comme aussi il a été ordonné que ledit Général assigneroit audit Frere Lemoine, une pension de 520 liv. sur les revenus & manse conventuelle de l'Abbaye de Braine ; sçavoir, 400 liv. pour sa pension, & 120 liv. pour son vestiaire, qui lui seroient payées de trois mois en trois mois : & dès à présent ledit Général a été condamné à lui payer sur sa quittance la somme de 1200 liv. pour sa pension & vestiaire, jusqu'au jour de l'Arrêt. Faisant droit sur le Réquisitoire du Procureur-Général, il a été ordonné que ledit Général se retireroit dans six mois pardevers le Roi, pour obtenir des Lettres Patentes sur les Statuts de l'Ordre de Prémontré ; s'il plaît au Roi lui en accorder, les présenter à la Cour, pour y être enrégistrées, si faire se devoit : & ledit Général a été condamné en tous les dépens envers le Frere Lemoine.

L'Arrêt a été levé & signifié le 27 Septembre 1760.

Le Frere Lemoine a choisi le Mont Saint-Martin pour sa demeure, qui est près de Bouin en Picardie, à quatre lieues de sa famille, & M. le Procureur-Général lui a fait donner son obédience.

ARTICLE II.

NOUVELLES ETRANGERES.

ETATS de l'Empire d'Allemagne.

De Vienne. I. ON a ressenti ici le 13 Août, vers les sept heures du soir, une secousse de tremblement de terre; mais elle a été fort légère, & elle n'a causé aucun dommage.

Le Roi de Prusse, après avoir tenté *inutilement* de se rendre maître de Dresde, est passé en Silésie. Son armée a beaucoup souffert des marches forcées qu'il lui a fait faire, pour la dérober aux poursuites du Général de Daun. Le Baron de Laudon qui, avoit été obligé à l'approche du Prince Henri, de lever le siége de Breslau, se trouva engagé le 15 Août dans une action près de Lignitz, avec toute l'armée du Roi de Prusse. Ce Général, après avoir fait la plus belle défense, jugea qu'il étoit prudent dans une pareille circonstance de faire retirer ses troupes du combat. La retraite se fit sans précipitation, & avec la contenance la plus ferme. Les deux bataillons de Grenadiers de Laudon protégerent cette retraite en occupant les hauteurs de Binowits. Le Colonel de Rouvroy y conduisit l'artillerie; & il s'en servit avec tant d'habileté, que les corps Prussiens qui avoient été détachés à notre poursuite, furent contraints de se retirer.

Toutes les troupes se sont comportées dans cette action avec la plus grande valeur, & la

perte de l'ennemi ne peut être que fort considérable. Les patrouilles envoyées le lendemain sur le champ de bataille, ont rapporté qu'il y avoit eu deux régimens Prussiens presqu'entièrement détruits. Nous avons fait quantité de prisonniers parmi lesquels sont un Colonel, un Major, plusieurs Capitaines & autres Officiers de moindre grade.

Suivant l'état dressé après cette affaire, nous avons eu quatorze cents vingt & un hommes tués, & deux mille trois cens soixante & dix blessés. Le nombre des manquans étoit de deux mille cent quarante; mais un grand nombre de ces derniers ont rejoint successivement leurs corps.

Les Lieutenants-Généraux de Draskowitz & de Campitelli ont été blessés, ainsi que les Généraux-Majors de Giannini, de Calemberg, de Gourcy & de Rebbach. Le Baron de Biela & le Comte de Gondrecourt, Généraux-Majors, ont été faits prisonniers.

Après cette action le Roi de Prusse se mit en marche pour se rapprocher de Breslau. Ce Prince a été rejoint par le corps d'armée que commande le Prince Henri son frere. D'un autre côté, le Général Comte de Lascy & le Baron de Laudon se trouvent réunis au Maréchal de Daun. Le quartier général de l'armée Autrichienne étoit le 30 Août à Cuntzendorff. Les Prussiens campoient entre Goltzen & Plaffendorf.

De l'Armée de l'Empire.

II. Le Prince de Deux-Ponts ayant résolu d'attaquer le Général Hulsen dans le Camp avantageux qu'il occupoit à Strehla, fit marcher, le 19 Août, à dix heures du soir, trois différens corps aux ordres du Prince de Stolberg, & des Généraux de Gualco & de Claefeld,

& l'armée se mit en mouvement à minuit. L'affaire commença à quatre heures du matin, & après un feu de mousqueterie très-vif, qui a duré près de quatre heures, le Général Hulsen fut forcé d'abandonner son camp avec perte de deux mille hommes, & de quatre pièces de canon. On l'a suivi pendant plus de deux lieues, & il s'est retiré sous Torgau. Le Prince de Deux-Ponts qui a intention de chasser l'ennemi de son nouveau camp, a fait faire à son armée, depuis l'action du 20, différentes manœuvres qu'il a jugées nécessaires pour réussir dans ce projet.

De l'Armée Françoise.

III. La réserve commandée par le Chevalier de Muy, quitta le 21 Août son *camp* près de Statberg, pour aller le même jour à Ober-Elsunguen, & le 22 elle vint camper à la gauche de l'armée, près du village d'Eckershausen. Les régimens de Dragons de Royal & Thianges, & six cens hommes de la troupe de Fischer qui étoient restés aux ordres du Baron de Travers, Maréchal de Camp, dans les environs de Statberg, depuis le départ de la réserve, s'étant repliés le vingt-deux, furent attaqués le même jour près de Zierenberg par un corps aux ordres du Prince Héréditaire. Ces troupes firent des prodiges de valeur dans cette occasion. Le Duc de Fronsac, qui commandoit les Dragons, le Marquis de Thianges, & le Comte de la Blache, se sont particuliérement distingués; le régiment Royal a beaucoup souffert, ainsi que la troupe de Fischer. Toutes ces troupes rejoignirent ensuite la réserve.

Le 6 Septembre, à deux heures du matin, un corps de quatre à cinq mille hommes, commandé par le Prince Héréditaire de Brunswick,

wick, se porta sur Zierenberg, petite ville de la Hesse, à trois lieues de Cassel ; elle étoit occupée par les deux régimens des Volontaires du Dauphiné & de Clermont. Les Grenadiers Anglois ayant pénétré dans la ville y firent trois cens soixante & seize prisonniers, tant de l'Infanterie que des Dragons, & une trentaine d'Officiers, parmi lesquels se trouvent M. de Nortmann, Brigadier, qui commandoit cette Brigade, & M. de Comeiras, Colonel du régiment des Volontaires de Clermont. Ces deux Officiers ont été blessés. M. de Viomenil, qui a aussi été blessé légerement, ayant rassemblé ce qui restoit des deux régimens, a suivi les ennemis dans leur retraite, & a repris poste à Zierenberg. Il y a eu dans cette affaire environ cinquante hommes tués, tant du côté des Anglois que celui des François.

Le 9, notre Armée a fait à Geismar avec beaucoup de succès un grand fourage, qui a été protégé par un corps de quinze mille hommes, que commandoit le Prince de Condé.

On parle beaucoup d'un avantage considérable, remportée sur les ennemis par un corps de troupes aux ordres de M. de Stainville. Comme nous n'avons point encore vû le détail de cette affaire dans aucun papier public, nous n'en pouvons rien dire de bien positif. Ce sera pour le prochain Journal.

ARTICLE III.

ETATS du Midi.

I. LE Doge Mathieu Franzone ayant rempli le tems ordinaire de cette dignité, De Gênes.

la dépola le 21 Août, & il quitta le Palais Ducal pour retourner dans son Hôtel. On procédera bientôt à l'élection d'un nouveau Doge; plusieurs candidats sont sur les rangs.

Nous avons appris de Corse, qu'un détachement de cent cinquante hommes, envoyé par le Commissaire Général de la République, s'étoit emparé d'un petit Fort, situé entre Furiani & Bastia. Les Rebelles y vinrent en force pendant la nuit, & ils obligerent sa petite garnison de se replier sur Bastia; mais ils n'entreprirent pas de s'y maintenir, & nos troupes y rentrerent le lendemain en plus grand nombre.

On a fait partir depuis peu pour *l'Isle de* Corse, deux galeres & deux bateaux plats chargés de troupes. Après l'arrivée de ce renfort, on se propose d'attaquer le Fort de Farinola que les Rebelles occupent. Un corps de cinq cens hommes de ces derniers, a pris poste près du Cap Corse. Les Rebelles ont échoué dans leur entreprise contre le Fort de Balagna. Il régne dans l'Isle une grande fermentation. On rapporte que le Sieur Paoli, Chef des Rebelles, a découvert une conspiration tramée contre lui, & qu'il a fait mettre à mort deux des Chefs du complot, & qu'il a réservé le troisiéme pour avoir connoissance de ses complices.

On croit que le Cardinal Spinola, qui doit passer par cette ville, en revenant d'Espagne, est chargé d'un projet d'accommodement, qui pourra terminer nos difficultés avec le Saint Siége.

De Rome. II. Le Pape a déclaré qu'il destinoit la Rose d'Or, qu'il bénit, suivant la coûtume, le premier Dimanche du Carême, à l'Infante Isabelle

de Parme. Il a nommé Don Jean-Baptiſte Rezzonico, l'un de ſes neveux, pour porter ce préſent à cette Princeſſe.

On eſpére que les différends élevés entre notre Cour & celle de Portugal, pourront être terminés à l'amiable. On fit partir le 16 du mois de Juillet pour Liſbonne, un Courier avec des dépêches, dont la réponſe a été attendue avec impatience. Nos différends avec la République de Gênes ſont auſſi en voie d'accommodement.

Sa Sainteté a donné au Cardinal Antonelli la place de Préſident de la Congrégation des Indulgences & des Reliques, vacante par la mort du Cardinal Portocarrero. Elle a reçu M. Xavier Pirelli, Evêque de Sarni, au nombre de ſes Prélats Domeſtiques; & Elle l'a nommé Evêque Aſſiſtant du Saint Siége. Don Emmanuel de Roda, ci-devant Agent du Royaume d'Eſpagne, à été déclaré par Sa Majeſté Catholique ſon Miniſtre *par interim*, à la place du Cardinal Portocarrero. On a découvert, en fouillant dans les ruines d'un ancien édifice, une figure de Diane, avec une inſcription Grecque. Cette ſtatue fait l'admiration des Artiſtes de cette ville.

Le Cardinal Agapit Moſca, de l'Ordre des Diacres, eſt mort le 21 Août en cette ville, âgé de 82 ans. Il avoit été décoré de la Pourpre par Clément XII. Cette mort fait vaquer un troiſiéme Chapeau dans le Sacré Collége.

Sa Sainteté ayant fait préſent à l'Académie des Arcades, d'une ſomme conſidérable pour le rétabliſſement du Boſco Parraſio, où elle s'aſſemble, elle réſolut de tenir le 25 Août une Séance extraordinaire pour en remercier le Souverain Pontife.

De Naples. III. Le Bailli Gaëtani, Général des Galéres de Malthe, envoyé par le Grand-Maître de l'Ordre, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, pour complimenter le Roi sur son avénement au Trône, arriva sur la fin du mois d'Août en cette ville. Ce Ministre s'étoit auparavant rendu à Palerme, où il a reçu, au nom du Grand-Maître, l'investiture de l'Isle de Malthe, ainsi que de celle de Gozzo & du Château de Tripoli, qui doit être renouvellée à chaque changement de Souverain dans le Royaume de Sicile. Le Vice Roi, chargé de la procuration de Sa Majesté, lui conféra cette investiture, & reçut la foi & l'hommage, dûs pour ces possessions, avec le tribut d'un faucon que la Religion paye annuellement au Roi des Deux-Siciles.

Le Conseil de Régence donne la plus grande application aux affaires. Il a fait faire un Réglement, dont l'objet est de diminuer les dépenses des ouvrages publics, en soumettant à une révision exacte les comptes des Entrepreneurs.

De Madrid. IV. Sa Majesté voulant donner au commerce des grains dans ce Royaume, la liberté convenable pour faire régner l'abondance, a déchargé cette denrée de tous droits à son entrée dans les Ports d'Espagne. Elle vient de donner une Déclaration concernant l'article VIII du concordat, passé en 1737, entre cette Cour & celle de Rome. Cette Déclaration confirme les dispositions de cet article, & elle ordonne que tous les biens acquis depuis cette année par le Clergé du Royaume, seront sujets aux mêmes taxes & impositions que ceux des autres sujets du Roi.

Don Blaz de Lezo, Lieutenant-Général des

Armées Navales, étant mort en 1740, peu de tems après la levée du siége de Carthagene d'Amérique, à laquelle il contribua beaucoup par les bonnes dispositions qu'il fit avec la flotte qu'il commandoit; Sa Majesté a recompensé ses services en accordant à son fils Don Blaz de Lezo, Conducteur des Ambassadeurs, un titre héréditaire de Castille.

Un Courier extraordinaire dépêché de Cadix par Don Etienne-Joseph de Abaria, Président du Tribunal de la Contractation, nous a appris l'arrivée des deux vaisseaux du Roi, *le Tridents* & *le Rusé*. Ils apportent, pour le compte de Sa Majesté, & pour celui du commerce, six millions trois cens soixante & onze mille sept cens quatre-vingts-douze piastres fortes en argent & en or monnoyés ou travaillés; six mille six cens vingt-quatre arrobes de cochenille fine, neuf cens quatre-vingt-dix d'indigo, cinquante surons de cacao, six cents caisses de sucre, huit cent quarante-six surons de tabac en poudre, & trente six en feuilles; cinq cens cuirs en poil, & quarante planches de cuivre avec plusieurs productions de l'Amérique.

Les Lettres de Madrid du 27 Août, marquent ce qui suit: On apprend de Lisbonne que les deux Freres naturels du Roi, Dom Antoine & Dom Joseph, ont été conduits au Couvent de Bosaco, dans lequel ils sont étroitement gardés. Tous leurs papiers & leurs effets ont été transportés de leur Palais dans celui de Sa Majesté. La Cour de Lisbonne ayant appris la retraite de son Ministre à la Cour de Rome, a donné ordre à l'Auditeur de Sa Sainteté & au Comte Acciaioli, neveu du Nonce de ce nom, de sortir du Portugal dans les vingt-quatre heures.

D'autres Lettres du 18 du même mois, portent que l'Archevêque de Brague, un des freres naturels du Roi, s'étoit retiré à son Archevêché pour éviter de participer à la disgrace de ses freres. On a tiré, ajoutoient les mêmes nouvelles, des prisons de la Junqueira, plusieurs prisonniers qu'on a embarqués pour Angola.

De Lisbonne. V. Sa Majesté a enjoint par une Ordonnance, publiée le 4 Août, à tous les sujets de Sa Sainteté de sortir de son Royaume dans l'espace de deux mois. Elle a prohibé les marchandises qui viennent de l'Etat Ecclésiastique, & Elle a défendu a tous les sujets de solliciter à la Cour de Rome, ou d'en recevoir aucune bulle, grace, ou dispense, sans une permission expresse du Bureau des Secrétaires d'Etat.

On a amené de Brague à Oporto, trois nouveaux prisonniers qu'on dit être des Clercs du Palais de l'Archevêque, frere du Roi. Les Infants Dom Antoine & Dom Joseph sont renfermés séparément dans deux Hermitages des Jardins du Couvent de Bosaco, autour desquels veille une garde nombreuse. On travaille à les renfermer de hautes murailles, afin de mieux interdire toute communication. Les nouvelles qui apprennent ces particularités, sont datées du 20 Août.

De Constantinople. VI. Les Hospodars de Valachie & de Moldavie, ont reçu de la Porte l'investiture de ces Principautés. Le Bacha d'Iconium ayant reçu l'ordre de venir rendre compte de sa conduite au Grand Seigneur, s'est révolté; il est à la tête de vingt mille hommes, & il met à contribution les Pays voisins de son Gouvernement. On a délibéré dans un Divan extra-

ordinaire sur les moyens d'étouffer une rébellion qui peut avoir de dangereuses suites.

ARTICLE IV.

Angleterre.

De Londres. LE Duc de Cumberland eut le 23 Août à Windsor, une attaque de paralysie ; mais les prompts secours qu'on lui a donnés en ont prévenu les suites, & ce Prince se trouvoit déja au commencement du mois suivant en état de sortir de son appartement.

L'Amiral Boscawen étoit de retour le trois Septembre, à Spitead, avec les vaisseaux l'*Union*, *le Namur*, *le Prince*, *le Dragon*, & *le Portland*. Ceux qui les remplacent sous les ordres de l'Amiral Kawke, sont le *Royal-George*, commandé par cet Amiral ; *le Héros*, *le Montmouth*, *le Culloden*, *le Burford*, *l'Edgard*, & la frégate *le Saphir*. Le Duc d'Yorck n'est point sur cette escadre, comme on l'avoit publié. Ce Prince continue de visiter la Côte Méridionale du Royaume, & les Départemens de la Marine.

On continue d'embarquer à Gravesend beaucoup de troupes pour l'Allemagne. Les bâtimens de transport qu'on y a rassemblés sont au nombre de quarante-neuf. Plusieurs corps sont en marche dans le Royaume pour s'approcher de ce Port. On a donné l'ordre de construire treize nouveaux vaisseaux de ligne, dont un doit être de cent vingt canons. Le vaisseau du Roi *le Glasgow*, qui devoit aller croiser vis-à-vis de l'embouchure du Mississipi, a été brûlé aux dunes sans qu'on en ait pu rien sauver.

Des Lettres d'Amérique portent que le Général Amherst est en marche pour aller attaquer les François dans leur poste de Montréal. Son Armée est forte de dix mille hommes de troupes, tant Européennes qu'Américaines, de cinq cents chasseurs, & de quinze cents travailleurs. Ces troupes doivent être jointes par une partie de la garnison de Quebec. On a appris en même tems que le Chevalier de Levis se disposoit à marcher à la rencontre du Général Amherst, avec un corps de quatre mille cinq cents hommes de troupes réglées, & de six mille Canadiens. Il a été résolu de faire passer en Amérique le nouveau régiment des Volontaires Gallois du Colonel Vaughan.

ARTICLE V.

NOUVELLES de France.

De la Cour. I. LE 23 Août on tira sur la terrasse, par ordre de la Comtesse de Marsan, Gouvernante des Enfans de France, un feu d'artifice pour l'anniversaire de la naissance de Monseigneur le Duc de Berry. Monseigneur le Duc de Bourgogne honora de sa présence cette petite fête, & donna le signal pour tirer ce feu, qui fut parfaitement exécuté par le sieur Garnier, Artificier breveté du Roi pour Versailles.

M. Rouillé, Ministre d'Etat, ayant supplié le Roi de recevoir sa démission de la charge de Grand Maître & Sur-Intendant Général des Postes & Relais de France, Sa Majesté a réuni cette charge à celle de Ministre & Secrétaire d'Etat au Département des Affaires-Etrangeres.

Le Roi a donné au Comte de Tressan, Lieutenant-Général de ses Armées, & Grand-Maréchal des Logis du Roi de Pologne, Duc de

Lorraine & de Bar, le Commandement de Bitche & de la Lorraine Allemande, vacant par la mort du Comte de Bombelles.

M. Hurſon, Conſeiller Honoraire au Parlement, & ci-devant Intendant de la Martinique, a été nommé par Sa Majeſté à la place d'Intendant de la Marine à Toulon, vacante par la mort de M. Charron.

Le 4. Septembre, les Députés des Etats de Languedoc eurent audience du Roi. Ils furent préſentés par le Comte d'Eu, Gouverneur de la Province, & par le Comte de Saint-Florentin, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, & conduits par M. Desgranges, Maître des Cérémonies. La Députation étoit compoſée pour le Clergé de l'Archevêque d'Alby, qui porta la parole; du Marquis de Calviſſon pour la Nobleſſe, de Meſſieurs Guerin & Journet, pour le Tiers-Etat, & de M. Soubert, Syndic Général de la Province.

Le 5. le Roi, la Reine & la Famille Royale furent en viſite chez Mademoiſelle de Sens, à l'occaſion de la mort de Marie-Gabrielle-Eleonore de Bourbon-Condé, Abbeſſe de Saint Antoine.

Le même jour la Cour prit le deuil pour douze jours, à l'occaſion de la mort de cette Princeſſe.

Le 8. Monſeigneur le Duc de Berry fut remis entre les mains des hommes après les formalités requiſes à cette occaſion. On tira le ſoir dans l'appartement de ce Prince un feu d'artifice qui fut exécuté par le ſieur Garnier, Artificier des Enfans de France.

Le 9. M. Pamphili, Archevêque de Coloſſe & Nonce du Pape, eut ſa premiere audience particuliere de Sa Majeſté, à laquelle il fut

conduit, ainsi qu'à celle de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, de Monseigneur le Duc de Berry, de Monseigneur le Comte de Provence, de Monseigneur le Comte d'Artois, de Madame Adelaïde, & de Mesdames Victoire, Sophie & Louise, par M. de la Live, Introducteur des Ambassadeurs.

M. Robert de Vaugondy a eu l'honneur de présenter au Roi & à Monseigneur le Dauphin un nouveau Plan de Paris, avec un Mémoire qui indique les différentes enceintes de cette Ville.

Sa Majesté a conclu avec le Roi de *Sardaigne* un traité portant une fixation exacte, *générale* & définitive des limites qui doivent désormais séparer leurs Etats depuis la sortie du Rhône des Terres de la République de Geneve jusqu'à l'embouchure du Var. Par ce traité, la Ville de Chezery, située en-deçà du Rhône, ainsi que ses appartenances depuis le pont de Grefin jusqu'aux confins de la Franche Comté, sont cédées à la France, & en échange une partie de la Vallée de Seissel, & divers Territoires situés au-delà du Rhône, sont réunis à la Savoie. La Provence acquiert par cette fixation quelques Territoires; & quelques-autres, ci-devant de la domination Françoise, sont cédés au Roi de Sardaigne. Et pour cimenter de plus en plus l'union & la correspondance que les deux Rois désirent voir régner entre leurs sujets respectifs, ils renoncent pour l'avenir au droit d'aubaine & à tous autres droits qui pourroient être contraires à la liberté des successions & dispositions réciproques pour tous les Etats des deux Puissances, y compris les Duchés de Lorraine & de Bar.

Par le même traité, la Nobleſſe des Provinces de Breſſe, Bugey, Valromey & Gex, eſt conſervée dans ſes exemptions, relativement aux biens qu'elle poſſede en Savoie dès l'année 1738; & les mêmes priviléges ſont aſſurés à la Nobleſſe de Savoie pour les biens qu'elle poſſede dans les Provinces ſuſdites dès la même date. La même réciprocité d'exemptions aura lieu à l'égard de la Nobleſſe des terres qui viennent d'être échangées, & pour les biens qu'elle poſſede en franchiſe à la date de ce traité. Cette réciprocité d'exemptions n'aura lieu néanmoins à l'égard de la Nobleſſe du Dauphiné & de Savoie, qu'en faveur de ceux qui feront preuve de Nobleſſe & de poſſeſſion ſucceſſives dès le commencement de l'année 1600. Il eſt ſtipulé par un autre article que les hypotheques établies dans un des deux Etats auront lieu dans l'autre, & que les Cours Supérieures déféreront de part & d'autre aux réquiſitoires qui leur ſeront adreſſés

Ce traité à été conclu & ſigné à Turin le 24 Mars de cette année, & ratifié par Sa Majeſté le 10 du mois de Juillet.

II. Sa Majeſté voulant mettre la Ville de Paris en état d'exécuter différentes entrepriſes projettées pour l'utilité & pour l'embelliſſement de cette Capitale, ſans intervertir la deſtination de ſes revenus ordinaires ſpécialement affectés au payement des rentes & des autres charges dont elle eſt tenue, vient de lui accorder pour trois années une Loterie de deux millions quatre cens mille livres, qui ſera renouvellée & tirée tous les deux mois. Cette Loterie ſera compoſée de cent mille billets, chacun du prix de vingt-quatre livres. Il y aura dix mille lots, dont le premier ſera de cent cinquante mille livres, le ſecond de cent mille & le troiſieme de cin-

De Paris.

quante mille. Parmi les autres lots, il y en aura deux de trente mille livres, quatre de quinze mille, vingt de dix mille, cinquante de trois mille, cent neuf de deux mille, deux cens onze de mille, ſix cents deux de cinq cents. Les autres, au nombre de huit mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf, ſeront de cent livres, à l'exception d'un qui ſera de deux cents. On retiendra ſur leſdits lots dix pour cent pour les frais & pour le bénéfice de la Loterie. Sa Majeſté permet à toutes perſonnes de s'y intéreſſer, même aux étrangers non naturaliſés demeurant dans le Royaume, ou hors du Royaume, ſans en excepter les ſujets des Puiſſances avec leſquelles Elle eſt actuellement ou Elle pourroit être en guerre; & elle renonce en leur faveur à tous droits de déshérence, bâtardiſe, &c. ſur les billets de ladite Loterie, & ſur les lots qui pourroient leur échoir.

Le 25 Août, Fête de Saint Louis, le Corps de Ville alla à Verſailles, & ayant à ſa tête le Duc de Chevreuſe, Gouverneur de Paris, il eut audience du Roi; il fut préſenté à Sa Majeſté par le Comte de Saint-Florentin, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, & conduit par M. Deſgranges, Maître des Cérémonies. M. Camus de Pontcarré de Viarme, Prevôt des Marchands, & Mrs. Darlu & Boyer, nouveaux Echevins, prêterent le ſerment, dont le Comte de Saint-Florentin fit la lecture, ainſi que du ſcrutin qui fut préſenté par M. de la Briffe, Avocat du Roi au Châtelet. Le Corps de Ville eut enſuite l'honneur de rendre ſes reſpects à la Reine & à la Famille Royale.

Le même jour, la Proceſſion des Carmes du grand Couvent, ſe rendit, ſelon la coutume, à la Chapelle du Palais des Tuileries, où ces Religieux chanterent la Meſſe.

L'Académie Françoise célébra cette Fête dans la Chapelle du Louvre. On exécuta un Motet pendant la Messe, après laquelle le Panégyrique du Saint fut prononcé par l'Abbé Fualdès, Grand-Chantre de l'Eglise Royale & Collégiale de Saint Louis du Louvre.

La même Fête fut célébrée par l'Académie Royale des Inscriptions & des Belles-Lettres, & par celle des Sciences, dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire. Le Pere de Saint-Genis, Prêtre de la Doctrine Chrétienne, prononça le Panégyrique de Saint Louis.

L'après-midi, l'Académie Françoise tint une assemblée publique. Elle annonça qu'ayant donné pour sujet du Prix d'Eloquence l'Eloge du Chancelier Daguesseau, ce prix avoit été remporté par M. Thomas, Professeur au College de Beauvais. Le sujet du Prix d'Eloquence pour l'année prochaine, est l'Eloge de M. Dugué-Trouin, Vice-Amiral. M. d'Alembert lut ensuite des réflexions sur la Poësie.

Le 29. du même mois, l'Académie d'Architecture tint une assemblée extraordinaire, dans laquelle le Marquis de Marigny, Directeur Général des Bâtimens, Arts & Manufactures Royales, distribua aux Eleves de cette Académie les Prix d'Architecture, consistant en une Médaille d'or & en deux d'argent. Le sujet de ces Prix étoit une Eglise Paroissiale de soixante à soixante & dix toises de longueur, isolée entre trois rues & une place publique du côté du Portail. L'Elève qui a remporté le premier Prix, est M. Joseph-Elie le Febvre, de Rouen, qui acquiert par-là le droit d'aller continuer ses études d'Architecture dans l'Académie que Sa Majesté entretient à Rome.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Besançon propose pour les trois Prix

qu'elle diſtribuera le 24 Août de l'année prochaine, ces trois queſtions : La premiere, qui eſt le ſujet du Prix d'Eloquence, eſt : *Si le déſir de perpétuer ſon nom & ſes actions dans la mémoire des hommes, eſt conforme à la nature & à la raiſon ?* Dans la ſeconde, qui eſt le ſujet de la Diſſertation Littéraire, on demande : *Quel a été le Gouvernement politique de Beſançon ſous les Empereurs d'Allemagne, & quelles ont été les raiſons particulieres de la Deviſe de cette Ville, de ſes Armoiries & de celle de ſes Quartiers ou Bannieres ?* La troiſieme eſt relative aux Arts, & il s'agit de déterminer : *Quelle eſt la meilleure façon de cultiver la Vigne & de faire les Vins dans le Comté de Bourgogne ?* Les pieces doivent être envoyées, ſous les conditions ordinaires, avant le 15. du mois de Mai prochain.

On a appris par des Lettres du Canada du mois d'Août, que le Général Amherſt étoit retenu au Fort Saint Frederic à cauſe des Chiroquois qui menaçoient les Colonies Angloiſes ; & que le Général Murray, Gouverneur de Quebec, qui s'étoient avancé juſqu'au Richelieu, avoit été battu au mois de Juillet dernier par les Canadiens, joints aux troupes de la Colonie commandée par M. Repantigny.

ARTICLE VI.

Mariages & Morts.

Mariages. I. LE 9 Septembre, Meſſire Omer Joly de Fleury, Avocat-Général du Roi au Parlement, veuf de Dame Magdeleine-Geneviéve-Melanie Deſvieux, épouſa dans la Chapelle particuliere du Château le-Coq, Dame Marie-Françoiſe Lemaître, veuve de M. Aver de Neuilly, Conſeiller au Parlement, & Commiſſaire aux Requêtes du Palais.

Morts. II. Le 9 Juin, l'Evêque de Quebec eſt mort à Montréal. Il eſt univerſellement regretté.

Le 15, Dame Marguerite Bosc, Dame du Palais de la feue Reine d'Espagne Louise-Elisabeth d'Orleans, veuve de Bertrand-César du Guesclin, Mestre de Camp de Cavalerie, & premier Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Orleans, mourut à Paris

Le 17 Juillet, Charles Martel, Comte de Fontaine-Bolbec, Maréchal des Camps & Armées du Roi, est mort en son Château de Montréal, dans la 77e. année de son âge.

Le 3 Août, Anne-Marie-Marguerite de Bullion, Ducheſſe Douairiere d'Uzès, veuve de Jean-Charles de Cruſſol, Duc d'Uzès, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur, Lieutenant-Général des Provinces de Saintonge & d'Angoumois, mourut à Chaillot, âgée de 76 ans.

Le 7, Dame Honorée-Marie Sophie de Montgrand, épouſe du Marquis de Soibe, Miniſtre Plénipotentiaire de Gênes auprès du Roi, est décédée à Toulon.

Le 10, Dame Marie-Angelique-Claudine-Henriette de Bec-de-Lievre de Cany, épouſe de Meſſire Charles-Louis d'Argouges, Marquis de Ranes, Maréchal des Camps & Armées du Roi, est morte au Château de Ranes en Normandie, âgée de 38 ans.

Le 12, Hilaire-Louis-Emmanuel de Montmorency, nommé l'Abbé de Laval, fils du Duc de Laval-Montmorency, Lieutenant Général des Armées du Roi, mourut dans la 12e. année de son âge.

Le 27, mourut dans son Château de Claye, le Marquis d'Herouville, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Gouverneur du Fort de Barraux. Il étoit âgé de 80 ans.

Le 28, Marie Gabrielle-Eleonore de Bourbon-Condé, Princeſſe du Sang, Abbeſſe de l'Abbaye Royale de Saint Antoine de Paris, mourut à la Sauſſaye, âgée de ſoixante & neuf ans, huit mois & ſix jours. Elle étoit fille aînée de Louis, Duc de Bourbon-Condé, Prince du Sang, Grand-Maître de la Maiſon du Roi, & Gouverneur du Duché de Bourgogne, & de Louiſe-Françoiſe de Bourbon, légitimée de France, fille du feu Roi, morte le 16 Juin 1741. Cette Princeſſe avoit fait ſa profeſſion dans l'Abbaye Royale de Fontevrault le 20 Mai 1707; & Sa Majeſté l'avoit nommée Abbeſſe de l'Abbaye Royale de S. Antoine, le 9 Mai 1723. Elle a été transférée du Couvent de la Sauſſaye, le 3 Septembre à l'Abbaye de S. Antoine, où elle a été inhumée le même jour avec toutes les cérémonies dues à ſon rang. Son corps avoit été préſenté à la Supérieure, par l'Abbé de Cîteaux.

Le 29, M. Thomas Dutrou de Villetan, Brigadier des Armées de Sa Majesté, ancien Directeur des Fortifications de Normandie, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, est mort au Havre-de-Grace, âgé de soixante & seize ans.

Le 5 Septembre, Messire Pierre-Joseph d'Arraud, Evêque de Cavaillon, y est mort, âgé de 54 ans, après une maladie de quelques jours.

Le 11, Dame Augustine Marie de Menou, épouse de Messire Louis-Théodore Andrault, Comte de Langeron, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de Brest & des Isles d'Ouessant, mourut, dans la 35e. année de son âge.

Le 13, Guy-Auguste de Rohan-Chabot, Comte de Chabot, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, est mort à Paris, âgé de 77 ans.

Marie l'Enfant, veuve de Sébastien Milon, Jardinier, mourut au village de Monfermeil, le 29 Juillet dernier, âgée de cent trois ans & huit mois.

AVIS.

Le Journal Etranger se distribue à Paris, chez *Quillau*, Libraire, Rue S. Jacques, vis-à-vis le Plessis, dans la maison de M. *Cars*, Graveur du Roi. Le même reçoit les Souscriptions, qui sont toujours de 24 liv. pour Paris & pour la Province, sans aucune augmentation pour le port. Les Souscriptions pour l'année mil sept cents soixante un, sont ouvertes présentement. Il faut avoir soin d'affranchir les Lettres d'avis, & le port de l'argent. Messieurs les Abonnés sont priés d'envoyer exactement leur adresse, quand ils changeront de demeure. On trouve le Sieur Quillau chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à midi, & depuis deux heures de relevée jusqu'à sept heures du soir. Les Personnes qui auront des Pièces à faire insérer dans le Journal Etranger, pourront les adresser au même Sieur Quillau, pourvû que ce soit sans frais.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, *le Journal Historique du mois d'Octobre prochain*. A Paris, le 27 Septem. 1760. GIBERT.

SUITE DE LA CLEF,

OU

JOURNAL HISTORIQUE

SUR

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature, & autres Remarques curieuses.

NOVEMBRE 1760.

Tome LXXXVIII.

A PARIS, *chez* GANEAU, *rue Saint Severin, près l'Eglise, aux Armes de Dombes & à Saint Louis.*

M. DCC. LX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

C'eſt à GANEAU, *Libraire, rue S. Severin, proche l'Egliſe, aux Armes de Dombes & à S. Louis*, qu'on doit adreſſer les Piéces qu'on ſouhaitera faire inſérer dans le Journal. On en affranchira le port, ſans quoi elles ſeront miſes au rebut. Les Maîtres ſont ſouvent trompés par leurs domeſtiques à cet égard; c'eſt à quoi l'on doit prendre garde.

Les Libraires de Province qui ſouhaiteront qu'on annonce les Livres qu'ils auront fait imprimer, feront ſçavoir le nom du Libraire de Paris chez qui l'on pourra en trouver des Exemplaires.

On trouve chez le même Libraire les Livres ſuivans:

Mémoires ſur divers ſujets de Médecine, *in*-8°.

Eſſai ſur l'Hydropiſie, *in*-12.

Fables nouvelles, par M. *Ganeau*, *in*-8°.

Elixir de la Morale Indienne, *in*-12.

Lettres Hiſtoriques pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire des Révolutions d'Angleterre, *in*-8°.

Le Mille & une Nuit, Contes Arabes, *in*-12. 6 vol.

Gilblas de Santillanne, nouvelle Edition avec figures, *in*-12. 5 vol. petit format.

Bibliographie Médicinale, raiſonnée, qui donne une idée des meilleurs livres propres pour ceux qui étudient la Médecine, *in*-12.

Hiſtoire de Louis XIII. de le Vaſſor, *in*-4°. 7 vol.

——— de la Religion Naturelle, par Wollaſton, *in*-12. 3 vol.

Nouvelles Obſervations de Chirurgie, trad. de l'Anglois de Warner, *in*-12.

Supplément aux Rêveries de M. le Maréchal de Saxe, *in*-8°.

Relation de l'Ambaſſade de Mehemet Effendi à la Cour de France, trad. du Turc, *in*-12.

Hudibras, Poëme traduit de l'Anglois, *in*-12. 3 vol.

Lettres de Mr Deſnoyers, *in*-12. 9 vol. *petit format.*

Œuvres de S. Réal, *in*-12. 8 vol. *petit format.*

SUITE DE LA CLEF,

OU

JOURNAL HISTORIQUE

SUR

LES MATIERES DU TEMS.

NOVEMBRE 1760.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature.

REMARQUES de M. *Crevier*, ſur le Traité des Etudes, par M. *Rollin*. A Paris, chez les Freres Eſtienne, Libraires, rue S. Jacques, à la Vertu, 1760. Broch. *in*-12. de 126 pag.

Remarques ſur le Traité des Etudes de M. Rollin.

M. Crevier qui a ſi bien mérité la reconnoiſſance de la Jeuneſſe de l'Univerſité de Paris, pendant tout le tems qu'il a profeſſé la Rhétorique, vient de faire voir qu'il ne l'a pas oubliée, malgré ſa retraite, en travaillant à la perfection d'un ouvrage qui ne devroit jamais ſortir des mains des jeunes Etudians. Le Traité des Etudes

de M. Rollin, est un livre qui depuis le premier instant qu'il a paru, jusqu'à ce jour, a joui d'une réputation universelle. Mais comme il n'est pas d'ouvrage, quelque excellent qu'on le suppose, qui ne puisse le devenir davantage, les personnes attentives sentoient bien que celui de M. Rollin laissoit encore dans certains endroits quelque chose de plus parfait à désirer. L'Auteur s'en étoit apperçu lui-même, & en conséquence il avoit chargé M. Crevier, un de ses Elèves qui lui ont fait le plus d'honneur, de retoucher son Traité des Etudes, & de le purger des défauts qui s'y étoient glissés. Cette *réforme* vient enfin de s'exécuter avec tout *le succès* possible, comme en conviendront tous ceux qui liront les Remarques que l'on annonce ici. Ces observations embrassent tout ce qui a paru à M. Crevier avoir quelque besoin d'être *éclairci*, *supplée*, *perfectionné* dans le célèbre Traité des Etudes. Les soins de M. Crevier se sont étendus jusques sur les fautes d'impression, du moins sur celles qui paroissoient faire un sens louche, & qui pouvoient causer quelque embarras au Lecteur. Du reste il s'est fait un scrupule de porter la main sur le texte de M. Rollin, qui, dit-il, a été sacré pour lui.

Afin que cet ouvrage puisse servir également à ceux qui ont les Editions du Traité des Etudes de M. Rollin, *in-quarto*, ou *in-douze*, on a eu l'attention d'indiquer les pages de l'une & de l'autre Edition, auxquelles ces remarques se rapportent. Comme les Editions *in-douze* se sont prodigieusement multipliées, il en a fallu choisir une dans le grand nombre, & l'on s'est déterminé pour celle de 1755. Quant à l'Edition *in-quarto*, il n'y a aucune difficulté; elle est unique.

Nous pensons qu'il y aura beaucoup à profiter dans ces Remarques pour quiconque les consultera; de sorte qu'il s'en faut peu que nous n'en conseillions l'acquisition même à ceux qui n'auroient point l'ouvrage qui a donné lieu de les faire. On y trouvera plusieurs observations instructives sur des points de Grammaire Latine: il y en a aussi de fort intéressantes concernant l'art Oratoire. Ce que M. Crevier nous dit des différentes espèces du *genre sublime*, est bien médité. On rencontre encore un grand nombre de Notes sçavantes sur l'Histoire des Romains, & particuliérement sur les coûtumes & les usages de ce peuple célèbre. La plûpart de ces notes, observations & remarques ne sont pas longues, il est vrai; mais cette précision ne leur fait rien perdre de leur valeur. En voici quelques-unes sur certains mots de la Langue Latine, qui nous ont paru mériter attention.

M. Rollin dit: *Je ne sçais si* INDUSTRIA *ne pourroit pas aussi signifier* INDUSTRIE, ADRESSE. M. Crevier fait à l'occasion de ce passage, le commentaire suivant: » Le mot *industria* est » venu sans doute à avoir cette signification, » mais dans la Latinité du moyen âge: & » comme notre François s'est formé de ce Latin » altéré & abâtardi, c'est par cette raison que no- » tre mot *industrie* ne signifie pas *activité*, mais » *adresse*. Cette observation est, si je ne me » trompe, une clef pour expliquer comment il est » arrivé que plusieurs mots François pris du La- » tin, n'ont pas parmi nous la même significa- » tion que dans les bons Auteurs de la Latinité.

M. Crevier observe que le mot *insolens* dans le propre, a beaucoup d'affinité avec le sens figuré du même mot. Qui n'est point accoûtumé, dit-il, à la prospérité, en conçoit aisé-

ment une yvreſſe de joie qui produit l'inſolence ; au lieu que la bonne fortune affecte beaucoup moins ceux qui ſont familiariſés avec elle. C'eſt pour cela que le même mot qui ſignifie *non accoûtumé*, eſt venu à ſe prendre pour *inſolent*.

A la page 31, nous trouvons une obſervation que ne doivent point négliger ceux qui liſent les Auteurs de l'Antiquité, & ſur-tout les Poëtes Grecs. Si certains critiques d'Homere l'euſſent faite, ils ne ſe ſeroient pas aviſés de regarder ce Prince de la Poëſie Grecque, comme un Auteur qui manquoit ſouvent de goût & de diſcernement en prêtant à ſes Héros des mœurs trop groſſiéres, & en ſe ſervant d'expreſſions indignes d'entrer dans le ſtyle noble.

L'Auteur du Traité des Etudes remarque que *les mots des Langues ne répondent pas toujours juſte les uns aux autres*. M. Crevier en donne la raiſon. C'eſt, dit-il, que la plûpart des mots, outre l'idée principale qu'ils expriment, en ont une acceſſoire qui y eſt jointe accidentellement, & qui varie ſelon la différence des Langues. Ainſi, en François, les mots *gardeur de pourceaux*, *gardeur de bœufs*, ajoutent à l'idée principale le ſentiment de mépris pour la profeſſion ; & c'eſt par-là qu'ils ſont bas. Au contraire, les mots qui leur répondent en Grec, συβώτης, Συκόλος, n'emportent point cette idée de condition mépriſable, & peuvent par cette raiſon entrer dans le ſtyle noble. Si l'on veut pouſſer les recherches plus loin, (c'eſt toujours M. Crevier qui parle) on reconnoîtra aiſément que la différence dans les mœurs des peuples, produit la différence des idées acceſſoires qui s'attachent aux mots.

Chez les anciens Peuples, l'occupation de garder les troupeaux n'étoit point méprisée, & des personnes distinguées ne s'en faisoient point une peine ni un deshonneur: parmi nous elle est le partage des gens vils & grossiers.

M. Crevier s'étend un peu sur les trois genres d'éloquence, mais principalement sur le genre sublime. Il prétend que le caractère propre & distinctif du sublime est d'exciter l'admiration. Il ne veut point qu'on le confonde avec le *style animé, chaud, pathétique, qui excite les passions, telles que la commisération, l'horreur, la crainte.* Il distingue avec raison plusieurs espéces de sublime; d'abord le sublime de pensée qui consiste dans une idée que nous présente un objet grand, noble, élevé. Le trait fameux de Moyse, *Dieu dit que la lumiére soit, & la lumiére fut*, est sublime dans ce genre. Il y a une autre sorte de sublime qui consiste » dans un sentiment généreux, » dans une fierté héroïque, dans ces traits » qui caractérisent une ame élevée au-dessus » du vulgaire par le mépris de la mort & du » danger, par une fermeté toujours égale dans » les divers événemens de la vie, heureux » ou malheureux, par l'affranchissement de » tout ce qui marque quelque foiblesse. Comme » donc j'ai appellé, dit M. Crevier, la premiere espéce de sublime, sublime de pensée » ou d'idée, j'appellerai celle-ci sublime de sentiment. «

» De cette derniere classe sont les traits » tant & si justement admirés dans Corneille, » le *Qu'il mourût* du vieil Horace; le *Moi* » de Médée. M. Rollin a cité d'autres traits » du même goût: le mot de *Joad* dans Athalie. «

Je crains Dieu, cher Abner, & n'ai point d'autre crainte.

» La réponse d'Alexandre sur les offres de Darius.

» La générosité qui fait oublier les injures, » est un sentiment magnanime, un effort tel- » lement au-dessus des sentimens naturels, » qu'il se fait nécessairement admirer. Ainſi » je ne crains point de citer comme sublime le » mot de Louis XII : Ce *n'est point au Roi* » *de France à venger les injures du Duc* » *d'Orleans.*

» La briéveté, dit très-bien M. Crevier, » convient d'une maniere particuliere au su- » blime de sentiment ; & si elle n'y est pas » absolument essentielle, elle en relève du » moins beaucoup le prix & le mérite. Sup- » posons, par exemple, que le vieil Horace, » lorsqu'on lui demande ce qu'il voudroit donc » qu'eût fait son fils testé seul contre trois, » réponde que son fils devoit se souvenir qu'il » étoit Romain, soutenir la gloire de ses an- » cêtres, & se livrer courageusement à la mort ; » en ce cas il auroit sans doute exprimé un » grand sentiment : mais ce sentiment, tout » grand qu'il est, nous auroit moins frappés. » Il falloit, pour lui donner du feu & de l'ame, » que le pere en parût bien pénétré ; & c'est » ce qu'il nous montre par la maniere vive » & même brusque dont il le rend : *Qu'il* » *mourût.* C'est qu'il n'y a rien de si rapide » que nos mouvemens. Les expressions ne les » rendent point à notre gré, si elles se per- » mettent une certaine étendue. Mais quand » un mot, un seul mot peint vivement un » sentiment, nous sommes satisfaits, nous » sommes émûs, parce qu'alors le trait part » avec une vîtesse qui égale celle du sentiment » qui le lance.

» La brièveté n'eſt peut-être pas ſi néceſſaire » dans le ſublime de penſée. Une idée grande, noble, excite dans l'ame une tranquille » admiration, qui n'exige pas la même vivacité que le ſentiment. C'eſt ce que l'on peut » remarquer dans un des exemples que M. » Rollin a tiré de l'Hiſtoire Univerſelle de M. » Boſſuet. *Il reſtoit environ cinq cents ans juſ-* » *qu'au jour du Meſſie. Dieu donna à la* » *majeſté de ſon Fils de faire taire les Prophétes* » *durant tout ce tems, pour tenir ſon peuple en* » *attente de celui qui devoit être l'accompliſſe-* » *ment de tous leurs oracles.* C'eſt-là une idée » ſublime, qui ne perd rien de ſa grandeur » pour être traitée avec quelque étendue; mais » lorſque la brièveté s'y trouve jointe, l'eſprit » n'en eſt que plus vivement frappé. *Dieu dit,* » *Que la lumiére ſoit; & la lumiére fut. Tout* » *étoit Dieu, excepté Dieu même.* »

M. Crevier en parlant des Etudes de l'Univerſité, s'exprime avec toute l'ardeur de ſon zèle pour le renouvellement des Lettres. Il voit avec beaucoup de peine le diſcrédit dans lequel eſt tombé parmi nous la Poëſie Latine. Il ſouhaiteroit que quelque citoyen zèlé pour l'honneur des Lettres, voulût bien, à l'exemple de M. Coignard, qui a fondé un Prix d'Eloquence latine, en fonder un autre pour la Poëſie.

On trouve encore dans ces Remarques des vûes & des principes excellens ſur l'éducation de la Jeuneſſe. On y reconnoît un Maître auſſi religieux que ſçavant, qui, en traçant d'une main à ſes Elèves le chemin qui conduit à la ſcience, s'eſt toujours fait un devoir de leur montrer de l'autre celui qui mene à la vertu. Voici, par exemple, un conſeil auquel Meſſieurs

les Profeſſeurs ne ſçauroient jamais être trop attentifs.

Une des occaſions, dit M. Crevier, des plus fréquentes & des plus avantageuſes qui puiſſent ſe préſenter aux Régents, de parler de religion dans leurs claſſes, ſans ſe rendre ſuſpects de l'envie de prêcher, c'eſt lorſqu'il s'agit, ou de réformer quelque faux principe en fait de morale & de doctrine qui ſe trouve dans l'Auteur qu'ils expliquent, ou de faire obſerver qu'une maxime vraie chez les Payens, acquiert dans le Chriſtianiſme un nouveau prix. L'Auteur rend ſenſible par des exemples ce qu'il vient de dire. Nous ne citerons que le premier.

» Horace, dit-il, dans la troiſiéme *Satyre* » du premier livre, avance que l'utilité eſt la » mere de la juſtice : *Utilitas juſti propè mater* » *& æqui* ; que c'eſt la crainte des maux qu'a- » mené l'injuſtice, qui a inventé le droit & » les loix : *Jura inventa metu injuſti fateare* » *neceſſe eſt* ; que la nature n'a point en ſoi le » diſcernement du juſte & de l'injuſte, comme » celui du bien & du mal Phyſique : *Nec* » *naturâ poteſt juſto ſecernere iniquum, dividit* » *ut bona diverſis, fugienda petendis.* Le Poëte » ſe met même en devoir de prouver ſa théſe ; » & pour cela, il raconte l'Hiſtoire des pre- » miers peres du genre humain, telle qu'Epi- » picure l'a imaginée, & telle que nous la » voyons renouvellée de nos jours par une » ſecte d'Ecrivains téméraires, & plus Epicu- » riens qu'Epicure lui même :

Quum proreptârunt primis animalia terris,
Mutum & turpe pecus, glandem atque cubilia propter
Unguibus & pugnis, dein fuſtibus, atque ità porrò
Pugnabant armis quæ poſt fabricaverat uſus.

» Il n'eſt point permis à un Profeſſeur Chré-
» tien d'expliquer ce morceau d'Horace, ſans
» faire ſentir à ſes jeunes Auditeurs combien
» la doctrine en eſt erronée & pernicieuſe,
» deſtructive de toute morale & de tout devoir.
» Il faut leur dire qu'il n'eſt pas vrai que
» l'utilité ſoit la mere de la juſtice; qu'il eſt
» une loi naturelle, antérieure à toutes les
» inventions des hommes, plus ancienne que
» toutes les loix poſitives, gravée dans le fond
» de nos cœurs par le doigt de Dieu-même,
» qui nous éclaire ſur nos devoirs, & qui nous
» punit par les remords, lorſque nous nous
» en écartons. A la fable Epicurienne, tou-
» chant l'origine du genre humain, il faut
» oppoſer la vérité hiſtorique dont nous a
» inſtruit la révélation. Il faut marquer en
» peu de mots, combien le ſyſtême de la créa-
» tion d'Adam & d'Eve, quand il ne ſeroit
» pas fondé ſur l'autorité divine, eſt plus rai-
» ſonnable en ſoi, & plus digne de l'homme
» que celui qui fait ſortir nos premiers Peres
» du limon du Nil, & qui les dégrade à la
» condition des bêtes. Ce n'eſt pas là prêcher;
» c'eſt tirer de ſon ſujet l'inſtruction qui en
» naît d'elle-même, & qui y apporte un cor-
» rectif abſolument néceſſaire. »

Nous ne nous étendrons pas davantage ſur ce petit ouvrage qui, pour nous ſervir d'une expreſſion de M. de Fontenelle, eſt *fort de choſes*, & où le cœur trouve autant à profiter que l'eſprit: tout y tend à inſpirer les bonnes mœurs, auſſi-bien que l'amour des Lettres. On ne peut, en liſant certaines réflexions de l'Auteur, n'être point pénétré de reſpect & de reconnoiſſance pour un Maître que ſa vertu & ſa ſcience ont rendu également recommandable.

Dictionnaire de Physique.

DICTIONNAIRE de Physique, portatif, dans lequel on expose les découvertes les plus intéressantes de Newton, & les notions géométriques, nécessaire à ceux qui veulent se former une idée de la Physique moderne; seconde Edition avec figures, par le Pere Aimé-Henri *Paulian*, Prêtre de la Compagnie de Jesus, Professeur de Physique au Collége d'Avignon. A Avignon, chez la Veuve Girard, Imprimeur-Libraire; & se vend à Paris, chez Jean Desaint & Charles Saillant, Libraires, rue S. Jean-de-Beauvais, vis-à-vis le Collége; 1760, *in*-8°. de 462 pag.

Ce Dictionnaire est un ouvrage excellent en son genre. Le Public en a fait tant de cas, que la premiere Edition qui a paru, l'année derniere, a été enlevée en très-peu de tems. Nous en pourrons dire quelque chose par la suite.

Vies de M. de Turenne.

LES VIES des Hommes illustres de la France, continuées par M. l'Abbé Perau, Licencié de la Maison & Société de Sorbonne, Tome vingt-troisiéme, contenant la Vie de Henri de la Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne. A Amsterdam; & se vend à Paris, chez G. Desprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques, à Saint Prosper & aux trois Vertus, 1760, *in*-12. de 516 pag. sans l'avertissement.

Ce volume se vend comme tous les autres, séparément, pour la commodité du Public. Le prix de chaque est de trois livres, relié en veau.

Traduction du Prophéte Isaïe.

TRADUCTION nouvelle du Prophéte Isaïe, avec des Dissertations préliminaires & des Remarques, par feu M. *Deschamps*, Docteur de Sorbonne, & Curé de Dangu. A Paris, chez

Debure l'aîné, Quai des Auguſtins, à l'Image S. Paul, 1760, *in*-12. d'environ 640 pag.

Prônes ſur les Evangiles de toute l'année, par M. *Ballet*, ancien Curé de Gif, Prédicateur de la Reine, Tomes V. & VI. A Paris, chez Deſpilly, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue du Plâtre, à la vieille Poſte, 1760, *in*-12. de près de 500 pag. chaque vol. Prônes de M. Ballet.

Histoire de Pierre Terrail, (dit le Chevalier Bayard ſans peur & ſans reproche) par M. *G. de Berville*. A Paris, chez Pierre-Laurent Giffart, Libraire, rue S. Jacques, à Sainte Thérese, 1760, *in*-12. de plus de 550 pag. Hiſtoire du Chevalier Bayard.

Histoire de France, depuis l'établiſſement de la Monarchie, juſqu'au régne de Louis XIV, par M. l'Abbé *Velly*, Tomes VII. & VIII. continuée par M. *Villaret*. A Paris, chez Deſaint & Saillant, rue S. Jean-de-Beauvais, vis-à-vis le Collége, 1760. Le prix, 3 liv. relié, chaque vol. Hiſtoire de France.

Ces deux nouveaux volumes écrits d'une maniere auſſi intéreſſante que les précédens, ne manqueront pas d'exciter les regrets des Lecteurs, qui ſçavent qu'une mort précipitée a enlevé l'Auteur dans un âge aſſez peu avancé. On y trouvera cette vivacité de ſtyle ſans affectation, cette vérité dans les portraits, cette attention à nous préſenter au naturel les mœurs & les uſages de nos Peres; enfin ce talent qu'avoit M. l'Abbé Velly, de développer & de caractériſer l'eſprit des loix de notre gouvernement. C'eſt au milieu d'une carriere qui alloit devenir plus brillante de jour en jour par les grands événemens que l'Auteur auroit eu à peindre, que la mort a terminé ſa courſe. M. Villaret qui va le remplacer, ſe fera ſans doute un devoir de ſuivre un modèle auquel le Public a applaudi. Ce qu'on lira de lui

à la fin du huitiéme volume, ſur les dernieres années de Philippe de Valois, prouve au moins qu'il ſe propoſe d'entrer dans les vûes de ſon prédéceſſeur. C'eſt par-là qu'il nous conſolera de la perte de M. l'Abbé Velly. Notre Continuateur ne paroît pas vouloir s'en tenir aux ſeuls Hiſtoriens modernes que nous avons; il s'eſt propoſé de puiſer auſſi dans les dépôts publics, ſoit pour éclaircir les faits que nous ſçavions déja, ſoit pour critiquer les fautes dans leſquelles les Auteurs ſont tombés.

Le ſeptiéme volume de cette Hiſtoire contient la Vie de Philippe IV, dit le Bel, & le huitiéme, les régnes de ſes trois fils, Louis Hutin, Philippe V, Charles IV, avec celui de Philippe de Valois.

Philippe le Bel, ainſi appellé à cauſe de la beauté & des charmes de ſon extérieur, fut un des plus grands Princes qui porterent la Couronne de France. La Majeſté du Trône ſoutenue avec gloire contre des vaſſaux également fiers & puiſſans; une nouvelle Pairie (*) érigée dans la France; le Tiers-Etat admis aux aſſemblées de la nation, la Juſtice Souveraine réguliérement adminiſtrée deux fois l'an, à Paris, à Rouen, à Troyes; les entrepriſes de Rome réprimées avec éclat; les duels abolis pour toujours en matiére civile; l'Ordre des Templiers exterminé dans toute la Chrétienté; la Ville de Lyon réunie à la Couronne, dont elle étoit ſéparée depuis environ quatre cents ans;

(*) Il y en eut trois érigées en même-tems par des Lettres datées de Courtray, au mois de Septembre 1297, ſçavoir: la Bretagne en Duché-Pairie, & l'Anjou & l'Artois en Comtés-Pairies.

les apanages reſtreints aux ſeuls héritiers mâles : tels ſont, dit M. l'Abbé Velly, les événemens principaux qui rendent à jamais célèbre le régne de Philippe IV. Tous ces faits mémorables ſont développés dans le cours de l'Hiſtoire de ce Prince, de la maniere la plus intéreſſante.

Philippe le Bel travailla ſérieuſement à bannir de ſes Etats le luxe & la magnificence. Il porta une loi ſomptuaire qui fixe la quantité de mets qu'on ſervira ſur les tables, le nombre de robes qu'on pourra ſe donner tous les ans, le prix qu'il eſt permis de mettre aux étoffes, l'état enfin que chacun doit tenir ſelon ſa naiſſance, ſes facultés, ſon rang ou ſa profeſſion. Ce monument de l'antique ſimplicité de nos peres eſt vraiment curieux. M. l'Abbé Velly qui, comme nous l'avons déja remarqué, s'eſt attaché ſur-tout aux anciens uſages de notre nation, n'avoit garde de le paſſer ſous ſilence. Nous ne rapporterons que l'article qui concerne la réforme des tables.

» Cette Loi, dit notre Auteur, ordonne que » *nul ne donnera au grand mangier* (au ſou» per qui étoit encore alors le grand repas » comme chez les Romains) *que deux mets* » *& un potage au lard, ſans fraude; & au* » *petit mangier* (au dîner) *un mets & un entre*» *mets. S'il eſt jeûne il pourra donner deux* » *potages aux harengs & deux mets, ou bien,* » *un potage & trois mets : jamais plus de quatre* » *plats pour les jours de jeûne; jamais plus de* » *trois, pour les jours ordinaires.* Elle va plus » loin encore; & de crainte qu'on ne multi» plie les mets, ſans excéder ce nombre de » plats, elle ajoute, *qu'on ne mettra en aucune* » *écuelle qu'une maniere de chair, une piéce*

» tant seulement, ou une maniere de poisson ;
» mais elle n'entend pas que le fromage soit un
» mets, s'il n'est en pâte ou cuit en eau. On
» sera sans doute surpris, reprend l'Historien,
» de cette simplicité de mœurs, dans un siécle
» sur-tout où les yeux sont accoûtumés à une
» multiplicité fastueuse de mets, dont les noms
» seuls deviennent une étude : étonnement qui
» ne peut manquer de redoubler, si l'on fait
» réflexion que cette étrange sobriété étoit celle
» de nos Rois mêmes. On ne servoit jamais
» que trois plats sur leurs tables : jamais ils
» ne buvoient que le vin qu'ils recueilloient de
» leurs vignes ; & ces vignes n'étoient ni en
» Champagne, ni en Bourgogne, *mais dans*
» l'Orléanois. Louis le Jeune faisoit des lar-
» gesses *de son excellent vin d'Orléans*, comme
» l'Impératrice Reine de Hongrie fait des pré-
» sens de son vin de Tokay. Henri I vouloit
» toujours en avoir, lorsqu'il alloit à la guerre,
» persuadé *qu'il excitoit aux grands exploits*.
» Cette frugalité régnoit encore sur la table
» Royale du tems de Philippe-le-Bel, le plus
» dépensier de tous les Princes ses prédéces-
» seurs : l'eau-rose, aujourd'hui si dégradée,
» en faisoit les délices. Nous voyons par plu-
» sieurs monumens, que les Rois d'Angleterre
» observoient la même étiquette dans leurs
» repas. On raconte que des Moines de Win-
» chester vinrent se jetter aux pieds de Henri II,
» fondans en larmes, pour lui demander justice
» de leur Abbé, qui ne leur donnoit que dix
» plats, au lieu de treize qu'on avoit coûtume
» de leur servir. *On ne m'en sert que trois dans*
» *mon Palais*, répondit le Monarque indigné :
» *Malheur à votre Abbé, s'il vous en accorde*
» *plus que la sobriété n'en permet à votre Roi.* »

Les

Les articles qui roulent sur la réforme des habits, entrent dans des détails aussi très-circonstanciés. Ils nous font connoître la forme & la manière des habillemens qui étoient alors en usage. Cependant il ne paroît pas que ces beaux réglemens ayent jamais fait un grand effet sur l'esprit des peuples. Le goût des modes si naturel & tant reproché aux François, avoit jetté déja de si profondes racines dans tous les cœurs, que rien n'étoit plus capable de l'en arracher. » Ce fut même sous » le règne de Philippe, & depuis la publication » de cette loi somptuaire, que s'établit la mode » bizarre d'une chaussure, qu'on nommoit » *soulier à la Poulaine*, du nom peut-être de » celui qui l'avoit imaginée. Il finissoit en poin- » te, dont le bec étoit plus ou moins long, » suivant la qualité de la personne. C'étoit pour » les gens du commun un demi-pied, pour » les plus riches un pied, pour les grands Sei- » gneurs & les Princes deux pieds. On l'ornoit » quelquefois de cornes, quelquefois de grif- » fes, ou de quelqu'autre figure grotesque: » plus il étoit ridicule, plus il sembloit beau. » Les Evêques fulminerent long-tems sans » succès contre cette mascarade, que le Con- » tinuateur de Nangis traite *de péché contre* » *nature, d'outrage fait au Créateur*: peu s'en » fallut que l'usage n'en fut décidé hérétique. » Charles V, pour complaire au Clergé, le » déclara *contre les bonnes mœurs, inventé en* » *dérision de Dieu & de l'Eglise, par vanité* » *mondaine, par folle présomption*: & pour » l'abolir, prit un moyen plus efficace; ce fut » de condamner à dix florins d'amende ceux » qui s'obstineroient à le suivre. On ne lui » trouvoit plus les graces de la nouveauté:

» déja même, il commençoit à paroître in-
» commode ; la crainte du châtiment fortifia
» le dégoût. Il fut absolument éteint : mais
» celui qui lui succéda, n'étoit guères plus rai-
» sonnable. *Quand les hommes*, dit Paradin,
» *se fâcherent de cette chaussure aigue, furent*
» *faites des pantoufles si larges devant, qu'elles*
» *excédoient de l'largeur la mesure d'un bon pied ;*
» *& ne sçavoient les gens lors comme ils se pou-*
» *voient déguiser.* »

Les guerres que la France eut à soutenir sous ce régne contre Edouard I Roi d'Angleterre, & contre les Flamands, font un objet considérable dans ce volume. Celle d'Angleterre peut bien être mise au nombre des *grands événemens par les petites causes.* Ce fut, suivant le récit de M. l'Abbé Velly, deux matelots, l'un Anglois & l'autre Normand, qui, en se battant à coups de poings sur le Port de Bayonne, donnerent, pour ainsi dire, le signal de cette guerre sanglante.

On conçoit aisément que les démêlés si connus de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII, ont dû attirer d'une maniere toute particuliere l'attention de l'Historien. Ce grand procès offroit une scene trop variée & trop extraordinaire, pour qu'il négligeât de la remettre sous les yeux du Lecteur. Rien de mieux écrit que ce morceau, rien de plus intéressant. Nous disons la même chose de l'affaire des Templiers. On a raisonné diversement sur le véritable motif qui avoit pu engager Philippe-le-Bel à poursuivre l'extinction de cet Ordre. Plusieurs Auteurs ont insinué & même décidé que ce Prince ne s'étoit porté à cette extrémité, que dans le dessein de s'emparer des trésors immenses que possédoient ces Religieux.

M. l'Abbé Velly a disculpé Philippe-le Bel de cette accusation. Il lui semble, malgré tout ce qu'on a pu dire de contraire, que les Templiers n'étoient pas innocens des crimes abominables dont on les chargeoit, & que l'entier anéantissement de leur Ordre n'est point un reproche à faire au Concile de Vienne. On ne peut en effet douter qu'un grand nombre des Templiers ne fussent criminels, quand on a lu le sçavant Traité de M. Dupuy sur leur procès. L'usage de jouer sur les théatres les Mystères de la Religion, étoit connu bien avant le régne de Charles VI. C'est ce que nous apprend M. l'Abbé Velly, qui rapporte que ces sortes de représentations burlesques firent partie des fêtes qui se donnerent à Paris, lorsque Philippe-le-Bel arma Chevaliers les trois Princes ses fils. Voici ce qu'il raconte à ce sujet, d'après un Auteur contemporain.

» On éleva des théatres, ornés de superbes » courtines, où l'on joua maintes Féries. Là, » vit-on Dieu manger des pommes, rire avec » sa Mere, dire ses patenôtres avec ses Apôtres, » susciter & jugier les morts. Là, furent en- » rendus les Bienheureux chanter en Paradis, » dans la compagnie d'environ quatre-vingt- » dix Anges, & les damnés pleurer dans un » Enfer noir & puant, au milieu de plus de » cent diables qui riolent de leur infortune. » Là, furent représentés maints sujets de l'E- » criture Sainte, l'état d'Adam & d'Eve devant » & après leur péché, la cruauté d'Hérode, le » massacre des Innocens, le martyre de Saint » Jean-Baptiste, l'iniquité de Caïphas, & la » prévarication de Pilate, qui cependant les » mains lave. Là, fut vu Maître Renaud, » d'abord simple Clerc, qui chante une Epître,

Godefroi de Paris, Chron. mss. du Roi, n. 6812, fol. 80.

» ensuite Evêque, puis Archevêque, enfin » Pape, toujours mangeant poussins & poules. » On vit encore dans cette fête des hommes » sauvages & des Rois de la fève, mener grands » rigolas * ; des ribaux en blanches chemises, » agacier par leur biauté, liesse & gaieté ; des » animaux de toute espéce, marcher en pro- » cession ; des enfans de dix ans joûter dans » un tournoi ; des Dames caroler de biaux » tours ; des fontaines de vin couler ; le grand » Guet faire la garde en habit uniforme ; toute » la ville baller, danser, & se déguiser en plai- » santes manieres. »

* Grandes joies.

Le régne de Louis Hutin, fils & successeur de Philippe-le-Bel ne fut pas long. Il ne porta la Couronne qu'un an, six mois & quelques jours. C'est sous ce Prince qu'Enguerrand de Marigny, premier Ministre du Roi défunt, & Surintendant des Finances, fut pendu au gibet de Montfaucon, proche Paris. La condamnation de cet infortuné Ministre fut un effet de la vengeance du Comte de Valois, oncle du Roi. Toute cette intrigue se trouve ici exposée par l'Auteur, avec cet intérêt qu'il sçait mettre dans ses récits. Il prouve l'injustice des poursuites faites contre Enguerrand de Marigny ; ce qui ne lui étoit pas difficile en rappellant tout ce qu'on fit aussitôt après sa mort pour rétablir sa mémoire, & en particulier le repentir du Comte de Valois. Il remarque que Mezerai, d'ailleurs si judicieux, a manqué d'équité envers cet illustre condamné, lorsqu'il a tâché, à quelque prix que ce fut, de le faire trouver coupable. Il attribue cette fantaisie de Mezerai à la haine implacable qu'il avoit vouée aux Financiers. En effet, on trouve dans plus d'un endroit de ses Ecrits des mar-

ques de sa mauvaise humeur contre eux. Quelquefois même il ne leur épargne pas les épithètes les plus injurieuses.

La France, sous ce régne, fut désolée par une famine affreuse, qui mit le peuple presqu'au désespoir. A toutes ces calamités se joignit le fléau d'une guerre ruineuse, occasionnée par la révolte de Flamands. Louis, ne sçachant quel parti prendre pour se procurer de l'argent, imagina de rendre la liberté aux gens de la campagne, dont un grand nombre étoit encore dans les liens de la servitude, malgré cette multitude d'affranchissemens qui s'étoient faits sous les Rois ses prédécesseurs.

Louis X. aimoit le bien public, comme on le peut voir par plusieurs loix très-sages qu'il fit publier. Dans une de ses Ordonnances, il défend de troubler les Laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, des instrumens, des bœufs, & de tout ce qui leur sert à l'agriculture. Il protégea aussi beaucoup les gens de Lettres. L'Université de Paris, sur-tout, eut beaucoup de part à ses faveurs. On observe que ce fut sous ce Prince que » fut introduit l'acte, appellé *Sorbonique*, dans lequel celui qui aspire au grade » de Licencié, est obligé de répondre aux difficultés qu'on lui propose, depuis six heures » du matin, jusqu'à six heures du soir, sans » aucune interruption. Le premier qui l'ait » soutenu, est François de Maironis, fameux » Cordelier, qui enseigna depuis la Théologie » avec tant de réputation, qu'il mérita le surnom *de Docteur éclairé.*

Louis Hutin ne laissoit en mourant qu'une fille de sa première femme, qu'il voulut bien reconnoître malgré les déréglemens de sa mere:

mais Clémence de Hongrie, sa seconde femme, étoit enceinte. Dès-qu'il eut rendu les derniers soupirs, on dépêcha un Courier au Comte de Poitiers, frere du Roi. Ce Prince étoit à Lyon. A cette nouvelle, Philippe se rend en diligence à Paris. Ses premiers soins furent d'assembler les Pairs & les Grands du Royaume pour délibérer sur les affaires du gouvernement. Il fut décidé dans cette auguste assemblée, que la Princesse fille du feu Roi, ne pouvoit monter sur le Trône, mais qu'il falloit attendre les couches de la Reine Clémence, dont l'enfant porteroit la Couronne, si c'étoit un Prince; qu'autrement, Philippe seroit Roi. Ce qui arriva bientôt. Car la Reine accoucha d'un fils qui ne vécut que cinq jours. On lui donna le nom de *Jean* au baptême. M. l'Abbé Velly met cet enfant au nombre de nos Rois, contre l'usage de quelques-uns de nos Historiens: parce qu'effectivement dans la pompe funèbre qu'on fit à ce jeune Prince, lorsqu'on le porta à Saint Denis, il fut proclamé Roi de France & de Navarre; & que d'ailleurs il se trouve dans le Trésor des Chartres d'anciens monumens qui lui donnent ce titre.

M. l'Abbé Velly observe comme une chose sans exemple, qu'au Sacre du nouveau Monarque, qui régna sous le nom de Philippe V, dit *le Long*, Mahaut, Comtesse d'Artois, soutint la Couronne sur la tête de ce Prince avec les autres Pairs.

Il y avoit dans ce tems-là des Religieux, dont les mœurs & la conduite étoient bien étranges. On en peut juger par le trait suivant: » Les Moines de S. Taurin d'Evreux » menoient une vie très-déreglée. Geofroi de » Bar, Evêque de cette Ville, entreprit de

» les réformer : mais il y trouva tant d'obsta-
» cles, qu'il mourut sans avoir pu exécuter
» un si pieux dessein. On le déposa pour une
» nuit, suivant la coûtume, dans l'Eglise du
» Monastère où il avoit voulu rétablir l'Ordre.
» C'étoit le livrer à toute la fureur de ses en-
» nemis. Cette troupe forcenée, ravie de le
» tenir en sa puissance, ouvre la bière où il
» étoit enfermé, en arrache le cadavre avec
» violence, le dépouille de ses linceuls, & le
» fouette cruellement, pour le punir du soin
» qu'il avoit pris de les remettre en regle. Le
» secret apparemment fut mal gardé. Bientôt
» toute la ville fut instruite de cet horrible
» attentat. Les Moines furent condamnés à une
» amende de quarante sols, qu'ils payent tous
» les ans, le jour de l'anniversaire du Pontife.
» Châtiment bien doux, ajoute l'Historien,
» pour une action si barbare. »

C'est encore sous ce régne que s'éleva cette singuliere dispute sur la propriété du pain que mangeoient les Cordeliers. Dispute qui, à la honte des hommes de ce siécle, troubla l'Eglise & l'Empire au point de faire craindre un schisme. Quand on connoît le style de M. l'Abbé Velly, on se doute bien sur quel ton il raconte cette querelle ridicule.

Ce fut Philippe V, dit notre Historien, qui rendit le Domaine de la Couronne de France inaliénable par une Déclaration donnée à l'Abbaye Royale de Maubuisson, le 29 Juillet 1318. Ce Prince fit plusieurs réglemens très-utiles pour la réforme de son Royaume, & pour le soulagement de ses Peuples. Il avoit formé le dessein d'établir un seul poids, une seule mesure, une seule monnoie en France : mais il mourut avant que d'avoir pu mettre la derniere main à un projet si louable.

Philippe le Long mourut le 3 Janvier, sans laisser d'enfans mâles ; ainsi sa Couronne passa sur la tête de Charles, Comte de la Marche son frere. Ce Prince qui régna sous le nom de Charles IV, dit *le Bel*, fut un des plus grands Monarques qui occuperent le Trône François. La Vie de ce Prince est tout-à-fait intéressante. Nous ne nous y arrêterons pas, parce que cet extrait commence déja à s'allonger beaucoup. Nous nous contenterons de recueillir ici un trait digne de la curiosité du Lecteur, & par lequel M. l'Abbé Velly finit l'Histoire de Charles-le-Bel. » On voit, dit-il, sous le » régne de Charles, non sans quelque étonne» ment, un Cardinal Imbert du Puy, pourvû » de la Cure de Frontignan, dans le Diocèse » de Maguelonne. C'est qu'alors on ne croyoit » pas pouvoir posséder un Evêché avec le Car» dinalat. On se démettoit du premier, lors» qu'on parvenoit au second ; mais on ne re» nonçoit ni aux Cures, ni aux Dignités des » Cathédrales, qu'on pouvoit tenir en com» mende. Si cette discipline, ajoute notre » Historien, étoit encore en vigueur ; on doute » que cette dignité fût fort ambitionnée. »

Comme la Reine étoit enceinte quand Charles-le-Bel mourut, Philippe de Valois fut chargé de la Régence, en attendant qu'elle fut accouchée. Cette Princesse ne mit au monde qu'une fille. Alors les mêmes disputes qui s'étoient élevées au sujet de la succession à la Couronne sous Philippe le Long, se reveillerent. Edouard III, Roi d'Angleterre, y prétendoit du chef de sa mere Isabelle, fille de Philippe-le-Bel, dont par conséquent il étoit petit-fils, & plus proche que Philippe de Valois qui n'étoit que son neveu, étant fils de

Charles de Valois frere de [illegible] ajouta une
L'affaire fut jugée dans une assemblée [illegible]ificale.
& des Barons du Royaume, qui rejeta
le prétendu droit d'Edouard. Ils déclarerent
le Sceptre appartenoit légitimement à Philippe.
M. l'Abbé Velly s'est attaché à éclaircir ce fameux procès. Il rapporte les raisons de part & d'autre, les discute, & fait voir combien les prétentions de l'Anglois étoient chimériques. Il réfute victorieusement les absurdités que Rapin de Thoiras a jugé à propos de débiter à ce sujet.

Philippe VI eut l'avantage de réunir la Champagne & la Brie à la Couronne. Il fit heureusement la guerre aux Flamands, qui s'étoient révoltés contre leur Comte. Il gagna contre eux la célèbre bataille de Cassel, où il courut risque d'être pris par l'ennemi. Notre Historien remarque à ce sujet, que Philippe, de retour de cette expédition, » se rendit à » Notre-Dame de Chartres, où il entra armé » des mêmes armes, & monté sur le même » cheval qu'il avoit à la bataille de Cassel, » offrit l'un & l'autre, suivant le vœu qu'il en » avoit fait, devant l'Autel de la Sainte Vierge, » & fit plusieurs dons à l'Eglise, en reconnoissance de ce qu'il avoit échappé au danger. On ignore, ajoute M. l'Abbé Velly, » pourquoi la plûpart de nos modernes s'obstinent à changer le lieu de cette action de » piété. Tous, ou presque tous, veulent que le » vœu de Philippe de Valois ait été accompli » dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris; & » que la Statue équestre qu'on y voit encore » aujourd'hui, soit celle qu'il y fit mettre alors. » C'est une erreur qui n'a aucun fondement » dans les Histoires de ce tems-là. En effet,

Philippe ... Cathédrale de Paris
laisser d'... a bien fait voir M.
sur ... volume précédent,
...u'il étoit, lorsqu'il bat-
...ions-en-Puelle. »
...re de Philippe de Valois,
...la Jurisdiction Ecclésiasti-
...aucoup de bruit. Pierre de
...dmirer son éloquence, &
...contre les atteintes que le
... de donner alors à la Justice
...onflit de Jurisdiction fut le ger-
...eur, qui produisit dans la suite
...mme d'abus.

Le ... de Robert, Comte d'Artois, dont les suites furent si funestes à la France, puisqu'on le regarde communément comme le principe de cette guere cruelle qui désola ce Royaume pendant près de six vingts ans, attira l'attention de tous les François. Robert d'Artois prétendoit que le Comté d'Artois lui appartenoit; & pour le prouver, il n'eut pas honte de produire de faux titres. L'imposture fut bientôt découverte. Une méchante femme, nommée *Divion*, qui lui avoit fourni ces piéces, fut condamnée à être brûlée vive. Pour lui, on le bannit du Royaume, & ses biens furent confisqués. Robert, après avoir employé inutilement les moyens les plus extravagans pour se venger du Roi, se retira en Angleterre, où il excita Edouard à porter la guerre en France.

Ce fut sous le régne de Philippe de Valois, que mourut le fameux Pape Jean XXII, François de nation, après un Pontificat de 19 ans. C'est lui qui institua la Fête de la Sainte Trinité. On le fait aussi Auteur de la récita-

on de l'*Angelus*, le ſoir. Ce Pape ajouta une oiſiéme Couronne à la Thiare Pontificale. ormiſdas avoit mis la premiere, Boniface III en avoit joint une ſeconde. Il nous paroît ue M. l'Abbé Velly, en diſant ici que ean XXII étoit parvenu de *l'état le plus vil* la ſuprême dignité de l'Egliſe, ne s'eſt pas eſſouvenu de ce qu'il avoit avancé plus haut n parlant de ſon élection. Les Ultramontains, voit-il dit, prévenus contre les Papes qui égerent en France, diſent qu'il étoit de très-aſſe naiſſance, fils d'un pauvre Savetier. *C'eſt ne erreur*, reprend-il auſſitôt, *que le célèbre Baluze a ſolidement réfutée. Ce Pontife compoit des Chevaliers dans ſa famille; on y trouve une nobleſſe de race.* D'ailleurs, comme l l'obſerve encore lui même, ce Pape avoit été d'abord Chancelier du Roi de Naples, enſuite Evêque de Frejus, puis d'Avignon, enfin Cardinal-Evêque de Porto. Ainſi, M. l'Abbé Velly, ſuivant ſon propre témoignage, n'a pu dire en aucun ſens, que Jean XXII s'étoit élevé de l'*état le plus vil* au ſouverain Pontificat.

Nous n'inſiſterons pas davantage ſur cette Vie de Philippe de Valois. Les Lecteurs qui ſeront curieux de connoître comment le Continuateur de cette Hiſtoire ſçait écrire & narrer, pourront ſe ſatisfaire en jettant les yeux ſur le récit de la bataille de Crecy que le Roi perdit ſi malheureuſement contre les Anglois, & ſur la deſcription du fameux ſiége de Calais. Nous croyons qu'on y reconnoîtra que M. Villaret imite aſſez bien M. l'Abbé Velly. Cependant pour donner une idée de ſon ſtyle, nous allons copier ce qu'il dit de la mort du célèbre Robert, d'Artois, bleſſé à l'aſſaut que

les François livrerent a la Ville de Rennes.
» Ce malheureux Prince eut bien de la peine à
» regagner Hennebon, d'où il se fit transporter
» en Angleterre, & mourut, ou dans le trajet,
» ou en arrivant à Londres. Triste fin, mais
» digne d'un Prince qui avoit foulé aux pieds
» les devoirs les plus sacrés. Infidèle à son
» Souverain, ennemi de l'Etat qu'il eut à
» défendre, un ressentiment aveugle égara
» son ame; le désespoir la rendit furieuse. Né
» avec des qualités brillantes, le crime lui fit
» perdre toute la gloire qu'il avoit acquise.
» Par une suite d'événemens funestes, juste
» effet des décrets de la Providence, depuis sa
» sortie du Royaume, il ne fit rien qui ne
» tendît à dégrader sa réputation: il ne parut
» presque jamais sans essuyer des revers. Moins
» malheureux, s'il eût enseveli ses disgraces
» dans l'obscurité, au lieu de se piquer du cou-
» pable & faux honneur de devenir le persé-
» cuteur de sa maison & le fléau de sa patrie.
» Quelques Ecrivains, ajoute M. Villaret,
» ont prétendu que le Roi d'Angleterre reçut
» ses derniers soupirs, & lui jura de venger sa
» mort: mais c'est un fait imaginé. »

De la connoissance de Jesus-Christ.

DE LA CONNOISSANCE de Jesus-Christ, considéré dans ses Mystères, & dans ce qu'il est par rapport à Dieu son Pere; par rapport aux Créatures en général, aux hommes en particulier, & aux Bienheureux dans le Ciel: avec des Elévations sur chaque Mystère de Jesus-Christ, & sur chacune de ses qualités. A Paris, chez Jean-Thomas Hérissant, Libraire, rue Saint Jacques, à Saint Paul & à Saint Hilaire. A Auxerre, chez François Fournier, Imprimeur-Libraire, près d'Horloge, 1760, 2 Vol. *in*-12.; le premier de 528 pag. sans l'Aver-

fermént & les Tables, & le second de 387 pag.
es deux Volumes se vendent cinq livres,
eliés.

Bien connoître Jesus-Christ, sçavoir ce qu'il
ous est, & ce que nous lui sommes; voilà
ans doute de toutes les sciences la plus sublime
& la plus utile, en un mot, la seule nécessaire
à un Chrétien. Heureux ceux qui la possédent
cette science dans un degré éminent! heu-
eux par conséquent les Fidèles entre les mains
de qui tombera l'excellent ouvrage dont on
vient de lire le titre! Nous ne croyons pas
en effet qu'il puisse s'en trouver de plus pro-
pre à leur faire faire de grands progrès en
peu de tems dans la connoissance de Jesus-
Christ. On le doit à la piété d'un respectable
Ecclésiastique, dont la mémoire, comme nous
l'apprend l'Avertissement, est en bénédiction
dans un Diocèse de France. Ce zèlé Servi-
teur de Dieu s'étant dévoué pendant les cin-
quante dernieres années de sa vie, au service
& à la sanctification des pauvres dans l'Hôpital-
Général de la Ville Episcopale, il mit au nom-
bre de ses devoirs essentiels l'obligation de
faire connoître Jesus-Christ d'une maniere
toute particuliere à des hommes qui, pour
être ses membres, ne sont pas toujours ceux
qui le connoissent davantage. C'est des ins-
tructions que notre pieux Ecclésiastique fai-
soit aux habitans de cet asile de la misére,
que le Livre que nous annonçons tire son ori-
gine: il est comme le fonds & le précis de ces
instructions. L'Auteur, pour fixer ses idées &
celles de ces Auditeurs, jugea à propos de les
rédiger en un seul corps d'enseignemens, par
demandes & par réponses. Ce n'est que depuis
sa mort qu'il a été possible de les donner au

Public. On prétend que la modestie n'aura jamais souffert qu'on leur décernât de son vivant les honneurs de l'impression. Ceux qui ont recueilli cette pieuse succession, & qui ont bien voulu la rendre publique, doivent donc avoir de grandes prétentions sur la reconnoissance des personnes qui aiment la Religion. Pour montrer combien celles-ci leur sont redevables, il suffira d'exposer ici sommairement le plan de cet ouvrage, dont l'étendue répond à la fécondité du sujet.

Il est divisé en deux parties. Dans la premiere, l'Auteur considere Jesus-Christ dans son humanité. Il le suit, depuis son entrée dans le monde, jusqu'au moment où il a quitté la terre pour retourner à son Pere. Tous les Mystères qu'il a opérés pendant le cours de sa vie mortelle, y sont expliqués avec beaucoup de solidité. Ils font la matiére de quatre instructions.

La premiere traite de l'Incarnation & de la Naissance du Sauveur.

La seconde comprend les Mystères de l'Enfance de Jesus-Christ; sçavoir, ceux de la Circoncision, de son Epiphanie, de sa Présentation au Temple, & de sa fuite en Egypte.

La troisiéme roule sur les Mystères que Jesus-Christ a accomplis depuis l'âge de douze ans, jusqu'à sa mort. Ces Mystères sont, sa vie cachée, son baptême, sa tentation dans le désert, sa transfiguration, & sa vie publique qui comprend ses miracles & ses prédications.

La quatriéme instruction a pour objet les Mystères de Jesus-Christ, depuis sa Passion, jusqu'à la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres.

Chacune de ces instructions est distribuée

en plusieurs Chapitres, à la fin desquels se trouve une élevation très-pathétique à Jesus-Christ, sur le Mystère qui vient d'être expliqué. On a suivi le même ordre & la même méthode dans la seconde partie, qui est bien huit ou neuf fois plus considérable que la premiere.

Dans cette seconde partie, l'Auteur s'est proposé d'envisager Jesus-Christ sous quatre rapports différens; 1°. Par rapport à Dieu son Pere; 2°. par rapport aux Créatures, & à ce monde visible & terrestre; 3°. par rapport aux hommes & à son Eglise; 4°. enfin, par rapport aux Bienheureux dans le Ciel: ce qui fait le fond de quatre instructions particulieres qui se sous-divisent en un grand nombre de Chapitres.

Si nous considérons avec l'Auteur dans la premiere instruction, ce qu'est Jesus-Christ par rapport à Dieu son Pere, nous remarquerons qu'il est son Fils, son image parfaite, la figure & le caractère de sa substance, son Verbe & sa parole.

Les rapports que Jesus-Christ a avec les créatures, sont très-bien développés d'après la Doctrine de S. Paul, dans la seconde instruction. Ces rapports consistent en ce que Jesus-Christ est le premier né avant toutes les créatures; que toutes choses ont été créées pour lui; que toutes les créatures subsistent en lui & par lui, que toutes sont l'ouvrage de ses mains; enfin que toutes choses lui appartiennent comme son héritage.

Jesus-Christ considéré par rapport aux hommes, & sur-tout par rapport aux Chrétiens, est leur grandeur, leur véritable & unique bonheur, leur Médiateur auprès de Dieu, leur

Rédempteur, leur Prêtre, leur Victime, leur Réparateur, leur Modèle, leur Pere, leur Roi, leur Chef, leur Pasteur, l'Epoux de leurs ames, la voie dans laquelle ils doivent marcher, la vie dont ils doivent vivre, la vérité qu'ils doivent aimer, leur Docteur, leur pain, leur lumiere, leur paix, la fin de toutes choses, le Juge des vivans & des morts. Toutes ces qualités de Jesus-Christ sont expliquées dans autant de Chapitres particuliers qui forment la troisiéme instruction.

Dans la quatriéme & derniere instruction, on fait voir que Jesus-Christ considéré par rapport aux Bienheureux dans le Ciel, est la perfection de leur sainteté, le consommateur de leur gloire, & la plénitude de leur félicité. *Tel est* le précis d'un ouvrage dont on ne sçauroit trop recommander la lecture. L'Auteur n'a point cherché à y briller par l'élégance du style ; ce qui auroit été, au reste, fort mal entendu. Il s'y exprime avec la plus grande simplicité : mais cette simplicité est accompagnée d'une certaine onction qui se répand dans le cœur, & l'échauffe insensiblement, en même-tems que l'esprit se trouve éclairé d'une vive lumiere.

Mon Odyssée.

MON ODYSSÉE, ou le Journal de mon retour de Saintonge, Poëme à Chloé. A la Haye, in-12. de 125 pag. 1760.

Nouveaux Calotins.

LES NOUVEAUX CALOTINS, Opera Comique, représentés pour la premiere fois le 19 Septembre 1760, & jours suivans. A Paris, chez Cuissart, Quai de Gêvres, à l'Ange-Gardien, 1760. Brochure in-18°. de 42 pages.

Cette Piéce, comme Vaudeville du jour, doit servir de suite aux Parodies Parisiennes.

MEMOIRE

Mémoire sur les défrichemens.

MEMOIRE sur les défrichemens. A Paris, chez la Veuve d'Houry, Imprimeur-Libraire de Monseigr. le Duc d'Orléans, rue de la vieille-Bouclerie, 1760, *in*-12. de 332 pages. Le prix est de 30 sols, broché.

L'agriculture est le nerf principal d'un état, & la source de toutes ses richesses. C'est une vérité que personne n'a jamais révoquée en doute. Cependant il ne paroît pas qu'elle ait encore fait sur nos esprits une impression bien profonde. On peut en juger par l'indifférence avec laquelle nous voyons l'état où se trouve le terrein de ce beau Royaume. Près de la moitié de nos terres est en friche, & il s'en faut beaucoup que l'autre partie soit cultivée comme elle pourroit l'être. Pour reparer ce double dommage, il faudroit réformer notre maniere de cultiver, & faire par-tout des défrichemens. C'est à ce dernier objet que s'est attaché M. le Marquis de Turbilly, Auteur estimable de ce Mémoire qui a été véritablement dicté par l'esprit & le zèle patriotiques. Il est divisé en deux parties :

Dans la premiere, on apprend d'abord comment il faut se servir de la sonde pour reconnoître la qualité du terrein qu'on veut défricher. On s'y instruit aussi des moyens qu'on doit employer pour surmonter tous les obstacles que l'on peut éprouver de la part de l'eau, des racines & des pierres qui se rencontrent souvent dans les terres qui n'ont jamais été cultivées. Ces grosses opérations une fois faites, il est question de sçavoir comment s'y prendre pour perfectionner les défrichemens qu'on a entrepris, suivant la nature du terrein dont on peut disposer.

Les terres incultes se divisent communément

en trois espéces : Les mauvaises dont l'Auteur traite d'abord, les médiocres dont il parle ensuite, & les bonnes par lesquelles il finit.

Les terres que tout le monde regarde comme mauvaises, sont les sables vifs & brûlans, propres à faire du mortier, étant mêlés avec de la chaux. On ne croiroit jamais qu'il fût possible de rien tirer d'un pareil terrein. Cependant on verra ici, qu'en le défrichant & le façonnant ensuite, conformément à la méthode prescrite par l'Auteur, on réussira à lui faire produire des grains, des légumes, & plusieurs espéces de bois fort utiles, mais surtout des sapins. Notre zélé Cultivateur n'avance rien qui ne soit appuyé sur sa propre expérience. Il a semé de la graine de pin dans plusieurs morceaux de terre de la plus mauvaise espéce, qui a très-bien prospéré. Il y a environ dix ans qu'il répandit de cette semence sur un canton assez étendu ; il forme aujourd'hui un très-joli bois ; les sapins ont vingt-cinq pieds de haut, & sont gros à proportion ; on les a déja émondés différentes fois, & leur dernier émondage a produit plusieurs milliers de fagots, dont le prix vaut seul quatre fois plus qu'il n'en a coûté pour défricher & semer le terrein.

L'Auteur conseille à ceux qui feront croître des pins ou des sapins, de les entourer de fossés dans les premieres années. Cette précaution est nécessaire pour les garantir des approches des cerfs qui leur causent alors beaucoup de tort. Il en a été instruit à ses dépens. Lorsque ses sapins n'avoient que sept à huit pieds de hauteur, ces animaux venoient de cinq ou six lieuës à la ronde, s'y frotter, dans le tems qu'ils mettoient bas leurs têtes. Ils en ont

cassé ou écorché pendant plusieurs années, une grande quantité qui en sont morts. Comme on pourroit ignorer ce goût particulier des cerfs, l'Auteur a cru devoir en avertir, afin qu'on y prît garde dans l'occasion.

Si on souhaite faire porter au sable vif, du bled, des légumes, ou d'autres productions, alors il faut lui donner plusieurs façons particulieres qu'on trouvera ici détaillées. Quoiqu'à force d'engrais & de culture, il soit même assez facile de faire croître du froment dans un sable aride, cependant l'Auteur paroît faire entendre aux Propriétaires d'un pareil terrein qu'ils feroient bien, de s'en tenir au seigle. C'est, dit il, un très bon grain : il vient plus facilement & en plus grande quantité que l'autre ; le pain en est fort sain. D'ailleurs, la paille de seigle n'est pas aussi mépriſable qu'on le croit communément. L'expérience a appris à l'Auteur que, mêlée moitié par moitié avec autant de foin, elle étoit excellente pour la nourriture des bœufs de labourage. Ils se portent infiniment mieux, & sont plus vigoureux en mangeant de cette sorte de mêlange, que quand on leur donne de celui fait avec une pareille quantité de paille de froment & de foin. Il est encore une espéce de paille dont on ne fait presque aucun cas, & qui cependant pourroit servir utilement : c'est celle du bled noir. Plusieurs ne daignent pas seulement la ramasser, ils l'abandonnent sur le terrein où l'on a battu ce grain ; cependant c'est très mal à propos. L'Auteur a fait sécher de cette paille : on l'a donnée dans le commencement de l'hyver aux vaches, qui l'ont très-bien mangée, tant qu'elle a duré ; elles n'en ont point été malades, n'ont point maigri, & ont eu du lait

pendant ce tems-là, comme à leur ordinaire.

Après avoir enseigné comment on peut tirer parti du sable vif & brûlant, notre bon citoyen indique les moyens de mettre en valeur les fonds de la seconde espéce, ou les terres médiocres. Ces terres comprennent celles qui sont légeres, sablonneuses, graveleuses; mais qui ne se trouvent cependant point propres comme le sable vif, à faire du mortier, lorsqu'on les mêle avec de la chaux. C'est cette espéce de terre qui, suivant l'Auteur, domine dans le Royaume.

On met dans la classe des terres qui forment la troisiéme espéce, la terre *forte*, *les* terres grasses, argilleuses, glaiseuses, & en général toutes celles qui prennent aux pieds. Ces différentes espéces de terreins demandent chacune une méthode particuliere pour leur défrichement & leur culture. Nous ne pouvons entrer ici dans aucun détail à ce sujet, parce qu'il nous faudroit transcrire dans leur entier tous les préceptes de l'Auteur, pour que cet extrait fût de quelque utilité à ceux de nos Lecteurs qui seroient dans le cas d'en profiter : il vaut mieux les renvoyer à l'ouvrage même. On peut se le procurer à peu de frais, puisqu'il ne revient qu'à trente sols, broché. D'ailleurs, les personnes qui ne jugeroient pas à propos de faire cette dépense, peuvent se contenter de la *Pratique des défrichemens*, qui se trouve chez le même Libraire, qui ne la vend que douze sols. C'est un extrait que l'Auteur a fait lui-même de la premiere partie de son Mémoire. Cet Abrégé contient tout ce qu'il y a d'essentiel à sçavoir pour les Fermiers & les petits Propriétaires, sur les défrichemens. Ils y trouveront un exposé très

méthodique de toutes les opérations nécessaires pour défricher un terrein inculte, de quelque qualité qu'il soit. Nous dirons cependant que les deux principales opérations prescrites par l'Auteur, consistent d'abord à bien *écobuer*, & ensuite à faire de bons brûlis.

Ecobuer n'est autre chose qu'enlever avec un certain outil, qu'on nomme *Ecobuë* en Anjou, la premiere couche des terres qu'il s'agit de défricher. On rassemble ensuite par tas, ces morceaux de terres qui se trouvent garnis des herbes & broussailles dont le terrein étoit couvert; on en forme des espéces de fourneaux, auxquels on met le feu: on les fait brûler jusqu'à ce qu'ils soient réduits en cendres. Ce sont ces cendres qui contiennent le principe & le germe de la fécondité future des terres incultes sur lesquelles on doit les répandre.

Dans la seconde partie, l'Auteur fait l'histoire de ses propres défrichemens. Mes épreuves, dit-il, mes expériences, mes travaux, les préjugés qu'il m'a fallu combattre, les obstacles que j'ai eu à surmonter, tout, jusqu'aux fautes que j'ai commises, & aux inconveniens dans lesquels je suis tombé, particulierement dans les commencemens de mes entreprises, pourra servir d'instruction à l'avenir. L'on voit ici des effets surprenans de l'industrie de l'Auteur, & de son excellente méthode.

Il étoit devenu en 1737, possesseur d'une étendue assez considérable de terres situées en Anjou. Ces terres étoient pour la plus grande partie en friche, & celles à qui on donnoit quelque culture, ne rapportoient presque rien. Les habitans languissoient dans la misére la

plus affreuse. Ils ne vivoient que d'aumônes ; qu'ils alloient ramasser dans les lieux circonvoisins, & souvent même fort loin : on les voyoit même venir en mendiant jusqu'à Chartres, montés sur des ânes. Ils étoient, par une suite nécessaire, paresseux au suprême degré ; mais les choses sont bien changées, depuis que l'Auteur a entrepris ses défrichemens. Ces Paysans sont devenus aussi laborieux qu'ils l'étoient peu. Les plus pauvres ont été employés pour son compte, & ceux qui étoient possesseurs de quelque terrein, ont appris à le faire valoir, suivant la méthode de leur Seigneur. Par ce moyen, ils sont sortis de cet *état* de paresse & de misère où ils avoient croupis jusqu'alors. L'agriculture est animée parmi eux à un point qu'on ne sçauroit croire. Aussi l'Auteur a-t-il mis tout en œuvre pour parvenir a ce but si désiré. Son zèle l'a porté jusqu'à fonder deux Prix, qu'il distribue tous les ans à l'Assomption ; l'un à celui qui a le plus beau froment, l'autre, à celui qui se trouve avoir le plus beau seigle. Ces Prix consistent chacun dans une somme d'argent assez considérable pour cette Province, où il est rare, & dans une Médaille d'argent, gravée exprès, laquelle est de la même grandeur & pesanteur qu'un écu de six livres. L'on y voit d'un côté, une gerbe de bled avec des faucilles, faux & fleaux ; en haut est écrit : *Prix d'Agriculture*, & au bas, l'année est marquée. De l'autre côté, sont les Armes du Fondateur, autour desquelles est encore écrit : *Pour exciter au travail les Habitans du*, &c. L'Auteur nous avertit qu'il n'a point voulu mettre sur cette médaille, la Déesse Cérès des anciens, ni aucune figure hiéroglyphique, les Paysans igno-

trans n'y auroient rien compris. D'ailleurs, il eût été à craindre, ajoute-t-il, que quelques-uns la prenant un jour pour l'Image d'un Saint ou d'une Sainte, ne lui rendissent un culte; & que ce que j'avois fait pour un objet d'utilité, n'en devînt par la suite un de superstition ou d'idolâtrie. C'est aux habitans en général, qu'appartient la décision de ces Prix. Ceux qui les ont obtenus, portent pendant une année seulement, leur Médaille attachée à la boutonniere de leur habit, avec un ruban verd qu'on leur donne en même-tems. Ils ont pendant la même année, une place honorable dans un banc situé dans le Chœur de l'Eglise Paroissiale. Dès que l'année est passée, c'est-à-dire, à l'Assomption suivante, ils ne jouissent plus de ces distinctions, qui passent à ceux qui remportent de nouveaux Prix ce jour-là. La Médaille leur reste cependant, & ils sont les maîtres d'en disposer; mais ils ne peuvent plus la porter extérieurement, ni l'attacher à leurs vêtemens. L'Auteur a eu le plaisir de voir que ses Payſans font un si grand cas de ces marques d'honneur, qu'il ne s'en est trouvé aucun, jusqu'à présent, qui ait voulu vendre sa Médaille: tous la gardent, comme un titre glorieux dans leur famille.

Ce nouvel *ami des hommes* nous apprend qu'il a même envie depuis long-tems, de donner dans ses terres une gratification aux gens mariés qui auront un enfant pendant le cours de la premiere année de leur mariage, de leur continuer la même gratification pour ceux qu'ils auront de suite d'année en année, & d'établir un Prix assez considérable pour le ménage où il s'en trouvera le plus. L'Auteur prévoit bien que ces encouragemens, pour

la propagation du genre humain, paroîtront peut-être singuliers, & même superflus à bien des gens; mais il espére qu'ils changeront de sentiment, lorsqu'ils seront instruits, comme lui, par le rapport de différens Curés, que beaucoup de Payſans ne veulent plus donner naiſſance à des enfans, ou s'en tiennent à un très-petit nombre, lors même qu'ils en pourroient avoir davantage. Outre que de pareils encouragemens seroient fort utiles à la société, ils auroient encore l'avantage de détruire juſqu'à un certain point un abus très-contraire aux principes du Chriſtianiſme. C'eſt l'Auteur lui-même qui fait cette obſervation. Ce n'eſt pas-là le ſeul endroit où nous avons eu lieu de remarquer que ce zèlé citoyen reſpecte la Religion, & ſa morale.

Notre Auteur ne s'eſt point contenté de travailler au défrichement & à l'amélioration de ſes terres, il a encore fait des tentatives pour perfectionner l'eſpéce des animaux qu'on a coûtume d'élever dans les campagnes. Comme les vaches ſont fort petites en Anjou, il en a fait venir du Poitou; & elles lui ont produit des bœufs qui ſont devenus plus forts que ceux du pays. Il á auſſi pratiqué la même choſe pour les bêtes à laine. Il a établi dans le pays, l'uſage de faire parquer les brebis. On ne peut lire tous ces détails économiques, ſans être pénétré de certains ſentimens de reſpect & d'affection tout enſemble pour un auſſi bon Patriote. Que la France ſeroit floriſſante, & les gens de la campagne heureux, s'il ſe trouvoit dans chaque Province pluſieurs Seigneurs qui penſaſſent comme celui qui fait ici l'objet de notre admiration! Nous exhortons tous les grands Propriétaires à jetter les yeux ſur

le Mémoire. Nous ſommes perſuadés que cette lecture fera un très-bon effet ſur l'eſprit & le cœur du plus grand nombre.

L'Auteur expoſe à la fin de ſon Ouvrage les moyens que le Gouvernement pourroit employer pour exciter & encourager, tant les Propriétaires que les Fermiers, à défricher les terres incultes du Royaume.

Nous ne voulons pas terminer cet extrait, ſans faire mention d'un phénomène d'agriculture, dont l'Auteur nous aſſure avoir été témoin. Voici comme il raconte cette eſpéce de prodige.

» Un grain de ſeigle, dit-il, avoit échappé » au ſemeur, dans le tems des ſemailles ; il » tomba dans de la lande ſur une vieille four- » milliere morte, à dix pieds de diſtance d'un » de mes défrichemens. Cette ancienne four- » milliere ne formoit plus qu'un monceau de » fumier conſommé, ou d'excellent terreau. » Ce grain y leva & pouſſa pluſieurs drageons. » Je l'apperçus pendant l'hyver, en allant viſi- » ter mes bleds. Il excita ma curioſité. Je fis » faire tout au tour, à quelques pieds de » diſtance, une clôture avec des pieux & des » épines, pour le garantir du dommage des » beſtiaux. Il continua de venir à ſouhait, ſe » trouvant en plein air, & n'ayant rien dans » ſon voiſinage qui gênât ſa tête ni ſes racines ; » il forma une eſpéce de petite gerbe. Au mois » de Juillet, quand il fut mûr, je voulus en » faire la récolte moi-même. Je propoſai cette » partie à pluſieurs perſonnes de conſidération » de mon voiſinage, qui ſe trouverent alors » chez moi. Nous nous rendîmes ſur le ter- » rein ; nous coupâmes dans la terre avec un » coûteau la petite gerbe en queſtion, avec le

» grain qui l'avoit produite, auquel toutes les » racines tenoient encore, ainſi que nous le » vîmes après avoir ſecoué la terre qui étoit » autour de ſa coque. Nous égrénâmes ſur un » drap cette petite gerbe, nous en comptâmes » le produit, & il ſe monta à quatorze cents » quarante grains de ſeigle, auſſi beaux, auſſi » gros & auſſi bons que les meilleurs de cette » année-là. Cet exemple, ajoute l'Auteur, » ſurpaſſe toutes les merveilles que nous avons » lues de l'ancienne fertilité de la Judée & de » l'Egypte. »

Nous n'en dirons pas davantage ſur un Ouvrage qui paroît déja être connu du Public pour ce qu'il vaut, puiſqu'on vient d'être obligé de le réimprimer. Cette ſeconde Edition ne differe de la premiere, que parce que l'Auteur y a ajouté des obſervations ſur la Sonde & l'Ecobuë. Ayant reconnu que la planche gravée ſur bois, qui repréſente ces inſtrumens, & qui eſt placée à la tête du Livre, avoit été très-mal exécutée, il en a fait graver une autre ſur cuivre, dont les proportions ſont bien plus exactes. Pour que les poſſeſſeurs de la premiere Edition puiſſent profiter de ſes obſervations & de ces changemens, ſans qu'il leur en coûte rien, l'Auteur les a fait imprimer ſur un cahier ſéparé, avec la nouvelle planche. L'on remettra *gratis* d'ici à trois mois, chez le Libraire, autant de ces cahiers que l'on y préſentera d'exemplaires de la premiere Edition, ſur leſquels on en fera note. Il s'en trouvera ſuffiſamment pour tous les porteurs du Mémoire & de la Pratique des défrichemens. L'on aura ſoin d'en envoyer dans les Provinces aux Libraires qui ont vendu le Livre, afin qu'ils en uſent de même. Voilà encore un bel exemple qu'il

seroit à souhaiter que Messieurs les Auteurs qui multiplient les Editions de leurs Ouvrages, avec corrections, augmentations & autres changemens, voulussent bien imiter plus souvent.

Etat Politique actuel de l'Angleterre. Lettres LXIII & LXIV. A Paris, chez les Freres Estienne, rue S. Jacques. Etat Politique d'Angleterre.

Ces deux nouvelles Lettres qui se sont un peu fait attendre, renferment plusieurs morceaux curieux. Le premier est un extrait du *London Chronicle* sur un ouvrage Anglois, qui a pour titre, l'*Interêt de la Grande Bretagne, considérée par rapport à ses Colonies, & aux Acquisitions du Canada & de la Guadeloupe; avec des observations sur la population en général.*

» Le dessein de l'Auteur de cet Ecrit » est de faire voir . . . . . que la valeur de » l'*Amérique Septentrionale* est susceptible d'un » accroissement immense, par une acquisition » & des mesures qui doivent avoir nécessairement un effet contraire à l'appréhension que » l'on a voulu jetter artificieusement dans les » esprits en Angleterre; & que la *Guadeloupe*, » du côté de l'avantage qu'il y auroit pour les » Anglois dans son acquisition, augmenteroit » de très-peu leurs possessions dans les Isles, » & seroit, à bien des égards, d'un beaucoup » moindre prix pour eux, qu'elle ne l'est pour » la France, &c. » C'est-à-dire, que cet Auteur s'est proposé de faire voir à sa nation qu'il lui seroit avantageux de faire l'acquisition du Canada, & fort peu utile de posséder la Guadeloupe.

Ce premier Ecrit est suivi de quelques autres moins considérables, qui le combattent. Ils font ensemble la matière de la LXIIIe. Lettre. La LXIVe. comprend différentes observations sur

le commerce que les Anglois font en tems de guerre avec les Isles Françoises ; sur les Sauvages de l'Amérique ; sur la dette nationale, & sur les constitutions Britanniques.

Enigme & Logogryphe.

Le mot de l'Enigme du mois dernier est les ONGLES DES DOIGTS ; & celui du Logogryphe, CHAMPIGNON, où se trouvent *pignon* & *Cham*.

ENIGME.

De mon fier ennemi je brise les barrieres ;
Il se retranche en vain dans un étroit réduit.
Je l'attaque en rampant, j'en triomphe avec bruit.
Je puis seul contre lui, ce que n'ont pu cinq freres.
Mon secours trop fréquent allarme la raison.
Quelque faveur que de moi l'on obtienne,
Si-tôt que j'ai tiré les ris de leur prison,
On me fait rentrer dans la nienne.

Par GREGOIRE PINCE-LIEGE, *Cabaretier du village de la Louptiere, en Champagne.*

LOGOGRYPHE.

Sur l'humide Elément
Sans cesse les humains me déclarent la guerre :
Ma tête des jardins couvre souvent la terre,
Le reste de mon corps croît avec le froment.

Par M. GASCHINARD *le jeune, Maître-ès-Arts de Nantes.*

Discours prononcés dans l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Nancy.

Discours prononcés dans l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Nancy, le Jeudi 8 Mai 1760, jour de la Fête de Saint Stanislas, à la réception de M. le Marquis de Paulmy, & de M. l'Abbé Guyot, Aumônier de M. le Duc d'Orléans, & Prédicateur ordinaire de Sa Majesté le Roi Pologne, Duc de Lorraine & de Bar. A Nancy, chez la Veuve & Claude Leseure, Imprimeurs ordinaires du Roi, & de la Société Royale, &c. 1760. Brochure *in*-4°. de 50 pag.

Comme le Discours de M. le Marquis de Paulmy n'est pas long, nous nous faisons un plaisir de le rapporter ici tout entier. Ce Seigneur y fait paroître cette délicatesse de génie que tous ceux qui ont eu occasion de l'approcher, lui reconnoissent. Les Sçavans & les Gens de Lettres y retrouveront retracés ces sentimens d'affection qu'ils ont souvent éprouvés de la part de cet illustre ami des Muses. Voici donc comme M. de Paulmy s'exprime en portant la parole aux Académiciens de Nancy :

MESSIEURS,

» VOUS êtes accoûtumés à respecter les » désirs d'un Roi *, plus digne encore de votre » tendresse que des hommages que vous lui » rendez à si juste titre ; & c'est au choix de » ce Monarque que je reconnois devoir vos » suffrages, & le nouveau titre d'honneur que » vous venez de m'accorder. Ses bontés & » votre indulgence seront toujours les seuls » droits que je réclamerai dans cette Académie:

* STANISLAS Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar.

» *mais* je ne laiſſerai échapper aucune occaſion » de les réclamer. Déja, il eſt vrai, les prin» cipales Sociétés Littéraires de l'Europe n'ont » pas dédaigné de m'admettre dans leur ſanc» tuaire ; mais des occupations d'un genre » différent, m'ont trop ſouvent privé de l'a» vantage de partager leurs travaux, ou du » moins d'en être le témoin aſſidu, & de m'inſ» truire à de ſi illuſtres Ecoles. Hélas ! Meſ» ſieurs, je peux bien moins me flatter encore » de profiter de vos lumières. Je ne tiendrai » peut-être à vous que par un titre ; mais ce » titre me ſera cher & reſpectable. Je m'ho» norerai d'avoir pour confreres, non-ſeule» ment les membres de cette Académie étran» gers à la Lorraine, ce ſont les Sçavans de » l'Europe les plus diſtingués, les hommes du » mérite le plus univerſellement reconnu ; » mais Meſſieurs, un nouveau genre de ſatis» faction pour moi, c'eſt de tenir par quelque » endroit à cette Province, patrie de tant » d'hommes illuſtres par leurs talens, diſtin» guée par le nombre des Maiſons anciennes, » & féconde en Héros qui ſe perpétuent » encore dans ſon ſein, connue par ſon zèle » & ſon attachement pour ſes Souverains, » digne par-là d'être ſoumiſe à STANISLAS, & » d'être deſtinée à devenir ſujette de ſon Au» guſte Gendre Honoré depuis long-tems, & » à différens titres, de la confiance du der» nier de ces Monarques, comblé dans ce mo» ment-ci des bontés du premier ; qui trou» veroit mieux que moi, Meſſieurs, dans le » fond de ſon cœur la matiére de ſon éloge ? » Mais je me borne à montrer par un zèle à » toute épreuve, combien le Roi mon Maître » mérite d'être adoré, & comment il doit être

» ſervi. Quant au Prince bienfaiſant qui vous » gouverne, que pourrois-je, Meſſieurs, ajou- » ter aux traits éloquens, vifs & brillans avec » juſteſſe, dont on vous a déja dépeint tant » de fois ſa perſonne, & les merveilles de ſa » vie & de ſon régne? Les derniers coups de » pinceau d'un ſi beau tableau, ſont encore » réſervés à un Militaire *, homme de qualité, » ami des Lettres & des Sciences, & fait pour les » honorer; Prêtre de toutes les Muſes, & digne » de ſacrifier dans tous leurs Temples avec » le même éclat. De combien d'autres mem- » bres de cette Académie ne pourrois-je pas » faire d'auſſi juſtes éloges! De pareils con- » freres flattent les eſprits aſſez bienfaits, pour » reconnoître la ſupériorité de leurs talens, » ſans les leur envier baſſement. Loin de moi » un ſentiment ſi injuſte. Je vous admirerai, » quoique de loin, ſans prétendre vous égaler. » J'applaudirai aux rapides progrès d'un jeune » Académicien *, qui joint aux graces du » ſtyle, au feu, & à la vivacité de ſon âge, la » juſteſſe des penſées, la connoiſſance des hom- » mes, le goût des réflexions, que l'on croyoit » avant lui ne devoir être le fruit que de l'ex- » périence la plus ſuivie, & de l'étude la plus » conſommée. Son nom a produit des Héros: » il en compte une longue ſuite parmi ſes » ancêtres. Sans doute ils manifeſterent de » bonne heure leurs talens militaires. Mais » que ne devons-nous pas attendre pour les » Sciences & les Lettres, des ſuccès de celui-ci, » dans un genre plus paiſible? »

* *M. le Comte de Treſſan, Directeur de l'Académie.*

* *M. l'Abbé de Boufflers.*

La Harangue de M. l'Abbé Guyot n'eſt pas un ſimple remerciement Académique; c'eſt un Diſcours en trois parties *ſur les hommes de génie.*

» Le génie, dit l'Orateur, n'est pas le même » dans tous les hommes. Dans l'un, c'est une » vuë perçante, dont l'horison ne peut être » connu que d'elle-même ; c'est ordinairement » avec cette vuë une délicate sensibilité. Dans » l'autre, c'est une imagination presque toujours » émue jusqu'à l'enthousiasme : sa chaleur fé- » conde renouvelle tout ce qui existe, & donne » une sorte de vie à ce qui n'étoit point. Le » génie est dans d'autres une certaine activité » de l'ame qui se caractérise, soit par le mer- » veilleux de ses productions, soit par une » pénétration facile, une combinaison précise, » une chaîne soutenue, un ordre frappant.

» C'est par ces différens caractéres que je » juge, ajoute M. l'Abbé Guyot, que tout hom- » me de génie, quoique riche de son fonds, » a besoin pour le faire valoir, de certaines » ressources qu'il ne peut trouver dans lui- » même. Ces ressources sont dans la confiance » qu'on lui inspire, dans la méthode qui le di- » rige, & dans la situation qui le développe. » Essayons de faire voir,

» Qu'il est des hommes de génie qui ont » besoin d'être encouragés ;

» Qu'il est des hommes de génie qui ont be- » soin d'être réglés ;

» Que tout homme de génie a besoin d'une » situation particuliere pour se développer. »

La maniere dont M. l'Abbé Guyot a rempli ce beau plan, annonce un homme de beaucoup d'esprit. Peut-être trouvera-t-on qu'il est un peu subtile dans ses pentées, & trop recherché dans ses expressions. Après tout, il faut se souvenir que ce Discours est un Discours Académique, qui par conséquent n'a pas été fait pour des oreilles du commun, & accoûtumées à n'entendre

que

que des choſes ſimples & de la plus grande clarté.

Un morceau détaché de la premiere partie, pourra ſervir de preuve à ce que nous venons d'avancer.

M. l'Abbé Guyot, après avoir remarqué que Licurgue, Légiſlateur de Sparte, & Philippe Roi de Macedoine, n'avoient ſi bien réuſſi dans leurs vaſtes entrepriſes, que parce qu'ils réuniſſoient une ſupériorité de confiance à une ſupériorité de génie, continue en ces termes : » Ces deux avantages (*ſçavoir, la ſupériorité de confiance, & la ſupériorité de génie*) ne ſe » rencontrent guéres dans un même homme, » que quand l'emploi en eſt d'une extrême » importance à l'ordre de la ſociété. Autre- » ment, il ſemble que la Providence, préve- » nant de la part de l'homme de génie, l'effet » d'une trop grande ſupériorité, l'aſſujettit à » dépendre des autres hommes dans la plûpart » de ſes opérations. Je crois entrevoir le lien » de cette dépendance. Il eſt, ce ſemble, dans » l'union de la pénétration & de la ſenſibilité. » Ces deux qualités s'aident réciproquement, » & quelquefois ſe nuiſent. La ſenſibilité fait » du génie, à l'égard de beaucoup d'objets, » comme un inſtrument tendu qui, à chaque » impreſſion, reçoit une ſenſation marquée. » Ce que le génie a ſenti, il le pénétre: en péné- » trant, il ſent encore davantage. Ainſi s'étend » la ſphère des idées, de nouvelles perfections » ſe développent, un nouveau jour ſe leve. C'eſt » à ſa lumiere que le génie eſſaye de travailler » & de produire. Mais, qu'arrive-t-il? Plus il » s'avance dans ces régions inconnues, plus il » ſe trouve iſolé. A chaque route, il ſe défie » toujours d'un écart. C'eſt que le génie ne

» connoît pas toujours ſes propres forces ; c'eſt » que ſe comparant aux hommes qui l'environnent, il craint de ſe perdre, lorſqu'il les » devance ; il craint de ſortir de la nature, lorſ- » qu'il l'embellit ; il craint d'être biſarre, lorſ- » qu'il eſt ſupérieur à ſon ſiècle. C'eſt que les » idées de perfection qui le frappent, l'entre- » tiennent dans une défiance qui lui eſt pré- » judiciable ſur ſes productions. Sans doute, le génie » s'allume de lui-même, comme l'éclair dans » la nuë : mais, ainſi que ce feu, il peut être » éteint d'un léger ſouffle. »

On a encore l'avantage de poſſéder dans cette Brochure, la Réponſe de M. le Comte de Treſſan, Directeur de l'Académie, aux Diſcours prononcés par M. le Marquis de Paulmy & M. l'Abbé Guyot ; aux remercîmens de M. Durival, Lieutenant-Général de Police de Nancy & de M. le Comte de Cornullier. Ce même Académicien y annonce auſſi l'élection & la réception de M. de Buffon, des deux Meſſieurs d'Auberton, & de M. de Neuvillé.

M. Le Comte de Treſſan fait voir dans ſa Réponſe, qu'il ſçait auſſi-bien donner des louanges aux autres, que mériter celles de tout le monde. Nous ne citerons de ſon Diſcours que le morceau ſuivant, qu'il conſacre à la gloire de l'Auguſte Fondateur de l'Académie de Nancy, & par lequel il débute :

MESSIEURS,

» TANDIS que l'Allemagne en feu retentit » du bruit des armes, & voit ſes campagnes » incultes & ravagées ; tandis qu'elle attend » ſa deſtinée du ſort des batailles, l'heureuſe

» Lorraine célèbre la Fête * de son Bienfai-
» teur ! Ses peuples accourent, ils rempliſſent
» les Temples du Dieu de paix, nos vœux les
» plus ardens s'élevent aux Cieux, & nous de-
» mandons au Roi des Rois, de prolonger
» les jours glorieux & fortunés de STANISLAS.
» Jours ſi précieux & ſi chers pour nous
» & pour nos enfans ! jours conſacrés à la poſté-
» rité la plus reculée par la gloire & les bien-
» faits ! jours calmes, ſereins, & toujours uti-
» lement remplis, vous êtes la récompenſe des
» plus longs & des plus glorieux travaux !

» Tel que l'aſtre qui s'éleve de l'Orient, pour
» embellir & féconder la nature, STANISLAS
» s'éleva par ſes vertus au milieu d'un peuple
» libre. Son nom auguſte étoit cher à ſa patrie,
» les graces & la majeſté brilloient ſur ſon
» front, avec la fleur de la jeuneſſe ; l'élo-
» quence & la vive perſuaſion étoient ſur ſes
» levres, la connoiſſance & l'amour des loix
» étoient dans ſon cœur, l'audace des Héros
» éclatoit dans ſes regards. Charles le choiſit
» pour ami, la Pologne l'élut pour Maître,
» & la Providence toujours impénétrable,
» mais toujours ſage dans ſes décrets, le trouva
» dès-lors aſſez grand pour l'éprouver.

» Les plus nombreuſes viciſſitudes qu'aucun
» Souverain ait jamais eſſuyées, ſont les degrés
» par leſquels STANISLAS s'éleve au ſublime de
» toutes les vertus. Dans tous les lieux où ſa belle
» deſtinée conduit ſes pas, il ſe fait des admi-
» rateurs, il retrouve preſque de nouveaux
» ſujets. Le Tartare eſt adouci par la nobleſſe,

* Il faut ſe rappeller que ce Diſcours, ainſi que les précédens, fut prononcé le jour de S. Staniſlas, comme il eſt dit dans le titre.

TAYLOR INST. OXFORD

» les agrémens & la simplicité de ses mœurs.
» Le Musulman révere sa candeur & son cou-
» rage ; le Polonois le perd, il le rappelle une
» seconde fois ; mais la Lorraine l'obtient du
» Ciel au moment même où l'Occident éleve au
» Trône des Césars un Prince dont STANISLAS
» seul pouvoit adoucir la perte.

» C'est au sentiment le plus tendre, c'est
» au cri général de la nation, c'est à la juste
» reconnoissance à graver en traits de flamme,
» les bienfaits que le Génie créateur de STA-
» NISLAS a répandus sur nous. Ecoutons ces
» cris. Ils s'élevent du fond des temples, des
» asiles de la jeunesse, des tribunaux de la
» Justice, du sein des familles, & des villages
» frappés par des fléaux funestes. Portons la
» vuë sur cette Capitale, nous y reconnoîtrons
» de toutes parts une main active & puissante ;
» & l'étranger surpris ne pourra la voir sans
» se rappeller l'idée des monumens qui dé-
» coroient Babilone & Memphis.

» Et vous, Muses, qui devez à jamais célé-
» brer sa Fête, quel prix ne retirez-vous pas
» des faveurs que vous lui prodiguâtes ? Il a
» consacré vos dons les plus précieux dans
» cette Bibliothéque publique ; il les a réunis
» dans ce Musée, pour apprendre aux hom-
» mes tout ce qu'ils doivent à vos travaux, &
» pour leur en faciliter l'étude.

» Dépositaire de ces trésors, puisse cette
» Compagnie remplir dignement les devoirs
» que STANISLAS nous imposa, lorsqu'il nous
» consacra lui-même au culte assidu des Muses
» laborieuses ! &c. »

LA DESCRIPTION DES ARTS,

PAR L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES.

Avertissement des Editeurs.

La description des Arts, par l'Académie Royale des Sciences.

L'Ouvrage que nous annonçons au Public est le fruit d'un travail commencé depuis long-tems par l'Académie Royale des Sciences. Cette Compagnie étoit à peine formée, qu'elle conçut le projet d'examiner & de décrire successivement toutes les opérations des Arts méchaniques, persuadée que cette entreprise pouvoit également contribuer à leur progrès & à celui des Sciences.

Si les Arts nés dans l'obscurité, & lentement avancés de siécle en siécle, par les tâtonnemens de l'industrie, ont précédé de beaucoup l'établissement des Compagnies sçavantes; on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'ils ont fait des progrès rapides dans les tems, & dans les Etats où les Sciences ont été cultivées avec plus de succès. On en sera bien-tôt convaincu, si l'on veut comparer l'état présent de l'Horlogerie, de l'Artillerie, des Arts qui concernent la Navigation, de ceux qui fournissent les Instrumens de Géométrie, d'Optique, d'Astronomie, de Chirurgie, enfin de plusieurs autres Arts relatifs aux travaux ordinaires des Académies, à l'état où ces mêmes Arts étoient il y a cent ans; on y verra des différences immenses qui ne sont point dues au hazard, mais aux efforts que l'on a faits depuis cette époque pour perfectionner la Géométrie, la Méchanique, la Chymie, l'Optique, l'Anatomie, &c.

Ne doit-on pas attendre de nouveaux degrés de perfection dans les Arts, lorsque des Sçavans exercés sur les différentes parties de la Physique, se donneront la peine d'étudier & de développer les opérations souvent ingénieuses que l'Artiste exécute dans son attelier; lorsqu'ils verront par eux-mêmes les besoins de l'Art, les bornes où il s'arrête, les difficultés qui l'empêchent d'aller plus loin, les secours qu'on peut faire passer d'un Art dans un autre, & que l'Ouvrier est rarement à portée de connoître. Le Géometre, le Méchanicien, le Chymiste, donneront des vuës à l'Artiste intelligent pour surmonter les obstacles qu'*il n'a* point osé franchir. Ils le mettront sur *la voie* pour inventer des nouveautés utiles; en même tems ils apprendront de lui quelles *sont* les parties de la théorie auxquelles il faudroit s'appliquer davantage pour éclaircir la pratique, & pour assujettir à des regles sûres, un nombre d'opérations délicates qui dépendent de la justesse d'un coup d'œil, ou d'un tour de main, & dont la réussite n'est que trop souvent incertaine.

C'est dans cette vuë que l'Académie des Sciences dirigeant toujours ses travaux vers les choses utiles, avoit inspiré aux Membres qui la composent le desir de concourir à la description des Arts. Depuis le commencement de ce siécle, elle n'a pas cessé de rassembler des matériaux pour y parvenir: mais l'objet est immense, & ne peut être rempli que par la suite des tems. Feu M. de Réaumur avoit été chargé de recueillir un assez grand nombre de Mémoires déja faits par plusieurs Académiciens, ainsi que d'autres envoyés des différentes Provinces de la France, ou des Pays Etran-

gers. Les Mémoires sur les Arts se sont multipliés, un grand nombre d'ateliers, d'opérations, de machines, d'instrumens & d'outils, ont été dessinés & gravés sous un même format ; & l'Académie possede à présent plus de deux cents Planches servant à leur description. Elle en auroit davantage, si plusieurs cuivres, gravés à ses frais, mais dont il ne lui reste que des épreuves, n'avoient point été détournés, ainsi que plusieurs Mémoires qui faisoient partie de cette Collection précieuse.

Heureusement il lui reste encore assez de matériaux pour fournir incessamment les descriptions completes d'un grand nombre d'Arts : ces matériaux ont été distribués en 1759, aux Académiciens, dont les études se sont portées principalement du côté de la Méchanique & de la Physique. En se chargeant d'acheyer les descriptions déja commencées, & d'ajouter à celles qui ont été faites au commencement de ce siécle, les nouvelles pratiques, les nouveaux procédés qui ont été inventés depuis, & qui sont à présent en usage, ils se feront un devoir de rendre justice à tous ceux qui les auront précédés ou secondés dans ce travail, en faisant honneur à chacun d'eux des Ouvrages qu'il aura fournis : ils profiteront avec reconnoissance des Mémoires qui pourront être envoyés désormais à l'Académie, concernant la description ou la perfection des Arts. Elle nous autorise même à déclarer de sa part, que son intention est de publier sous les noms de leurs Auteurs, & d'insérer en tout ou en partie dans la Collection qu'elle prépare, les ouvrages bien faits en ce genre qui lui seront présentés, soit par d'habiles Artistes, soit par des Sçavans étrangers, après qu'ils

auront été examinés & approuvés dans la fo
me ordinaire ; ainsi qu'elle a déja publié
différens tems, des recueils de Dissertation
Mathématiques & Physiques, soumises à so
jugement par des Sçavans étrangers ou régn
coles, lorsqu'elle a trouvé dans leurs Ouvrage
des observations & des recherches capables d
contribuer à l'avancement des Sciences.

L'Académie ayant excité, par cette espéc
d'adoption, l'émulation de ceux qui cultiven
les Sciences, sans appartenir à aucun Cor
Académique, elle a lieu d'espérer que le
citoyens versés dans la connoissance des Arts,
& les Artistes du premier ordre, s'empresse
ront de concourir à la perfection des monu
mens qu'elle veut ériger à l'industrie humaine.
La carrière est trop vaste pour ne pas l'ouvrir
à tous ceux qui sont en état de s'y distinguer,
& l'on ne peut employer à la fois trop de
mains habiles pour accélérer l'exécution d'une
entreprise qui peut être utile à notre siécle,
& plus encore à ceux qui le suivront : c'est
épargner à la postérité beaucoup de tems &
de peine, si les Arts avoient encore à subir de
ces grandes révolutions qui les ont autrefois
presque anéantis.

Il seroit à souhaiter sans doute qu'on pût
dès-à-présent réunir, soit en un seul, soit en
plusieurs volumes, les Arts qui ont entr'eux des
relations prochaines : par exemple, tous les
Arts qui façonnent le fer, ceux qui travaillent
l'or & l'argent, ceux qui trament des tissus
de toute espéce. Mais comme il seroit très-
difficile de faire achever en même tems les
descriptions propres à former des volumes
complets & suivis, avec les enchaînemens né-
cessaires, l'Académie, pour ne point mettre

de nouveaux obstacles à la publication d'un Ouvrage long-tems attendu, se borne, quant à présent, à donner les descriptions des Arts par cahiers séparés, dont chacun contiendra le tableau complet d'un Art avec tous les détails nécessaires, représentés dans des planches gravées avec soin. Ces cahiers auront la même forme : on y employera le même papier, les mêmes caractères que dans l'Avertissement ; & déja plusieurs de ces Arts sont sous presse.

En les publiant ainsi séparément, on ménage aux Artistes la facilité de se procurer à peu de frais les Traités des Arts qu'ils exercent, ou de ceux qu'ils voudroient connoître, sans être obligés d'en acheter en même tems d'autres qui leur seroient moins nécessaires ; c'est un moyen de les répandre davantage, sur-tout dans cette classe de Citoyens utiles auxquels ils sont principalement destinés.

Lorsque l'Ouvrage sera suffisamment avancé, pour que l'on puisse penser à en former des suites, ceux qui se seront procuré les cahiers précédemment distribués, pourront, en rangeant les différens Arts selon l'enchaînement qu'ils ont entr'eux, former des Volumes, où ils seront maîtres de choisir l'ordre qui leur paroîtra le plus convenable.

Pour satisfaire la curiosité de ceux qui voudroient connoître ce qui a été fait jusqu'à présent sur les Arts, l'Académie a fait remettre chez les sieurs Desaint & Saillant, Libraires, chargés de cette Edition, une suite des épreuves de toutes les Planches gravées. On y trouvera pareillement les épreuves des Planches qui ont été soustraites, & que l'Académie est en droit de réclamer, quelque part où elles puissent être. Ceux qui en auroient connoissance,

sont priés d'en donner avis aux sieurs Defaint & Saillant, rue Saint Jean-de-Beauvais, ou de rapporter les Planches qu'ils pourroient avoir au Secrétariat de l'Académie.

Les Libraires avertissent qu'ils ne tirent que cinq cents Exemplaires de l'Histoire des Arts : ainsi ceux qui désireront, tant à Paris qu'en Province, recevoir chaque Art, à mesure que l'impression en sera achevée, sont priés de se faire inscrire chez eux : ils seront assurés de recevoir leur Exemplaire, & d'avoir de bonnes Epreuves, à charge d'en payer la valeur en le recevant. On pourra se faire inscrire chez les Libraires des principales Villes du Royaume.

On commencera à publier les premiers Arts vers la Saint-Martin.

PRIX

Proposé par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de LYON, *pour l'année* 1762.

Programme de l'Académie de Lyon.

L'ACADEMIE des Sciences, Belles-Lettres, & Arts de Lyon, propose pour le Prix des Arts, fondé par M. CHRISTIN, qui sera distribué à la Fête de Saint Louis 1762, le sujet suivant : *Trouver une maniere nouvelle de décreuser la Soie, sans altérer ni sa qualité, ni son lustre.*

Il est constant que nos Etoffes de Soie sont supérieures à celles de la Chine, par le goût du dessein : on peut néanmoins disputer à celles-ci des qualités qu'on désireroit de trouver dans les nôtres. Les Etoffes de la Chine con-

servant leur éclat, à l'épreuve des lavages & des teintures. Le blanc sur-tout s'y maintient sans altération. Pourquoi nos Etoffes n'ont-elles pas les mêmes avantages ? On croit devoir en attribuer la cause à notre méthode de décreuser la Soie avec le savon : pratique inconnue aux Chinois. L'huile qui abonde dans la composition du savon, est très-capable de nuire à la blancheur qu'on veut donner à la Soie, & de lui faire perdre son brillant.

Toutes personnes pourront aspirer à ce Prix. Il n'y aura d'exception que pour les Membres de l'Académie, tels que les Académiciens ordinaires, & les Vétérans. Les Associés résidans hors de Lyon, auront la liberté d'y concourir.

Ceux qui enverront des Mémoires, sont priés de les écrire en François ou en Latin, & d'une maniere lisible.

Les Auteurs mettront une devise à la tête de leurs Ouvrages. Ils y joindront un billet cacheté, qui contiendra la même devise, avec leurs nom, demeure & qualités. La Pièce qui aura remporté le Prix, sera la seule dont le billet sera ouvert.

On n'admettra point au concours les Mémoires dont les Auteurs se feront fait connoître, directement ou indirectement, avant la décision.

Les Ouvrages seront adressés, francs de port, à Lyon,

Chez M. *Bolliond-Mermet*, Secrétaire perpétuel de l'Académie, rue de l'Arsenal;

Ou chez M. le Président *de Flesieux*, aussi Secrétaire perpétuel, rue Boissac;

Ou chez *Aimé de la Roche*, Imprimeur-Libraire de l'Académie, aux Halles de la Grenette.

Aucun Ouvrage ne sera reçu après le premier Avril 1762. L'Académie dans son Assemblée

publique, qui suivra immédiatement la Fête de S. Louis, proclamera la Pièce qui aura mérité les suffrages.

Le Prix est une *Médaille d'or*, de la valeur de 300 liv. Elle sera donnée à celui qui, au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur Mémoire sur le sujet proposé.

Cette *Médaille* sera délivrée à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au porteur d'une procuration de sa part, dressée en bonne forme.

AVERTISSEMENT

Pour un Cours annuel & gratuit d'Histoire Universelle.

Cours annuel & gratuit d'Histoire Universelle.

M. *Philippe de Prétot*, Censeur Royal, est en possession depuis un grand nombre d'années, d'offrir au Public les moyens d'étudier l'Histoire, d'en tracer la méthode, & la marche des lectures. Les séances se tiennent dans son Cabinet les Fêtes & les Dimanches, à dix heures au plûs tard du matin; & pour y être admis, il n'est absolument question que de se faire connoître du Professeur. L'affluence des Auditeurs a prouvé jusqu'ici, que le zèle desintéressé de *M. Philippe* leur étoit agréable, & leur constante assiduité a démontré que ses Conférences leur avoient été infiniment utiles.

Les trois dernières années ont été consacrées, non-seulement à l'Analyse Chronologique de l'Histoire universelle sacrée & profane, ancienne & moderne, accompagnée des Elémens de la Géographie, mais on a eu encore, entr'autres, les développemens entiers des

Histoires de France, d'Angleterre & d'Espagne, avec les observations relatives au local topographique de ces trois Monarchies. Le Cours nouveau que *M. Philippe* va commencer, aura pour objet toutes ces matières, & il sera achevé dans une seule année. Ce sera donc la méthode d'étudier l'Histoire, l'indication & la notice des Ouvrages qu'il faut lire; enfin la connoissance abrégée de l'origine, du progrès, de la grandeur, & de la décadence de toutes les nations qui ont fait quelque figure sur le théâtre du monde. L'ordre le plus simple de ces Conférences sera de suivre la filiation des Peuples, & de les présenter successivement à mesure qu'ils se multiplient sur la terre. Pour l'Histoire ancienne, l'examen raisonné des quatre grandes Monarchies, fera la base des Conférences; & après l'inondation des Barbares qui ont démembré l'Empire Romain, il sera tout naturel d'exposer comment se sont formées les Monarchies qui sont la matière de l'Histoire moderne. Ce plan général n'exclut point l'Histoire des Puissances Asiatiques, telles qu'elles subsistent actuellement, & l'on doit s'attendre à quelques détails sur les Arabes, les Sarrazins, & les Turcs sur-tout, qui ont été les destructeurs de l'Empire d'Orient vers le milieu du xve. siécle.

Les Colonies de l'Amérique, & les établissemens qu'y ont les Puissances de l'Europe, nous intéressent assez pour y faire quelque attention; & ce sera la conclusion de ce Cours annuel dans les dernieres séances.

Dimanche 16 de ce mois de Novembre, est le jour fixé pour la reprise de ce Cours si intéressant pour la Jeunesse. *M. Philippe demeure rue de la Harpe, dans une grande maison neuve,*

vis-à-vis la rue des deux Portes. Jamais les Conférences ne commenceront plus tard que dix heures préciſes du matin : elles continueront juſqu'au mois de Septembre 1761, les Dimanches & Fêtes : il n'y aura d'excepté que les grandes Solemnités ; & l'on ſera toujours averti du jour qui ſera vacant, quand il ſe rencontrera deux ou trois Fêtes de ſuite.

VERS

*Pour la Fête de Son A. S. Mgr. le Prince de *** Imitation de la premiere Ode d'Horace.*

CHACUN a ſon penchant & ſuit ſa fantaiſie :
A chanter les Héros je conſacre mes Vers,
Et quelquefois épris d'une aimable Aſpaſie,
J'exalte ſes appas par de tendres concerts.
Des mortels inſenſés l'ambition varie :
Quel ſpectacle nouveau vient s'offrir à mes yeux !..
Là, d'un Courſier fougueux on dompte la manie,
Pour immortaliſer un jeune audacieux.
Sur ſon char il s'élance, il preſſe, il court, il vole
Dans la vaſte carriere ouverte à ſes déſirs ;
La gloire qui l'entraîne eſt ſon unique idole,
Le triomphe eſt pour lui le comble des plaiſirs.
L'autre ſe croit heureux, ſi d'un peuple volage
Il peut fixer ſur lui les regards & la voix ;
Fier d'un ſi glorieux ſuffrage,
Il croit pouvoir marcher de pair avec les Rois.
Cet autre renfermant ſes bleds de la Lybie,
Ou traçant avec art des ſillons dans ſon champ,
Peu jaloux d'obtenir les Tréſors de l'Aſie,

Craint d'expoſer ſes jours ſur l'humide Elément.
Le Marchand effrayé par le bruyant orage
Des Aquilons fougueux & des flots courroucés,
Soupire après l'heureux rivage,
Trop content de ſurvivre à ſes malheurs paſſés.
Il vante les douceurs de ſa chére Patrie :
Mais bientôt oubliant ſes projets, ſes ſermens,
Tout eſt ſacrifié, ſon bonheur & ſa vie !
Il s'expoſe aux fureurs de la mer & des vents.
Tranquillement aſſis ſous un épais feuillage,
Ou ſur les bords fleuris d'un paiſible ruiſſeau,
D'autres vont à Bacchus conſacrer leur hommage ;
Un vin frais, pétillant, échauffe leur cerveau.
Animés par le ſon des bruyantes trompettes,
D'autres vont s'expoſer dans les plaines de Mars :
Les mers de leurs cris rempliſſent leurs retraites ;
Tandis que leurs enfans affrontent les hazards.
Le Chaſſeur abandonne une épouſe chérie,
Rien ne peut arrêter ſa fougue, ſon ardeur,
De mille traits percé le Cerf tombe ſans vie
Aux pieds de ſon vainqueur.
De S*** mon penchant eſt celui de te plaire ;
De chanter de ton cœur les auguſtes vertus ;
Non, je n'effacerai jamais de ma mémoire
Ce cœur qui fait revivre en toi le grand Titus.
Daigne accorder ma lyre, aimable Polymnie,
Euterpé, de mes chants ſeconde les accords :
La fraîcheur de ces bois, l'émail de la prairie
Des Nymphes, des Sylvains excitent les tranſports ;
Si, ſûr de mériter ton glorieux ſuffrage,
Prince, ſi d'Apollon je reſſens les faveurs,
Je veux à tes vertus rendre un ſincére hommage ;
Je n'ai point d'autre but en briguant les honneurs.

Hæc mea ſola voluptas.

Par M. DAGUES DE CLAIRFONTAINE *du Mans.*

VERS

DE M. DE LA LOUPTIERE,

A une Dame de trente ans, qui prétend qu'à cet âge on peut tout dire.

Votre vieilleſſe a trop d'appas
Pour avoir droit d'être ſincére :
Le bâton qui ſoutient vos pas
Eſt dans vos mains le ſceptre de Cithére.
Vos lunettes brillent d'un feu
Dont l'univers vous doit encor l'aveu :
A vos beaux yeux défendez-en l'uſage,
Du Dieu d'Amour les myſtéres ſecrets,
Les petits riens dont la douceur engage,
Ne veulent pas être vus de trop près.
Déja, ſi l'on doit vous en croire,
Vous avez perdu la mémoire ;
Mais, pourquoi la regretter tant ?
C'eſt une compagne importune,
Que ne peut-on, en vous quittant,
Eſpérer la même infortune !

ARTICLE

ARTICLE II.

NOUVELLES ETRANGERES.

ETATS du Nord.

SA Majesté a fait remettre aux Ministres des Puissances Etrangeres & à la Diete de l'Empire, un Mémoire sur le traitement que la Saxe essuie depuis plusieurs années de la part des Prussiens, & sur-tout celui que la Ville de Dresde a souffert dans le dernier siége. Cet Ecrit porte en substance; Que depuis l'invasion des Etats Héréditaires de Sa Majesté, par un Voisin qui s'en est emparé, en demandant seulement le passage, & en protestant qu'il n'avoit aucun grief contre le Pays & contre son Souverain, Elle ne s'est vue que trop souvent dans la nécessité de faire entendre ses justes plaintes à ses Hauts Alliés, à la Diete, & à toute l'Europe; Que les choses ont été bientôt portées au point que la Saxe auroit été heureuse de voir dans le Roi de Prusse, non un dépositaire, comme il s'étoit annoncé, mais un ennemi déclaré, pourvû qu'il eût observé les loix & les usages de la guerre prescrits par l'humanité, & respectés jusqu'ici par les Nations policées; Que la Saxe, accablée sous le poids de la plus dure oppression, a cependant éprouvé depuis un an de nouveaux malheurs; Que si les Prussiens ont paru ménager ce Pays pendant un tems, ils ne l'ont fait que pour leur propre intérêt, puisqu'après avoir perdu l'espérance de s'y maintenir, ils n'on plus gardé de ménage- De Pologne.

ment ; ils ont exercé toute sorte de violences & d'exactions ; ils ont ôté, sans miséricorde, au malheureux payſan, tout moyen de subſiſtance ; ils ont transplanté dans le Brandebourg des familles entieres & les meilleurs ouvriers.

On fait dans ce Mémoire une obſervation remarquable. Lorſque le Maréchal de Daun fut arrivé près de Dreſde avec ſon armée, les Pruſſiens perdirent l'eſpérance de ſe rendre maîtres de la Place ; mais animés par la fureur, ils brûlerent, en ſe retirant, plus de cent maiſons du Fauxbourg de Wilsdruff. Pendant le ſiége, ils tiroient ſur les maiſons de Dreſde plutôt que ſur les remparts ; plus de trois cents ont été détruites ſans compter un grand nombre d'autres qui ont été à demi ruinées : malheurs accablans pour une Ville épuiſée par quatre années de guerre. Sa Majeſté, uniquement occupée du malheur de ſes ſujets, fait à peine mention de ſes Maiſons & de ſes Jardins ſaccagés & détruits au mépris des égards que les Souverains ſe doivent.

Après cette expoſition des malheurs de la Saxe, on ajoute que Sa Majeſté ne préſente ce tableau à toutes les Puiſſances de l'Europe, & particulierement à ſes Alliés, que dans la vûe de les exciter à redoubler leurs efforts pour la délivrance de ce Pays infortuné ; Qu'enfin la juſtice de ſa cauſe, ſi généralement reconnue, lui fait eſpérer que dans la pacification prochaine on ne pourra lui refuſer un dédommagement proportionné à ſes pertes.

Pluſieurs des Dietes particulieres qui ont coûtume de précéder la Diete Générale, ſe ſont terminées ſans rien conclure ſur le choix des Députés pour celle-ci. On a allégué que les conſtitutions de l'Etat défendent d'aſſembler

une Diete, tant qu'il y a des troupes étrangeres sur les terres de la République. Ces divisions font craindre avec fondement que la prochaine Diete Générale ne soit aussi infructueuse que les dernieres.

ARTICLE III.

ETATS de l'Empire d'Allemagne.

I. ON a reçu de Parme le détail suivant des cérémonies qui ont été faites à l'occasion du Mariage de l'Archiduc Joseph, avec l'Infante Isabelle. Le Prince de Lichtenstein, chargé de faire la demande de cette Princesse, & de l'épouser au nom & en vertu des pouvoirs de l'Archiduc, étant arrivé à Parme le premier Septembre, alla descendre à l'Hôtel du Marquis de Roma-Pallavicini, Introducteur des Ambassadeurs. Il eut le lendemain une audience particuliere de l'Infant Don Philippe, Duc de Parme, de Plaisance & de Guastalle. Le 3, jour fixé pour la demande solemnelle de l'Infante Isabelle, le Prince de Lichtenstein fut conduit à l'audience publique de l'Infant. Il étoit accompagné d'un cortege formé de sa Maison & de ses équipages, qui furent trouvés de la plus grande richesse. Plusieurs carrosses de la Cour faisoient partie de ce cortege, & les rues étoient bordées d'une double haye de troupes, & d'une grande quantité de peuple. Arrivé dans la salle d'audience, le Prince de Lichtenstein s'acquitta de sa commission par un discours qu'il adressa à l'Infant; ce Prince y répondit de la maniere la plus gracieuse. De Vienne.

L'Infante Isabelle parut bientôt après, & le Prince de Lichtenstein lui remit de la part de l'Archiduc une Lettre avec son Portrait, enri-

chi de diamans. Cette audience étant terminée, il se rendit à celles du Prince Ferdinand & de la Princesse Louise ; après quoi toute la suite retourna, dans le même ordre qu'elle étoit venue, à son Hôtel.

On exécuta le soir, sur le grand Théâtre, un Opera, après lequel le Prince de Lichtenstein donna, dans son Hôtel, un Bal, que l'Infant & l'Infante Isabelle honorerent de leur présence, & qui fut suivi d'un repas somptueux. Il donna le lendemain un grand repas à tous les Ministres Etrangers, & à la principale Noblesse de la Cour & de la Ville.

La cérémonie du Mariage se fit le 7 après-midi. Le Prince de Lichtenstein se rendit à l'Eglise Cathédrale, à la porte de laquelle il fut reçu par le Prévôt, accompagné de six Chanoines. L'Infante arriva peu de tems après avec l'Infant son pere. Le Prince alla la recevoir à la porte de l'Eglise. Elle marcha de là vers l'Autel, ayant l'Infant à sa droite, & le Prince à sa gauche. L'Evêque de Plaisance fit la cérémonie. On lut d'abord la dispense du Pape, & les pleins pouvoirs de l'Archiduc Joseph : après quoi ce Prélat fit au Prince la demande prescrite par le Rituel, à laquelle il répondit par la formule d'usage. La même demande fut faite à la Princesse, qui répondit semblablement après avoir demandé par une profonde révérence, le consentement de l'Infant son pere. Les anneaux furent ensuite bénis, & le Prince de Lichtenstein présenta sur une soucoupe d'or, à la Princesse, l'anneau qui lui étoit destiné. On lut enfin, après les Prieres accoûtumées, l'acte de Mariage. La cérémonie fut terminée par la Bénédiction nuptiale de l'Evêque de Plaisance, que la nou-

velle Archiducheſſe & le Prince reçurent à genoux. Après une courte Priere, on ſortit de l'Egliſe, l'Infant & le Prince de Lichtenſtein reconduiſant la Princeſſe de la même maniere qu'en allant à l'Autel. Auſſi-tôt que l'Infant & l'Archiducheſſe furent placés dans leur carroſſe, le Prince de Lichtenſtein monta dans le ſien, & ſe rendit en diligence au Palais, à l'entrée duquel il eut encore l'honneur de préſenter la main à la Princeſſe. Les Chambellans de Leurs Majeſtés Impériales & les autres perſonnes de la ſuite du Prince de Lichtenſtein, eurent le même jour l'honneur d'être préſentés à l'Archiducheſſe, & de lui baiſer la main.

Il y eut le ſoir un ſplendide repas au Palais; l'Archiducheſſe y fut placée entre l'Infant ſon pere & le Prince de Lichtenſtein, ce dernier à ſa gauche. Après le repas, on tira un feu d'artifice, qui fut accompagné d'une illumination. Un Bal qui fut prolongé fort avant dans la nuit, termina la fête.

Le Prince de Lichtenſtein eut le lendemain ſon audience de congé, & il partit bientôt après pour ſe rendre à Caſal-Maggiore, où il attendit l'Archiducheſſe. Cette Princeſſe étant arrivée le 13, à midi à Caſal-Maggiore, fut remiſe par le Comte de Saint-Vital, Grand-Maître & Miniſtre Pléniporentiaire de l'Infant Duc de Parme, de Plaiſance & de Guaſtalle, entre les mains du Prince de Lichtenſtein, chargé de la recevoir au nom de Leurs Majeſtés Impériales, & de l'accompagner juſqu'à Vienne. La Cour qui l'avoit ſuivie de Parme, prit alors publiquement congé d'elle, en lui baiſant la main, & ſa nouvelle Cour lui fut préſentée, & eut le même honneur. La Princeſſe, après

avoir auſſi donné ſa main a baiſer à un grand nombre de perſonnes de diſtinction qui étoient venues de divers endroits pour la complimenter, dîna en public ſous le dais. Elle ſe rendit le ſoir à la ſalle que les Etats de Milan avoient fait préparer. On y exécuta un Concert, dans lequel pluſieurs excellentes voix ſe firent entendre. La Ville fut illuminée cette nuit, ainſi que la ſuivante.

L'Archiducheſſe partit le 15 au matin de Caſal-Maggiore, pour ſe rendre à Mantoue, d'où elle continua ſa route par les Etats de Veniſe, le Trentin & la Carinthie. Elle arriva heureuſement le premier Octobre à Larembourg, où elle dîna. Elle partit enſuite pour le Château de Belvedere, où elle a dû reſter juſqu'à la célébration de ſon Mariage, qui étoit fixée au 6 du même mois.

Les derniers Couriers arrivés de la Siléſie, n'ont apporté aucune nouvelle intéreſſante de notre armée & de celle du Roi de Pruſſe. La premiere étoit encore campée, les derniers jours de Septembre, aux environs de Sorgau, & la ſeconde à Dittmansdorff, où elle occupoit une poſition fort avantageuſe.

De l'armée de l'Empire.

II. L'armée de l'Empire, unie au corps commandé par le Duc de Wirtemberg, a forcé le Général Hulſen d'abandonner ſon nouveau camp retranché de Torgau, & s'eſt emparée de cette Ville, le 26 Septembre. La garniſon, qui conſiſtoit en quatre bataillons, a été faite priſonniere de guerre, ainſi qu'un grand nombre de convaleſcens qui étoient venus de Berlin pour la renforcer. On a trouvé dans cette place vingt-cinq piéces de canon, & quantité de munitions, tant de guerre que de bouche. Le Général Hulſen a été vivement harcélé dans ſa

retraite par les Croates, qui lui ont pris beaucoup de bagages, & quarante-cinq pontons.

De Hambourg.

III. On mandoit de Hambourg, le 21 Septembre, les nouvelles suivantes :

Les Russes, qui faisoient depuis quelques jours le siége de la Ville de Colberg, se sont retirés à l'approche d'un gros corps Prussien, commandé par le Général Werner. Ils s'étoient déja emparés d'un des Forts qui couvrent cette Place, & ils n'auroient pas tardé à se rendre maîtres de la Ville, si une tempête n'eût pas dispersé la flotte combinée de Russie & de Suéde, qui devoit seconder leurs opérations. Ce corps de Russes, qui consistoit en trois à quatre mille hommes, alla camper près de Coslin.

Le Général Fermer commande l'armée Russienne à la place du Maréchal de Soltikoff, qui n'est point encore rétabli de sa maladie. Il a fait partir, le 26 Septembre, le Général de Tottleben avec les troupes légeres, deux mille Grenadiers, & deux régimens de Dragons. Ce corps a dirigé sa marche sur Berlin; ce qui allarme beaucoup cette Ville.

De l'armée Françoise.

IV. Le Maréchal de Broglie ayant appris que le corps commandé par le Général Vangenheim, s'étoit avancé vers Dransfeld, & qu'il étoit campé au nombre d'environ quinze mille hommes, la droite à Buhren, & la gauche à Levenhaguen, résolut de faire attaquer ce corps ennemi, par les troupes aux ordres du Comte de Lusace, campées entre Fridland & Vitzenhauzen. Il se rendit pour cet effet au quartier du Comte de Lusace, & il renforça sa réserve d'un corps de troupes, tiré de l'armée. L'attaque eut lieu le 19 Septembre. Elle se fit avec succès, & l'avantage auroit été encore plus considérable, s'il eût été possible de la com-

mencer de meilleure heure. Comme il étoi presque sept heures du soir, lorsqu'on donna le feu de mousqueterie, quoique fort vif, fu peu meurtrier à cause de l'obscurité & de l'é paisseur du bois où les ennemis étoient postés Cependant ils furent poussés jusqu'à l'escarpe ment du Veser. Les Grenadiers Saxons leu prirent deux piéces de canon, & M. de Grand maison, commandant les Volontaires de Hainaut, en prit deux autres, & fit quelque prisonniers.

Un corps détaché de l'armée du Prince Ferdinand, commandé par les Généraux Bulow & de Tersen, s'étant porté sur Maxburg, tenta de se rendre maître du Château de cette Ville; mais la résistance de Monsieur Kenedy, qui commandoit dans cette place, ayant rendu ses efforts inutiles, il prit le parti de se retirer sur Franckenberg. Le Comte de Stainville qui avoit été dépêché avec le Marquis d'Aubigny, Maréchal de Camp, par le Maréchal de Broglie, pour couper aux ennemis la retraite, marcha à eux avec la plus grande diligence: il les atteignit, le 13 Septembre, à une demie lieue du village de Radern, où il les trouva en bataille. Le Comte de Stainville fit aussitôt ses dispositions pour les attaquer. Toutes ses troupes passerent le ruisseau & le ravin qui les séparoient de l'ennemi. Les deux régimens de Dragons du Roi & de la Ferronaye, commandés par le Comte de Cey, Brigadier, & la Cavalerie de la Légion Royale, commandée par le Comte de Melfort, se porterent pendant ce tems avec la plus grande vivacité sur la hauteur occupée par les ennemis. Ils chargerent la Cavalerie qui s'y trouva, & ils la culbuterent. Le Comte de Fersen fut tué dans cette charge.

Les ennemis furent suivis de près, malgré les obstacles du terrein, par les Grenadiers & les Chasseurs, par la brigade d'Auvergne commandée par le Marquis de Rochambeau, Brigadier, & par l'Infanterie de la Légion Royale. Ils furent ainsi obligés d'abandonner la hauteur qu'ils occupoient; ils se retirerent par le village de Munden où leur droite avoit été appuyée, & ils gagnerent une autre hauteur près de Neukirchen. On les y canonna vivement jusqu'à ce que les troupes dévancées par les Dragons, après avoir passé un second ruisseau assez profond, & un ravin difficile, les chasserent de hauteurs en hauteurs, & les obligerent de s'appuyer à une haute montagne derriere le village de Hallenberg.

Comme la nuit approchoit, le Comte de Stainville, afin d'empêcher les ennemis d'en profiter, pour assurer leur position, ou pour se retirer en bon ordre, ne perdit pas un moment à les faire attaquer. La brigade d'Auvergne gravit avec la plus grande vivacité une montagne d'un accès très-difficile. La Légion Royale & les Dragons s'y porterent de même malgré les obstacles du terrein & la roideur de la montagne. Ils mirent les ennemis en déroute; les Dragons leur firent abandonner trois piéces de canon; M. Duchemin, Major de la Légion Royale, avec quelques Dragons de ce corps, en prit aussi trois piéces, & l'on en trouva deux autres abandonnées dans le bois. La nuit mit fin au combat qui avoit commencé à dix heures du matin.

Le corps des ennemis étoit fort d'environ six mille hommes: ils ont beaucoup perdu, & on leur a fait près de quatre cents prison-

niers, parmi lesquels il y a plusieurs Officiers; on a pris aussi tous les bagages. Du côté des François, on n'a perdu qu'environ cinquante hommes tués ou blessés. On a été informé depuis ce tems que le Prince Héréditaire de Brunswick s'étoit avancé vers Franckenberg pour dégager le corps du Général de Bulow; mais la célérité avec laquelle le Comte de Stainville a exécuté son opération, ne lui en a pas laissé le tems.

Les Chasseurs de Luckner attaquerent, le 24 du mois de Septembre, un de nos détachemens, près de Nerten, village situé sur la Leyne, à quelque distance de Gottingen. Cent Dragons & quelque Infanterie qui formoient ce détachement, furent obligés de céder au nombre. Les Dragons ont été presque tous faits prisonniers.

Les nouvelles du passage du Rhin, dans les environs de Wesel, par un corps de troupes aux ordres du Prince Héréditaire de Brunswick, se sont confirmées. Le 2 Octobre, un détachement de troupes Hanoveriennes & Hessoises, d'environ trois mille hommes, s'est présenté devant le Château de Cleves, la garnison, consistant en un bataillon de Milice, a été forcée de se rendre prisonniere de guerre. Les troupes légeres, soutenues d'un corps d'Infanterie, se sont avancées quelques jours après sur la Meuse, & ont mis le feu aux magasins de fourage que nous avions formés à Aersen.

Le Marquis de Castries qui a été destiné pour faire tête au Prince Héréditaire, étoit le 30 Octobre à Cologne, où il rassembloit en diligence les troupes que le Maréchal de Broglie lui a envoyées de l'armée, & celles qui lui arrivoient successivement de France.

ARTICLE IV.

ETATS du Midi.

I. LE Sénat s'assembla le 10 Septembre pour élire un nouveau Doge. Les suffrages se réunirent en faveur du Marquis Augustin Lomellini, qui reçut à cette occasion les complimens des Ministres Etrangers & de la Noblesse. De Gênes.

II. Le Pape a nommé à l'Evêché de Cavaillon, l'Abbé des Achards de la Baume, Prévôt de l'Eglise Métropolitaine d'Avignon, neveu de l'ancien Evêque d'Halicarnasse, du même nom, Vicaire du Saint Siége à la Cochinchine. De Rome.

III. Le 18 Septembre, la Reine qui étoit attaquée depuis le commencement de ce mois, d'une fièvre tierce, fut administrée par le Curé du Palais, Dom François-Goncalez de Barcena. Le 27, cette Princesse mourut. Elle se nommoit Marie-Amelie; elle étoit fille aînée du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, & de Marie-Josephe d'Autriche, fille de l'Empereur Joseph: elle étoit âgée de trente-cinq ans, dix mois & trois jours. Elle avoit épousé, le 19 Juin 1738, Don Carlos, alors Roi de Naples & des Deux-Siciles. Elle a témoigné pendant le cours de sa maladie, toute la résignation d'une ame forte & vraiment Chrétienne. De Madrid.

Aussi-tôt après la mort de cette Princesse, on éleva dans la chambre voisine quatre Autels, sur lesquels on célébra le lendemain un grand nombre de Messes. Le corps de cette Princesse fut exposé vers les quatre heures du soir, sur un lit de parade, dans une salle où l'on avoit dressé sept Autels. Ensuite, la Chapelle du Roi chanta les Vêpres des Morts, auxquelles les Grands, les Majordomes de semaine, & la plus grande partie de la Maison de Sa Majesté assisterent. L'Evêque de Carthagène officia pontificalement. Le lendemain on célébra dans la même salle trois Grand'-Messes, dans l'une desquelles le même Prélat officia, & auxquelles assisterent les mêmes personnes. Le corps de la Reine fut transporté vers le soir au Monastère Royal de Saint Laurent, appellé *l'Escurial*, avec la pompe funèbre accoûtumée. La Cour a pris le deuil pour six mois, à l'occasion de cette mort.

De Constantinople. IV. Selon les nouvelles de Constantinople, la révolte du Pacha d'Iconium commence à donner de l'inquiétude au Divan. Ce Pacha, à la tête de quinze mille hommes, s'est mis en marche, de son Gouvernement, vers cette Capitale. On prétend que le Grand Seigneur l'a fait assurer de sa grace, s'il rentroit dans le devoir; mais on ne croit pas qu'il se laisse prendre à ce piége, & il faudra employer la force pour le soumettre.

ARTICLE V.

Angleterre.

De Londres. ON a publié ici une convention faite entre les Anglois & les Hollandois, au sujet des derniers démêlés qu'ils ont eus à l'occasion du commerce de Bengale. On prétend que la Compagnie Hollandoise s'est engagée à renvoyer incessamment du Pays de Bengale, la plus grande partie de ses troupes, tant Européennes qu'Asiatiques, de n'y élever aucunes nouvelles fortifications, & de n'entretenir que cent vingt-cinq soldats dans chacun de ses Comptoirs. Le Gouvernement paroît déterminé à ne prendre aucun parti dans cette querelle, & à la laisser démêler entre les deux Compagnies.

ARTICLE VI.

NOUVELLES de France.

De la Cour. SA Majesté a donné l'Abbaye de Saint Antoine, Ordre de Cîteaux, Diocèse & Fauxbourg de Paris, à Madame de Beauveau-Craon, Religieuse de celle de Juvigny; l'Abbaye de la Regle, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Limoges, à Madame de Boisjolland, Religieuse de celle de Saint Ausonne; l'Abbaye de Nidoiseau, Ordre de Saint Benoît, Diocèse d'Angers, à Madame de Scépeaux, Religieuse de celle d'Estival, Diocèse du Mans; l'Abbaye de la Vassin, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Clermont, à Madame de la Salle, Religieuse de la même Abbaye, & le Prieuré de la Ferté-Milon, à Madame de Rochambert, Religieuse du même Monastère.

Le 7 Octobre, le Pere Pingré, Chanoine Régulier de Sainte Geneviève, & l'Abbé Chappe d'Auteroche, de l'Académie Royale des Sciences, ayant été choisis par l'Académie, & nommés par le Roi pour aller observer aux lieux les plus propres, le passage prochain de Vénus devant le Disque du Soleil, eurent l'honneur d'être présentés à Sa Majesté. Le Pere Pingré doit faire cette observation à l'Isle Rodrigue, dans l'Océan Æthiopique. L'Abbé Chappe va à Petersbourg, sur la demande faite à l'Académie de Paris, par celle de Russie, de lui envoyer un de ses Astronomes; il se rendra ensuite dans la Siberie, pour observer le même phénomène.

Le même jour, Don Jaime Massones de Lima, Ambassadeur extraordinaire du Roi d'Espagne, eut, en long manteau de deuil, une audience particuliere du Roi, dans laquelle il fit part à Sa Majesté de la mort de la Reine d'Espagne. Il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, de Monseigneur le Comte de Provence, de Monseigneur le Comte d'Artois, de Madame Adelaïde, & de Mesdames Victoire, Sophie & Louise, par Monsieur de la Live, Introducteur des Ambassadeurs.

Le 9, la Cour prit le deuil de la Reine d'Espagne, pour un mois.

Le 13, le Roi partit pour Fontainebleau, où Sa Majesté est restée jusqu'au Jeudi 23.

II. Le 21 Septembre, on fit la Dédicace de l'Eglise Paroissiale de Choisy-le-Roi. Cette Eglise fut dédiée sous l'invocation de Saint Louis, Roi de France, & de Saint Nicolas, Evêque de Myrre. Cette cérémonie fut faite par l'Archevêque de Paris, assisté des Archevêques d'Arles, de Tours, de Besançon, de Toulouse, d'Albi, & des Evêques de Grenoble, de Chartres, d'Orleans, de Meaux, de Metz & d'Autun, en qualité de Co-Consécrateurs. Les autres Evêques qui se trouvoient ici, y assisterent avec les Agens Généraux du Clergé, sur l'invitation qui leur en avoit été faite de la part de Sa Majesté. Le Roi, la Reine, Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine, & Mesdames, assisterent à cette cérémonie. De Paris.

L'Archevêque de Paris, les Archevêques & Evêques Co-Consécrateurs, les autres Evêques qui avoient assisté à la cérémonie, & les deux Agens Généraux du Clergé, eurent l'honneur de dîner avec Sa Majesté.

Le 25, le Lieutenant Général de Police, le Procureur du Roi du Châtelet, & la Faculté de Médecine, représentée par son Doyen, ses deux Professeurs en Pharmacie, & plusieurs Docteurs qu'elle avoit nommés, se rendirent au Jardin des Apothicaires, rue de l'Arbalete, Fauxbourg Saint-Marceau, pour être présens à la dispensation des drogues qui entrent dans la composition de la *Thériaque d'Andromaque*, & de celle appellée *Céleste*.

M. Bernard, Docteur Régent de la Faculté de Paris, le plus ancien des Professeurs en Pharmacie, ouvrit la séance par un Discours fort élégant sur l'excellence de cette composition. Il fit appercevoir tous les dangers qu'il y auroit à se servir d'un remede aussi composé, & qui demande autant de connoissances & de précautions dans le choix des drogues, que d'intelligence & de dextérité dans la manipulation, s'il n'étoit point préparé avec toute la vigilance possible, d'où il conclut la préférence que l'on doit donner à cet antidote, lorsque les drogues, qui y entrent en grand nombre, sont exposées publiquement sous les yeux des Magistrats & de la Faculté de Médecine.

Pendant les différentes opérations que demande cette composition, M. Terrier, premier Garde de la Communauté des Apothicaires, prononça un très-beau Discours relatif au même objet, ensuite duquel il fit la démonstration de toutes les drogues qui entrent dans la composition de l'une & de l'autre Thériaque, à la satisfaction des Magistrats, qui suivirent exactement, avec la Faculté de Médecine, toute cette démonstration.

Toutes ces drogues ont été exposées pendant quinze jours aux yeux du Public, depuis trois heures après-midi, jusqu'à six. Chaque jour un certain nombre d'Apothicaires se trouvoit, pour faire les démonstrations en faveur du nombreux concours de Curieux qu'attiroit ce spectacle.

Les Magistrats & la Faculté de Médecine qui avoient assisté à l'ouverture, doivent se transporter de nouveau au Jardin des Apothicaires, pour la pesée, & ensuite pour le mélange total, qui se fera en leur présence, c'est-à-dire, de la maniere la plus authentique & la plus propre à fixer exclusivement la confiance des citoyens en faveur de cette merveilleuse composition.

De Metz. III. Sa Majesté a accordé des Lettres-Patentes à une nouvelle Société des Sciences & des Arts, établie dans cette Ville, sous les auspices du Maréchal Duc de Belle-Isle, Pair de France, Ministre & Secrétaire

d'Etat de la Guerre, Gouverneur des trois Evêchés. L'objet de cet établiſſement eſt de contribuer aux progrès de l'Agriculture, & des Arts utiles à l'économie & au commerce. Le Maréchal Duc de Belle-Iſle a fait en ſa faveur une fondation de trois mille livres de rente annuelle. Cette Société propoſera chaque année un ſujet de Prix, qui ſera toujours relatif aux Arts utiles. Le Prix ſera une Médaille d'or, de la valeur de quatre cents livres, & portant l'effigie de ſon Fondateur. Elle tiendra ſa premiere aſſemblée publique le 17 du préſent mois de Novembre.

ARTICLE VII.

Morts.

Morts.

LE 19 Septembre, Antoine-Nicolas, Marquis de Choiſeul-Beaupré, Capitaine de Vaiſſeau de Roi, eſt mort à Rennes, âgé de 44 ans.

Le 26, Meſſire Pierre Graſſin, Chevalier Seigneur de Mormant, Baron de Dyenville & autres lieux, eſt décédé dans ſa terre de Mormant, dans la 81e. année de ſon âge. La générosité & les bienfaits de cet illuſtre Citoyen méritent les regrets de tout homme vertueux.

Le 7 Octobre, Meſſire Jean-François de Boyvin, Marquis de Bacqueville, ancien Colonel d'Infanterie, eſt mort à Paris, âgé de 72 ans. Le feu ayant pris à une aîle de ſa maiſon, ſiſe ſur le Quai des Théatins, il a malheureuſement péri dans cet incendie.

Le 10, Dame Marie-Lambertine de la Marque, veuve de Meſſire Auguſtin-Louis, Marquis de Ximenez, Maréchal des Camps & Armées du Roi, eſt morte, âgée de 59 ans.

Cours Public d'Hiſtoire Naturelle.

P. S. MONSIEUR BOMARE DE VALMONT, Démonſtrateur d'Hiſtoire Naturelle, Membre de la Société Littéraire de Clermont-Ferrand, de l'Académie Royale des Belles Lettres de Caën, &c. encouragé par l'aſſiduité & l'empreſſement avec leſquels le Public ſuit, depuis pluſieurs années, ſes leçons ſur l'Hiſtoire Naturelle, avertit qu'il va commencer un ſixiéme Cours. Le Proſpectus qui porte cette annonce, indique en même tems les matiéres ſur leſquelles doit rouler ce nouveau Cours. Il promet aux Auditeurs de notre Naturaliſte, une grande abondance & une variété infinie de connoiſ-

sances sur les trois Regnes. On leur expliquera dans le plus grand détail tout ce qui concerne les minéraux, les végétaux & les animaux. On les entretiendra aussi de quelques productions de l'Art, relativement aux Arts & Métiers, aux besoins & à l'agrément de la vie. M. Bomare de Valmont fera l'ouverture de ce Cours en son Cabinet, à Paris, rue de la Verrerie, à la Rose blanche, près la rue du Coq, le Vendredi 21 du présent mois de Novembre, à trois heures & demie précises, & les jours suivans indiqués. Ceux qui voudront profiter des Conférences publiques & gratuites, que M. Bomare fera sur divers objets de l'Histoire Naturelle, se rendront en son Cabinet, les Dimanches, à trois heures & demie précises. La premiere de ces Conférences s'ouvrira le Dimanche 23 Novembre. On y prononcera, comme à la premiere leçon du Cours, un Discours sur le spectacle de la Nature & l'importance de tels entretiens.

ERRATA

Pour le Journal du mois d'Octobre.

Page 246, *lig.* 6, enfiltrée, *lisez* infiltrée. *Ibid.* lig. 32 & 33, composées, *lis.* composés. *Pag.* 247, *lig.* 23, cettre, *lis.* cette. *Pag.* 248, *lig.* 31, le théorie, *lis.* la théorie *Pag.* 249, *lig.* 33, en état, *lis* dans l'état. *Ibid. derniere ligne*, il n'est plus permis, *lis.* il n'est pas permis. *Pag.* 251, *lig* 5, M. Sorck, *lis.* M. Storck. *Pag.* 252, *lig.* 7, mérite, *lis* méritent. *Pag.* 254, *lig.* 25, interressans, *lis.* intéressans. *Ibid. lig.* 28, retrancher de ce qu'il étoit, *lis.* retrancher de ce qui étoit. *Pag.* 267, *lig.* 11 & 12, Peut être même qu'on nous passe ces expressions: Deviendra-t elle, &c. *Ponctuez ainsi*: Peut-être même, qu'on nous passe ces expressions, deviendra-t-elle, &c. *Pag.* 270, *lig.* 28, quelques, *lis.* quelque. *Pag.* 274, *lig.* 8, qui nous a tombé, *lis* qui nous est tombé. *Pag.* 285, *lig.* 25, (abondamment) *ôtez ces parenthèses.*

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, *le Journal Historique du mois de Novembre prochain.* A Paris, le 27 Octob. 1760. GIBERT.

SUITE DE LA CLEF,

OU

JOURNAL HISTORIQUE

SUR

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature, & autres Remarques curieuses.

DECEMBRE 1760.

Tome LXXXVIII.

A PARIS, *chez* GANEAU, *rue Saint Severin, près l'Eglise, aux Armes de Dombes & à Saint Louis.*

M. DCC. LX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

AVIS.

C'eſt à GANEAU, *Libraire, rue S. Severin, proche l'Egliſe, aux Armes de Dombes & à S. Louis*, qu'on doit adreſſer les Piéces qu'on ſouhaitera faire inſérer dans le Journal. On en affranchira le port, ſans quoi elles ſeront miſes au rebut. Les Maîtres ſont ſouvent trompés par leurs domeſtiques à cet égard; c'eſt à quoi l'on doit prendre garde.

Les Libraires de Province qui ſouhaiteront qu'on annonce les Livres qu'ils auront fait imprimer, feront ſçavoir le nom du Libraire de Paris chez qui l'on pourra en trouver des Exemplaires.

On trouve chez le même Libraire les Livres ſuivans:

Mémoires ſur divers ſujets de Médecine, *in*-8°.

Eſſai ſur l'Hydropiſie, *in*-12.

Fables nouvelles, par M. *Ganeau*, *in*-8°.

Elixir de la Morale Indienne, *in*-12.

Lettres Hiſtoriques pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire des Révolutions d'Angleterre, *in*-8°.

Le Mille & une Nuit, Contes Arabes, *in*-12. 6 vol.

Gilblas de Santillanne, nouvelle Edition, avec figures, *in*-12. 5 vol. petit format.

Bibliographie Médicinale, raiſonnée, qui donne une idée des meilleurs livres propres pour ceux qui étudient la Médecine, *in*-12.

Hiſtoire de Louis XIII. de le Vaſſor, *in*-4°. 7 vol.

——— de la Religion Naturelle, par Wollaſton, *in*-12. 3 vol.

Nouvelles Obſervations de Chirurgie, trad. de l'Anglois de Warner, *in*-12.

Supplément aux Rêveries de M. le Maréchal de Saxe, *in*-8°.

Relation de l'Ambaſſade de Mehemet Effendi à la Cour de France, trad. du Turc, *in*-12.

Hudibras, Poëme traduit de l'Anglois, *in*-12. 3 vol.

Lettres de Me Deſnoyers, *in*-12. 9 vol. *petit format.*

Œuvres de S. Réal, *in*-12. 8 vol. *petit format.*

SUITE DE LA CLEF,

OU

JOURNAL

HISTORIQUE

SUR

LES MATIERES DU TEMS.

DECEMBRE 1760.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature.

LETTRES SUR L'ELECTRICITÉ, dans lesquelles on soutient le principe des effluences & affluences simultanées contre la doctrine de M. Franklin, & contre les nouvelles prétentions de ses Partisans; avec figures en taille-douce, par M. l'Abbé *Nollet*, de l'Académie Royale des Sciences, &c. &c. seconde Partie. A Paris, chez H. L. Guerin, & L. F. Delatour, rue S. Jacques, vis-à-vis les Mathurins, à S. Thomas d'Aquin, 1760, *in*-12. de 383 pag. sans l'Avertissement, qui est de 12 pag. Lettres sur l'Electricité.

Les Phyſiciens Electriſans ſont diviſés en deux partis, qui ont pour chefs, les uns, M. l'Abbé Nollet, & les autres, M. Franklin de Philadelphie, dans la nouvelle Yorck. Ces deux partis ſont oppoſés entr'eux dans la maniere dont ils expliquent ces mouvemens qu'on apperçoit autour des corps électriques, & que l'on a nommés attractions & répulſions.

Tout le monde ſçait que ſi l'on préſente un tube de verre ou un bâton de cire d'Eſpagne qu'on a électriſés en les frottant, à de petites pailletres de métal, ou bien à de la pouſſiere de bois, on voit ces corpuſcules légers ſe porter d'abord avec vivacité vers le corps électriſé, & en être repouſſés enſuite avec une ſorte de violence. M. l'Abbé Nollet, pour rendre raiſon de ce principal phénomène d'Electricité, admet deux courants de matiére électrique, qui vont en ſens contraire : l'un tend vers le corps électriſé, & s'inſinue dans ſes pores, tandis que l'autre s'élance avec impétuoſité du ſein de ce même corps. Le premier courant que l'Auteur, pour abréger l'expreſſion, appelle matiére électrique *affluente*, entraîne avec ſoi les ſubſtances légeres qu'il rencontre, & les amene au corps électriſé ; de-là naiſſent les attractions. Le ſecond courant qui ſe nomme matiére *effluente*, repouſſe ces mêmes ſubſtances légeres, en ſortant du corps électriſé, & occaſionne par-là les répulſions. Ces deux courants de matiére, en ſe rencontrant, produiſent par le choc mutuel de leurs rayons, les étincelles électriques.

Les Franklinîſtes, de leur côté, ſoutiennent qu'un ſeul courant de matiére électrique ſuffit pour opérer en même tems les attractions & répulſions ſimultanées ; mais ces Meſſieurs ne

s'accordent pas entr'eux sur la maniere d'expliquer le méchanisme & l'action de cet unique courant, chacun s'est fait là-dessus un système à sa mode.

M. l'Abbé Nollet a établi solidement sa Doctrine dans son Livre, intitulé, *Essai sur l'Electricité*, &c. & ensuite dans ses *Recherches sur les causes particulières des Phénomènes Electriques.* Ces deux Ouvrages ont suscité contre lui une foule d'Ecrits de toute espéce, sortis des Ecoles Franklinistes. M. l'Abbé Nollet s'est cru obligé de répondre aux principaux d'entr'eux. C'est ce qu'il a commencé de faire en mettant au jour des Lettres qui parurent en 1753, & que le Public reçut avec applaudissement, comme tous les Ouvrages de cet homme célèbre dans la Physique expérimentale. Pour achever de dissiper les doutes que ses adversaires ont affecté de jetter sur ses principes, & aussi pour satisfaire aux difficultés qui lui ont été proposées par quelques Electrisans amis, il vient de donner un second Recueil de Lettres qui ne sont pas moins intéressantes que les précédentes, à qui elles doivent servir de suite. Ce nouveau Volume contient huit Lettres, qui jointes aux neuf du premier, font en tout dix-sept.

La dixieme Lettre, & en même tems la premiere du Volume que nous annonçons, est adressée à M. Necker, Professeur de Physique expérimentale à Genève. Elle contient des éclaircissemens sur les affluences & les effluences simultanées. M. l'Abbé Nollet y fait voir par des expériences & des raisonnemens incontestables, d'un côté, que les attractions & répulsions électriques sont véritablement simultanées, & de l'autre, que cette simultanéité

indique néceſſairement le double courant de matiére, qui fait la principale baſe de ſon ſyſtême.

On ne peut pas nier, dit M. l'Abbé Nollet, que les répulſions ſoient occaſionnées par le choc d'un fluide qui ſort d'une maniere palpable & ſenſible du corps électriſé. Pourquoi donc s'obſtiner à ne pas attribuer les attractions à l'impulſion d'un pareil fluide qui vient du dehors, & qui ſe porte vers le corps électriſé. C'eſt, dira-t-on peut-être, que dans le premier cas la cauſe & l'effet ſe montrent preſque également, au lieu que dans le ſecond cas, on n'apperçoit que l'attraction des corps légers; ce qui la produit demeure caché.

Quand cela ſeroit vrai, reprend M. l'Abbé Nollet, on ne dérogeroit pas aux régles de la ſaine Phyſique, en attribuant les attractions électriques à un courant de matiére ſemblable à celui que l'on convient être la cauſe des répulſions. C'eſt une maxime reçue parmi tous les Philoſophes, que la reſſemblance des effets annonce celle des cauſes, & ceux dont il s'agit ſont des mouvemens qui ne différent entr'eux que par leur direction. Mais on auroit grand tort de nier l'exiſtence de la matiére affluente, de cette matiére à laquelle on attribue les attractions électriques, ſous prétexte qu'elle ne ſe manifeſte pas comme celle qui fait les répulſions. M. l'Abbé Nollet l'apperçoit dans tous les phénomènes d'une électricité un peu forte, & il croit que toute perſonne qui voudra y faire la moindre attention, l'appercevra comme lui. Pour le prouver, il rappelle à M. Necker quelques expériences qui doivent paroître déciſives à quiconque n'eſt pas aveuglé par les préjugés.

M. l'Abbé Nollet emploie le reste de sa Lettre à faire entendre comment il conçoit que les deux courants de matière électrique peuvent traverser, en allant dans un sens opposé, une barre de fer qui sert de conducteur dans les expériences de l'électricité, ou de toute autre substance qu'on électrise, soit par frottement, soit par communication. Il détruit en même-tems les plus fortes difficultés qu'on puisse alléguer contre le passage simultané de la matière affluente & effluente dans un même corps, & qui lui avoient été objectées par M. Necker.

La onzieme Lettre est adressée, comme la précédente, à M. Necker. M. l'Abbé Nollet y examine une hypothèse de M. Jallabert, ci devant Professeur de Mathématique & de Physique expérimentale, maintenant Membre du Petit Conseil à Genève. Cette hypothèse de M. Jallabert ne suppose qu'un seul courant de matière électrique, avec lequel cet habile Physicien avoit cru pouvoir expliquer tout le méchanisme de l'électricité. Voici en deux mots à quoi se réduit cette opinion.

Les effluences, en sortant avec rapidité du corps électrisé, rencontrent la matière électrique répandue dans l'air, & l'obligent de se replier sur elle-même, jusqu'à ce qu'elles ayent consumé par cet effort tout le mouvement qu'elles ont reçu du corps électrisé. Cette matière du dehors ainsi comprimée, se rétablit bientôt en vertu de son élasticité, & par cette réaction elle repousse les effluences vers leur source, d'où naissent des oscillations qui se répetent avec une certaine durée, & auxquelles on doit attribuer ces mouvemens alternatifs, qui se nomment attractions & répulsions. Tel

étoit le ſyſtême que M. Jallabert faiſoit autrefois ſoutenir dans une acte public à M. Necker ſon diſciple ; ſyſtême que ſon Auteur n'a pas fait difficulté d'abandonner depuis, comme on le voit par une Lettre qu'il écrivit en 1755, à M. l'Abbé Nollet. Il y reconnoît de bonne grace l'exiſtence des deux matiéres affluente & effluente. Cependant comme cette hypothéſe ne peut manquer d'avoir encore un grand nombre de partiſans, parce qu'elle eſt une de plus plauſibles qu'on ait imaginées pour rendre compte des phénomènes électriques, ſans être obligé d'admettre les effluences & les affluences ſimultanées. M. l'Abbé Nollet a cru devoir y oppoſer ſes difficultés. Il les propoſe à M. Necker, comme par maniere de doutes. Cependant il eſt aiſé de ſentir qu'elles ſappent juſques dans ſes fondemens l'ancienne hypothéſe de M. Jallabert.

D'abord M. l'Abbé Nollet fait cette réflexion ſi naturelle & toute à la fois ſi ſolide. Suivant ce ſyſtême, il paroît, dit il, que les répulſions devroient toujours précéder les attractions, puiſqu'on n'attribue celles-ci qu'au retour des émanations électriques : cependant perſonne n'ignore que c'eſt juſtement le contraire qui a coûtume d'arriver. Le corps qu'on électriſe ne repouſſe ordinairement qu'après avoir attiré. M. l'Abbé Nollet ajoute à cette réflexion pluſieurs autres remarques qui tendent à faire voir que cette action & réaction que l'hypothéſe en queſtion ſuppoſe entre la matiére électrique du corps électriſé, & celle de l'atmoſphére, eſt contre tous les principes de la ſaine Phyſique, qu'elle ne s'accorde pas avec les notions que nous pouvons avoir de la nature de la matiére électrique. Enfin, il cite pluſieurs phénomènes

& expériences qu'il n'eſt pas poſſible de concilier avec les oſcillations de l'atmoſphére électrique.

Dans ſes trois Lettres ſuivantes, ſçavoir, la douzieme, treizieme & quatorieme, M. Nollet inſtruit M. Dutour, correſpondant de l'Académie Royale des Sciences, de ce qui s'eſt paſſé pendant deux ans, dans les Aſſemblées de cette même Académie, entre lui & les Franklinistes, par rapport aux électricités en *plus* & en *moins*. Il lui apprend auſſi comment on y a traité la diſtinction des électricités *reſineuſe* & *vitrée*.

De tous les Académiciens qui ont paru s'élever contre les affluences & les effluences ſimultanées, il n'en eſt point qui l'ayent fait avec plus de chaleur que M. Leroy. Ce Phyſicien s'eſt déclaré ouvertement pour le ſyſtême des électricités *poſitives* & *négatives*, en *plus* & en *moins*, en y faiſant toutefois quelques légeres réformes qui tombent beaucoup plus ſur les mots que ſur le fonds. En effet il a abandonné les expreſſions d'électricités en *plus* & en *moins*, pour y ſubſtituer celles d'électricités *par condenſation & par raréfaction du fluide électrique*, parce qu'elles lui ont ſemblé plus Phyſiques.

M. Leroi, en uſant de ces expreſſions, annonce non-ſeulement qu'il conçoit certains corps comme ſurabondamment chargés de matiére électrique, & d'autres comme ayant perdu la leur en tout ou en partie; mais il indique en même tems comment il conçoit que cet épuiſement ſe fait dans les uns, & cette plénitude exceſſive dans les autres: car il ſuppoſe que le fluide électrique eſt de nature à ſe laiſſer reſſerrer dans des eſpaces beaucoup plus

petits que ceux qu'il a coûtume d'occuper; comme auſſi à s'étendre par expenſion dans les vuides qu'il trouve à remplir.

M. l'Abbé Nollet combat ces ſuppoſitions avec force. Il ne lui paroît pas poſſible de les concilier avec ce qu'on obſerve tous les jours en électriſant. Il n'imagine pas qu'un corps puiſſe demeurer un certain tems privé, ni ſurchargé de fluide électrique dans un milieu tel que l'air de notre atmoſphére, qui peut en fournir où il en manque, & recevoir ce qu'il y a de trop ailleurs. C'eſt en vain que pour éluder cette difficulté de M. l'Abbé Nollet, on lui répond que le fluide électrique ne vient ni de l'air, ni du verre, & que ces deux ſubſtances ſont imperméables pour lui. M. l'Abbé Nollet prouve très-clairement que cette imperméabilité de l'air & du verre eſt gratuite. Il fait voir enſuite que M. Leroi n'a pas été heureux dans le choix de certaines comparaiſons dont il s'eſt ſervi pour faire comprendre comment le fluide électrique peut produire les mêmes effets en ſe raréfiant, comme en ſe condenſant, c'eſt-à-dire, attirer & repouſſer en même-tems les corps légers.

M. l'Abbé Nollet ne ſe contente pas d'avoir prouvé à ſon Antagoniſte, que les attractions & répulſions ſimultanées de l'électricité renverſent eſſentiellement ſa théorie; il lui démontre encore que les étincelles électriques ne peuvent point naître d'un ſeul écoulement de la matiére électrique qui ne feroit que paſſer, du corps où il y en a plus, dans celui où il y en a moins. Ici notre Phyſicien ajoute cette réflexion judicieuſe & capable, à ce qu'il nous ſemble, d'embarraſſer M. Leroi & ſes Partiſans.

» Quand une étincelle éclate, dit M. l'Abbé

» Nollet, entre deux corps animés, l'un & » l'autre la reſſentent également ; & ſi elle eſt » forte, la ſenſation qu'elle excite paſſe le » bout du doigt, remonte dans le bras, & » quelquefois plus loin. Si cela vient, comme » on le prétend, d'un ſeul courant de matiére » enflammée, qui diſtend & ſecoue les fibres » nerveuſes du corps dans lequel il entre, » je voudrois ſçavoir comment ce choc devient » rétroactif, & ſe rend également ſenſible à » la perſonne d'où procéde l'écoulement. Une » ſimple éruption, telle qu'on la ſuppoſe, ne » doit pas produire cet effet : plus elle trouve » de facilité en avant, moins elle doit ſe re- » plier, ou ſe réfléchir ſur elle-même. On » n'a point à répondre, pourſuit M. l'Abbé » Nollet, à toutes ces difficultés, quand on » conſidére l'étincelle électrique comme le choc » & l'inflammation ſubite de deux courants de » matiére qui vont l'un contre l'autre, avec » une viteſſe & une denſité qui augmentent » à meſure que l'on diminue la diſtance entre » les deux corps. »

M. l'Abbé Nollet a encore bien d'autres argumens à faire contre le ſyſtême des électricités en *plus* &, en *moins*. Il faut les voir dans l'Ouvrage même. Notre Phyſicien termine cette douziéme Lettre, en expliquant certaines expériences que les partiſans de ce ſyſtême font beaucoup valoir en leur faveur, & qui cependant bien examinées, prouvent plutôt contre eux.

Il y a déja long-tems que M. Dufay a obſervé que les corps électriſés avec du verre étoient repouſſés par du verre rendu électrique, mais attirés par les reſines, les gommes, le ſoufre nouvellement froté ; & réciproquement que

les corps électrisés avec les resines, &c. étoient repoussés par ces mêmes matiéres, tant qu'elles avoient la vertu électrique, mais attirés par le verre, comme si on ne les eût point électrisés. Ce phénomène détermina M. Dufay à supposer dans la nature deux électricités, spécifiquement différentes l'une de l'autre, caractérisées par des signes constans & propres à chacune d'elles. M. l'Abbé Nollet n'est point surpris que M. Dufay ait eu ce sentiment dans un tems où l'électricité ne faisoit, pour ainsi dire, que de naître, & où l'on n'avoit point encore poussé les expériences aussi-loin qu'on a fait depuis : mais que M. Leroi ait prétendu renouveller cette vieille opinion qui avoit été proscrite par la plus saine partie des Physiciens, voilà ce qu'il ne peut comprendre. M. l'Abbé Nollet entreprend donc de faire voir à M. Leroi, dans sa treizieme Lettre, que la distinction de deux électricités, considérées comme deux êtres d'espéces différentes, n'est point fondée, 1°. parce que les faits sur lesquels on veut établir cette différence, ne sont point invariables, comme on le prétend; ce qui est prouvé par des expériences que M. l'Abbé Nollet a répétées avec toutes les précautions imaginables, & qu'il cite ici. Cet habile Physicien a éprouvé une multitude de fois que, dans certains cas, l'électricité des gommes & resines repousse les corps qui ont acquis celle du verre, au lieu de les attirer, comme on croit que cela arrive toujours.

En second lieu, M. l'Abbé Nollet soutient que quand les faits, dont on prétend s'autoriser pour admettre la distinction des électricités resineuse & vitrée, se montreroient invariablement tels qu'on les suppose, ils ne sont

point du tout concluans pour la cause en faveur de laquelle on les appelle en preuve.

Ce qui fait le sujet de la quatorziéme Lettre, est une suite de la matiére qui est traitée dans les deux précédentes. M. l'Abbé Nollet entreprend d'y prouver que l'on peut rapporter aisément au principe des effluences & affluences simultanées, les phénomenes qui ont fait imaginer la distinction des électricités resineuse & vitrée. Il explique d'une maniere très-satisfaisante, pourquoi la cire d'Espagne & le soufre attirent presque toujours ce que le verre repousse; pourquoi les feux électriques, excités par l'une ou par l'autre de ces substances, prennent différentes formes & apparences.

La quinzieme Lettre est pour servir de réponse à celle du P. Beccaria, Professeur de Physique expérimentale en l'Université de Turin. Cette Lettre du P. Beccaria imprimée en Italien en 1753, fut traduite en François en 1754, par les soins de M. Delor qui y a ajouté une Préface, quelques Commentaires & plusieurs Notes de sa façon. * Dans sa réponse, M. l'Abbé Nollet se propose de faire voir, 1°. que le Physicien Piemontois s'est donné des peines superflues, pour soutenir contre lui des vérités sur lesquelles il n'a jamais laissé entrevoir le moindre doute. Le P. Beccaria commence par déclarer qu'il ne croit point que le verre soit d'une imperméabilité absolue à l'égard de la matiére électrique, & il se met en devoir de le prouver à M. l'Abbé Nollet par des expériences. M. l'Abbé Nollet lui répond que, bien loin d'avoir jamais contesté la vérité de ce fait, il l'a établie dans plusieurs endroits de

* Cette Lettre du P. Beccaria se trouve chez Ganeau, rue S. Severin.

les Ouvrages, & particuliérement dans la quatriéme de ſes Lettres ſur l'électricité.

2°. M. l'Abbé Nollet démontre au P. Beccaria que les expériences qu'il a choiſies pour prouver que le verre eſt perméable à la matiére électrique, ne concluent point en faveur de cette perméabilité ſi bien avérée d'ailleurs; en un mot, qu'il défend cette vérité ſi préjudiciable en elle-même au Franklinisme, de maniere à ſe faire accuſer de n'être d'accord ni avec lui-même, ni avec M. Franklin ſon maître.

Le P. Beccaria, pour montrer que la matiére électrique ſe fait paſſage à travers le verre, allégue qu'en répétant l'expérience de Leyde, avec un arc de fer, armé à ſes extrêmités de petites ampoules de verre pleines de mercure ou d'eau, il eſt parvenu à les percer ou à les rompre avec l'étincelle électrique. » Si j'étois » Franklinisſte, reprend ici M. l'Abbé Nollet, » je répondrois que cela prouve ſeulement » combien la matiére électrique eſt peu propre » à ſe tamiſer à travers l'épaiſſeur du verre, » puiſqu'elle le briſe, & qu'elle eſt détachée » une piéce plutôt que de paſſer par les pores. » C'eſt à peu près comme ſi l'on vouloit prouver que les planches ſont perméables à l'air, » parce qu'un coup de vent aura été capable » d'enfoncer une porte. »

3°. M. l'Abbé Nollet reproche au P. Beccaria, de lui oppoſer des difficultés qu'il a prévues, & des raiſonnemens auxquels il a répondu d'avance dans ſes neuf premieres Lettres. Cependant, pour mettre le Lecteur plus en état de juger entre lui & le P. Beccaria, il veut bien encore repaſſer ſur ces prétendues difficultés, & les éclaircir de nouveau,

en écartant les nuages que cet intrepide adversaire s'eſt efforcé de répandre ſur les faits les plus avérés & ſur les démonſtrations les plus évidentes. M. l'Abbé Nollet inſiſte ici un peu ſur un point qui embarraſſe fort les Franklinistes. Ces Phyſiciens ſoutiennent avec opiniâtreté, que l'électricité de la bouteille remplie d'eau, dans l'expérience de Leyde, appartient toute entiere au verre de cette bouteille, & nullement à la liqueur qu'elle contient. Pour s'aſſurer du contraire, il y avoit une choſe bien ſimple à faire, c'étoit de tranſvaſer l'eau de la bouteille électriſée dans une autre qui ne la fut point. Si cette eau communiquoit l'électricité à la nouvelle bouteille, on avoit une preuve ſans replique, que l'eau étoit électrique. M. l'Abbé Nollet a fait mille fois cette expérience, & mille fois il a vu l'eau de la premiere bouteille électriſer la ſeconde. Les Franklinistes qui ont un intérêt tout particulier à nier cette vérité de fait, s'en prennent à la maniere de procéder de M. l'Abbé Nollet, qu'ils accuſent de manquer d'exactitude. Le P. Beccaria, & M. Delor entr'autres, lui ont fait là-deſſus des chicanes. M. l'Abbé Nollet réfute ici amplement toutes ces mauvaiſes querelles, & conſtate de plus en plus, l'électricité de l'eau de la bouteille préparée pour l'expérience de Leyde.

4°. M. l'Abbé Nollet prouve au P. Beccaria, que tout ce qu'il dit contre les effluences & affluences électriques, eſt frivole, & ne répond pas à la conſidération que mérite un ſentiment ſi bien établi & reconnu aujourd'hui par les meilleurs Phyſiciens.

5°. Enfin, il eſſaye de faire voir par quelques exemples que les explications que le Pere

Beccaria tire des principes des Franklinistes, ne sont ni aussi conséquens, ni aussi solides qu'il le pense. Nous ne pouvons nous étendre sur ces articles. Passons à la seiziéme Lettre, à laquelle nous ne nous arrêterons pas long tems.

C'est une réponse à *des Remarques adressées à M. Franklin, par M David Colden, de la nouvelle Yorck, touchant les Lettres de M l'Abbé Nollet, sur l'Electricité.* Les difficultés de ce Franklinisste Américain ne roulent guéres que sur la différence qui s'est trouvée entre les résultats de ses expériences, & ceux des mêmes expériences faites par M l'Abbé Nollet. Ce M. Colden ne paroît pas un adversaire bien redoutable à M. l'Abbé Nollet, qui le réfute fort à son aise, en lui faisant voir qu'il n'a point opéré avec assez de soin, & qu'il s'est trompé dans toutes ses épreuves. Au reste, un Electrisant aussi mal monté que l'est M. Colden, de son propre aveu, dans ses ustensiles électriques, ne paroît guéres propre à lutter contre M. l'Abbé Nollet, & encore moins à l'attaquer sur la validité de ses expériences.

La dix-septieme & derniere Lettre traite de matiéres fort curieuses. Elle roule d'abord sur les cerfs-volans électriques qui ont été imaginés comme un moyen sûr pour faire descendre jusqu'à nous, & transporter sous nos yeux les feux électriques qui régnent dans la région des nuës. Cette Lettre nous apprend que M. de Romas, Assesseur au Présidial de Nerac, à qui elle s'adresse, est le premier auteur de cette ingénieuse nouveauté, & que par conséquent la priorité d'invention n'appartient pas à M. Franklin, quoiqu'on la lui ait attribuée.

Mais s'il est quelqu'un qui, faute de connoître comme M. l'Abbé Nollet, les titres

de

le M. de Romas, persiste à lui contester la gloire d'avoir inventé, le premier, les cerfs-volans électriques, il ne se trouvera au moins personne assez injuste pour lui disputer l'honneur d'avoir mieux que tout autre concerté l'instrument en question, & la maniere d'en faire usage. En effet, il est certain que personne n'avoit imaginé avant M. de Romas, de filer la corde du cerf-volant avec du chanvre & du métal unis ensemble. C'est pourtant le fil de laiton ou de fer qui entre dans cette espéce de conducteur qui en fait le principal mérite; c'est lui qui amene le fluide électrique, & en plus grande abondance, & avec plus de force que ne pourroit jamais faire le chanvre seul, quand même il seroit mouillé. Tel est le témoignage que M. l'Abbé Nollet rend au cerf-volant de M. de Romas. Après avoir fait la description de cette nouvelle machine électrique, & en avoir détaillé avec complaisance tous les avantages, il s'est cru obligé de donner à l'Auteur quelques avis sur les moyens de la conduire à une plus grande perfection, & sur-tout, sur la nécessité qu'il y a de bien prendre ses précautions pour se garantir des funestes accidens auxquels une forte électricité communiquée par la corde du cerf volant électrique, pourroit exposer la personne qui la tiendroit.

On annonce dans cette même Lettre un secret fort utile aux Physiciens électrisans. Il consiste à faire frire du bois dans l'huile de noix ou de lin, après l'avoir bien séché au four, ou autrement, pour isoler les corps qu'on veut électriser, afin d'empêcher la vertu électrique de se dissiper, & même pour suppléer en quelque façon au verre quand il

s'agit de faire naître l'électricité par frottement
» Un petit bout de planche, dit M. l'Abbé
» Nollet, monté sur quatre chevilles, une
» paire de sabots, quelques baguettes de hêtre
» de noyer ou de tilleul, &c. préparés comme
» on vient de le dire, me coûtent moins &
» me servent mieux que tous les gâteaux de
» cire, de poix, de resine, & que tous les
» supports de verre ou de soie que j'employois
» précédemment : en cas de besoin, un bâton
» cylindrique, une boule préparée par un
» tourneur, au lieu d'un tube ou d'un globe
» de verre, donneroient une électricité avec
» laquelle on ne laisseroit pas de répéter beau-
» coup d'expériences. »

Cette découverte est due au P. Ammersin, Minime de Lucerne. Elle se trouve exposée dans une petite Brochure Latine, imprimée à Lucerne en 1754. Comme cet Ouvrage n'est point aussi connu qu'il mérite de l'être, M. l'Abbé Nollet a cru faire plaisir aux Amateurs de l'électricité, en leur apprenant ce qu'il y a trouvé de plus intéressant, par un court extrait, qu'il a fait imprimer à la fin de ce Volume. Cet extrait est précédé d'un Mémoire qui contient l'exposé d'un grand nombre d'expériences électriques, faites par M. l'Abbé Nollet, en présence de cinq Commissaires nommés par l'Académie.

Quoique cet extrait soit infiniment plus étendu que ne le comporte la constitution de ce Journal, il n'est pas encore capable à beaucoup près de faire connoître tout le mérite des nouvelles Lettres de M. l'Abbé Nollet. Il faut les lire soi-même, pour en bien juger. Nous ne finirons pas sans observer que le style de cet Auteur estimable, tout contentieux &

polémique qu'il soit, n'annonce de sa part aucune mauvaise humeur envers ceux qu'il attaque, ou contre lesquels il se défend. M. l'Abbé Nollet n'est point capable de donner jamais dans ces écarts scandaleux qu'il est si fort en droit de reprocher à plusieurs de ses Antagonistes. Il a d'ailleurs de trop bonnes raisons à alléguer pour se servir de ces expressions injurieuses qui sont ordinairement le partage de ceux qui soutiennent une mauvaise cause. Au reste, il possède le talent de jetter, quand il veut, un ridicule agréable, & décent sur les sophismes de ses adversaires. La Lettre destinée à servir de réponse au P. Beccaria, entr'autres, est un modèle de bonne plaisanterie. M. l'Abbé Nollet y a répandu dans plusieurs endroits un peu de *ridiculum acri* d'Horace, mais toujours avec beaucoup de délicatesse & de décence.

L'Homme désintéressé. A Bruxelles, & se trouve à Paris, chez Gabriel Valleyre, rue S. Severin, vis-à-vis le Portail de l'Eglise, à l'Annonciation, 1760, *in*-12. de 288 pag. L'Homme désintéressé.

Depuis plusieurs années on voit paroître quantité d'Ouvrages sur le Commerce, l'Agriculture, & d'autres objets d'économie publique. On ne peut certainement refuser à la plûpart de ces Ecrits le mérite de renfermer d'excellentes choses, mais en même-tems il seroit à désirer que leurs Auteurs eussent consulté davantage le génie des différens peuples pour lesquels ils ont écrit, qu'ils eussent eu plus d'égard à la situation des pays, à la forme du Gouvernement & aux loix fondamentales des Etats qu'ils ont eu en vue, en prenant la plume. C'est un reproche que l'*Homme désintéressé* leur fait dans son Introduction. Ils ont presque

tous cru qu'il suffisoit qu'un projet eût réussi dans un pays, pour qu'on dût le recevoir dans un autre, sans examiner s'il n'y avoit pas quelque inconvénient à l'adopter, c'est-à-dire, qu'ils ont raisonné à peu près comme des gens qui auroient envie de former le plus riche & le plus superbe jardin du monde, & qui pour exécuter leur dessein, feroient venir les plus beaux arbres des différentes régions de la terre, sans considérer si ces arbres étrangers pourroient s'accommoder du climat & du nouveau terrein où il seroit question de les transplanter. Les systêmes du plus grand nombre des Politiques modernes, étant appuyés, suivant notre Auteur, sur un raisonnement aussi vicieux, il est nécessaire qu'ils manquent par les fondemens. On pense bien que l'Homme *désintéressé* qui a prevu cet accident, s'est bien proposé de l'éviter. S'il entre aujourd'hui comme tant d'autres dans la carrière de la Politique, c'est par une route toute différente de celle qui a été suivie par ceux qui l'ont précédé. Il s'écarte encore beaucoup de la maniere de penser du plus grand nombre des Ecrivains nationnaux qui ont travaillé dans ce siécle, sur le Gouvernement François. Ceux-ci semblables apparemment à des enfans qui par un excès de tendresse pour leur mere, s'imaginent toujours qu'elle ne se porte pas bien, ont cru appercevoir que leur Patrie étoit maintenant sur son déclin. L'Homme *désintéressé* ne s'allarme pas si aisément. La France, bien loin de retrogarder, s'achemine encore, selon lui, vers sa perfection. Sa marche est lente, il est vrai, mais il seroit possible de la rendre plus vive & plus animée. Quels moyens faut-il prendre pour parvenir à ce but? Quels

abus y a-t-il à réformer ? c'eſt ce qui fait le ſujet des réflexions de notre nouveau Politique. Son Ouvrage, outre l'Introduction, contient dix Chapitres, qui traitent des principaux Chefs du Gouvernement. Nous allons les parcourir légerement.

Dans le premier Chapitre, l'Homme déſintéreſſé examine la nature & la conſtitution des différens Gouvernemens de l'Europe ; il balance les avantages & les inconvéniens des uns & des autres. Il fait voir que l'Etat Monarchique, tel qu'il ſubſiſte aujourd'hui en France, eſt celui qui, à tout égard, convient le mieux à ce grand Royaume.

Le ſecond Chapitre traite des intérêts des différentes Puiſſances de l'Europe, par rapport à la paix & à la guerre. L'Auteur y rappelle le projet d'une Diete générale, formé par Henri IV, pour entretenir la paix perpétuelle. Il y fait en même-tems obſerver que ce projet n'étoit point praticable, parce qu'il y a des Etats qui ne peuvent abſolument ſubſiſter que dans le ſein de la guerre, tels ſont la plûpart de ceux d'Allemagne. Il n'en eſt pas de même de la France. Ce Royaume, par les dernieres acquiſitions qu'il a faites, s'eſt parfaitement arrondi. Son Gouvernement, en conſéquence, ne penſe plus à de nouvelles conquêtes ; il l'a aſſez bien prouvé lors de la derniere Paix d'Aix-la-Chapelle. D'un autre côté, la France eſt bordée par-tout de forts remparts, dont les uns ſont dûs à la nature, & les autres à l'art. Elle n'a donc aucune crainte d'être inſultée par les Etrangers, ni aucun intérêt de les attaquer ; par conſéquent, elle ne peut guéres ſe trouver déſormais dans le cas de prendre les armes, que pour ſoutenir des Alliés, ou pour

réprimer les entreprises de l'Angleterre & jalouse contre elle, à cause de son commerce. L'Homme désintéressé prétend que l'Espagne se trouve dans les mêmes circonstances que la France, qu'elle a le même intérêt, qui est la paix. Ces deux Royaumes, ajoute-t-il, n'ont pas besoin d'augmenter leurs puissances au-dehors, mais de remédier aux abus du dedans, & d'accroître leur puissance intérieure en rendant leurs Etats plus florissans. Si l'Angleterre veut troubler ces Couronnes par la guerre, elles sont les seules que cela regarde. Qu'importe à la Russie, à la Suède & au Danemarck, que ce soit la France ou l'Angleterre qui fassent le commerce des Indes, ou possèdent les Colonies? Au contraire, la guerre leur sera avantageuse, parce qu'elles pourront pendant cette guerre augmenter leur commerce, & par-là faire des conquêtes sur l'Angleterre même. La France & l'Espagne, continue l'Homme désintéressé, doivent donc être unies ensemble, chercher à contenir l'Angleterre; peu-à-peu ses flottes diminueront, & l'on verra la Marine Angloise dans le même état de celle de Hollande, si terrible dans le siécle passé.

Dans le Chapitre suivant, l'Auteur entreprend de prouver combien la France l'emporte sur l'Angleterre, soit par la bonté du sol, soit par l'industrie de ses habitans, soit enfin par toutes les ressources naturelles qu'on peut souhaiter dans un pays pour en faire l'empire le plus florissant du monde. Mais jamais la France ne pourra profiter des précieux avantages qu'elle renferme, pour ainsi dire, dans son sein, tant qu'elle ne sera point délivrée d'une peste qui la mine sans cesse. Cette maladie

contagieuſe eſt le péculat. Ce crime eſt pouſſé, dans ce Royaume, à un excès qui n'a point de bornes; c'eſt au moins ce que ſoutient l'Homme déſintéreſſé dans ſon quatriéme Chapitre. A l'entendre, il n'y a pas d'Entrepreneur public qui ne s'enrichiſſe aux dépens de l'Etat. Il révele les pratiques criminelles de quelques uns de ces *ſcélérats*, (c'eſt l'expreſſion dont il ſe ſert) qui abuſent de leur adminiſtration, pour détourner à leur profit une partie des deniers deſtinés, par le Prince & le Gouvernement, à l'entretien des citoyens qui le ſervent ſouvent le mieux.

» La bonté des Souverains leur fait, dit-il, » chercher à ſoulager les malheureux ſoldats » dans les guerres. Combien de fortunes aux » dépens de leur vie! Un Entrepreneur d'Hô» pital eſt payé fort cher, fait languir les » pauvres malades, leur fournit de mauvais » alimens, s'entend aſſez ſouvent avec quelques » Commiſſaires des guerres, gagne un million » en trois campagnes, revient à Paris, contre» fait l'honnête homme, tient une bonne » maiſon, donne ſouvent à manger; & l'on » entend un tas de fripons auſſi mépriſables » que lui, dire, en parlant de cet homme, » *Monſieur un tel eſt plein d'honneur, a des* » *mœurs douces*; phraſe uſitée aujourd'hui.

» Le Miniſtère, dit encore notre Auteur, » fait faire un ouvrage par corvée, pour » l'utilité publique. Le conducteur de l'Ou» vrage commande mille payſans, au lieu de » cinq-cents qui ſuffiroient, & tire des con» tributions des cinq cents autres. Le Roi de » Pruſſe, après ſa derniere guerre, ayant fait » fortifier quelques places en Siléſie, l'Ingé» nieur qui étoit à la tête de l'ouvrage, com-

» mandoit deux mille hommes de corvée, au
» lieu de mille qui auroient suffi, & faisoi
» contribuer les autres ; les plaintes en ayan
» été portées à ce Prince, il envoya l'Ingénieu
» à Sphandau, quoiqu'il eût bien réussi, où il
» pousse la brouette avec les malfaiteurs. »

L'Auteur rappelle avec complaisance cet exemple de justice, qu'il voudroit bien voir imité parmi nous. Punir sévérement le péculat, ce seroit, selon lui, étouffer le germe des maux qui désolent la France, & qui l'empêchent d'être aussi florissante qu'elle pourroit l'être.

L'Agriculture fait le sujet d'un Chapitre très-étendu. L'Auteur ne pense pas, comme bien d'autres, que l'Agriculture se trouve en France sur le penchant de sa ruine. *Il prétend* au contraire, que depuis plus de trente ans elle est augmentée considérablement dans ce Royaume. La preuve qu'il en donne, c'est que les terres y sont affermées presque du double, depuis ce tems, ou peu s'en faut. On ne peut pas, dit-il, attribuer cette augmentation de loyer des terres, ni à l'augmentation du prix du grain, ni à aucun changement qui soit survenu à la monnoie, mais à la construction des grands chemins, qui a rendu plus commodes les exportations des denrées d'une Province à l'autre. Voulez-vous voir en peu de tems, fertile & cultivé un pays qui est aujourd'hui couvert de ronces & d'épines, procurez-lui des débouchés, facilitez-lui le débit de ses productions ; c'est le secret de l'Homme désintéressé.

Cet Homme désintéressé a encore, sur le luxe, une façon de penser qui lui est particuliere. Il entreprend dans le sixieme Chapitre de son Ouvrage, en quelque sorte, l'apologie

du luxe. Il le décharge de tous les reproches qu'on a coutume de lui faire. Le luxe eſt à ſes yeux la baſe du plus beau commerce que puiſſe faire la France, & une ſource conſidérable de richeſſes pour ſes habitans. Toutes les nations, dit-il, tirent preſque tous les objets de luxe de ce Royaume. Rien n'eſt capable d'interrompre le commerce de luxe, pas même la guerre, parce qu'il eſt fondé ſur l'amour propre, qui eſt ſi naturel à tous les hommes. Les Anglois, malgré la haine irréconciliable qu'ils nous portent, ne peuvent s'empêcher d'adopter nos modes, de rechercher nos étoffes, & toutes ces jolies bagatelles qui font partie des ajuſtemens de goût. Il en eſt à peu près de même de tous les autres Etrangers. L'Auteur fait ici une réflexion aſſez remarquable, & qui paroîtra nouvelle. Il avance que le Gouvernement François a ſoin, pour empêcher les autres peuples, d'établir chez eux des Manufactures de luxe, que les modes changent ſouvent; de ſorte que l'inconſtance des François, le ſujet des railleries des autres nations de l'Europe, eſt, ſelon lui, un objet de politique.

Dans le Chapitre ſeptieme, qui roule ſur le Militaire, l'Auteur ne craint point de blâmer le ſyſtême où l'on eſt aujourd'hui de vouloir introduire parmi nos troupes, la diſcipline Allemande. Il ſoutient que ce projet ne réuſſira jamais bien, parce qu'il trouvera des obſtacles inſurmontables dans le génie de la nation. Le ſoldat Allemand veut être conduit par la crainte: il faut le traiter avec beaucoup de rigueur, pour l'obliger à faire ſon devoir: auſſi les coups de canne ne lui manquent-ils pas. De pareils traitemens ne ſont propres au contraire qu'à rébuter le ſoldat François. L'honneur ſeul ſuffit

pour le faire agir. » L'honneur, dit notre » Politique, a toujours été le partage de la » nation. François I, après la bataille de Pavie, » écrivoit à la Ducheſſe d'Angoulême ſa mere : » *Tout eſt perdu, hors l'honneur.* Un ſoldat » François, ſous le Maréchal de Saxe, diſoit » dans la derniere guerre : *J'ai l'honneur d'être* » *François.* Au ſiége de Mahon, les ſoldats » s'enyvroient du vin du pays, extrêmement » liquoreux, qui leur cauſoit des maladies, » & des diſſenteries : le Général fit dire à l'or- » dre, que les Soldats yvres ne monteroient » pas à la tranchée. Quelle eſt la nation que » l'on peut punir avec de pareils châtimens ? » Si les troupes Allemandes pouvoient être » ſuſceptibles de pareilles punitions, les coups » ceſſeroient bientôt. »

Après avoir raiſonné ſur l'état du Militaire François, & avoir propoſé quelques expédiens pour réformer les abus qui ſe ſont gliſſés dans cette partie du Gouvernement public, il paſſe dans le Chapitre ſuivant, à la Marine. Il détaille dans ce même Chapitre, un projet qu'il a imaginé pour fournir très-commodément à notre maniere, la quantité de Matelots dont elle pourroit avoir beſoin. Il voudroit qu'on établît dans les Ports de mers, ou dans les Villes voiſines, des maiſons publiques où l'on raſſembleroit tous les Enfans Trouvés du Royaume ; on leur apprendroit de bonne heure à manœuvrer ſur les vaiſſeaux, & on s'en ſerviroit avec avantage dans le beſoin.

Le neuvieme Chapitre contient des vuës nouvelles ſur nos Colonies. L'Homme déſintéreſſé voit avec peine qu'on ne penſe point à peupler davantage la Louiſiane, qui pourroit devenir une de nos plus belles poſſeſſions dans

les nouvelles Indes, si elle étoit mieux cultivée. Il suggere un expédient pour peupler cette belle Colonie. Ce seroit d'y transporter les Soldats qu'on sera obligé de réformer après la guerre, & de leur distribuer à chacun une certaine quantité de terrein, pour le faire valoir à leur profit. Il promet que par ce moyen ce pays deviendroit bientôt très-florissant, & procureroit à notre commerce un accroissement considérable. Il faut voir tous ces détails dans l'Ouvrage même. Nous n'avons plus qu'un mot à dire sur le dixieme & dernier Chapitre, qui roule sur un objet important, c'est-à-dire sur le Clergé, tant régulier que séculier. Nous pouvons assurer que l'Auteur y fait paroître beaucoup d'équité, qu'il y parle sans passion. Il respecte la Religion, & par conséquent ses Ministres. Sans vouloir faire, comme il en avertit lui-même, de la Religion une affaire de Politique, il prétend seulement que la saine Politique doit avoir la Religion pour principe.

Il ne pense pas comme quelques Ecrivains, qui voudroient qu'on fermât absolument la porte du Ministère aux Prélats & aux Ecclésiastiques; mais il croit qu'il seroit prudent que le Ministère fût l'exclusion de la pourpre, parce que le Cardinalat étant une dignité de la Cour de Rome, en même tems qu'elle l'est de l'Eglise, elle est censée devoir attacher celui qui en est revêtu aux intérêts du Pape, même comme Prince temporel.

Le Chancelier de Lhopital, suivant la remarque de l'Homme désintéressé, poussoit les choses encore plus loin. Il vouloit qu'on ne permît à aucun François d'accepter le Cardinalat. Un Roi de France est assez grand, disoit cet homme célèbre, pour créer quelque

dignité qui donne un rang encore plus ſublim que celui qu'on accorde en France aux Cardinaux, pour récompenſer les Prélats qui méritent de l'être.

Enfin, l'Homme déſintéreſſé s'éleve ici contre un uſage qu'on a en effet bien de la peine à approuver, lorſqu'on penſe ſérieuſement aux ſuites fâcheuſes qu'il entraîne après lui; c'eſt la permiſſion que nous accordons à nos jeunes gens, de l'un & de l'autre ſexe, de faire leurs derniers vœux dès l'âge de ſeize ans.

Nouvelle Proſodie.

NOUVELLE PROSODIE, ou Méthode courte & facile pour apprendre les premiers élemens de la Quantité & de la Poëſie Latine, à l'uſage de la Jeuneſſe. A Paris, chez Paul-Denis Brocas, rue Saint Jacques, au Chef Saint Jean, 1760, Brochure *in*-12. de 56 pag. avec la Préface, qui en contient dix.

Ce petit Ouvrage eſt d'un jeune Eccléſiaſtique, qui ſe trouve pour le préſent chargé d'une éducation particuliere dont il s'acquitte avec un zèle & une capacité peu commune. M. l'Abbé Chevalier, c'eſt le nom de ce Maître eſtimable, s'étant convaincu, ſoit par expérience, ſoit par réflexion, que cette multitude de préceptes minutieux, dont la plûpart de nos Méthodes ſur la Proſodie Latine, ſont ſurchargées, ne ſervoient qu'à accabler la mémoire des Jeunes Gens, & à les retarder dans l'étude de la Poëſie, s'eſt propoſé de leur tracer une route plus courte, & d'arracher, pour ainſi dire, les épines que Jean Deſpautere & ſes ſemblables paroiſſent avoir pris plaiſir de ſemer ſur le chemin qui conduit au ſéjour des Muſes Latines. Pour exécuter ce projet, il a réuni dans l'eſpace de 46 pag. un petit nombre de régles ſimples, courtes & exactes, ſur la quantité & le mécha-

même des Vers Latins. Nous ne croyons pas que les Maîtres qui voudront faire l'épreuve de cette petite Méthode, ayent lieu de s'en repentir : au contraire, nous penſons qu'avec ſon ſecours, ils gagneront beaucoup de tems, & qu'ils épargneront bien du travail, & même bien des chagrins à leurs Elèves.

Traités des dépôts maxillaires.

Traités des dépôts dans les Sinus maxillaires, des fractures & des caries de l'une & de l'autre mâchoire, ſuivis de réflexions & d'obſervations ſur toutes les opérations de l'Art du Dentiſte; par M. *Jourdain*, Dentiſte, reçu au Collége de Chirurgie; dédié à Son A. S. Monſeigneur le Comte de la Marche, Prince du Sang. A Paris, chez L. Ch. d'Houry, Imprimeur-Libraire de Monſeigneur le Duc d'Orléans, rue de la vieille-Bouclerie, au Saint-Eſprit & au Soleil d'or, 1760, *in*-12. d'environ 580 pag.

Cet Ouvrage utile eſt diviſé en deux Parties : La premiere renferme trois Traités particuliers, qui roulent ſur des matiéres qu'on a trop négligées juſqu'à préſent.

Le premier de ces Traités a pour objet, les maladies des Sinus maxillaires. L'Auteur, pour procéder avec méthode, fait d'abord une deſcription anatomique des Sinus, & des parties qui les avoiſinent. M. Jourdain paroît très-perſuadé qu'un Dentiſte ne peut profeſſer avec ſuccès ſa profeſſion, s'il ne connoît parfaitement la nature, la ſtructure des os de la bouche, & le rapport qu'ils ont entr'eux. En effet, un Artiſte privé de ces lumieres, eſt un aveugle qui n'agit qu'en tâtonnant, & qui s'expoſe aux accidens les plus funeſtes. M. Jourdain paſſe enſuite aux ſignes, tant généraux que particuliers, des dépôts maxillaires, à leurs cauſes, &

aux effets de chacune de ces causes. Après avoir donné ces connoissances préliminaires, il s'étend sur la cure des différens dépôts des Sinus maxillaires, eu égard aux causes qui les ont produits. Cette partie essentielle du Traité est suivie de quelques observations sur un cas extraordinaire qui se présenta à l'Auteur, & d'une description de plusieurs instrumens propres aux opérations qu'exigent souvent les dépôts dans les Sinus maxillaires. Ces instrumens & d'autres encore dont il est parlé dans cet Ouvrage, se voyent représentés sur des planches, dont la gravûre n'est pas fort recherchée.

Dans le second Traité, M. Jourdain enseigne, 1°. les signes auxquels on peut reconnoître les fractures de l'un & de l'autre mâchoire, occasionnées par l'extraction des dents mal faite; 2°. la maniere de remédier à ces fâcheux accidens.

Le troisieme & dernier Traité, beaucoup plus considérable que le second, contient des leçons importantes sur la nature, les causes, les signes & la cure des différentes caries qui attaquent souvent l'une & l'autre mâchoire.

Ce Traité, ainsi que les deux autres, est terminé par des observations & par des exemples qui servent comme de preuves à la doctrine de M. Jourdain.

La seconde Partie du Livre de M. Jourdain, contient une multitude d'observations qu'il a faites sur différens points d'Odontologie pratique, & sur certaines manieres d'opérer encore aujourd'hui fort en vogue parmi nos Dentistes. Ses premieres remarques tombent sur l'extraction des dents. Il restreint beaucoup l'usage du Pellican pour faire cette opération. Il prétend qu'il y a des cas où il est dangereux

de ſe ſervir de cet inſtrument : ce qu'il prouve fort ſçavamment par des raiſons tirées de la nature & du méchaniſme des leviers, parmi leſquels on doit ranger le Pellican. Il dit auſſi ſon avis ſur le Repouſſoir, autre outil dont les Dentiſtes ſe ſervent pour déraciner certaines dents qui ne méritent plus de reſter dans la bouche.

Il y a des Artiſtes qui penſent qu'on peut employer, pour remplir une dent cariée, l'or, l'argent & l'étain, comme le plomb. M. Jourdain décide que ce dernier métal doit toujours être préféré aux autres, même à l'or. Il ne manque pas de produire les motifs de cette préférence. Les réflexions que cet habile Dentiſte fait ſur les moyens de raffermir les dents, nous ont paru, autant que nous en pouvons juger, bien fondées.

Le Chirurgien Dentiſte, & l'Auteur des Recherches & Obſervations ſur l'art du Dentiſte, qui eſſuyent une critique preſque perpétuelle de la part de M. Jourdain, dans le cours de cette ſeconde Partie, ne le trouvent pas plus indulgent ſur ce qu'ils ont avancé concernant les excroiſſances des gencives, que ſur tout le reſte. Il déſapprouve fort la doctrine & les principes de ces deux Auteurs, ſur cette maladie de la bouche, auſſi-bien que la méthode qu'ils propoſent pour la guérir. A cette méthode, il en ſubſtitue une autre qui lui paroît plus heureuſe.

Les Praticiens pourront lire encore avec utilité, les réflexions de l'Auteur ſur les moyens de raccourcir les dents, & de détruire le nerf dentaire, ſur le ramolliſſement des alvéoles, ſur les fluxions, ſur la crainte de l'éroſion par l'inoculation, ſur l'uſage aſſez inutile du thé

& du mastic pour nétoyer les dents, sur la transplantation des dents étrangeres dans une bouche qui a besoin d'être remeublée, enfin, sur un grand nombre d'autres sujets qui concernent l'art du Dentiste. M. Jourdain s'éleve avec beaucoup de vivacité contre les Charlatans qui fourmillent dans Paris. A la page 311, il désigne plaisamment ceux qui figurent davantage aujourd'hui parmi la populace de cette Capitale. » Un de ces rares personnages a été, » dit-il, élevé, & s'est perfectionné dans le » métier de faire des peignes de buis & de » corne, & autres choses du ressort des Tablet- » tiers; un autre a brillé & brille encore dans » l'éclatante & bruyante fonction de montrer » la Curiosité & des Marionettes; un autre fait » des bas au métier dans le Temple; un autre a » débité & débite encore sous les charniers des » Innocens, des salieres & des égrugeoirs de » bois; un autre a servi, durant quelques années, » un Dentiste; & de-là, il faut avouer qu'il » est habile, si le Maître étoit sçavant, & le » Domestique un homme d'esprit; enfin, un » Italien, après avoir été Menestrier ambulant, » est devenu Dentiste. »

L'armée Romaine sauvée.

L'ARMÉE ROMAINE SAUVÉE par les prières de la Légion fulminante; Poëtie, par M. l'Abbé *Sélis*. A Paris, chez la veuve Damonneville, Quai des Augustins, 1760, Brochure de seize pages.

» Les Romains, commandés par l'Empereur » Marc-Aurele, s'étoient engagés dans un » défilé dont les Quades & les Marcomans, » leurs ennemis, occupoient les hauteurs. La » chaleur étoit extrême; l'armée Romaine étoit » accablée de lassitude, & manquoit d'eau: » elle fut bientôt enveloppée de toute parts;

» &

» & les Barbares profitant de l'avantage du » lieu, perçoient les Romains à coups de » fléches, & les insultoient de loin par des » railleries sanglantes. Dans cette situation » déplorable, les Chrétiens qui composoient » une Légion de l'armée Romaine, eurent » recours à Dieu : à l'instant même une pluye » douce & abondante arrose le camp des » Romains, & une grêle de pierres enflam- » mées, mêlée d'éclairs & de tonnerres, tombe » dans celui des Quades. Les Romains fran- » chissent les montagnes, poursuivent les Bar- » bares, & achevent une victoire que le Ciel » avoit commencée pour eux. »

C'est cet événement si glorieux au Christianisme, que M. l'Abbé Sélis se propose de célébrer ici. Son Poëme qui contient environ cent Vers, n'est guéres qu'un simple récit du prodige opéré en faveur des Romains. Le morceau suivant fera juger du mérite & de la force de sa Poësie.

... Par leur ordre les Romains emportés,
S'avancent au combat à pas précipités :
Dans la profonde nuit, qui couvre au loin la terre,
Leurs yeux cherchent au Ciel les traces du tonnerre :
De ses feux palissans la tremblante lueur
A remplacé le jour dans ces lieux pleins d'horreur ;
Mais, ô Dieu, quel spectacle, & quel bruit formidable !
Un nuage brûlant, immense, épouventable,
Vaste Océan de feu dans les airs suspendu,
Vers le Quade effrayé lentement descendu,
S'arrête, & fait gronder sur l'Armée infidéle
Les foudres entassés qu'en ses flancs il recéle.
Le signal est donné : mille feux dévorans

De leur noire priſon s'échappent en torrens ;
De cailloux enflammés une grêle brûlante
Tombe, & roule à grand bruit ſur la plaine fumante.
Le Barbare éperdu céde à ſon triſte ſort,
Il fuit, en frémiſſant, pourſuivi par la mort :
La mort vole, & l'atteint, & la terre ébranlée,
Entr'ouvrant des Enfers la route déſolée,
Engloutit les débris qu'a diſperſés la peur,
Se rouvre . . . . , & dans les flots d'une épaiſſe vapeur,
Parmi les feux, le ſoufre, & des roches ardentes,
Rejette en mugiſſant des dépouilles ſanglantes.
Il n'eſt plus d'ennemis : l'air ſe calme à l'inſtant,
Et le jour éclipſé renaît plus éclatant.

M. l'Abbé *Sélis* ne s'en tiendra pas *là ; il* a deſſein de célébrer en Vers les principaux événemens miraculeux de notre Religion, depuis ſa fondation, juſqu'à nos jours. Cette entrepriſe eſt très-loüable. C'eſt rappeller la Poëſie à ſa premiere inſtitution. Il faut ſeulement exhorter le Poëte à répandre encore plus de chaleur & de coloris ſur ſes Vers, & à ne pas ſe contenter de ne faire, pour ainſi dire, qu'une analyſe rimée des faits, ſur leſquels il ſe propoſe d'exercer ſa Muſe.

Mémoire ſur les différens accroiſſemens de la Ville de Paris.

MEMOIRE ſur les différens accroiſſemens de la Ville de Paris, depuis Céſar juſqu'à préſent, ſuivi de Tables Alphabétiques des noms des Rues & Culs-de-ſacs, avec leurs variantes, des Abbayes, Couvens & Communautés d'hommes & de filles, des Colléges, Paroiſſes, &c. avec la date de leurs fondations ; pour ſervir d'intelligence au nouveau plan de cette Ville ; publié par M. Róbert de Vaugondy, Géogra-

phe ordinaire du Roi, de Sa Majesté Polonoise, Duc de Lorraine & de Bar, & de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Nancy. A Paris, chez l'Auteur, Quai de l'Horloge du Palais, près le Pont-neuf; & Antoine Boudet, Imprimeur du Roi, rue S. Jacques, 1760, *in*-8°. de 64 pag.

Au commencement de son Mémoire, l'Auteur rend compte des soins qu'il a pris pour se mettre en état, autant qu'il dépendoit de lui, de présenter au Public un Plan de Paris plus exact, plus parfait & plus circonstancié que tous ceux qui ont paru jusqu'à présent. On conviendra aisément que la beauté de l'exécution ne laisse rien à désirer. Ce Plan fait honneur au burin de M. Delahaye. Il est gravé avec tant d'élégance & de propreté, que malgré la petitesse du point, il ne fatigue pas extrêmement les yeux. L'intention de M. de Vaugondy a été qu'on pût insérer ce nouveau Plan de Paris, dans le grand Atlas qu'il a publié, il y a quelques années, sans être obligé de le plier. Pour cela, il a fallu le construire de maniere qu'il fût possible de l'imprimer sur le même papier qui est le grand Colombier. Cependant ceux qui souhaiteront l'avoir en plus grand papier, seront satisfaits, moyennant un prix plus considérable.

M. de Vaugondy, après avoir exposé le travail qui lui a coûté son Plan, entreprend de traiter de l'origine de Paris, & des divers accroissemens successifs que cette Ville a reçus sous les différens régnes de nos Rois. Il suit l'ordre & les contours de ses anciennes enceintes, & fait remarquer les vestiges qui nous en restent encore. Il considére ces enceintes sous six époques. Il place la premiere au tems de

César, lorsqu'il fit la conquête des Gaules ; la seconde, sous Charles-le-Chauve ; la troisieme, sous Philippe-Auguste ; la quatrieme, sous Charles V ; la cinquieme, sous Charles IX ; enfin, la sixieme & derniere époque se rapporte au tems actuel. La marche des anciennes clôtures de Paris est tracée sur le nouveau Plan. Un trait simple, mais qui auroit dû être plus sensible, sert à indiquer les parties de ces clôtures dont il ne subsiste plus rien, mais dont on peut cependant conjecturer la situation par la connoissance de quelques autres portions que le tems n'a pas encore tout-à-fait détruites, & qui sont distinguées avec les tours par un double trait. Les portes de ces enceintes sont marquées par un gros point long, aux lieux où elles étoient situées.

Cette Dissertation est terminée par une Table Alphabétique des Rues, Carrefours, Culs-de-sacs, Places, Marchés, Quais, Ports, Portes, Lieux privilégiés & remarquables, Abbayes & Communautés d'hommes & de filles, Séminaires, Hôpitaux, Paroisses, Chapitres, Collégiales & Chapelles de la Ville & des Fauxbourgs de Paris, avec la distribution des quartiers & la demeure des Commissaires.

Cette même Table se trouve aussi gravée sur des marges qu'on a ménagées aux deux côtés du Plan, avec cette différence cependant que M. de Vaugondy n'y a pas joint, comme dans son Mémoire, aux noms modernes des rues de Paris, ceux qu'elles ont portés anciennement.

Sans examiner de trop près le Mémoire de M. de Vaugondy, on y apperçoit quelques inexactitudes qui ne se trouveront pas corrigées dans l'Errata. On ne manquera pas sans doute, de les faire disparoître dans la seconde Edition que l'Auteur prévoit devoir donner au Public.

A la page 14, il est dit que ce fut en 1134, que Philippe-Auguste fit paver les rues de Paris. Or, on sçait que ce Prince ne monta sur le Trône qu'en 1180. Ce fut en 1184, que ce Monarque donna ses ordres pour faire paver les rues de sa Capitale.

Page 18, tout au bas, on lit que » Charles V, » après la paix avec l'Angleterre, fit construire » à Paris, des murs & des remparts, dont » Hugues Aubriot, Prévôt de Paris, jetta les » premiers fondemens en 1383, & qui ne » furent achevés que du régne de Charles VI. »

Le Pere Felibien marque à l'an 1374, la reconstruction des murs de Paris, sous Charles V, & non pas à l'an 1383. C'étoit Charles VI qui régnoit en 1383, comme personne ne l'ignore.

Nous avons aussi remarqué que M. de Vaugondy met Ste. Barbe au nombre des Colléges de plein exercice. Il se trompe. Il n'y a point de Classes publiques au Collége de Ste. Barbe.

Le Mémoire de M. de Vaugondy se vend une liv. 4 sols; & son Plan de Paris, petit papier, qui est le Colombier, 2 liv. 8 sols. Les personnes qui désireront avoir ce Plan, imprimé en grand papier, c'est-à-dire, sur grand Aigle, le payeront 3 liv. & 6 liv. monté en toile & gorge. Il ne coûte que 5 liv. en petit papier, pareillement monté.

On trouve aussi chez le même Géographe, un Plan de l'Ecole Militaire, qui est destiné à servir de supplément au Plan de Paris. On l'a pour 12 sols.

M. de Vaugondy vient de publier aussi cinq grandes Cartes de quatre feuilles chacune, sçavoir, la Mappemonde, & les quatre parties du monde, très-bien exécutées, & dont nous pourrons rendre compte dans la suite.

Nous croyons faire plaisir au Public, en l'informant que l'Auteur, malgré les occupations du cabinet, trouve encore le tems d'enseigner les Mathématiques & la Géographie, & que les personnes qui auroient affaire à lui, le trouveront plus souvent les après-midi, ses matinées étant employées à aller donner ses leçons en ville. Il demeure dans la maison de M. Robert son pere, Géographe ordinaire du Roi, Quai de l'Horloge du Palais, près le Pont-neuf.

Encyclopédie de pensées.

ENCYCLOPE'DIE de pensées, de maximes & de réflexions, sur toutes sortes de sujets; Religion, Philosophie, Beaux-Arts, Histoire, Politique, Caractéres, Passions, Vices, Portraits, &c. par ordre Alphabétique : Ouvrage utile pour former le jugement & le goût, propre en même-tems à tous ceux qui sont dans le cas de composer des Discours, tant dans le Sacré que dans le Prophane, & qui réunit ce que nos plus beaux génies ont pensé de mieux sur toutes ces matiéres. A Paris, chez Guillyn, Quai des Augustins, près du Pont S. Michel, au Lys d'or, 1761, *in*-8°. de 615 pag. sans l'Avis de l'Editeur.

Il ne paroît pas que le goût & le discernement ayent beaucoup présidé à cette compilation. On y rencontre trop souvent des réflexions assez mauvaises d'Ecrivains médiocres, & des pensées médiocres d'Auteurs d'ailleurs très-célébres.

Lettres sur l'Art d'écrire.

LETTRES à M. De ***, sur l'Art d'écrire, où l'on fait voir les divers inconvéniens d'une écriture trop négligée, & où il est traité de plusieurs objets relatifs à cet art, par *L. P. Vallain*, Ecrivain Juré-Expert. A Paris, chez Aug. Mart. Lottin, Libraire-Imprimeur de

Monseigr. le Duc de Berry, rue S. Jacques, près S. Yves, au Coq, 1760, *in*-12. de 168 pag.

Traité sur le petit nombre des Elûs.

TRAITE' sur le petit nombre des Elûs, dans lequel l'unanimité des Peres de l'Eglise, sur le petit nombre des Fidéles Adultes qui seront sauvés, en comparaison de ceux qui seront réprouvés, est établie & prouvée par leurs propres textes; traduit sur le Latin imprimé à Rome en 1752, avec un Discours préliminaire, & un plan de Dissertation sur le même sujet. A Paris, chez la veuve Robinot, Quai des Augustins; Desaint & Saillant, rue Saint Jean-de-Beauvais; J. H. Buttard, & A. M. Lottin, rue Saint Jacques, 1760, *in*-12. d'environ 384 pag. en tout.

Nous avons annoncé l'original de cette Traduction dans un de nos Journaux de l'année derniere, comme un Ouvrage qui méritoit l'attention de tous ceux qui aiment à connoître les vérités de la Religion. Comme les personnes qui sont dans cette heureuse disposition, n'entendent pas toutes la Langue Latine, on a fort bien fait de traduire ce Traité.

Mémoire sur les Aimants artificiels.

MEMOIRE sur les Aimants artificiels, qui a remporté le Prix de Physique de l'Académie Impériale des Sciences de S. Pétersbourg, le 7 Septembre 1760, par M. *Antheaulme*, Conseiller du Roi, Syndic des Tontines: *A scintillâ nâ augetur ignis.* Le prix est de quinze sols. A Paris, chez Butard, Imprimeur-Libraire, rue Saint Jacques, à la Vérité, 1760.

Nous reviendrons dans le prochain Journal sur ce Mémoire, dont une des plus célebres Académies de l'Europe nous garantit le mérite.

Almanachs de Cuisine & d'Office.

ALMANACH DE CUISINE, pour l'année 1761, qui explique les productions des alimens de

chaque mois, & leur apprêt. A Paris, chez Leclerc, Libraire, Quai des Augustins, à la Toison d'or, 1761.

On trouve chez le même Libraire, l'Almanach d'Office, qui sert de pendant à celui de cuisine.

Ces Ouvrages, d'une espéce assez singuliere, s'annoncent suffisamment par leurs *titres*. Il n'est pas besoin d'en faire l'éloge : ce qu'ils contiennent sera, à coup sûr, du goût de tout le monde, même des plus délicats.

Nouvelles Etrennes & Estampes.

Le Sr. Bresson de Maillard, Marchand d'Estampes, & Découpeur ordinaire en Caractéres & Desseins-Vignettes, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, débite pour l'année prochaine 1761, son Calendrier emblêmatique & chantant qu'il a coutume de publier, à la satisfaction des curieux, depuis plusieurs *années*.

On trouve chez lui, une suite très-bien assortie d'emblêmes, pour servir d'Etrennes, & un grand nombre d'autres sur divers sujets de piété & de morale ; comme aussi toutes sortes d'Ouvrages en Caractéres & Desseins-Vignettes, Bouquets, & autres ornemens propres à être dessinés sur meubles, habillemens, écrans, &c.

Le goût & l'élégance qui régnent dans tout ce qui sort des mains du Sr. Bresson, lui ont mérité un Brévet de Monseigneur le Duc de Bourgogne, la protection de ce Prince, & l'honneur de lui fournir, ainsi qu'à la Reine, à Madame la Dauphine & à plusieurs Dames de la Cour, nombre de ses petits ouvrages *qui* paroissent aussi utiles qu'amusans.

Sermons de S. Césaire.

Sermons de Saint Césaire, Evêque d'Arles, traduits en François, sur l'Edition des RR. PP. Bénédictins, *in*-12. 2 vol. Le premier vol. de 478 pag. sans la Préface qui en contient 24. Le

second vol. de 496. Prix, 5 liv., reliés. A Paris, chez Savoye, rue S. Jacques, au-dessus de la Fontaine St. Severin, à l'Espérance, 1760.

Le mot de l'Enigme du mois dernier est TIRE-BOUCHON ; & celui du Logogryphe, POISSON, où se trouvent *pois* & *son*. Enigme & Logogryphe.

ENIGME.

MON usage s'étend du Sceptre à la Houlette :
L'homme, toujours ingrat, du pied jusqu'à la tête,
Se fait souvent un jeu de m'arracher la peau ;
On souffre tout, Lecteur, pour paroître plus beau.
Je fais trembler sous moi ; je commande à l'ouvrage
Un peuple infortuné, réduit à l'esclavage.
D'un voyageur prudent, je suis le compagnon,
Trop heureux au besoin de m'avoir pour second.
Par air, ou par maintien, je sers à la jeunesse,
Mais par nécessité, très-souvent la vieillesse
Emprunte mon secours. Chez le Mahométan,
Où chacun est esclave, où régne l'Alcoran,
D'un servile Bacha me prêtant au caprice,
Je rends la Loi sensible, & fait prompte justice.
Tel est mon sort. Je suis dans un autre pays
L'instrument d'un outrage ; & quelques fleurs de Lys
De la gloire à l'affront, faisant la différence,
De services rendus j'offre la récompense.
Enfin, un élément de quatre me produit,
Contre deux je résiste, & l'autre me détruit.

Par M. B. DE BREUIL.

LOGOGRYPHE.

Je t'offre de Cérès le présent le moins rare.
Tourne mon nom, Lecteur, le spectacle est nouveau;
Portant alors la plume & la tiare,
Pape, je suis, sans cesser d'être oiseau.

Ce Logogryphe ne peut manquer d'être applaudi. Il nous vient d'un homme qui a pris la peine de nous adresser une espéce de Diatribe sur les régles du Logogryphe, avec une assez ample critique de celui que nous avons inséré dans le Journal du mois de Septembre dernier, & dont le mot étoit COMPLAISANCE. *Nous prions ce judicieux Censeur de mettre souvent lui-même en pratique son excellente théorie: nous le tiendrons volontiers quitte de ses préceptes, pourvû qu'il nous donne des exemples.*

COMPARAISON DE FREDEGONDE AVEC BRUNEHAULD,

Extraite de l'Histoire des Reines, manuscrite de M. DREUX DE RADIER, *Avocat au Parlement, des Académies Royales de Lyon, de la Rochelle, d'Angers, & de la Société Littéraire de Châlons-sur-Marne, &c.*

BRUNEHAULD, fille d'un Roi, mérita par sa naissance, son esprit & sa beauté, le Trône auquel son mariage l'éleva. Fredegonde étoit d'une naissance si obscure, qu'à peine connoit-on l'endroit où elle naquit; & si elle dut son

élévation à sa beauté, elle la dut encore davantage à sa politique & à son adresse, qui la firent monter du rang vil d'une esclave à celui de Reine. L'une & l'autre étoient belles, galantes & spirituelles : mais Fredegonde, qui ne devoit rien, ou très-peu de chose à son éducation, avoit moins de talens acquis, moins de délicatesse dans les idées, mais plus de véritable grandeur, plus de force dans l'esprit, &, si l'on peut le dire, plus de *sublime* de conduite & de mœurs. Dans les désordres qu'on reproche à ces deux Princesses, l'une étoit galante par foiblesse, entraînée par légèreté ; l'autre, en se livrant au tempéramment, sçavoit y résister. Les passions maîtrisoient Brunehauld ; Fredegonde commandoit aux siennes. Il y avoit plus de débauche que de coquetterie dans Fredegonde ; & Brunehauld étoit plus coquette, plus sensible à l'amusement, que passionnée. Celle-ci se livroit imprudemment aux impressions du cœur ; celle-là ne les connoissoit qu'autant qu'elle le vouloit, & que les circonstances le lui permettoient. Fredegonde aimoit les plaisirs comme César, lorsqu'ils s'accommodoient avec l'état de ses affaires ; Brunehauld s'y laissoit aller, comme Antoine, même aux risques de nuire à ses intérêts. L'âge & l'ambition firent disparoître toute idée de galanterie dans Fredegonde ; & après la mort de Chilperic, on ne la voit plus occupée que des soins du Gouvernement & de la Politique d'une grande Reine : Brunehauld se rendit méprisable, en donnant au moins matière au soupçon dans un âge avancé, & en présumant trop long-tems de ses charmes. En oubliant, pour ainsi dire, qu'elle avoit fait la passion d'un grand Roi par les siens, Fredegonde se

rendit respectable à la nation qui se vit forcé d'admirer une de ses plus grandes Reines dans la mere de son jeune Roi. L'avantage que Brunehauld eut sur Fredegonde, fut de se voir sur la tête une Couronne qu'elle ne devoit qu'à son rang, & qu'elle pouvoit conserver, sans qu'il lui en coûtât aucun de ces efforts qu'exige un bien mal acquis ; au lieu que Fredegonde fut obligée de commettre bien des iniquités pour s'élever, & pour se maintenir dans sa élévation. Cependant la premiere, après la mort de Sigebert, Roi d'Austrasie, son époux, prit une voie indigne d'une mere & d'une Princesse, en corrompant l'heureux naturel de Thierri son fils, & en le plongeant dans le luxe & la débauche, pour perpétuer l'enfance de ce Prince, & conserver l'autorité qu'elle avoit prise. Fredegonde au contraire, employa tous ses soins à former un grand Roi, & ne crut pas pouvoir régner dignement elle-même, si elle ne donnoit à la France un Monarque digne du Trône. Peut-être, si Brunehauld n'eût pas survécu à son époux, eût-on vu ses enfans heureux se maintenir à l'abri de la protection de Gontran, & conserver la Bourgogne & l'Austrasie. Mais il est certain que Clotaire dut tout à sa mere, & que sans la conduite héroïque de Fredegonde, son enfance eût succombée aux piéges de ses ennemis. C'étoit, sur-tout, dans les dangers extraordinaires, dans les circonstances où la chûte paroissoit inévitable, que Fredegonde s'armoit de courage & d'intrépidité. Elle paroît alors plus grande que jamais, fertile, inépuisable en ressources ; elle est prudente, active, & sçait ne rien ménager, quand il s'agit de tout perdre. Brunehauld abbattue dans ces occasions

la haine qui y eſt jointe. Ses actions extérieures de piété ſont moins fréquentes : elles ont moins d'éclat, mais elle en tire des avantages plus réels. Moins attachée aux Eccléſiaſtiques, elle leur donne auſſi moins d'empire ſur elle & ſur les Peuples. A bien examiner les donations immenſes que Brunehauld fit à l'Egliſe, ces Monaſtéres multipliés qu'elle dota richement, toutes ces dépenſes qui lui ont valu les éloges des deux Grégoire, le Pape, & l'Evêque de Tours, la rendirent peut-être plus odieuſe que chere à ſon ſiécle. Il y avoit plus de faſte & de luxe que de vraie piété dans ces ſomptueux édifices, qui ne pouvoient s'élever qu'aux dépens de bien des malheureux. Le Peuple ne ſe méprend point en ces occaſions. Les louanges des Moines richement dotés, n'en impoſent point à la poſtérité qui ſçait les apprécier. Il s'en faut beaucoup que Fredegonde ait tenu la même conduite ; elle connoiſſoit mieux le prix qu'ont les Tréſors dans la main des Souverains, & ſçavoit les employer plus utilement. En jettant au feu les rôles des Impôts, ſous le régne de ſon mari, elle fit une action plus utile pour ſa gloire, & plus ſenſible au cœur de ſa nation, que ſi elle eût doté cent Monaſtéres. Brunehauld au contraire, en députant en Neuſtrie le brave Bertoalde, Maire du Palais, qu'elle vouloit perdre, pour y établir de nouveaux Subſides, & informer contre ceux qui s'étoient emparés des Domaines de la Couronne, riſqua la Neuſtrie & ſon crédit. Si l'on doit juger des choſes par l'événement, la mort tranquille & glorieuſe de Fredegonde, comparée à la fin terrible de Brunehauld, donne à l'une un grand avantage ſur l'autre ; & il faut convenir que ceux qui regardent Brunehauld comme une

Princesse sçavante dans l'art de régner, doivent avouer que Fredegonde le possédoit tout entier ; & que s'il faut imputer les malheurs de la Reine d'Austrasie aux événemens & aux circonstances qui l'entraînerent à sa perte, on sera obligé d'attribuer le bonheur de Fredegonde à la fermeté & à la prudence qui la rendirent supérieure aux caprices du sort. A l'égard des éloges qu'on a donnés à l'une & à l'autre, j'ai dit ce que j'en pensois, & ce n'est que par l'examen critique des faits bien appréciés qu'on peut en juger. Il est presque impossible que sous les régnes de deux femmes si célèbres, & qui se haïssoient mortellement, les Ecrivains & la Tradition n'ayent pas reçu l'impression des sentimens différens qu'on avoit pour elles. Tandis qu'on accusoit en Austrasie, Fredegonde de la mort de Chilperic son mari, on l'imputoit en Neustrie à Brunehauld ; l'une rejettoit sur l'autre les crimes dont elle étoit accusée ou soupçonnée. Mais, si l'on peut dans un si grand éloignement se flatter d'avoir quelque idée nette des objets, Fredegonde plus hardie aux crimes utiles, a fes desseins, en a commis un plus grand nombre pour en assurer les succès. Brunehauld plus emportée, d'une ambition moins raisonnée, a peut être commis plus de forfaits stériles, ou qui ont même hâté sa perte.

Ceux qui connoissent l'Histoire de ces deux Princesses, jugeront du mérite de la comparaison, des couleurs & des nuances que l'Auteur y emploie. Les faits d'après lesquels il peint, étant employés dans le corps de l'Ouvrage, il n'a pu ni dû s'étendre & appuyer davantage sur le récit de ces faits. Nous ne doutons pas que la lecture de ce morceau, si bien médité, ne fasse souhaiter

avec

avec empressement que M. Dreux du Radier *mette au jour, le plutôt qu'il sera possible, son Histoire des Reines.*

LETTRE

A l'Auteur du Journal, sur le véritable Auteur du Manuel des Dames de Charité.

Je ne crois pas, Monsieur, que vous trouviez mauvais que je relève une erreur qui s'est glissée dans votre Journal du mois de Septembre dernier, au sujet de M. Salerne, Médecin de cette Ville, dont nous regrettons tous les jours la perte, & moi en particulier, par la liaison intime qui m'unissoit avec lui. On le fait Auteur du Manuel des Dames de Charité, & de la Continuation de la matière Médicale de feu M. Geoffroy. La personne qui vous a fourni cette Notice, n'étoit pas bien informée; car, à l'égard du premier Ouvrage, je veux dire, le Manuel des Dames de Charité, j'en suis seul l'Auteur, & MM. les Médecins de cette Ville, comme M. Salerne pendant sa vie, n'ont jamais pensé à s'attribuer cet Ouvrage de l'exécution duquel je me suis seul chargé. Ce n'est pas que je prétende tirer aucune gloire de la composition de ce petit Livre, dont je n'aurois jamais parlé, si aujourd'hui la vérité ne m'y engageoit. Je me regardois plus que payé de ma peine, par la satisfaction d'avoir contribué en quelque chose à l'utilité publique; mais la crainte de passer pour plagiaire, si en

conséquence de l'Avertissement qui est dans votre Journal, on regardoit M. Salerne comme l'Auteur d'un Ouvrage qui m'appartient, m'oblige aujourd'hui à rompre le silence. A l'égard de la suite de la matière Médicale de feu M. Geoffroy, M. Salerne & moi, en sommes les Auteurs; sçavoir, M. Salerne de la partie de l'Histoire Naturelle, & moi, de la partie Médicinale. Le nom de M. Salerne, & le mien, qui sont à la tête de ce Traité, auroient dû empêcher toute erreur à ce sujet. Je vous serai fort obligé d'insérer ma Lettre dans votre Journal, & de me croire, &c.

ARNAULT DE NOBLEVILLE,
Médecin d'Orléans.

Orléans, ce 2 Novembre 1760.

LETTRE

De M. DE LA LOUPTIERE, *à l'Auteur du Journal.*

CEUX qui ont lû, Monsieur, dans votre Journal du mois de Mars de l'année dernière, des paroles lyriques de ma façon, ne seront peut-être pas fâchés de sçavoir qu'elles sont enfin gravées avec la Musique qui est d'un goût assorti au sujet, pleine de chaleur, de sentiment, & sur-tout très-chantante, caractère qui distingue si avantageusement les Compositions de M. *Légat*. S'il est rare que le Poëte & le Musicien soient contens l'un de

l'autre, il est plus rare encore que le Public le soit de tous deux. C'est cependant, Monsieur, ce qui se rencontre en faveur de *la Naissance de Vénus*, *Cantatille pour un Dessus, ou une Haute-contre*, *par* M. Légat de Furci, *Maître de Musique & de Clavecin*, *Paroles de* M. de Relongue de la Louptiere, *Membre de l'Académie des Arcades de Rome*, *gravée par Mademoiselle* Vandome ; *prix*, *une liv.* 16 *sols. A Paris*, *chez l'Auteur de la Musique*, *rue de Longpont*, *vis-à-vis le Portail St. Gervais*, *& aux Adresses ordinaires.*

On trouve à la tête de l'Ouvrage une Epitre Dédicatoire de M. Légat de Furci, à Madame la Marquise de Villiers-l'Isle-Adam, sœur de de M. de la Louptiere, connue elle, même parmi les Muses de ce Journal, double motif pour y transcrire ce qui la concerne.

MADAME,

» L'hommage des Beaux-Arts appartient aux » grands noms, le vôtre vous appelloit aux » alliances que vous avez contractées ; mais je » m'arrêterois moins au lustre de votre nais- » sance qu'à votre goût pour un Art qui fait » mon occupation, & qui se glorifie d'une » étroite affinité avec celui que vous avez déja » cultivé si agréablement. Les Lecteurs du » Journal Historique n'oublient pas les Poésies » de Mademoiselle DE RELONGUE. C'est à ce » titre, Madame, que j'ai l'honneur de vous » présenter la naissance de Vénus, sujet aussi » analogue à vos graces personnelles, qu'à la » noblesse de votre origine. Agréez la Musique » en faveur de l'Auteur des Paroles : en sçait

» combien vous lui êtes attachée par les nœuds » du mérite & du sang, & combien il lui est » doux de voir dans une sœur chérie une rivale » de gloire & de talens. »

Je suis avec respect, Madame, &c.

RÉPONSE

De Madame la Marquise de VILLIERS-L'ISLE-ADAM, *à l'Epitre Dédicatoire de M.* LEGAT DE FURCI.

Est-il quelque dessin que le vôtre n'efface,
Qui de nous est plus cher aux Dieux !
L'honneur d'être issu de leur race,
Vaut-il l'art de chanter comme eux?

M. de la Louptiere ne se contente pas d'orner notre Journal de ses productions poétiques, il veut bien encore par surcroît de grace nous faire part de celles qui lui sont adressées. L'on a vu plus d'une fois des Bergères faire son éloge; en voici une nouvelle qui lui écrit du pied des Alpes: l'éloignement de cette Bergère doit assurément en rehausser le prix, indépendamment du mérite de sa Pièce en elle-même. Nous voudrions pouvoir en dire le nom, mais M. de la Louptiere l'ignore; & il en est encore aussi-bien que nous à sçavoir la demeure de la célèbre Mademoiselle Julie de la Croix. Franchement ces Bergeres-là sont plus farouches que la Galatée de Virgile, qui, en se cachant, n'étoit pas fâchée qu'on pût au moins la deviner. Quoi qu'il en

soit, nous allons donner la Piéce de la Bergere des Alpes, telle que M. de la Louptiere l'a copiée lui-même sur l'Original ; & nous y joindrons le petit Préambule en forme de Panégyrique, qu'on voit à la tête, & qu'il nous a donné en même-tems. Sur quoi les Lecteurs feront, sans doute, avec nous, deux réflexions : la premiere, qu'il en a dû coûter beaucoup à la modestie de notre Poëte, en copiant son propre Panégyrique ; la seconde, qu'on retrouve dans les Vers de la nouvelle Bergere, ces tours gracieux, aisés & naturels, qui caractérisent les petites Piéces de M. de la Louptiere ; ensorte que quelqu'un pourroit être tenté de croire que la Bergere en question ne seroit pas si voisine des Alpes que de la Champagne, & à portée, par conséquent, de profiter des leçons de notre Poëte.

» Les Poësies de M. *de la Louptiere* contiennent de lui attirer de tous les côtés un concert de louanges les plus flatteuses, sur-tout, » de la part du Beau Sexe. Une jeune Bergere » des Alpes se met sur les rangs avec une » Musette facile qui mérite d'être encouragée. »

VERS

A M. DE LA LOUPTIERE.

Que tes Vers sont touchans, illustre la Louptiere,
Muses, pour les chanter, inspirez mes accens ;
Daignez guider la voix d'une simple Bergere,
Pour célébrer des Airs qui surpassent vos chants.
Trop aimable mortel, que de nouvelles flammes

Naissent de tes accords flatteurs !
Ils raviſſent les ſens, ils enchantent les ames,
Et ſéduiroient bientôt les cœurs.
O Berger favori des Graces,
Dont les neuf Sœurs ſuivent les traces,
Que ne puis-je t'offrir des Vers dignes des tiens !
La ſeule vérité ſçait inſpirer les miens.

DEBOIS longtems, Monſieur, je déſirois de vous faire part de l'admiration que me donnent vos Ecrits : l'amour propre, & je ne ſçais quelle timidité, m'ont juſqu'ici retenue ; je m'en fais des reproches, & je céde enfin à mon empreſſement. L'encens d'une Inconnue ſera plus flatteur pour vous, Monſieur, qui êtes accoutumé à celui de l'aimable Julie ; *mais* je me flatte que la ſimplicité de mon état *vous* rendra indulgent ſur la foibleſſe de mes talens & de mes expreſſions.

LORSQUE ſur mon troupeau je ceſſe de veiller,
Je paſſe ces momens à lire, à travailler,
A deſſiner des fleurs ſur l'écorce d'un Hêtre.
Je ramene aux champs mes agneaux,
Au ſon d'un inſtrument champêtre,
Que je forme moi-même avec des Airs nouveaux.
Sous des ombrages frais, je répéte ſans ceſſe
Tes Vers charmans que j'appris l'autre jour,
Et j'en fais retentir les échos d'alentour.
Je me crois tranſportée aux rives du Permeſſe,
Je crois mon ſauvage vallon
Formé par le mont Hélicon ;
Mon ruiſſeau me paroît l'onde de l'Hypocrême,
Et c'eſt ainſi que Célimène
A tes timides airs oſe mêler ſon nom.

CONTE.

habitans d'un Bourg alloient depuis trente ans
les chemins, la nuit, détrousser les passans.
ı de ces coquins-là fût un jour à confesse,
s'accusa d'avoir causé pendant la Messe;
oit là, selon lui, son péché capital.
Confesseur lui dit, vous avez fait fort mal;
s il est un péché plus grand encor, Grégoire,
ıs allez comme un autre, à ce que dit l'Histoire,
aque jour sur la brune, avec armes, fusils,
ler, assassiner, & vous n'en parlez guéres;
! c'est, dit le Manant, la coutume ordinaire,
usage établi chez nous, de pere en fils;
Procureur-Fiscal, autour de son pulpitre,
maint papier, qui dit: *Possession vaut titre.*

Ce petit Conte est de M. Ganeau, *Auteur des ables que nous avons annoncées il n'y a pas ng-tems.*

AIR de M. DE LA BORDE.

Ma Bergere est tendre & fidelle.

RONDEAU.

AMOUR, vois quelle est ta puissance;
ıu me rends malheureux, & je chéris tes fers;
i je ne puis toucher la beauté que je sers,
Pourquoi me laisser ma constance?

Par M. le Chevalier DE CHAMBRAY.

ARTICLE II.

NOUVELLES ETRANGERES.

ETATS du Nord.

De Danemarck. I. ON célébra le 16 Octobre à Copenhague, & dans tout le Royaume, le centieme Anniversaire du jour auquel la Couronne de Danemarck fut rendue héréditaire dans la Maison d'Oldenbourg. On se proposoit de faire à cette occasion des réjouissances extraordinaires; mais Sa Majesté ne l'a point voulu, & Elle s'est contentée de recevoir à Friedensbourg les complimens des Princes, des Ambassadeurs, des Ministres, & de toute la Cour. Il s'est fait ce jour & le lendemain, dans les Académies, plusieurs actes en mémoire de cet événement.

De Pologne. II. Le 5 Octobre, jour anniversaire de l'élection de Sa Majesté, on célébra cet événement par les réjouissances accoutumées. Le Marquis de Paulmy, Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne auprès du Roi & de la République, fit le même jour son entrée dans cette Ville. Il fut conduit à l'audience de Sa Majesté par le Prince Czartorisky, Palatin de Russie, avec les honneurs & les cérémonies d'usage.

Le lendemain, jour fixé pour l'ouverture de la Diete générale, les Députés s'assemblerent dans la Chambre des Nonces. Le Comte de Malachowsky les harangua en qualité de Grand-Maréchal de la Diete précédente. On travailla ensuite à l'élection d'un autre Grand-

Maréchal, & l'on ne put s'accorder. On s'occupoit le 8, des moyens de se concilier, lorsque M. Lezinsky, Nonce de Pondolie, fit sa protestation & se retira. Cette protestation est fondée sur ce qu'on ne peut assembler une Diete pendant qu'il y a des troupes étrangeres sur le Territoire de la République, les délibérations publiques ne pouvant être libres au milieu du tumulte des armes.

ARTICLE III.

ETATS de l'Empire d'Allemagne.

I. LEURS Majestés Impériales, accompagnées de l'Archiduc Joseph, des deux Archiducheſſes aînées, du Prince Charles & de la Princeſſe Charlotte de Lorraine, se rendirent le 2 Octobre vers le midi au Belvedere, pour faire la premiere visite à la nouvelle Archiducheſſe; Elles dînerent ensuite en particulier avec cette Princeſſe, que le reſte de la Famille Impériale vint complimenter l'après-midi. Il y eut le soir dans la galerie un magnifique Concert, dans lequel plusieurs Musiciens du premier ordre, appellés de divers endroits de l'Europe, firent connoître leurs talens. Les Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers, les Conſeillers d'Etat, & les principaux Officiers de la Maiſon de Leurs Majestés Impériales, furent préſentés le même soir à l'Archiducheſſe, & eurent l'honneur de lui baiſer la main. Le lendemain il y eut encore Concert au Belvedere. De Vienne.

Le 4, jour de la Fête de l'Empereur, la Cour fut en gala, & Sa Majeſté Impériale reçut les complimens accoutumés. La nouvelle Garde des Nobles Hongrois, qui étoit arrivée

le 2 de Presbourg, se rendit sur la Place du Palais, & après avoir fait le maniement des armes & plusieurs évolutions, elle fut admise à l'honneur de baiser la main de l'Empereur.

L'Archiducheſſe fit le 4, son entrée publique dans cette Capitale. Elle partit du Belvedere à deux heures après-midi. Les Trompettes & les TimbalIiers des Etats d'Autriche ouvroient la marche. Après eux venoient un grand nombre de carrosses remplis par diverses personnes de la Cour, ou de la Maison de leurs Majestés Impériales. Ils étoient suivis du carrosse du Grand Ecuyer, dans lequel étoient cet Officier & le Grand-Maître de la Maison de l'Archiducheſſe. Le Carrosse du Prince de Lichtenstein, avec le cortége nombreux qui l'avoit accompagné dans son Ambassade, marchoit ensuite, & précédoit le carrosse de l'Archiducheſſe, dans lequel étoit la Comteſſe d'Erdodi, Grand-Maîtresse de sa Maison. Ce carrosse étoit suivi par six Pages à cheval, par plusieurs Sous-Ecuyers, par un détachement des Gardes du Corps, par la Garde des Nobles Hongrois, & par quelques autres carrosses dans lesquels étoient plusieurs personnes de la Cour. La marche étoit fermée par un détachement du régiment des Dragons de l'Archiduc Joſeph.

On avoit élevé plusieurs Arcs de triomphe en divers quartiers de la Ville, qui étoient décorés avec goût & magnificence. Les rues étoient bordées par la Bourgeoiſie qui étoit sous les armes, & vêtue de beaux uniformes.

On se rendit dans cet ordre, à l'Egliſe des Augustins-Déchauſſés, où l'Archiducheſſe arriva vers les cinq heures du soir. Leurs Majestés Impériales vinrent la recevoir à l'entrée de l'Egliſe, & l'Archiduc Joſeph lui donna la

lorſqu'elle deſcendit de ſon carroſſe. La eſſe, après avoir reçu, ainſi que l'Archi- la bénédiction du Nonce, & l'eau-bénite e Prélat leur préſenta, fut conduite par érarrice dans une Chapelle particuliere ant qu'on chantoit quelques Priéres, après elles Leurs Majeſtés Impériales, précédées Nonce & du Clergé, ſe rendirent dans la ur. Leurs Majeſtés Impériales ſe placerent le dais, du côté de l'Evangile. L'Archiduc Archiducheſſe, vêtus de drap d'argent, ſe ereng en face du grand Autel. Après quele s Priéres, le Nonce leur donna la bénéion nuptiale; il entonna le *Te Deum*, qui chanté par la Muſique de la Cour. Leurs jeſtés Impériales ſortirent de l'Egliſe; & s rentrerent au Palais avec toute la Famille périale par la galerie, qui conduit de ce lais à l'Egliſe. L'Archiducheſſe prit enſuite elque repos, après quoi elle donna ſa main baiſer à pluſieurs Miniſtres & Conſeillers Etats, aux Généraux & aux perſonnes de la aute Nobleſſe qui n'avoient point encore reçu t honneur.

A huit heures du ſoir, Leurs Majeſtés Impériales, les nouveaux Epoux, les Archiducs harles & Leopold, les quatre Archiducheſſes lnées, le Prince Charles, & la Princeſſe Charotte de Lorraine, ſe rendirent à la ſalle du feſtin. Cette ſalle avoit été décorée par le Chevalier Servandoni; elle étoit éclairée par un très-grand nombre de luſtres & de girandoles de cryſtal; celles des quatre coins avoient vingt-cinq pieds de hauteur, & étoient portées par des groupes d'Amours. Le dais étoit d'une forme nouvelle, & décoré par le même Artiſte de figures ſymboliques en ſculpture. La Cour entra dans cette ſalle au bruit des fanfares.

l'Empereur & l'Impératrice se placerent sous le dais, & l'Archiduchesse à droite, entre l'Empereur & l'Arhiduc. La table fut servie en vaisselle d'or, nouvellement faite, & d'un travail exquis. Une nombreuse troupe de Musiciens exécuta pendant le repas des Symphonies & des morceaux de Musique vocale, analogues à l'objet de la Fête. La salle étoit remplie d'une foule de spectateurs placés sur un amphithéâtre & sur une tribune, & l'on donna au peuple la permission d'y entrer successivement. Le Festin Impérial étant fini, Leurs Majestés retournerent dans leurs appartemens, & la Princesse fut conduite dans celui qui lui étoit destiné. Il y eut pendant la nuit une illumination générale.

On célébra le lendemain, dans l'Eglise des Augustins, une Messe en Musique pour la prospérité des nouveaux Epoux. L'Archevêque de Vienne officia, & toute la Cour y assista. Leurs Majestés Impériales dînerent ensuite en public; & le soir on exécuta sur le Théâtre de la Cour un nouvel Opera, intitulé, *Alcide al Bivio*, Pièce allégorique, dont les Paroles sont de M. l'Abbé Metastasio, & la Musique de M. Hasse. Le Spectacle fut terminé par un Ballet ingénieux de M. Angiolini.

Le Général Comte de Lascy est entré le 9 Octobre dans Berlin, en même-tems que les Russes. La garnison de cette Ville, composée de trois mille hommes, a été faite prisonnière de guerre. Les Commandans des troupes Autrichiennes & Russes, ont fait observer la plus grande discipline. Il n'est entré dans Berlin & dans Potsdam que quelques bataillons de Grenadiers, nécessaires pour garder ces deux Places. Les Officiers des deux Nations n'y sont entrés qu'avec des permissions par

Ecrit de leurs Généraux, de sorte qu'il ne s'y est pas commis le moindre désordre, & les boutiques des Marchands n'ont pas été fermées. Mais on a ruiné les Fabriques de toute espéce qui ont rapport à la guerre. On a abandonné aux soldats tous les magasins remplis d'effets destinés à l'entretien & à l'habillement des troupes Prussiennes. On estime qu'ils en consommoient assez pour équiper cent mille hommes. On a trouvé dans Berlin & dans Potsdam une grande quantité d'armes dont on a détruit les Manufactures, ainsi que les Fonderies d'artillerie.

Les Russes ont exigé quinze cents mille écus de contributions. Le Comte de Lascy n'a demandé que cinquante mille écus dont il a fait des gratifications à ses troupes.

Le Prince de Deux-Ponts ayant appris que le Roi de Prusse avoit détaché seize mille hommes de son armée pour secourir Wittemberg, prit la résolution de brusquer le siége qu'il faisoit de cette Place, en l'attaquant en même-tems de plusieurs côtés; ce qui fut exécuté le 13 Octobre. Le Commandant de Wittemberg qui n'avoit porté son attention que sur la partie la plus foible de la Place, se trouvant pressé de toute part, prit le parti de faire battre la chamade & de capituler le 14 au matin. Il s'est rendu prisonnier de guerre avec sa garnison, aux mêmes conditions qui avoient été accordées à la Ville de Torgau. Cette garnison étoit de trois bataillons & de quatre cents soldats convalescens. On a trouvé dans la Ville trente piéces de canon, dont douze de vingt-quatre, huit mortiers & une grande quantité de munitions. Toutes les fortifications ont été rasées.

Le Lieutenant-Colonel Baron de Rocchitz,

Aide de Camp Général, arriva le 6 Novembre à Vienne, précédé d'un grand nombre de postillons, sonnans du cor. Il apportoit à Leurs Majestés Impériales la nouvelle d'une Victoire remportée le 5, dans les environs de Torgau, par l'armée Autrichienne sur celle du Roi de Prusse. Ses dépêches contenoient les détails suivans.

Le Roi de Prusse ayant réuni toutes ses forces dès la fin du mois d'Octobre, marcha le 1 Novembre d'Eulenbourg sur Schilda. Son objet étoit de couper à l'armée Autrichienne la communication avec Dresde & Freyberg, en se portant sur ses derrières; mais le Maréchal Comte de Daun s'étant apperçu de ce dessein, fit faire à son armée un mouvement de conversion par lequel il présenta le front à l'armée Prussienne. Il posta sa droite à Zinna, & sa gauche fut appuyée aux hauteurs de Suplitz, voisines de Torgau.

Le 5, l'action s'engagea vers midi. L'armée Prussienne déboucha des bois sur plusieurs colonnes pour nous attaquer; elle fut reçue par tout avec tant de vigueur, que plusieurs de ces colonnes furent repoussées jusques dans les bois. Elle renouvella ses attaques à diverses reprises & avec acharnement, jusqu'à huit heures du soir, qu'elle fit sa retraite, abandonnant le champ de bataille à nos troupes. Notre Cavalerie a beaucoup contribué à cet avantage. Elle a enfoncé plusieurs fois l'Infanterie ennemie, & elle a fait un très grand nombre de prisonniers.

Cette action a été fort meurtriere de part & d'autre. On évalue la perte des Prussiens à seize mille hommes environ, tant tués que blessés, prisonniers & déserteurs. Le nombre

des prisonniers montoit au départ du Baron de Rotchitz, à plus de trois mille hommes; de ce nombre sont les Généraux de Finckenstein & de Bulow.

Notre perte peut monter à près de dix mille hommes, tant tués que blessés. Le Général de Walther, qui commandoit l'artillerie, est au nombre des premiers. Le Maréchal Comte de Daun, ayant reçu un coup de feu dans la jambe, qui le mettoit hors d'état de se tenir à cheval, remit le Commandement au Comte Odonel, Général de Cavalerie, & se fit transporter à Torgau. Les autres Officiers Généraux blessés sont le Duc d'Aremberg, & le Comte de Sincere, Généraux d'Infanterie; le Comte du Buckow, Général de Cavalerie; le Duc de Bragance, & le Comte de Domballe. Le Général de Saint-Ignon a été fait prisonnier.

Le Baron de Rotchitz, qui a apporté ces premiers détails, avoit été dépêché à dix heures du soir, par le Maréchal Comte de Daun. On a appris depuis, que les Prussiens ayant rassemblé leurs forces sont parvenus, sous les ordres du Général de Ziethen, à gagner pendant la nuit les hauteurs de Suplitz, auxquelles la gauche de notre armée étoit appuyée. La difficulté de les déloger de ce poste très-avantageux, qui dominoit notre armée, l'a obligé d'abandonner sa position, & les environs de Torgau, le 4, à la pointe du jour, après avoir passé la nuit sur le champ de bataille. Elle n'a pas exécuté cette retraite sans être inquiétée par les Prussiens. Le gros de l'armée a passé l'Elbe, & est allé camper à Cossdorf; le corps du Général de Lascy continue d'occuper avec quelques autres troupes la rive gauche de ce fleuve, en s'étendant jusqu'à Belgern.

De Ratisbonne. II. Les nouvelles de la Saxe portent que l'armée de l'Empire, après avoir évacué Leipsick, s'est portée à Lucka, le 31 Octobre; elle a continué sa marche la nuit suivante, & elle est arrivée le lendemain dans les environs de Zeitz. Le corps de troupes du Duc de Wirtemberg s'est replié de Lindenau sur Weissenfels & Naumbourg.

Le Roi de Prusse a fait publier dans Leipsick une Ordonnance, par laquelle il enjoint à tous les habitans de cette Ville, qui s'en sont retirés à cause de la guerre, d'y retourner sans délai, sous peine d'encourir son indignation, & d'être rigoureusement punis. Cette Ordonnance menace les parens de ceux qui sont absens, de les en rendre responsables. Cette Ville est dans les allarmes, & ses *habitans* s'attendent à éprouver bientôt de nouvelles rigueurs, si Sa Majesté Prussienne se *maintient* dans cette partie de la Saxe.

De Hambourg. III. La rigueur de la Saison a obligé les troupes Suédoises de prendre des quartiers de cantonnement. Elles évacuerent Anclam, le 27 du mois d'Octobre, & elle marcherent sur Gripswalde, où le Baron de Lantingshausen a établi son quartier général. Une partie de ces troupes forme un cordon le long de la Peene, de la Trebbel, & de la Rechnitz.

La principale division de l'armée Russe campoit au commencement de Novembre, *dans* les environs de Fraustadt & de Lissa. *On y* attendoit le Feld-Maréchal de Butturlin, qui prendra le Commandement de l'armée à la place du Comte de Soltikoff. On croit que les Russes tenteront quelque entreprise avant que de prendre leurs quartiers d'hyver. La division *de* cette armée, aux ordres du Général Comte

de

de Czernicheff, eſt auprès de Landsberg ſur la Wartha.

Les troupes légères commandées par le Comte de Tottleben, occupent Koniſberg dans la Nouvelle-Marche. Ce Général envoie de-là des partis qui mettent à contribution tous les environs. Ces partis ſont entrés dans Schwedt & dans Neuſtadt-Eberſwalde, & ils ont détruit les Fonderies de cuivre, qui faiſoient la principale richeſſe de cette derniere Ville; mais le Comte de Tottleben lui a remis la contribution à laquelle elle avoit été taxée. On croit que le Général Werner marche avec ſon corps pour délivrer cette Province.

De Siléſie.

IV. Les pluyes preſque continuelles qui ſont tombées pendant pluſieurs jours en Siléſie, ont tellement augmenté l'étendue des marais, dont la Forteresſe de Coſel eſt environnée de toute part, que le Baron de Laudon a été obligé de renoncer au projet d'aſſiéger cette place. Ce Général s'eſt mis en marche avec ſon corps du côté de Cunzendorff; le Général Baron de Golzze eſt arrivé dans les environs de Breſlau, avec un détachement de l'armée Pruſſienne, d'environ quinze mille hommes.

De l'Armée Françoiſe ſur le Bas-Rhin.

V. Il s'eſt donné, le 16 Octobre, un combat près de Rhinberg, entre les troupes du Roi, commandées par le Marquis de Caſtries, & celles qui étoient aux ordres du Prince Héréditaire de Brunſwick. L'action a commencé une heure avant le jour, & après un feu très-long & très-vif, le Prince Héréditaire a été forcé de ſe retirer avec une perte très-conſidérable, laiſſant au pouvoir des François le plus grand nombre de ſes bleſſés.

On a appris que le Prince Héréditaire a repaſſé le Rhin ſur les deux ponts qu'il avoit établis au-deſſous de Weſel, & qu'il a entiérement levé le ſiége de cette Place; il a pris

le chemin de Halteren sur la Lippe. Son arriere-garde a été attaquée vivement en-deçà du Rhin, & elle a été forcée de passer ce fleuve en désordre après avoir perdu beaucoup de monde, & sans avoir pu replier ses ponts dont nous sommes restés maîtres. Dès le 15, le Marquis de Castries avoit fait attaquer le poste de Rhinberg qu'on avoit emporté l'épée à la main. Il avoit fait entrer en même-tems dans Wesel M. de Boisclaireau, Brigadier, avec six cents hommes d'élite. Le 18, il y a fait entrer les bataillons.

Le corps aux ordres du Prince Héréditaire devant Wesel, étoit d'environ vingt-cinq mille hommes; mais il paroît n'avoir eu au combat que quinze mille hommes d'Infanterie & trois à quatre mille chevaux. La difficulté du terrein n'a permis au Marquis de Castries de faire combattre que les quatre brigades d'Infanterie de Normandie, d'Auvergne, de la Tour-Dupin & d'Alsace. Ces troupes ont combattu avec la plus grande valeur & avec la plus grande fermeté, ainsi que la troupe de M. Fischer, qui a soutenu les premiers efforts des ennemis à l'Abbaye de Closter-Camp.

Nous avons eu à cette affaire 19 Capitaines tués, 85 blessés; 7 Lieutenans tués, 76 blessés; 815 Soldats tués & 1644 blessés. Le Marquis de Segur, Lieutenant-Général, a été blessé légèrement & fait prisonnier. Le Marquis de Perusse, & de la Tour-Dupin, & le Baron de Vangen, Brigadier, ont aussi été blessés, & ce dernier a été fait prisonnier.

De Cassel. VI. On continue de travailler avec la plus grande diligence, à reparer Gottingen, & à approvisionner cette Place de toutes sortes de subsistances. On y a construit une grande quantité de fours, & on y rassemble des magasins de fourage considérables. Ceux que l'on forme

ici augmentent tous les jours, & les retranchemens de la Ville neuve auxquels on n'a pas discontinué de travailler depuis que les troupes du Roi sont entrées dans cette Ville, seront dans peu à leur perfection. Il en est de même des réparations que l'on fait à la Ville vieille. On mandoit, le 9 Novembre, qu'il n'y avoit eu aucun mouvement intéressant dans les différens corps de l'armée. On occupoit toujours Duderstadt & le pays d'Eyfeldt, d'où il est arrivé à Gottingen une grande quantité de subsistances.

ARTICLE IV.

ETATS du Midi.

I. On espéroit ici que la négociation dont le Cardinal Spinola étoit chargé auprès de la République de Gênes, feroit renaître la bonne intelligence entre notre Cour & cette République. Nous apprenons avec chagrin, que le Sénat de Gênes exige pour préliminaire, que le Visiteur Apostolique soit rappellé de l'Isle de Corse. Le tour que prend notre démêlé avec le Portugal, cause ici beaucoup d'inquiétude. Sa Sainteté paroît en être affectée, & l'on craint que sa santé n'en éprouve quelque altération. De Rome.

Un grand nombre de familles Portugaises ont quitté cette Ville pour aller s'établir à Naples. Le Commandeur d'Almada, ci-devant Ministre du Roi de Portugal auprès du Saint Siége, va résider à Turin, avec le même caractère.

On a mis sur les chantiers de Civita-Vecchia un Vaisseau de guerre, qui sera nommé *le Saint-Pierre*, & l'on en presse la construction. Plusieurs Corsaires de Barbarie ayant paru depuis peu sur nos Côtes, quelques-unes de nos Galeres ont dû sortir pour leur donner la

chasse, sous les ordres du Chevalier Caros, *Général* de la Marine Ecclésiastique. Les nouveaux ouvrages qu'on fait au Port d'Ancône avancent considérablement.

De Malthe. II. Le Capitain Pacha, allant lever le Tribut des Isles de l'Archipel, mouilla vers le milieu du mois de Septembre à Stancio, & débarqua avec la plus grande partie de son équipage. Il laissa trois cents Turcs à bord du Vaisseau Amiral pour le garder. Les esclaves Chrétiens formerent le projet de s'en emparer. Ils attaquerent les Turcs, dont deux cents soixante furent tués ou jettés à la mer, après un combat dans lequel plusieurs des esclaves Chrétiens perdirent la vie. Ils couperent aussi-tôt les cables & mirent à la voile. Deux Caravelles, qui avoient accompagné ce Vaisseau, lui donnerent la chasse, mais les Chrétiens les écarterent en leur tirant quelques bordées de canon.

Ils arriverent le 6 Octobre, après dix-huit jours de navigation, devant notre Port, & ils firent des signaux. On envoya sur le champ quatre Galéres armées; elles s'approcherent du Vaisseau qui fit dire au Général que les Chrétiens demandoient, 1°. Que la liberté fût donnée à cinq Turcs qu'ils avoient arrêtés dans leur route. 2°. Qu'il leur fût permis de bâtir en cette Ville une Chapelle pour y placer l'Image de Notre-Dame qu'ils avoient apportée, & à laquelle ils se tenoient miraculeusement redevables de leur salut & de leur liberté. 3°. Que pour le surplus, contens d'avoir amené à la Religion le plus beau & le premier Vaisseau de Constantinople, ils s'en remettoient entierement à la générosité du Grand-Maître.

Le Général des Galéres, après avoir agréé les deux premieres propositions, & répondu à la troisieme, qu'on leur feroit bonne & entiere justice, fit remorquer le Vaisseau, & le conduisit dans le Port.

Ce Vaisseau, qui est du premier rang, est construit seulement depuis deux ans. Il porte soixante & quatorze canons de bronze, dont six, à sa premiere batterie, sont d'une grosseur extraordinaire & destinés à jetter des boulets de pierre. Il n'y avoit sur ce bord que quarante Turcs & soixante & treize Chrétiens, dont quelques-uns étoient dangereusement blessés.

III. Don Joseph Torrero, Ambassadeur ordinaire de notre Cour auprès du Roi de Portugal, est parti pour se rendre à sa destination. De Madrid.

On a appris par le Vaisseau l'*Aurore*, arrivé de Buenos-Ayres, que les Indiens des sept Peuplades, qui s'étoient enfuis dans l'intérieur du pays, sont revenus se soumettre à la domination Espagnole, excités à cela par les travaux des Missionnaires de la Compagnie de Jesus. Sa Majesté en a témoigné sa satisfaction aux Jesuites Instituteurs qui sont à la Cour. On ajoute qu'une nation d'Indiens Sauvages a demandé des Missionnaires du même Ordre pour se faire instruire. Le Traité d'échange conclu entre notre Cour & celle de Portugal, n'aura point d'exécution.

Les dernieres Lettres de Lisbonne portoient que la Cour étoit arrivée le 11 du mois d'Octobre, de Maffra dans cette Capitale. Sa Majesté Très-Fidéle a ordonné un Deuil de quatre mois pour la mort de la feue Reine d'Espagne. Dom Joachim d'Acosta, Ministre & Secrétaire d'Etat au département de la Marine, a été disgracié: on en ignore le motif. La nouvelle de la disgrace du Comte de Villa-Mayor étoit sans fondement.

La Cour a reçu de Goa des nouvelles qu'elle n'a point encore rendu publiques. On prétend qu'elles sont très-fâcheuses, & qu'elles portent qu'il y a eu entre les Portugais & les Mârattes

une action dans laquelle les premiers ont été défaits; on ajoute qu'après cet avantage les Marattes ont mis le siége devant Goa, qu'ils pressent tellement, qu'on craint qu'ils ne s'en soient déjà rendus maîtres.

Les Infants Dom Antoine & Dom Joseph, Freres naturels du Roi de Portugal, ne sont plus aussi rigoureusement gardés dans leur retraite qu'auparavant. Ces deux Princes ont la liberté de se voir & de se promener ensemble dans les Jardins du Couvent où ils sont détenus. On espére qu'ils rentreront bientôt en grace.

On apprend encore de Lisbonne qu'on s'occupe avec ardeur à rebâtir cette Capitale. Il y a déja un assez grand nombre de maisons construites. On s'est apperçu de divers défauts dans le nouveau Plan de la Ville; & l'on travaille à y remedier.

De Constantinople. IV. Selon les nouvelles de Constantinople, le Pacha d'Iconium, persiste dans sa rébellion. Il a évité les différens piéges qu'on lui avoit dressés, & après avoir battu quelques corps de troupes qu'on avoit envoyés contre lui, il a pris aux environs d'Erserom une position avantageuse qui le met en état de résister à des forces très-supérieures. Les mêmes nouvelles portent qu'une des Sultanes est enceinte de quatre mois; ce qui fait beaucoup de plaisir dans cette Capitale, où l'on conçoit l'espérance de voir naître un Successeur à Sa Hauteſſe.

Le Grand Seigneur a fait de nouvelles Loix pour réprimer le luxe dans son Empire. Il est défendu par l'une de ces Loix, à tous ses sujets, excepté ses Ministres, de porter des fourrures de prix.

On a appris par la voie de Constantinople, que Kherid Kan, l'un des Prétendans au Trône des Sophis, a été reconnu par la plus grande partie de la Perse. Le fils d'Assed-Kan, le der

mier de ſes Compétiteurs, a été obligé de ſe réfugier dans une Province frontiere du Mogoliſtan. Kherid-Kan travaille à s'affermir ſur le Trône, & la Perſe commence à ſe rétablir des ravages qu'elle a eſſuyés pendant les longs troubles qui l'ont agitée; mais il eſt à craindre pour ce malheureux pays que cette tranquillité ne ſoit pas de longue durée.

ARTICLE V.

Angleterre & Hollande.

I. GEORGE II, Roi d'Angleterre, Electeur d'Hanovre, mourut ſubitement le 25 du mois d'Octobre à Kinſington. Il étoit âgé de 77 ans. De Londres.

George Guillaume-Frederic, Prince de Galles, ſon petit-fils, ſuccéde au Trône d'Angleterre, & à l'Electorat d'Hanovre, ſous le nom de George III.

Dès que la mort du défunt Roi fut annoncée, les Lords du Conſeil Privé s'aſſemblerent à l'Hôtel de Carleton, pour dreſſer l'acte de proclamation du nouveau Roi.

Cet acte fut ſigné par le Duc de Cumberland, par l'Archevêque de Cantorberi, par les Miniſtres & les Membres du Conſeil, par le Lord-Maire, au nom de la Bourgeoiſie, & par un grand nombre d'autres perſonnes en place. Le Roi George III fit enſuite à ſon Conſeil ce Diſcours qui fut rendu public.

» La perte du Roi, mon ayeul, m'auroit » cauſé en tout tems une vive affliction; mais » dans les circonſtances préſentes, elle devient » encore plus accablante pour moi, & je ſens » tout le poids de la Couronne qu'il me laiſſe. » Je connois ma foibleſſe & mon peu d'expé- » rience, mais j'aime ma Patrie & je deſire » avec ardeur le bien de chaque Citoyen. Ainſi » j'eſpere que, ſecondé de vos lumieres & de

» l'appui de tous les vrais Anglois, je parvien
» drai à faire le bonheur & la gloire de
» Nation. J'entre donc avec courage dans une
» carriere aussi difficile, résolu de m'occuper
» uniquement des intérêts de ces Royaumes &
» d'affermir de plus en plus la constitution de
» l'Eglise & de l'Etat. Je monte sur le Trône
» au milieu d'une guerre dispendieuse; mais
» comme elle est juste & nécessaire, je tâcherai
» de la pousser de la maniere la plus conve-
» nable, pour procurer à mes Peuples, de con-
» cert avec mes Alliés, une paix honorable &
» solide. »

Le lendemain, l'Acte de proclamation fut publié par les Hérauts d'Armes devant l'Hôtel de Savile, que le Roi occupoit pendant qu'il étoit Prince de Galles, & dans les quatre principaux quartiers de la Ville. Après quoi Sa Majesté reçut les complimens des Princes, des Lords, des Ministres d'Etat, de ceux des Puissances Etrangeres, & de la Noblesse.

Les deux Chambres du Parlement s'assemblerent le 27, & les Pairs prêterent le serment entre les mains du Lord Mansfield, faisant les fonctions du Lord Henley, Garde des Sceaux. Le Lord Intendant reçut, les jours suivans, celui de la Chambre des Communes.

Le 2 Novembre, la Cour prit le Deuil du Roi George II, qu'elle portera pendant six mois.

Le Roi a pris possession, le 5, du Palais Saint-James. Le Duc d'Yorck occupe l'Appartement du Duc de Cumberland, qui va demeurer dans un magnifique Hôtel, dont il a fait depuis peu l'acquisition.

Le Lord Maire, accompagné des Aldermans & des Membres du *Common-Conseil*, posa le 31 du mois d'Octobre la premiere pierre du Pont qu'on va construire sur la Tamise à Black-Fryars. On le nommera le Pont *de Pitt*.

La Société Royale de Londres a nommé dans une de ſes dernieres Aſſemblées, le Docteur Newil-Mas Klyne & M. Robert Wadington, pour aller à l'Iſle Sainte-Héléne, obſerver le paſſage prochain de Vénus, ſur le diſque du Soleil. Le premier de ces Aſtronomes doit auſſi faire dans cette Iſle des obſervations, par leſquelles il eſpére pouvoir déterminer la parallaxe annuelle de Sirius; ce qui donneroit la diſtance du Soleil à cette Etoile fixe. M. Maſon adjoint du Docteur Bradley à l'Obſervatoire de Greenwich, & M. Jean Dixon, doivent aller à Ben-Couli, dans l'Iſle de Sumatra, pour y faire l'obſervation de Vénus. Ils y meſureront un degré du Méridien, s'ils trouvent les commodités convenables pour cette opération.

Suivant quelques avis venus depuis peu des Indes Orientales, le Grand Mogol a perdu la vie par la trahiſon de ſon Viſir. Ce Miniſtre a mis ſur le Trône un deſcendant du fameux Aureng-Zeb; mais les Patans, Nation Belliqueuſe & affectionnée au feu Mogol, s'étant préſentés devant Delhi, ont défait les Marattes, partiſans du nouveau Prince, & ils ont mis la Couronne ſur la tête d'un fils du Roi des Patans, qui avoit épouſé la petite-fille d'un des derniers Empereurs.

Le Capitaine Deane & le Major Barré, dépêchés du Canada par le Général Amherſt, ont apporté au Roi, la nouvelle que la Ville de Montréal avoit capitulé. Le Miniſtére a fait imprimer une Gazette extraordinaire pour faire part au public de cet événement. Par la capitulation, les troupes Françoiſes qui défendoient le Canada doivent être tranſportées en France aux frais de Sa Majeſté & ne ſerviront point pendant cette guerre. Les habitans du pays ſont maintenus dans leurs priviléges & dans le libre exercice de leur Religion.

De la Haye. II. On a appris par les Lettres de l'Inde, les véritables causes du démêlé survenu à Bengale, entre notre Compagnie & celle des Anglois. Ceux-ci ayant placé sur le Trône le Nabab Régnant, ce Prince les a affranchis de toute redevance, & en a imposé de nouvelles sur notre commerce. Il venoit d'extorquer récemment à notre Compagnie une somme fort considérable. Le Gouverneur de Batavia envoya pour se faire rendre justice quelques Vaisseaux de Ligne dans le Golphe de Bengale; mais les Anglois Alliés du Nabab, les ont attaqués avec des forces très-supérieures, & les ont empêché d'exécuter leur projet. Ils ont ensuite représenté en Europe cette expédition avec les traits les plus noirs, & comme une entreprise sur leur commerce, pendant qu'elle avoit un objet très-différent.

Le Prince Stadhouder & sa Maison, ont pris le Deuil pour six mois, à l'occasion de la mort du Roi d'Angleterre.

ARTICLE VI.

NOUVELLES de France.

De la Cour. I. LE Roi a donné l'Abbaye de Jouy, Ordre de Saint Bénoît, Diocèse de Sens, à l'Archevêque de Tours; celle de Saint Faron, Ordre de Saint Bénoît, Diocèse de Meaux, à l'Abbé de Soulange, Vicaire-Général du Diocèse de Vannes, & Aumônier de Madame Adelaïde; celle de Préaux, Ordre de Saint Bénoît, Diocèse de Lizieux, à Madame de Gimel de Lantilhac, Religieuse de l'Abbaye de la Régle, à Limoges; & le Prieuré de Neufchâtel, Diocèse de Rouen, à Madame de Rosée, Religieuse Bénédictine du Monastére de Belfond, à Rouen.

Sa Majesté, informée par l'Evêque d'Orléans, de l'extrême modicité des revenus des Chanoines Comtes de Brioude, a consenti à l'union de la Manse Abbatiale de l'Abbaye de Charroux, Diocèse de Poitiers, & de plusieurs Prieurés qui en dépendent, pour en être les fruits & revenus unis en leur faveur. Les Chanoines Comtes de Brioude, pénétrés de cette grace, se sont assemblés capitulairement; & ils ont arrêté, pour perpétuer leur respectueuse reconnoissance envers Sa Majesté, de fonder une Grand'Messe qui sera dite annuellement le lendemain de la Fête de Saint Louis, afin de demander plus particulierement à Dieu la conservation de Sa Majesté & de la Famille Royale. Ils ont aussi arrêté que le Comte de Montmorillon seroit député pour faire agréer, de la part du Chapitre, à l'Evêque d'Orléans, des Lettres de Comte Honoraire de Brioude, pour lui témoigner combien ils sont sensibles aux représentations qu'il a faites à Sa Majesté, en faveur de la Noblesse qui compose ce corps

La Cour prit le 16 Novembre, le Deuil du Roi d'Angleterre, pour trois semaines.

M. le Contrôleur Général des Finances, ayant présenté au Roi le Plan qu'il a formé pour la dispensation des revenus de Sa Majesté, dans l'année 1761, le Roi l'a fait examiner en son Conseil, où il a été unanimement approuvé. Par cet arrangement les fonds sont faits pour les dépenses de la guerre de terre & de mer de la campagne prochaine, pour celles de la Maison de Sa Majesté, pour le payement des Rentes de l'Hôtel de Ville, & de toutes les autres Rentes qui sont payées jusqu'à présent; & cela sans nouveaux Impôts & emprunts.

II. Le 12 Novembre, l'ouverture du Parlement se fit avec les cérémonies accoutumées, par une Messe solemnelle, à laquelle M. Molé, premier Président, & les Chambres assisterent, & qui fut célébrée par l'Abbé de Sailly, Chantre de la Sainte Chapelle, & Aumônier de Madame la Dauphine. De Paris.

La Cour des Aides fit aussi, le 12, la rentrée ordinaire de ses Séances. Après la Messe, M. de Lamoignon de Malesherbes, premier Président, fit un Discours sur la prudence dont doit user le Magistrat; & M. Clément de Barville, Avocat-Général, fit voir dans sa harangue combien le Magistrat doit mettre d'ame dans ses fonctions.

L'Académie Royale des Sciences tint le même jour son Assemblée publique d'après la Saint-Martin. M. de Fouchy, Secrétaire perpétuel, ouvrit la Séance par la lecture de l'Eloge Historique de M. Winslow. M. Duhamel lut ensuite un Mémoire *Sur un insecte qui dévore les grains dans l'Angoumois.* Ce Mémoire fut suivi d'un autre de M. de Thury, *Sur la conjonction de Vénus avec le Soleil, qui doit arriver le 6 Juin 1761*, après lequel M. d'Alembert en lut un, *Sur l'application du calcul des probabilités à l'inoculation de la petite verole.* La Séance fut terminée par un Mémoire de M. de Parcieux, *Sur le tirage des chevaux.*

Le 14, l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres fit sa rentrée publique. M. le Beau, Secrétaire perpétuel, ouvrit la Séance. Il annonça que le Prix dont le sujet consistoit à examiner, *Quelle idée les Egyptiens se formoient de Typhon, & si l'on peut le reconnoître sur les monumens à des attributs qui le caractérisent*, avoit été adjugé à M. Frederic-Samuel Schmidt, de Berne, Correspondant de l'Académie, Membre de celles de Baviere & de Lucques, & de la Société des Antiquaires de Londres. Ce Prix est le quatrieme que ce Sçavant, encore très-jeune, remporte sur les Antiquités Egyptiennes.

Le Prix dont le sujet consiste à déterminer, *Quelle*

ſur l'étendue de la navigation & du commerce des Egyptiens, ſous le régne des Ptolémées, eſt remis à Pâques de l'année 1762, & il ſera doublé.

M. Le Beau lut enſuite l'Eloge Hiſtorique de M. l'Abbé le Beuf; après quoi M. Gaillard fit la lecture d'un Mémoire pour réfuter les Auteurs modernes qui ont entrepris la juſtification de la Reine Brunehaut, & pour prouver qu'elle méritoit la condamnation rigoureuſe qu'elle eſſuya. La Séance fut terminée par une Diſſertation de M. le Beau le cadet, ſur le *Plutus* d'Ariſtophane, & ſur la Nature du genre de Poéſie Dramatique, que les Grecs appellerent *La moyenne Comédie*.

M. Tillet, de l'Académie Royale des Sciences, ayant découvert la cauſe de la carie des bleds, & un moyen facile de les en préſerver, le Miniſtère fit diſtribuer, il y a quelques années, dans les campagnes une inſtruction ſur ce ſujet. M. de Gonfreville, Fermier de la Terre de Sieutes, près de Vernon, en a pris occaſion de faire ſur cette maladie des bleds de nouvelles expériences très-bien entendues, & qui ont parfaitement confirmé la découverte de M. Tillet. Le Mémoire de ce Fermier étant venu à la connoiſſance de M. Bertin, Contrôleur Général des Finances, il a ordonné à la Chambre du Commerce de la Province de Normandie, de le récompenſer d'une maniere diſtinguée. En conſéquence de cet ordre, cette Chambre s'aſſembla le 30 du mois d'Août, & après que M. de Brou, Intendant de la Province, eut fait lecture de la Lettre qui lui avoit été écrite par le Contrôleur Général, elle arrêta qu'il ſeroit préſenté à M. de Gonfreville, une de ſes Médailles, & qu'il ſeroit invité à rendre ſon Mémoire public.

Le 13 du même mois, Don Tilly, Abbé de l'Ordre de Prémontrés, reçut dans l'Egliſe des Carmelites de la rue Saint Jacques, l'abjuration de la Dame Thurot, veuve de M. Thurot, à laquelle il fit un Diſcours éloquent ſur les vérités de la Religion.

Il a paru une Déclaration du Roi, en date *du 18 Septembre dernier*, par laquelle Sa Majeſté rétablit les Officiers Commenſaux de ſa Maiſon, & autres à qui l'exemption de la taille perſonnelle eſt accordée, dans la jouiſſance de cette exemption, à commencer du premier Octobre de cette année, nonobſtant la ſuſpenſion ordonnée par la Déclaration du 17 Avril 1759.

L'on continue à dreſſer à la Caiſſe des Amortiſſemens les Procès-verbaux de tous les effets qui y ont été acquittés en 1759, & années antérieures, ainſi que de ceux qui y ont été portés des derniers emprunts de la Bretagne, du Languedoc, de la Ville de Paris, des Rentes viageres & de la tontine. On a conſtaté

par ordre de M. Bertin, Contrôleur Général des Finances, le montant de tous ces effets qui doivent être brûlés à mesure que les Procès-verbaux en seront faits, & on en va presser la confection de façon à terminer cette opération, s'il est possible, d'ici à la fin de l'année. L'objet de ces effets est aujourd'hui d'environ soixante millions.

Il a été brûlé le 15 Novembre, dix millions trois cents quatre-vingt-quinze mille cinq cents cinquante livres; sçavoir: trois millions cinq cents quatre vingt-cinq mille, provenant du douxieme & dernier tirage de la premiere Loterie Royale, six millons quatre cents soixante & six mille sept cents de Rentes sur la Caisse des Amortissemens de l'Edit de 1749, & le surplus de différentes Loteries & emprunts.

On a fait pendant les mois d'Août & de Septembre derniers, à Puttanges, en Basse-Normandie, l'épreuve d'un grand nombre de canons de fer, sortis de la fonderie de ce lieu. Cette épreuve que tous ces canons ont bien soutenue, ne laisse aucun lieu de douter de la bonne qualité de leur matière.

On écrit de Liques, Bourg du Gouvernement d'Artres, en Basse-Picardie, que le tonnerre y est tombé la nuit du 27 au 28 du mois d'Octobre. Il a écrasé la fléche de l'Eglise Paroissiale du Bourg, ainsi que celle de l'Eglise d'une Abbaye de Prémontrés. Il a percé les murs en plusieurs endroits, & il a ébranlé la tour & un des piliers de cette derniere Eglise. La plûpart des vitraux ont été brisés.

ARTICLE VII.

Morts.

Morts.

LE 15 Octobre, M. Aunillon, Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale de Gué de l'Aunay, Ordre de Saint Bénoît, Diocèse du Mans, mourut à Paris, dans la 77e. année de son âge.

Le 17, M. du Vigier, Abbé de l'Abbaye Royale de Gondon, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Agen, mourut à Bordeaux, âgé de 60 ans.

Le 18, N. de Valcroissant, Archidiacre de l'Eglise Cathédrale d'Aix, Abbé de l'Abbaye Royale de Saint Sauveur de Vertus, Ordre de Saint Bénoît, Diocèse de Châlons-sur-Marne, mourut à Aix, dans la 83e. année de son âge.

Le nommé Michel Descôtes, natif du Village de ce nom, est mort au mois de Juillet dernier, en la Paroisse de Châtelus-Marcheix, Election de Bourganeuf, Généralité de Limoges, âgé de cent neuf ans. Ce Payſan n'avoit jamais été malade. Il avoit été marié six fois, & avoit eu vingt-neuf enfans. Il faisoit encore l'année derniere, pour l'un de ses enfans, les fonctions de Collecteur.

TABLE GENERALE
DES MATIERES
Des six derniers mois de 1760.

LIVRES NOUVEAUX, PIECES FUGITIVES.

On a marqué d'un Astérisque les Livres dont on a donné l'extrait dans le Journal.

RELIGION, MORALE, PHILOSOPHIE.

	Pages.
* Nouveaux éclaircissemens sur l'Origine du Pentateuque.	181
Traduction du Prophète Isaïe, par feu M. *Deschamps.*	331
* De la connoissance de Jesus-Christ, considéré dans ses Mystères.	348
Traité sur le petit nombre des Elûs.	434
* Office de Sainte Marthe, par M. *Taffin.*	175
Recherches sur le Mariage.	120
Prônes de M *Ballet.*	333
* Elixir de la Morale Indienne.	26
Suite de l'Oracle des nouveaux Philosophes.	113
La Logique de l'Esprit & du Cœur, par M. *Blanchet.*	240

PHYSIQUE, HISTOIRE NATURELLE, MEDECINE.

* Physique des Comètes, par le P. *Berthier*, de l'Oratoire.	110
* Lettres sur l'Electricité, par M. l'Abbé *Nollet.*	401
Dictionnaire de Physique, par le P. *Paulian.*	332
* Histoire du Vésuve, par le P. *della Torre.*	251
* Traité des Semis & Plantations, par M *Duhamel.*	175
* Mémoires sur les Défrichemens, par M. le Marquis de *Turbilly.*	351
* Catalogue de Plantes, par M *Gauthier.*	15
Cabinet les singularités d'Histoire Naturelle, de feu M. *Salerne.*	199
Traité de la Distillation, par M. *Dejean.*	35
* Mémoires de Medécine, par M *le Camus.*	3.
* Essai sur l'Hydropisie, par M. *Monro.*	243
* Dissertation sur l'usage de la Cigue, prise intérieurement, par M. *Storck.*	249
Mêlanges de Chirurgie, par M *Pouteau.*	271
* Traité des dépôts dans le Sinus maxillaire, par M. *Jourdain.*	419
Description d'une Hémorragie périodique & singuliere.	137
Lettre sur l'Auteur du Manuel des Dames de Charité.	449

HISTOIRE, GEOGRAPHIE, ANTIQUITE'S.

* Cours d'Histoire, & de Géographie Universelle, par M l'Abbé *Luneau de Boisjermain.*	13
* Histoire moderne des Chinois, des Japonois, &c. Tom. V, VI, VII & VIII.	96

* Histoire du Bas-Empire, par M. *le Beau*. Tom. III & IV. 83
* Histoire de France, par M. l'Abbé *Velly*, Tom. VII & VIII. 333
Histoire d'Angleterre, par M. *Smolett*, Tom. III & IV. 271
* Vie de Saint Leonard de Noblac, par M. l'Abbé *Oreux*. 166
Histoire du Chevalier Bayard, par M. *G. de Berville*. 333
Vie de M. de Turenne, par M. l'Abbé *Perau*. 332
* Atlas Historique, par M. l'Abbé *Luneau de Boisjermain*. 273
Plan du camp de Pyrna, & autres Cartes de Géographie, par M. *le Rouge*. 37
* Plan de la Salle des Ecoles extérieures de Sorbonne, par M. *Buache*. 285
* Explication de la Mosaïque de Paleſtrine, par M. l'Abbé *Barthelemy*. 185
Recherches ſur les Aqueducs de Lyon. 36
Diſcuſſion Hiſtorique ſur les quatre Théodechildes de la premiere race de nos Rois, par M. *Dreux du Radier*. 293
Anecdotes ſur l'ancienne Maiſon de Douvres, en Normandie, par M. *Beſiers*. 276
Lettre à M. l'Abbé le Beuf, ſur les Antiquités de Bayeux, par *le même*. 128
Obſervations au ſujet du Prêche des Proteſtans de Dieppe, dont il eſt fait mention dans les Mémoires du Maréchal de la Vieilleville. 208
Obſervations ſur Jean de la Tour, qui livra la Ville de Louviers à Henri IV, par M. *Durand*. 280
Comparaiſon de Fredegonde avec Brunehauld, par M. *Dreux du Radier*. 442
Mémoires ſur les différens accroiſſemens de la Ville de Paris, par M. *de Vaugondy*. 234

BELLES-LETTRES.

* Oraiſon funébre du Roi & de la Reine d'Eſpagne, par M. *Moreau*. 19
Oraiſon funébre de la Princeſſe de Condé. 261
Eloge Hiſtorique de M. l'Abbé le Beuf, par M. *Dreux du Radier*. 39
Eloge de M Dagueſſeau, par M. *de Morhlon*. 193
* Diſcours de réception, prononcés dans l'Académie de Nanci. 365
Diſcours prononcé par M. *Procope Couteaux*, Procureur du Roi, au ſiége de la Connétablie & Maréchauſſée de France, à la Table de marbre du Palais, à la Séance tenue par MM. les Maréchaux de France, le 6 Mai 1760, avec la Réponſe de M. le Maréchal de Noailles. 48
Encyclopédie de penſées. 432
* Fables nouvelles, par M. *Grozelier*. 114
* Fables nouvelles, par M. *Ganeau*. 4 & 190
Mon Odyſſée, Poëme à Chloé. 352
* L'armée Romaine ſauvée, Poëme, par M. l'Abbé *Sélis*. 432
* Tacite, Edition de Barbou. 163
* Méthode facile pour apprendre le Latin. 197
* Méthode d'étudier, tirée des Ouvrages de S. Auguſtin. 269
* Remarques ſur le Traité des Etudes de M. Rollin, par M. *Crevier*. 525
* Nouvelle Proſodie Latine. 418

* Journal Ecclésiastique, par M. l'Abbé *Dinouart*. 264
* Table du Journal de Verdun. 30

POESIES.

Couplets de M. *de la Loupiere*, à une Demoiselle de la Campagne qui habite nouvellement la Ville. 58
Couplets *du même*, à une Demoiselle qui disoit avec Pope que tout est bien. 59
Stances *du même*, à une Demoiselle qui faisoit l'Eloge du Moineau. 214
Vers *du même*, à une Dame de 30 ans, &c. 384
Vers d'une Bergere des Alpes à M. de la *Loupiere*, 453
Vers sur la Naissance de * * *, tenu sur les Fonts, par Monseigneur le Prince * * *, par M. *Dagues de Clairfontaine*. 56
L'Innocence vengée, par *le même*. 295
Vers pour la Fête de Son Alt. Se Monseigneur le Prince de * * *, par *le même*. 382
Vers de M. le Chevalier de *Chambray*. 59
Couplet à une Demoiselle, par *le même*. 297
Rondeau par *la même*. 455
Vers adressés à Monseigneur le Prince Royal de Danemarck & de Norwege, par M. *Mallet*. 212
Vers de M. *Guichard*, à Mademoiselle * * *, en lui envoyant des plumes à écrire. 60
La Patrie, Vers de M. *Fourneaux*. 133
Vers à Mademoiselle de *Belair*, par l'Anonyme des environs de Tours. 298
Cloris & le Miroir, Fable, par *un Soissonnois*. 136
Le Chien & les Rats des Champs, Fable, par *le même*. 296
Conte par M. *Ganeau*, 455

JURISPRUDENCE, POLITIQUE, ART MILITAIRE, &c.

* Nouveau Commentaire sur l'Ordonnance de la Marine du mois d'Août 1681. 263
Œuvres de M. *de Renusson*, contenant plusieurs Traités de Jurisprudence. 272
Précis d'un Procès, jugé en faveur d'un Prémontré, contre ses Supérieurs. 298
* L'Homme désintéressé. 419
* Etat Politique d'Angleterre, Lettres XIII. & LXIV. 363
Bibliothéque Militaire, Historique & Politique, par M. le Baron *de Zur-Lauben*. 36

MUSIQUE ET ARTS.

Symphonie de M. le Chevalier *de Chambray*. 273
La description des Arts, par l'Académie des Sciences. 375
Nouvelles Etrennes & Estampes, par M. *Bretton de Maillard*. 440
Lampes d'une nouvelle invention, par le Sieur *Messier*. 160

Fin de la Table générale des Matières.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, *le Journal Historique du mois de Décembre prochain*; je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impression. A Paris, le 27 Novembre 1760.

GIBERT.

5465028